La
Revue Socialiste

SYNDICALISTE & COOPÉRATIVE

TOME LVI

La

Revue Socialiste

SYNDICALISTE ET COOPÉRATIVE

FONDÉE
en 1885
PAR
Benoît MALON



DIRECTEUR :
Eugène FOURNIÈRE

RÉDACTEUR EN CHEF :
Albert THOMAS

TOME LVI

(Juillet-Décembre 1912)

PARIS
LIBRAIRIE DES SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES
MARCEL RIVIÈRE & Cie
31, RUE JACOB ET 1, RUE SAINT-BENOIT

Les catégories sociales et leur contenu

1. — On peut classer les modes de notre activité de relation que sont les catégories en trois grandes divisions : économique, juridique, éthique. Toutes les manières d'agir, de s'exprimer, de sentir socialement rentrent dans ces trois divisions, qui n'en laissent aucune en dehors. On aperçoit donc immédiatement que ce qui différencie profondément la catégorie de la classe, c'est qu'un individu ne peut être que d'une classe à la fois : il est noble, bourgeois ou artisan, capitaliste ou prolétaire. Il peut être successivement tout cela, mais non simultanément, car alors il n'y aurait plus de classes. Il ne faut pas alléguer ici que tel paysan peut être simultanément patron sur son champ et ouvrier sur le champ de son voisin : il n'est pas plus capitaliste quand il travaille son champ, même avec l'aide d'un salarié, qu'il n'est prolétaire quand il travaille le champ du voisin. En réalité, il demeure de la classe des gens qui gagnent peu et sont voués à faire travailler leurs muscles plus que leur cerveau. Cette classe, salariée ou non, fût-elle parfois salariante dans quelques-uns de ses membres, est proprement la classe ouvrière. Ce n'est pas tant le salariat que son infériorité économique et sociale qui la qualifie.

Tandis que l'individu ne peut appartenir qu'à une classe à la fois, il peut être, au contraire, il est nécessairement d'autant de catégories qu'il possède de manières différentes d'agir, de s'exprimer, de sentir, de communiquer avec ses semblables et avec le fragment d'univers qui est à sa portée. Membre des

catégories économiques, il est à la fois producteur et consommateur : il devra donc considérer son intérêt sous ce double aspect et résoudre plus d'un conflit intérieur. Comme producteur, il appartiendra également à une des catégories qui se juxtaposent et parfois s'opposent : l'intérêt du professeur, de l'artiste ou du fonctionnaire, considérés dans leur caractère économique de producteurs de savoir, de beauté ou de sécurité, n'est pas nécessairement celui du commerçant, de l'industriel ou du cultivateur, qui eux-mêmes s'opposent sur le terrain de la protection et du libre échange. Nous verrons plus loin que ces oppositions de catégorie sont aussi actives que les oppositions de classe, et qu'elles prennent assez fréquemment le pas sur elles.

L'individu social, qui appartient pour le moins à deux catégories économiques, est, de plus, membre de quatre catégories juridiques principales : il fait en effet partie de la nation, a des droits sur l'Etat et des devoirs envers lui comme citoyen, comme justiciable, comme administré, comme soldat. Dans la catégorie civique, le citoyen électeur se différencie du citoyen élu, comme dans la catégorie judiciaire le justiciable du juge et du juré, ou dans la catégorie administrative le contribuable du fonctionnaire, ou dans la catégorie militaire le soldat temporaire de l'officier professionnel. D'autre part, il faut remarquer que si les ministres, députés, juges, fonctionnaires civils et militaires appartiennent pour leur fonction aux catégories juridiques, pour leur rémunération ils appartiennent aux catégories économiques.

Les catégories éthiques ne présentent pas de moindres divisions et sont susceptibles d'oppositions peut-être plus grandes dans la catégorie. La variété des catégories éthiques est grande et s'accroît sans cesse. La religion, l'art, la morale en forment les principaux départements, qui se morcellent à l'infini. Pour satisfaire ses sentiments et ses aspirations dans cet ordre, l'homme normal de notre temps sera croyant ou philosophe, amateur d'art ou de sport, membre de sociétés de moralité, d'enseignement et d'assistance. Les oppositions

ne manqueront pas plus entre les catégories éthiques que dans l'intérieur de chacune d'elles. Non seulement les groupes religieux se combattront mutuellement, mais encore ils auront à se liguer pour résister aux attaques des groupes irréligieux. Et, tout aussi bien dans la catégorie de l'art que dans celle de la religion, en plus de la nécessaire opposition organique qui se manifeste à l'intérieur de toute collectivité agissante, il y a l'opposition juridique, peut-on dire, qui parfois suscite des conflits entre les fidèles et le prêtre désireux de vivre plus confortablement de l'autel, entre les amateurs et les artistes, ceux-ci défendant leur pain contre ceux-là.

Plus la sociabilité générale est développée et plus les catégories sont nombreuses et différenciées, plus aussi les oppositions intérieures s'y manifestent pour concourir finalement, comme on le verra plus loin, à créer de la solidarité générale dans la catégorie, de même que les oppositions entre les catégories se résolvent en contrat de solidarité ou se terminent par l'élimination de celles que la lutte a vidées de tout contenu réel. Et de même que les catégories ou fonctions de la division du travail social croissent en nombre et en importance à mesure que se développe la sociabilité générale, de même on peut mesurer le degré de sociabilité d'un individu au nombre des catégories qui font en lui, et dans ses rapports avec les autres membres de la société, fonction de diviser méthodiquement son activité dans les divers modes de sa vie de relation. Ce point ayant été examiné dans un autre travail, il n'est pas nécessaire de s'y arrêter davantage ici (1).

Ce fait, que le même individu peut appartenir à plusieurs catégories, tandis qu'il ne peut appartenir qu'à une seule classe, établit une différence essentielle entre la catégorie et la classe. Elles ont d'ailleurs, dans le développement social, des fonctions non seulement séparées, profondément distinctes, mais encore nettement opposées et dans la direction qu'elles

(1) V. *L'Individu, l'Association et l'Etat*, chap. 1er, § 9 : « l'Associé dans la Démocratie moderne », pp. 55 à 60. (Félix Alcan, éditeur, Paris, 1907.)

suivent et dans les résultats qu'elles procurent. La solidarité est la caractéristique majeure de la classe tout autant que de la catégorie, encore que son activité intérieure atteste également des conflits multiples. Mais tandis qu'à mesure qu'elles perdent l'empire social et se désagrègent, les classes s'opposent avec plus de combativité, mais sur un terrain de plus en plus réduit, on voit les catégories atténuer leurs conflits et tendre à les résoudre en accords dans une coopération sociale toujours en voie de plus complet achèvement. En sorte que la caractéristique majeure des classes, au temps présent, est la lutte rétrécie, tandis que la coopération élargie apparaît déjà visiblement comme la caractéristique majeure de la catégorie, non pas seulement au dehors d'elle, dans la société générale, mais dans la catégorie elle-même. Elle réunit, en effet, par des liens de plus en plus forts, les membres des classes les plus opposées et leur impose une croissante activité de coopération. Nous aurons plus loin l'occasion de constater que le développement social doit beaucoup plus à ces coopérations de catégorie qu'aux luttes de classe. Jusqu'ici, ces dernières seules ont été aperçues. Le rôle des premières reste à étudier. On va voir sommairement en quoi il consiste et combien croît son importance sociale. Ensuite, dans des articles ultérieurs, il y aura lieu d'étudier le développement historique de la catégorie parallèle à la décroissance progressive d'homogénéité, d'impénétrabilité et de socialité de la classe.

2. — Les solidarités de catégorie sont en général plus fortes que les solidarités de classe, bien que celles-ci se montrent parfois singulièrement agissantes. Les révoltes de paysans contre les seigneurs, d'ouvriers contre les patrons sont dans l'histoire infiniment plus rares que leurs solidarités nationales, politiques et surtout religieuses. Les chouanneries sont partout et toujours plus nombreuses et plus tenaces que les jacqueries. La lutte entre les classes n'est d'ailleurs possible que lorsque le sentiment de la solidarité a été développé dans l'intérieur de la classe, et surtout lorsque les membres d'une

même classe sont groupés par masses homogènes ou communiquent très facilement entre eux.

Mais la lutte de classe n'est jamais, ni nulle part, engagée à fond, ni sur toute la ligne, sauf par rares moments, non seulement faute d'un degré suffisant de solidarité entre membres d'une même classe, ou parce qu'ils sont dispersés et sans communication rapide entre eux, mais aussi parce que d'autres sentiments que le sentiment de classe agissent en eux. Ils sont de leur classe : ouvriers ou patrons, mais ils sont aussi de leur catégorie : producteurs ou consommateurs, et voilà qui brisera ou tout au moins contrariera la solidarité de classe, à l'intérieur même des catégories économiques. La solidarité de classe se trouve plus fortement contrariée encore lorsqu'elle se heurte aux solidarités des catégories éthiques : croyants et incroyants, orthodoxes et hérétiques, ou aux solidarités des catégories juridiques : monarchistes et républicains, parlementaires et césariens, etc. Aussi les grands groupements de classe qui se disputent la prétention d'interpréter le plus exactement la pensée de Marx se rejoignent-ils dans l'effort qu'ils font tous deux pour tout rapporter à la classe et subordonner chez l'individu le sentiment de catégorie au sentiment de classe, en lui promettant à l'envi que tous ses désirs catégoriques seront satisfaits par son unique action de classe.

« Il est temps que le Parti socialiste dise ce qu'il pense, non pas seulement de la franc-maçonnerie, mais aussi de tous ces groupements à côté qui sollicitent les efforts de ses militants pour une besogne qu'ils peuvent tout aussi bien accomplir dans son sein (1). » C'est la pensée même de Jules Guesde, qui synthétise admirablement le titre donné au recueil des articles qu'il a publiés, depuis trente ans, pour intégrer au socialisme tous les modes de l'activité humaine ou subordonner à la victoire socialiste les réformes et progrès d'ordre juridique

(1) J.-P. Granvallet, *Socialisme* du 21 janvier 1912.

(2) *En garde contre les contrefaçons, les mirages et la fausse monnaie des réformes bourgeoises.* (Publications Jules Rouff et Cie, Paris 1911.)

et éthique (2). Cette pensée a servi d'excuse aux députés socialistes qui, par peur du prétendu grand électeur de village et de coin de rue qu'est le débitant, se sont laissé aller à refuser de discuter la limitation du nombre de ces assommoirs où la classe ouvrière dévie de sa marche à l'émancipation plus certainement que dans les loges ou dans les universités populaires.

De la déclaration qu'au nom de plusieurs de ses collègues du groupe, Compère-Morel devait porter à la tribune de la Chambre dans la séance du 5 février 1912, lorsque le renvoi à la Commission, prononcé « à fin d'enterrement », l'en a empêché, il ressort qu'ils n'auraient pas voté la proposition « surtout » parce que « l'ouverture d'un débit a été trop souvent, pour les travailleurs ayant fait leur devoir de syndiqué et de socialiste, l'unique refuge contre les proscriptions patronales ». L'argument valait plus il y a vingt ans qu'aujourd'hui, où le parti et le syndicat sont assez forts pour faire respecter leurs militants, ou leur trouver une occupation dans les coopératives, ou leur constituer une clientèle autre que de buveurs. Mais voici le fond de la doctrine paralysante : « Nous avons, disent les auteurs de la déclaration, conscience de mener contre l'alcool le seul combat qui ne soit pas une duperie puisque, nous le répétons, l'alcoolisme ne disparaîtra qu'avec la misère (1). » Combien plus avisés sont les syndicats, même les plus révolutionnaires d'allures, qui mènent en ce moment une bataille de plus en plus ardente et étendue contre l'alcoolisme, ennemi intérieur beaucoup plus dangereux que l'ennemi extérieur qu'est le maître du travail et du salaire (2).

(1) La déclaration porte les signatures de Jules Guesde, Compère-Morel, Lamendin, de la Porte, H. Ghesquière, Mistral, Delory, Ch. Dumas, Betoulle, Aldy, Gabriel Ellen-Prevost, G. Dubled, Lecointe, J. Lauche, J.-B. Lavaud, Thivrier, Rognon, Hubert-Rouger, F. Manus, Raoul Briquet, Basly, Myrens, L. Nicolas, A. Wilm. (*Socialisme* du 10 février 1912.)

(2) Voir entre autres, rien que pour les premiers mois de 1912, la *Tribune de la Voie ferrée* du 16 février, le *Travailleur du Bâtiment* du 1er mars, la *Bataille Syndicaliste* du 22 mai, art. de Le Guéry sur les diamantaires. — Voir aussi, de LÉON et MAURICE BONNEFF, *Marchands de*

Pour ne vouloir grouper ses adhérents que sur le terrain de la classe, au point de s'opposer à l'admission de travailleurs dits intellectuels dans les Bourses du Travail (1), le syndicalisme orthodoxe n'en prétend pas moins contenir et exprimer tous les modes de l'activité de relation du syndiqué, au mépris de l'article 1[er] des statuts confédéraux (2). Tout en déclarant qu'il n'est pas un parti politique, il poursuit la ruine de toutes les institutions politiques et, en première ligne, de l'Etat, en se fondant sur la thèse marxiste qui fait dépendre les formes juridiques et éthiques du mouvement économique. Dans cette thèse, tous les modes de notre activité de relation étant ramenés ou subordonnés à la catégorie économique, la précaution oratoire de l'article 1[er] ne trompe en réalité pas même les novices qui demandent l'affiliation à la C. G. T. S'ils n'adhèrent pas au syndicalisme révolutionnaire, ils en sont quittes pour désobéir à ses mots d'ordre et à rester au travail quand il réitère auprès d'eux ses fréquents appels à la grève générale. Il n'en demeure pas moins que, comme les marxistes du parti socialiste, les néo-marxistes du syndicalisme tendent à enfermer dans la classe toutes les catégories de l'activité humaine. Et comme la classe ne les peut contenir toutes, le socialisme est forcé de se contredire pour agir (3),

Folie, notamment aux pp. 29-30 et 40-41 sur l'activité antialcoolique des syndicats de tailleurs de pierres et de carriers. — Se reporter aussi aux nombreux appels de la Fédération ouvrière antialcoolique, dont le siège est à la Bourse du Travail de Paris, et qui sont publiés par tous les journaux syndicalistes et professionnels, et aussi par les quotidiens démocrates et socialistes auxquels la Fédération les communique.

(1) V. art. précéd. V. aussi la polémique ouverte sur les « manuels » et les « intellectuels » entre Pouget, Yvetot, Laisant, etc., *Guerre Sociale* des 10 et 17 janvier et 6 février 1912; *Bataille Syndicaliste* des 31 janvier et 13 février; *Temps Nouveaux* des 3 février et 13 avril.

(2) La Confédération Générale du Travail... « groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

(3) Le 17 août 1899, la *Petite République* ouvrit une consultation internationale sur la question de savoir si le prolétariat socialiste pouvait, « sans manquer au principe de la lutte des classes, intervenir dans les conflits des diverses fractions bourgeoises, soit pour sauver la liberté poli-

tandis que le syndicalisme ne peut agir que faiblement (1).

3. — Dans les sociétés démocratiques, et toute l'Europe et toute l'Amérique civilisées sont plus ou moins des sociétés démocratiques ou à forte tendance démocratique, la lutte de classe tend à être ramenée à un résidu économique irréductible; et ce résidu est encore filtré et réduit par les oppositions économiques qui se produisent entre individus de même classe et les solidarités économiques qui lient ensemble les individus de classes différentes. C'est ainsi qu'on verra la Fédération des Ouvriers mécaniciens refuser pendant deux ans de se fondre dans la Fédération des Ouvriers des Métaux, parce que celle-ci est composée en grande partie de manœuvres, ouvriers à chômages fréquents et à faibles salaires, peu aptes par conséquent à fournir les cotisations relativement élevées qui permettent aux mécaniciens de se procurer un très efficace secours de chômage. Les choses cependant se sont arrangées et la réunion des mécaniciens aux métallurgistes a eu ce résultat heureux de procurer à ceux-ci le bénéfice de la caisse de chômage, transformée à cet effet en caisse fédérale facultative. Aujourd'hui les ouvriers à faible gain peuvent y verser une cotisation réduite moyennant laquelle ils reçoivent un secours proportionnel à cette cotisation (2). Mais les choses ne s'arrangent pas toujours aussi amiablement. Lorsqu'en 1906 le gouvernement du canton de Bâle-Ville voulut créer l'assurance cantonale contre le chômage, les ouvriers quali-

tique, *soit, comme dans l'affaire Dreyfus, pour défendre l'humanité*. La presque unanimité des socialistes qualifiés du monde entier accepta le reproche de contradiction et proclama le double devoir de défendre la démocratie et l'humanité.

(1) Tandis que nos effectifs confédéraux français n'atteignent pas la moitié d'un million de membres, le contingent des syndiqués fédérés et confédérés d'Allemagne s'élève à deux millions et demi. L'Angleterre, qui comme l'Allemagne ne demande à ses syndiqués que leur activité syndicale groupe le même formidable contingent.

(2) Art. 3 et 18 des Statuts de la Caisse fédérale de Chômage des ouvriers des métaux et similaires de France.

fiés, qui chôment peu, refusèrent d'alimenter une caisse dans laquelle devaient surtout puiser les manœuvres (1). Il fallut, en 1910, créer une caisse cantonale facultative, et non plus obligatoire (2). Juger ces défauts de fraternité communautaire, les condamner au nom d'une morale qui dépasse la justice n'empêchera pas qu'ils soient, ni qu'ils doivent demeurer encore longtemps au cœur des hommes.

La solidarité de classe économique sur le terrain réduit des intérêts économiques est considérablement moindre encore dans la classe des employeurs. Non seulement chaque fabricant portant ses produits sur le marché est par définition le concurrent de tous ses confrères, — concurrence qui se résout plus vite en concours et coalition parmi les membres de la classe des salariés, — mais encore les contrats d'union momentanée pour la lutte sont moins facilement et moins communément observés par les combattants du camp patronal que par ceux du camp ouvrier, même aujourd'hui où le syndicalisme patronal croît plus rapidement que le syndicalisme ouvrier, si bien qu'au train dont il va il l'aura vite dépassé (3). C'est ainsi que, dans les *lock-out* organisés pour répondre aux grèves ou les prévenir, on voit fréquemment les petits entrepreneurs lâcher pied et céder aux grévistes, faute de pouvoir supporter un long chômage avec la même capacité

(1) Beaucoup de chômeurs de la deuxième année étaient les mêmes que ceux de la première. Beaucoup de ceux de la troisième année avaient déjà demandé des secours la première et la seconde. Beaucoup de ceux de 1906 s'étaient déjà présentés les quatre années précédentes. (Ch. Rist, *Petit Méridional,* juillet 1906.)

(2) Cette caisse est « destinée, d'une part, à obtenir des individus régulièrement secourus en hiver par la ville un petit effort personnel d'assurance, et, d'autre part, à soutenir les caisses indépendantes des syndicats ouvriers ». (Rapport du Dr E. Hofmann, conseiller national du canton de Bâle-Ville, à la Conférence internationale du Chômage, Paris, 18-21 septembre 1910. *Compte rendu,* t. III, rapp. 46, p. 15.)

(3) Tandis que de 1906 à 1911 l'effectif des syndicats patronaux s'élevait de 268.036 membres à 403.759, soit une augmentation de plus de 50 pour cent, l'effectif des syndicats ouvriers ne s'élevait que de 836.134 à 1.029.238, en augmentation de 23 pour cent seulement. Le recensement de 1906 portant à 6.286.570 le nombre des patrons et patronnes et à 13.840.471 celui des

de résistance que leurs confrères mieux outillés et pourvus de capitaux.

Les ouvriers considèrent avec une ironie très concevable la résistance des petits employeurs à se placer sous l'hégémonie de leurs confrères plus fortunés. « Il paraît que les petits employeurs de Lyon s'aperçoivent, eux aussi, que les gros veulent les dévorer, et que leur groupement dans une chambre syndicale unique facilite cette absortion. Aussi, à quelques-uns, ils ont décidé de constituer une chambre syndicale indépendante de celle de la rue des Archers, qui est adhérente à la Fédération nationale. » (1).

En Allemagne, où les unions patronales sont nombreuses, fortes et combatives, celles de la grande industrie recourent plus volontiers au *lock-out* et celles de la petite et moyenne industrie au contrat collectif : celles-là occupant surtout des manœuvres, ouvriers non qualifiés, pièces facilement interchangeables du mécanisme industriel ; ceux-ci ayant affaire à des ouvriers professionnels, qualifiés, dont ils ne sont pas assurés, en cas de conflit aigu, de retrouver les équivalents. Les deux grandes fédérations patronales allemandes s'unissent cependant assez fortement lorsque la lutte contre les unions ouvrières est devenue ou jugée inévitable ; mais elles s'opposent assez nettement l'une à l'autre sur le terrain même de l'économie nationale, les premières, qui comprennent les industries extractives et la grosse métallurgie étant protectionnistes autant que sont libre-échangistes les secondes, vouées aux industries de transformation, aux manufactures et aux métiers proprement dits (2).

Non seulement leur défaut d'homogénéité à l'intérieur

employés et ouvriers des deux sexes, il y a donc 64 syndiqués sur mille patrons et 74 sur mille ouvriers. En 1906 on comptait 42 patrons et 60 ouvriers.

(1) *Travailleur du Bâtiment* du 15 mars 1911.

(2) V. G. Blondel : « La Défense patronale en Allemagne », dans les *Annales du Musée social*, supplément au numéro d'avril 1907. — V. également P. Saint-Girons : *L'Assurance patronale contre la Grève*, pp. 85 à 90. Larose et Tenin, Paris, 1908.)

empêche les classes de poursuivre la lutte avec la rigueur et l'ensemble affirmés par les théoriciens du matérialisme historique, mais encore, il faut le répéter, la catégorie intervient de plus en plus fréquemment et activement pour limiter la lutte de classe, l'enfermer dans le domaine purement économique, et parfois même la parquer dans une portion réduite de ce domaine. Sans être sortis de la catégorie économique, nous venons de voir que c'est le cas entre producteurs de même classe dont les uns sont intéressés à la protection et les autres au libre-échange, selon que les objets qu'ils produisent sont destinés à la consommation nationale ou étrangère. A plus forte raison lorsqu'il s'agit de catégories économiques aussi distinctes que celles des consommateurs et des producteurs. Ici, et toujours sans sortir du domaine économique général, qu'on le remarque bien, les classes se mêlent dans la catégorie.

Et cela est inévitable. Comme membre de la catégorie des producteurs en effet, en tant que se partageant inégalement les fruits du travail commun, les ouvriers et les patrons appartiennent bien à deux classes distinctes et opposées. Mais comme membres de la catégorie des consommateurs, ils ont des intérêts communs. A moins de se contredire, les tenants du matérialisme économique sont forcés de convenir que les intérêts communs engendrent des sentiments communs. Ouvriers et patrons pourront donc s'unir dans une ligue libre-échangiste afin de se procurer à bon compte des denrées alimentaires. Ni ces ouvriers ni ces patrons n'auront égard aux solidarités de classe qui les lient respectivement aux ouvriers agricoles et aux fermiers, dont ils combattront solidairement un protectionnisme que ceux-ci défendront non moins solidairement. Les uns et les autres seront ici, dans les deux camps, solidarisés plus étroitement par la catégorie que par la classe (1).

(1) Rappelant à ses lecteurs « le cas des métallurgistes de Roubaix qui, par l'organe de leur syndicat ouvrier..., avaient demandé au Parlement de défendre leur industrie contre la concurrence allemande en votant

4. — Les individus de classes différentes ne sont pas solidarisés que par les catégories économiques, on s'en doute bien. Il n'y a même aucune exagération à soutenir que les catégories juridiques, et surtout les catégories éthiques sont productives de solidarité au plus haut degré. Elles ont d'ailleurs cette caractéristique qu'on ne trouve pas, du moins au même degré, dans les catégories économiques: de ne point distinguer autant la classe à laquelle appartiennent leurs membres. D'une manière générale, on meurt plus volontiers pour la catégorie que pour la classe ; pour la patrie, pour sa religion, pour son parti que pour un tarif douanier, un profit industriel ou une augmentation de salaire.

Que les tenants du matérialisme historique qui se sont faits les instituteurs du syndicalisme révolutionnaire n'allèguent pas ici comme preuve du contraire l'antimilitarisme, évolué en antipatriotisme formel, de leurs militants. Il serait trop facile en effet de montrer que les ouvriers qui se sont donné l'organisation de classe la plus sérieuse, et qui mènent la lutte de classe avec le plus d'énergie et le plus de succès sur le terrain limité de la production, ne sont pas les syndiqués révolutionnaires français. Ceux-ci forment une minorité dans la masse des syndiqués, qui sont eux-mêmes chez nous minorité infime dans la masse des ouvriers à qui manque tout sentiment de classe, et en tout cas ne l'expriment par aucun acte. La lutte de classe n'est vraiment menée, et d'un véritable train, que par les syndiqués anglais, allemands, etc., qui, pour

les tarifs protecteurs que réclamaient leurs patrons », et y ajoutant celui des sculpteurs sur bois, dont la concurrence étrangère a diminué le nombre de moitié en quelques années, et qui demandent « l'élévation des tarifs d'entrée sur les meubles et sièges sculptés », la *Revue du Syndicalisme français*, organe des néo-monarchistes, disait non sans rire de ce double accroc à la lutte de classe et à l'internationalisme: « Bon gré, mal gré.... les travailleurs organisés pour la défense de leurs intérêts économiques doivent reconnaître qu'il existe des questions nationales et qu'ils sont obligés, pour les résoudre à leur avantage, de faire complètement abstraction de leurs préjugés humanitaires ou, comme ils aiment à dire, de leurs principes internationalistes ». (Art. « le Nationalisme ouvrier », pp. 57-58, n° de juillet 1909).

être fermement attachés à la paix entre les nations et résolus aux plus grands sacrifices pour la maintenir, ne sont point pour cela, bien au contraire, des négateurs de leur nationalité respective.

En France, comme partout, le patriotisme est un sentiment puissant de la catégorie politique supérieure. Quand les organisations de classe, parti socialiste ou fédérations ouvrières, se trouvent en face du sentiment de nationalité, elles doivent subordonner la classe à la catégorie et admettre avec les Congrès de l'Internationale socialiste que la Pologne, supprimée par les puissances en 1793, renaisse comme nationalité distincte. Le groupement des délégués polonais en nationalité distincte et autonome ne cessa cependant de se heurter à l'opposition de la délégation allemande qu'au Congrès de Zurich, en 1893. Leur revendication produite devant le Congrès de Bruxelles, en août 1891, avait eu son retentissement au Congrès de la démocratie sociale allemande tenu à Erfurt deux mois après (1). En Autriche-Hongrie, les socialistes et les syndiqués refusent avec une égale énergie de quitter le terrain de la nationalité, les éléments tchèques, polonais, ruthènes, etc., se plaignant d'être infériorisés par les éléments allemands (2). Le gouvernement impérial avait cru pouvoir opposer aux nationalités divergentes l'unitarisme de la classe ouvrière en accordant à celle-ci le suffrage universel : il ne fit que donner la preuve que l'unité doctrinale socialiste et syndicaliste ne tient pas devant la diversité des sentiments, des langages, des coutumes et des intérêts. D'ailleurs le conflit des nationalités existait dans le syndicalisme

(1) Au Congrès de Zurich, la délégation polonaise déclara qu'elle ne voulait pas « laisser ressusciter les anciennes tendances nationales chauvinistes », mais néanmoins entendait « garder sa place légitime dans la grande armée nationale socialiste ». (Rapport de la Délégation polonaise, *Revue Socialiste,* 15 septembre 1894, pp. 339-344).

(2) V. du Dr Edvard Benès : « Les Luttes nationales et le Socialisme en Autriche-Hongrie », *Revue Socialiste* du 15 août 1908, pp. 97-112, et, du même auteur : « Le Socialisme en Autriche et les prochaines élections législatives », même recueil, 15 juillet 1911, pp. 56-67.

austro-hongrois et les syndicats de Bohême s'étaient séparés de la Centrale viennoise avant que le suffrage universel fût octroyé à la classe ouvrière dans la monarchie des Habsbourg. Comme le dit le correspondant particulier du *Temps :* « En théorie, dans le *Capital,* le socialisme exclut le nationalisme, tout comme la religion chrétienne dans l'Evangile. Mais en pratique toutes les différences reparaissent » (1).

Les courants nationalistes ont parfois une telle violence que les organisations de classe ne peuvent s'y opposer efficacement, même dans des pays plus fortement homogénéisés que le damier multinational d'Autriche-Hongrie. L'exemple nous est fourni par l'impuissance du parti socialiste italien, lorsque fut décidée la conquête de la Tripolitaine. Bien pis : on a vu alors certains doctrinaires de la lutte de classe se jeter à corps perdu dans le flot trouble qui emportait pêle-mêle les catégories et les classes, la bénédiction de Pie X et l'adhésion des syndicalistes révolutionnaires Arturo Labriola, Paolo Orano et Olivetti. Ce dernier répondait en ces termes au blâme de ses amis : « Il me semble que nos camarades se laisent leurrer par de vieux clichés humanitaires, démocratiques et pacifistes que le syndicalisme répudie depuis très longtemps (2). » Quant à Alceste de Ambris, qui demeurait ferme sur la rive syndicaliste et regardait passer le flot qui emportait ses amis, il se bornait à protester que la question tripolitaine était « *absolument en dehors du domaine ouvrier* ». L'aventure de ses disciples italiens n'a pas dû contrarier plus qu'étonner M. Georges Sorel, envasé lui-même dans la petite mare où s'agitent les néo-royalistes du nationalisme intégral. Quand ils y ont bien barboté, ils disent qu'ils ont créé un courant. Il n'a pas fallu moins que la Méditerranée pour l'essor de MM. Labriola, Orano et Olivetti. Voilà pourtant où conduisent les « réflexions sur la violence ».

(1) P. C. « Lettre d'Autriche : Nationalité et Syndicalisme », n° du 9 juillet 1910.

(2) *Petite République* du 6 octobre 1911.

Si fortes que soient les réactions des catégories juridiques, et notamment du patriotisme, contre les sentiments de classe, elles le sont peut-être encore davantage dans les catégories éthiques, et tout particulièrement dans le domaine religieux. On rencontre bien, dans la pratique religieuse, des contradictions inspirées par des mœurs et des sentiments de classe : le clergé qui multiplie les cierges et enfle ses voix aux obsèques du riche en envoyant un prestolet crotté jeter une prière distraite et trois gouttes d'eau bénite sur le cercueil du pauvre nous apparaît comme un clergé de classe tout autant que les cent trente-six nobles porteurs de mitres sur les cent quarante archevêques et évêques que comptait la France à la veille de la Révolution (1). De même, dans le protestantisme américain, il y a des temples aristocratiques où un pauvre, et à plus forte raison un nègre, n'oserait entrer et surtout s'asseoir. Les religions fusionnent bien moins les classes qu'elles ne les superposent, prêchant la bonté aux supérieures et la soumission aux inférieures. Mais si elles ajournent l'égalité des classes et des individus au lendemain de la mort, elles ont une efficacité incontestable pour concilier les classes sinon dans leurs intérêts réels, du moins dans l'idée qu'elles s'en font. Il faut d'ailleurs distinguer entre les orthodoxies d'autorité et de hiérarchie et les sectes démocratiques et égalitaires (2). En tout cas et dans son essence profonde, nulle des sectes et des religions chrétiennes n'est fondée sur un principe de classe. Bien plutôt sont-elles toutes fondées sur l'indistinction des classes, ou du moins prétendent-elles, et elles y réussissent, à les réunir toutes dans un sentiment commun dominant tous les autres.

(1) A peine comptait-on, en 1789, trois ou quatre diocèses dont les titulaires fussent roturiers. C'étaient naturellement les plus pauvres, les évêchés de laquais, comme les courtisans disaient avec dédain. — A. DEBIDOUR, *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France, de 1789 à 1870*, pp. 25-26. (Félix Alcan, Paris, 1898).

(2) Les unes se fondent sur la parabole du mauvais riche (LUC, XVI, 19-25), et les autres sur l'obéissance aux maîtres que l'apôtre Paul prêche aux esclaves (*Eph.* VI, 5-8).

Si les Eglises triomphantes suppriment les fraternités égalitaires des Eglises souffrantes, tout au moins, il faut le répéter, leur caractère conservateur, disciplinairement social, établit-il la paix entre les classes partout où leur loi est acceptée. L'esprit religieux unit donc fortement les classes, mais sans les abolir dans sa catégorie propre, sauf après la mort. Cependant les classes assujetties acceptent cet ordre, bien plus par une soumission héréditaire dont leur acceptation est le signe que par l'espérance d'une réparation supraterrestre. En sorte que, lorsque le prêtre recommande la miséricorde aux classes supérieures et la résignation aux inférieures, il est bien plus écouté de celles-ci que de celles-là. Et l'amalgame est assez solide pour qu'on ait vu, au moment de la séparation des Eglises et de l'Etat, les prolétaires catholiques se montrer plus ardents que les bourgeois dans un combat où ils croyaient défendre la religion, mais, où, en réalité, ils luttaient pour conserver à la classe des propriétaires l'influence sociale qui leur échappe à mesure que grandit l'esprit démocratique.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

L'école du propagandiste

A plusieurs reprises, des essais d'Ecole socialiste ont été tentés. Mais c'est seulement depuis deux années consécutives que les efforts ont été couronnés d'un succès croissant et que l'œuvre a enfin pris force de vie. Nous voudrions ici, non pas retracer toute son activité, mais seulement exposer les résultats obtenus dans l'une de ces branches de travail, qui a été innovée cet hiver et n'a pas été une des moins intéressantes ni des moins réussies.

L'Ecole socialiste a tout d'abord, et avec juste raison, songé à développer la culture socialiste en général. Par de grandes conférences faites par les meilleurs des militants, elle a essayé de donner le « substratum » de l'idée socialiste; par des séries de cours sur les problèmes du jour, elle a tenté d'orienter le Parti vers plus de connaissance et plus d'exactitude : elle espérait voir chez elle se produire toutes les idées nouvelles qui pouvaient « développer » la doctrine. Elle escomptait, dans le sens le plus large, « animer la pensée commune », qui ne doit pas un seul instant s'arrêter de rechercher dans la réalité et l'examen du devenir social, des raisons scientifiques de croire au socialisme, sans risquer de tomber dans un lamentable « crétinisme intellectuel », dans un « rabâchage » de formules, inopérantes et vides. Cette œuvre-là, elle la continuera demain et, de ce côté, son rôle peut être considérable.

Mais ce ne pouvait être tout. L'Ecole socialiste, par son origine, par ses spécifiques préoccupations était ainsi surtout appelée à toucher des étudiants, des intellectuels, des esprits

inquiets et curieux de tous les milieux. Par les conférences mêmes qu'elle entretenait, son champ d'expansion était condamné à être restreint et à ne donner au socialisme, dans son rôle d'éducation, que des travaux de Faculté. Or l'enseignement supérieur, si utile soit-il, ne peut dans un mouvement de masse comme celui du socialisme suffire à tout. Il faut songer aux humbles militants qui composent ses cadres, il faut songer à ses sergents-recruteurs, éducateurs eux-mêmes de la grosse foule, en contact avec elle, porteurs de « vérités » sociales, et chargés de l'entraîner.

Aussi, dès l'année dernière, les deux âmes de l'Ecole socialiste, le citoyen Alfred Bonnet et la citoyenne Allard, pensaient-ils à une besogne nouvelle en me demandant de faire à l'Ecole socialiste une série de cours sur les écoles de propagande à l'étranger, l'utilité d'une éducation de propagande en France, que dis-je, sa nécessité matérielle et morale : ce fut l'ébauche de l' « Ecole du propagandiste ».

Comment fut-elle organisée ? Comment fonctionna-t-elle ? C'est ce qu'il importe d'examiner.

Quelques règles d'abord furent reconnues indispensables à son existence. Appelée à s'adresser à des militants, l'école du propagandiste devait durer un délai assez court. Réclamer, particulièrement en 1912, qui était en France et à Paris une année d'élections municipales, d'hommes sinon eux-mêmes, au moins indirectement engagés dans la bataille, quelques soirées en plus, pour suivre des cours assez difficiles, n'était possible qu'en concentrant l'effort et en le réduisant dans le temps. Aussi l'Ecole du propagandiste, ouverte au milieu de février, s'est terminée fin mars.

De plus, école des militants, il fallait à tout prix que les élèves soient des militants du parti. Un appel vigoureux fut adressé à ce sujet à toutes les sections de la Fédération de la Seine ; l'*Humanité* multiplia les communiqués. Et si tout n'a pu être fait en ce sens, les résultats ont cependant été plus que satisfaisants; si les élèves n'ont pas été désignés par leurs groupes respectifs, on verra par le tableau suivant qu'ils étaient en

grande majorité des camarades du parti. Il est vrai que dans ce but les conditions financières d'admission avaient été réduites à fort peu de chose : 1 fr. 25.

Cent sept élèves ont été inscrits.

Trente-et-un seulement n'appartenaient pas au parti et se composaient d'élèves ordinaires de l'Ecole socialiste, de vieux habitués des cours du Quartier Latin et d'étudiants étrangers. Mais les étudiants français, à quelques rares exceptions près, y brillaient par leur absence. Pourtant, le groupe des étudiants collectivistes, sur l'initiative de qui a été fondée l'Ecole socialiste, comprenait 70 membres en 1911-1912, et au moins 15 camarades actifs.

Les 76 autres se répartissaient ainsi entre les diverses sections :

Paris : 2e (2), 4e (4), 5e (7) (ces deux sections correspondent géographiquement à l'Hôtel des Sociétés Savantes, où se tient l'Ecole socialiste), 6e (1), 7e (1), 8e (2), 9e (4), 10e (7), 11e (6), 12e (2), 13e (3), 14e (4), 15e (1), 17e (3), 18e (3), 19e (1).

Dans la banlieue : Levallois (1), Bois-Colombes (1), Clamart (2), Issy-les-Moulineaux (3), Ivry-sur-Seine (1), Champigny (1), Vitry (1), Charenton (1), Vincennes (2), Neuilly (1), Montmorency (1).

De plus loin : Esbly (Seine-et-Marne) (1). Les groupes d'originaires avaient fourni leur contingent : Yonne (1), Cantal (2), Nièvre (1), Landes (1).

Des groupes étrangers : Tchèque (1), Allemands (4).

Signalons qu'au point de vue professionnel les deux tiers des élèves étaient des ouvriers ou des employés, quelques-uns militants de syndicats et de coopératives. Au point de vue âge, la majorité avait moins de 25 ans; parmi les 76, presque aucun ne dépassait la quarantaine. Enfin, signalons la présence de huit femmes.

L'assiduité fut bien au-dessus de ce qu'on pouvait attendre; on peut dire que le nombre des élèves, pour un cours, était trop nombreux, car plus de quatre-vingts élèves ont assisté à

un tiers des cours, plus de cinquante à la moitié, et c'est à peine si à un ou deux cours l'auditoire se réduisit au-dessous de quarante. Jamais, en France, pareil résultat ne pouvait être espéré. Quand on songe que pour des cours d'ordre universitaires, faits par des savants, une pareille continuité dans l'effort n'est presque jamais remarquée, on peut se réjouir d'un semblable succès.

D'un autre côté, pour donner confiance, pour attirer ce public spécial, l'Ecole du propagandiste fut entièrement faite par des camarades connus du parti socialiste, entre autres : Bracke, Dubreuilh, Dormoy, Landrieu, Renaudel, Thomas, Roldes, étaient professeurs. Le secrétaire du parti, le secrétaire adjoint, les deux administrateurs du journal l'*Humanité*, le secrétaire de la Fédération de la Seine, deux délégués permanents à la propagande, le secrétaire de rédaction du journal le *Socialiste*, un des principaux députés, le rédacteur en chef de notre revue, etc., etc. Voici autant de titres qui montrent que, pour être moins qu'officieuse, l'Ecole n'en avait pas moins fait appel aux officiels.

Les travaux se divisèrent en deux parties : une théorique et une pratique.

La partie théorique comprenait neuf cours. En voici le détail, par la reproduction de l'appel-réclame qui fut distribué :

ECOLE SOCIALISTE
(3e année)

Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente
Février-Mars 1912

ÉCOLE DU PROPAGANDISTE

MAXENCE ROLDES, délégué permanent du Parti socialiste. — *Les préjugés et théories opposés à la propagande socialiste :* 1° *chez les ouvriers* (mardi 13 février); 2° *chez les petits commerçants et artisans* (mardi 27 février); 3° *chez les paysans* (mardi 5 mars).

PH. LANDRIEU, administrateur de l'*Humanité*. — *L'action coopérative* (mercredi 14 février).

P. DORMOY, secrétaire de la Fédération de la Seine. — *L'action syndicale* (mercredi 12 mars).

P. Renaudel, administrateur de l'*Humanité*. — *L'action du Parti socialiste* (mardi 12 mars).

A. Thomas, député. — *L'action parlementaire* (mardi 19 mars).

Bracke. — *La doctrine socialiste* (mercredi 28 février).

L. Dubreuilh, secrétaire du Parti socialiste. — *L'Histoire du Parti socialiste* (mercredi 13 mars; *L'Histoire du Parti socialiste* (suite) (mercredi 20 mars).

Conférences de Travail

La conférence de Travail dirigée par le citoyen Poisson, délégué permanent du Parti socialiste, commencera le vendredi 16 février et continuera les vendredi 1er, 8, 15 et 22 mars. — La carte du Parti socialiste sera exigée au moment de l'inscription.

Les cours et conférences de Travail ont lieu à 8 heures trois quarts du soir, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente.

Le droit d'inscription est fixé à 1 fr. 25 pour la série entière.

Rien ne vint troubler la bonne marche de l'Ecole. A peine quelques cours furent-ils remis aux approches du Congrès national de Lyon, et notre camarade Roldes, devenu candidat, fut remplacé par le citoyen Gaston Lévy, aujourd'hui même délégué permanent à la propagande.

Nous ne pouvons ici retracer le détail des conférences, qui, toutes, faites dans le plus grand silence, furent écoutées avec soin. Presque la moitié de l'auditoire prenait de très sérieuses notes. Les professeurs eux-mêmes eurent à peu près tous le loisir de préparer soigneusement leur exposé. Dans leur ensemble, les leçons gardèrent bien le caractère de leçons et, facilement, on aurait pu se croire à la Faculté des lettres ou à l'Ecole de médecine.

Mais, dira-t-on, à quoi pourra-t-on juger l'efficacité de cette institution ? Evidemment, c'est difficile, car c'est là une œuvre d'avenir, ce n'est pas en un jour que l'on meuble, non pas seulement le cerveau d'un camarade, mais qu'on le met à même de transmettre aux autres ce qu'on lui a enseigné. Et puis, l'Ecole du propagandiste n'a pas été surtout une école d'instruction, mais, surtout, et au premier chef, une école d'éducation. Cependant le meilleur moyen de s'en rendre compte est une étude détaillée de ce qui s'est passé à la partie

pratique des cours ; ainsi impartialement, on pourra juger. Chargé de cette besogne, j'en rendrai compte dans le double but de faire connaître une expérience socialiste, et aussi de remettre, devant les yeux d'un certain nombre d'élèves, le résumé demandé par eux du travail fait en commun. Ajoutons que la partie pratique de l'Ecole du propagandiste a eu plus de succès encore relativement, que la partie théorique, sans, ai-je besoin de le dire, que le cours professoral y fut pour rien, mais uniquement parce que les militants y voyaient mieux, plus près, le but qu'ils étaient venus chercher.

J'ai donné quatre cours pratiques sur les sujets suivants :

1° Comment on choisit un sujet de conférence et comment on l'énonce ;

2° Comment on en fait le plan ;

3° Comment on se documente pour le remplir ;

4° Comment on le prononce, sans chercher l'éloquence qui est d'ordre naturel ;

Mais, ce que j'ai tenté surtout, c'est d'entrer en contact avec les élèves, de les faire travailler, mettre la main à la pâte. Je ne suis pas encore parvenu comme je l'aurai voulu, mais cependant on va juger si les résultats ne méritent pas d'être intéressants.

Comme suite à chaque point du cours, j'ai demandé aux élèves de me remettre des sortes de devoirs pratiques, d'après les principes de l'enseignement donné, ou si l'on veut les conseils de camarade qui leur avaient été fournis. Ils ont donc dû, autant qu'eux-mêmes le voulaient, me remettre des titres de conférences et des plans étudiés.

J'ai reçu ainsi 45 sujets de conférences, abordant les problèmes les plus divers et dans un état d'esprit souvent différent, mais quelquefois curieux. En voici plus loin un certain nombre, et dans leur forme d'énoncé, qui était le point principal du « devoir ». J'ai, du reste, remis pour chacun une critique de quelques lignes dont j'ai donné lecture devant tout le monde.

Voici d'abord à quoi se résumaient dans les grandes lignes,

les très simples règles que je leur avais développées avec une quantité d'exemples, sur le choix du sujet :

a) Sujet connu par son éducation, ses lectures, ses connaissances, son goût;

b) Sujet d'actualité. Enoncé, ni trop général, ni trop précis ;

c) Tenir compte du but qu'on se propose, du point de vue où l'on se place, de la situation que l'on occupe.

Voici ce que les élèves en ont tiré dans quelques-uns de leurs énoncés :

« De la nécessité du groupement. La nécessité du prolétariat de s'organiser. Le rôle de la femme socialiste dans l'éducation. L'organisation des femmes et l'influence de l'organisation sur la femme. La valeur de l'organisation pour la femme. La vie chère et la suppression des droits de douane. La vie chère et la coopération. L'alcoolisme et la classe ouvrière. Les bouilleurs de cru et le socialisme. Le socialisme et la conquête des paysans. Le collectivisme. Le petit patronat dans la lutte de classe. Socialisme et antialcoolisme. Un argument bourgeois contre le droit de grève. L'intérêt public. La construction d'habitations municipales à bon marché. La propagande socialiste et la campagne municipale. Le socialisme dans les municipalités. Pourquoi nous présentons des candidats ? Pourquoi et comment je suis socialiste. L'habitation à bon marché individuelle et collective. Pour ou contre le socialisme municipal. Le moyen d'unir le syndicalisme au socialisme. Le rôle que peut jouer les syndicats de mineurs en cas de conflit international. L'idée syndicaliste et les employés de commerce. Le chômage devant le capitalisme. La coopération devant la loi des retraites. Où vont les orphelins du prolétariat ? La liberté d'opinion chez les fonctionnaires. Les ouvriers étrangers en France. Pourquoi nous préférons nous grouper en syndicat plutôt qu'en association. La liberté de la presse. Une maison sociale (architecture, décoration, ameublement, hygiène). Colonisation et socialisme. Du nombre croissant des hommes illettrés. L'instruction obligatoire des adultes et du socialisme. Anarchisme et vandalisme. Enseignement technique et professionnel, etc., etc., etc. »

Pour compléter, je mets, sous les yeux des lecteurs, cinq de ces « devoirs » avec les remarques du professeur :

SUJET CHOISI POUR UN PROJET DE CONFÉRENCE

1° *Des moyens que compte employer le P. S. pour remédier à la vie chère.*

Sujet trop long, mais à condition d'en réduire l'énoncé serait très utile à traiter et pourrait souvent servir à un propagandiste.

2° *Le Collectivisme.*

Bien trop général ; très difficile pour un militant à ses débuts, car cela a été mille fois traité, ou alors, il faut de l'originalité et de grandes connaissances. C'est à voir.

3° *Pourquoi nous présentons des candidats.*

« Il s'agit dans mon esprit des élections municipales dans une commune où un ou deux socialistes *à peine* pourraient être élus dans les circonstances les plus favorables. »

Tout à fait bien et utile pour tous les militants, très bien compris ma méthode.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 1912

Le citoyen X... traitera le sujet suivant :

4° *La vie chère et la suppression des droits de douane.*

« Le militant socialiste devra expliquer pourquoi le Parti Socialiste réclame comme amélioration immédiate la suppression des droits de douane ; comment et dans quelle mesure cette suppression peut soulager la misère présente. »

C'est très intéressant, un peu spécial, demande beaucoup de compétence et d'effort pour bien le traiter.

5° *L'action ouvrière.*

Trop vague, trop imprécis, mais bon sujet de conférence de propagande si l'on traite comment la classe ouvrière peut agir pour s'émanciper ?

Mais ce n'est pas tout ; 18 élèves ont continué, ont été plus loin et ont remis un plan complet, quelquefois de plusieurs pages, ce qui du reste, ne leur était point recommandé, à la suite les règles suivantes données pour un plan de conférences et illustrées encore d'un grand nombre d'exemples.

RÈGLES POUR LE PLAN DE LA CONFÉRENCE PAR LE PROFESSEUR

1° Règles générales.
a) y réfléchir.
b) un tout.
c) l'écrire.
d) le faire au début. Pourquoi ?

2° Méthode de construction.
a) sa constitution idéale.
b) son établissement pratique.
  a) décomposition du titre par analyse : critique et positif ; passé, présent, avenir ; ici, ailleurs ; thèse, antithèse, synthèse.
  b) négliger introduction et conclusion.
  c) examen suivant la même méthode (*a*) des deux ou trois sous-titres trouvés, surtout d'après les faits, puis ranger tous les autres faits sous ses rubriques.
  d) idées qui surgissent au cours de ce travail.
    a) Mettre de côté et noter.
    b) les classer et au besoin remanier le plus légèrement possible.

3° Faire introduction, conclusion.
a) introduction courte, écrite, exposant le problème à traiter ou la raison qui a conduit à examiner le sujet.
b) conclusion, résumé très bref, non de ce qu'on a dit, mais voulu démontrer.
c) répétition de l'idée générale qui forme le *tout* en quelques phrases.
d) péroraison ou finale. Le plus souvent la savoir par cœur et finir de suite.

Avec un soin scrupuleux d'étudiant consciencieux, (quoiqu'on puisse penser de la méthode universitaire du professeur, qui en fut l'élève), les militants de l'Ecole ont tous essayé d'appliquer les règles précédentes, on le verra facilement aux quelques plans suivants, remis au long des cours, et que nous reproduisons tels quels sans y changer un mot. Deux seulement étaient inférieurs et impossibles; mais nous remarquons que pour une école se composant elle-même, combien il est curieux de ne pas avoir été encombrés par les élucubrations

de fous ou les insuffisances d'ignorants, ou encore les productions de braves étrangers, trop heureux qu'on leur apprenne là le français. Des critiques écrites ont été remises à chacun : elles étaient d'autant plus faciles que les élèves pouvaient ne pas signer leur œuvre, ce qu'ils firent presque tous.

Présenté par une femme :

1° *L'instruction obligatoire des adultes et le socialisme* (Plan de conférence pour une réunion de groupe dans une ville).

Ce qu'on appelle l'instruction obligatoire des adultes : prolongation de l'âge scolaire ; enseignement complémentaire.

Etat de la question en France : Vœux émis par le Congrès radical de Dijon en 1908 ; projet du gouvernement d'après le rapport de M. Cohendy.

Etat de la question à l'étranger par deux exemples : Suisse et Allemagne : bref historique de la question dans ces deux pays ; la question de l'obligation ; l'organisation matérielle des cours ; les matières enseignées.

L'intérêt que le Parti socialiste a au vote de cette réforme.

A. — Intérêt général : développement physique des adultes : diminution des heures de travail d'atelier ; développement intellectuel et moral : éveil de l'intelligence et de la conscience.

B. — Intérêt de parti : L'éveil de la conscience individuelle développe l'éveil de la conscience de classe ; le Parti vaut ce que valent les individus qui le composent.

L'esprit dans lequel le Parti doit s'efforcer que la réforme soit faite.

A. — Confection des programmes : adaptation aux métiers et aux régions ; enseignement des lois sociales existantes ; neutralité d'opinions sur le régime capitaliste.

B. — Personnel enseignant : collaboration des éléments ouvriers.

Idée générale. — L'instruction obligatoire des adultes est un commencement de réalisation de l'idéal socialiste, car elle tend à créer des hommes plus conscients de cet idéal, c'est-à-dire plus capables de l'entrevoir et de se dévouer à lui.

2° *L'action socialiste au conseil municipal en banlieue.*

1° Réclamer l'autonomie des communes et citer en exemple de tutelle les propositions refusées par le Préfet.

2° Ce qui se fait à l'étranger au point de vue municipal : application de la régie directe. — Ce qui se fait en France et qui s'est déjà fait dans de nombreuses villes.

3° Ce que nous pouvons faire : dans l'enseignement, dans les œuvres sociales et comme régie.

3° *Nécessité de l'organisation dans la classe ouvrière.*

Plan :

1° Dans la société telle qu'elle est constituée à l'heure présente, le travailleur désireux de plus de bien-être et qui, voulant conquérir son émancipation, ne compterait que sur son action personnelle verrait ses efforts frappés d'impuissance.

2° La concentration industrielle et commerciale s'opérant de plus en plus et centralisant par cela même toutes ses forces, il est nécessaire pour que la classe ouvrière lutte avec avantage contre ces forces puissamment organisées, qu'elle aussi concentre toutes ses énergies et toute son action dans les organisations ouvrières et constituées par elle.

3° Indiquer alors quelles sont ces organisations (syndicats, Parti socialiste et coopérative) et quelle est leur puissance d'émancipation.

Conclusion :

Terminer en indiquant que ce n'est que de l'action commune de ces trois formes d'organisations (qui cependant doivent conserver leur autonomie), que les travailleurs obtiendront leur émancipation complète et intégrale.

4° Plan d'une conférence sur la *Liberté de la Presse.*

Introduction.

Après avoir — en tant que jeune — demandé l'indulgence de mon auditoire, j'indiquerai pourquoi la liberté de la presse, par les continuels procès intentés à des journalistes, se trouve toujours d'actualité et pourquoi actuellement, par la question de l'aministie, elle est particulièrement au premier plan des questions du jour.

Premier point.

Rentrant dans le sujet je commencerai par faire d'une façon succincte l'historique de la presse en France, indiquant ses origines, les diverses transformations qu'elle subit et quel est le degré de liberté dont elle jouit sous les régimes des gouvernements précédents.

Deuxième point.

Après son historique, je montrerai quelle est la situation actuelle de la presse. J'indiquerai sous quelle législation elle se trouve. J'énoncerai, entre autres, la loi de 1881. Je montrerai ensuite à

mon auditoire quelle situation résulte de cette législation. Je citerai les nombreuses condamnations de presse de ces dernières années.

Troisième point.

Après avoir fait l'historique et avoir montré la situation présente de la presse, je dirai ce qu'elle devrait être en une République. Je montrerai la stupidité des poursuites de presse. Je rappellerai que les Droits de l'Homme, dont se réclame notre régime, proclament les droits de penser et d'écrire, que le Parti radical se fit toujours le défenseur fervent de la liberté complète de la presse, que les hommes aujourd'hui au pouvoir, les Clemenceau, Briand, et même Poincaré s'en firent les champions. Je citerai leurs déclarations.

Conclusions.

Ayant montré à mon auditoire comment nous ne possédons pas encore la liberté de la presse et indiqué pourquoi, pour l'honneur de la République, l'obtention de cette liberté est nécessaire, je montrerai alors par quel moyens cette obtention est possible et quel est le premier but à atteindre : la revision de la loi de 1881 et l'abrogation des lois dites scélérates de 1893-1894.

5° Un devoir socialiste : *la lutte contre l'alcoolisme.*

Introduction.

On peut s'étonner que moi, un jeune, je prenne la parole pour moraliser les adultes et même les vieillards. C'est que, plus que jamais, en ces temps de crises sociales, la nécessité d'une vigoureuse réaction se fait sentir, *que les jeunes gens d'aujourd'hui seront les alcoolisés de demain* ; et que c'est d'eux surtout qu'ils doivent attendre le salut contre cette tare sociale et légale.

Développement.

A. — Ce qu'est le fléau. Court historique sur l'*ivresse* dans les temps.

1° Les méfaits de l'alcool. L'entraînement physique, moral, social.

2° L'exploitation patronale et l'alcoolisme.

B. — La lutte contre le petit verre.

1° Les efforts fournis jusqu'alors.

2° Le programme du Parti socialiste. Pourquoi il entre en lutte : relever la dignité de l'homme et la valeur des militants.

Conclusion.

Je fais appel à toutes les bonnes volontés pour seconder — sans distinction de sectes — l'effort du Parti socialiste, et tout d'abord de prêcher par l'exemple.

6° *Pourquoi le Parti socialiste présente des candidats aux élections municipales* (dans une commune où un ou deux *au grand maximum* peuvent être élus, dans les circonstances les plus favorables) :

Entrée en matière.

Pas candidat ; apporte mon appui aux camarades.

Présentation.

Qui sommes-nous ? Candidats ouvriers. Leur désintéressement ; puissance de la conviction. Aperçu sur le socialisme en général.

Mobiles.

Que voulons-nous ? Faire de la propagande, s'affirmer ; représentation proportionnelle des partis dans la commune.

Tâche à accomplir.

Que ferons-nous ? Brève critique du conseil municipal sortant. Ce que pourront faire nos élus.

Conclusion.

Appel aux socialistes qui s'ignorent.

Mais après l'étude de la documentation, le moyen d'avoir une petite bibliothèque, quelques revues, journaux à conserver, le moyen de les classer et de s'en servir, le « clou » de l'Ecole du propagandiste fut dans les deux « cours » où les élèves firent en un quart d'heure chacun l'exposé de leurs conférences. Je signale ces courageux camarades qui affrontèrent les planches, pour la première fois, la plupart : Lesieur, Joly, Berthaud, Sellier, Mailhes et les citoyennes Rosenthal et Retier; un dernier, quoique atteint d'une difficulté naturelle de la parole, n'hésita pas à deux reprises à s'essayer, mais il fut obligé d'y renoncer. L'auditoire écouta les débuts avec sérénité, un peu d'envie, et les novices eurent pour leur premier essai un gros succès. Sans doute, c'était encore faible, mais en pareille matière, le premier pas seul compte. Avec soin, j'ai voulu éviter l'école ridicule d'orateurs et d'accord avec nos amis de l'Ecole, la critique porta seulement sur l'attitude, le geste, la lecture ou la rapidité du début. Il aurait fallu pouvoir développer encore ces deux dernières leçons, car élèves et professeurs ainsi s'approchent davantage. Cela sera pour l'année prochaine et il faudra y songer.

Car, en effet, si les résultats ont été à tout point de vue inespérés, il ne s'en suit nullement que cette première tentative et ces premières expériences n'appellent pas des réformes, si on veut que l'Ecole du propagandiste arrive au maximum d'utilité. Certes ce n'est pas rien de savoir qu'au moins deux élèves de l'Ecole ont été candidats aux élections au Conseil municipal : l'un à Paris, Mailhes; l'autre en banlieue, Flacon, à Ivry. Ce dernier, élu, dans son enthousiasme, m'a écrit qu'il devait son succès à l'Ecole ; ce n'est pas rien que de sentir, par des lettres suivies et renouvelées, combien d'élèves sont reconnaissants de ce qu'on a fait. L'un me dit que cela lui a permis de se mêler et de faire de la propangande syndicale.

Cependant cela ne me satisfait point encore entièrement. Aussi l'Ecole socialiste, pour l'année prochaine, se promet-elle de perfectionner encore l'Ecole du propagandiste. Continuant à « bloquer » les cours, elle en allongera cependant un peu le nombre. Des conférences théoriques, elle fera trois cours, succints, résumés, mais entiers, sur les principes socialistes, l'histoire du Parti, l'Etat et le fonctionnement des mouvements ouvriers (syndicats, coopératives, Parti), avec trois professeurs. Elle doublera l'école pratique et créera particulièrement un cours pour l'étude par la lecture et le résumé de brochures par les élèves, des grands problèmes actuels qui se posent devant le socialisme. Par une propagande directe auprès des sections, elle essayera de faire désigner les élèves par celles-ci, tout en limitant leur nombre. Quoique un généreux donateur ait enrichi l'Ecole socialiste, après être venu à l'Ecole du propagandiste, un concours financier modeste, mais sérieux sera réclamé des participants.

Ainsi l'Ecole socialiste, si elle réussit, aura bien mérité, non seulement du socialisme, mais de son Parti.

E. Poisson.

Le Mouvement révolutionnaire des Ouvriers hongrois

Pour mieux comprendre les événements révolutionnaires récemment écoulés dans la capitale de Hongrie, il faut les éclairer de quelques préliminaires.

Il faut savoir, tout d'abord, que les classes possédantes en Hongrie sont toujours la haute noblesse (les Magnats) et la moyenne noblesse (les Gentrys). Mais tandis que les Magnats et les cléricaux sont en même temps dans la possession de la plus grande partie du sol hongrois, les Gentrys (sorte de gentilhommes français ou junkers allemands) ont perdu leur fortune dans une vie fainéante et improductive, conservant seulement les noms distingués et les meilleurs relations familiales. Ce fait s'exprime extérieurement dans l'occupation des hautes fonctions des ministères, de l'administration publique et départementale et avant tout dans le maniement du droit de vote actuel. Le droit de vote actuel est un des plus arriérés de l'Europe. Fondé sur une base de contribution et de suffrage public, qui est effectué dans les centres des arrondissements comprenant parfois 80 communes, aggravé de mille difficultés, il en résulte que, parmi les 20 millions d'habitants, seulement 1.200.000 ont le droit de vote, dont 350.000 employés de l'Etat, des municipalités, les autres étant des petits cultivateurs, industriels, commerçants, employés, mais presque sans exception, tous dépendant de l'Etat, d'une administration quelconque, d'une usine fournisseuse de l'Etat, ou de quelque potentat du pays, qui est lui-même obligé du gouvernement. Il en résulte que les abus électoraux com-

mis par corruption et sous toute autre forme sont inimaginables et ne connaissent pas de limites. C'est ainsi que les mandats ont leur prix habituel, variant de 10.000 à 400.000 couronnes. La récente élection de Zenta, par exemple, coûta 350.000 couronnes au candidat et au parti gouvernemental, et, fait curieux, se termina avec une chute du candidat Teleszky, d'ailleurs ministre des Finances, et la victoire du grand propriétaire Fernbach, membre du parti indépendant de l'extrême-gauche.

Les abus électoraux scandalisaient tellement le pays, qu'il fallut voter une loi (1903) constituant un tribunal spécial jugeant les « pétitions » des candidats mécontents. Mais d'une part le procédé de la Haute-Cour, qui fut chargée de juger les élections « pétitionnées », d'autre part les frais horriblement élevés (5.000 à 35.000 couronnes), ont rendu la loi parfaitement inefficace.

C'est grâce à ce droit de vote que la gent de Gentry a pu maintenir son règne inconcevable.

Au parlement, c'est-à-dire à la Chambre, c'était son parti, le parti dit « libéral », qui était le parti gouvernemental de 1867 jusqu'à 1905. Le roi choisissait toujours et sans exception parmi eux les membres des gouvernements possédant constamment une majorité absolue de 100 à 150 voix. Le Parti libéral a joui pendant 40 années des plaisirs de la puissance. Il votait des lois innombrables, pour la plupart plutôt nuisibles qu'utiles au peuple, lequel, avec ses 49 p. 100 d'illettrés, ne se souciait guère de son parlement. Rien ne troublait les idylliques coteries formées au sein du Parti libéral et ayant pour but d'accaparer les biens, fonctions, concessions, s'assurant des fortunes, en un mot tout ce qui dépendait du gouvernement. « Enrichissez-vous », c'était la devise, surtout pour ceux qui ne possédaient pas grande fortune, mais avaient rendu les meilleurs services aux possédants. Ces derniers ont eu le bon sens de récompenser loyalement leurs laquais, naturellement aux dépens du pays.

Cependant les partis « oppositionnels », qui de plus en plus

se composaient des éléments des Gentrys peu fortunées, voulaient eux aussi goûter les joies de la puissance, ou du moins gratter quelques miettes un peu grasses de celle-ci. Le Parti de « l'Indépendance de 1848 » prêchait sans cesse, depuis 1867, les principes du *Personal-Unio,* c'est-à-dire de n'avoir rien de commun avec l'Autriche, sauf la personne du souverain. Ils s'opposaient à l'entente de 1867 faite avec le roi de Hongrie et avec l'Autriche, instituant la constitution en déclarant les affaires de l'armée et celles des relations étrangères comme *affaires communes,* dont les budgets et autres questions se discutent au *Comité National,* c'est-à-dire dans une délégation de 60 membres élus tous les ans par les deux parlements.

Pourtant ce parti comptait parmi ses adhérents quelques politiciens éminents, d'un libéralisme sincère, comme Daniel Iranyi, Ignace Helfy, etc., militants sincères du suffrage universel dans les années 1872-1885. Mais en général le Parti indépendant cachait sous la lutte constante, ayant pour sujet des questions nationales et patriotiques, les plus purs intérêts de classe.

En effet, la Gentry, ruinée au jeu et au plaisir, incapable aux travaux sérieux, se voyait de plus en plus éliminée par des éléments bourgeois plus instruits, devenus plus exigeants. Néanmoins, fière de sa noblesse magyare, elle ne voulait pas apprendre la langue allemande haïe, mais pourtant nécessaire dans l'armée austro-hongroise, dont les situations brillantes des hauts officiers la séduisaient. D'où les luttes acharnées pendant des années au parlement pour les revendications nationales militaires.

Mais l'armée est l'enfant favori de l'empereur-roi François-Joseph. Il a le droit intégral d'en disposer et, outre cela, étant un des facteurs de la législation, il peut, comme d'ailleurs dans toutes les autres lois, refuser son approbation dans les questions militaires soumises au parlement. L'idéal de la dynastie de Habsburg a été tout le temps l'armée reliée à lui par l'unité la plus forte possible. On ne tolérait dans l'armée austro-hongroise, fondement de la dynastie et de l'empire,

aucune réforme, même la plus insignifiante. Dans ces questions l'empereur-roi se montrait toujours inflexible. Cependant les exigences du gouvernement militaire se multiplient d'année en année. Il exige des centaines de millions, devenus bientôt des milliards. Et outre cela, il veut augmenter le contingent du recrutement.

Le Parti de l'Indépendance et le Parti National s'y opposaient. Non pas en principe en luttant contre les horribles charges nouvelles et écrasantes au peuple, mais seulement pour obtenir quelques faveurs dans l'armée : pour le porte-épée de couleur nationale, pour la langue hongroise dans quelques régiments, pour les inscriptions hongroises sur les façades des casernes, etc. Les prétentions de la part du gouvernement devenant de plus en plus pressantes, les partis d'opposition voyaient arriver le temps si longtemps souhaité pour faire valoir leurs demandes assez maigres pour satisfaire le peuple, mais pourtant assez bonnes pour les désigner comme les représentants de la politique des revendications nationales. C'est sous cette désignation que s'est faite la lutte depuis une quinzaine d'années. Ils ont réussi à renverser le gouvernement Banffy, en 1899, pour la première fois, par l'application de l'obstruction.

Qu'est-ce que cette obstruction ? C'est un moyen, d'ailleurs peu connu dans les pays de vrai parlementarisme, pour empêcher de voter une loi non désirée. C'est empêcher son vote définitif par des discours infinis, par des propositions de votes innombrables sur des propos insignifiants, par demandes de séances closes à l'infini, etc. Si ces procédés n'ont pas de succès, on applique l'obstruction technique, c'est-à-dire empêcher tout débat avec tapage, en un mot avec la force.

Jusqu'à nos jours, on ne considérait pas l'usage de l'obstruction, n'importe sous quelle forme elle se présentait, comme illicite. Au contraire. L'opinion publique, même celle des partis majoritaires, la considérait comme un moyen parfois nécessaire contre les revendications exagérées de la Cour de Vienne. La majorité elle-même. jouissant des faveurs du roi et les

voulant conserver à perpétuité, la tolérait, ne se permettant pas elle-même de refuser, ni même de modifier les lois militaires. L'obstruction avait pour apparence d'emporter les revendications nationales, et se dirigeant toujours contre la Cour de Vienne. Dirigée contre les lois militaires, toujours nuisibles pour le peuple, elle était toujours populaire. La majorité la tolérait bénévolement; en tout cas, elle n'osa pas la toucher. Enfin, on ne possédait aucun droit légitime de la supprimer. Les membres de l'opposition n'usaient que de leurs bons droits, assurés par le règlement de la Chambre des députés. A l'aide de cette arme puissante, l'opposition empêcha le vote de l'augmentation du recrutement, mais ne pouvait pas contrarier le vote de l'augmentation du budget militaire, celui-ci se discutant au Comité national.

La chute du cabinet Banffy provoqua l'ajournement des lois militaires. Le gouvernement Széll prit l'initiative de les faire voter. Il s'efforça en vain et il dut céder aux obstructionnistes tenaces et donner sa démission en 1903.

Le roi désigna alors comme président du Conseil le comte Tisza, surnommé la main de fer, connu par sa fermeté et son caractère énergique. Il ne réussit pas non plus. En mettant de nouveau, en 1904, à l'ordre du jour les lois militaires, l'obstruction renaît. C'est alors, pour la première fois, qu'on songea à entreprendre quelques mesures initiales, vagues, contre l'obstruction. Il fallut pour cela modifier les règlements de la Chambre. L'obstruction continua avec plus de véhémence. On établit des séances doublées, prolongées pendant des nuits sans résultats.

Le 18 novembre 1904, à minuit, au milieu d'un tapage formidable, empêchant tout débat, le président de la Chambre, M. Perczel, fit un signe avec son mouchoir à la majorité. Celle-ci se leva et le président déclara les règlements modifiés, adoptés, les séances jusqu'aux nouvelles dispositions ajournées. Les effets de ce coup d'Etat furent retentissants. Dix-huit membres du parti gouvernemental furent dissidents. Les comtes Andrassy, Hadik, anciens ministres, Wlassics,

Daranyi, etc., étaient parmi les opposants. La réouverture de la Chambre survint le 13 décembre. C'est alors que la fureur de l'opposition se dégagea en de telles mesures, comme jamais jusque-là on ne l'avait vu. On détruisit le mobilier de la Chambre, on frappa et jeta hors du parlement les 20 hommes de garde, destinés à assurer la sûreté personnelle du président. Tout débat régulier fut impossible. La Chambre fut de nouveau ajournée et plus tard dissoute.

L'indignation était générale. L'opposition sut exploiter la situation et développa une telle agitation, que les élections du 26 janvier 1905 constituèrent une défaite absolue pour la majorité. Le Parti libéral fut écrasé après un règne ininterrompu de 38 ans ! Chose inattendue et inouïe ! L'empereur-roi honorerait-il d'autres hommes que ceux qui jouirent pendant si longtemps de toute sa confiance ? Fait incontestable, la Cour de Vienne fut consternée et plongée dans le plus grand embarras.

On convoqua la Chambre pour le 24 mars 1905 ; puis pour gagner du temps — *qui habet tempus, habet vitam !* — on ajourna de nouveau la Chambre jusqu'au 15 juin, espérant une solution quelconque. Cependant la situation restait invariable. Les partis oppositionnels jouissaient de leur victoire si difficilement obtenue et demandaient une solution selon les exigences du parlementarisme, c'est-à-dire la dénomination d'un ministère parmi les partis de la majorité. Mais à Vienne on ne voulait rien savoir d'un régime où François Kossuth, comte Apponyi, Polonyi, etc., et les redoutables ennemis du dualisme austro-hongrois, si jalousement conservé, allaient siéger. Le roi désigna donc comme président du Conseil le feld-maréchal baron Fejévary, un de ses amis les plus intimes et ancien ministre au ministère de défense nationale. Cela fut une tâche dure de choisir des ministres pour un cabinet sans parti. Néanmoins il recruta pour les portefeuilles, six hommes entreprenants.

Le gouvernement Fejévary se présenta à la Chambre et n'obtint pas, naturellement, la confiance des partis. Survint

l'ajournement. Le gouvernement décidait de mener les affaires sans parlement, en attendant une solution de la question si difficile. Cependant les partis de l'Indépendance ne restaient pas inactifs. Ils menaient une agitation puissante dans le pays, dans la presse et dans des centaines de réunions publiques, désignant les membres du gouvernement comme des traîtres. Les administrations des comitats (départements) et des municipalités, dirigées par les adhérents des partis victorieux refusèrent de percevoir les impôts et de les verser à l'Etat.

Ils refusèrent également de procéder au recrutement annuel. Cette campagne, menée pour la défense de la constitution, fut appelée la résistance nationale. Elle restera mémorable par l'ardeur avec laquelle elle fut dirigée.

Le gouvernement prit des mesures énergiques. Il suspendit l'autonomie des départements et des communes, et se heurtant à des résistances, il dissout, avec les forces de gendarmerie, les assemblées générales de ceux-ci. Il expulsa également les membres du conseil des municipalités et révoqua même les hauts fonctionnaires refusant d'exécuter les ordres gouvernementaux. Les conseils des départements et des communes suspendirent et congédièrent à leur tour les fonctionnaires qui obéissaient aux ordres du gouvernement. Cela fut le désordre et l'effervescence générale.

Pourtant le peuple, la grande masse, restait calme et insensible. La constitution magyare ne signifiait pour lui qu'un joug devenant tous les jours de plus en plus lourd. Il ne se souciait guère de la dénomination légitime ou illégitime des institutions qui l'exploitent. Le Parti social-démocrate qui, d'ailleurs, propagea depuis longtemps le suffrage universel, mena une vive agitation pour pousser cette question au premier plan de l'ordre du jour. La manifestation grandiose du 10 septembre 1905, à laquelle prenaient part 100.000 ouvriers avait eu un plein succès.

Tous ces symptômes n'échappaient pas au gouvernement. Il élabora un programme social, dont la plus remarquable

partie était le *suffrage universel*. Ce programme fut adopté à Vienne. C'était une excellente arme contre le règne des « Gentry ». *La cour de Vienne s'allia avec le peuple hongrois contre la Gentry pour conserver l'intégralité des droits des Habsburg.* Le Parti social-démocrate de Hongrie croyait alors à la sincérité de ces promesses, et pour obtenir le suffrage universel se dirigea contre les partis oppositionnels.

Le moment était alors venu de songer aux purs intérêts de classes, dans la campagne si ardemment menée. L'opposition céda par crainte du suffrage universel, qui aurait mis fin à son règne.

Selon le pacte fait avec la Couronne, elle renonça, non seulement à toutes les revendications nationales et militaires, mais elle fut obligée de voter, outre des augmentations du recrutement, de nouvelles exigences pour l'armée.

Dans ces conditions le parti de l'Indépendance obtint trois portefeuilles dans un gouvernement dont les autres membres étaient des anciens hommes d'Etat, jouissant de la confiance du roi.

En juin de l'an 1906, après les élections, le discours du trône ouvrant le nouveau parlement, déclarait tout particulièrement que : *Le suffrage universel est une question exigeant une solution immédiate et ne doit être reculée par aucun des autres sujets, quelle que soit leur importance.*

Cela va sans dire que la nouvelle majorité vota avec une rapidité vertigineuse toutes les exigences de la Cour de Vienne, sauf le suffrage universel. Et en même temps elle inaugura un régime de vengeance dirigé surtout contre les organisations ouvrières. Le régime de la *Coalition*, comme on désignait ordinairement les différents partis coalisés, désillusionna le pays et surtout les enthousiastes d'autrefois. C'est pourquoi on salua, avec un soupir de soulagement, après la chute du cabinet Wekerle, le nouveau gouvernement du comte Khuen-Hédervary.

(*A suivre.*) A. Illés,

du Parti social-démocrate hongrois.

UNE HEUREUSE IDÉE

Coopératives d'habitations

En 1905, à Nantes, le Congrès des Coopératives socialistes prenait la résolution suivante :

« Le Congrès, convaincu que la Coopération socialiste doit « étendre son action dans toutes les branches de l'activité « humaine ;

« Que la création d'habitations ouvrières, désirables au « point de vue de l'hygiène, sera entre les mains des socia- « listes coopérateurs, un instrument de solidarité d'abord, « d'émancipation ensuite ;

« Invite les Fédérations et les Sociétés adhérentes à la « Bourse des Coopératives socialistes à créer des Sociétés « d'H. O. dans lesquelles les habitations deviendraient pro- « priété collective au profit d'œuvres de solidarité sociale. »

Il y a sept ans que cette invitation a été lancée par notre organisme central et peu de tentatives ont été faites dans le sens préconisé.

Il a même fallu les prétentions exorbitantes des propriétaires pour que l'on songe à nouveau que la Coopération avait un rôle à jouer dans la question des Habitations.

Nous devons dire cependant que, depuis notre Congrès, il a été créé beaucoup de Sociétés d'H. O., mais ce n'est pas suivant la forme que nous préconisons et c'est en dehors du mouvement coopératif.

Les sociétés créées ont généralement pour but de rendre le locataire propriétaire de sa maison dans un temps plus ou moins rapproché. Tout le monde connaît les inconvénients qui résultent pour les ouvriers d'un pareil système, en les rivant à un endroit déterminé et en leur créant des obligations certaines avec un salaire aléatoire.

Il nous faut néanmoins constater que c'est à l'encontre de notre thèse que le mouvement des H. O. s'est étendu. Nous persistons à croire cependant que rendre l'ouvrier propriétaire de sa maison ou de son logement ne solutionne pas la question ; elle atténue pour quelques-uns et pour un temps donné seulement l'exploitation par le propriétaire. Cette maison occupée d'abord par l'ouvrier propriétaire retombera fatalement entre les mains de personnes qui la loueront pour en tirer un revenu. Ce sera donc, à chaque génération, une besogne à recommencer.

Pour qu'il n'en soit ainsi, nous n'apercevons d'autre solution que celle-ci : que les maisons restant la propriété de la Société, celles-ci se transmettent à la Classe ouvrière d'une génération à l'autre, formant une véritable propriété collective, les actions seules restant propriété individuelle.

Mais, dira-t-on, que ce soient les maisons ou que ce soient les actions qui se transmettent et auxquelles on serve un revenu, c'est toujours la même chose. Ce serait exact si notre combinaison s'arrêtait-là. Dans la première combinaison, quand l'ouvrier est devenu propriétaire, l'opération est terminée, la Société est en somme dissoute à l'égard de celui-ci. Dans la seconde combinaison, la Société continue, les actionnaires reçoivent leurs revenus et même toutes les garanties sont prises pour qu'il y ait là, pour tout le monde, un placement sans aléas.

C'est qu'en effet nous considérons comme indispensable, pour que l'opération ait une valeur pratique, et en même temps sociale, que le présent ne perde rien, tout en préparant l'avenir Il est facile de comprendre que si l'on veut donner de l'extension à une œuvre, il ne faut en réalité demander de sacrifices

à personne, le nombre de ceux qui sont décidés à s'imposer un sacrifice en vue d'un avenir auquel ils ne participeront pas étant tout naturellement fort restreint et par conséquent incapable de déterminer un mouvement.

Aussi, les combinaisons préconisées ont-elles en vue de donner dans le présent satisfaction aux différents éléments appelés à concourir à l'œuvrve.

Les souscripteurs d'actions reçoivent naturellement un intérêt et le service de celui-ci se trouve assuré par la création de différents fonds de réserves destinés à donner à l'œuvre une sérieuse stabilité financière. Le capital ne court aucun risque puisque les immeubles constituent une garantie de premier ordre et que les locataires, ayant de grands avantages, les immeubles ne peuvent vraisemblablement rester à louer.

Dans la combinaison préconisée, le locataire, qui est aussi un actionnaire, est considéré comme l'est le consommateur dans une coopérative d'alimentation : 70 p. 100 des bonis annuels lui sont répartis au prorata de son loyer, celui-ci équivalant à sa consommation.

Mais cette répartition ne lui est point versée ; elle s'accumule à un compte particulier qui ne rapporte intérêt que le jour où le sociétaire, prenant en quelque sorte sa retraite, fait arrêter ce compte. A ce moment-là, il cesse de participer à la répartition des 70 p. 100, mais les intérêts de son compte particulier viennent en défalcation de son loyer, qu'ils peuvent égaler ou même dépasser. Si son compte particulier équivaut à la valeur de sa location, il jouit des mêmes avantages qu'un propriétaire qui habite sa maison.

Par ces différentes combinaisons, il nous apparaît que nous avons donné une satisfaction suffisante aux intérêts légitimes, dans la société actuelle, du souscripteur d'actions et du locataire ; il ne nous semble pas que ni l'un ni lautre fassent des sacrifices et, nous le répétons, c'est indispensable pour que la méthode que nous préconisons ne reste pas une donnée purement théorique.

Satisfaction étant donnée à ces intérêts, il nous reste à

montrer maintenant que l'on peut satisfaire en même temps aux exigences de la situation actuelle en préparer, sur le terrain qui nous occupe, l'évolution socialiste.

Les comptes particuliers fournis par la répartition annuelle des 70 p. 100 des bénéfices au profit des locataires constituent des capitaux non transmissibles devenant, à la mort des ayants droit (mari et femme) un véritable capital collectif, s'augmentant constamment, et à l'aide duquel on achète, ou l'on construit, des habitations nouvelles. De sorte qu'à un moment donné la proportion en sera vraisemblablement plus importante que celle des capitaux individuels représentés seulement par les actions de souscription.

Le caractère socialiste qu'il convient de donner à toutes nos œuvres apparaît alors nettement.

Nous savons en effet qu'il existe concurremment deux sortes de propriétés : la propriété individuelle et la propriété collective ; que, même dans la Société socialiste, ces deux sortes de propriété continueront d'exister côte à côte. Ce qui différenciera la Société socialiste de la Société capitaliste, c'est que dans celle-ci la propriété individuelle est portée au maximum et qu'elle peut s'étendre sur toutes espèces de propriétés ; par contre la propriété collective est réduite au taux le plus bas, et ne s'exerce que sur des choses d'utilité générale, principalement sur celles qui ne sont pas susceptibles de revenus. Dans la société socialiste, au contraire, les proportions de l'une et de l'autre des formes de propriété seront renversées; la propriété collective sera portée au maximum et la propriété individuelle, non seulement sera réduite, mais encore ne pourra plus s'exercer sur toutes espèces de propriétés : la propriété individuelle étant réduite aux produits directs du travail et généralement aux choses d'usage individuel, tandis que la propriété collective s'étendra à toutes les choses accumulées par les générations précédentes, et n'étant par conséquent le produit direct du travail, et généralement aux choses d'un usage collectif.

Telles sont les données sur lesquelles nous avons basé les

statuts que nous présentons, et qui viennent, au point de vue des H. O., participer à l'œuvre d'émancipation que la Coopération a déjà entreprise sur le terrain de la consommation et de la production.

LUCAS.

PROJET DE STATUTS POUR SOCIETES COOPERATIVES D'HABITATIONS

TITRE PREMIER

ARTICLE PREMIER. — Il est formé entre les souscripteurs des actions ci-après et tous ceux qui seront ultérieurement admis, une Société anonyme coopérative, à capital variable, régie par les présents statuts et par les lois en vigueur tant sur les habitations à bon marché que sur les Sociétés.

ART. 2. — La Société a pour objet de réaliser, dans les conditions et pour l'application de la législation sur les habitations à bon marché, soit l'acquisition, la construction, la location d'habitations salubres et à bon marché, ainsi que leurs dépendances ou annexes telles que jardins, bains, lavoirs, soit l'amélioration et l'assainissement d'habitations existantes et la location de jardins formant dépendances des habitations, soit l'achat d'immeubles destinés aux Sociétés coopératives de consommation et de production industrielle ou agricole. Elle peut, à cet effet, acquérir, construire, prendre et donner en location. Ses opérations seront limitées aux immeubles situés dans le département de .... et départements limitrophes.

ART. 3. — La dénomination de la Société est: « La Propriété collective » (Société anonyme à capital variable).

ART. 4. — La Société a son siège à.............. Il pourra être transféré dans une autre localité par décision de l'Assemblée générale des actionnaires ou dans un autre immeuble, par décision du Conseil d'administration.

ART. 5. — La durée de la Société est de trente ans. Elle pourra, en cours d'existence, être prorogée par décision de l'Assemblée générale.

TITRE II

ART. 6. — Le capital social est variable.

Le capital social initial à souscrire est fixé à deux mille francs, divisé en vingt actions de cent francs.

Art. 7. — Toute personne peut souscrire des actions à la Société, sous réserve d'acceptation par le Conseil d'administration. Il en est de même de toute Association ou établissement, à charge de se faire représenter dans les Assemblées générales par un seul fondé de pouvoir.

Art. 8. — Les actions sont payables : un dixième au moment de la souscription et préalablement à la constitution de la Société, et le solde par versements mensuels d'au moins cinq francs. Elles peuvent toujours être libérées par anticipation.

Art. 9. — Chaque action libérée donne droit à un intérêt qui ne pourra être supérieur à 4 p. 100.

Les actions appartenant à des locataires servent de garantie aux engagements qu'ils peuvent avoir avec la Société; ces actions sont transférées en nantissement à la Société, par le dépôt de ces titres à la caisse de celle-ci et il est délivré au locataire un reçu donnant pouvoir à la Société de transférer ces titres à un autre associé dans un délai déterminé.

Art. 10. — Les actions sont nominatives, même après leur entière libération. Elles sont représentées par un certificat détaché d'un registre à souches, numéroté, revêtu de la signature de l'administrateur-délégué et du trésorier, et frappé du timbre de la Société.

Elles sont indivisibles vis-à-vis de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une même action a plusieurs propriétaires, ceux-ci sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

La cession des actions ne peut avoir lieu que par une déclaration de transfert inscrite sur les registres de la Société, signée du cédant et du cessionnaire, ou de leurs mandataires, avec le visa de l'administrateur. Toutefois, les actions ne pourront être cédées que si les versements exigibles ont été effectués et si le cédant n'est à aucun titre débiteur de la Société.

Art. 11. — Si les sociétaires locataires usent de la faculté de contracter une assurance temporaire à la Caisse nationale d'assurances, en cas de décès, la police d'assurance sera faite au profit de la Société en vue de libérer les actions par eux souscrites. La Société peut elle-même contracter cette assurance sur leur tête.

Art. 12. — Le capital est variable. Conformément à l'art. 48 de la loi de 1867, il est susceptible d'augmentation par des versements successifs faits par les associés ou l'admission d'associés nouveaux, et de diminution par la reprise totale ou partielle des apports effectués.

Chaque année, l'augmentation du capital sera constatée par l'Assemblée générale.

Le capital peut être réduit par la reprise totale ou partielle des apports effectués, mais tout remboursement serait suspendu de plein droit s'il devait ramener le capital au-dessous des neuf dixièmes du capital constaté à l'Assemblée générale annuelle.

TITRE III

Art. 13. — Les maisons sont louées aux sociétaires qui le désirent; au cas où il y aurait plusieurs demandes pour la même location, le Conseil tiendra compte des versements effectués au capital social, de la consommation à la Coopérative de consommation, de l'ancienneté ou des charges de famille.

Au cas où les lieux loués seraient des magasins, terrains ou plantations, la préférence sera toujours accordée aux Sociétés ouvrières.

La location aura lieu au taux de 6 p. 100 de la valeur de construction des immeubles ou du prix de revient.

Art. 14. — Les bénéfices nets, après prélèvements de toutes les charges sociales (intérêts aux actions, frais généraux, amortissements, impôts, etc.) seront répartis ainsi qu'il suit :

1° 5 p. 100 à la réserve légale ;

2° 10 p. 100 à la réserve extraordinaire ;

3° 10 p. 100 à la réserve de garantie d'intérêts ;

4° 5 p. 100 pour indemnité au Conseil d'administration ;

5° 70 p. 100 à répartir entre les locataires.

Le fonds de réserve extraordinaire est destiné à parer à l'imprévu : non-locations, réparations extraordinaires, etc... Cette réserve cessera quand elle aura atteint le cinquième du capital souscrit.

Le fonds de réserve de garantie d'intérêts est destiné à assurer le service régulier des actionnaires, obligatoires ou prêteurs s'il y a lieu. Ce prélèvement pourra cesser lorsque les sommes en caisse représenteront le service de trois années d'intérêts.

Dans le cas où il ne serait plus rien alloué à ces deux fonds de réserve, les sommes devenues disponibles viendraient s'ajouter à la répartition annuelle aux locataires, prévue à l'article suivant.

Art. 15. — Enfin, sur les bénéfices nets annuels, soixante-dix pour cent seront répartis aux ménages, locataires, au prorata de leur loyer. Ces sommes ne leur seront point versées mais constitueront des comptes particuliers non remboursables ni transmis-

sibles, susceptibles d'un intérêt de trois pour cent. Quand le locataire le jugera convenable, il fera arrêter son compte particulier de répartition et les intérêts de celui-ci seront servis à lui ou à sa femme (ou compagne) ou défalqués de leur loyer jusqu'à leur mort.

Les sommes accumulées aux comptes particuliers seront employées à la construction d'habitations ouvrières, ou services communs, marquant une amélioration tant au point de vue du confort que de l'hygiène.

TITRE IV

Art. 16. — La Société est administrée par un Conseil composé de six membres, renouvelable tous les ans par moitié.

Pour la première année, ce renouvellement aura lieu par tirage au sort. Le roulement une fois établi, le renouvellement aura lieu par ancienneté. Les membres sortants sont toujours rééligibles.

Art. 17. — Les membres du Conseil d'administration doivent être propriétaires, en leur nom personnel, pendant toute la durée de leurs fonctions, chacun d'une action affectée à la garantie des actes de gestion.

Les administrateurs du premier Conseil seront choisis parmi tous les actionnaires. Leurs fonctions sont gratuites, même pour celui d'entre eux qui serait chargé de la direction de la Société.

Art. 18. — Les administrateurs sont nommés et peuvent être révoqués par l'Assemblée générale.

En cas de vacances par décès, démissions ou autre cause, les membres restants pourvoient au remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée générale qui procède à l'élection définitive.

Les fonctions des nouveaux titulaires cessent à l'époque où auraient cessé celles des titulaires qu'ils remplacent.

Art. 19. — Chaque année, le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins une fois par trimestre. La présence de trois membres au moins est nécessaire pour la validité de ses délibérations. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les délibérations du Conseil, ainsi que celles des Assemblées générales, sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur des registres tenus au siège de la Société, et sont signés par le président et le secrétaire de séance. Les copies ou extraits de ces déli-

bérations, ainsi que les bilans, sont certifiés par le président et le secrétaire du Conseil.

Art. 20. — Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de la Société. Il fait et autorise tous les actes rentrant dans l'objet de la Société; il peut notamment acheter, vendre, toucher et recevoir, faire et accepter tous baux et locations; convertir et aliéner toutes valeurs quelconques; consentir, même sans paiement, tout désistement de privilège, hypothèque, actions résolutoires et autres droits réels ; faire mainlevée de toutes inscriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements quelconques, le tout même sans paiement ; consentir toutes antériorités et toutes subrogations avec ou sans garantie ; traiter, transiger, compromettre, acquiescer ; contracter des emprunts jusqu'à concurrence d'une somme principale de cinq mille francs, en conférant hypothèque sur les immeubles sociaux ; émettre tous titres en représentation des emprunts, fixer le mode et les conditions du droit de contrôle qui peut être consenti aux prêteurs ; déléguer une ou plusieurs personnes pour l'exécution des actes délibérés par le Conseil.

Tous les actes concernant la Société doivent être signés par deux administrateurs, dont un membre du bureau, à moins d'un mandat spécial donné par le Conseil d'administration.

Art. 21. — L'Assemblée générale nomme deux commissaires de surveillance et au besoin un suppléant. Ils sont élus pour un exercice et rééligibles. Leurs fonctions sont gratuites; toutefois, s'ils sont étrangers à la Société, ils peuvent recevoir une rémunération fixée par l'Assemblée générale.

Ils veillent à l'exécution des statuts de la Société; ils vérifient la comptabilité et la caisse; ils font un rapport annuel à l'Assemblée générale et peuvent, en cas d'urgence, convoquer une Assemblée extraordinaire.

Art. 22. — L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente et oblige l'universalité des actionnaires.

Tout actionnaire a le droit d'assister à l'Assemblée générale. Nul ne peut s'y faire représenter que par un actionnaire fondé de pouvoir. Les femmes mariées peuvent être représentées par leur mari et les mineures par leurs tuteurs.

Art. 23. — L'Assemblée générale se réunit de droit chaque année dans le premier trimestre qui suit la clôture de l'inventaire. Elle se réunit en outre extraordinairement toutes les fois que le Conseil en reconnaît l'utilité ou encore sur la réquisition écrite d'action-

naires représentant au moins le quart du capital social et le dixième des actionnaires.

Art. 24. — Les Assemblées générales sont convoquées vingt jours au moins à l'avance, par lettres individuelles et par un avis inséré dans un journal local.

Les lettres et avis indiquent les questions à l'ordre du jour de la réunion.

Par exception, l'Assemblée générale constitutive pourra n'être convoquée que huit jours à l'avance.

Art. 25. — Les Assemblées générales sont présidées par le président du Conseil d'administration, à son défaut par un vice-président, et à défaut de ce dernier par un administrateur désigné par le Conseil.

Les deux plus forts actionnaires acceptant remplissent les fonctions de scrutateurs. L'Assemblée désigne le secrétaire.

Aucune autre question que celles portées à l'ordre du jour ne peut être mise en délibération.

Les propositions à soumettre par l'Assemblée générale doivent être adressées au Conseil au moins un mois avant la date de réunion de l'Assemblée. Celles qui réuniront les signatures d'un dixième des actionnaires ou d'actionnaires représentant le dixième du capital social figureront à l'ordre du jour.

Art. 26. — L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des commissaires sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par les administrateurs. Elle discute, approuve ou rejette les comptes et fixe l'intérêt dans les limites de l'art. 29.

Elle nomme les commissaires de surveillance et les administrateurs. Elle donne au Conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'emprunter et d'hypothéquer les immeubles sociaux au delà des limites fixées par l'art. 20 et, s'il y a lieu, tous les autres pouvoirs pour les cas non prévus. Enfin, d'une manière générale, elle se prononce sur tous les intérêts de la Société.

L'Assemblée générale pourra, après avis du Conseil, établir un règlement intérieur destiné à faciliter l'application des statuts et à réglementer ce qui n'aurait pas été prévu par ceux-ci. Ce règlement est toujours modifiable par l'Assemblée générale.

Art. 27. — Une Assemblée générale extraordinaire peut apporter aux présents statuts toutes les modifications ou additions reconnues utiles. Elle peut aussi, après un rapport du Conseil, autoriser soit la continuation de la Société au delà du terme fixé, soit la dis-

solution avant ce terme, soit la fusion ou l'alliance avec d'autres Sociétés.

Art. 28. — L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Le premier exercice comprend le temps écoulé entre la date de la constitution définitive et le 31 décembre de l'année suivante.

Il sera dressé chaque semestre un état sommaire de la situation active et passive de la Société, et au 31 décembre de chaque année, un inventaire général de l'actif et du passif.

Dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice, le compte rendu de l'Assemblée générale et le bilan seront adressés au ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, par l'intermédiaire du préfet.

TITRE V

Art. 29. — En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opère par les soins du Conseil d'administration alors en exercice, à moins de décision contraire de l'Assemblée générale.

La nomination de liquidateurs met alors fin aux pouvoirs des administrateurs et de tout mandataire.

L'actif net de la Société dissoute, après remboursement de la totalité du capital social de 3 p. 100 aux comptes particuliers. Dans le cas où ces revenus seraient insuffisants, tout ou partie de l'actif net pourrait être aliéné pour cet usage.

Dans le cas où il n'y aurait pas lieu à aliénation de l'actif net, celui-ci, lorsqu'il serait libéré de toute charge, serait versé à la Fédération régionale des Coopératives de consommation, ou à défaut, attribué par décision de l'Assemblée générale de dissolution, à une autre œuvre coopérative.

Le Rôle des Cercles « coopératifs »

Le mouvement coopératif, comme toute action organisatrice en voie de développement, est appelé par la force des événements à ajouter nécessairement des armes nouvelles à son armement existant. Tantôt pour perfectionner ses méthodes, tantôt pour atteindre davantage son but, apparaît, dans le domaine des réalités sociales, une des institutions qu'il se crée dans un besoin d'expansion indéfinie et de lutte quotidienne pour l'épanouissement complet.

Les « cercles coopératifs » sont un de ses produits naturels, qui marquent une des étapes du mouvement coopératif. Leur existence est maintenant un fait général qu'il est bon d'étudier. En observant historiquement comment et pourquoi ils sont nés, en observant quel rôle ils ont joué, quels services ils ont rendus, quelle théorie ils ont engendrée, quelle évolution ils ont subie, nous serons mieux à même ensuite de « situer » leur place d'avenir dans le mouvement coopératif, afin qu'ils donnent leur « plein » résultat. Nous éviterons ainsi des erreurs, des expériences et des fausses théories. En clarifiant l'idée qu'on doit s'en faire, nous travaillerons à hâter les progrès du mouvement. La réalisation coopérative courra plus vite à ses fins naturelles, ne perdra point ses efforts à côté, mais employera tous ses instruments d'action, suivant leur maximum d'efficacité, en leur lieu et à leur place.

Les coopératives de consommation, en France, ont d'abord

été administrées suivant un régime de bon plaisir et de hasard, qui avait la prétention de satisfaire les principes démocratiques établis à la base même du mouvement et fixés dans l'esprit des travailleurs qui les composaient. Par souci de ne pas « faire pression » sur les assemblées générales, organes de la souveraineté coopérative, équivalents du suffrage universel pour la République; par susceptibilité envers les souverains, les sociétaires qui, d'eux-mêmes, devaient, *à priori*, être capables de savoir ce qu'ils allaient consciemment faire ; par crainte de blesser les sentiments d'égalité des camarades et d'avoir l'air d'imposer des volontés ou des ambitions personnelles au-dessus des intérêts de la collectivité rien dans les réunions coopératives, n'était organisé pour leur bon fonctionnement, pour les ordonner et surtout pour préparer le choix des élus, c'est-à-dire des administrateurs.

Ou bien l'assemblée, composée de peu de membres, se donnait le spectacle ridicule d'un choix qui n'en était pas un, les intéressés se nommant eux-mêmes, à quelque chose près, et n'ayant d'autre titre contrôlé que celui de vouloir se présenter; ou au contraire l'assemblée nombreuse, houleuse, serrée, ratifiait sans connaissance, ignorante des véritables intérêts coopératifs, incapable de discerner, entre les hommes, les candidats dont les noms avaient été criés au hasard, inscrits sur un tableau noir ou répétés par un président de séance désireux d'en finir vite. Dans les deux cas, le souci de ce prétendu démocratisme devait, en bien des circonstances, donner les plus lamentables résultats, et l'histoire coopérative est là pour illustrer ces vérités.

Tantôt il suffisait que quelqu'un se fît plus tapageur, plus bruyant, plus loquace, étale une fausse science ou fasse montre d'un esprit pointilleux pour qu'il soit désigné avant tout autre comme administrateur, par l'assemblée générale. Cela n'était encore que le moindre mal. Mais comment l'esprit de cabale n'aurait-il pas triomphé dans un pareil milieu. Quelques critiques acerbes, quelques paroles véhémentes dont l'audace n'était que dans la largeur du geste qui les accompagnait

et les amplitudes de leur son, étaient une excellente réclame pour être choisi. Devant une assemblée de souverains, n'en ayant pas les attributs : la capacité et la sagesse, la plus stupide des critiques, la plus absurde des propositions, risquait, sans contrôle, sans étude, d'être adoptée. Les nerfs et non la raison étaient les directeurs de cette « foule ». Les instincts les moins élevés et les sentiments les plus plats gouvernaient en maîtres cette « mascarade de démocratie ».

Trois conséquences s'en sont suivies : le pot de vinage, l'incapacité administrative, l'incompréhension coopérative.

Rien ne pouvait mieux faciliter la besogne des pêcheurs en eau trouble, que l'administration du hasard. La masse inorganisée est alors à la merci de quelques aigrefins, solidaires et entreprenants. Des apparences de vertu, des susceptibilités incompréhensibles, des mesures « tape à l'œil » permettent toujours en pareil cas de s'assurer un paravent derrière lequel, ensuite, se commettent les plus abominables saletés. Il suffisait de jeter le soupçon sur les plus honnêtes, en un jour d'assemblée, pour gagner une popularité qui assurait l'élection au conseil. Après on était tranquille !!!

N'avons-nous pas vu la « Moissonneuse » succomber sous les pillages de ces associations de malfaiteurs modernes. Qui n'a entendu les histoires de ces bandes concussionnaires, la « Pêche à l'Anguille » et la « Soupe à l'Oseille » et qui, pendant des années, ont pu impunément rançonner les coopératives, sans que les assemblées puissent y voir clair, arrivant en certains cas à leur donner raison contre les honnêtes gens. Il faudra un jour raconter, comme dans un roman du plus grand effet comique, les scènes que n'aurait pas renié le classique Molière ou le moderne Tristan Bernard, de ces réunions coopératives truquées et organisées et où il fallait voir jusqu'à quel point la subtilité humaine pouvait porter l'art de tromper les coopérateurs. Qui n'a le souvenir de ces « pot de viniers », réclamant, par souci d'honnêteté, des commissions de dégustation des vins, où toutes les bouteilles uniformément pareilles, semblablement cachetées,

offraient toutes les garanties d'un choix impartial, mais où le compère désignait à ses affiliés le bon numéro pour la commande du large ami commissionnaire, en mettant son doigt sur le numéro correspondant de son bouton de gilet ? Qui n'a entendu parler dans le monde coopératif de ces assemblées où l'on s'opposait à toute demande juste d'un coopérateur, en lui répondant que c'était « illégal » ? Et alors on peut se douter comment le pot de vinage était le résultat épouvantable de l'inorganisation des assemblées coopératives. Le monde coopératif porte, dans son ensemble, encore le poids de ce long passé qui a jeté en France, dans le public et particulièrement dans la classe ouvrière, le soupçon avec son cortège de méfiance et de scepticisme.

Mais les administrateurs élus dans de pareilles conditions étaient-ils honnêtes, qu'arrivait-il ? La plupart du temps, des affaires, ils ne connaissaient rien ; d'expérience, ils n'en avaient point. Ils étaient entraînés aux pires résolutions, sans même se douter des conséquences. En quelque mois, telle coopérative prospère était dans le gâchis. Souvent pleins de bonne volonté ; ils se mettaient à la besogne et à la première assemblée étaient remplacés, par de plus nouveaux, aussi mal préparés par eux pour une besogne qui demande des qualités de décision et d'ordre. L'instabilité de la fonction, résultat des variations d'opinion, des paniques ou des emballements de l'assemblée est la cause de ces centaines de coopératives qui ont disparu, à peine nées, ou ont végété pendant de longs temps ;

Enfin, que dire de l'incompréhension coopérative ? Malgré tout, une institution prolétarienne a ses lois d'existence, ses conditions de fonctionnement. Elle ne s'administre pas tout à fait comme une maison commerciale ordinaire. Elle n'a pas le même but. Elle n'est pas faite pour le profit. Elle cherche à donner aux sociétaires des règles de vie, un peu différentes, elle doit créer des mœurs collectives d'un ordre nouveau. Il ne s'agit pas seulement de donner les trop-perçus les plus considérables, car une mauvaise année peut se présenter, une

crise peut surgir et la société y succomber. Avec une assemblée livrée à elle-même, l'administrateur inéduqué ne songe qu'à une chose : présenter un bilan, le plus alléchant possible. Il n'y a qu'un pas (et il est vite franchi) pour le truquer. Serait-il exact ? On ne songera ni aux amortissements, ni aux réserves. Tant pis pour les successeurs. Ils continueront, et cela... jusqu'à la culbute.

Un pédantisme spécial vient à ceux qui réussissent. Un succès, un achat heureux entraîne rapidement à faire de trop longs marchés, à prétendre s'y connaître pour choisir le bon moment. C'est si entraînant, si amusant de spéculer !... et toutes les pauvres connaissances s'effondrent à la première occasion.

Tel est le bilan d'un système d'administration qui a donné ses preuves, pour tous ceux qui ont suivi le mouvement coopératif et que peu à peu, fatalement, les intéressés les plus intelligents d'entre eux, les plus avisés ont jugé néfaste : une réaction était fatale. C'est sous la forme de l'organisation des cercles que, parmi mille autres moyens, elle a été la plus vigoureuse et, disons-le, la plus rapide et la plus efficace.

Le cercle est tout naturellement un groupement de coopérateurs d'une société qui ouvertement vont à l'intérieur et à l'extérieur défendre les intérêts de la coopérative et son avenir. Ce qui le marque tout de suite d'une bonne empreinte, c'est qu'il agit publiquement, il prend en mains les intérêts de tous et en avertit les intéressés. Mais, dira-t-on, pourquoi le Cercle, pourquoi ce groupement différent de la société, à côté des commissions statutaires, des conseils d'administration et de contrôle ? N'y a-t-il pas là un double emploi. En certaines régions, où on n'a pas eu à souffrir de l'administration du bon plaisir et du hasard, la question se pose. Mais particulièrement dans la région parisienne, le cercle fut utile et nécessaire et il s'est présenté avant tout comme un groupe de défense coopérative, en réaction contre un déplorable état de choses. Lui seul pouvait attirer et grouper les éléments sains. L'idée coopérative n'était pas suffisamment répandue

et l'intérêt seul y était triomphant. Sur ce terrain, le groupement aurait été difficile. Une solidarité déjà existante, une idée commune pouvait seule le permettre. Aussi la volonté d'émancipation prolétarienne, ayant comme conséquence la nécessité d'approprier les institutions, fit ce que n'aurait pu faire la coopération en elle-même. Et c'est ainsi que les cercles furent tout de suite, en même temps que des cercles coopératifs, des cercles d'opinion syndicale ou socialiste. Les uns en arborant le drapeau, les autres se contentant de l'être dans les faits.

Et ils se mirent à la besogne. Une idée forte les réunissait et était capable de leur donner le courage nécessaire pour entreprendre leur œuvre. L'enthousiasme prolétarien pour le syndicalisme et particulièrement le socialisme, a permis l'action d'assainissement. On a pu dire, sans exagération, que l'action des coopérateurs socialistes a été confondue avec celle des honnêtes gens. Ailleurs, ils ont été les bons agents du renouvellement des méthodes coopératives et de leur modernisation contre la routine, les préjugés et l'encroûtement.

Mais, à mesure que les cercles syndicalistes ou socialistes, en vérité, vraiment coopératifs, agissaient d'abord sans s'en douter, mais en élaborant peu à peu la théorie de leur action pour se fortifier au lendemain dans leurs prétentions (confirmant cette admirable phrase du citoyen Vaillant : « les théories sortent de l'action pour y retourner »), l'organisation des assemblées et le choix des administrateurs subissaient une heureuse transformation. Partout les « pots-de-viniers » étaient chassés, la stupide et ridicule politique coopérative du trop grand trop-perçu était annihilée. On songeait aux amortissements et aux réserves. On asseyait vraiment le mouvement coopératif sur ses véritables bases. Un large effort d'éducation des administrateurs était tenté. Le niveau moyen de leur capacité s'élevait largement et trois idées nouvelles en ont surgi: D'une part, la nécessité de créer une coopérative de coopératives, un magasin de gros, qui or-

ganise la production et régularisera les prix du marché, mettra à l'abri des commissionnaires, dispensateurs de largesses et fera place aux incapacités d'achat.

D'autre part, la coopération n'a pas qu'un but matériel, mais un but moral. Les sociétés doivent y songer et elles doivent dans leur sein créer des œuvres de solidarité et d'éducation et un large mouvement, divers, complexe, mais réel, s'est pourtant amorcé, englobant les sociétés sans cercles et toute la coopération.

Enfin les cercles, venus du groupement des socialistes, ne pouvaient manquer de se rappeler l'idée originaire de leur association et à un moment donné, le succès assuré, vouloir en faire profiter cette idée elle-même dans ses autres réalisations pratiques ou dans son expansion idéologique. De là, plus fortement ancrée, l'idée de subventionner la propagande, et même aider les autres groupements.

Mais maintenant que nous avons essayé de noter l'œuvre des cercles, examinons plus dans le détail leur action sur la coopérative : son assemblée, son conseil et voyons si peu à peu ils n'ont pas été entraînés, par leur existence même, à une nouvelle action, déterminatrice d'une nouvelle théorie.

Pour arriver au but qu'ils se proposaient, les cercles ont parfois rencontré de sérieuses difficultés. Enfin maitres de la situation, ils ont peuplé des leurs, les conseils d'administration et de contrôle. Après avoir essayé de les préparer à leur besogne, puis solidairement organisés, ils ont peu à peu dans les assemblées assuré la victoire de leur manière de voir. A la longue, la gestion des leurs, propre et honnête, a donné confiance, et les assemblées en maints éndroits leur ont accordé un « amen » quasi aveugle. Prévenus par les expériences du passé, les cercles ne devaient-ils pas s'assurer contre des retours en arrière ? Ils y ont été naturellement conduits, et en certaines sociétés (pas dans toutes les coopératives, sans doute) ils ont alors abouti à des conclusions pour les conditions de fonctionnement des assemblées et des conseils de sociétés.

D'abord a été réclamé des candidats présentés par le cercle aux assemblées, pour les postes de confiance, pour ainsi dire, l'exercice d'un « mandat impératif ». Choisis désormais par le cercle, n'est-il pas naturel de dire qu'élus ils dépendent de celui-ci, lui doivent compte avant tout de leur mandat. Chargés de veiller à la bonne marche de la société, les mandataires ne doivent-ils pas exécuter au conseil tous les ordres du cercle, ne doivent-ils pas au besoin se démettre de leurs fonctions si le cercle en juge ainsi. Est-ce que cela n'apparaît pas comme la suite logique du rôle nécessaire que les cercles ont joué.

D'un autre côté, qui dit que l'assemblée ne se laissera pas emporter par une vague d'opinion, berner par une combinaison, diriger par des intrigues personnelles ou des ambitions déçues, il faut prendre ses précautions, et alors il n'y a qu'un pas pour demander à l'assemblée, enfin ordonnée, de se démettre d'une partie de ses pouvoirs en faveur du cercle, de renoncer à quelques-unes de ses prérogatives, de se sacrifier elle-même ? Le choix des administrateurs ne sera plus fait, par exemple, que par le cercle, ils devront au moins y appartenir, et c'est l'assemblée qui le dit. Elle proclame sa propre incompétence ou sa propre déchéance.

Enfin le cercle, s'il a la responsabilité des administrateurs, doit comme conséquence, avoir celle de les contrôler ! Comment pourrait-il le faire s'il ne se mêlait lui-même d'administration, s'il n'indiquait au conseil les mesures à prendre, celles qu'il faut éviter. Dans le détail des affaires courantes, il prendra la place des administrateurs, qui ne peuvent tout faire. Des critiques, des approbations leur seront faites.

En définitive, le cercle est omnipotent, le conseil est son serviteur.

Telles nous apparaissent, telles nous sont apparues les conséquences ultimes de l'évolution du rôle des cercles. Sans doute, il n'en est pas partout ainsi, il y a des degrés, suivant les sociétés, mais les théories sont en devenir. Les points les plus extrêmes sont partout en puissance. Les moins avancés

des cercles, suivant le mot de Marx, à propos de l'évolution capitaliste des nations, peuvent voir dans les autres, l'image de leur propre avenir. Mais cette conception de la « minorité consciente » se substituant à celle de la démocratie coopérative serait rapidement triomphante, si les dangers ne se faisaient pas jour et si de nouveau, contre elle, une réaction n'était pas en train de se préparer.

De même que la nécessité des cercles s'est révélée par réaction contre l'administration du hasard, un mouvement se dessine qui du reste placera enfin les cercles sur leur « vrai » terrain, pour leur permettre de continuer leur grande utilité du début, l'adopter à l'évolution du mouvement, aux faits qui ont surgi et aux événements qui se préparent. C'est la condition de vie ou de mort de tous les organismes qui se fondent, progressent et se transforment pour continuer une destinée triomphante et renouvelée.

Les dangers de la conception de la « minorité consciente » ou plutôt les dangers que contiennent en pratique les faits qui suscitent cette théorie, sont de plusieurs sortes. Ils appellent disions-nous d'eux-mêmes une « réaction ». Voyons-les :

Les administrateurs, nommés et dépendant des cercles, ne peuvent voir que par lui. Où la société coopérative peut-elle bénéficier de leurs qualités administratives et de leurs connaissances coopératives, supérieures à celles de leurs prédécesseurs élus à la « courte paille » des assemblées ? Ils manquent tout naturellement d'autorité, puisqu'ils se sentent en tutelle pour engager la plus minime des actions. Le souci de leur responsabilité en sera diminué d'autant, et alors, sur cette voie, quels pouvoirs auront-ils sur les fonctionnaires de l'organisation, sur les employés de la société. Ceux-ci ne sauront-ils pas que le cercle est là, qu'ils peuvent y intriguer, qu'ils peuvent y entrer et agir eux-mêmes, mettre en échec les décisions du conseil qui les visent. Ils trouveront toujours des défenseurs parmi ceux qui prétendent diriger sans exécuter. Il y a donc, dans cette façon d'opérer, des conflits inévitables en perspective avec le personnel. D'un autre côté quelles initia-

tives osera prendre le conseil, non pas contrôlé, mais commandé, taquiné et surveillé sur des vétilles au jour le jour : s'il tient à sa place, il se fera flagorneur vis-à-vis du cercle, s'il arrive à s'en moquer, c'est la stérilité au point de vue administratif qui s'en suit. Mais le plus grave, dans l'affaire, c'est l'assemblée. Un fossé profond séparera peu à peu le cercle de l'assemblée; ils n'auront plus de communion d'idées. De l'assemblée restée inorganique, le tout sera de garder la confiance apparente. De là, à lui cacher ce qu'on lui croit incapable de saisir, il n'y a qu'un fossé à sauter. Mais cela ne peut durer toujours, et un beau jour, le cercle « minorité consciente » risque de porter le contact complet avec une assemblée, dite inconsciente, qui abandonnerait l'œuvre ou l'entraînerait vers les plus lamentables destinées.

C'est alors que la nécessité s'impose pour les cercles de faire un examen de conscience et, décidés à continuer leur œuvre, de préciser leur théorie d'action. Elle peut être fort simple : le cercle ne peut vivre sans l'assemblée, il doit l'entraîner, il ne peut la remplacer. La minorité consciente n'est utile que si elle à la masse avec elle. Elle doit être en avant. Elle ne doit pas être seule. Le dernier mot doit rester à l'assemblée. La théorie de la souveraineté de la masse réapparaît, mais d'une masse ayant un guide et un conseil. Le cercle peut préparer les administrateurs, il ne peut prendre leur place. L'administration n'est pas son rôle, mais bien la préparation à l'administration. Aussi les conseils d'administration pourront alors seulement accomplir leur tâche avec efficacité, c'est-à-dire avec la responsabilité et la décision.

Cependant le rôle du « cercle » est alors considérable, il lui faut travailler à *ordonner l'assemblée et à créer des hommes pour l'administration.* C'est une double besogne d'éducation, c'est une lourde charge. Toute son activité peut utilement s'y employer. La force des circonstances n'y feront pas faillir les cercles, quand ses membres se seront rendu compte de la théorie qui domine leur action et quand ils

auront fixé leur pratique dans la mesure où ils auront fixé leurs idées.

Le mouvement coopératif a souvent besoin ainsi de faire un retour sur lui-même. Mais ce qu'il y a d'admirable, c'est que souple comme la vie, il sait toujours le faire rapidement. C'est demain ce qui assurera son succès et les cercles en sont un des éléments.

Jean Rouge.

La Constitution juridique du Parti

Je ne veux pas croire qu'Emmanuel Lévy pose la question préalable en remarquant que les *non juristes* cherchent à donner au Parti une forme juridique, tandis que les juristes n'en ont cure et se soucient uniquement de *dégager derrière les formes légales la réalité sociale qu'elles recouvrent.*

En somme il est naturel qu'il en aille ainsi ; les juristes, purs théoriciens, ont rarement l'occasion de se convaincre, sur le terrain des faits, des difficultés que rencontre toute œuvre socialiste dans ses rapports avec les éléments capitalistes.

Il est fort intéressant pour eux, et bien dans leur rôle, de rechercher les nouvelles formes de droit, le droit nouveau élaboré ou en passe d'élaboration. Au contraire ceux qui ont la charge de surveiller peu ou prou des intérêts matériels, se trouvent amenés, pour éviter de successifs obstacles, à chercher des armes nouvelles pour l'emploi desquelles est nécessaire une nouvelle forme du Parti.

Vouloir que cette forme juridique nouvelle soit aussi seyante que possible, ainsi accommodée aux exigences résultant de la nature et du but du Parti, Lévy a bien raison de dire que ce n'est point là, la recherche mesquine d'un *truc ;* mais bien l'exercice d'une légitime liberté : la liberté d'interpréter le droit écrit et d'y trouver les éléments mêmes qui serviront à l'expression de ce droit « né avec nous » qu'il convient d'expliquer.

Les réserves auxquelles aboutit Lévy touchant le projet que

j'exposais dans la *Revue Socialiste* de mars, et qui sont presque une condamnation, il les appuie sur deux considérations qui m'apparaissent comme également éloignées de la réalité.

D'abord, dit-il en substance, le Parti du fait qu'il existe, qu'il a vécu et vit encore dans l'ignorance du droit, élabore un droit nouveau dont on doit tenir compte et qui doit suffire à toutes les exigences de son fonctionnement.

« Or votre constitution juridique conforme au droit écrit et régie par lui, aura pour conséquence de gêner l'élaboration, l'extériorisation de ce droit nouveau qui pour nous, juristes, a la valeur d'un germe dont nous voulons suivre et faciliter la progression et que vous menacez d'étouffer sous votre cloche à melon de constitution civile. »

Ensuite, ajoute Lévy, il n'est pas démontré que cette constitution juridique apportera, du moins dans l'action du Parti, les facilités que vous escomptez, ni qu'elle ajoutera aux garanties nécessaires du Parti vis-à-vis de ses mandataires, non plus qu'à la confiance qu'il inspire à ses tenants capitalistes.

Eh bien, je crois fermement que ces deux considérations sont également éloignées de la réalité.

En effet, je trouve à mon tour qu'il n'est pas évident, pas évident du tout, que le Parti socialiste, organisation politique éphémère, variable par son but et son action même, réunissant dans son sein des éléments disparates et sans lien économique, y élabore un droit nouveau. L'élaboration de ce droit nouveau est certaine, et on ne s'imaginerait pas qu'il en soit autrement, dans les syndicats et les coopératives, agissant sur un terrain nettement économique où ils groupent des éléments homogènes, fortement unis par des intérêts communs pour une défense commune, et la recherche d'un but unique qui est précisément la création d'un droit nouveau appliqué à des éléments existant pour en modifier l'emploi, les rapports, pour en supprimer l'existence ; ou à des éléments nouveaux apparus eux-mêmes au cours de la vie syndicale et coopérative qui les crée et les développe.

Il y a effort vers la création d'un droit nouveau lors-

qu'une coopérative groupe des consommateurs pour lutter contre des accapareurs ; lorsqu'un syndicat agrège les éléments de faits constitutifs d'un contrat de grève.

La grève, groupement des consommateurs, lutte contre l'accaparement, voilà des faits, des éléments nouveaux, non prévus par le droit ancien, et qui ont créé et créent des rapports de droit et des croyances. La conséquence est même de changer la nature juridique de l'élément extérieur, en l'espèce l'accaparement, qui, en fait, cesse d'être un délit puisque de façon chronique, permanente, on s'adresse pour le combattre, non plus à la prohibition légale, mais à l'action directe, ouvertement menée ; ce qui donne à l'accaparement le caractère d'un mode particulier de concurrence.

Voilà donc du droit nouveau.

En va-t-il de même dans le Parti ? Du tout. L'association dans le Parti de l'intellectuel, du patron, de l'employé, du paysan, du forgeron n'a pas pour résultat de créer un *droit nouveau* appliqué à des éléments anciens, ni de créer les éléments nouveaux d'où découleront des rapports juridiques d'une nature nouvelle.

L'association politique a pour but immédiat d'assurer et d'élargir une interprétation favorable du droit existant, pour but prochain de conquérir le pouvoir politique : la machine à légiférer et pour en faire quoi ? Précisément pour amender, compléter ou détruire le droit actuel pour la reconnaissance du droit nouveau élaboré au cours des manifestations de la vie collective moderne.

C'est donc dans une mesure très restreinte que se ferait dans le sein du Parti cette élaboration d'un droit nouveau.

Et la première objection de Lévy à la constitution juridique du Parti perd ainsi beaucoup de sa valeur. En outre, il n'est pas démontré que cette constitution juridique — celle du moins que je propose — nuise à la vertu créatrice de droit, que Lévy accorde au Parti politique.

Si on veut se reporter à mon dernier article, on verra que le projet laisse au Parti et sa forme actuelle et tout ce qui le

constitue, le caractérise, le définit sans y changer un yota.

La constitution juridique proposée consiste dans la juxtaposition au Parti actuel, d'une association légale, composée des mêmes éléments, ayant un fonctionnement parallèle, sans confusion, avec l'organisation politique dont la vie ne sera nullement modifiée.

J'ai voulu ce résultat, non pour tarir la fécondité du Parti, à laquelle je ne pensais pas, mais parce qu'il est désirable de n'apporter aucun trouble, même minime, dans l'ordonnance de sa vie intérieure et de son action politique. Celles-ci suivront donc leur cours normal et conserveront toutes leurs vertus efficaces et créatrices. Mais nous créerons à côté une vie factice, conventionnelle. Devant le vieil et solide édifice s'érigera une façade nouvelle décorée selon le goût du jour.

Le Parti sera toujours lui-même et ce qu'il est actuellement; mais il aura un habit neuf pour aller dans le monde — dans le monde capitaliste s'entend — et je rejoins ici la deuxième critique adressée à mon projet par Lévy qui craint que la constitution juridique ne vaille au Parti, ni facilités ni garanties nouvelles.

Aujourd'hui, dit-il, la confiance règne et elle rend la constitution juridiquement inutile.

Le Parti a des prête-noms fidèles et cela suffit. Demain, vous aurez des garanties légales, mais vos mandataires pourront vous trahir et les garanties légales n'y feront rien. Ce qu'il faut, c'est le contrôle et la confiance, c'est la « *patte rouge et propre* ». Fort bien, fort bien, mais est-ce à dire que la constitution juridique fera disparaître de nos mœurs la confiance, et de nos rangs les camarades qui en sont dignes? Vous ne le pensez pas.

Dès lors, vous reconnaîtrez que les garanties légales s'ajouteront aux garanties morales et nul ne s'en plaindra. Car enfin la confiance est un privilège attaché à la personne. On a confiance en Pierre ou Paul, pour des raisons déterminées, et pour des raisons non moins déterminées on peut n'avoir aucune confiance dans le fils de Pierre ou la femme

de Paul. Or, si Pierre et Paul, vos prête-noms, meurent à l'improviste, voilà que vis-à-vis de leurs ayants droit, la femme de Pierre ou le fils de Paul, vous n'aurez d'autres garanties que les garanties morales, la « patte rouge et propre », parties avec Pierre et Paul au domaine des ombres. Voilà un cas — entre mille — où un recours légal en bonne et due forme n'aurait rien de superflu.

D'ailleurs, mettons-nous d'accord.

La constitution juridique du Parti n'est pas nécessaire, principalement pour le défendre contre les infidélités de ses fonctionnaires, ni pour l'aider dans les actes de sa vie intérieure qui, encore une fois, demeurera après ce qu'elle était avant.

Non. Il s'agit surtout et avant tout de mettre le Parti en mesure de disposer librement, largement, *commodément,* de toutes les armes qu'il peut et pourra créer, selon les besoins de la lutte extérieure. L'imprimerie, le journal, la maison du peuple, l'agence télégraphique, sont et seront des entreprises soumises aux nécessités capitalistes, ainsi qu'aux tentations!

Il faut qu'elles aient toute latitude pour satisfaire aux premières et que le Parti ait tous pouvoirs pour empêcher qu'elles succombent aux secondes.

On est donc conduit à admettre l'autonomie, la forme et le fonctionnement de ces entreprises et la définition exacte, par voie statutaire ou contractuelle, de leurs engagements vis-à-vis du Parti. Cela est-il possible sans que le Parti jouisse lui-même de la personnalité civile. Toute la question est là — et je réponds non —, d'où mon projet qui n'a d'autre but et d'autre effet que de donner au Parti, pour cet usage précis, cette vertu précise.

Je n'ai cure de l'art. 12 de la loi de 1901 sur les « associations en majeure partie étrangères, etc... ».

L'association sera française, elle aura son siège en France, elle s'appellera *Parti Socialiste Français,* si on veut. Elle sera composée de tous les membres du Parti qui seront à la fois membres de l'Association et du Parti. Elle transigera, alié-

nera, contractera, et quand le fournisseur ou le gouvernement appellera le Parti à la barre, c'est elle qui répondra présent, tandis que la Section Française de l'Internationale ouvrière répondra de même à l'appel du Bureau Socialiste International au sortir de ses Conseils et Congrès nationaux.

Je le répète, que l'on veuille bien se reporter au projet que j'ai ébauché et l'on constatera que c'est bien là le résultat de sa mise en pratique, c'est en tout cas l'objectif que j'ai constamment visé, et comme le projet n'est qu'une ébauche, il est loisible à ceux qui veulent, comme moi, serrer ce but au plus près, de préciser, au cours d'une étude minutieuse, les précautions qu'il conviendra d'observer.

Et tout en remerciant Lévy de son commentaire, je proteste donc contre ses craintes lorsqu'il me prête le noir dessein de lui « *préparer des menottes* ».

A Dieu ne plaise!

J'aime trop la savoureuse hardiesse de son esprit pour vouloir, au cas où je le pourrais — pauvre de moi — y apporter la moindre entrave. Tout au contraire, qu'il me permette de lui dire en terminant qu'après avoir formulé des objections générales et de principe, auxquelles j'ai répondu de mon mieux, il me serait très précieux d'avoir son opinion sur le dispositif même du mode de constitution proposé ; car enfin, si nous avons infiniment d'estime pour le juriste lorsqu'il cherche à « *dégager les réalités sociales des formes légales qui les recouvrent* », nous lui saurions infiniment gré s'il apporte la bonne solution qui résoudra les difficultés présentes et permettra d'éluder les prochaines.

Félix Poli.

A propos de l'attitude des syndicalistes à l'égard des coopératives

Il y a quelque temps j'eus la visite d'un coopérateur étranger qui, entre autres choses, me conta l'histoire suivante que je tiens à transcrire pour l'édification de nos camarades syndicalistes.

Dans la ville de N... les boulangers voulaient se mettre en grève. N'insistons pas sur les détails de leurs revendications; mettons qu'elles étaient justes et légitimes. Il faut noter pourtant que dans cette ville il n'y avait presque plus de petits patrons boulangers. Une grande boulangerie capitaliste et une boulangerie coopérative moins importante, appartenant à la Société de consommation pourvoyaient presque exclusivement aux besoins de la population.

La plupart des ouvriers boulangers occupés dans les deux entreprises étant syndiqués il s'agissait pour eux d'arrêter la ligne de conduite à tenir pour faire aboutir leurs revendications. Aussi la discussion fut-elle chaude au sein du syndicat.

Les uns voulaient qu'on présente les mêmes revendications aux deux employeurs sans distinction, « à supposer même que nous soyons un peu moins exploités dans la boulangerie coopérative que dans l'autre, c'est toujours kif-kif bourricot », disaient-ils.

Contre cette façon de voir, d'autres firent au contraire valoir qu'il importait de tenir compte qu'à la coopérative les conditions de travail étaient sans conteste meilleures, on y faisait

moins d'heures, on était payé un peu mieux et on avait des vacances payées ; de plus, elle ne se refuserait certainement pas d'aller encore plus loin dans ces améliorations si les conditions de concurrence le lui permettaient. « Or, poursuit l'un d'eux, si nous déclarons la grève dans les deux usines à la fois, le sentiment populaire ne manquera pas de se tourner contre nous, ne serait-ce que par crainte de voir augmenter le prix du pain, au cas où la grève devait réussir, car il importe de dire que dans ce dernier cas, ce n'est pas les capitalistes qui payeraient, mais tous les camarades non boulangers ; ne pensez-vous donc pas, que, dans ces conditions il serait plus intelligent de déclarer la grève dans l'usine capitaliste seulement, cependant que dans la coopérative nous redoublerions au contraire d'ardeur pour la mettre à même de fournir plus avantageusement que l'usine capitaliste. L'effet immédiat de cette façon de procéder serait que la clientèle affluerait vers la coopérative, ce qui, à son tour amènerait celle-ci à pouvoir développer ses services et diminuer ses frais généraux, économies qui, par la suite reviendraient à nous sous forme d'augmentation de salaire ou de boni sur la consommation ; de cette façon personne ne serait lésé, tout le monde y trouverait son compte, excepté les capitalistes. »

Le bon sens voulut que la majorité acceptât cette façon de voir et la grève à l'usine capitaliste fut déclarée. L'effet de cette tactique ne se fit pas attendre. Dès le lendemain déjà la boulangerie coopérative pouvait embaucher une partie des grévistes, la partie restante s'employant à monter la garde de l'usine en grève, afin d'empêcher les jaunes de prendre la place. Après 8 jours de grève, pendant lesquels le directeur réussit à faire venir du pain du dehors (mais qui lui revenait plus cher) pour ne pas perdre la clientèle, les grévistes eurent gain de cause. Mais une bonne partie de l'ancienne clientèle ayant appris le chemin de la coopérative entendait continuer à s'y fournir. Au lieu de 5 fours, il n'y avait plus que 3 qui fonctionnaient à l'usine capitaliste, faute de clientèle suffisante ; elle mangeait de l'argent. Et ne pouvant forcer la

clientèle de lui revenir, elle fut finalement réduite à la faillite, à la vente par autorité de justice. Mais qui donc aurait voulu acheter cette usine *puisqu'il n'y avait plus de clientèle suffisante ?* Bref, toute cette installation moderne qui avait coûté chaud aux fondateurs, était devenue pour ainsi dire sans valeur, à part les immeubles et le terrain.

C'est alors que la coopérative chargea un homme de confiance d'acheter l'usine. Elle l'obtint pour un prix dérisoire, juste le prix des immeubles et des terrains. Elle (c'est-à-dire l'ensemble des consommateurs dont les ouvriers boulangers faisaient partie) était ainsi mise en possession d'un instrument de production qui ne lui coûtait pas cher puisque c'étaient les capitalistes qui l'avaient payé. Du coup, c'était pour elle des frais d'amortissement en moins, économie qu'elle employa en partie à augmenter le temps de vacances des ouvrier boulangers, tandis qu'une autre partie était versée à la caisse de solidarité et de vieillesse, les autres conditions de travail étant réglées par le tarif général conclu entre l'ensemble des coopératives et la Fédération générale de l'Alimentation. C'est ainsi que le dévouement à la coopérative ne fut pas seulement, pour les ouvriers, une victoire sur le capital, mais en même temps aussi un acte d'expropriation sans indemnité et un pas de plus vers la socialisation des moyens de production.

Je vous citerai maintenant, poursuit mon interlocuteur, un autre exemple qui montre où conduit la méthode de syndicalistes moins intelligents que ceux dont nous venons de parler, et plus semblables à ceux avec qui vous avez à faire.

Dans une autre localité — peu importe le nom — où il y avait également une coopérative, mais dont l'installation des services de panification était de date toute récente, un mouvement d'ouvriers boulangers se produit dans des conditions analogues. Le syndicat envoie ses revendications à tous les patrons. Ceux-ci consentent à recevoir une délégation du syndicat. On discute. Les patrons disent leurs difficultés de joindre les deux bouts. Toute leur argumentation se réduit à ceci :

depuis que la coopérative a ouvert sa boulangerie il leur était presque impossible de lutter. « Pensez donc elle vend le pain déjà un sou de moins les 4 livres ; comment serait-ce si nous devions accéder à vos revendications ? Vous comprenez donc qu'avant de poser des revendications à nous, petits patrons, il faudrait que vous vous occupiez d'abord de la coopérative pour l'empêcher de nous faire une concurrence « déloyale » ; après nous verrons. »

Huit jours après, la coopérative effectivement reçut du syndicat une liste de revendications. Une délégation expliqua au Conseil que pour faire aboutir le mouvement en question, il était indispensable que la coopérative cédât la première pour donner le bon exemple (à noter qu'elle payait jusqu'alors, déjà un peu au-dessus du tarif courant de la localité et que la durée du travail était moindre). En guise de conclusion la délégation fit entendre que, si la coopérative ne cédait pas, ce serait la guerre.

Le Conseil se mit à faire des calculs : tant et tant de frais généraux en plus ; traites à payer pour l'installation du matériel, impossibilité de développer le service, etc. — Non, il n'y a pas moyen, à moins de prendre sur les autres services et imposer ainsi aux consommateurs les charges résultant des concessions qu'on nous demande, et cela nous ne le pouvons pas, nous ne le voulons pas parce que *injuste*. Résultat : fin de non-recevoir, ouverture des hostilités, sabotage et finalement fermeture du service de panification coopérative. Est-il besoin d'ajouter que le mouvement lui-même étant dirigé par des gens aussi peu avisés, échoua, la partie des grévistes qui voulaient lutter quand même se trouvant remplacés par des jaunes. Bilan : la boulangerie coopérative tuée dans l'œuf ; les ouvriers y occupés rejetés sous le joug capitaliste dans la saleté repoussante des fournils petit-patronaux où de nouveau il fallait pétrir à force de muscles et de sueur tandis qu'à la coopérative c'était déjà un commencement de libération. Mais le plus grave dans cette affaire c'était que le syndicat ouvrier *en tuant le service coopératif, se trouvait*

avoir servi la cause des patrons pour maintenir leur domination en même temps que la forme anti-économique et anti-hygiénique de leur production où cependant il lui aurait été facile, précisément en soutenant la coopérative, en y envoyant les meilleurs ouvriers, en s'appliquant à la faire prospérer, en doublant à la rigueur les équipes pendant la durée de la grève et en s'abstenant de l'affaiblir par des revendications inconsidérées, de se servir de ce moyen pour faire triompher sa cause ; car il est certain que le jour où les patrons auraient constaté que par leur résistance ils ne font que pousser la clientèle vers la coopérative, ils auraient baissé pavillon.

* * *

Ces deux exemples montrent où conduit l'action syndicale selon qu'elle est pour ou contre l'organisation coopérative ; ils montrent aussi combien il est insensé de mettre une coopérative de consommation sur le même pied avec les entreprises patronales. Ils montrent de plus que le sort de l'ouvrier en général, et de celui de l'alimentation en particulier, dépend en première ligne du perfectionnement de la production et, partant, de la disparition du petit patronat, car de deux choses l'une : ou les améliorations de son sort sont obtenues par le perfectionnement de la production, par l'élimination des frais d'intermédiaire et des frais inhérents à la production en petit, ou bien elles sont obtenues au détriment du consommateur ; dans ce dernier cas le profit capitaliste reste indemne, la seule différence c'est que la classe ouvrière, au lieu d'être exploitée au point de vue de la production, l'est d'autant plus au point de vue de la consommation. C'est *ce jeu des forces économiques* qui fait que l'action syndicale sera vraiment sociale ou anti-sociale, et non pas la fantaisie des hommes.

Vous me direz maintenant : oui, mais si les syndicalistes ne veulent rien entendre, s'ils continuent quand même à nous poser des revendications sans se soucier si celles-ci sont res-

pectées par les maisons patronales, nos concurrents — alors que faire ?

C'est bien simple : vous n'avez qu'à en appeler à l'esprit d'équité et de justice de vos membres consommateurs et leur expliquer les conséquences qui en résulteraient pour eux, selon qu'ils veulent qu'on cède ou qu'on résiste, puisque de toute façon c'est eux qui payent. Soyez assuré que s'ils s'aperçoivent que la non résistance les conduit à payer plus cher le travail des employés que ce même travail n'est payé chez les patrons et que ce qu'ils payent en trop, par suite de ces concessions successives, se tourne contre eux sous forme d'impôt sur la consommation, ils regimberont et vous soutiendront.

D'ailleurs, vous pouvez être tranquille : dans la mesure où le syndicalisme, ou plutôt l'action syndicale, comprise et pratiquée comme elle l'est contre les coopératives ouvrières, heurterait par trop ce sentiment d'équité dont nous parlions tout à l'heure, il se ferait surtout du tort à lui-même en perdant dans la masse des sympathies sans lesquelles il ne pourrait ni s'étendre ni remporter des victoires.

Pour reportage conforme,

C. Mutschler.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT COOPÉRATIF

Dans la Coopération internationale

I. — Les Congrès

Les quelques dernières semaines ont été particulièrement profitables au mouvement coopératif mondial. Plusieurs grands congrès nationaux ont tenu leurs assises et il a été donné aux coopérateurs de constater la marche progressive de leurs organisations.

Le premier en date est le Congrès de la Coopération anglaise, qui s'est tenu les 27 et 28 mai, à Portsmouth, sous la présidence de *M. Ojenshaw,* directeur de la succursale du Wholesaale de Londres.

Un chiffre énorme de près de 1.700 délégués y représentait les 1.531 sociétés anglaises, qui groupent 2.640.091 membres, et parmi lesquelles plus de 1.400 sociétés de consommation font 1.870.061.725 francs d'affaires. La caractéristique de ce congrès, qui est le 44e de l'Union anglaise, fut qu'on y constata l'influence de plus en plus grande de la classe ouvrière. Un syndicaliste, *Carr,* y fit entendre la voix des éléments particulièrement ouvriers qui veulent orienter la formidable organisation coopérative du Royaume-Uni vers une tactique plus hardie. Il fut décidé qu'on convoquerait une conférence à laquelle prendront part les syndicats, en vue d'éviter les conflits entre les sociétés et leur personnel.

De plus en plus, c'est une heureuse constatation à faire, la classe ouvrière de tous les pays, l'Angleterre, après la Suisse, éprouve le besoin de régler les relations de ses organismes de défense et de lutte et de coordonner leur action, en même temps qu'elle instaure les nouveaux rapports juridiques entre les deux formes principales de l'activité économique, production et consommation, qu'elle aspire à contrôler et à organiser.

Les 8 et 9 juin, c'était le tour de l'Union coopérative Suisse, dont la jolie ville d'Interlaken, jadis fêtée par Mme de Staël, abrita le congrès.

La petite Suisse est un des pays où l'idée coopérative a poussé les plus fortes racines. Près de 350 sociétés de consommation grou-

pant 220 mille membres, possédant près de 1.000 magasins de répartition et faisant plus de 100 millions d'affaires, composent le mouvement coopératif de ce petit pays, où de grandes sociétés, à Bâle, Zurich, Genève et Lucerne, constituent des centres merveilleux d'applications pratiques et de véritables laboratoires d'organisation sociale.

Congrès toujours intéressants que ceux de l'Union Suisse, tout ensemble, par la hardiesse des conceptions de ses adhérents et par l'esprit pratique dont ils font preuve.

Cette fois, on semble avoir hésité à donner une solution au problème posé par le Congrès dernier de Frauenfeld (1911), où avait été présenté un projet de contrat avec la Fédération des Syndicats. La question a été ajournée, et c'est une décision regrettable. Il fut, en revanche, préconisé une mesure excellente au point de vue de l'unification des méthodes coopératives et qui consiste à pratiquer l'échange des employés avec les Unions coopératives étrangères. La généralisation de ce procédé serait évidemment profitable à tous et il faut encourager les coopérateurs à entrer résolument dans cette voie.

Dans la seconde quinzaine de juin, les coopérateurs allemands se réunissaient, eux aussi, dans leur Congrès à Berlin. Nul doute qu'ils n'aient enregistré des résultats tangibles que laissent prévoir les grandes fusions de sociétés coopératives, et la constitution des vastes *Bezirks-Konsumvereine* (coopératives régionales) analogues à celles de Berlin (50.000 membres avec 83 succursales), et de Dresde (100.000 membres avec plus de 100 succursales). L'Allemagne est d'ailleurs le pays de forte concentration industrielle où la coopération est appelée à se concentrer elle-même de façon puissante, imitant en cela toutes les organisations d'essence ouvrière. Ses 1.350 sociétés de consommation (celles de Saxe comprises) réunissent aujourd'hui près d'un million et demi de membres et font un chiffre d'affaires de 400 millions. Malheureusement des divisions néfastes se perpétuent encore dans le milieu coopératif allemand et retardent le progrès du mouvement.

La concentration coopérative, qui triomphe dans la méthode allemande, paraît aussi devoir s'appliquer à la région parisienne où la Fédération coopérative poursuit une fusion des sociétés trop nombreuses et trop dispersées. Son assemblée générale du 23 juin dernier a adopté un rapport préconisant la division de la région en zônes d'influence où la constitution de nouvelles sociétés ne serait plus tolérée et dans les limites desquelles, au contraire, serait poursuivie la fusion des diverses sociétés en une seule. Une première application de cette méthode est faite dans la région de

Saint-Denis, où sur neuf coopératives quatre sont en train de fusionner. Espérons qu'on ne s'arrêtera pas là et qu'une plus grande expérience sera faite d'un système qui est appelé en même temps qu'à fortifier nos sociétés, à régénérer leur gestion commerciale.

II. — L'Unité coopérative en France

Mais la coopération française vient enfin d'entrer dans la voie où elle ne tardera pas à rattraper l'avance prise sur elle par la coopération des pays voisins. La dualité de son organisation va prendre fin. Ainsi en ont décidé les représentants des deux Unions qui se partagent le mouvement en le paralysant.

Rappelons brièvement les faits:

En juillet 1885, les sociétés coopératives françaises constituaient la première Fédération sous l'impulsion de quelques militants de la région nîmoise, dont MM. de Boyve et Aug. Fabre. 85 sociétés se groupaient dans une Chambre consultative et fondaient également une Chambre économique qui disparut en 1892.

Au Congrès international de Paris, tenu en 1889, on décida la transformation de la Chambre consultative en Union coopérative qui est le nom sous lequel fonctionne encore la Fédération des coopératives de l'Ecole de Nîmes. Cette Union coopérative tint de nombreux congrès : Congrès de Paris (1885), de Lyon (1886), de Tours (1887), de Paris (international) (1889), de Marseille (1890), Paris (1891), Grenoble (1893), Lyon (1894), Paris (1896), Paris (1900), Paris (1905), Limoges (1908), Paris (1910).

Mais dès 1890, certaines sociétés parisiennes où domine l'esprit socialiste trouvent trop modérées, trop « bourgeoises », les tendances de l'Union et l'abandonnent. Groupés autour de la *Bellevilloise,* qui compte alors 3.000 sociétaires et fait 2 millions de vente, elles essayent en 1892 de se fédérer. Elles échouent d'abord. Puis, trois ans après, en 1895, l'*Economie Sociale,* de Clichy, ayant à soutenir un procès, fit appel aux sociétés sœurs qui se tenaient en dehors de l'Union, et il fut décidé de créer une nouvelle Fédération qui prit le nom de *Bourse Coopérative des Sociétés ouvrières de Consommation.* Les statuts en furent adoptés à la réunion de la salle Béranger, rue de Flandre, à Paris, le 1er décembre 1895. Le siège social était fixé à l'*Egalitaire*, rue de Sambre-et-Meuse. Jusqu'en 1900, l'action de cette nouvelle organisation fut peu importante. Elle contribua cependant à l'édification de la *Verrerie ouvrière* d'Albi, à la création de l'*Assurance ouvrière.* Elle échoua dans la constitution d'une distillerie, mais réussit à édifier une boulangerie, grâce à l'intervention d'un généreux donateur.

Le premier congrès général de la coopération socialiste eut lieu à Paris les 7, 8, 9 et 10 juillet, en pleine Exposition universelle. Une centaine de sociétés de consommation y étaient représentées. Jaurès, Delory, Anseele, de Gand, Léonard, député de Charleroi, figuraient parmi les délégués.

Le Congrès orienta nettement la coopération dans le sens socialiste en exigeant un versement à la propagande politique, en poussant les sociétés à adhérer aux congrès du Parti, selon la coutume de la coopération belge. La Bourse devient elle-même la Bourse des coopératives socialistes. La nouvelle organisation devait tenir plusieurs congrès : Lille (1901), Amiens (1902), Sotteville (1903), Nantes (1905), Troyes (1907), Monthermé (1909), Calais (1911).

Deux fédérations coopératives vivent donc en face l'une de l'autre, violemment opposées, se critiquant mutuellement, chacune proclamant la supériorité de ses méthodes particulières. Résultat : Les sociétés se créent nombreuses, passant de 1.200 environ en 1895, à 2.882 en 1911, sans que le plus grand nombre d'entre elles songent à entrer dans l'une des deux Fédérations ennemies, stérilisant ainsi le mouvement coopératif tout entier. En effet, la plus ancienne, l'Union coopérative groupe péniblement de 1895 à 1911 240 sociétés, passant ainsi de 190 à environ 430, alors que dans le même temps, la B. C. S. passe de 16 sociétés environ à 451, parmi lesquelles une douzaine de fédérations et une trentaine de sociétés de production. La faiblesse des unions morales paralyse en même temps l'effort commercial tenté par chacune d'elles sous la forme de la fédération d'achats ou du Magasin de Gros. C'est en 1901 seulement que l'Union coopérative mettait debout, après un ou deux échecs douloureux, son office coopératif qui n'arrive après dix ans d'existence qu'à un total de deux millions d'affaires. C'est en 1906 que la B. C. S., après décision de son Congrès de Nantes (1905), créa son Magasin de Gros, et si le succès en fut rapide, puisqu'en cinq ans il est arrivé à ses 11 millions d'affaires, il n'en demeure pas moins vrai que ce chiffre de la coopération fédérée paraît dérisoire à côté des 800 millions des Wohlesaales anglais, des 82 millions du M. D. G. allemand, des 57 millions du M. D. G. danois, des 17 millions même du M. D. G. suisse, et qu'il reste des progrès à faire avant de monopoliser au profit du M. D. G. les achats des 2.800 coopératives françaises, dont les ventes s'élèvent à plus de 300 millions. Depuis de longues années déjà, la situation n'était pas sans préoccuper fort les militants les plus avisés des deux organisations. M. Gide, qui s'est fait dans notre pays l'apôtre de la coopération rochdalienne dont le principe triomphe en

Angleterre, en Allemagne et en Suisse, multipliait les appels à l'unité. L'Union coopérative, dont il est le représentant le plus éminent, avait à diverses reprises tenté d'ouvrir des négociations. La Bourse Socialiste les avait repoussées dédaigneusement, ne voulant pas s'allier aux « bourgeois », aux « jaunes » du Comité Central. En vain, de grandes sociétés, puissantes par le chiffre de leurs affaires ou par le rayonnement de leur prestige, la *Revendication* de Puteaux, l'*Econome* de Sens, une fédération, celle du Centre, avaient maintenu leur adhésion aux deux organismes centraux, essayant, ainsi, de réaliser une « union personnelle » des écoles rivales. En vain même, des sociétés dites socialistes, comme la *Paix*, de Roubaix, l'*Union*, de Limoges, refusaient leur adhésion à la Bourse Socialiste, les coopérateurs « socialistes » persistaient dans leur exclusivisme farouche. Pourtant, l'esprit de réalisation pratique qui s'était manifesté au sein de la coopération parisienne à la suite de la création du Magasin de Gros, création décidée après une visite de Louis Héliès en Angleterre, tendait à aiguiller le mouvement vers des buts économiques plus précis, et à l'éloigner par conséquent des préoccupations politiques du Parti Socialiste. Celui-ci, de plus, mettait à son ordre du jour la question de la coopération et la tranchait dans le sens de l'autonomie du mouvement coopératif. Telles étaient les conséquences des congrès socialistes de Paris et de Copenhague (1910), que les coopérateurs « socialistes » ne pouvaient plus invoquer je ne sais quel loyalisme dont la pratique, sinon l'intention, était désavouée par le Socialisme international. Aussi, le congrès coopératif international de Hambourg (1910), enregistrant les déclarations des Partis socialistes, votait-il une résolution favorable à l'unité des diverses écoles, l'autonomie de la coopération étant sauvegardée et érigée en principe universellement reconnu.

Il était difficile de maintenir en France une division qui ne reposait plus que sur des différences de tempérament et des incompatibilités d'humeur, depuis, surtout, que la coopération « neutre » ou de l'école de Nîmes avait, en 1905, publié un programme inspiré du fameux programme de Rochdale, depuis, aussi, que la coopération « socialiste », impuissante à formuler un programme basé sur la lutte politique des classes reprenait elle aussi le programme rochdalien et écartait, dans son congrès de Monthermé (1910), l'obligation du versement à la propagande socialiste dont elle avait fait un article, d'ailleurs inobservé, de ses statuts.

Aussi, dès le lendemain des congrès de Copenhague et de Hambourg, des discussions, des controverses ardentes, s'élevèrent-elles dans le sein des coopératives de la Bourse. Les numéros de 1911

de son Bulletin officiel sont remplis de ces plaidoiries contradictoires et véhémentes parfois, qui devaient se traduire en propositions déposées devant le Comité de la nouvelle organisation créée sur le mode fédéraliste par le Congrès de Monthermé. Déjà, le 22 mai 1910, avant ce Congrès, deux propositions avaient été formulées par la Fédération de l'Est et par le Cercle des coopérateurs de la *Revendication*, de Puteaux. Elles avaient été écartées, mais la question était posée officiellement et il fallait la résoudre.

Après les débats ouverts au Congrès de Calais (1912), il fut décidé d'engager des pourparlers avec l'Union Coopérative. Mandat était donné au Comité confédéral de poursuivre les démarches nécessaires en vue de nouer des négociations sur lesquelles un prochain congrès aurait à se prononcer définitivement.

Ces négociations ont eu lieu les 10, 11 et 12 juin dernier et elles viennent d'aboutir. C'est le triomphe du bon sens et de la raison qui se trouve consacré dans le document qu'on va lire et qui, s'il est approuvé comme nous l'espérons fermement par les congrès des deux organisations, constituera la charte unitaire de la coopération française :

Pacte de l'Unité

Les délégués représentant l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation et la Confédération des coopératives socialistes et ouvrières de consommation, réunis les 10, 11, 12 juin 1912, ont décidé de proposer aux Congrès respectifs de leurs organisations la déclaration et les garanties mutuelles d'unité suivantes:

Déclaration

L'Union coopérative et la Confédération des coopératives désireuses de mettre fin à un état de division qui fournit un prétexte à trop de sociétés pour n'adhérer ni à l'une ni à l'autre des organisations existantes, qui retarde l'essor du mouvement coopératif et l'empêche de donner en France des résultats aussi grandioses que dans les autres pays.

D'accord sur les principes essentiels de la coopération tels qu'ils ont été formulés par les Pionniers de Rochdale et appliqués depuis lors avec un succès croissant par des millions de travailleurs dans tous les pays, à savoir :

La substitution au régime compétitif et capitaliste actuel d'un régime où la production sera organisée en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit ;

L'appropriation collective et graduelle des moyens d'échange

et de production par les consommateurs associés, ceux-ci gardant dorénavant pour eux les richesses qu'ils auront créées ;

Constatant l'accord de ces principes purement coopératistes avec ceux qui sont inscrits dans le programme du socialisme international; mais réclamant, comme l'ont reconnu les congrès de Hambourg et de Copenhague, l'autonomie du mouvement coopératif ;

Laissant d'ailleurs à chaque société la liberté de disposer de ses bonis à son gré, excluant seulement les sociétés capitalistes ou patronales, c'est-à-dire celles qui allouent un dividende au capital action, en sus d'un intérêt limité, ou qui limitent le nombre des actionnaires, ou qui donnent à leurs membres un nombre de voix proportionnel au nombre des actions, ou qui ne confèrent pas la souveraineté à l'assemblée des sociétaires ;

Décide de supprimer les organisations centrales existantes et de les remplacer par une organisation nouvelle qui s'appellera :

FÉDÉRATION NATIONALE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION

Organe d'émancipation des travailleurs

Partant de ces principes :

Il est nécessaire que chaque consommateur adhère à une société de consommation constituée sur les bases de la présente déclaration ;

Que chaque société crée des liens plus étroits entre tous ses membres ; qu'elle crée dans son sein des œuvres d'éducation et de solidarité ;

Que les sociétés adhèrent à leur organisme commercial, le Magasin de Gros, pour y concentrer la puissance d'achat des sociétés coopératives ; qu'elles organisent, tant par leurs propres forces que par leur Magasin de Gros la production coopérative de tous les produits nécessaires à leurs adhérents.

Les sociétés devront réserver une part de leurs trop-perçus tant pour les œuvres sociales créées ou à créer, que pour la formation de réserves collectives devant servir à la réalisation du programme coopératif.

Bases de l'Unité

Les résolutions suivantes ont été acceptées de part et d'autre comme garanties mutuelles et conditions de l'Unité morale et commerciale.

Unité morale

1° Seront acceptées toutes les sociétés constituées conformément à la Déclaration commune de l'Unité coopérative. En conséquence,

ne pourront être admises les sociétés qui imposent à leurs membres l'adhésion à une organisation politique ou confessionnelle ; les sociétés capitalistes ou patronales, c'est-à-dire celles qui allouent un dividende au capital-action, en sus d'un intérêt limité, ou qui limitent le nombre des actionnaires, ou qui donnent à leurs membres un nombre de voix proportionnel au nombre des actions, ou qui ne confèrent pas la souveraineté à l'assemblée des sociétaires ;

2° L'organisme unitaire nouveau sera composé des sociétés adhérentes par l'intermédiaire de fédérations délimitées territorialement dans le projet de statuts. Il sera administré par un Conseil central permanent de 21 membres nommés par le Congrès des sociétés et par un Comité confédéral réuni plusieurs fois par an et composé du Conseil central et des délégués de fédérations ;

3° La représentation proportionnelle sera appliquée à tous les degrés de l'organisme unitaire pour assurer, en cas d'absence d'accord préalable, la juste représentation (à l'administration et à la direction) de tous les éléments coopératifs français.

Unité commerciale

La commission d'unité coopérative,

Ayant constaté la parfaite similitude du programme économique et du but coopératif poursuivi par les deux organisations commerciales ;

Considérant que l'Unité commerciale est aussi indispensable au développement rapide de la coopération française que l'Unité morale ;

Décide la fusion des deux organismes commerciaux en un seul, le Magasin de Gros.

Un Comité mixte entre le Magasin de Gros et la Fédération nationale assurera l'unité d'action du mouvement coopératif en France, à l'intérieur et à l'extérieur, en établissant des rapports constants et permanents entre les deux organismes.

Pour l'Union coopérative des sociétés françaises de consommation : Alfred Nast, A. Daudé-Bancel, H. Barrault, Maurice Alfassa, Ch. Gide, Marty, B. Lavergne.

Pour la Confédération des coopératives socialistes et ouvrières: E. Poisson, G. Boudios, L. Lucas, L. Héliès, Waseige, Buguet, Sellier.

On le voit, le document ci-dessus le prouve surabondamment, les règles pratiques qui se sont imposées au mouvement coopératif depuis l'époque où les 28 tisserands de Rochdale ouvraient leur petite boutique de la ruelle du Crapeau trouvent place dans l'action

coopérative à côté de l'idéal communiste qui est commun au socialisme et à la coopération. Les deux organisations sont d'accord pour reconnaître dans le pacte par lequel elles scellent leur union, que la coopération est un mouvement d'essence ouvrière, favorable à l'émancipation des travailleurs et semblable dans ses fins au socialisme lui-même, tel qu'il est défini par la doctrine de l'Internationale. Elles réclament seulement l'indépendance de leur action propre vis-à-vis de la politique pure ou de telle autre forme d'action ouvrière utilisée par les travailleurs. L'autonomie que le syndicalisme français a réclamé pour lui par sa charte d'Amiens, la coopération la revendique à son tour pour sa bataille particulière, pour son évolution normale propre, ne demandant aux ouvriers envisagés sous l'aspect de consommateurs que de se souvenir de l'identité du but qu'ils s'efforcent d'atteindre pour émanciper le travail humain. Et ainsi se trouve affirmée l'unité profonde de la pensée révolutionnaire, conduisant le prolétariat à la conquête du mieux-être et de la liberté. Producteurs, les prolétaires associent leurs forces de travail pour faire hausser le salaire jusqu'à la limite où il se confondrait avec le produit intégral du labeur ; puis, pour substituer au salariat lui-même un système d'association d'où sera exclue la possibilité d'exploitation du travail par le capital ; consommateurs, ils se groupent à nouveau pour défendre la force de consommation que représente le salaire, pour l'affranchir peu à peu de l'impôt prélevé par les intermédiaires du commerce, auxiliaires ou agents du capitalisme, pour acquérir progressivement ensuite les moyens de production qu'ils posséderont collectivement au titre d'associés dans le système fédéral coopératif ; citoyens, ils tentent de conquérir la commune, l'Etat, pour y devenir les détenteurs de la puissance publique transformée, et la faire servir ensuite à exprimer la volonté légale qui favorisera ou créera les rapports juridiques nouveaux. Dans toutes ces actions fondamentales que règle la nature même des choses au milieu desquelles se meut l'humanité moderne, il y a vraiment, pour ainsi dire, unité organique, unité de mouvement, unité d'efforts, unité de but: le communisme.

Cette unité, la déclaration la reconnaît, la proclame, la glorifie presque et par là, elle maintient au cœur de la classe ouvrière, la foi en son avenir et la volonté de conquérir en sa totalité l'instrument de sa libération. Et c'est vraiment une grande chose que les travailleurs voient ainsi reconnue et affirmée par des hommes d'idéal et de progrès, quel que soient, par ailleurs, leurs convictions politiques ou sociales immédiates, la communauté de leurs espoirs et la noblesse du but qu'ils s'efforcent d'atteindre.

Si, comme nous le croyons, l'unité, ainsi reconnue nécessaire et propre à féconder les efforts de tous les coopérateurs, se réalise, la coopération française, si idéaliste et si animée d'ardente foi, ne tardera pas à devenir aux mains du prolétariat un moyen puissant d'affranchissement. Ce ne sont pas les partisans de la « République coopératiste », si semblable à notre République sociale, qui pourraient regretter d'avoir aidé à doter les travailleurs d'une arme plus parfaite et plus sûre pour atteindre dans ses œuvres vives le régime sous lequel ploie la société humaine tout entière; ce ne sont pas, en tout cas, les socialistes dont nous sommes qui déploreront les conséquences d'un événement désormais considérable et par ses résultats immédiats et par le retentissement qu'il ne peut manquer d'avoir sur toute l'étendue de la vie coopérative et dans les profondeurs même de l'activité sociale.

JEAN GAUMONT.

LA VIE INTELLECTUELLE

La question du placement

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici le résumé du très intéressant exposé que Max Lazard a fait, le 30 avril dernier, sur la brûlante question du placement au Groupe d'Etudes qui publie Les Cahiers du Socialiste.

En France, dans presque toute l'industrie, le placement est encore tout à fait inorganisé : l'embauchage se fait par relations individuelles, directes ou indirectes. Toutefois, dans quelques professions ayant conservé un caractère domestique (gens de maison, employés de l'alimentation, coiffeurs), le placement organisé existe depuis le moyen âge sous la forme d'agences privées ; le fonctionnement en est, d'ailleurs, très défectueux et présente des abus qui ont à plusieurs reprises soulevé l'hostilité violente des corporations intéressées.

En 1904, après une agitation particulièrement vive, le Parlement s'est enfin décidé à intervenir. Mais, comme trop souvent, il s'est borné à une manifestation platonique. La loi rédigée, ou mieux improvisée à ce moment-là, se ramène en somme aux trois points suivants : 1° les municipalités sont « autorisées » à supprimer, moyennant indemnité, les bureaux payants ; 2° toute association légalement constituée conserve, sans aucune restriction, le droit d'ouvrir des bureaux gratuits ; 3° les communes de plus de 10.000 habitants sont tenues de créer un bureau de placement municipal.

Malheureusement, cette dernière prescription, qui aurait pu et dû être le point de départ d'une réforme profonde est restée lettre morte. Les municipalités ont omis de s'y conformer, les préfets ont fermé les yeux, si bien que sur 258 villes de plus de 10.000 habitants, 107 seulement, soit 41 p. 100, ont ouvert un ou plusieurs bureaux municipaux. Au fond, le but essentiel de la loi était beaucoup moins la réorganisation positive du placement, sous la forme de service public, que la suppression des bureaux payants ; et encore ce dernier objectif n'était-il poursuivi que bien mollement ! La liberté du placement gratuit, reconnue aux associations, permit d'ailleurs aux agences « supprimées » de se reconstituer sous un masque de sociétés amicales ou mutuelles ; le prélèvement sur les salaires est perçu sous la forme de cotisations (sans parler des pots-de-vin) ; les anciens abus persistent avec, en plus, quelques nouveaux, qui résultent du pullulement et de la clandestinité des « sociétés de placement gratuit ». Ainsi, en France, le placement est ou inexistant, ou anarchique et exploiteur ; les pouvoirs publics s'en désintéressent presque complètement ; quant aux ouvriers, dans les professions où le placement existe, ils manifestent leur exaspération contre ses abus ; dans les autres, ils n'en sentent pas le besoin et montrent une complète indifférence.

L'étude de ce qui se fait à l'étranger fait ressortir l'imperfection des méthodes françaises de placement. En Allemagne et en Angleterre, notamment, la situation est beaucoup meilleure, et cela grâce à l'intervention grandissante des pouvoirs publics. La loi anglaise, organisant les bureaux publics de placement (Labour exchanges), date seulement d'il y a trois sans, et l'institution est déjà en plein fonctionnement et grandit sans cesse. Dans tous les pays où existe le placement public, l'attitude des ouvriers a suivi la même évolution : d'abord, hostilité véhémente, crainte que le placement municipal ne vienne gêner l'organisation et la lutte syndicales ; peu à peu les préventions se dissipent ; enfin, adhésion chaleureuse, le bureau public apparaissant comme le seul moyen de lutte efficace contre le placement patronal, l'arme la plus terrible des patrons de combat.

L'importance sociale du placement organisé se justifie par des considérations théoriques, qui doivent frapper tout particulièrement les socialistes, préoccupés de l'organisation du marché du travail. L'ajustement aussi exact que possible de l'offre et de la demande de travail permettra d'éviter les pertes de temps, les recherches énervantes et démoralisantes et cette partie du chômage qui résulte de notre présente inorganisation industrielle. En outre, le service public du placement aura un rôle important à

jouer dans l'orientation des jeunes ouvriers vers les professions où la demande de main-d'œuvre est abondante.

Mais surtout, comme l'a démontré Beveridge, le directeur actuel des Labour exchanges, le chômage partiel permanent ou « sous-emploi », qui sévit dans beaucoup d'industries, en particulier parmi les travailleurs non-qualifiés, dockers, etc., tient essentiellement aux méthodes d'embauchage routinières et vicieuses, qui sont employées aujourd'hui. Chaque entreprise dispose d'une réserve de main-d'œuvre qui lui est propre et qui correspond au maximum de ses besoins ; en temps normal, elle y puise au petit bonheur, de sorte qu'aucun ouvrier n'a suffisamment d'emploi. Le placement public peut seul remédier à cet état de choses, d'une part en substituant aux « mares stagnantes » de main-d'œuvre une réserve commune, suffisante mais unique dans chaque localité, et d'autre part en agençant les tâches en séries continues. Bien entendu, il faudra, par d'autres réformes complémentaires, assurer l'absorption, dans l'organisme industriel, des travailleurs surnuméraires ainsi éliminés. Ainsi, le placement public est un rouage absolument essentiel de la future organisation du travail.

Il faut que la France se décide à entrer dans cette voie, où divers pays étrangers l'ont précédée ; et les socialistes ont le devoir de soutenir énergiquement la campagne entreprise en ce sens par l'Association française pour la lutte contre le chômage. Déjà, les corporations, qui ont aujourd'hui à souffrir de la « liberté » du placement, se sont ouvertement ralliées à l'idée du placement municipal selon la formule paritaire. Il appartient aux socialistes de travailler à secouer l'inertie des pouvoirs publics et à dissiper la méfiance ou l'indifférence des ouvriers que la question n'intéresse pas encore.

La discussion a porté sur les garanties qu'il convient d'introduire dans la loi pour que le placement public ne porte pas atteinte à l'action syndicale en matière de grèves et de tarifs de salaires. D'autre part, Simiand fait des réserves sur la théorie de Beveridge, qui ne lui paraît pas tenir un compte suffisant des flottements et du « sur-nombre » nécessaires dans l'industrie.

Les Cahiers du Socialisme

Le Bureau d'informations municipales a continué à fonctionner régulièrement jusqu'au jour du scrutin. Il a été répondu à une trentaine de lettres environ. Quant au caractère de ces lettres, voici le bilan établi par le secrétaire du bureau, G. Gelly : « Trois

ou quatre demandes, vraiment relatives à des articles du programme municipal ; une dizaine s'inquiétant de ce programme d'une façon générale ; la plupart du temps, les questions portent sur le droit électoral et la jurisprudence des élections, ou sur la tactique électorale. » La conclusion paraît être que pendant la période électorale, les militants sont moins préoccupés d'approfondir le programme que de gagner la bataille où ils sont engagés ; en somme, nous ne pouvions choisir de plus mauvais moment pour faire de l'éducation municipale. C'est ainsi que nous avons été amenés à nous demander s'il ne conviendrait pas de transformer le *Bureau* en une institution permanente, qui offrirait ses services non aux candidats, mais aux élus municipaux.

Dans le même ordre d'idées, nous avons reçu, il y a quelque temps, une lettre fort intéressante de notre camarade Dormoy, le secrétaire de la Fédération de la Seine, qui vient, à notre grande joie, d'être élu conseiller municipal dans le 12ᵉ. Voici le passage essentiel de cette lettre : « J'ai l'intention de constituer à la Fédération de la Seine, aussitôt les élections terminées, un Bureau de renseignements municipaux, où les conseillers pourront venir prendre des informations, non seulement sur les points de doctrine, mais encore sur les menus détails de la gestion d'une municipalité. La Fédération de la Seine devra faire appel pour cela, d'une part, à des représentants des municipalités déjà conquises au Parti, qui auront la pratique des affaires municipales, et, d'autre part, à des théoriciens. Je compte proposer à la Fédération de la Seine de faire appel au Groupe d'Etudes socialistes pour l'examen des conditions dans lesquelles ce Bureau pourrait fonctionner et j'insisterai très vivement pour que vous participiez à son établissement. Il est, en effet, nécessaire d'orienter nos municipalités qui, même les meilleures, sans connaissances suffisantes jusqu'à ce jour, se sont trouvées envahies par l'esprit conservateur de l'Administration préfectorale... Je compte beaucoup sur l'institution de ce Bureau pour donner des armes aux municipalités et pour leur communiquer une impulsion d'ensemble. » Nous aurons à examiner, le 21 mai, la réponse à faire à cette proposition intéressante et très flatteuse pour notre Groupe.

Le dernier scrutin paraît, dans l'ensemble, avoir été favorable au socialisme ; les membres du Groupe auront appris, avec une vive satisfaction, l'élection de nos camarades Emmanuel Lévy, au conseil municipal de Lyon, et Ernest Lafont, à Firminy.

Revue des Livres

L. Chachoin. — **Evolution des idées religieuses et des religions.** Paris, Crès, 1911, in-8, iv-73 p.

Selon l'auteur, les religions sont nées d'un besoin poétique, puis elles se sont organisées et développées sous l'action des prêtres qui, en vue de diriger les hommes, leur imposèrent des dogmes issus d'une prétendue révélation. L'humanité actuelle s'avance vers une *religion de vérité,* basée sur nos connaissances positives, et n'affirmant rien au delà. Pour appuyer cet agnosticisme mystique, l'auteur passe rapidement en revue les principales transformations des religions, depuis l'hindouisme jusqu'au modernisme catholique, et il insiste sur le parallélisme des progrès religieux et de la civilisation générale (pp. 65-66). Enfin, il trace rapidement le programme dogmatique et cultuel de la religion moderne, qui doit être conforme à la science et inspiré par l'esprit de tolérance. Ce programme nous paraît sortir un peu du pur agnosticisme, puisqu'il admet la croyance à un Dieu unique et à une vie dans un autre monde comportant des peines et des récompenses décernées d'après nos mérites et démérites dans la vie présente. — *R. P.*

Firmin Lavalette. — **Le droit au travail en 1848.** Paris, Rousseau, 1912, in-8°, 182 p.

La formule du droit au travail, qui domine tout le grand mouvement populaire de 1848, était « dans l'air » bien avant cette date et M. Lavalette, en étudiant l'histoire de cette revendication en 1848, n'a pas de peine à lui trouver des antécédents. Cette recherche des sources de la doctrine du droit au travail, bien que rapide, est clairement conduite à travers les deux premiers chapitres de l'ouvrage. L'histoire des ateliers nationaux et principalement de leur organisation, aujourd'hui nettement établie par d'excellents travaux, n'en devait pas moins être résumée ici pour appuyer l'exposé critique des doctrines soutenues à la Commission du Luxembourg et à l'Assemblée Constituante, qui forme l'objet propre de ce travail. L'auteur a su en dégager avec vigueur les idées maî-

tresses, et il conclut, avec justesse, que le droit au travail, dont l'inscription dans la Constitution de 1848 fut repoussée, ne saurait être que le terme et non le point de départ d'une législation ; sa reconnaissance, impossible dans une société bourgeoise, ne peut résulter que d'une organisation socialiste. — *R. P.*

René Bloch et Henry Chaumel. — **Traité théorique et pratique des Conseils des prud'hommes.** Paris, Alcan, 1912, in-8°, 840 p.

Il ne faut pas chercher autre chose dans ce volumineux ouvrage qu'un simple commentaire juridique de la loi du 27 mars 1907, mais il y est présenté d'une façon extrêmement détaillée et, sans nul doute, très utile. Les auteurs se sont bornés à étudier l'institution des Conseils de prud'hommes, abstraction faite du milieu dans lequel elle fonctionne, à un simple point de vue descriptif, ils en font l'anatomie, on pourrait presque dire l'autopsie, tant leur livre donne peu l'idée qu'on se trouve en face d'une institution vivante et agissante. Il serait possible de concevoir un livre tout pareil à celui-ci (qui vise un corps bien vivant), consacré à telle création mort-née de nos lois, les Conseils de Travail du 17 juin 1908, par exemple. Les auteurs du présent ouvrage ne nous ont donné qu'une simple étude de textes, qu'ils paraphrasent plus qu'ils ne les critiquent, mais ils ne nous apprennent rien sur la statistique judiciaire des Conseils de prud'hommes, sur la jurisprudence de ces tribunaux, sur l'utilisation qui en est faite par les intéressés. (La question de l'abus des demandes reconventionnelles est traitée rapidement et sans qu'on en fasse assez voir l'importance et la signification). MM. Bloch et Chaumel ont principalement usé des débats parlementaires pour commenter leurs textes ; ils ont négligé et la doctrine et la littérature, pourtant abondante, que constituent les rapports, débats et vœux des syndicats professionnels patronaux sur les questions prudhomales. Bon nombre d'industriels, aujourd'hui, réclament l'électorat à la section commerciale des conseils, indépendamment de celui dont ils jouissent pour leur section industrielle propre ; cette question est complètement négligée dans ce livre. Parmi les documents parlementaires enfin, aucune place n'est faite aux projets et propositions de loi, qui depuis 1907 n'ont pas manqué cependant : il eût au moins fallu mentionner l'important projet Barthou-Viviani du 11 juillet 1910 (1).

(1) Signalons la récente loi du 8 mars 1912 (postérieure au livre de MM. B... et C...), qui modifie les dispositions relatives au relèvement des incapacités et déchéance des prud'hommes.

Ces observations faites, il y a plaisir à louer l'effort apporté ici par MM. Bloch et Chaumel ; leur traité rendra certainement les plus grands services aussi bien aux conseillers prud'hommes qu'à leurs justiciables. Ils y trouveront, méthodiquement distribués, tous les renseignements concernant la création, l'organisation intérieure, la discipline, le rôle judiciaire ou extra-judiciaire et la procédure des conseils de prud'hommes. Les conseillers y trouveront également une étude théorique, qui tient un quart de l'ouvrage, des matières sur lesquelles ils seront appelés à juger : contrat de travail et contrat d'apprentissage, et qui constitue une des parties les meilleures — quoique non la plus neuve — de ce traité. Enfin, les auteurs désireux de justifier leur titre, qui promet un ouvrage pratique, ont rédigé un formulaire complet de tous les actes et jugements qu'un conseiller prud'homme peut être appelé à rendre. Par là, aussi bien que par la précision du commentaire, ce traité semble vraiment le meilleur qui existe sur la matière. — *Roger Picard.*

G. Lyn, **L'évolution socialiste du haut commandement** (Paris, Lavauzelle, broch. in-8° de 23 p.). — D'Estournelles de Constant, **Limitation des charges navales et militaires** (Rapport de l'Union interparlementaire, broch. in-8 de 44 p.). — Capitaine Pierre Félix, **Après le traité franco-allemand. Et maintenant? Le désarmement ou la guerre!** (broch. in-8° de 108 p., 6e édit., Paris, Grasset, 1912).

G. Lyn, sous un titre assez inexact, provoqué par le livre de Jaurès sur l'*Armée nouvelle*, développe d'intéressantes considérations historiques sur l'évolution du commandement et la question du haut commandement dans une démocratie. Il conclut que « la guerre se présente de plus en plus comme une manifestation d'activité nationale » ; « tandis qu'autrefois le commandement suprême se trouvait fréquemment exercé par un délégué du pouvoir souverain et jouissait d'une autonomie complète sur le théâtre des opérations, ce commandement tend désormais à s'exercer par le souverain lui-même disposant, en temps de guerre comme en temps de paix, de tous les éléments de son gouvernement » (21) ; « le haut commandement de la nation armée s'exercera, non plus par une émanation du gouvernement, mais par le gouvernement lui-même » : c'est en somme l'application de l'organisation allemande de 1870. — L'Union interparlementaire pour la limitation des armements publie dans les principales langues du globe les conclusions de sa Commission et l'important rapport de son président, le sénateur

d'Estournelles de Constant; celui-ci se place à un point de vue résolument patriotique et pratique, et démontre que « l'accroissement des charges improductives est un affaiblissement et non une force pour chaque pays, une imprudence et non une mesure de précaution » ; il ne s'agit pas de demander à chaque pays de supprimer ses armements, mais de faire cesser une rivalité qui les ruine tous, qui les ruine sans utilité, car « un minimum d'armements donne plus de sécurité à moins de frais qu'un maximum », et qui les mène à une catastrophe, car « dans dix ans la révolution sera née de la paix armée, et la question sera résolue sans les gouvernements, malgré eux, contre eux, par l'absurde, par l'excès du mal ». Les dépenses de la paix armée pour l'Europe seule se sont élevées de 4 milliards par an en 1883, à près de 8 milliards en 1908. La manie des forts tonnages aboutit à créer des vaisseaux géants trop grands pour les ports, des navires dont le prix d'entretien est si élevé qu'on les fait naviguer le moins possible, et qui sont à la merci du moindre accident. Les fournitures militaires poussées avec une hâte fiévreuse font tort aux autres industries nationales ; les grandes puissances militaires sont en état d'infériorité économique. La guerre a cessé d'être la « bonne affaire » qu'elle était jadis ; on ne détruit plus le commerce d'une nation rivale ; la destruction des propriétés est interdite ; le débarquement d'une armée en pays civilisé ennemi est pratiquement impossible ; de même est impossible, l'exemple de l'Espagne et de la Russie le prouve, la défense de colonies lointaines par une armée navale. Il n'y a point de guerres inévitables : les Etats-Unis et le Japon ont un égal besoin d'éviter la guerre ; les guerres entre la France et la Russie sont couramment qualifiées aujourd'hui d'erreurs politiques. La limitation des armements est donc possible ; mais comme chaque pays est le meilleur juge de ses moyens de défense, qui d'ailleurs varient à l'infini d'un jour à l'autre, on ne saurait établir un plan général de limitation, mais il faut que chaque pays arrête un plan national et que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de tous les pays au lieu d'être reléguée parmi les problèmes insolubles. — Le ton de la brochure du capitaine est beaucoup moins pacifique que celui du rapport du sénateur, bien que les aspirations du capitaine soient beaucoup plus radicalement pacifistes que celles du sénateur, puisque le capitaine veut le désarmement universel tandis que le sénateur ne rêve que la limitation des armements. Pour M. Félix, si on laisse les choses suivre leur cours, par leur seule force, mathématiquement et mécaniquement, l'Allemagne sera maîtresse du monde. Il ne suffit pas pour la France de se préparer à une défense énergique contre l'envahisseur futur, car si une offensive rapide

n'arrête pas la formidable préparation de cet envahisseur, la défensive de la France est d'avance condamnée à un échec. *Delenda Carthago!* s'écrie M. Félix. « Il faut désarmer l'Allemagne; le salut de l'Europe et de la civilisation en dépendent, et il faut la désarmer pendant qu'il est temps encore. » Le désarmement de l'Allemagne sera du même coup le désarmement du monde entier. « Il faut procéder au désarmement universel, complet et immédiat ou se battre sans retard. » La limitation des armements laisserait subsister le malaise actuel sans rien résoudre. La vraie solution est dans la force ou la menace de la force : que l'Allemagne désarme spontanément ou qu'on lui fasse, sans attendre le moment où elle sera la plus forte, une guerre qui la contraigne à désarmer. « L'action qui s'impose sans retard au groupement international non germanique est d'inviter *officiellement* l'Allemagne au désarmement universel », et si, par impossible, elle s'y refusait, de lui déclarer la guerre économique, financière, industrielle, commerciale, et, au besoin par un blocus continental, de l'affamer et de la réduire. *Dans cette lutte l'Allemagne ne pourrait que succomber;* il est permis de croire qu'elle ne l'engagerait même pas et que, renonçant au militarisme, elle cesserait d'être pour le reste du monde une ennemie menaçante, et deviendrait un membre actif et utile de la société des nations. Voilà dans sa force la pensée de M. Félix ; cette brochure, un peu désordonnée et bruyante, semée d'aphorismes et de cris de guerre qui semblent parfois dire plus que M. Félix n'a pensé (*Delenda Germania! Quos vult perdere Jupiter dementat. Derrière nous, suivez! Anguis latet in herba*), et à laquelle il y aurait à apporter plus d'un correctif, est néanmoins l'expression nette et sincère d'un état d'esprit qui n'est plus rare ni en France, ni en Angleterre, comme le prouve l'exemple de *socialistes* anglais comme Hyndman et Blatchford ; c'est l'état d'esprit de pacifistes qu'exaspère la menace toujours croissante du militarisme germanique et qui seraient prêts peut-être à engager, pour être libérés de cette menace, la *dernière guerre*, comme les premiers chrétiens appelaient de toute leur impatience la lutte suprême et formidable contre l'Antechrist, parce que cette lutte devait être suivie du définitif avènement du royaume de Dieu. — *E. Laskine.*

G. Prato. — **Le Protectionnisme ouvrier**, traduit de l'italien par G. Bourgin. Paris, Rivière, 1912, in-8°.

Il faut savoir gré à M. G. Bourgin d'avoir, en traduisant ce livre, comblé une lacune importante de notre littérature française. Nous ne possédions, en effet, aucune étude systématique sur la question

de la main-d'œuvre étrangère — abstraction faite du livre, d'ailleur excellent, de M. P. Gemalhing (*Travailleurs au rabais*), qui ne l'envisage que comme un aspect du problème général des sous-concurrences ouvrières. Sous le titre significatif de *Protectionnisme ouvrier*, M. Prato a rangé toutes les mesures législatives qui, sur de nombreux points du globe, ont eu pour but de prohiber, ou, du moins, de limiter l'immigration ouvrière. En une série de chapitres très documentés, l'auteur retrace les phases successives de la lutte entre ouvriers nationaux et ouvriers étrangers, en marquant très fortement les particularités de cette lutte selon la physionomie économique des pays et la qualité des immigrants. Puis, envisageant la question d'une façon synthétique, M. Prato se demande ce qu'il faut penser de ces tendances protectionnistes, qui avec des modalités variables, se manifestent dans tous les pays ou l'immigration étrangère atteint une certaine intensité. C'est la partie la plus intéressante et la plus originale de son œuvre. M. Prato conclut dans le sens libéral : il nie que les ouvriers nationaux puissent sérieusement et durablement souffrir de la concurrence étrangère ; il s'élève contre le caractère monopolistique de l'action syndicale, et préconise comme le système le meilleur la libre concurrence entre ouvriers nationaux et ouvriers immigrants. Ces conclusions seront contestées, et, dans sa préface, le traducteur M. G. Bourgin indique avec beaucoup de finesse les arguments qu'on peut leur opposer. On a souvent remarqué que les convictions libérales s'expliquent la plupart du temps moins par les raisons d'ordre idéologique ou doctrinal qui leur servent d'apparente justification que par la conformité entre l'abstentionnisme et l'intérêt actuel d'une nation ou d'une classe. L'exemple de Prato peut servir d'illustration à cette thèse. Il est vraisemblable qu'inconsciemment Prato a été entraîné à affirmer l'excellence de l'attitude libérale par ce fait que la nation à laquelle il appartient est beaucoup plus exportatrice qu'importatrice de main-d'œuvre. S'il en est ainsi on comprend que l'argumentation de Prato risque de rencontrer des résistances chez nous où la situation est précisément inverse et où les ouvriers des départements frontières ont beaucoup à souffrir de la concurrence belge et italienne. Le livre de Prato n'en reste pas moins pour nous d'une très grande utilité puisqu'il nous indique, avec une suffisante objectivité, à quels remèdes ont recouru les législations étrangères, et — sous réserve d'un pessimisme parfois un peu excessif — quels résultats ces remèdes ont permis d'obtenir. — *Gaëtan Pirou.*

August Winnig. — **Der grosse Kampf im deutscher Baugewerbe 1910**, Hambourg, 1911, in-8°, VII-288 p.

A. Winnig a été chargé par le *Deutscher Bauarbeiterverband*, la grande association syndicale des ouvriers allemands du bâtiment, de faire l'historique du grand conflit de 1910. Il a écrit, pour répondre à cet objet, un livre bourré de faits, de chiffres, de documents, et très instructif.

Ce conflit est un des événements capitaux de l'histoire sociale contemporaine. Il est le point d'aboutissement d'une évolution que M. Winnig retrace avec précision. Après avoir employé, contre la croissance des syndicats ouvriers, tous les moyens anciens, bris de grèves, listes noires, etc., les organisations patronales, en reconnaissant l'insuffisance, décidèrent de recourir au lock-out. Les mouvements importants dont les tarifs furent la cause ou l'occasion en 1908 préparèrent le conflit. Après de longs mois de discussion, l'accord fut reconnu impossible et le lock-out prononcé. Dans cette grande lutte, chacun des partis s'efforça de conquérir et de retenir pour lui l'opinion publique, et la solidarité de la classe ouvrière se manifesta largement. Finalement, un traité de paix fut signé, après de longs débats entre patrons et ouvriers: il détermina toutes les modalités du nouveau tarif. La paix sera-t-elle durable ? Il est probable, au contraire, que de nouvelles luttes, plus vastes que les précédentes, seront nécessaires. La classe ouvrière doit et veut s'y préparer. Elle comprend de mieux en mieux aujourd'hui que les conflits économiques sont soumis à des lois inévitables, et que pour obtenir le succès une préparation méthodique et disciplinée est nécessaire. Ces conflits seront des conflits de *masses ;* ils exigeront l'*unité*, la *centralisation*, qui, déjà réalisés dans les organisations patronales, y portent au plus haut point la puissance de combat et d'offensive. — *H. B.*

Le gérant : Léon Simon.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

L'Évolution de l'industrie laitière en Suisse

L'agriculture suisse a toujours eu une prédilection marquée pour la production laitière, prédilection imposée d'ailleurs par la nature du sol. Cette prédominance s'est accentuée depuis soixante ans environ, de sorte qu'aujourd'hui les céréales ne jouent qu'un rôle insignifiant; la vigne, les fruits et les légumes n'ont qu'une importance très localisée. La production du lait et du bétail reproducteur occupe exclusivement notre agriculture à l'est, à peu près exclusivement au centre et au nord; la culture variée (fourrage et lait, céréales, vigne) existe encore à l'ouest avec prédominance de la production laitière.

Les chiffres suivants sont tirés, sauf indication contraire, de l'enquête professionnelle agricole de 1906.

Le cultivateur suisse est un petit propriétaire. 252.496 exploitations agricoles occupent 2.088.377 hectares, soit une moyenne de 8 hectares par exploitation. 76,5 p. 100 des exploitations sont cultivées par leur propriétaire, 19,5 p. 100 par des fermiers, enfin 4 p. 100 directement par des corporations ou par les communes propriétaires. La proportion des biens cultivés par leur propriétaire est la plus forte (84 p. 100) dans les petites exploitations de 3 à 10 hectares ; elle est moindre (66 p. 100) dans les grandes de 30 à 70 hectares. La surface des grandes exploitations se compose à peu près uniquement (85 p. 100) de prairies naturelles (pâturages alpins) et de forêts; ce sont généralement des domaines communaux. Les petites

exploitations ont la plus forte proportion de leur surface en prairies artificielles (63 p. 100).

Le bétail bovin comprend 1.413.008 têtes, dont la moitié sont des vaches laitières, existant sur 205.314 exploitations, soit en moyenne presque 7 têtes par exploitation, ou presque une tête par hectare. Plus les exploitations sont grandes moins elles possèdent de bétail, parce qu'elles se composent surtout de pâturages communaux n'ayant pas de troupeau propre mais servant à la pâture du bétail de tous les propriétaires de la commune.

Ce bétail produit chaque année 18 à 20 millions d'hectolitres de lait. Celui-ci est employé de la façon suivante :

Elevage du jeune bétail............	3	millions hectol.
Fabrication du beurre et du fromage.	6	—
Lait condensé, chocolaterie, farine lactée pour bébés..................	1	—
Consommation de lait frais.........	8	—

Tandis qu'autrefois le lait était en grande partie transformé en fromage et en partie moindre bu frais, et que le tout était consommé dans le pays, la Suisse a commencé il y a longtemps déjà à exporter son lait sous forme de fromage. L'industrie s'étant développée et employant les descendants des agriculteurs d'autrefois, les ouvriers ont conservé de leur origine paysanne l'habitude de boire beaucoup de lait et de consommer beaucoup de produits lactés, du fromage surtout. Il a donc fallu subvenir à une demande croissante de lait frais. Puis la fabrication des laits condensés, des farines lactées et des chocolats au lait, tous produits destinés à l'exportation, s'est établie et s'est rapidement développée. Il résulte de cette évolution qu'aujourd'hui la moitié du lait à peu près est consommé frais dans le pays; le reste est employé surtout pour la fabrication de produits lactés destinés en partie à la consommation locale et en partie à l'exportation. La fabrication du beurre n'a qu'une faible importance. Le beurre consommé en quantité faible

comparée à celle d'autres pays est en grande partie importé. Le fromage gras est donc resté la forme la plus usuelle de l'utilisation du lait et de son exportation.

En 1911 l'exportation des produits lactés comprenait :

Fromage.	30.480	tonnes, valant	63	millions fr.
Lait condensé.	38.998	—	38 ½	—
Farine lactée.	1.066	—	3	—
Lait frais.	10.822	—	2	—
Beurre	17	—	57.000	francs.

Le poids de la farine lactée et du lait condensé comprend l'emballage, le sucre, etc. Le chocolat au lait ne figure pas à part des autres chocolats dans la statistique douanière.

En 1911 nous avons à l'importation :

Beurre	5.455	tonnes, valant	16	millions fr.
Fromage	3.467	—	6 ¾	—
Lait frais.	15.240	—	3	—

* * *

La fabrication du fromage s'est faite de temps immémorial dans un établissement appartenant à la commune ou, tout au moins, à tous les propriétaires de bétail. La communauté fait faire le fromage à frais et risques communs par les soins d'un homme à son service. Il est probable que les pâturages ayant depuis la plus haute antiquité formé une propriété commune, le bétail ayant toujours pâturé en commun, il en est résulté l'habitude de faire la traite en commun et de fabriquer chaque jour avec le lait de tout le troupeau une pièce de fromage vendue au bénéfice des propriétaires de vaches.

Quoiqu'il en soit des origines de ce procédé, il est de fait qu'aujourd'hui, en Suisse, le lait est rarement vendu directement par le propriétaire de bétail au consommateur, au fabricant ou au fromager. Il n'y a guère que les propriétaires ou les

fermiers de domaines étendus dans le voisinage immédiat des grandes villes qui procèdent de cette façon.

Actuellement, à peu près tous les propriétaires de vaches sont associés pour la vente ou l'utilisation du lait. Ils forment dans chaque village une société coopérative (nombre variable de sociétaires, répartition des bénéfices au prorata des produits fournis par chaque sociétaire, une voix à chaque sociétaire à l'assemblée générale) dite : « laiterie », « fruitière », « Käserei », « Milchgenossenschaft », etc. Je désignerai cette association plus loin par le mot : *laiterie*.

La laiterie loue, achète ou construit un établissement central muni s'il y a lieu de l'outillage nécessaire pour la fabrication du fromage et de caves où on l'amène à maturation et où on le conserve. Tous les associés sont tenus d'apporter à cet établissement deux fois par jour *tout* leur lait, sauf ce qui est nécessaire à leur ménage ou à l'élevage. Il leur est interdit d'en vendre à autrui. Il est pesé à l'arrivée et inscrit sur un carnet en double. Ceci pour établir soit la somme à payer à la fin du mois à chaque fournisseur, soit la part de chaque propriétaire dans le produit final.

Le « laitier », « fruitier », « Käser », etc., c'est-à-dire la personne qui reçoit le lait a souvent affermé la laiterie ; il s'est engagé pour six mois ou un an vis-à-vis de l'association des propriétaires, fréquemment dans des enchères publiques, à prendre le lait des associés, à le payer tant le kilo et à leur verser la somme due chaque mois ; il paye en outre un loyer pour le local et l'outillage mis à sa disposition par la société. Ce *fruitier,* comme je l'appellerai désormais, ou bien vend ce lait frais à des marchands de lait dans les villes, ou aux populations industrielles du voisinage, ou aux condenseries, aux fabricants de chocolat, etc. Ou bien il en fait du fromage et un peu de beurre. Le fromage fabriqué est vendu en bloc une ou deux fois par an à un grand marchand qui paye comptant. Le beurre est vendu au détail aux consommateurs locaux. Le fruitier travaille et vend dans ce cas à ses propres risques et périls.

Il est convenu d'avance avec la société de laiterie s'il fera du fromage ou s'il vendra le lait frais ; il n'emploie pas le lait alternativement ou simultanément de l'une ou de l'autre façon. il convient d'un emploi et doit s'y tenir pendant la durée du contrat. Dans le premier cas (fabrication du fromage) les cultivateurs reçoivent 1 centime de moins par litre, mais le fruitier leur restitue le petit lait et ils s'en servent pour engraisser des porcs. Dans le second cas (vente de lait frais) le fruitier conclut avec les preneurs, marchands de lait, fabricants, etc. des conventions de la même durée que son propre contrat avec la laiterie. Ces conventions fixent le prix et les quantités à livrer chaque jour. Les payements sont mensuels.

Le fruitier préfère vendre le lait. Cette vente donne un revenu mensuel assuré fixé d'avance. La vente du fromage est aléatoire ; le prix n'est pas connu d'avance, le produit n'est livré et payé que tous les six mois et il peut y avoir des déchets imprévus par suite d'accidents de fermentation.

Ce qui lui permet de vendre le lait frais, c'est le voisinage de centres populeux et l'existence de moyens de transport commodes et rapides. Les chemins de fer appliquent au lait expédié régulièrement une ou deux fois par jour des tarifs excessivement réduits.

Les contrats soit entre la laiterie et son fruitier, soit entre ce dernier et ses preneurs, se font dans la Suisse allemande tantôt le 1er mai et le 1er novembre, tantôt à la première date seulement. Dans la Suisse romande la date du 1er janvier est fréquente. Tous les contrats se renouvellent à la même époque et fixent le prix du lait pour leur durée. C'est la situation du marché au fromage à l'extérieur qui, autrefois, était la norme unique du prix consenti par les fruitiers. L'industrie laitière dépendait donc du marché mondial.

Comme, de plus en plus, c'est la vente du lait frais qui l'emporte sur l'industrie fromagère, le fruitier tend toujours plus à n'être qu'un simple manœuvre et plus du tout un homme connaissant la fabrication très délicate du fromage et la technique des soins à lui donner. Aussi, de plus en plus, les

laiteries engagent-elles un employé à salaire plus ou moins fixe, chargé simplement de la réception du produit et de sa réexpédition ; la société traite directement avec les premiers marchands de lait urbains et fabricants, au lieu d'affermer, comme autrefois, l'usage de l'établissement commun. Que l'acheteur de lait s'adresse à un fruitier ou à la laiterie, le lait est donc, sauf rares exceptions, vendu par une association de propriétaires de vaches et non individuellement par chacun d'eux.

*
* *

Il y a sept ou huit ans, les laiteries ont formé entre elles des fédérations laitières (Nordöstlicher Milchverband, siège à Winterthour, Milchverband der Centralschweiz à Lucerne, Milchverband der Nordwestschweiz, siège à Liestal, etc.). Ces fédérations ont pour but de supprimer la concurrence entre laiteries, de tenir et d'élever les prix. Les laiteries fédérées s'engagent à ne vendre le lait que par l'entremise du bureau central de leur fédération et à verser au fonds de réserve de celle-ci une certaine somme par hectolitre vendu. La fédération répartit la livraison des quantités vendues entre les laiteries fédérées.

Les fabricants et marchands de lait doivent maintenant s'adresser à la fédération, et comme les fédérations s'interdisent de se faire concurrence, qu'elles exercent par le boycott un véritable terrorisme à l'égard de ceux qui n'entrent pas dans la combinaison, elles peuvent imposer à l'acheteur toutes les conditions qui leur plaisent. Si une laiterie refuse d'adhérer, la fédération offre le lait aux clients du récalcitrant à un prix ruineux pour celui-ci ; elles payent les frais de la guerre au moyen du fond de réserve, de sorte que les laiteries fédérées n'en souffrent pas. Enfin, elles entreprennent la régularisation de la fourniture en transformant elles-mêmes en fromage le lait qui ne pourrait être vendu frais aux époques annuelles de grande production. Elles ont employé une partie

de leurs fonds de réserve à créer, en 1911, une société par actions au capital de 2 millions pour l'exportation du fromage, afin de se rendre indépendantes des grands exportateurs. Elles espèrent garder pour le producteur les profits de ces intermédiaires tout en exerçant une influence prépondérante sur le marché au fromage et sur le marché au lait et en compensant l'un par l'autre. Ces fédérations ont acquis toute leur puissance à l'est de la Suisse ; à l'ouest, elles sont moins connues.

Depuis que fonctionnent les fédérations, soutenues d'ailleurs par le relèvement général des prix, elles ont réussi à hausser le prix du lait d'environ cinq centimes par litre, soit de 15 à 20 centimes, prix payé en dernier ressort au propriétaire de bétail. Le consommateur qui payait le lait 17 à 20 centimes le litre en 1900, l'achète maintenant au prix de 25 à 27 centimes, à la campagne comme à la ville.

Les fédérations, absolument maîtresses du marché, imposent aux acheteurs un gros nombre de conditions humiliantes. Elles lui interdisent de contrôler l'origine du lait qu'il reçoit, elles lui prescrivent le prix de détail auquel il doit vendre, elles se font accorder le droit d'examiner sa comptabilité afin de s'assurer s'il ne fait pas de rabais sur ce prix, elles lui imposent la façon dont il tiendra sa comptabilité.

En somme, en Suisse, actuellement, le lait est vendu par des fédérations régionales composées d'associations locales englobant tous les petits agriculteurs propriétaires de bétail. Le produit entier de cette vente revient en définitive à ce petit cultivateur. Grâce à cette organisation, celui-ci a réussi en sept ou huit ans à accroître le prix de son produit principal de 30 p. 100 et, par conséquent, il a accru la valeur de son domaine dans la même proportion. Des ventes récentes en témoignent. Une partie du lait est transformé en fromage par ces mêmes associations locales, puis vendu à la grande société d'exportation formée par les fédérations. Les intermédiaires privés, les fabricants de produits lactés (condenseries et chocolateries) et les coopératives de consommation subissent éga-

lement la loi des producteurs et les conditions de tous genres qu'ils imposent.

Deux cent mille petits producteurs coalisés et admirablement organisés ont formé à leur profit le trust du lait et sont devenus les maîtres absolus du marché. Ils n'ont quelques égards — et combien minimes — que pour les très gros preneurs. Ce serait à ces derniers, coopératives de consommation et industriels, à former le contre-trust des consommateurs. Ils n'y ont pas réussi jusqu'à présent.

Cette évolution montre le danger qu'il y a à livrer la direction de la production aux producteurs — je ne parle pas de la direction technique — c'est-à-dire à un groupe ayant des intérêts opposés à ceux d'autres producteurs ou à ceux du public. Pour que la production s'accomplisse dans l'intérêt général, il faut qu'elle soit aux ordres de tous, c'est-à-dire des consommateurs.

H. Pronier.

Bâle, le 18 juillet 1912.

L'Épargne dans la Coopération de consommation [1]

La question de l'Epargne dans la coopération a déjà été maintes fois débattue ; elle a eu les honneurs d'une discussion publique aux congrès des coopératives socialistes de Monthermé et de Calais.

Cependant, en dépit des résolutions votées, demeurées trop vagues, elle reste mal solutionnée et ceci même au point de vue théorique. Le moment paraît venu de l'aborder avec précision.

La question est double ; elle se présente au point de vue légal d'abord ; au point de vue commercial ensuite.

I. — Point de vue légal. — Les sociétés coopératives sont-elles autorisées à recevoir sous forme de dépôts à vue ou à terme ou de prêts l'épargne de leurs membres ou de personnes appartenant au public ? Légalement, le problème ne se pose même pas. Aucune loi n'interdit aux sociétés à capital et personnel variables de recevoir des dépôts. Les sociétés coopératives pourraient même, si elles le voulaient, *faire toutes les opérations de banque.* Aucun texte n'empêche une société d'alimentation ou une société de production de s'adjoindre un département de banque.

La seule question à envisager est de savoir si le principe juridique de la *Spécialité de l'objet des sociétés commerciales*

(1) Rapport présenté au Comité confédéral de la Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières le 21 juillet 1912.

ne peut pas, en certaines circonstances, être un obstacle à la pratique des dépôts à vue par les sociétés coopératives ou M. D. G.

Une société commerciale n'a le droit d'effectuer que les opérations qui rentrent dans le cadre de son activité délimitée par ses statuts. Un tribunal peut juger qu'une société coopérative destinée à vendre au détail des marchandises achetées en gros n'est pas amenée par la nature de son commerce à recevoir des dépôts. Cette pratique peut-elle ou non être considérée comme une *extension naturelle* de l'activité commerciale de la société coopérative ? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Je ne sache pas que les tribunaux aient jamais eu à apprécier semblable espèce.

Le but de cette étude explique le caractère trop limité de la plupart des développements.

Une précaution élémentaire doit donc être conseillée aux sociétés qui désireraient pouvoir recueillir l'épargne de leurs membres. Les sociétés n'ont qu'à adjoindre à leurs statuts un article prévoyant cette forme d'activité commerciale. Une délibération d'assemblée générale prise conformément à la loi suffit par conséquent à lever toute espèce d'obstacle légal en la matière qui nous occupe. Constatons que les statuts du Magasin de Gros (M. D. G.) et de la Coopérative de Gros (organe de l'Union Coopérative) prévoient expressément la possibilité pour ces sociétés de recevoir des dépôts à vue ou à terme.

II. — Point de vue commercial. — L'institution d'un service de dépôts auprès des sociétés coopératives ou des M. D. G. doit-elle, au point de vue commercial et économique, être préconisée ? Problème d'une toute autre nature et d'une solution plus délicate.

A notre avis, sous bénéfice de certaines précautions commerciales strictement indispensables, l'affirmation ne saurait faire de doute. Sociétés coopératives locales et M. D. G. doivent développer ou créer les services de dépôts dans leur sein. Les avantages immenses de cette institution, trop évidents, ne sont pas à exposer.

Les banques françaises possèdent, si l'on peut en croire certaines évaluations d'ensemble, au bas mots, 6 milliards de dépôts en période normale. Une très faible partie de ces dépôts a été apportée par des ouvriers manuels : du moins bien des ouvriers qualifiés, domestiques, employés ou petits fonctionnaires, sur lesquels le mouvement coopératif est en droit de compter, figurent parmi les déposants de ces 6 milliards de fonds. En outre, la classe ouvrière participe pour une proportion assez forte aux versements effectués auprès des caisses d'épargne patronales, mutuelles, municipales ou d'Etat. Ces différentes caisses avaient reçu fin 1908, en France, 5.129 millions. A supposer même que la classe des ouvriers et petits employés qui détient le quart des livrets (22,69 p. 100 en 1908) n'ait versé que le 1/9 ou le 1/10 des sommes déposées, on voit qu'environ 600 millions de dépôts proviennent de la classe ouvrière au sens large du mot. Ajoutant à cette somme les fonds déposés par elle dans les banques, nous évaluerons au bas mot à plus de 800 millions, peut-être à un milliard de francs l'épargne actuelle de la classe ouvrière.

Avec l'élévation des salaires cette épargne pourrait dans l'avenir se développer assez rapidement. Or, les différentes caisses d'épargne font un emploi économiquement et socialement inintelligent, absurde même de ces fonds (remploi en rentes sur l'Etat presque jusqu'à concurrence des fonds recueillis). Il serait du plus haut intérêt au point de vue social et ouvrier que la coopération de consommation possédât la gestion de tout ou partie de ces 800 millions d'épargne ouvrière *actuelle*. On voit l'enjeu du problème : une extension merveilleuse de la production et l'organisation coopérative.

Corrélativement à ces avantages, la gestion de ces millions de dépôts, pour une forte proportion à vue, présente des difficultés. La faculté de retrait de ces fonds sans préavis ne laisse pas que d'être très stricte et assez gênante. La coopération de consommation ne saurait s'engager dans la voie du dépôt à vue sans prendre de nécessaires précautions.

Les garanties à prendre sont donc d'ordre différent selon

qu'il s'agit du M. D. G. ou des sociétés coopératives locales. Occupons-nous d'abord du M. D. G.

A. — *Magasins de gros.* — 1° L'emploi le plus normal et le plus sûr qu'un M. D. G. doive faire des dépôts à vue ou à terme reçus par lui est de s'en servir pour garder en portefeuille le plus possible tous ses *effets commerciaux*. Le bénéfice qui résulte de cet emploi est considérable ; ces fonds sont empruntés à 3 p. 100; or l'escompte du papier commercial ressort à 10 ou 12 p. 100 en moyenne. D'autre part, cet emploi offre une sécurité absolue : les valeurs gardées en portefeuille pouvant dans les 24 heures être données à l'escompte auprès des banques ; l'argent consacré à garder en portefeuille les effets commerciaux, traites sur les sociétés coopératives locales est parfaitement liquide.

2° En même temps qu'on pratiquera le système de la couverture des dépôts par la mise en portefeuille des effets, on pourra pratiquer l'*achat au comptant*, d'où de bien meilleures conditions d'achat. L'escompte obtenu des fournisseurs pour achat comptant sera souvent très supérieur à l'intérêt de 3 p. 100 des dépôts : en général, 5 à 10 p. 100.

D'autre part, les fonds consacrés aux achats au comptant peuvent aisément être retirés de la circulation, les fournisseurs, vu le crédit que cette méthode aurait assuré au M. D. G. consentiraient aussitôt et sans difficultés au paiement dans les 30, 60 ou 90 jours.

3° Ces deux premiers emplois une fois remplis, le M. D. G qui posséderait un *excédent de dépôts* pourrait, en cas de construction ou d'achat de terrain, employer ledit excédent à effectuer avant le terme, ou avant les délais d'usage, moyennant un escompte raisonnable, le règlement des comptes d'entrepreneur et d'architecte. Une semblable politique de *règlements anticipés* assurerait au M. D. G. un crédit commercial de premier ordre.

4° Enfin, il ne nous paraît nullement dangereux d'affecter l'excédent final des dépôts à vue ou à terme à entreprendre directement des *productions nouvelles*. Des immobilisations

perpétuelles comme l'achat de terrains ou la construction d'immeubles, effectuées à l'aide des fonds déposés, ne présentent point de danger si le M. D. G. a pris la précaution d'affecter tout d'abord les dépôts à la mise en portefeuille des effets commerciaux et à l'achat au comptant. Ces deux emplois constituent une marge importante de disponibilités, soit immédiates, soit dans les 30 jours environ. Protégés par cette *couverture indispensable,* les dépôts affectés à des règlements avant terme ou à des immobilisations nouvelles gardent une « liquidité » suffisante. Pour prévoir le pire, le M. D. G. pourrait aisément, en moins d'un mois, trouver à emprunter sur hypothèque ou autrement et se créer les disponibilités voulues.

Pour nous résumer l'ordre précédent des affectations à prévoir pour les dépôts à vue nous paraît *essentiel;* en revanche, quitte à suivre cet ordre, des opérations en apparence hardies, comme les immobilisations perpétuelles de dépôts à vue, nous semblent sans danger.

B. — *Sociétés coopératives locales.* — Nous venons de traiter le problème des dépôts dans les M. D. G.; abordons maintenant la question parallèle des dépôts à vue ou à terme dans les sociétés coopératives locales ; nous devons marquer combien le problème se présente sous un jour différent.

Non seulement les coopératives locales ont beaucoup moins de raisons de pratiquer le système des dépôts que les M. D. G., mais cette pratique présente pour elles beaucoup plus de dangers.

Les coopératives ont relativement *peu de raisons* d'introduire dans leur gestion la pratique des dépôts. Quel est, en effet, pour la société qui les reçoit, le but normal des dépôts à vue ? Incontestablement la mise en portefeuille des effets commerciaux délivrés par elle, l'affranchissement de cette obligation ruineuse, l'escompte immédiat de tout le papier émis. Or, les coopératives locales s'interdisant de vendre à crédit, vendant d'ailleurs leurs produits à des particuliers, jamais à des commerçants, n'ont aucune espèce d'effet à mettre en circulation ; il leur est donc impossible de pratiquer la mise en portefeuille

comme les M. D. G. L'emploi naturel des dépôts reçus leur manque absolument.

Moins de raisons à recevoir des dépôts. *Plus de dangers* aussi à le faire. Les M. D. G. organes nationaux du mouvement coopératif de chaque pays recueillent des dépôts sur tous les points du territoire auprès de toutes les corporations d'ouvriers, d'employés, de petits fonctionnaires. L'extrême multiplicité des catégories de déposants répartis sur tout le pays établit automatiquement une certaine compensation des risques de retraits subits et des chances d'apports nouveaux. Qu'une grève éclate dans une corporation : les retraits qui seront effectués se limiteront aux déposants de la corporation intéressée et se localiseront dans les lieux atteints par la grève. Il est clair que les grèves spéciales à une profession sont plus rares que les grèves générales ; il est certain aussi que les grèves localisées à une ville ou à une région sont plus fréquentes que les grèves étendues à tout un pays. Donc, la plupart du temps, les risques de retraits brusques auprès des M. D. G. seront atténués du fait de la multiplicité des régions et de la multiplicité des corporations concourant aux dépôts. Il n'en est pas de même dans le cas des coopératives locales. Sitôt qu'une importante grève locale éclate, les apports cessent de faire compensation aux retraits; ce sont les disponibilités considérables qu'il faut se procurer pour faire face aux retraits des déposants. La *loi de compensation des risques,* d'autant plus efficace que les nombres sur lesquels elle porte sont plus grands, fait ressortir quel extrême danger implique la pratique des dépôts auprès des sociétés coopératives locales.

La règle qu'il importe de faire prévaloir auprès des coopératives locales, sous peine de voir celles-ci aller au-devant des plus angoissantes difficultés financières, est très stricte. Avant de l'exposer, allons au-devant d'une objection qu'on nous pourrait faire. La règle à observer est-elle la même, qu'il s'agisse de *dépôts à vue* ou de *dépôts à terme ?* A cette question il faut répondre affirmativement. Sans doute si les dépôts

sont à terme assez éloignés, 1 à 5 ans, le danger qu'ils présentent est moindre que celui des dépôts à vue. Mais la différence de ces deux dangers n'est pas très grande. Nous croyons indispensable de préconiser la même règle à l'endroit de deux catégories de dépôts. Seule la rigueur d'application de la règle pourra varier un peu.

Une société locale pour inaugurer un système de dépôts doit attendre d'avoir une *situation prospère.*

Certaines coopératives françaises ont récemment manifesté l'intention d'établir le système des dépôts dans le but de se procurer les ressources suffisantes au remboursement de leurs dettes. Une longue démonstration est inutile pour faire ressortir le caractère tout à fait inacceptable de cette pratique. Emprunter à vue ou même à terme pour rembourser de l'argent qui est déjà dû ne consiste pas à se libérer mais revient à changer de débiteur. Se débarrasser d'un créancier mécontent qui peut-être menace de vous poursuivre à l'aide de sommes empruntées aux sociétaires, voilà sans doute un dangereux expédient. Les sociétés qui se trouvent dans une situation obérée doivent savoir s'il est plus honnête de faire perdre de l'argent à leurs propres membres — créanciers bénévoles — qu'à leurs fournisseurs — créanciers inévitables —; là est toute la question. En tout cas, une société obérée n'est en droit d'emprunter à ses membres qu'après les avoir dûment avertis que la souscription de dépôt est de leur part un acte de pur désintéressement, car si la société est incapable de rembourser à ses créanciers fournisseurs ou entrepreneurs, pourquoi serait-elle davantage en mesure de rembourser ses propres membres devenus créanciers ? Pour nous résumer, une société *obérée* est en droit de solliciter de ses membres des dons généreux consentis sous forme de prêt, rien de mieux ; mais il lui est absolument interdit d'organiser un véritable système de dépôt. Il n'y aurait là, de sa part, que mensonge et que vol, sans parler de poursuites correctionnelles possibles contre les administrateurs de la société.

a) *Emplois à interdire.* — Envisageons maintenant le cas

de coopératives locales prospères qui recevraient des dépôts pour étendre l'activité de la société. La société emprunteur pourra-t-elle à l'exemple du M. D. G. se servir des dépôts pour rembourser avant le terme consenti les frais de construction des immeubles ou le prix d'achat du terrain ? Ce procédé, qui offre les plus grands dangers, nous semble sans grand intérêt pour une société locale. Ces remboursements avant terme qui ont pour résultat de libérer immédiatement les sociétés vis-à-vis des fournisseurs, entrepreneurs ou autres, ne présentent pour une société locale qu'un avantage financier restreint. Les sociétés locales n'ont pas besoin d'avoir le même crédit commercial que les M. D. G. Au reste, il n'y a pas là *amortissement* véritable. Qui dit amortissement dit somme prélevée sur les bénéfices nets de la société. La non-distribution d'une partie des bénéfices, mais leur mise à la disposition de la société améliore la situation financière de celle-ci, mais la substitution de créanciers intérieurs à la société, ses propres membres (créanciers à vue), à des créanciers extérieurs de la société (créanciers à terme), ne modifie pas la situation financière de la société. Cette pratique est en outre extrêmement dangereuse pour les sociétés locales qui n'ont point la couverture des effets en portefeuille. Aussi cette pratique est en définitive à rejeter absolument.

Nous serons aussi catégorique en ce qui concerne un second emploi que les coopératives locales seraient tentées de faire des fonds déposés : savoir les employer à entreprendre une *production nouvelle,* les consacrer à des *immobilisations.* Semblable pratique serait un *acte de folie commerciale.*

Un Magasin de Gros peut, parce qu'il a un portefeuille bien garni d'effets immédiatement escomptables, employer l'excédent des dépôts reçus à des immobilisations, mais une société locale, sans portefeuille, avec des disponibilités en banque forcément plus réduites, avec des risques de retraits beaucoup plus brusques, ne peut à aucun degré donner semblables affectations à des dépôts reçus par elle.

b) Emplois des dépôts autorisés. — Quels emplois réserver

aux dépôts reçus par une coopérative locale ? Ces emplois sont au nombre de deux seulement :

1° *L'achat comptant. Ses avantages.* — Le premier emploi à envisager pour les dépôts des sociétés locales consiste à pratiquer l'*achat au comptant* des marchandises dans une mesure de plus en plus large — nous entendons par là toutes les fois que cette pratique est commercialement avantageuse. — Ce procédé est à recommander à un double point de vue.

A un point de vue commercial d'abord. Dans un assez grand nombre de cas pouvoir profiter de toutes les occasions d'achat au comptant est la source de bénéfices commerciaux très appréciables par suite des réductions de prix consentis.

En outre cette pratique se recommande au point de vue financier : elle permet, dans une certaine mesure, de s'assurer contre les risques de retraits; les marchandises payées comptant sont une contre-partie des dépôts assez facile à réaliser.

En dépit des avantages que présente cette pratique, il ne faudrait pas se méprendre sur la fréquence à laquelle elle peut atteindre. La vente à terme étant la règle absolue d'un grand nombre de maisons commerciales, l'achat au comptant ne peut, ni ne doit être étendu au delà des cas — malgré tout limités — où il est avantageux.

Une seconde circonstance contribue à restreindre la fréquence de cette pratique. Nous devons, en effet, mettre les sociétés en garde contre le danger qu'il y aurait pour elles à ouvrir de nouveaux rayons ou de nouvelles succursales *exclusivement* à l'aide de marchandises achetées comptant en contre-partie des dépôts reçus. Surtout si les marchandises reçues sont nouvelles (rayons de chaussures, bonneterie, vêtements) elles risquent d'être d'un débit assez lent. La succursale ouverte ou l'article tenu étant nouveau, la clientèle est encore inconnue : dans de semblables conditions, les sommes investies en marchandises sont particulièrement peu liquides. Les sociétés devant s'interdire *de façon absolue* toute immobilisation de dépôts doivent se montrer très prudentes quand

elles achètent comptant, en représentation des dépôts, des marchandises nouvelles.

Dangers de l'achat comptant. — Cette double circonstance — la fréquence des maisons qui ne vendent qu'à terme et la nécessité d'éviter l'achat comptant de marchandises d'un débit trop long en représentation des dépôts recueillis — restreint l'importance de cette pratique. Il n'y a peut-être pas lieu de le regretter. Nous considérons comme essentiel de consacrer aux achats au comptant *une partie seulement des dépôts*, et ceci pour une double raison. D'une part, les marchandises payées comptant ne peuvent pas équivaloir à des disponibilités immédiates. D'autre part l'absence de tout portefeuille d'effets commerciaux — alors que celui-ci est le véritable *pivot* de la disponibilité immédiate d'une fraction importante des dépôts. — Cette absence est pour les coopératives locales une lacune grave : assurer par quelque moyen que ce soit la disponibilité parfaite des dépôts est pour elles une nécessité absolue. Nul autre moyen d'y réussir que d'augmenter d'une portion des dépôts le fonds de roulement de la société, ainsi que ses disponibilités en banque. Pour augmenter celles-ci deux moyens seulement : elles peuvent verser en compte-courant auprès d'un grand établissement de crédit une portion suffisante des fonds reçus, le quart, le cinquième par exemple. Les sociétés coopératives, payant 3 p. 100 d'intérêt pour ces dépôts, ne réaliseraient sur la fraction déposée en banque aucune espèce de bénéfice. Cet emploi resterait donc improductif. D'autre part il ne profiterait en rien au développement général de la coopération.

2° *Le M. D. G. gérant des dépôts remis aux sociétés locales. Tant l'intérêt que le devoir des coopératives locales* est d'user du second procédé qui s'offre à elles de se pourvoir d'abondantes disponibilités en banque : c'est de *confier au M. D. G. la gestion de tous les dépôts recueillis* par elles et qui n'ont pas servi à l'achat au comptant. Cet emploi des fonds recueillis est absolument illimité, aussi constitue-t-il, on ne saurait trop le dire, l'*emploi normal et bienfaisant* des dépôts coopératifs.

Une fois les marchandises achetées comptant, sous réserve des restrictions faites, les sociétés n'ont aucun choix à exercer : toute autre voie que la précédente serait périlleuse et déraisonnable. Les sociétés n'ayant pas dans leur activité l'usage normal de ces dépôts en excédent, les doivent prêter à autrui. Or quel organisme serait qualifié autant que le M. D. G. pour les recevoir ?

Afin que les sociétés gardent intérêt à ce prêt, le M. D. G. bonifiera les dépôts qui lui seront remis à un intérêt un peu plus fort que l'intérêt servi par la société aux déposants individuels membres des sociétés locales. La société aura par exemple un bénéfice net de 1 p. 100 sur les dépôts remis au M. D. G.; ainsi seront sauvegardés les intérêts des sociétés locales comme de l'organisme central. De plus en plus le rôle naturel des sociétés locales sera de *devenir les « collectrices » dévouées du M. D. G.* Réglant au comptant auprès du M. D. G. ou auprès du commerce la plus grande quantité possible des marchandises achetées, et prêtant au M. D. G. l'excédent des dépôts recueillis, les sociétés locales rempliront parfaitement leur rôle coopératif, en même temps qu'elles assureront leur prospérité. Il serait périlleux pour elles de nourrir à l'endroit des dépôts d'autres ambitions.

De ces explications résulte la conclusion que la pratique des dépôts, utile aux sociétés locales, est à peu près *indispensable au développement rapide du M. D. G.* En dehors des dépôts, que nous croyons destinés à s'accroître, le M. D. G. risquerait, à notre avis d'avoir, dans un avenir peut-être assez rapproché des capitaux trop restreints pour satisfaire à l'extension naturelle de son activité commerciale ; l'accroissement vraisemblablement brusque de son chiffre d'affaires rend presque nécessaire la pratique d'une large politique de dépôts.

Le M. D. G. doit persévérer à pratiquer la banque. Il doit seulement observer l'ordre précédemment exposé d'emploi de ces dépôts.

Forme juridique à adopter. — Une dernière réflexion d'ordre juridique : il est vraisemblable que certains avantages juri-

diques résulteraient de l'*octroi de la personnalité commerciale aux services de banque du M. D. G.* Cette question pourra mériter plus tard une étude. Toutefois l'emploi à réserver aux dépôts ne sera pas, de ce fait, sensiblement modifié.

La même solution ne peut vraisemblablement être envisagée en ce qui concerne les sociétés locales. La constitution auprès d'elles des caisses d'épargne indépendantes et douées de la personnalité juridique n'est pas possible si l'on veut que ces caisses profitent aux sociétés coopératives. En effet, les caisses d'épargne dites « privées » — et il faudrait adopter ce type — ont été mises en tutelle par l'Etat, on pourrait presque dire absorbées par lui aux termes de la loi du 5 juin 1835. Ces sociétés, obligées de verser la presque intégralité de leurs fonds entre les mains de l'Etat qui en assure la gestion (remploi en rentes françaises), sont de simples guichets du « Trésor ». La loi du 20 juillet 1895 ne leur a pas fait perdre sensiblement ce caractère.

Les sociétés locales n'ayant aucun papier à recevoir à l'escompte ne peuvent de toute évidence constituer à côté d'elles, comme les M. D. G., un véritable service de banque. Tout au plus pourraient-elles créer des organes de transmission chargés de recevoir les dépôts et de les remettre à la société coopérative. L'intérêt de donner la personnalité juridique à un semblable organe de transmission paraît bien faible.

Obligé de clore ici les développements de ce rapport, nous exprimons la conviction que la coopération française peut et doit attendre les plus grands services de l'épargne ouvrière si elle s'astreint aux règles de politique financière qui ont été préconisées.

Bernard Lavergne.

Lettre aux Jeunes

C'est un fait indiscutable et reconnu même par les moins clairvoyants, qu'un large souffle de scepticisme passe aujourd'hui sur les masses. Dans les grosses agglomérations ouvrières, dont les hautes cheminées d'usines s'érigent superbement sur le ciel, dans les humbles villages où le soir, au crépuscule bleu, rentrent d'un pas lent, fatigués d'être restés tout le jour courbés sur la glèbe, les paysans aux mains calleuses, dans les petites villes mortes où les maisons basses suintent l'humidité et la tristesse, dans les ports où la vie intense mêle les labeurs et surmène les hommes, dans les hameaux lointains accrochés aux flancs des monts qui l'hiver dorment sous la neige, au Nord comme au Midi, dans la Bretagne où se conservent encore les traditions médiévales, comme en Savoie, la province tard venue, partout en France, à l'heure actuelle, on constate un détachement des choses publiques, qui va grandissant.

Les temps héroïques sont passés, où l'Affaire soulevait dans un élan d'indignation toute la France républicaine et socialiste, où les universités populaires se multipliaient avec un prosélytisme enthousiaste, où croissaient sur les différents points du territoire les groupements qui rapprochaient dans une admirable communion intellectuelle pour le combat contre les puissances de réaction toutes les classes de la société.

Maintenant, dans le grand Parti républicain, — et j'englobe dedans les socialistes — un malaise existe dont le maintien semble devoir nous acheminer insensiblement vers une restauration césarienne ou monarchiste. Chez nous autres, socia-

listes, qui sommes une fraction, et non la moins importante, et non la moins agissante du Parti républicain, nous pouvons sentir, d'une façon plus spéciale, comme un piétinement marqué de nos idées. Nous ne reculons pas, certes, mais nous n'avançons pas, mais nous restons sur place. Le dernier congrès a été la preuve éclatante que, malgré le talent et le dévouement de ses propagandistes, le parti socialiste subit une crise profonde qui, si nous n'y prenons garde, nous acculera à une irrémédiable déchéance.

Je sais bien qu'en lisant ces lignes, les intransigeants farouches qui se murent dans leur tour d'ivoire, les optimistes à tout prix vont sursauter. Je sais bien que l'on m'objectera la magnifique poussée des élections municipales, les conseils municipaux conquis de longue lutte par nos amis, les sièges enlevés dans Paris sur les radicaux et les modérés, les mandats du Conseil général de la Seine gagnés à la récente consultation populaire. C'est un fait, que nous ne songeons pas un seul instant à contester. Mais sont-ce bien des voix socialistes, et uniquement socialistes qui nous ont donné la victoire ? Est-ce que nous n'avons pas profité d'une tactique réactionnaire, fort habile, puisqu'elle tend à diviser le parti républicain ? Est-ce que nous n'avons pas été les bénéficiaires d'un état d'esprit, spécial à ces dernières années, de cette espèce de répulsion qu'avaient bon nombre de démocrates pour de soi-disant radicaux, oublieux de leur programme ?

Non, tout n'est pas bien dans le meilleur des mondes ! Nous gagnons des sièges aux élections, mais notre parti n'augmente pas le chiffre de ses adhérents. Il y a là comme une stagnation d'idées. A quoi tient-elle ?

*
* *

D'abord un simple regard jeté autour de nous commencera notre édification. Règne de la médiocrité, règne de l'argent, voilà les deux caractéristiques de notre époque. Règne de la médiocrité ; point n'est besoin d'insister beaucoup là-dessus ;

dans presque tout le domaine de l'activité humaine, à part quelques exceptions, les vrais talents ont infiniment de mal à percer ; des relations de famille, d'amitié ou d'intérêt, voilà les conditions générales du succès. Règne de l'argent, les scrupules n'existent plus. A quoi bon réfléchir sur les conséquences de nos actes ? Faisons litière des vieux préjugés avec quoi se berçaient les rêves de nos prédécesseurs. La richesse devient le but unique, le but primordial de nos actions, le moyen sûr de nous procurer toutes les jouissances matérielles, les seules qui comptent désormais. Elle donne le bien-être et le luxe. L'homme moderne ne vit que pour l'heure présente. L'amoralité, avec une indifférence pessimiste, se constitue en règle ordinaire de vie.

Et de cela, ne nous dissimulons pas qu'une grosse responsabilité incombe à l'anticléricalisme de ces dernières années. Si longtemps la religion a été battue en brèche dans le cœur du peuple ! Et, à notre avis, c'était une lutte nécessaire, inéluctable ; avec le recul des jours révolus, les historiens futurs jugeront en toute impartialité et diront si l'œuvre dans ce sens était bonne. Mais ne sommes-nous pas allés trop loin ?

Les dernières étoiles qui vacillaient au fond des cieux se sont éteintes ; elles n'ont pas été remplacées et l'obscurité est venue, avec une angoisse tragique, comme celle qui tord les poitrines des misérables, qui après avoir longtemps vécu au plein air et s'être illuminés de la lumière intense du soleil sont brusquement jetés dans les ténèbres de l'ergastule.

Le ressort religieux, au sens élevé du mot, a été brisé. Le peuple a été déshabitué de la prière au fond des églises ou des temples, dans le recueillement desquels se satisfaisait par instants son sentiment de l'infini. Il a appris à sonder le néant des diverses confessions, avec les hypothèses douteuses de leur justice extra-terrestre, dans une problématique survie. Il s'est mis à considérer d'un œil moqueur les légendes surannées et les mythes séculaires avec quoi s'épanchait autrefois sa soif de mysticisme. Il a été poussé vers un bas matérialisme, un apaisement grossier des appétits.

Aujourd'hui, c'est la récolte de ce qui, hier, a été semé.

L'idéalisme est mort chez la plupart d'entre nous ; en dehors de ses intérêts matériels et pécuniaires, aucun frisson ne nous fait tressaillir. Une sorte d'aveulissement de la mentalité pèse sur nous.

Et dans une certaine mesure la faute n'en est-elle pas à quelques chefs, qui se sont jetés dans la mêlée des batailles publiques, en criant trop haut le cri de révolte ? Le droit du peuple, le droit du prolétariat, avec ces mots, derrière la bannière, fraîchement brodée, les foules accouraient ; les grossiers instincts se surexcitaient, et les meneurs, dans l'exaltation de leur succès et la gloire de leur triomphe, vivaient remplis de l'enivrement du moment, sans se demander de quoi demain serait fait.

Dans la fièvre de la lutte, ils ne voyaient pas les déceptions et les surprises que l'Avenir réserve. Les troupes ont suivi, maintenues en ordre par la vitesse acquise, la force de l'habitude, l'entraînement. Leur nombre ne s'est pas accru, la discipline ne s'est pas consolidée, et bientôt la débandade nous affaiblira.

* * *

La présence dans nos rangs de certaines personnalités n'a-t-elle pas influé sur cet état de choses ? Loin de nous la pensée de jeter la suspicion sur ceux dont le nom est synonyme de probité, et qui ont donné au socialisme leurs forces vives, intellectuelles ou matérielles, ceux qui ont été de véritables apôtres, qui malgré les insultes, malgré les moqueries ironiques, malgré les inimitiés grondant autour d'eux, ne se sont jamais départis de leur ligne originelle de conduite.

Mais à côté de ceux-là, que d'exemples pourrions-nous citer ? L'accession au maroquin ministériel a modifié les opinions de quelques-uns ; les révolutionnaires d'autrefois se sont transformés en artisans du conservatisme social. Il n'y a pas, comme on l'a dit bien souvent, de meilleur garde-chasse

qu'un ancien braconnier. Et le mal fait par eux au socialisme a été d'autant plus grand que les opinions antérieures des transfuges étaient plus audacieuses et que leur influence populaire était plus effective. Les néo-royalistes, qui ouvertement sollicitent les milieux ouvriers, ont eu beau jeu à user d'une généralisation hâtive. « Vos chefs, tous des intrigants, des « arrivistes, des sophistes ! Pour eux, le socialisme est un « marche-pied. Voyez avec quelle habileté ils changent de « vêtements politiques. Les scrupules d'idées ne les embar- « rassent guère. Et ce que ceux d'hier ont fait, ceux d'aujour- « d'hui, ceux de demain le feront, quand les circonstances « leur seront favorables. » L'oreille complaisante de certains syndicalistes et anarchistes a recueilli les propos, et nous assistons à cette chose surprenante, « l'Action Française » leur ouvrant ses portes battantes, leur réservant ses plus aimables sourires, et fleuretant coquettement avec eux dans son journal et ses revues.

Cette tendance, tout à fait curieuse, qui rapproche les théoriciens d'extrême-droite et d'extrême-gauche (Sorel et Maurras, Berth et Valois) a aussi sa cause dans un mépris accentué du parlementarisme. Parfois la logique et la raison semblent faire pencher la balance en sa faveur. L'œuvre législative de la République est énorme, mais que de lois mal faites, incomplètes, contradictoires, votées non dans un intérêt général, mais pour satisfaire une catégorie d'électeurs ! On a dénoncé souvent les méfaits de la politique de clientèle et de sportule, le népotisme, le favoritisme, les procédés impériaux et policiers, les compromissions financières, les scandales judiciaires, l'oligarchie ploutocratique, qui, en restant dans les coulisses, tient les rênes du gouvernement. L'Allemagne, sous le gant de fer des Hohenzollern, l'Angleterre monarchique jouissent de plus de libertés que la France. A quoi sert alors la République ? Liberté, égalité, fraternité, mots vides de sens pratique, qui s'inscrivent au fronton des monuments, principes idéaux, tellement perdus dans l'azur qu'on ne cherche même pas à s'en approcher !

Les exemples d'en haut n'étaient pas faits pour contredire la critique dissolvante. De là l'extension d'un scepticisme aride et d'un doute quasi universels.

Une autre cause, et non des moindres, est l'antagonisme développé entre le parti socialiste et le syndicalisme. Paraphrasant le mot fameux, « la révolution sociale sera l'œuvre des prolétaires eux-mêmes », les syndicalistes se sont pénétrés d'orgueil au point de méconnaître, même de combattre toute l'œuvre socialiste. Parce que dans les rangs socialistes combattent nombre d'intellectuels, ils ont essayé de faire croître à leur encontre la défiance haineuse; par les attaques violentes de leur presse ils ont fourni à nos adversaires des armes inattendues. Combien d'esprits généreux se sont ainsi éloignés de nous !

*
* *

Si nous voulons être autre chose qu'un parti politique, si nous voulons que le socialisme soit la réalisation de notre espérance de justice, il faut que les haines cessent, il faut que l'accord soit désormais, non théorique, mais réel, entre tous ceux qui se réclament de cette espérance.

De partout des cris d'appel montent à l'adresse des jeunes hommes qui viennent à la vie sociale, de cette nouvelle génération qui ne veut plus des mesquineries où se débattaient ses aînés, qui demande de l'action, qui a hâte de dépenser ses énergies concentrées, et qui, en même temps, ne prie plus, mais est foncièrement et ardemment idéaliste. Il ne faut pas qu'elle se rebute à notre encontre par nos divisions personnelles. De précieuses recrues peuvent arriver, mais il ne faut pas que dès l'abord elles éprouvent pour le socialisme comme un sentiment de répulsion.

Récemment, la « Revue » publiait une vibrante « Lettre aux Jeune-France », dans laquelle l'auteur, M. G. Riou, un des chefs du mouvement jeune-protestant, après avoir critiqué le rêve ultramontain et le rêve traditionaliste, exposait en des pages d'une poétique envolée, le rêve français. Ce rêve fran-

çais, nous pouvons le rêver, nous autres socialistes. Quel but plus beau que celui de faire entrer la France, le premier de tous les pays, dans la voie de la Justice sociale ! Point n'est besoin de croire que notre pays a une mission prédestinée et de faire intervenir la Providence ; mais, forts des enseignements de l'histoire, nous pouvons dire qu'il a toujours été en tête des progrès du monde humain. Et cela nous autorise à croire qu'il peut, si nous voulons, continuer à tenir le flambeau de la civilisation.

Notre rêve est à la fois socialiste et français. Mais, pour ce rêve, il faut de l'idéalisme. Et précisément, l'idéalisme c'est la base même du socialisme. Ce qui a fait la force des premiers socialistes, c'est qu'ils étaient idéalistes; certains même étaient religieux.

Il faut que le socialisme en arrive à constituer comme une croyance religieuse et non pas seulement une doctrine. La force des croyances réside en ce que leur propagation est indépendante des vérités ou des erreurs qu'elles contiennent. Soyons des croyants. Le socialisme, grâce aux lueurs d'espoir qu'il met devant les yeux des déshérités des batailles pour la vie, grâce à ses promesses de régénération, grâce à son désir d'universelle justice, peut être une croyance. Le pouvoir passé des religions n'a existé que parce qu'elles étaient des sentiments et n'agissaient que sur les cœurs sans faire appel à la raison ; elles offraient à l'âme humaine des chimères et des rêves.

Nous sommes à une époque où les dieux anciens sont morts, et où les croyances nouvelles s'élaborent. L'homme ne vit pas sans idéal. Le besoin de se soumettre à une foi, solidement établie dans l'esprit est un de nos plus impérieux besoins, un de ceux qui nous exaltent et nous grandissent. Les arguments et les raisonnements n'ont jamais été de puissants leviers d'action. Toujours, le sentimental et l'irrationnel ont été nécessaires. Toujours, des nécropoles de divinités défuntes sont sortis des fantômes nouveaux, drapés dans des illusions nouvelles.

Si le socialisme veut être une force, une force réelle et non théorique de vie, active et non passive, créatrice et non destructive, il faut qu'il soit un idéal, il faut qu'il fasse appel non aux appétits grossiers, mais aux sentiments très hauts. Ce qui fera sa puissance, c'est de prendre une forme religieuse, c'est de devenir une croyance, presque un dogme, qui ne se discute plus. Le scepticisme a régné trop longtemps en maître. La gestation des genèses futures est commencée. Il faut que chacun en arrive à voir dans le socialisme la réalisation de la justice sociale et qu'il fasse participer à cette réalisation tous ses désirs, tous ses mécontentements, toutes ses espérances.

Au rêve des religions, opposons notre rêve terrestre. Quand se réalisera-t-il ? Nous ne savons. De quelle manière ? Nous ne savons. En matière économique et sociale, il n'est pas de prévisions possibles sans utopies, il n'est pas de vérités éternelles ou absolues. Croyons de tout notre cœur à la justice, et un jour la justice sera.

Quel rêve plus beau que celui des Salentes prochaines, où les antagonismes d'intérêts qui exacerbent les hommes auront disparu, où les violences seront inconnues, et où, bien au-dessus des mensonges conventionnels et des chocs de classes, le soleil se lèvera radieux pour nos lointains descendants !

Jean Neybour.

Le Mouvement révolutionnaire des Ouvriers hongrois

(*Suite*)

Ce gouvernement s'efforça de trouver une nouvelle majorité, avec un nouveau programme : le suffrage universel, la solution finale des questions militaires. Il y réussit pleinement. Il triompha, obtenant une très grande majorité et intitulant son parti : le Parti du *travail national*. Dans un pays de faux parlementarisme, comme l'est la Hongrie, les majorités naissent et disparaissent ainsi sans qu'aucun changement remarquable se fasse sentir dans la nation. Seuls, les partisans du progrès attendaient impatiemment les lois démocratiques promises par le gouvernement et par les candidats aux élections.

Le Parti social-démocrate ne cessa de manifester et de maintenir la question du suffrage universel constamment à l'ordre du jour. Les réunions furent de plus en plus fréquentes, la campagne plus ardente.

On attendait alors quelques déclarations du comte de Khuen-Hédervary concernant les travaux ministériels de la loi du suffrage universel. D'abord il se tut en faisant le sourd-muet. Ensuite, déclara-t-il, « il faut recueillir les données statistiques et les étudier à fond ». Plus tard, il déclara enfin, qu' « il faut faire mûrir la question et attendre des temps plus tranquilles ». Mais au lieu de réaliser les promesses si abondamment faites, il marcha tout droit à la « solution des

questions militaires ». Il présenta à la Chambre, au mois de juin 1911, de nouvelles lois militaires demandant une nouvelle augmentation du recrutement, de nouvelles charges de centaines de millions et donnant en récompense la réduction du service militaire à deux années au lieu de trois pour une petite partie des inscrits.

Alors le Parti de l'Indépendance se divisa en deux groupes qui s'opposèrent et se préparèrent à une lutte acharnée. Leur situation était assez facile. Il s'agissait de combattre un gouvernement prêt à livrer des centaines de millions à la cour de Vienne, haïe de tous, et de les tirer d'un pays où la famine, la disette et la tuberculose font des milliers de victimes par an, où 6.000 communes n'ont pas de médecin, où 60.000 enfants restent sans instruction, même élémentaire, faute d'écoles, et où, annuellement, presque 100.000 hommes, sans pain, émigrent pour les pays lointains.

Le gouvernement, cependant, ne crut pas à une résistance sérieuse. Il escomptait la discorde des partis de la nouvelle opposition. Mais ceux-ci, pour regagner leur popularité perdue, n'hésitèrent pas à s'allier malgré des différences notables. Le Parti Kossuth, comptant 46 députés, jouissait aux élections de l'indulgence éclatante du gouvernement, pendant que le parti Justh, combattu violemment, n'avait obtenu que 36 représentants. Le premier, composé des éléments les plus rétrogrades, jette toujours un regard languissant aux fauteuils ministériels; le second, plus combattif, dont le chef est Jules Justh, inflexible militant des idées traditionnelles du Parti de l'Indépendance, se penche vers les pensées démocratiques.

Les mois d'été 1911 s'écoulent donc dans l'obstruction tranquille. Le comte Khuen-Hédervary ayant toute confiance que les lois militaires seront votées en peu de temps et croyant assurément fatiguer l'opposition. Dans ce but, il n'accorde même pas les vacances d'été habituelles du parlement. Mais le gouvernement se trompe dans ses calculs. Les lois si ardemment désirées ne sont pas votées, ni à l'automne, ni en hiver. L'obstruction, surtout de la part du Parti Justh, devient de

plus en plus acharnée. Et bientôt il n'y a plus de débat régulier. Dès que la séance est ouverte, quelques députés demandent du congé. D'où débat et scrutin. On discute sur les procès-verbaux de la dernière séance et on vote. Vingt députés demandent une séance close. Une fois décidée, elle porte sur la nécessité de la séance close et on vote, etc., etc., et jour par jour à l'infini.

Le chef du Parti, M. Justh, et ses adhérents se déclarent prêts à lutter pour la réforme parlementaire démocratique. Et plus tard, à la sommation directe du Parti social-démocrate, le Parti Justh adopte une résolution selon laquelle il accepte non seulement le suffrage universel le plus étendu, mais il le met au premier rang de ses revendications ainsi formulées : 1° Présentation immédiate de la loi du suffrage universel à base de scrutin par commune pour tous les hommes ayant atteint l'âge de 24 ans ; 2° Les lois militaires soumises au Parlement élu du suffrage universel ; 3° Le Parti se déclare prêt à lutter pour l'application du programme par tous les moyens existants pour faire valoir ce programme.

Sans doute, ce parti avait l'intention ferme de mener une campagne sérieuse et, pour assurer la victoire, il se recommandait des grandes masses laborieuses. Cette décision avait d'autant plus d'importance que c'est pour la première fois, en Hongrie, qu'un parti parlementaire s'appuie sur les travailleurs. Le Parti Justh reconnaît ainsi la force des masses et ne craint pas les conséquences d'une réforme démocratique : la chute du règne féodal.

Le dernier congrès du Parti social-démocrate, tenu à Budapest le 7 avril 1912, vote la motion suivante :

« Considérant que le Parti Justh est le seul opposant sérieux au gouvernement pour la défense du suffrage universel démocratique, le Parti s'engage à soutenir de toute sa force militante l'action du Parti Justh et met à sa disposition tous ses moyens d'action. »

Sur ces entrefaites le vote des lois militaires est devenu très pressant ; le gouvernement, jusque là si imperturbable

en refusant tout contact avec l'opposition, commence à menaçer par ses organes de presse et par ses plus fidèles du Parti du travail national. C'est impossible, disent les uns comme les autres, qu'on veuille empêcher la volonté de la nation, exprimée par la majorité du parlement, de se faire jour. L'obstruction est un danger pour la Constitution, il faut en finir, etc.

La fraction du comte Tisza se montre particulièrement agressive. L'oligarchie magyare sent ses privilèges en danger.

Le groupe fait démissionner, en novembre 1911, le Président de la Chambre, M. de Berzeviczy, et le Vice-Président, M. de Kabos. Le nouveau Président, M. de Navay, promet alors le remaniement des règlements de la Chambre, en se réservant pourtant la libre interprétation d'un texte obscur. Mais à Vienne on réclame les lois militaires. C'est alors qu'on pense à s'accorder avec le Parti Kossuth, toujours vacillant et ne prenant qu'involontairement part à l'obstruction. En effet, les éléments de ce parti se sentent beaucoup plus près du groupe de Tisza que du peuple ; les anciennes traditions du Parti de l'Indépendance les gênent. Il faut pourtant trouver quelque chose pour pouvoir donner l'apparence de la lutte ! Renouveler les revendications, lâchement trahies pendant l'époque de leur gouvernement, semble impossible. On cherche et on trouve dans les lois militaires de 1888 quelques dispositions à sortir. Il s'agit du droit de convocation des réservistes. Cette question semble susceptible de faire une nouvelle revendication en déclarant que le droit de convocation des réservistes, en certains cas, ne se range pas parmi les droits de guerre exclusivement assurés au Roi de Hongrie, et qu'il faut réserver ce droit au Parlement. Le Parti Kossuth se déclare prêt à se retirer de l'obstruction si cette revendication se trouve dans les lois militaires, actuellement présentées à la Chambre. Le comte Khuen-Hédervary, dans une situation embarrassée et après quelques hésitations, accepte cette façon de voir. Mais il apprend bientôt qu'on n'a pas la même opinion à la Cour de Vienne et au ministère de la Guerre. Sa chute est alors inévitable. La majorité craint un

gouvernement capable d'élaborer un suffrage universel plus démocratique que ne le désirerait le groupe Tisza. On se méfie surtout de M. de Lukacs, ministre des Finances, jouissant depuis longtemps de la confiance du Roi, ayant eu toujours une attitude douteuse, semblant capable de faire des concessions au Parti Justh, si la situation le demande. La majorité se réfugie alors dans une très vive agitation du comte Tisza, à une tactique diabolique, déclarant que le Parti du travail national insiste lui aussi expressément pour l'interprétaton du droit de convocation des réservistes au sens national. Et c'est juste le 8 mars 1912, jour de la démission du gouvernement Khuen-Hédervary, annoncée à la Chambre, que le Parti du travail national apporte la décision officielle de cette résolution en voulant la faire voter également par la Chambre. La décision indique également que le Parti du travail national insiste sur les déclarations faites par le comte Khuen-Hédervary dans son discours d'entrée sur la question de la réforme parlementaire. Il veut à tout prix empêcher qu'un gouvernement quelconque puisse gouverner *contre* la volonté de la majorité et surtout contre leur programme de la réforme électorale.

C'est la première fois qu'un parti de la majorité se pose carrément contre le Roi. On reconnaît au premier abord les purs intérêts de classe dans ce procédé. « C'est le moment venu où nous pouvons assurer pour longtemps la puissance de notre classe également *contre le roi et contre le peuple* », avoua franchement M. Beöthy, l'un des vice-présidents de la Chambre.

Cependant on calcule sans les traditions centenaires de la Cour de Vienne. Le comte Khuen-Hédervary, provisoirement chargé des affaires gouvernementales, est nommé de nouveau Président du Conseil le 30 mars, et le 31 mars le *Journal Officiel* publie cette déclaration royale : « Le roi de Hongrie s'est toujours efforcé de maintenir les droits constitutionnels de la nation, mais il insiste lui aussi, strictement, sur ses droits de souveraineté. Il insiste sur ses droits de pouvoir

convoquer les réservistes ou de prolonger leur service en *jugeant lui-même exclusivement les cas de circonstances nécessaires,* droits assurés par la loi de 1888, art. XVIII. »

Cela va sans dire qu'avec Khuen-Hédervary la majorité se décline devant ce commandement royal et révoque solennellement sa « résolution nationale ».

Dès lors les événements se suivent assez rapidement. Le Parti Kossuth perdant le seul prétexte d'abandonner la résistance, l'obstruction continue avec toute sa force et le deuxième cabinet Khuen-Hédervary démissionne pour la deuxième et dernière fois le 17 avril. Le 20 avril, M. de Lukacs avait été désigné Président du Conseil et le 29 avril se présentait à la Chambre. Il se déclare prêt à s'accorder avec l'opposition sur la question du suffrage universel. Durant les négociations la Chambre s'ajourne. En quelques jours, M. de Lukacs présente ses projets de suffrage universel, mais hélas! inacceptables. (Suffrage à base de contribution, d'instruction, de logement, partiellement public, etc., etc.) M. de Lukacs termine les négociations et convoque la Chambre pour le 16 mai, où l'obstruction, naturellement, continue. Le groupe Tisza est impatient, il ne se tient plus : il veut la guerre. Le 20 mai, M. de Navay, Président de la Chambre, démissionne et un jour plus tard le comte Tisza est candidat présidentiel. Le 22 mai, le Vice-Président Jankovich, sans se soucier des députés encore inscrits, clôt le débat et au milieu d'un tapage formidable fait signe à la majorité, qui se lève enthousiasmée, et déclare le comte Tisza élu Président de la Chambre. Celui-ci occupe aussitôt la place présidentielle et déclare, dans son discours, qu'il remaniera les règlements de la Chambre exclusivement selon sa conscience et selon les graves intérêts de la nation.

Les nouvelles sur les événements de la Chambre se répandent vite dans la capitale de Budapest, causant partout une consternation générale. Le Parti social-démocrate prépare pour le 23 mai une manifestation grandiose. Le chef de la police défend toute réunion et démonstration. Malgré cela, les ouvriers sont invités à cesser le travail et à venir en masse

manifester devant le Parlement. Nous sommes au 23 mai. 120.000 manifestants sont dans les rues. Le travail cesse dans les fabriques et dans les usines, malgré les menaces de lock-out des patrons. Aucun journal ne paraît. Jamais on n'a remarqué une pareille exaspération contre les chevaliers du féodalisme et un pareil enthousiasme pour la cause de la démocratie. La ville est envahie par la police et les troupes militaires. On empêche les ouvriers de gagner la place, devant le Parlement. La police, la plus brutale après celle de la Russie; trempée des instincts humains les plus bas, provoque, avec son attitude habituelle, les groupes des ouvriers, arrivés en masse de tous les quartiers de la ville. La première, elle attaque au sabre, mettant au comble l'acharnement des manifestants. Comme si toute l'exaspération, toute la fureur étouffée depuis la promesse royale du suffrage universel si honteusement rompue, se déchaîne à la fois, la masse résiste à la police et aux troupes. Assaillie, provoquée, elle construit des barricades, s'empare des voitures, des tramways, renverse les becs de gaz et tire sur la police. La fusillade et le massacre ne cessent de toute la journée et tient en frémissement la bourgeoisie. La ville est complètement bouleversée, une terreur indescriptible règne partout. On demande en toute hâte un renfort de gendarmerie et des troupes militaires. Résultat : 6 morts, 180 blessés, 345 arrestations.

A la Chambre des députés, les nouvelles causent une vive émotion. Quelques paroles caractéristiques méritent d'être signalées. Le comte Apponyi dit au comte Tisza : « Suspends donc la séance, on massacre et tue le peuple ! » Le comte Tisza, imperturbable, réplique : « Ce qui se *passe au dehors, ne nous regarde en rien;* de plus, si on tue dans cette salle même 50 députés, nous continuerons nos débats. » Le baron Radvanszky : « Oui, ce n'est rien, on tuera des milliers d'hommes, mais le suffrage universel n'arrivera pas ! » Et en effet on continue les débats.

Le soir des milliers d'imprimés, édités par la direction du Parti social-démocrate, invitent les ouvriers à cesser les

démonstrations et à reprendre le lendemain le travail, quoique l'effervescence des travailleurs était à son comble, capable de chômer des semaines encore. La direction du Parti motiva par une affiche le succès obtenu par les ouvriers, qui dominèrent la ville toute la journée. De plus, le Président du Conseil offrit une réunion dans une salle fermée ; cependant, cette offre ne fut pas acceptée.

Les émeutes continuent tout de même, le 24 mai surtout, dans les quartiers où les fabriques refusent de reprendre leurs ouvriers. Une délégation se rend aussitôt auprès de M. de Lukacs en demandant son intervention, suivie d'ailleurs de succès. Après de nouvelles fusillades, massacres, arrestations et désordres, les deux journées révolutionnaires furent terminées.

Il reste toujours une question ouverte : pourquoi la cessation soudaine des manifestations qui promettaient beaucoup plus de résultats ?

Les jours suivants, la ville fut envahie par des troupes de toute sorte. On confisqua presque tous les jours, pendant deux semaines, l'organe du Parti social-démocrate, la *Népszava*.

Les conséquences du 23 mai ne tardèrent pas à se manifester. Les deux partis de l'Indépendance, jusque-là divisés, s'accordèrent dans la lutte à mener contre le gouvernement et contre l'accapareur de la place présidentielle, et, avec tous les autres partis oppositionnels, pour le *suffrage universel*, qui serait établi sur les principes suivants : « Ont le droit de vote : ceux, ayant 24 ans, sachant lire et écrire et pouvant justifier d'un domicile, depuis un an, dans une commune quelconque; ceux qui sont membres de la caisse nationale ouvrière d'assurance contre la maladie et les accidents (obligatoire pour les employés de l'industrie et du commerce). Le vote est à effectuer par grande commune et, pour la plupart des cas, en secret (scrutin). Sont dépourvus du vote, ceux qui seront jugés incitateurs contre l'Etat. »

Ce projet a été adopté — ne pouvant pas en espérer un

meilleur dans les conditions actuelles — par la direction du Parti social-démocrate.

Pendant ces négociations, durant huit jours, l'obstruction reprend son caractère moins tapageur, permettant un débat régulier. Les partis oppositionnels espérant encore une solution avec le gouvernement, si celui-ci se déclare prêt à accepter le projet de réforme parlementaire de l'opposition unifiée. Ces espérances ne se justifient pas du tout. Au contraire, M. de Lukacs refuse catégoriquement ce projet et persiste sur ses déclarations premières. C'est donc la guerre.

On recommence de nouveau à arrêter les débats réguliers; mais, cette fois, le comte Tisza ne permet pas les procédés habituels. Le groupe Tisza, avec ses spadassins, veut à tout prix en finir. Il ne se laisse pas intimider par l'attitude des ouvriers (surtout derrière une armée de 20.000 hommes). M. le comte Tisza, le plus typique représentant du féodalisme, devient révolutionnaire. Il coupe soudainement la parole aux orateurs et au milieu d'un bruit, d'un tumulte, d'une bagarre, lève la séance. Il déclare alors — dans les couloirs de la Chambre — qu'on a voté toutes les lois militaires, sauf deux, en général, en détail et en troisième lecture et qu'on a aussitôt légalisé les procès-verbaux de la séance.

Le lendemain, la place devant le Parlement est occupée par les troupes militaires, la ville est en état de siège ; on veut recommencer les débats sur les autres lois militaires. L'opposition résiste en faisant un tapage formidable. Alors, le comte Tisza fait signe et un détachement de policiers apparaît et jette dehors les députés mis à l'index. Cette méthode est suivie pendant deux semaines encore, et on expulse ainsi 66 députés. Ceux-ci protestent en se présentant, jour par jour, avant midi et après midi, devant le Parlement et demandent à entrer. La police refuse. Ils s'en vont suivis d'un groupe de manifestants enthousiasmés. Un député exaspéré, M. Kovacs, tire pendant la séance sur le comte Tisza et le blesse grièvement. Arrêté, il reçoit par milliers des félicitations.

Le Parti du travail national, restant seul à la Chambre,

vote unanimement des lois à son gré. Un projet, encore plus scélérat si possible, comble leur travail (national, bien entendu). Selon ce projet les députés expulsés perdent leur mandat de député! M. de Lukacs veut faire voter ce projet en automne. La Chambre est ajournée jusqu'au 17 septembre.

Telle est la première partie de la lutte entre l'ancienne Hongrie des féodaux-agraires et la nouvelle Hongrie démocratique. Les départements, les municipalités, les Chambres des avocats protestent énergiquement contre les lois illégales; des centaines de réunions en province préparent la campagne prochaine.

Le Parti social-démocrate, attaché au ralliement de l'opposition, fait tout son possible pour soutenir leurs efforts.

A. Illés.

Grèves et lock-outs en Allemagne, en 1911

Le Bulletin trimestriel de Statistique, publié par l'Office impérial de Statistique (1), publie dans le deuxième numéro de cette année des chiffres intéressants sur le mouvement gréviste et les lock-outs dans l'Empire, en 1911.

Le nombre des grèves a été, en 1911 de 2.566, affectant 217.809 ouvriers et 10.640 exploitations. Ces chiffres sont de beaucoup plus volumineux que ceux des années immédiatement précédentes. Nous trouvons, en effet, pour :

	Grèves	Grévistes	Exploitations affectées
	—	—	—
1908	1.347	68.392	4.774
1909	1.537	96.925	4.811
1910	2.113	155.680	8.726

Mais ils n'atteignent pas l'ampleur de ceux fournis par certaines années qui donnèrent, pour 1905, un total de 408.145 grévistes et pour 1906 un total de 3.328 grèves, affectant 16.246 établissements. La répartition géographique de ces

(1) Notons que depuis six mois environ la France possède un Bulletin trimestriel analogue, que dirige M. Lucien March et qui constitue une excellente publication.

grèves reste en rapport avec le chiffre de la population et le développement industriel de chaque région. Les grandes villes en fournissent naturellement une notable proportion. C'est ainsi que Berlin eut 187 grèves avec 42.036 grévistes, et Hambourg 101 grèves avec 6.273 grévistes.

L'ampleur respective des grèves en 1911 peut être appréciée par les chiffres suivants. Sur 2.566 grèves en 1911 :

185	ont compris de	2	à	5	ouvriers
331	—	6	à	10	—
543	—	11	à	20	—
329	—	21	à	30	—
370	—	31	à	50	—
395	—	51	à	100	—
219	—	101	à	200	—
140	—	201	à	500	—
54	—	plus de		500	—

Par rapport au nombre des exploitations affectées les grèves les plus nombreuses sont celles qui éclatent chez un patron unique. Sur 2.566, c'est le cas pour 1.898 grèves, avec 100.015 grévistes. On ne trouve que

362	grèves affectant plus de	2	établissements et moins de	5
91	—	11	—	20
13	—	31	—	40
23	—	50	—	

Les grèves se répartissent inégalement dans les diverses industries et n'atteignent pas dans la même proportion le personnel qu'elles occupent. Nous trouvons les chiffres suivants :

	Grèves	Grévistes	Personnel total
	—	—	—
Bâtiment	587	29.642	50.081
Bois	319	18.189	29.848

	Grèves	Grévistes	Personnel total
	—	—	—
Construction mécanique	299	34.669	177.834
Métallurgie	232	31.722	122.863
Produits alimentaires..	174	9.434	13.928
Transports.	132	9.283	13.206
Vêtement	126	28.384	53.138

On voit que dans le bâtiment environ 60 p. 100 des ouvriers se sont mis en grève; dans l'industrie du bois, environ 65 p. 100; dans les constructions mécaniques, 20 p. 100 seulement; un peu plus de 25 p. 100 dans la métallurgie et jusqu'à 75 p. 100 dans les transports.

Relativement à la durée :

76 grèves réunissant	4.408 grévistes ont duré		1 jour	
953 —	47.822	—	2 à 5 jours	
372 —	19.158	—	6 à 10	—
394 —	32.118	—	11 à 20	—
192 —	30.036	—	21 à 30	—
223 —	28.949	—	31 à 50	—
244 —	40.043	—	51 à 100	—
112 —	15.275	—	plus de 100	—

Les grèves les plus longues se sont produites dans l'industrie des mines ou 46,5 p. 100 des grèves ont dépassé 51 jours, dans celle de la métallurgie ou 25,4 p. 100 des grèves ont atteint cette même proportion.

Les grèves se répartissent, d'après leurs causes, de la manière suivante :

Salaires	1.964 grèves avec		182.680 grévistes	
Durée du travail....	752	—	83.695	—
Solidarité.	394	—	24.800	—
Prérogatives syndic..	73	—	2.815	—

Parmi les causes tenant au salaire signalons 129 grèves décidées pour obtenir le maintien des salaires en cours, et 115 pour obtenir le paiement spécial des travaux accessoires.

Quant au résultat de ces diverses grèves il a été pour les ouvriers :

Succès dans...........	497 cas avec	26.301 grévistes
Transaction dans......	1.186 —	135.660 —
Echec dans............	883 —	55.848 —

Il est à remarquer que plus les grévistes étaient nombreux, relativement au personnel employé dans les établissements atteints, plus les chances de succès pour les ouvriers augmentaient. La comparaison des chiffres suivants va le démontrer. Pour l'année 1911, si nous considérons, au point de vue des résultats, non pas des chiffres absolus, mais des pourcentages, nous avons le tableau suivant :

	Grèves	Grévistes
Réussite totale..............	19,4 %	12,1 %
Réussite partielle............	46,2 %	62,3 %
Echec......................	34,4 %	25,6 %

Comparons ces chiffres à ceux du tableau suivant qui ne concernent que les grèves complètes, c'est-à-dire celles auxquelles a participé la totalité du personnel des établissements affectés :

Grèves affectées		Réussite totale	Réussite partielle	Échec
Sur 92	de 2 à 10 ouvriers	29,4 %	32,6 %	38,0 %
115	de 11 à 30 —	37,4 %	36,5 %	26,1 %
137	plus de 30 —	30,6 %	40,9 %	28,5 %

Lock-outs. — Les licenciements du personnel par la volonté patronale ont été sensiblement moins nombreux que l'an dernier. Voici les chiffres :

	Nombre de lock-outés	Nombre d'exploitations affectées	Personnel total de ces exploitations	Nombre d'ouvriers lock-outés
	—	—	—	—
1910.....	1.115	10.834	306.613	214.129
1911.....	232	1.933	300.953	138.354

Ce sont les patrons saxons qui paraissent user le plus largement du procédé du lock-out. Sur les 232 cas relevés en 1911 ils en fournissent à eux seuls 41, frappant 40.281 ouvriers. Il est vrai que la Prusse donne un chiffre total de 148 cas, mais elle est aussi de beaucoup plus vaste et plus peuplée que la Saxe. L'Alsace-Lorraine n'a connu qu'un seul lock-out en 1911.

Les industries les plus atteintes par les locks-outs sont les industries les plus centralisées :

Métallurgie	40 lock-outs	frappant	91.389	ouvriers
Construct. mécanique.	43	—	25.689	—

Les causes les plus fréquentes ont été :

Maintien des salaires au taux du cours......	116 cas
Réduction des salaires.....................	3 —
Maintien des heures de travail...............	44 —
Maintien des heures supplémentaires.........	2 —
Volonté des patrons de mettre fin à la grève...	94 —

Parmi les causes indiquées sous la rubrique *divers,* il faut noter 37 cas de lock-outs décidés pour punir les ouvriers d'avoir participé à la fête du 1er mai ; l'un de ces lock-outs dura 21 jours, les autres n'excédèrent pas 11 jours.

Quant au résultat des 232 lock-outs de 1911, ils ont été pour les patrons, dans 73 cas, un succès; dans 146 cas, un succès partiel; dans 13 cas, un échec.

Le lock-out semble, d'après ces résultats, être aux mains des patrons une arme beaucoup plus efficace que la grève entre celles des ouvriers.

P. P.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT SYNDICAL

L'Évolution de la C. G. T.

En examinant simplement, hors de tout esprit de tendance, l'histoire du groupement syndical français pendant ces dernières années, on est amené à constater qu'une évolution profonde s'est produite en lui et se poursuit, le conduisant vers des formes d'organisation et d'action plus méthodiques et solides que celles dont notre C. G. T. s'est montrée si longtemps férue.

Nous signalions déjà, dans le numéro de novembre de la *Revue*, quelques manifestations indiscutables de cette évolution.

Elle s'est traduite dans le domaine de l'organisation par une modification complète de la conception même du syndicat. Le temps n'est plus où l'on croyait suffisant pour la besogne syndicaliste « révolutionnaire » le syndicat numériquement faible mais moralement puissant parce que groupant une minorité agissante; le temps n'est plus où l'on proclamait l'influence lénifiante et corruptrice des caisses bien garnies, où Yvetot, dans son « A B C syndicaliste », déclarait que « seulement à la rigueur on pouvait admettre qu'un syndicat ait une caisse de résistance pour les grèves! »

Ces théories saugrenues n'ont plus aujourd'hui aucun crédit.

Maintenant, les syndicalistes s'efforcent de grouper les travailleurs sans se préoccuper de leur degré d'éducation, de leur valeur morale, en cherchant avant tout à constituer des organisations nombreuses. Et le secrétaire d'une de nos grandes fédérations revolutionnaires déclarait récemment devant le conseil fédéral de son organisation qu'il ne fallait plus considérer le syndicat comme devant être un noyau de militants autour duquel, en période de

lutte, viennent s'agglomérer les éléments inorganisés, mais bien comme un organisme devant grouper dans toute la mesure du possible l'ensemble des travailleurs de la corporation.

Puis, maintenant, on admet, et personne ne conteste plus, la nécessité des caisses syndicales bien garnies; et loin de railler les « lourdes machines à cotiser allemandes », on tâche de les imiter. Il n'est guère de fédération corporative qui n'ait considérablement augmenté le taux de la cotisation qu'elle demande à ses adhérents. Le mouvement de hausse a été général comme le changement de point de vue auquel il correspondait.

L'état d'esprit nouveau se manifeste parfois d'une façon vive et curieuse. Ainsi dernièrement, au cours d'une réunion du Comité confédéral, où étaient en discussion les moyens à employer pour soutenir la grève des Inscrits maritimes, le bureau confédéral adressait un pressant appel d'argent aux délégués présents.

L'un de ceux-ci alors, c'était le secrétaire de la Fédération de l'Ameublement, s'écria: « Ayons le courage, camarades, de reconnaître que nous avons fait fausse route en prêchant autrefois l'organisation sans argent. Disons bien que l'argent est nécessaire à la lutte ouvrière et que, pour en garnir nos caisses, il nous faut demander aux syndiqués des cotisations toujours plus hautes! »

A quoi le secrétaire confédéral, croyant voir en cette intervention une attaque à l'égard de sa « tendance », crut devoir répliquer que les plus fortes augmentations de cotisation, décidées au cours de ces dernières années, l'avaient été au sein des fédérations les plus révolutionnaires.

C'était la proclamation explicite, formelle de l'évolution que nous signalons ici.

Oui, le mouvement récent de hausse des cotisations s'est produit surtout dans les organisations révolutionnaires, mais s'il s'est produit là, cela a été parce que là surtout sa nécessité impérieuse se révélait, parce que là les cotisations étaient dérisoirement faibles et qu'on a voulu, en les élevant, se mettre à la hauteur des autres organisations qui, elles, déjà, demandaient à leurs adhérents des sacrifices considérables.

Mais cette tendance à l'organisation solide par le groupement de masses et la constitution de fonds de caisse, ce n'est pas tout ce qui nous permet de conclure à une transformation profonde des méthodes confédérales; dans le domaine de l'action, comme en celui de l'organisation, un changement considérable s'est produit. D'abord, le Comité confédéral, l'organisme directeur, pourrait-on dire de la C. G. T., ne comprend plus son rôle de la même façon et s'efforce de ne prendre une décision d'action com-

mune qu'autant que la totalité des fédérations peuvent y souscrire.

La besogne positive, les résultats matériels semblent l'intéresser bien plus que le bluff ridicule et néfaste dans lequel s'est résumée trop longtemps l'action confédérale.

Plus de ces décisions absurdes parce qu'inapplicables, plus de ces tentatives dangereuses et vaines avec lesquelles on lassait et décourageait les meilleurs des militants! Aujourd'hui, personne à la C. G. T., même dans les circonstances graves où la protestation unanime et véhémente des travailleurs est nécessaire, n'oserait parler en la disant possible d'une grève générale de protestation. Ou si parfois une voix s'élève pour formuler cette proposition folle, elle ne rencontre pas d'écho; des haussements d'épaules seuls lui répondent.

Finies, les « grèves générales de 24 heures »! sans grévistes pour les faire.

Et même, chose nouvelle, dans l'organisation des campagnes de revendication générale, on constate qu'un certain respect de l'autonomie des fédérations est observé. Un respect qui autrefois n'existait guère quand, en dirigeant toute l'action par une formule précise et tranchante: « Au 1er mai 1906, nous ne travaillerons plus que huit heures par jour! », la C. G. T. prétendait imposer à tous les syndicats un but unique sans tenir compte des conditions de lutte et des possibilités de réalisation particulières a chacun d'eux.

Ce changement dans les mœurs confédérales s'est manifesté tout dernièrement à l'occasion de la campagne pour la diminution des heures de travail par application de la Semaine anglaise. Aucun cadre rigide n'a été assigné à l'action des fédérations: « Tâchez, a-t-on dit à chacune d'elles, de conquérir la Semaine anglaise, mais si, pour des raisons spéciales à votre corporation, une autre revendication, comme la journée de 9 heures, vous paraît plus urgente ou d'une réalisation plus facile, portez sur elle votre effort! »

La Fédération du Livre s'est plue, non sans orgueil, à noter ce changement, voyant en lui, à juste titre, un retour vers la méthode qu'elle-même a toujours préconisée.

Ce respect de l'autonomie des fédérations, concilié avec la nécessité de la bataille commune, cette souplesse des décisions, voilà un grand fait qui, dans le domaine de l'action, marque l'évolution confédérale . A part cela, elle s'est manifestée jusque dans les procédés mêmes de combat, dans le caractère des grèves et des moyens employés pour les faire aboutir.

Rien de plus significatif à cet égard que la petite brochure

écrite dernièrement par notre camarade Jouhaux et intitulée: « l'Action syndicaliste ». Le secrétaire confédéral s'efforce d'y développer toute son idée et, notamment lorsqu'il parle des critiques dont a été l'objet le syndicalisme révolutionnaire à propos de certains actes de violence — qu'autrefois pourtant on magnifiait —, il qualifie ceux-ci de simples incidents de lutte ne pouvant être considérés comme des principes directeurs d'action! Et son avis, nous en sommes sûrs, est partagé par bon nombre de ses amis.

Il nous est agréable de voir réprouver ainsi ces actes odieux de violence qui, survenant au cours d'une grève, déshonorent et rabaissent l'action ouvrière.

Ah! certes, nous savons qu'il n'est pas possible toujours de les éviter, qu'ils peuvent même s'excuser, et nous nous gardons bien de mettre au ban les grévistes exaspérés qui les commettent, mais nous croyons qu'il faut avoir le courage, lorsqu'ils se produisent, de les désapprouver nettement et, comme le dit Jouhaux, de leur laisser le caractère d'incidents regrettables, de ne point tolérer qu'on les incorpore à l'action même de l'organisation.

Vraiment, lorsque nous nous trouvons ainsi d'accord avec nos camarades « syndicalistes révolutionnaires » pour réprouver la violence systématisée, nous nous sentons remplis d'aise. Et nous sommes infiniment heureux en songeant que le moment est proche ou nous nous trouverons en accord complet avec eux dans leur conception nouvelle de l'organisation et de l'action syndicale à laquelle les conduit l'évolution que nous avons tenu à montrer.

Oh! cette évolution, nous ne voulons pas en faire pour nous une victoire de tendance — ce serait indélicat et mesquin —; nous nous en réjouissons en tant que syndicalistes sincères parce qu'elle conduit notre C. G. T., sans rien lui faire abandonner de sa fougue, vers les méthodes logiques et fructueuses qui, dans les pays étrangers, ont assuré la vigueur et les résultats de l'organisation ouvrière et sont en un mot celles du Syndicalisme international.

Car c'est vers ces méthodes anglo-saxonnes et scandinaves, tant décriées autrefois, que nous conduit indéniablement l'évolution présente. Et ce qu'il y a de piquant, c'est que bien peu de ceux qui se trouvent pris par elle veulent en convenir.

Evolueraient-ils sans s'en douter?

C'est ainsi que Jouhaux, dans la brochure que nous avons déjà citée, se base sur l'exemple des dernières grèves anglaises pour affirmer que le mouvement anglo-saxon s'inspire maintenant de la pure méthode « syndicaliste révolutionnaire française ».

La prétention est pour le moins drôle. Mais en somme, elle

peut s'admettre puisque le « syndicalisme révolutionnaire français » s'est tellement rapproché du syndicalisme international que la « chasse au renard » et le sabotage, tels qu'il les comprend maintenant, ressemblent, à s'y méprendre, au picketing et au « mauvais salaire, mauvais travail » de nos camarades anglais.

Mais tout de même, il ne suffit pas de baptiser « syndicalistes révolutionnaires » les méthodes maintenant admises, pour effacer l'énorme évolution accomplie.

Peu nous importe que le syndicalisme français, en se rapprochant du syndicalisme international, prétende qu'au contraire ce soit chez celui-ci que l'évolution se produit. L'essentiel est qu'il s'en rapproche et que la classe ouvrière française s'en trouve bien.

Eugène Chaillé,
de l'Union des Mécaniciens de la Seine.

MOUVEMENT POLITIQUE

La fin d'une session législative

Le gouvernement de M. Poincaré est un gouvernement de réactionnaires, mais on peut se demander vraiment comment il n'est pas un gouvernement réactionnaire ? Et pourtant c'est là ce que pensent tout bas la plupart, j'oserai dire l'unanimité des socialistes.

Qu'au sens, pourtant courant des mots, à celui qui leur a été donné par les dix ou quinze dernières années de la vie politique française, M. Poincaré représente des idées moins « avancées » que celles de ses prédécesseurs, il n'y a aucun doute. Le président du Conseil n'appartient pas aux fractions même les plus modérées du radicalisme. Il n'a jamais revendiqué ce titre, il n'est pas adhérent au parti radical et radical-socialiste. Il est à peine échappé du progressisme, on ne sait même au juste quand et comment il s'en est détaché. Chacun a le souvenir de son peu de tendresse pour le combisme, de son effacement pendant le ministère Waldeck-Rousseau, ralliant partout toutes les forces de gauche contre les puissance de la réaction de droite. Ce n'est point son entourage qui pourtant peut lui donner un brevet de civisme. Millerand et Briand ont un passé, mais un passé qui ne sert précisément qu'à mesurer davantage leur évolution et la rapidité avec laquelle ils ont marché vers le conservatisme social, en trahissant le socialisme et en piétinant le radicalisme. Ils sont aujourd'hui les enfants chéris de tout ce que la France contient de forces rétrogrades et d'intérêts antidémocratiques. L'un, qu'il l'ait dit ou non, nous ramène ou veut nous ramener à une armée prétorienne, prête à tout et semblable à celle que nous avons connue au début de l'affaire Dreyfus. Il se fait l'instrument, sous le couvert d'un réveil de patriotisme, du nationalisme le plus pur et sous sa forme la plus basse : cocardière et chauvine. L'autre a donné sa mesure avec ses paroles audacieuses d'illégalité contre les cheminots dressés en face des grandes compagnies capitalistes du chemin de fer. Il reste à jamais le « contrebandier avec lequel on a fait le meilleur garde-chasse ». Ses intimes aiment à répéter ses mots durs, rancuneux, contre les radicaux qui l'ont débarqué, contre les « mares stagnantes » qu'il n'a jamais osé toucher. Et par-dessus le marché, la pénurie d'idées

propres et une célèbre et irrémédiable « paresse » en font instinctivement un grand et pauvre conservateur.

Mais, dira-t-on, il y a Bourgeois qui est là pour lustrer radicalement Poincaré. Hélas ! cet éternel fatigué, qui a toujours refusé le pouvoir quand ses amis voulaient le mettre à leur tête, semble beaucoup plus philosophe aimable et philanthrope théoricien qu'homme d'action et chef de parti. La place même qu'il a acceptée dans le ministère est la démonstration qu'il jouera là comme toujours un rôle sympathique mais pâlot. Enfin, ce n'est ni Steeg, capitaine des préfets, ni Besnard, encore trop jeune, qui peuvent à eux seuls représenter les « vieux » et « traditionnels » remparts du radicalisme.

La majorité a donc un gouvernement qui ne lui appartient pas et c'est à droite qu'il s'est placé. Du reste, journaux progressistes et feuilles cléricales n'ont pas caché leur joie et manifesté leurs espérances.

Il semblerait donc que notre parti, au moins nos militants dans le Parlement et le Parti, eussent dû redoubler de courage et de hardiesse contre ce gouvernement qui pour eux marquait la défaillance radicale et l'aboutissant nécessaire de l'action antiouvrière de ces dernières années. Et pourtant il n'en est pas ainsi. Oh ! sans doute, il ne s'agit pas de pactiser avec M. Poincaré. Personne ne s'illusionne sur l'homme et sur ce qu'il peut faire.

Est-ce parce qu'on n'en a rien à attendre ? ou bien une espèce de « trève des confiseurs » s'impose-t-elle donc aux esprits lassés de lutter ? Nous ne le croyons pas. Jamais notre parti n'a été aussi plein de ferveur et débordant d'activité. Depuis quelques années, tous les problèmes d'action et d'organisation pratiques semblent l'occuper; les députés montrent le plus grand cœur à l'ouvrage; un large vent d'apaisement des luttes intérieures passe partout. Toute l'activité est dirigée contre les ennemis du socialisme et les principes de lutte irréductible contre les fractions de la bourgeoisie n'ont jamais moins subi d'attaques ou d'accrocs.

De mauvaises langues ne manqueront pas d'ipsinuer, dans les rangs du radicalisme qui s'en va, que toute notre attitude envers M. Poincaré est due à son action décisive en faveur de la réforme électorale et de la représentation proportionnelle. Certes, tous les socialistes attendent impatiemment la réforme. Ils ont avec satisfaction vu la Chambre aboutir à un projet acceptable. Ils ont suivi pas à pas notre camarade Groussier défendant une chose à laquelle ils tiennent et de bout en bout faire cause commune, pendant la deuxième lecture du projet de loi, avec le ministère. Un même désir de réussir, une même pensée de ne plus biaiser a rendu

sympathique au Parti le réactionnaire Poincaré. Si le scrutin n'a pas été élargi, la faute n'en est ni aux socialistes ni au ministre qui a fait front contre une partie de sa majorité.

Qu'on ne s'y trompe pas. Il n'y a pas que cela dans notre opinion sur M. Poincaré. Il pourrait n'être partisan que de la R. P., et cela nous suffirait pour aider ce gouvernement de la bourgeoisie, tant est vif le désir de tous les militants d'en finir avec un régime électoral qui empêche le socialisme d'être suffisamment lui-même et d'apparaître, sans se jeter dans des intransigeances stupides ou des concessions lamentables, comme un grand parti, à la fois de réalisations immédiates et de transformation totale de la société. Mais il y a autre chose. Des lois importantes sont venues en discussion à la fin de la session. C'est d'abord l'unification de la journée de dix heures ; et si des délibérations n'est sorti qu'un projet insignifiant, avec des dérogations si nombreuses qu'elles annihilent la plupart des bonnes dispositions de la loi, c'est cependant tel quel un progrès ; et si cette loi n'est pas meilleure, la faute n'en est point au gouvernement qui, par la voix de M. Bourgeois, a fait à peu près son devoir, mais bel et bien à la majorité radicale, qui n'a point voulu le suivre. Et si l'amendement du radical Delbierre, réduisant à rien les effets de la loi, a finalement, lui-même, été fort amendé, le gouvernement, soutenu par les socialistes, y a contribué par des tractations décisives.

D'un autre côté, toute notre campagne municipale, à Paris particulièrement, s'était faite sur la question des habitations ouvrières à bon marché et sur la nécessité d'étendre le pouvoir des municipalités. Or, une loi générale accordant de nouveaux privilèges aux sociétés et coopératives d'habitations, leur permettant, par l'intermédiaire des sociétés de crédit d'emprunter à bon compte, non seulement a été votée mais elle crée la possibilité d'instituts, auxquels les municipalités pourront prêter et qui, sous une forme détournée, leur donneront le droit de construire et même de gérer. C'est un renversement de la jurisprudence du Conseil d'Etat s'appuyant sur tous les principes de droit en la matière. Enfin, deux cents millions d'emprunt à cet usage ont été autorisés à la ville de Paris, votés en hâte à la Chambre, et, ce qui est plus fort, au Sénat. La loi est définitive. C'est la consécration de toute la campagne socialiste. C'est un succès immédiat, une de ces réalisations, que nous croyons si utile pour le développement ultérieur du socialisme. Mais si nous devons nous réjouir de l'efficacité de notre effort, si ici, à la Revue, notre joie n'a pas de bornes de voir couronner de succès l'action du Parti tel que nous la préconisons, tel que l'ont faite avec nous Brunet, le groupe du conseil municipal,

la Fédération de la Seine et l'*Humanité*, rendons à César ce qui lui est dû et avouons que la bonne volonté gouvernementale, sa décision dans les deux Chambres pour réussir et réussir immédiatement a été loin d'être étrangère au succès.

Enfin, les mineurs eux-mêmes ont obtenu de la Chambre le vote d'une loi de retraites qui est un sensible progrès et qui aurait même pu être meilleure sans l'incompréhension de l'idée socialiste de certains corporatistes du Parti. Toutefois, l'action énergique du groupe, de Jaurès, de Thomas, de Basly, Bouveri et d'autres camarades n'a pas été trop heurtée par les impossibilités ministérielles.

Il est vrai que les inscrits n'ont trouvé que des paroles creuses et des témoignages de platonique sympathie auprès du gouvernement. Il est vrai encore que nos camarades élus n'ont pu améliorer que sur un point la loi envoyant les condamnés pour faits de grève aux bat' d'af'. Il est vrai que contre la vie chère le radical David, dans son ardeur protectionniste, a pris des mesures dérisoires pour l'entrée provisoire des blés étrangers. Il est enfin vrai que la libération d'Hervé, saluée avec enthousiasme et soulagement de tous n'a pas empêché d'autres poursuites et de laisser d'autres engeôlements. Mais cependant, tout cela, que nos élus et le Parti peuvent revendiquer comme le résultat trop faible de leur action, est mieux que rien, ou plutôt aurait été impossible pour un gouvernement occupé uniquement à nous combattre et ayant comme unique but de pourfendre le socialisme.

Et voilà, si droitier que M. Poincaré soit, des raisons déjà pour le comparer utilement à ses devanciers. Serait-elle donc vraie la prophétie dont les réactionnaires ont abasourdi nos oreilles: ce n'est qu'avec des ministres progressistes ou modérés que les socialistes ont chance de trouver des complaisances et d'accrocher des réformes. Ce n'est nullement notre avis. D'abord, si c'était une politique « utilitaire » qui devait nous guider, nous serions bien mal en point. Le socialisme ne serait plus lui-même. Et puis, ce n'est pas vrai. Les socialistes ont intérêt, à notre avis, à des gouvernements de gauche, toujours plus accentués. Ils n'ont pas davantage à y participer, ils n'ont pas à avoir envers eux plus de complaisance que pour un autre gouvernement bourgeois; mais, fatalement, un ministère démocratique, débarrassé dans une large mesure des attaches financières, des subordinations aux grand intérêts capitalistes, des relations avec le grand monde ou l'Eglise, aura dans son programme plus de points de contact avec les revendications immédiates de l'action socialiste. Nous n'avons rien à attendre des attitudes soi-disant sociales des partis de conservation et de réaction ; il ne les prennent que dans la mesure où le suffrage

universel et les masses ouvrières inconscientes menacent de les abandonner et de prendre conscience de leurs véritables intérêts. Là est la limite de leurs bonnes intentions, où s'arrête la défense de leurs intérêts. Or, grands patrons et hautains hobereaux savent que toute liberté ouvrière nouvelle, toute réforme sociale profonde, assurance sociale, nationalisation, sera une grave atteinte à leurs privilèges et surtout un levain d'émancipation sociale.

Les hommes de droit et les philanthropes, les intellectuels et les savants ne gouvernent plus, ne gouvernent pas le monde, et encore moins quand ils sont législateurs. Dans la mêlée sociale, auraient-ils brandi un rameau d'olivier que les intérêts économiques seuls agiteraient leurs bras. Et la petite bourgeoisie au pouvoir, la classe paysanne, dans ses représentations les plus populaires, est forcément plus près du socialisme, même si ses intérêts sont distincts. On oublie trop que certaines de ces troupes sont souvent des troupes prolétariennes, aux aspirations vagues mais orientées de notre côté, et que pour garder elle est obligée à certains moments de satisfaire, au delà de ce que peuvent obtenir les esclaves du haut patronat et les serfs des grands agriculteurs. La puissance d'oppression est moins forte et la possibilité d'émancipation plus générale.

Le parti socialiste pousse donc toute la démocratie, et sa montée force à marcher à gauche ses plus proches voisins, qui restent ses ennemis de classe.

En fait comme en théorie, n'en est-il pas ainsi? Dans les élections, la masse ne préfère-t-elle pas toujours, même quand le parti conserve une superbe intransigeance, les plus démocrates de nos adversaires ? Et, depuis trente ans, le parti n'a-t-il pas secondé toutes les poussées en avant?

Aussi nos discrètes bienveillances pour M. Poincaré ne viennent-elles ni des satisfactions obtenues, ni des préférences de parti. La vérité est plus simple mais plus fâcheuse pour le parti radical. Ce dernier, non seulement a failli à ses promesses et, au pouvoir, occupé son temps à nous combattre, mais avant tout il avait découragé le pays. Dans tous les milieux, aussi bien bourgeois qu'ouvriers, économiques que politiques, intellectuels qu'artistiques, la stérilité et l'inertie démocratique avaient conduit à l'indifférence et au scepticisme. Personne ne croyait plus à rien. L'arrivisme, avec l'absence de tout esprit public, était triomphant. La politique semblait devenir une société par actions. La vue de ses ministères tombés par leurs propres ministres, de ses majorités aussi lâches devant leurs gouvernements que les gouvernants devant elles, la

ruée aux affaires et aux petites affaires de chacun, voilà ce dont tout le monde avait assez.

« On a un gouvernement qui gouverne ! » s'écrient enthousiasmés ceux de nos adversaires qui n'avaient pas perdu toute foi en quelque chose. Et le militarisme d'un Millerand leur paraît supérieur, les réquisitoires de l'avocat Poincaré inestimables, tandis que les idées solidaritaires de Bourgeois, les gestes de Briand les remplissent d'aise. Nous ne pouvons guère, nous socialistes, nous en satisfaire, car nous croyons que la classe ouvrière doit apprendre à se gouverner elle-même et le pays avec; mais, cependant, nous préférons l'atmosphère où enfin des gens ont l'air de savoir ce qu'ils veulent, et, au moins sur quelques points, ont le souci de la responsabilité d'eux-mêmes, de la République française, qu'ils ont pour le moment tâche de représenter dans le monde.

Pour la préparation de la République sociale et l'ère des nations unies, nous avons tellement besoin de confiance, de courage et de foi que tous les démoralisateurs publics sont nos « antipodes ». L'immoralité politique triomphante ne semble pas devoir être l'unique critérium de la prochaine promotion de la Légion d'honneur du ministère bourgeois et conservateur de M. Poincaré et nous nous en contentons pour un moment. Nous ne sommes tout de même pas trop difficiles ni trop exigeants.

E. Poisson.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

Henri Poincaré

« En France vous êtes « *le maître* » pour quiconque participe aux études mathématiques ; vous présentez dans le pays l'unique exemple d'une supériorité unanimement reconnue et votre réputation formée dès vos débuts par vos camarades de l'Ecole Polytechnique, soutenue par vos collègues de la Sorbonne, répandue par vos confrères de l'Académie des Sciences, proclamée plébiscitairement par les savants de l'Europe entière, s'est établie comme un axiome ; — celui-là, monsieur, vous ne le contesterez pas. »

Voilà dans quels termes M. Frédéric Masson, l'historien bien connu, saluait Henri Poincaré, le 28 janvier 1909, à son entrée à l'Académie Française. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'exagérait rien.

Poincaré a continué, dans l'Honorable Compagnie, la lignée des Maupertuis, Buffon, d'Alembert, La Condamine, Condorcet, Laplace, J.-B. Dumas et Berthelot.

Il a rendu à la science des services inappréciables ; il avait assumé la tâche d'ouvrir des horizons nouveaux à l'Analyse, à la Mécanique céleste, à la Physique mathématique et y est parvenu. Il avait entrepris d'introduire dans la recherche scientifique le souci d'une rigueur que l'on en avait trop souvent exclue. Reprenant les axiomes fondamentaux des sciences dites exactes, il avait mis en lumière la part qu'ils doivent à l'intuition et à l'approximation expérimentale, tout en consolidant leur valeur théorique. Son esprit prodigieusement expert aux méthodes de généralisation et parfaitement avertie des précautions qu'exige un si difficile exercice, s'était élevé à des vues d'ensemble éminemment fécondes dont il a exprimé l'harmonie en des pages où les chercheurs trouveront d'inépuisables inspirations.

Tel est l'homme que la France, que l'Humanité vient de perdre. Nous le saluons au seuil de la tombe avec un infini respect.

* * *

Henri Poincaré est né à Nancy le 29 avril 1854. Son père était médecin et plusieurs des siens tenaient, de près ou de loin, aux sciences. Les aptitudes remarquables du futur mathématicien s'accusèrent de bonne heure. Il fut ce qu'on appelle un brillant élève et, à l'âge de 19 ans, reçu cinquième à l'Ecole Normale Supérieure et premier à l'Ecole Polytechnique ; il opta pour cette dernière où pendant les deux années d'études il fit l'émerveillement de ses camarades et de ses professeurs. Il suivit ensuite les cours de l'Ecole des Mines et, devenu élève ingénieur, fut envoyé en mission en Autriche et en Suède. Mais déjà il tendait à se spécialiser dans la recherche scientifique pure. Nommé ingénieur des mines à Vesoul, il consacra ses loisirs à la préparation du Doctorat ès sciences et à des travaux qui lui valurent assez de notoriété pour être chargé d'un cours à la Faculté des Sciences de Caen, en 1879, à l'âge de vingt-cinq ans.

A partir de cette époque, ses communications à l'Académie des Sciences se multiplièrent. Trois ans après, il était nommé professeur à la Sorbonne, puis à l'Ecole Polytechnique. Quatre ans plus tard, il entrait à l'Académie des Sciences. Il avait trente-deux ans et ses mémoires scientifiques atteignaient déjà le nombre de trois cents.

Membre du Bureau des Longitudes, il fut successivement admis dans trente sociétés savantes, les plus importantes du monde scientifique. Enfin, en 1908, muni d'un bagage scientifique, littéraire et philosophique ne comprenant pas moins de treize cents ouvrages et mémoires, il fut élu à l'*Académie Française* et s'assit au fauteuil que la mort de Sully-Prud'homme venait de laisser vacant.

Ainsi au grand poète qui sut si fortement allier la poésie et la philosophie, succédait le grand mathématicien qui devait si bien exprimer l'harmonie de la philosophie et de la science.

La réception d'Henri Poincaré sous la coupole ne fut qu'un épisode dans sa vie, dont le cours ne varia point. Toujours et entièrement absorbé par ses travaux, il les poursuivait activement, pour le plus grand profit de la science. Menant de front ses recherches plus spéciales sur l'Analyse et la Physique mathématique, son œuvre de vulgarisation philosophique et son cours de mécanique céleste à la Sorbonne, ses productions se succédaient à de courts intervalles.

Il était dans toute la force de son génie et rien ne laissait prévoir un si brusque anéantissement. La mort est pourtant venue; Henri Poincaré est mort à 58 ans, d'une embolie, banalement. Les journaux lui ont consacré une chiche nécrologie. Une demi-colonne, une colonne donnée presque à regret, au détriment du « Grand crime » du jour qui a repris ses droits et sa place le lendemain. La vie, la mort et l'œuvre des savants, cela n'intéresse pas le populaire, à ce que pense, du moins, la corporation des Bunau-Varilla.

C'est ainsi qu'on laisse ignorer au peuple, au monde, ceux qui furent les plus grands et les plus nobles artisans du progrès, car ceux-là eurent le tort de consacrer leurs efforts au travail et non à la réclame, de vivre pour la science et non pour la gloire et, loin d'entasser dans leurs coffres de l'or volé sur le travail des autres hommes, prodiguèrent à l'humanité les merveilleux trésors de leur génie.

* * *

Poincaré était un esprit d'une exubérance extraordinaire. La vie intérieure atteignait chez lui à une telle intensité qu'elle absorbait tout l'individu pour lequel l'ambiance disparaissait parfois. Les travaux pénibles des études scientifiques, pour l'accouplement desquels les cerveaux les mieux doués ont besoin de l'aide extérieure que constituent un milieu propice, une atmosphère silencieuse, les notes fixant les progrès de la pensée, les représentations concrètes du dessin ou de l'image, Poincaré les poursuivait où qu'il fût, dans la rue et même, mécaniquement, dans son sommeil.

A l'Ecole Polytechnique, il suivit les cours sans jamais prendre de notes et c'est dans les couloirs, promenant à grands pas et tourmentant distraitement son trousseau de clefs, qu'il préparait les « colles » hebdomadaires.

Quoi d'étonnant pour quelqu'un si profondément absorbé dans la poursuite de sa pensée constamment en voyage, constamment en travail, que le monde extérieur disparût parfois.

Les distractions des savants sont légendaires et, sous les enjolivures de la légende, la substance en demeure vraie. Sans faire tort à des prédécesseurs illustres : Archimède, Newton, Laplace, Ampère, Arago, on peut parler des distractions d'Henri Poincaré. Elles sont connues, et M. *Frédéric Masson*, qui s'est complu à les rappeler dans le discours de réception à l'*Académie Française*, cité plus haut, les a marquées du sceau de l'Histoire.

Il est donc vrai que la mère de notre savant, au départ de ce dernier pour un voyage dans l'Europe centrale, attachait au porte-

feuille de son fils des grelots dénonciateurs qui devaient, au cas d'évasion d'une poche mal surveillée, attirer l'attention du propriétaire. Et il n'est pas moins vrai que le stratagème réussit au delà de toute espérance, puisque le voyageur rapporta non seulement son portefeuille, mais encore un drap d'un hôtel autrichien, consciencieusement fourré dans la valise au lieu et place d'une légitime chemise de nuit.

Qui douterait de la méthode historique de M. Frédéric Masson? Certes, pas moi, qui ai vu, de mes yeux vu, mon professeur Poincaré, fidèle en cela à la constante tradition des grands scientifiques, effacer la craie du tableau avec son mouchoir, et mettre le chiffon dans sa poche.

Et c'est encore M. Frédéric Masson qui donne pour vrai qu'un jour, sortant de l'Institut et remontant vers son modeste appartement de la rue Claude-Bernard, le grand mathématicien allait, poursuivant son rêve peuplé d' « inconnues », le dos voûté, le parapluie sous le bras et, à la main, une superbe cage en osier. Pourquoi une cage? Poincaré lui-même, s'apercevant enfin de la possession de cet ustensile insolite, ne put résoudre la question. D'où lui venait cette cage? Il n'avait aucun droit à sa propriété! Honnêtement, il revint sur ses pas, redescendit vers la Seine, longea le quai et retrouva enfin l'étalage de vannier dont sa main distraite avait, au passage, ravi le plus bel ornement.

Cela ne fût pas arrivé — peut-être — si ce vannier eût mis des grelots à ses cages.

Mais il ne faudrait pas croire que l'inspiration mathématique se manifestait toujours par une telle inconscience du monde immédiatement extérieur, ni que, de façon générale, elle entrainât un désordre quelconque dans l'ordonnance du travail quotidien. Pour ce travail, tout, au contraire, était réglé, disposé logiquement, avec ordre, méthode, selon — sans doute — la loi du moindre effort.

Je n'en veux donner qu'un exemple.

En mars 1904, chargé d'assurer la publication de l'*Université de Paris*, Bulletin de l'Association Générale des Etudiants, j'allai demander un article à Poincaré. Il me reçut de façon charmante et me dit porter un vif intérêt à notre petite revue. Encouragé, je réclamai mon article. — Très volontiers, me fut-il répondu. Et comme je m'informais pour quelle date je pouvais compter sur la précieuse « copie ». — Voyons, me dit-il, j'ai en ce moment-ci beaucoup à faire. J'ai du travail pour longtemps. Je vous enverrai ça dans deux ans. C'est entendu, je vais le noter.

Il le nota, incontinent, et je m'en fus, penaud, mais admirant cette façon élégante de se défaire d'un indiscret.

Combien j'étais injuste et irrespectueux !

Deux ans après, le camarade alors chargé du Bulletin recevait — surpris mais heureux — un important article signé *H. Poincaré*, intitulé *Le choix des faits* et qui parut dans le numéro de mars 1906. C'était le premier chapitre de *Science et méthode*, qui devait être édité en novembre 1908.

* * *

Même si cela m'était personnellement possible, ce ne serait pas la place ici d'exposer les travaux et les découvertes d'Henri Poincaré touchant l'Analyse, la Physique mathématique et la Mécanique céleste.

Qu'il me suffise de répéter que parmi les mathématiciens il était, au dire des Allemands eux-mêmes, pourtant fort jaloux de leurs gloires nationales, « la première autorité de ce temps ».

Sa découverte des fonctions fuschsiennes — dont il raconte le curieux enfantement dans son dernier livre — lui avait permis de saisir des relations d' « analogie » entre des corps de doctrine différents, puis de réduire les contradictions apparentes qui semblaient résulter de l'existence des géométries non euclidiennes de Lowatchefsky et de Riemann, opposées à la géométrie basée sur le postulatum d'Euclide.

Le résultat de ses travaux permit un progrès considérable de la mécanique céleste. Poincaré s'attacha, d'ailleurs, à reprendre, pour les vérifier et les étendre, les travaux de Newton et de Leverrier.

Dans son livre, *Les méthodes nouvelles de la Mécanique céleste*, il montre quelle est l'instabilité du système solaire et comment les lois actuellement énoncées ne sont exactes que pour un temps, considérable par rapport à la vie humaine, mais néanmoins limité.

Appliquant aux résultats de l'observation astronomique les méthodes de l'analyse, il met en lumière les erreurs, précise les corrections et donne le point de départ de nouvelles méthodes d'approximation.

Dans des travaux plus récents, consacrés à l'étude de la constitution de la matière, il arrive à des conclusions où il généralise les dernières théories électro-magnétiques nées des phénomènes de radio-activité.

* * *

Ce sont ses ouvrages de philosophie scientifique qui ont rendu son nom presque populaire. *La Science et l'Hypothèse, La Valeur*

de la Science, Science et Méthode, tels en sont les titres, et qui disent clairement quel en est l'objet.

Dans ces trois livres se trouvent réunies une suite de réflexions profondes, ingénieuses, hardies, exposées en une langue alerte et limpide pour tous. Il y discute les axiomes explicites ou cachés, que l'on trouve toujours à la base d'un corps de doctrine, qui en forment pour ainsi dire le rudiment; ces axiomes, que l'on est tenté d'accepter avec tant de facilité, parce que leur énoncé est conforme à nos conceptions intuitives, et parce que, surtout, il est plus facile de les admettre que de les démontrer. Il dissèque les raisonnements consacrés, les répudie ou les légitime, après de lumineuses et brèves démonstrations. Il établit d'abord que nulle contradiction n'existe entre les nécessités expérimentales de la mécanique et la rigueur théorique de la géométrie; que l'intuition et le raisonnement ne s'excluent point, mais se complètent.

Et pour les mieux associer, il nous appartient de faire des conventions et des définitions. Mais il ne faut pas perdre de vue ces dernières et leur donner plus de valeur qu'elles n'ont.

« Les *axiomes de la géométrie ne sont que des définitions déguisées.*

« Dès lors, que doit-on penser de cette question : « La géométrie « euclidienne est-elle-vraie?

« Elle n'a aucun sens.

Une géométrie ne peut pas être plus vraie qu'une autre; elle peut seulement être *plus commode.* »

Il assigne ainsi à chaque corps de doctrine sa place et sa valeur exactes, et par des exemplaires simples, extrêmement ingénieux, il montre que ces corps de doctrine, choisis seulement pour leur plus grande commodité, pourraient être remplacés par d'autres, différents mais également exacts.

Voici comment il démontre que la géométrie n'est ce que les hommes l'ont faite qu'en raison des propriétés du milieu où nous vivons, propriétés qui nous ont amené à faire de la géométrie l'étude du déplacement des solides :

« Supposons, par exemple, un monde renfermé dans une grande sphère et soumis aux lois suivantes :

« La température n'y est pas uniforme; elle est maxima au centre, et elle diminue à mesure qu'on s'en éloigne, pour se réduire au zéro absolu quand on atteint la sphère où ce monde est renfermé.

« Jè précise davantage la loi suivant laquelle varie cette température. Soit R le rayon de la sphère limite; soit r la distance du point considéré au centre de cette sphère. La température absolue sera proportionnelle à $R^2 - r^2$.

« Je supposerai de plus que, dans ce monde, tous les corps aient même coefficient de dilatation, de telle façon que la longueur d'une règle quelconque soit proportionnelle à sa température absolue (1).

« Je supposerai enfin qu'un objet transporté d'un point à un autre, dont la température est différente, se met immédiatement en équilibre calorifique avec son nouveau milieu.

« Rien dans ces hypothèses n'est contradictoire ou inimaginable.

« Un objet mobile deviendra alors de plus en plus petit à mesure qu'on se rapprochera de la sphère limite.

« Observons d'abord que, si ce monde est limité au point de vue de notre géométrie habituelle, il paraîtra infini à ses habitants.

« Quand ceux-ci, en effet, veulent se rapprocher de la sphère limite, ils se refroidissent et deviennent de plus en plus petits. Les pas qu'ils font sont donc aussi de plus en plus petits, de sorte qu'ils ne peuvent jamais atteindre la sphère limite.

« Si, pour nous, la géométrie n'est que l'étude des lois suivant lesquelles se meuvent les solides invariables, pour ces êtres imaginaires, ce sera l'étude des lois suivant lesquelles se meuvent les solides *déformés par ces différences de température* dont je viens de parler. »

Ainsi donc, changeons les propriétés de notre milieu, nous aurons une autre géométrie, qui sera alors mieux accommodée à notre tournure d'esprit; mais la géométrie actuelle, pour avoir cessé d'être la nôtre, n'en sera pas moins ce qu'elle est.

L'auteur montre encore qu'il suffirait que le travail d'accommodation de nos yeux, dans le phénomène de la perception visuelle, se fît d'une certaine façon pour que nous soyons en mesure de percevoir matériellement une quatrième dimension de l'espace. Quant à la concevoir, en ce qui le concerne, il déclare y être parvenu.

A travers des considérations spéciales de ce genre, il rejoint les grandes doctrines philosophiques. Il signale l'erreur des rationalistes qui proclament que tout dans la nature se réduisant aux notions *temps-espace*, il ne peut plus exister de mystère, l'étude devant résoudre tous les problèmes.

(1) Au centre $r = 0$, sur la sphère $r = R$. Dans ces conditions, la température est égale à KR^2 au centre et nulle sur la sphère, K étant une constante. La longueur des corps étant proportionnelle à la température du point où le corps se trouve, elle sera de HR^2 au centre et nulle encore sur la sphère, H étant une autre constante. Ainsi des deux autres dimensions de cet objet, qui diminueront progressivement et seront nulles sur la surface de la sphère.

Poincaré établit que le *temps* et l'*espace* sont des notions subjectives, en partie métaphysiques. Nous ne connaîtrons jamais le fond des choses, nous ne découvrirons que leurs rapports, sans déterminer leur essence. « Ce qui — ajoute-t-il aussitôt — est parfaitement inutile. » L'important, c'est de connaître les lois de la nature, et non la nature elle-même.

La science ne peut exprimer la nature. « *Vouloir faire tenir la nature dans la science, c'est vouloir faire entrer le tout dans la partie.* »

Donc, contentons-nous de déterminer les lois naturelles. Une infinité de méthodes s'offrent à nous. Il faut choisir la meilleure, la plus commode, la plus rapide.

Tout d'abord, réjouissons-nous de l'état actuel de la nature. Les éléments y sont limités et dissemblables. De sorte que nous pouvons étudier et penser. Il pourrait ne pas en être ainsi.

« Supposons qu'au lieu de 60 éléments chimiques, nous en ayons 60 milliards, qu'ils ne soient pas les uns communs et les autres rares, mais qu'ils soient répartis uniformément. Alors, toutes les fois que nous ramasserons un nouveau caillou, il y aurait une grande probabilité pour qu'il soit formé de quelque substance inconnue ; tout ce que nous saurions des autres cailloux ne vaudrait rien pour lui ; devant chaque objet nouveau nous serions comme l'enfant qui vient de naître ; *comme lui, nous ne pourrions qu'obéir à nos caprices ou à nos besoins; dans un pareil monde, il n'y aurait pas de science; peut-être la pensée et même la vie y seraient-elles impossibles, puisque l'évolution n'aurait pu y développer les instincts conservateurs.* »

Donc tout est bien. Les faits sont innombrables, mais non pas tous différents ; il y en a qui se répètent et l'étude de ces répétitions permettra d'en énoncer la loi.

Mais ici se pose le grand problème. Il faut choisir les faits. Des faits choisis et étudiés en belle ordonnance, dépendra le résultat.

« Le savant doit ordonner ; on fait la science avec des faits comme une maison avec des pierres ; mais une accumulation de faits n'est pas plus une science qu'un tas de pierres n'est une maison.

« Et avant tout le savant doit prévoir. Carlyle a écrit quelque part quelque chose comme ceci : « *Le fait seul importe; Jean-sans « Terre a passé par ici, voilà ce qui est admirable, voilà une réalité « pour laquelle je donnerais toutes les théories du monde.* » C'est là le langage de l'historien. Le physicien dirait plutôt : « *Jean-sans- « Terre a passé par ici; cela m'est bien égal, puisqu'il n'y repassera « plus.* »

Le fait important, ce qu'il appelle le *fait à grand rendement,* c'est donc celui dont l'étude dispensera d'une étude ultérieure, celui qui économisera de la pensée.

Et c'est ainsi qu'il est amené à définir le but de la science, et la règle dont doit s'inspirer le savant :

« Le savant n'étudie pas la nature parce que cela est utile. Il l'étudie parce qu'il y prend plaisir et il y prend plaisir parce qu'elle est belle.

« Je veux parler de cette beauté plus intime qui vient de l'ordre harmonieux des parties et qu'une intelligence pure peut saisir. »

Il concède d'ailleurs — et établit formellement — que *le souci du beau conduit aux mêmes choix que celui de l'utile.*

Mais il veut avant tout que la science soit désintéressée.

Il n'hésite pas à exagérer : « *Si la nature n'était pas belle, s'écrie-t-il, elle ne vaudrait pas la peine d'être connue !* »

Il y a exagération ou, qui pis est, contradiction. Car, enfin, si la beauté est *l'ordre harmonieux des parties,* comme nous n'avons d'autre conception d'un *ordre harmonieux* que celui d'un *ordre naturel,* cela revient à dire que la nature est harmonieuse du fait qu'elle est la nature. Elle est donc toujours belle et l'on ne peut envisager l'hypothèse de déformité.

Il faut donc choisir les faits qui mettent en évidence cette harmonie naturelle ; cette beauté. Leur étude donnera à penser, de cette pensée résultera la science.

De cette science les gens pratiques tireront des résultats immédiats. Le luxe et l'industrie y trouveront leur compte. Mais le savant ne sera pas encore satisfait car le but de la science n'est pas seulement de procurer quelques améliorations matérielles à certaines catégories, mais d'améliorer l'individu et la race.

« Si les grecs ont triomphé des barbares et si l'Europe, héritière de la pensée des Grecs domine le monde, c'est parce que les sauvages aimaient les couleurs criardes et les sons bruyants du tambour qui n'occupaient que leurs sens, tandis que les Grecs aimaient la beauté intellectuelle qui se cache sous la beauté sensible et que c'est celle-là qui fait l'intelligence sûre et forte. »

Si cette considération particulière était autre chose qu'une façon pittoresque d'exprimer un principe général, je pourrais dire encore qu'elle contient quelque exagération, car elle reçoit un singulier démenti de la civilisation moderne où l'évolution industrielle, née précisément de cette science qui doit améliorer le monde, aboutit, du moins momentanément, et dans des pays limités, au plus formidable écrasement de l'individu, à l'avilissement le plus complet de la race.

Mais Poincaré n'était pas socialiste.

Encore, est-ce bien sûr ? A lire certaines pages de son œuvre, on peut dire qu'il le serait devenu, si les mathématiques lui en eussent laissé le loisir.

Il était, en tous cas, éclairé sur l'importance du rôle social de ce qu'il a appelé les « *hommes pratiques* », qu'il eût appelé les « *exploiteurs* » s'il avait été militant.

« Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir que les conquêtes de l'industrie qui ont enrichi tant d'hommes pratiques n'auraient jamais vu le jour si ces hommes pratiques avaient seuls existé et s'ils n'avaient été devancés par des fous désintéressés qui sont morts pauvres, qui ne pensaient jamais à l'utile et qui pourtant avaient un autre guide que leur caprice. »

« Ces fous ont économisé à leurs successeurs la peine de penser. »

Sa pensée était bien proche de la pensée socialiste lorsque, opposant sa conception de la « Science qui doit conduire au bien moral et matériel de l'humanité », d'une part à la science utilitaire des « *hommes pratiques* », de l'autre à la science moralisatrice de l'école tolstoïenne il écrit :

« Pour moi, je ne saurais me contenter ni de l'un, ni de l'autre idéal. Je ne voudrais ni de cette ploutocratie avide et bornée, ni de cette démocratie vertueuse et médiocre, occupée à tendre la joue gauche... »

Il ne se trompait, nous semble-t-il, que sur les valeurs relatives de l'amélioration de l'individu et de l'amélioration du milieu. Mais, en dehors de cela, il semble bien que tout ce que le socialisme attend de la science, les hommes comme Poincaré ne le lui refuseront pas.

∴

Mathématicien, astronome, philosophe, Poincaré fut aussi un écrivain admirable. Sa langue est vive, alerte, d'une clarté où se fondent toutes les obscurités de l'abstraction. Les moins informés des choses scientifiques peuvent lire, presque d'un bout à l'autre, ses ouvrages de philosophie scientifique, où il traite cependant des questions très élevées.

Ses raisonnement sont rapides, ramassés, précis, appuyés d'exemples lumineux. Nulle longueur, tout y est nécessaire. De-ci, de-là, souvent, des pages presque gaies, ou plutôt franchement gaies, mais d'une gaîté fine, correcte, à peine souriante, une gaîté mathématique. Je ne veux en donner pour exemple que les délicieuses pages consacrées, dans *Science et méthode*, à l'école des logisticiens et

pasigraphes. Qu'on y mette le nez et l'on me concèdera certainement qu'il s'en dégage un parfum d'exquise ironie d'autant plus agréable que la gravité du sujet n'y semblait point prêter.

Ce n'est peut-être point l'avis de *M. Couturat,* dont la façon de définir le nombre *o* par le nombre *un* et le nombre *un* par le nombre *o,* s'y trouve aimablement ridiculisée.

Il n'en est pas moins vrai que ces ouvrages de philosophie scientifique, en un certain sens de vulgarisation, ont rencontré un immense succès.

Le premier, *La Science et l'Hypothèse,* édité en 1902, atteignait le seizième mille en 1908 et plusieurs éditions nouvelles ont vu le jour depuis.

De *La valeur de la Science,* édité en 1905, quatorze mille exemplaires s'enlevèrent en quatre ans.

Enfin, pour *La science et la Méthode,* neuf mille exemplaires furent écoulés entre novembre 1908, date de l'édition, et la fin de 1909. La faveur que ces livres admirables ont trouvée auprès du grand public a augmenté tous les jours.

Un tel succès pour des œuvres accessibles à un public en apparence restreint n'a rien qui doive étonner.

Il s'explique par les qualités de l'écrivain, par la profondeur et l'ingéniosité du penseur, par la sincérité et le désintéressement évident de l'homme. Et somme toute — pour donner une fois de plus raison à Buffon — c'est l'homme tout entier que l'on retrouve dans ces livres, avec sa noblesse, son génie et sa simplicité.

Ce mathématicien et sa science n'ont rien de rébarbatif. Ils sont sympathiques et vous attirent par leur charme sans apprêt :

« Quant à moi, nous dit Poincaré, je suis obligé de l'avouer, je suis absolument incapable de faire une addition sans faute. »

Bien ! se dit le lecteur rassuré, *on va pouvoir causer,* et il poursuit sa lecture.

Félix Poli.

MOUVEMENT DES IDÉES

Une Revue d'Histoire du Socialisme

On sait que l'histoire des doctrines socialistes, malgré le nombre considérable des travaux qui lui ont été consacrés, est très loin d'être bien connue, la plupart du temps la filiation des théories est encore tout à fait obscure; la recherche et la publication des ouvrages inédits, des correspondances privées, sont très peu avancées ; le nombre des monographies sérieuses et vraiment instructives est peu considérable à côté du nombre des histoires d'ensemble dont beaucoup ne nous apprennent rien et se répètent les unes les autres, dont les meilleures valent surtout par le groupement nouveau de faits déjà connus; enfin le mouvement ouvrier, oublié dans le vaste ensemble de l'histoire générale, est bien négligé. Depuis que les *Dokumente des Sozialismus* avaient cessé de paraitre, il n'y avait plus d'organe où vinssent se grouper et se coordonner les travaux consacrés à l'étude de la tradition socialiste. Sans doute, des revues comme la *Revue Socialiste* ou comme les *Sozialistische Monatshefte* accueillent souvent des recherches, mais le souci de la documentation quotidienne, la préoccupation de l'action pratique les dominent légitimement, et l'histoire du socialisme n'y peut jamais tenir qu'une place restreinte. Il est désirable, ici comme partout, que s'introduise une division du travail plus poussée ; en ayant un organe spécial, l'histoire du socialisme sera de plus en plus œuvre désintéressée, objective, dégagée des intérêts de parti ou de secte; les recherches historiques pourront du même coup prendre une ampleur nouvelle, et leur groupement fera mieux apparaître les lacunes de notre information, les points à élucider, les filons à exploiter. La *Revue Socialiste* peut donc considérer

comme une tâche complémentaire de la sienne celle qu'a entreprise il y a deux ans une publication nouvelle spécialement consacrée à l'histoire du socialisme et du mouvement ouvrier, l'*Archiv für die Geschichte des Sozialismus und der Arbeiterbewegung* (1); et il ne saurait être indifférent de passer rapidement en revue les principaux résultats du travail historique de ces deux années.

I

Une des originalités de l'*Archiv* est que, contrairement à une tradition intellectualiste très générale, mais particulièrement puissante en France, l'histoire des faits n'y est pas négligée pour celle des doctrines; l'étude des théories socialistes y est menée de front avec l'étude du mouvement ouvrier, de ces agitations de masses qui sont encore plus souvent l'origine que l'effet des systèmes. Par là même, l'histoire des idées est incorporée à l'histoire générale. Mais par voie de conséquence, une impulsion nouvelle est donnée aux recherches dans les archives privées et publiques : car si les théories s'expriment dans des ouvrages la plupart du temps très accessibles parce que destinés à la publication, c'est plutôt dans les mémoires et les lettres inédites que viennent s'enregistrer les tendances politiques et les mouvements sociaux. Dans les deux dernières années, l'*Archiv* a apporté à ce point de vue une contribution des plus importantes à l'histoire du socialisme.

M. Gustave Mayer publie et commente (1re année, pp. 176-197) des lettres inédites de Lassalle, parmi lesquelles les lettres très importantes à V.A. Huber sur la monarchie : on voit comment Lassalle veut utiliser, dans sa lutte contre le libéralisme, ce chrétien social, ce dévot de la monarchie des Hohenzollern, qui se montre rebelle à ces tentatives de rapprochement. On a souvent donné Lassalle pour un champion de la monarchie sociale, tandis que Huber, et avec lui des démocrates comme Liebknecht et Venedey, voient en lui plutôt un admirateur du césarisme. La vérité est que pour Lassalle il n'y a qu'une seule forme de monarchie qui puisse avoir pour elle l'avenir, c'est la monarchie sociale ; mais il ne croit pas à la possibilité d'une telle monarchie; il ne se fait point d'illusions sur la dynastie prussienne; du moins, il n'en a plus lorsqu'il écrit la lettre à Huber dont on invoque souvent une phrase tronquée pour faire de Lassalle un partisan de la monarchie sociale, un précurseur du pasteur Naumann. C'est également la conclusion

(1) Dirigée par M. C. Güenberg, professeur à l'Université de Vienne, publiée par la librairie Hirschfeld, de Leipzig.

à laquelle aboutit M. Hermann Oncken et qu'il exprime dans une critique assez sévère du livre récent de Bernhard Harms, *Ferd. Lassalle und seine Bedeutung für die deutsche Sozialdemokratie* (Jéna, 1909) (*Archiv*, 1re année, pp. 197-200).

Les difficultés de ce travail si utile de publication et les précautions qu'il faut y prendre sont bien mises en lumière par le fait suivant. M. Gustav Mayer apportait à l'*Archiv* (I, 355) une lettre adressée au vieux démocrate prussien Jacoby et qu'il attribuait à Frédéric Engels : si cette lettre eût été, en effet de ce dernier, elle eût prouvé qu'à la fin de 1847 une concorde complète régnait encore entre tous les éléments de l'opinion démocratique; elle eût encore établi qu'Engels regardait la victoire de la bourgeoisie comme liée au triomphe prochain du grand mouvement libéral. Mais, dès le numéro suivant de l'*Archiv*, Franz Mehring montrait (I, 448) que cette lettre ne pouvait pas être d'Engels, mais devait être l'œuvre de Fr. Crüger : et M. Mayer se ralliait aussitôt à cette opinion (I, 457).

M. Otto Kazmin communique (I, 485) une lettre de 1866 qui nous renseigne sur les débats si obscurs de l'Internationale à Genève : de cette lettre il résulte que le mouvement a eu d'abord un caractère humanitaire et légalitaire. « La Société Internationale des Travailleurs, y est-il dit, a institué une section à Genève en avril 1865 ; le but que se propose cette vaste association est l'émancipation du travailleur par tous les moyens honnêtes et légaux. »

M. Gustav Mayer publie (I, 479) des lettres de Herzen à Bakounine et à Johann Jacoby. Dans l'une d'elles, datée du 24 avril 1850, Herzen considère Mazzini comme un retardataire, dont l'agitation purement politique est déjà dépassée.

M. Hermann Oncken établit, par la publication de papiers du *Nationalverein* (1862-63) qu'il n'est pas vrai de dire, comme on le fait souvent, que le *Nationalverein* a été indifférent aux questions sociales et aux intérêts des ouvriers industriels (*Le Nationalverein et les débuts du mouvement ouvrier allemand*, 2e ann., 120-128).

Le même économiste publie des lettres de Lassalle à Otto Dammer, vice-président de l'*Allgemeiner deutscher Arbeiterverein* (II, 380-422) ; la plupart étaient jusqu'à présent inconnues ou inaccessibles. Elles permettent de préciser l'origine des rapports entre les travailleurs de Leipzig et Lasalle, à partir de novembre 1862 : Lassalle a été au devant des travailleurs : par une curieuse lettre autobiographique du 13 décembre 1862, il se recommande à eux, leur retrace sa carrière laborieuse, ses efforts continus pour faire servir la science à l'émancipation sociale; puis il exige et obtient que le premier pas officiel soit fait de l'autre côté. Une lettre du

31 juillet 1863 discute le projet d'Ernest Engel, directeur du Bureau Royal de Statistique, comportant la création de bourses du travail; elle nous paraît tout à fait intéressante (II, 410): « Le projet d'Engel de créer des bourses du travail est très bon et à favoriser. Certes, on ne doit absolument pas s'en exagérer les résultats pratiques immédiats : ce ne serait, en effet, que des bureaux de placement en grand, qui pourraient seulement en certains cas compenser l'un par l'autre, ici un besoin, là un excédent de main-d'œuvre. Mais l'essentiel est ceci : cela conduirait à établir statistiquement et scientifiquement la situation du travail et l'état des salaires. Et *ceci* serait pour nous un moyen d'agitation des plus puissants. *Plus la situation du travail est clairement mise en lumière, moins la société peut se refuser à intervenir.* » Lassalle voudrait que les ouvriers fussent prêts à seconder les enquêteurs, à donner tous les renseignements utiles sur leur travail et leurs salaires, afin que la spontanéité ouvrière suppléât à l'absence de contrainte légale. Ce qui se dégage de cette lettre, c'est moins, comme le dit Oncken, la préoccupation tactique dominante de Lassalle que cette pensée qui lui a été chère dès le début de sa carrière et qui a dominé toute son activité, l'idée de l'alliance entre la science et le travail.

II

Nous voudrions maintenant, en résumant très rapidement les principaux articles parus dans l'*Archiv*, donner une idée du travail de synthèse et de critique historiques qui s'y opère.

Dans une longue et remarquable étude sur la *théorie rodbertienne de la rente foncière et la théorie marxiste de la rente foncière absolue* (I, pp. 1-40, 491-434), L. Von Bortkiewicz montre que la théorie rodbertienne, négligée des contemporains, avait subi, du vivant même de Rodbertus, de la part de Marx, une profonde critique; dès 1861-1863, Marx avait anticipé sur tous les points essentiels, la critique contemporaine. La théorie marxiste de la rente foncière, en tant qu'elle admet, à côté de la rente différentielle de Rodbertus, une rente foncière absolue, est déduite de la loi primitive de la valeur ; par là, pense M. Von Bortkiewicz, Marx « tombe » dans la même erreur que Rodbertus ; sa théorie est entièrement fausse et ne constitue à aucun degré un progrès dans l'histoire des doctrines économiques (p. 433); pourtant, la loi primitive de la valeur comme auxiliaire de la recherche théorique et la théorie qui ramène le profit et la rente foncière au surtravail ne sont nullement compromises par le fiasco de la théorie marxiste

et de la théorie rodbertienne de la rente foncière (434). Nous croyons pouvoir rattacher à cette étude, précisément parce que son intérêt n'en est pas diminué, la remarque suivante: il y a de grands inconvénients à ce que la critique se mêle à l'histoire d'une manière aussi continue ; et il y a tout avantage à ce que l'historien étudie les doctrines et les restitue sans s'interroger, en tant qu'historien, sur leur valeur intrinsèque; sans doute, il est difficile de résister à la tentation de faire apparaître les doctrines comme résultant des lacunes les unes des autres, et l'histoire des théories comme une critique immanente : mais ce procédé offre tant de dangers qu'il convient de se défendre énergiquement contre ce qu'il a de séduisant.

M. Hammacher ne saurait échapper au même reproche dans l'article qu'il a consacré au *Socialisme vrai*, c'est-à-dire au socialisme des Karl Grün et des Moser Hess qui, dominés par des vues philosophiques, se proposaient la réalisation de l'homme « vrai » (I, 41-100), de l'exemplaire idéal d'humanité rêvé par Gœthe. Ce socialisme « vrai » apparaît comme une élaboration des idées de Feuerbach avec une attention spéciale prêtée au problème de la propriété. Marx et Engels ont été, au moins primitivement, des socialistes « vrais » ; ce qui sépare d'abord Marx de Hess et Grün, c'est la question tactique. Grün, par indifférence pour la politique, se tenait neutre entre l'absolutisme et le libéralisme, entre la féodalité et la démocratie bourgeoise, non sans une certaine bienveillance pour l'absolutisme et la féodalité : on sait combien Marx est loin de ce point de vue. L'importance du socialisme vrai reste très grande, car il se continue dans une large mesure au sein du marxisme : mais on ne saurait dire que Marx et Engels aient emprunté des idées au « socialisme vrai », puisqu'ils avaient eux-mêmes contribué à sa formation. M. Hammacher a fait très large dans son étude — trop large même selon nous — la part de l'appréciation à côté de la part de l'exposition, et nous croyons que son article aurait eu la même valeur historique s'il avait oublié d'écrire (p. 94) que « les fondateurs du marxisme scientifique n'ont aucune originalité en aucun point de leur doctrine, qu'ils se sont bornés à fondre le socialisme « vrai » avec le socialisme anglais et français et que, s'ils n'ont pas vu les contradictions résultant de cette fusion, c'est qu'ils manquaient de pénétration et de clarté théorique ». Ce qui est vrai de l'histoire en général ne peut être faux de l'histoire des idées : *historia scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

Franz Mehring raconte (I, 100-133) *les débuts du mouvement ouvrier allemand*. Après la mort de Lassalle, Marx se refuse, à tort ou à raison, à prendre sa succession dans l'union ouvrière. La

place restait donc libre pour ceux qu'on a appelés, avec un dédain injustifié, les « épigones de Lassalle ». Mehring réhabilite ces hommes et montre que les querelles qui ont alors divisé le mouvement ouvrier n'étaient pas aussi mesquines qu'on l'a dit. Il groupe son tableau autour de quatre figures principales : Lange, Schweitzer, Liebknecht, Bebel. Lange, complètement étranger à l'hégélianisme, le dernier disciple de Schiller philosophe, reproche à Lassalle ses théories historiques, notamment sur la Révolution de 1789 ; il admet la théorie malthusienne de la population, que repoussent Marx, Engels, Lassalle ; l'écrit de Lange sur la question ouvrière, malgré son succès immédiat, n'a pas eu l'influence durable qu'il méritait parce que, disciple de Malthus, Lange donnait aux ouvriers une loi naturelle comme cause de leur misère. De plus, l'information de Lange était insuffisante : il n'a pas vu que Lassalle, Marx, Engels suivaient l'hégélianisme en même temps qu'ils le continuaient ; il a ignoré le *Manifeste communiste* ; il ne s'est pas intéressé à l'Internationale, bien qu'il ait assisté à un de ses Congrès ; il n'a connu le communisme que comme une théorie utopique, non comme l'effet historique du mode de production capitaliste ; Mehring explique la grandeur aussi bien que les erreurs de Lange en disant qu'il fut l'héritier des plus nobles et des plus hautes traditions de la société bourgeoise. J.-B. von Schweitzer a continué habilement et vigoureusement l'œuvre de Lassalle, il a été très calomnié et de son vivant même considéré comme un traître ; Mehring pense tout autrement ; utilisant, précisant, rectifiant parfois les résultats des belles recherches de Gustave Mayer sur Schweitzer, il réhabilite à la fois le caractère de Schweitzer et son intelligence du socialisme. — Mehring trace ensuite un beau portrait moral de Liebknecht, « l'homme de fer à l'âme d'enfant », avec son robuste optimisme, son dévouement sans bornes. Tandis que Liebknecht était un démocrate, qui voulait l'alliance de tous les éléments démocratiques contre l'hégémonie prussienne, Bebel est dès le début un prolétaire dominé par la conscience de classe ; il est le représentant typique du mouvement ouvrier moderne. — En résumé, la légende de la trahison de Schweitzer empêche de rien comprendre aux débuts du mouvement ouvrier : pendant la guerre de 1870, Bebel et Liebknecht sont en prison, mais le mouvement ouvrier allemand trouve son centre de gravité, et les temps sont passés où des individualités pouvaient avoir sur lui la même influence que dans les premières années qui suivirent la mort de Lassalle.

M. Georges Weill rend compte (I, 134-175) *du mouvement socialiste en France de 1893 à 1910*. La date de 1893 est celle où pour

la première fois il se forme à la Chambre une fraction socialiste ; en même temps à la suite du Congrès de 1892 se constitue la première organisation ouvrière vraiment puissante : la Fédération des Bourses du Travail. L'exposé de M. Weill est comme toujours clair, élégant, puisé aux meilleures sources ; sa conclusion, soigneusement mesurée, est la suivante. Le socialisme et le syndicalisme ont fait parallèlement depuis 1893 de grands progrès : mais des non-socialistes votent souvent aux élections pour les socialistes, soit des radicaux contre la droite, soit des royalistes ou des cléricaux contre le gouvernement. Le chiffre des députés n'est pas en rapport avec celui des cotisants (43.000 en 1906, 48.000 en 1907, 49.000 en 1908, 51.000 en 1909). Le syndicalisme révolutionnaire est bruyant et actif, mais les plus fortes corporations semblent réformistes ; et en dehors de ce mouvement restent les syndicats jaunes ; parmi les travailleurs urbains les syndiqués sont une minorité, dans les campagnes dominent les organisations conservatrices ; les petits marchands, si nombreux en France, forment des groupements anticollectivistes ; les grands industriels commentent à suivre l'exemple anglais, américain, à se grouper, à ordonner des lock-outs. Bref, « le socialisme français est très fort, mais on ne peut prétendre que le collectivisme révolutionnaire doive remporter la victoire sur le radicalisme réformateur qui régit présentement les destinées politiques de la France » (I, p. 175).

M. Karl Diehl, dans une importante étude sur l'*Ancien socialisme agraire et le mouvement contemporain pour la réforme foncière en Amérique, en Angleterre et en Allemagne*, recherche si vraiment la *Boden reformbewegung* contemporaine a un caractère socialiste : on voit l'intérêt même pratique de cette étude. M. Diehl distingue des théories socialistes (ex. Thomas Spence et O'Brien), des théories du socialisme agraire (ex. : Alfred Russel Wallace), et des théories de réforme foncière qui n'en veulent qu'à la rente foncière (ex. : Stuart Mill). Le mouvement américain est dominé par l'influence d'Henry George, qui n'est nullement socialiste, mais partisan de la libre concurrence et hostile même au socialisme agraire ; le mouvement américain est d'ailleurs peu important ; il n'y a pas une grande organisation en faveur de la *Single-Tax*, mais seulement des cercles, des clubs isolés ; les idées de George sont en partie incorporées dans le programme des *Knights of Labour*, de la *New-York Central Labour Union* ; elles font partie du programme du prêtre catholique Mac-Glyn, habile agitateur ; à la fin de sa vie, George était membre du parti démocrate dont il partageait les convictions libre-échangistes, mais il y a aussi des georgistes parmi les républicains. En Angleterre, le

mouvement est successivement représenté par la *Land Tenure Reform Association* (L. T. R. A.) fondée par J.-S. Mill, Henry Fawrett, Charles Dilke, et dont M. Diehl cite le programme dans ses parties essentielles ; par la *Land Nationalisation Society* qui a adopté les idées de Wallace, par l'*English League for the Taxation of Land Values*, plus strictement georgiste ; ces idées ont aussi des partisans en certains Fabiens, et dans l'*Independant Labour Party* : au fond, le georgisme domine le mouvement anglais. M. Diehl se demande si la loi anglaise des finances de 1910, tant discutée, a quelque rapport avec ce mouvement, et il le conteste ; il estime, avec pleine raison, croyons-nous, que tout *Boden reformer* véritable, George ou Mill, se refuserait à voir dans cette loi une réalisation, même partielle, de ses idées (p. 268). En fait les partis de réforme foncière anglais n'ont montré aucun enthousiasme pour cette mesure. Les citations que fait Diehl des discours de MM. Asquith, Campbell-Bannerman, Lloyd-George sont décisives : ils ne s'en prennent pas à la rente foncière ; ils veulent lui faire subir une diminution par l'impôt lorsque, comme tel est si souvent le cas en Angleterre, elle est perçue par un *landlord* oisif qui n'a plus aucun lien avec sa propriété ; selon la fine remarque de Diehl, ce mouvement est dirigé contre le rentier plutôt que contre la rente. — En Allemagne, jusqu'en 1898, date où Damaschke prend la présidence de la Ligue allemande pour la réforme foncière, le mouvement se rattachait au socialisme agraire ; les idées de George, dès qu'elles furent connues en Allemagne, y furent aussitôt dépassées. Mais à partir de 1898 on renonce même au principe d'une réforme foncière : on cherche seulement à enrayer la crise des loyers par des mesures fiscales et communales : par là le *Bund Boden reformer* est devenue une organisation des plus puissantes (700.000 membres); sous l'influence de Damaschke, au fond libéral, le *Bund* exerce une action salutaire, mais qui n'implique plus aucun principe de réforme foncière, et, malgré ses succès, ne saurait produire aucun transfert de la rente foncière à la communauté (p. 283).

M. Robert Michels analyse (I, 285-315) le phénomène curieux que fut le *parti ouvrier exclusif dans l'Italie du Nord* (1882-1892) ; après une première période où le mouvement socialiste fut un mouvement d'intellectuels, de petits bourgeois, de patriotes déçus, il devient, surtout dans le Nord de l'Italie, avec la croissance du prolétariat industriel, un mouvement prolétarien : le *Partito Operajo*, constitué en 1882, domine pendant dix ans environ la vie politique lombarde : sont exclus du parti tous ceux qui ne sont pas travailleurs manuels ; ennemis de toute doctrine, ces ouvriers sont partisans de l'action instinctive ; ils subissent pourtant, à côté de

l'influence de Marx, celle de Benoît Malon, qui s'exerce dans le sens du parlementarisme. En 1892, le *Partito Operajo* se fond avec les socialistes en un parti socialiste parlementaire, où entrent et dominent bientôt les bourgeois ; c'est la fin du« parti ouvrier exclusif », du *far daie* prolétarien, qui revit pourtant en partie dans le syndicalisme de Leone et de Labriola (p. 314). L'article de M. Michels donne des détails intéressants sur la politique milanaise, notamment sur les rapports du parti ouvrier avec la démocratie cavallottiste ; mais il faut regretter que M. Michels ait cru devoir, dans un article historique, dans une revue de science pure, exprimer des antipathies personnelles et violentes contre un contemporain vivant et nous dépeindre (p. 301) Turati comme un homme « sans profondeur, sans savoir, plein d'inconséquences et d'illogismes polémiques », comme « un acrobate d'idées », toutes expressions à peine convenables dans un discours de congrès ou de réunion publique. Signalons, dans le même ordre d'idées, la note 2 de la page 304 sur l'alliance prétendue de Lassalle avec les conservateurs, et sur l'argent que les chefs de la *Socialdemocratic Federation* auraient reçu en 1885 du parti Tory : le moins qu'on puisse dire de cette note est qu'elle frise la diffamation.

M. Edward Rease, l'un des fondateurs de la *Fabian Society*, raconte l'histoire de la *Société Fabienne* (I, 333-353). La première période du socialisme anglais finit vers 1870 avec Charles Kingsleyet Maurice, les socialistes chrétiens. Pendant dix ans on n'entend plus parler de socialisme ; et, en 1883, quand le socialisme renaît à Londres avec la société *Vita Nuova* fondée par le professeur américain Davidson, c'est sans se rattacher à l'ancienne tradition socialiste. Parmi les compagnons de Davidson se forme un cénacle d'une douzaine de jeunes gens, conscients de leur ignorance dans les questions économiques et animés de tendances socialistes : parmi eux étaient des hommes de premier ordre : George Bernard Shaw ; Sidney Webb, le modeste et officieux conseiller de tous les gouvernements, sans distinction de parti, en matière de législation ouvrière et d'hygiène publique ; sir Sidney Olivier, Graham Wallas, Hubert Blass, de 1885 à 1890 Annie Besant. Les Fabiens protestent contre « le shiboleth du marxisme orthodoxe », la théorie de la valeur, à laquelle ils préfèrent la théorie de Jevons : d'ailleurs pour eux le socialisme ne dépend pas d'une analyse économique de la valeur. La révolution n'étant dans un pays libre qu'une complication inutile, les Fabiens s'efforcent d'insuffler leurs idées aux organisations politiques et sociales existantes, de faire faire à tous les partis de la politique socialiste : en 1902 et 1903 ils soutiennent la législation scolaire des conservateurs contre tous les libéraux et

beaucoup de socialistes ; en 1910, ils soutiennent les libéraux contre les conservateurs dans les questions du libre-échange, du budget, du veto des Lords. Le trait le plus caractéristique de la psychologie fabienne est la défiance contre toute orthodoxie : « En Angleterre, écrit M. Pease, le vieux socialisme dogmatique a presque disparu. » (p. 353) (1).

M. Pumpiansky étudie *la coopération et le socialisme en Angleterre dans les années 20 et 30 du* XIXe *siècle* (II, 330-371). La période réformiste du mouvement anglais a été précédée d'une époque révolutionnaire où ont été essayés le mouvement syndical, la lutte des classes, la lutte pour les huit heures, la grève générale. Les socialistes des années 20 et 30 sont loin d'être tous ni même pour la plupart des disciples d'Owen. A ce moment, la coopération et le socialisme sont intimement liés ; le socialisme se développe en grande partie dans et par la coopération, et inversement la pratique coopérative est dominée par l'idéal socialiste. « Le socialisme et la coopération forment dans l'Angleterre à la première moitié du XIXe siècle un seul mouvement social, dont l'expression pratique est la coopération et dont l'expression théorique est le socialisme coopératif » (p. 332). L'échec de l'organisation syndicale en 1833-1834, les lock-outs victorieux des entrepreneurs, font douter de la tactique de lutte ; le socialisme coopératif, réformiste, commence dès 1834 à prendre le dessus dans les syndicats, tandis que la doctrine de la lutte de classes se prolonge dans le chartisme. Avec l'échec du chartisme, la lutte de classes est abandonnée pour cinquante ans, la théorie et la pratique coopératives triomphent du socialisme coopératif des années 20 et 30, se rattachent le socialisme chrétien, le syndicalisme réformiste, les coopératives de production des années 50-60. Toute l'histoire du socialisme anglais apparaît à M. Pumpiansky comme une lutte entre le socialisme coopératif et la lutte de classes. Cette étude est caractérisée par le souci de rattacher les théories à la situation économique brièvement, mais fortement exposée.

M. John R. Commons apporte une intéressante *contribution à l'histoire de l'association internationale des Travailleurs aux Etats-Unis* (I, 458-477). De 1886 à 1870 l'Internationale essaie de conquérir les associations ouvrières existantes, notamment la *National Labour Union* ; puis elle s'efforce de fonder des sections autonomes, et c'est seulement à partir de ce moment que les idées socialistes s'y manifestent : cette seconde période était préparée, d'une part,

(1) Cf. l'intéressant compte rendu, par Pease (2e année, pp. 495-497), du livre de A. Henderson sur G.-B. Shaw.

par les socialistes européens immigrés, surtout les Allemands, d'autre part par un groupe d'intellectuels américains se rattachant à la tradition fouriériste.

M. Gustave Mayer décrit *la scission entre la démocratie prolétarienne et la démocratie bourgeoise en Allemagne* (1863-1870). En 1863, Lassalle groupe dans l'*Allgemeiner Deutscher Arbeiter-Verein* les éléments prolétaires que ne satisfait plus la politique du parti et n'a guère de racines qu'en Prusse. C'est seulement en 1869 que, malgré la communauté des buts politiques immédiats, les éléments démocratiques et prolétaires se séparent aussi dans le reste de l'Allemagne. On voit l'intérêt pratique de cette étude pour l'intelligence même de la situation politique contemporaine en Prusse et dans l'Allemagne du Sud : cet intérêt n'a pas échappé à l'auteur sans pourtant troubler sa sérénité d'historien (II, 1-68).

M. le professeur Grünberg, qui est l'âme de l'*Archiv*, reprend et complète (II, 372-379) ses savantes études sur *l'origine des mots socialisme et socialiste* : de ses recherches il résulte que ces deux mots ont été créés en Italie en 1803 par Giacomo Giulani ; que, d'une manière tout à fait indépendante, le terme « socialiste » a été employé par des Owenistes dans le *Cooperative Magazine* de novembre 1827, et le mot de « socialisme » dans *Le Semeur* de novembre 1831, probablement par Alexandre Vinet ; il est impossible d'établir que Pellarin ait importé d'Angleterre en 1833 le mot « socialiste ». En revanche, il est prouvé que Reybaud l'a emprunté aux Owenistes, et que le néologisme a passé en Allemagne en 1840, par Rochau.

M. Haludan Koht a certainement révélé à la majorité des lecteurs de l'*Archiv le mouvement ouvrier de 48 en Norvège* : ce mouvement, dit *thranite* du nom de Marcus Thran, relève surtout de Weitling, mais s'oriente peu à peu vers Marx : l'idée de lutte des classes y est dominante.

M. Max Nettlau contribue, dans son article sur *Bakounine et l'Internationale en Italie jusqu'en automne 1872* (II, 274-329), à dissiper l'impression que Marx a donnée de la section italienne de l'Internationale en la décrivant comme un groupement de déclassés (1).

Mehring étudie les rapports de *Johann Jacoby* avec le *socialisme scientifique* (II, 448-457), et il les amène à la fameuse question « Hegel et Kant ». Jacoby est kantien, Marx et Engels sont hégéliens ; Jacoby cherche ce qui doit être, Marx ce qui sera : Jacoby

(1) Signalons du même auteur (I, 316-332) un intéressant article sur un précurseur peu connu de l'anarchisme, Ernest Cœurderoy.

parle au nom de l'impératif catégorique, Marx au nom de la dialectique immanente. Dans le même sens Othmar Spann, à propos du livre de Karl Vorlænder, *Kant und Marx, ein Beitrag zur Philosophie des Marximus,* établit que Kant est inutilisable pour le socialisme (II, 128-134).

M. C. Bouglé dégage *les idées sociologiques de Proudhon dans les « Contradictions Economiques »* : on retrouvera les thèses de cette étude dans son beau livre, récemment paru, sur *la Sociologie de Proudhon.*

Roger Picard prouve l'existence d'une *Théorie de la lutte des classes à la veille de la Révolution française* (I, 435-448). Aux *ordres* politiques, noblesse, clergé, tiers-état s'opposent déjà les classes économiques ; dès le XVIIIe siècle la société apparaît comme divisée en deux classes, propriétaires et salariés, riches et pauvres, classes en lutte parce que leurs intérêts sont opposés : Picard retrouve ces idées chez Voltaire, Raynal, Mably, Helvétius, Lingeut, Turgot, Necker : il y a là plus qu'une esquisse de la théorie de la lutte des classes. Mais en même temps le sentiment de classe, la conscience de classe s'éveille dans le peuple : au sein du Tiers-Etat un « quatrième ordre » se différencie, qui sait déjà exprimer ses intérêts propres. Et on lit dans la *Pétition des 150.000 ouvriers et artisans de Paris* ces paroles pleines d'avenir : « Nous appartenons à la vérité à *l'ordre* du Tiers-Etat... mais parmi les représentants qui ont été choisis, il n'en est aucun de notre *classe,* et il semble que tout a été fait en faveur des riches. » Un grand mérite de cette étude est que l'auteur ne se borne pas à *constater* ces tendances nouvelles, mais qu'il les *explique* par l'évolution historique de l'économie et de la législation sous l'Ancien Régime : c'est seulement par l'application constante et la généralisation d'une telle méthode que l'histoire des idées peut s'élever à la dignité de science.

III

Une place importante est tenue dans l'*Archiv* par le compte rendu critique des principaux ouvrages consacrés à l'histoire du socialisme et du mouvement ouvrier. Certaines de ces relations sont si sérieusement faites et si instructives qu'elles valent des articles. M. Gustav Eckstein, au sujet du *Saint-Simon* de R. Muckle, montre que Saint-Simon ne saurait être considéré comme un véritable socialiste (II, 423-440). La critique par M. Fuchs de la *Geschichte der modernen Gemeindebetriebe in Italien* de Gisela Michels contient d'intéressantes remarques sur le socialisme municipal (I, 358-300). Achille Loria discute quelques-uns des jugements et des ana-

lyses de Marx dans le 3e volume des *Theorien über den Merhwest* (II, 134-145). Il y aura profit pour les historiens à s'inspirer des observations méthodologiques que fait M. Grünberg au sujet du livre de Biermann sur *Karl Winkelblech-Marlo* (I, 361 sq.). De même Diehl, à propos de la *Geschichte der sozialistischen Ideen* de Mackle esquisse une définition et une classification des doctrines socialistes : il y a là comme l'on sait, un gros problème, problème non pas seulement théorique et historique, mais aussi pratique, qui mériterait qu'on lui prêtât quelque attention. Il n'est que juste de signaler, parmi les collaborateurs de l'*Archiv*, ceux qui sèment le plus généreusement les idées neuves et les informations curieuses dans leurs comptes rendus : ce sont, entre autres, MM.-Pohlmann (I, 202), Virgili (II, 492, I, 218), Lorid (I, 215), Grünberg (I, 361 ; II, 459), Muckle (I, 368), Oncken, Oppenheimer, Gustav Mayer (à propos des *Mémoires* de Bebel, II, 441), Pribram (I, 497-512, sur les œuvres d'histoire des doctrines de H. Denis, A. Schatz, Gide et Rist), Bouglé (II, 169, sur les études proudhoniennes de Puech, Pirou, Berthod), Kophe (II, 145), Hammacher (I, 487, II, 482, sur l'ouvrage de R. Picard, *La philosophie sociale de Renouvier*), Pease (II, 486, II, 697; avec une abnégation méritoire, M. Pease a écrit dans un compte rendu une des meilleures pages qui existent sur Tolstoï), Michels (I, 512-518; II, 490) (1).

L'*Archiv* est encore destiné, croyons-nous, à rendre de grands services, même pratiques, par sa Bibliographie annuelle et méthodique (ouvrages généraux, revues, biographies, mémoires, réimpressions, anthologies, mouvement ouvrier dans les divers pays, mouvement syndical, documents) et par sa chronique, qui donne *in extenso*, dans la langue d'origine, le texte des résolutions votées par les Congrès et des principales résolutions proposées et non acceptées, avec des explications sur l'origine des problèmes, les controverses antérieures, etc. On trouvera dans le second volume de l'*Archiv* le compte rendu du Congrès international de Copenhague, du Congrès du parti socialdémocrate de Magdebourg, des Congrès du parti bavarois, hessois, badois, saxon (résolutions sur le vote du budget), du Congrès syndical de Vienne (question du centralisme, des syndicats tchèques), du Congrès socialdémocrate suisse, des Congrès du parti socialiste à Paris et à Saint-Quentin, de

(1) Les recensions de l'*Archiv* sont très généralement d'une grande objectivité; seul, nous a-t-il semblé, M. Michels mêle à la critique d'un ouvrage des attaques personnelles contre l'auteur (I, 512, « Le lecteur du *Socialisme ouvrier* de Lagardelle a l'impression d'avoir affaire à un homme rarement sincère... gascon.... »).

la XIe Conférence annuelle du *Labour Party*, et de celle de l'*Independent Labour Party*, du Congrès du parti socialiste italien à Milan, enfin du Congrès national de Chicago, où fut discutée la question des rapports du parti avec les organisations ouvrières.

Par ce travail de documentation, de dépouillement, de critique et de synthèse, l'*Archiv für Geschichte des Sozialismus* contribuera dans une large mesure à accroître et à clarifier notre connaissance de la tradition socialiste; on ne pourra plus écrire l'histoire de cette tradition sans y incorporer les résultats de ce travail; il est à espérer que l'action sera du même coup éclairée et soutenue. En tout cas, une grave lacune de la littérature internationale est comblée : il existe enfin un organe spécialement et uniquement consacré à l'histoire du socialisme et du mouvement ouvrier.

Revue des Livres

François Vermale. — **Les Classes rurales au XVIIIe siècle.** (Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire.) Paris, E. Leroux, 1911, in-8°, 327 p.

Sous ce titre, M. Vermale a écrit une étude fortement documentée, qu'un style précis et limpide rend attrayante jusque dans ses passages les plus sévères.

Quoiqu'elle ne fût pas encore française et que l'administration de la royauté sarde ait été incomparablement meilleure que celle de la monarchie française, la Savoie accueillit avec enthousiasme la Révolution. Le livre de M. Vermale donne les raisons de cet événement historique. Il nous montre les paysans savoyards accablés par une misère profonde dont les causes principales sont le manque de prairies artificielles, la dévastation des forêts, les inondations, la grêle, la sécheresse, les avalanches, les incendies et surtout la lourdeur des impôts. Ceux-ci sont d'origine féodale. Au commencement du XVIIIe siècle, le paysan savoisien était encore taillable dans sa personne et dans ses biens. La royauté sarde, par ses tendances militaires et centralisatrices, était assez hostile à la noblesse : en 1771, un édit rendit obligatoire l'affranchissement des paysans moyennant une indemnité. Les seigneurs percevaient des droits multiples dont quelques-uns étaient minimes et d'autres au contraire accablants. Pour échapper aux droits de mutation, les paysans savoisiens avaient constitué une propriété collective : groupés en communautés d'habitants, ils possédaient de grandes étendues de terrain qu'administrait l'assemblée des « communiers » et ses représentants. L'ignorance des paysans de cette époque, la formation d'une oligarchie que favorisait d'ailleurs l'existence parallèle de la propriété individuelle donna lieu à des abus que les inten-

dants royaux tentèrent vainement de réprimer. Ces intendants, d'accord avec le pouvoir et soutenus par le Sénat, tentèrent d'accomplir quelques réformes favorables aux paysans : diminution des impôts, encouragement à l'emploi de nouvelles méthodes de culture, entreprise de travaux de voirie pour faciliter l'écoulement des productions, destruction des privilèges seigneuriaux.

Mais l'origine piémontaise de ces fonctionnaires, l'hostilité de la noblesse qui entravaient leur action, l'ignorance et la superstition des paysans, la haine de la bourgeoisie envers les rois sardes rendirent stériles et impopulaires les tentatives les plus louables. Survint la Révolution française apportant aux paysans l'abolition sans rachat des droits féodaux ; entraînés par leur haine des Piémontais, les bourgeois firent cause commune avec les classes rurales et s'associèrent au mouvement révolutionnaire. Néanmoins la justice historique veut qu'on reconnaisse les mérites de l'œuvre sociale et administrative entreprise au XVIIIe siècle par les rois de Sardaigne. — *Robert Pelletier.*

JOSEPH BARTHÉLEMY. — **L'organisation du suffrage et l'expérience belge.** Paris, Giard et Brière, in-8, 768 p.

C'est une histoire du droit électoral et des modes de scrutin en Belgique depuis la séparation d'avec les Pays-Bas. Le droit électoral fut fondé d'abord sur le cens exclusivement, sans « privilège » aux capacités, et le cens fut variable suivant les régions. Les électeurs censitaires étaient environ le centième de la population : pour l'époque, le Congrès de 1830 établit ainsi un régime passablement démocratique. Il est, d'ailleurs, remarquable que les libéraux les plus avancés étaient alors partisans d'un cens élevé, tandis que son abaissement était demandé par des cléricaux. Puis, en 1848, dans la semaine qui suivit la fuite de Louis-Philippe, les libéraux belges, effrayés abaissèrent le cens uniformément au minimum constitutionnel : ils ne pouvaient faire plus sans une procédure compliquée. Le nombre des électeurs se trouva presque doublé.

C'est en 1893 que la révision de la constitution permit d'étendre le droit de suffrage, sur la demande des progressistes (radicaux), et avec le consentement de M. Beernaert, catholique. Mais les négociations entre catholiques, doctrinaires et progressistes furent longues, et ils n'auraient sans doute pas pu s'entendre sur une formule, si la grève et des commencements d'émeute n'avaient décidé la Chambre. Les règles nouvelles fixant le droit électoral furent

alors improvisées et donnèrent satisfaction, plus qu'elle ne l'avait espéré, à la petite minorité radicale : le suffrage universel était adopté, tempéré seulement par le « vote plural ». Les enfants, la propriété, les diplômes donnaient droit à un second et jusqu'à un troisième vote. L'opposition des ultra-cléricaux avec M. Woeste n'avait pas arrêté le gouvernement catholique, et les libéraux doctrinaires avaient voté contre.

C'était un progrès énorme: le nombre des électeurs se trouvait à peu près décuplé. Mais quel était l'effet du vote plural? Les électeurs sont aujourd'hui environ 1.700.000, et disposent de 2.700.000 suffrages. La moitié du million de votes supplémentaires sont des suffrages de pères de famille, âgés de 35 ans et payant 5 francs de contribution personnelle. Le reste revient presque entièrement aux propriétaires d'immeubles d'une valeur *minima* de 2.000 francs. La part des capacitaires est minime. Il y a un million d'électeurs à une voix, 400.000 à deux voix, 300.000 à trois voix. Malheureusement, il est impossible de savoir comment se partagent ces trois catégories d'électeurs entre les partis. En Saxe, où existe le suffrage plural, mais où les bulletins à 1, 2, 3 ou 4 voix sont de couleurs différentes, on sait qu'il y a 54 p. 100 de suffrages socialistes par rapport à l'ensemble des électeurs, tandis qu'il y en a seulement 26 p. 100 parmi les électeurs à trois voix, et 8 p. 100 parmi les électeurs à quatre voix, et les socialistes obtiennent à peine la moitié des sièges auxquels le suffrage universel pur et simple leur donnerait droit. Malgré cet exemple, qu'il cite, M. Barthélemy estime qu'en Belgique les diverses catégories d'électeurs sont tellement partagées entre les partis que le suffrage universel pur et simple ne donnerait pas des résultats très différents. Ceci est d'ailleurs une appréciation, et le S. U. profiterait, si peu qu'il profite, exclusivement aux socialistes, et ce seraient les libéraux, plus que les catholiques, qui en pâtiraient.

Enfin, l'auteur montre quelles facilités le système plural offre à la fraude lorsqu'il s'agit de dresser les listes électorales. Il y a certainement beaucoup moins de fraudes qu'au temps des élections censitaires, mais aussi beaucoup plus qu'il ne s'en pourrait produire avec le S. U. pur et simple. Et tous les partis fraudent. Mais le parti catholique, détenant sans contrôle le plus grand nombre des municipalités, peut frauder plus largement et plus aisément.

Dans la dernière partie de l'ouvrage, M. Barthélemy traite de l'introduction et de la pratique de la représentation proportionnelle. Il est intéressant de noter tout ce qui a contribué à préparer la R. P.: la simultanéité des deux scrutins majoritaires, la

prédominance du scrutin de liste et l'écrasement des libéraux qui en est résulté plusieurs fois, l'organisation des partis, l'habitude du bulletin de vote uniforme. Un changement s'imposait, et des hommes de tous les partis avaient contribué à répandre l'idée de la R. P. Elle fut adoptée, en 1899, à une majorité, plutôt résignée qu'enthousiaste, de 7 voix, grâce à une entente entre le gouvernement catholique et un groupe de radicaux, contre des minorités passionnées de droite et de gauche. Et pourtant tous les partis, après expérience, ont été satisfaits de la loi. L'opposition de M. Woeste, clérical, et de M. Destrée, socialiste, ne fait que mieux mettre en évidence, par leur isolement, le succès de la réforme. La R. P., malgré l'imperfection qu'on lui reproche sur ce point, a fait triompher la justice et l'égalité électorales, cimenté l'unité nationale de la Belgique, assuré leurs sièges aux chefs des partis, assaini les mœurs électorales, contribué à relever les mœurs parlementaires et gouvernementales, introduit un peu plus de loyauté et de netteté dans les luttes politiques. Loin d'émietter les partis, elle les a concentrés. Les reproches de « clichage » et de léthargie politique, ainsi que d'impuissance à fournir une majorité de gouvernement sont, en fait, injustifiés, alors que les systèmes majoritaires les ont, en Belgique, gravement mérités. Toute cette analyse des effets de la R. P. sur la vie administrative et politique du pays, toute concrète, et faite dans un esprit de simple observation et de recherche impartiale, me paraît la plus instructive et la plus neuve pour les lecteurs français.

Ce volume — dont j'ai négligé tout ce qui concerne l'électorat provincial et communal — se termine par une étude du mécanisme belge à l'épreuve de la pratique. Les perfectionnements possibles sont indiqués. L'auteur, qui avait, dans les chapitres précédents, attribué au principe proportionnaliste certains effets particuliers à la R. P. belge, a ici tendance à atténuer les imperfections de la loi belge, parce qu'il les compare uniquement aux graves défauts des systèmes majoritaires. Et alors il a évidemment raison, ces imperfections sont légères. — *P.-G. La Chesnais.*

François Vermale. — **La franc-maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire, d'après ses registres secrets.** — Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire, IV. Paris, Leroux, 1912, in-8, 71 p.

Les quelques études maçonniques groupées par M. V. vérifient une hypothèse déjà prouvée pour d'autres régions de la France, à savoir que la maçonnerie s'est recrutée surtout dans la bourgeoisie libérale,

mais sans exclure ni la noblesse, ni le clergé. En Savoie, ce sont les maçons du rite français qui préparèrent l'incorporation du pays à la France, et on en trouve un certain nombre parmi les administrateurs municipaux et départementaux.

LÉON et MAURICE BONNEFF. — **Marchands de folie.** Paris, Marcel Rivière, 1912, in-12, 186 p.

Après nous avoir montré, dans des livres et des articles qu'on n'a pas oubliés, la « vie tragique des travailleurs », Léon et Maurice Bonneff nous instruisent, avec leur documentation précise, et que cette précision seule suffit à rendre émouvante, des plaisirs de bas aloi que les cabarets vendent aux travailleurs. Les marchands de folie, ce sont, en effet, les débitants d'alcool et les deux termes offrent une parfaite synonymie. Quand ils s'adressent à la classe ouvrière, ces débitants imaginent mille moyens pour l'habituer à la consommation qui les enrichit et pour extorquer l'argent qu'ils ne réussissent pas à lui faire transmuer en alcool. L'histoire des industries accessoires du cabaret ou la description du greffage sur une profession principale de la vente d'alcool forment la partie la plus curieuse du présent ouvrage. Les auteurs nous promènent d'abord dans les cabarets des Halles, où toute une population de porteurs manutentionnaires reçoivent le gîte et trouvent à louer leurs instruments de travail, moyennant l'obligation, en plus du prix de location, de consommer le poison de leur hôte. Ils nous apprennent ensuite comment, dans le Bâtiment, le tâcheron, non content de prélever la dîme sur les salaires, oblige ses ouvriers à boire l'alcool qu'il leur vend clandestinement sous peine de leur retirer leur travail, ou comment il les interne dans une « ferme » où tout leur salaire lui revient, en échange d'un logis crasseux, d'une nourriture médiocre et de fournitures diverses. Le cabaretier placeur, proxénète, bookmaker et tenancier de jeu est une autre variété de cette engeance de marchands de folie. Plus la profession de l'ouvrier est pénible, plus ses salaires sont bas, et plus il est la victime inerte des mastroquets; dans certaines régions, le cabaretier réussit à rafler le salaire intégral de certaines catégories d'ouvriers: c'est le cas des débitants de Rouen et de la corporation des dockers, de ceux de Béthune et de la population minière.

La classe ouvrière n'a pas seule le redoutable privilège de produire des alcooliques. Léon et Maurice Bonneff nous exposent la physiologie des cabarets de luxe, des « boites » de Montmartre, dont l'existence est un déshonneur pour Paris, et le chapitre qui les

concerne n'est pas un des moins attristants et des moins révoltants.

La conclusion qui se dégage d'une telle étude est qu'il faut, sans retard, que les éléments sains des corporations les plus atteintes par l'industrie des marchands de folie, réagissent vigoureusement, à la fois par une action directe contre les alcooliques et par la campagne pour un labeur moins dur et des salaires meilleurs, indispensables conditions d'une existence digne et saine. — *Roger Picard.*

JOSEPH COMBE. — **La Révolution à Nice (1792-1800).** Bibliothèque d'Histoire révolutionnaire, V. Paris, Leroux, 1912, in-8, 237 p.

Etude extrêmement confuse au point de vue chronologique et dans le classement des faits : on notera quelques indications intéressantes sur l'application du maximum et sur l'interventionnisme révolutionnaire.

ALBERT CRÉMIEUX. — **La censure en 1820 et 1821.** Bibliothèque d'Histoire moderne, XIV. Paris, Cornély, 1912, in-8, III-195 p.

M. C. étudie l'application de la loi du 31 mars 1820 et de l'ordonnance du 1er avril 1820, consécutives à l'assassinat du duc de Berry, et qui créaient des commissions départementales chargées de surveiller la presse. Les procédés des censeurs et ceux des journalistes sont mis en lumière pour Paris et pour les départements. Les résultats pratiques de cette législation furent inattendus : la presse ultra devint si arrogante qu'elle finit par paraître dangereuse au ministère Richelieu, lequel tomba pour avoir voulu appliquer le régime de la censure à cette presse ; quant à la propagande libérale, elle devint occulte, et l'année 1820 marqua le début de l'ère des sociétés secrètes.

ROBERT PIMIENTA. — **La propagande bonapartiste en 1848.** Bibliothèque de la Révolution de 1848, VIII. Paris, Cornély, 1911, in-8, 128 p.

Sur une bibliographie considérable, M. P. a échafaudé une courte et pleine étude de la propagande bonapartiste avant les journées de juin et pour la présidence de la République. Cette propagande

n'a pas craint d'employer tous les moyens, et son allure, parfois socialisante, essentiellement démagogique, était faite pour ne pas déplaire aux prolétaires échappés aux journées de juin.

ALBERT CRÉMIEUX. — **La Révolution de février 1848.** Bibliothèque d'Histoire moderne, XIII. Paris, Cornély, 1912, in-8, 535 p.

Les papiers de l'instruction du procès des ministres, les mémoires et diverses pièces du temps ont permis à M. C. de faire l'histoire critique et détaillée, heure par heure, minute par minute, de la Révolution qui mit à bas le trône de Louis-Philippe. Le rôle du peuple, plus ou moins poussé par les membres des sociétés secrètes et par les étudiants, est essentiel, car le peuple dépassa rapidement le point de vue légalitaire et réformiste de la garde nationale : encore faudrait-il que M. C. définisse d'une façon plus nette qu'il n'a fait ce qu'il entend par peuple. De cette analyse minutieuse des textes et des faits, il résulte en tout cas que la Révolution de février n'a pas été une surprise: elle provient d'une effervescence populaire qui s'est ajoutée à l'opposition parlementaire : mais le mouvement ne subissait pas de direction bien nette, et c'est ce qui explique la marche cahotée de la seconde République. — *G. B.*

FRANTZ FUNCK-BRENTANO. — **Le roi.** Paris, Hachette, 1912, in-8, 400 p.

Ce livre, d'appareil historique, mais de documentation très inégale, et bien rapide, n'est pas vraiment un livre d'histoire. Ce n'est même pas une thèse, démontrant les conséquences de la transformation, en France, du régime patronal en régime administratif. C'est une apologie de la royauté française, et, par contre-partie, une exécution de la démocratie issue de la Révolution. Le ton est celui d'une apologétique sans sévérité. — *H. B.*

Bulletin de l'Office du Travail, janvier, février et mars 1912. — *Les difficultés entre les compagnies de chemins de fer et leur personnel depuis 1906* (en Angleterre). Analyse extrêmement intéressante des rapports entre les Compagnies et leur personnel, des difficultés intervenues, de la solution des litiges, de l'application des lois relatives à la conciliation et l'arbitrage. Les compagnies manifestent une opposition très forte et très tenace aux syndicats, à leur re-

connaissance, à leur action ; elles demeurent attachées au régime disciplinaire, patronal, autoritaire. Les syndicats manifestent une activité inlassable, et il ne semble pas qu'aucune législation réglementaire restreigne ou puisse restreindre leur volonté de réformes et d'amélioration dans le régime du travail et de l'administration.

Mars 1912. — *Commission des crises économiques* (1908-1911). — Analyse des recherches de cette commission sur les indices des crises économiques, et des mesures financières proposées par elle pour atténuer les effets du chômage résultant des crises.

Ferdinand Abel. — **Das Mühlengewerbe in Nassau-Hadamar und Diez,** *Münchener volkswirtschaftliche Studien.* Stuttgart, Cotta, 1910, in-8, viii-256 p.

Etude historique, juridique et administrative, plus encore qu'économique, et où les détails descriptifs et anecdotiques tiennent une place excessive. L'auteur étudie longuement le régime fiscal de la meunerie au xviii[e] siècle, et il montre comment l'industrie proprement commerciale est sortie de l'industrie réglementée, astreinte à la « banalité ». — *H. B.*

Otto Kammerer. — **Die Ursachen des technischen Fortschrittes** (tiré du t. 132 du Verein für Sozialpolitik), Leipzig, Duncker u. Humblot, 1910, in-8, 34 p. (48 gravures).

Les causes du progrès technique ne sont pas induites par M. Kammerer d'observations de même ordre, et l'expérimentation sociologique est réduite dans son travail à une part assez faible. Mais l'efficacité et le progrès économique de la technique sont expliqués par lui en une multiplicité de démonstrations, surtout statiques, d'une grande variété et souvent d'une grande précision. Elles tendent d'ailleurs essentiellement à prouver et à estimer les économies qui résultent du progrès technique, lequel, pour l'auteur, revient en somme à l'acquisition et à la distribution des forces naturelles en vue de fins économiques.

M. Kammerer conclut que les progrès du machinisme ne tendent pas à une demande d'ouvriers plus nombreux au service de machines de plus en plus perfectionnées, mais au remplacement de la main-d'œuvre par des machines capables d'accomplir tous les travaux manuels et servies par des ouvriers très qualifiés et très ha-

biles. Dans le système d'une économie progressive, l'instruction professionnelle n'aura donc pas moins d'importance que l'assurance sociale, car le non-qualifié deviendra aussi inemployable que l'invalide. — *H. B.*

WERNER NEUMEISTER. — **Die natürlichen Grundlagen für die Eisenindustrie in Deutschland und in den Vereinigten Staaten.** Forschungen hgg. v. Schmoller u. Sering, Leipzig. Duncker u. Humblot, 1910, in-8, 87 p.

Etude détaillée, minutieuse, des conditions de l'exploitation de l'industrie sidérurgique en Allemagne et aux Etats-Unis, particulièrement en ce qui concerne la fourniture de la houille et du minerai. Analyse des données statistiques relatives à la production, aux transports et aux prix. Dans la concurrence entre les deux grands pays producteurs, la situation de l'Allemagne paraît très forte en raison de l'étendue des gisements, de leur situation, de leur valeur et des conditions perfectionnées de l'exploitation. — *H. B.*

PAUL LACOMBE. — **L'appropriation du sol,** Paris, A. Colin, 1912, in-12, 410 p.

Les historiens et les sociologues ont soutenu les thèses les plus opposées sur l'origine de la propriété privée du sol, telle que nous la trouvons constituée aujourd'hui (1). A ceux qui pensent que la propriété individuelle exista de tous temps dans les sociétés occidentales avec ses caractères actuels, M. Paul Lacombe oppose la thèse que la propriété d'aujourd'hui dérive d'un régime de propriété collective. A l'appui de son opinion, il invoque des arguments historiques fort bien enchaînés et, réfutant les doctrines de l'école adverse, il leur emprunte les faits sur lesquels elles s'appuient, mais il en donne une interprétation différente.

Au début, selon l'auteur, la communauté villageoise se présente comme une famille agrandie ; la propriété familiale s'y confond avec la propriété collective et se trouve soumise à des partages pé-

(1) Les débats sur la question sont loin d'être terminés; en même temps que l'ouvrage de M. Lacombe paraissaient deux études sur l'appropriation individuelle du sol en Angleterre, l'une de GONNER: *Common land and enclosure;* l'autre de J. et B. HAMMOND: *Le Village labourer*, cette dernière restreinte à une période historique plus voisine de nous.

riodiques. Puis, quand se forme un rudiment d'organisation politique, la communauté attribue au chef le lot le meilleur et le soustrait aux opérations du partage périodique : la propriété privée se constitue. Dans toute communauté on constate la division des terres en trois portions : le domaine du chef, le champ divisé, enfin une ceinture de bois ou de pâturages en jouissance collective. L'histoire des cités grecques nous fait assister à la consolidation des partages primitifs : les citoyens et les chefs détiennent des propriétés perpétuelles, mais inaliénables. Peu à peu, des atteintes sont portées au principe de l'indivision familiale : la propriété devient aliénable et le système des locations perpétuelles à redevance modique apparaît. L'histoire romaine nous montre l'organisation économique se développant et prédominant progressivement sur les causes politiques dans les rapports des occupants du sol. Les latifundia se constituent : le fermage, le colonat se répandent ; les redevances, modiques, perçues par les chefs en vertu de leur autorité politique et pour une destination d'utilité collectives deviennent d'importants loyers, dûs en vertu de contrats fondés sur le droit de propriété et destinés au profit du maître seul. Les anciens copossesseurs du sol se séparent en classes distinctes et la solidarité politique du monde antique est supplantée par le principe de concurrence économique de la société moderne.

Au moyen âge, l'évolution qui caractérise la période romaine recommence. L'ancien colon est devenu le serf. Pas plus ici que dans la société antique on ne saurait, pense M. Lacombe, trouver de propriété privée à l'origine. L'explication, jusqu'ici reçue, qui voit dans les tenures paysannes du moyen âge des concessions faites par un seigneur primitif, unique propriétaire du sol, n'a que la valeur d'une simple hypothèse. Tous les faits dont on veut l'étayer prouvent aussi bien, sinon mieux, qu'à l'origine il y eut une véritable copropriété du seigneur et des usagers. Cette démonstration fait le centre de l'ouvrage de M. Lacombe et il y déploie une richesse d'érudition et une souplesse d'argumentation remarquables. Cette thèse nouvelle a de grandes conséquences pour l'histoire des institutions : ainsi, elle ne permet plus de soutenir que l'origine des justices seigneuriales soit domaniale ; il faut y voir la survivance d'un pouvoir gouvernemental et l'auteur consacre un chapitre très dense à le démontrer. La thèse qu'il soutient d'un droit de copropriété entre seigneurs et paysans, opposée à la doctrine de la concession des terres aux paysans par les seigneurs, n'est autre que celle des assemblées révolutionnaires, Législative et Convention, lors de l'abolition des droits féodaux. L'auteur met à la défendre une vigueur et une aisance qui font de son ouvrage — indépen-

damment des points faibles que les spécialistes pourront y découvrir — un beau morceau de synthèse historique (1). — *Roger Picard.*

EMORY BOGARDUS. — **The relation of fatigue to industrial accidents,** *American journal of sociology*, septembre 1911, pp. 206-223, novembre 1911, pp. 351-374, janvier 1912, pp. 512-539.

Etude très intéressante, précise, démonstration des rapports de la fatigue développée pendant le travail et les accidents du travail.

FRIDOLIN LIEBEL. — **Die Württembergische Torfwirtschaft, Münchener volkswirtschaftliche Studien.** Stuttgart, Cotta, 1911, in-8, VIII-288 p.

L'industrie de la tourbe et l'exploitation des tourbières dans le Wurtemberg se sont progressivement développées dans les temps modernes, à mesure que se sont accrus les besoins de combustible pour le ménage ou pour les industries. La tourbe a été aussi employée en apiculture comme un succédané de la paille. A côté des petites exploitations de type ancien se sont constituées des exploitations modernes où le machinisme a été appliqué en grand. Une classe d'ouvriers spécialisés des tourbières s'est constituée. La tendance à la grande exploitation s'est manifestée nettement. La description et la démonstration de D. Liebel sont fondées sur une documentation très minutieuse et sur une enquête personnelle très attentive. — ***H. B.***

FERNAND CAUSSY. — **Voltaire, seigneur de village.** Paris, Hachette, 1912, in-16, XI-355 p.

Etude très nourrie, très pleine, très intéressante, de l'activité de Voltaire comme seigneur de Ferney et de Tourney et, plus généralement, comme capitaliste, agriculteur et industriel. Ses acquisitions territoriales, la gestion de ses domaines, ses projets, ses entreprises, ses succès et ses insuccès sont décrits dans le plus grand détail, avec le recours de la documentation la plus précise et la plus avertie.

(1) P. 129, ligne 2 : lire *colonaire ;* p. 218, ligne 16 : lire *Longnon ;* p. 297, ligne 26 : lire *prestations.*

L'ouvrage dépasse la biographie de Voltaire; il apporte une contribution importante à l'étude des conditions et du régime de l'exploitation agricole et industrielle à la fin du XVIIIe siècle. C'est tout un chapitre de l'histoire du patronage économique à cette époque. Sur les rapports du seigneur et des villageois, sur le recrutement des ouvriers, sur la politique routière et douanière des temps, le livre abonde en renseignements précieux. Il nous montre comment l'activité économique de Voltaire s'exerce sous les conditions définies des institutions contemporaines. — *H. B.*

Et. Martin-Saint-Léon. — **Cartels et trusts,** 3e éd., Paris, Gabalda et Cie, 1909, in-18, 266 p.

Nous sommes en retard avec cette troisième édition du livre de M. Martin-Saint-Léon, mise au courant des principaux événements intéressant les cartels et les trusts. Elle note l'insuccès de la campagne politique, aux Etats-Unis, contre les trusts; la multiplication des cartels en Allemagne, surtout dans la moyenne et la petite industrie, parfois insurgées contre les magnats industriels ; les progrès de l'intégration dans les métallurgies; le développement des syndicats internationaux. — *H. B.*

Pierre Clerget. — **L'exploitation rationnelle du globe.** Paris, Doin (Encyclopédie scientifique), 1912, in-18, 473 p.

Manuel commode, bien tenu au courant, de géographie économique. Trois parties : 1° Le milieu physique et le milieu humain (terre, population, travail); 2° L'exploitation agricole; 3° L'exploitation industrielle. Pourquoi le commerce, les institutions de banque et de crédit n'ont-ils pas été compris dans ce plan, qui se rapporte, en général, à l'exploitation économique? L'auteur abandonne parfois la description et l'analyse pour certaines discussions théoriques et certaines estimations subjectives qui sont en elles-mêmes contestables et qui ne sont pas à leur place dans ce manuel. — *H. B.*

Carlo Battistella. — **La teoria delle crisi e il principio dell' equilibrio economico.** Venezia, Gazia, 1910, in-8, 118 p.

D'après M. Battistella, il n'est pas possible d'édifier une théorie des crises en elles-mêmes ; les crises font partie d'un développement

économique dont on ne peut les abstraire. Elles sont manifestation et indice de l'équilibre économique, dont elles représentent des variations fortes, en liaison, en continuité avec ses variations générales, lesquelles sont à interpréter en fonction des phénomènes généraux de l'économie.

Cette dissertation est intelligente et intéressante. Elle est suggestive. Elle évoque des problèmes positifs, posés d'ailleurs en termes très généraux ; mais elle n'indique guère le moyen précis de les résoudre, et elle apporte à leur étude beaucoup d'apriorisme, de déductions tirées de Marshall et de Pareto surtout.

La notion de l'équilibre économique, celle des variations continues des phénomènes économiques, celle des crises, rapportée aux précédentes, sont de celles dont l'analyse et l'explication scientifiques importent le plus à la théorie socialiste. La lecture de l'œuvre de M. Battistella renouvelle l'intérêt de cette étude. — *H. B.*

IRVING FISHER. — **De la nature du capital et du revenu.** Traduit par M. Bouyssy. Paris, Giard et Brière, 1911, in-8, 475 p.

Comme tous les ouvrages du professeur Fisher, celui-ci se signale par l'extrême finesse de l'analyse et la rigoureuse unité du développement. Il débute par l'explication originale d'une série de concepts économiques sur le sens desquels les opinions des auteurs présentent la plus riche variété, bien qu'ils constituent, à vrai dire, les éléments primaires et comme les corps simples de la vie économique : le concept d'utilité, que M. Irving Fisher dissimule sous le nom d'appropriation : celui de valeur qui représente le produit du prix de l'objet par la somme des unités ; celui de richesse qu'il place dans la dépendance étroite de la notion de propriété. Sa théorie de la richesse est purement psychologique, bien qu'il entende par là *tout objet matériel approprié* : l'appropriation n'existe qu'à cause de l'utilité et la propriété n'est rien autre qu'un droit présent aux services futurs qui peuvent provenir d'un bien quelconque; elle implique une certaine estime présente des satisfactions futures que nous pourrons retirer de ce bien.

Ces définitions conduisent à la notion du capital ; il est présenté ici comme un fonds de richesses, de richesses existant à un moment précis ; le revenu, lui, est un mouvement de richesse, un service continu ; le capital est un moment de la richesse, et non une certaine partie spécifique des biens existants : il n'a pour ainsi dire qu'une existence abstraite et seul le revenu est réel, puisqu'il est l'ensemble même des richesses indéfiniment produites et sans cesse

consommées. Exactement le revenu est un ensemble de services. Si l'on essaie de faire, à la lumière de ces définitions, l'inventaire du capital et du revenu d'un homme ou d'une société on n'inscrira à l'actif du compte capital que ce qui est richesse possédée à titre individuel et sans partage ni charge d'aucune sorte, à l'actif du compte revenu, que les services non compensés et annulés par des « services » correspondants. (Notons que l'on obtient ainsi un solde créditeur et non un actif brut.) L'auteur insiste, avec raison, sur ces notions qui tiennent à la fois de l'économie commerciale et de ce qu'on pourrait appeler une philosophie de la comptabilité. Puis, en un chapitre très condensé (chap. X), il se demande où l'on peut saisir ces services non compensés, cette trame de revenu non recouverte par la chaîne des dépenses et qui forme, à l'extrémité du tissu social, comme une frange libre et surabondante.

Il faut la chercher loin, et, en suivant M. Irving Fisher, on aboutit à un idéalisme absolu selon lequel les phénomènes économiques sont de purs faits de conscience, leurs transformations et leurs résultats, de purs événements psychiques. En dernière analyse, seule la consommation constitue un revenu véritable ; et encore, elle n'est peut-être qu'une simple interaction entre la richesse externe d'un homme : « Le corps est une sorte d'usine dont les produits sont le seul revenu final non compensés du consommateur » (p. 204) ; la seule richesse, c'est donc la vie ; il n'y a que des revenus subjectifs et ils consistent dans le courant de conscience de l'être humain. Si l'on en convient, il faudra convenir également d'une bien grande difficulté à évaluer d'une manière positive le revenu social, au même individu.

Cette théorie de la compensation réciproque des dépenses et des revenus se prête à de nombreuses applications théoriques : l'auteur ne fait que les esquisser ; la plus curieuse est celle qui concerne la notion de coût de production. Il ne suffisait pas d'avoir défini, puis opposé capital et revenu ; il restait à dégager leurs rapports et c'est l'objet de la dernière partie de l'ouvrage, dont la complexité très dense rend l'analyse difficile dans les limites d'un simple compte rendu. Selon l'auteur, la valeur du capital provient du revenu futur que ce capital est appelé à produire ; elle dépend non de son coût de production, mais de ses emplois éventuels : c'est l'avenir seul, les résultats escomptés et non le passé pourtant nettement défini et évalué qui gouvernent les fluctuations des valeurs. Il n'y a pas de valeur-capital sans un revenu escompté, mais il s'agit d'apprécier correctement ce revenu et de ne pas le confondre avec certaines formes d'accroissement du capital, que la plus-value sociale, l'épargne, etc. Cette valeur, en pratique, est in-

fluencée par la connaissance plus ou moins subtile du risque, dont les éléments préexistent nécessairement et qui ne doit son caractère aléatoire qu'à notre ignorance.

Nous n'avons fait que signaler les principaux joints de cette profonde étude de théorie économique : il faudrait signaler encore les pages où l'auteur applique ses doctrines à l'examen de la notion de profit, d'intérêt, celles où il élucide le phénomène des crises, où il ébauche une théorie de la spéculation, de l'assurance, etc. Notons qu'un copieux appendice donne une transcription mathématique de toutes les thèses soutenues, par ces moyens purement logiques, dans cet ouvrage, et pour finir, louons le traducteur d'avoir enrichi notre littérature économique de l'œuvre remarquable d'un des meilleurs esprits contemporains. — *Roger Picard.*

R. Broda et J. Deutsh. — **Le prolétariat international.** *Etude de psychologie sociale.* Paris, Giard et Brière, 1912, in-12, 256 p.

Le prolétariat contemporain se présente comme une classe ayant non seulement une vie économique distincte de celle des autres classes de la société, mais une mentalité particulière et originale qui fait de lui un groupe psychologique nettement déterminé. Ce sont les caractères propres à ce groupe que veulent étudier les auteurs de ce livre, mais ils ont bien soin de ne présenter leur ouvrage que comme une esquisse du problème ainsi posé. A vrai dire, malgré l'unité que présente le prolétariat international, quand on le compare en masse à telle autre classe sociale, il offre, à le regarder d'un peu près, l'aspect d'une masse assez hétérogène, où se distinguent les empreintes juxtaposées ou superposées de la nation, de la profession, de la religion, etc... Le prolétariat moderne est de date relativement récente ; sa formation ne remonte guère à plus d'un siècle : il a d'abord traversé une période de complet asservissement, déterminant chez lui une dégradation très marquée de la conscience morale : indifférence, grossièreté, ignorance, voilà quels sont alors ses caractères principaux. Puis vint la période des révoltes individuelles, où ni le sentiment de classe, ni la compréhension des vices organiques de la société n'interviennent. Et peu à peu, l'esprit corporatif fait place au sentiment de classe, en même temps que la critique sociale accomplit son œuvre : le prolétariat entre alors dans sa troisième période, celle d'aujourd'hui, il s'organise, crée les syndicats, les coopératives, les œuvres d'enseignement et entreprend une action politique autonome. En trois chapitres très condensés, les auteurs analysent cette évolution, en marquent

les étapes et en rappellent les faits principaux. Ils montrent comment s'opère toute une transformation dans l'esprit prolétarien : les idées simples et fortes s'y implantent et donnent un aliment à l'enthousiasme et au dévouement. La conscience de classe se complète par l'idée que la cause du prolétariat s'identifie avec celle de l'humanité entière ; l'esprit de masse et la confiance dans l'action collective triomphent peu à peu de l'individualisme. L'éthique du prolétariat repose sur un rationalisme résolu et donne aux sentiments sociaux qu'il professe, au patriotisme par exemple, un cachet original. Cette mentalité nouvelle déborde progressivement le prolétariat organisé et, par une force d'expansion propre, elle gagne les ouvriers isolés et l'ensemble des classes laborieuses. Ce petit livre, agréable à lire, abonde en aperçus psychologiques intéressants, malgré les simplifications nombreuses auxquelles son objet même le contraignait. Il est terminé par un choix de pages écrites par des ouvriers (allemands pour la plupart) et qui sont des poèmes, des contes, des réflexions critiques, des fragments d'autobiographies ou d'études sociales : c'est comme un deuxième volume, tout aussi captivant que le premier. — *Roger Picard.*

JEAN SIGG. — **La protection légale du travail en Suisse.** Paris, F. Alcan, 1912, in-8, 505 p.

Il n'existait pas encore d'ouvrage d'ensemble sur la législation ouvrière de la Suisse, sur son histoire et son état actuel, et cette lacune était d'autant plus à regretter que les textes législatifs, en cette matière, sont plus nombreux et plus dispersés en Suisse. Grâce à notre collaborateur Jean Sigg, que ses fonctions d'adjoint au secrétariat ouvrier suisse mettent à même de posséder à fond son sujet, nous possédons maintenant un tableau d'ensemble des lois ouvrières de la Confédération. Sans abuser des considérations historiques, l'auteur insiste pourtant, et avec raison, sur l'évolution des principales lois et sur leur adaptation aux transformations incessantes de la vie économique. Il analyse minutieusement les textes actuels, et reproduit même, en appendice à chaque chapitre et *in extenso*, les principaux d'entre eux. Il n'est pas possible, dans les limites d'un compte rendu, d'analyser un pareil ouvrage, qui constitue un véritable manuel, un répertoire complet de législation. Notons comme plus particulièrement intéressants et suggestifs pour les lecteurs français les chapitres sur l'apprentissage et la lutte contre le chômage ; la Suisse a fait de grands efforts dans ces deux domaines, où notre pays se révèle encore si attardé. Notons aussi

que l'auteur ne manque pas de signaler les lacunes des institutions qu'il étudie et de réunir les meilleurs arguments en faveur des revendications de la classe ouvrière suisse : parmi ces dernières, celles qui réclament le plus impérieusement satisfaction émanent des travailleurs à domicile. En Suisse, comme partout, cette catégorie d'ouvriers est particulièrement misérable : le prochain Congrès international du travail à domicile, qui doit se tenir à Zurich et le livre que Jean Sigg annonce sur le sweating-system contribueront certainement à accentuer le mouvement d'opinion en faveur d'une réglementation légale du travail à domicile. — *Roger Picard.*

Le gérant : Léon Simon.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

Le Socialisme et les Fonctionnaires

Brusquement, le gouvernement vient de décider la dissolution des syndicats d'instituteurs, dont l'existence était officiellement tolérée depuis sept ans.

Dès la rentrée, le groupe socialiste au Parlement rétablira le véritable caractère des résolutions du Congrès de Chambéry qui servent de prétexte à une mesure inattendue de réaction. Dès la rentrée, il engagera la lutte pour rappeler au gouvernement les engagements pris par ses prédécesseurs et pour rappeler aussi les droits du Parlement qui consacra ces engagements de son vote.

Mais il importe que les assemblées législatives décident enfin de la situation des fonctionnaires dans l'Etat moderne. Il importe qu'elles tirent les conclusions légales de ce mouvement nouveau et redouté qu'est le mouvement syndical des fonctionnaires.

Il y a juste quelques années que l'attention publique a été sollicitée par ses premières manifestations. Mais déjà il apparaît gros de conséquences. C'est l'organisation sociale entière qu'il semble lui aussi, à son tour, mettre en cause.

Les gouvernants, les parlementaires, même lorsqu'ils sont ou se croient républicains, s'inquiètent et s'effraient de cette nouvelle action revendicatrice. D'instinct, la plupart d'entre eux tentent de l'étouffer par une politique de violences brutales. Les plus habiles songent seulement à faire d'apparentes concessions.

Or, dans cette bataille presque ininterrompue qu'ils ont eu à soutenir pendant les dernières années, toujours, à côté d'eux, les fonctionnaires ont trouvé comme défenseurs et comme alliés les socialistes.

Tous les partis, sans doute, ont été unanimes à reconnaître le bien-fondé de leurs revendications. Tous ont jugé qu'il était honteux pour la « République française » de payer à ses « fidèles serviteurs » des salaires ou des traitements dérisoires. Tous se sont élevés — du moins aux heures où ils n'utilisaient pas ces méthodes à leur profit — contre le favoritisme et l'arbitraire dont les fonctionnaires étaient victimes. Tous ont reconnu l'état de servitude et de démoralisation dans lequel ces citoyens étaient tenus par la hiérarchie incompétente des services publics.

Mais lorsque déçus par les promesses cent fois renouvelées, cent fois oubliées, des gouvernants et des parlementaires, les fonctionnaires se sont groupés et organisés sous le régime de la loi de 1901, ils se sont aliéné ce jour-là les sympathies des conservateurs indulgents ou des autoritaires généreux. Lorsqu'ensuite ils ont éprouvé le besoin de transformer leurs premiers groupement, lorsqu'à l'idée *d'association* ils ont opposé l'idée *syndicale*, lorsqu'ils ont prétendu unir leur effort d'émancipation à l'effort d'émancipation de la classe ouvrière, lorsqu'ils ont réclamé le droit d'entrer, en syndiqués, dans les Bourses du Travail et à la C. G. T., alors à leur tour les radicaux, en masse, se sont tournés contre eux ; ils ont dénoncé leurs menées anarchiques. Et lorsqu'enfin, exaspérés par les tracasseries gouvernementales et par l'indifférence parlementaire, les plus audacieux d'entre eux ont suspendu le travail, lorsqu'ils ont décrété la grève, alors leurs revendications ont paru intolérables, et seuls les socialistes — avec quelques très rares et fermes républicains — sont demeurés à côté d'eux.

Pourquoi donc les fonctionnaires ont-ils trouvé dans notre parti un appui qui ne s'est jamais démenti ? Pourquoi les socialistes se sont-ils tous passionnés pour leur lutte ? Pour-

quoi l'ont-ils faite leur ? Et pourquoi, d'instinct, à leur tour, les fonctionnaires se sont-ils sentis attirés vers le socialisme ?

C'est le premier problème à examiner.

* * *

« Pourquoi, en fait, cette alliance ?

« Inutile de chercher, disent les grands politiques, qui trou-
« vent toujours les explications les plus simples aux pro-
« blèmes les plus complexes. Les socialistes sont gens naïfs,
« sur qui les mots ont toujours prise. Les fonctionnaires se
« sont déclarés syndicalistes ; il a suffi ! Les voici enthou-
« siastes ! Les fonctionnaires font de l'agitation, du désordre,
« de la révolution ! Ce sont des camarades ! Enfin les malins
« du parti savent qu'il y a là une nombreuse, une solide clien-
« tèle électorale. Les fonctionnaires sont souvent d'excellents
« agents électoraux. En tous cas, guerre et marine déduits, il
« y en a bien encore 700.000 qui votent et font voter. C'est de
« quoi remplir de bulletins socialistes un bon nombre d'urnes.
« Soyez tranquilles, les socialistes ménageront les fonction-
« naires. »

J'ai entendu souvent de bons collègues radicaux tenir ces raisonnements. Tout s'explique, en effet, pour eux, par raison électorale, et dans le cadre de l'arrondissement. Si socialistes et fonctionnaires s'entendent, c'est que les socialistes veulent les suffrages des fonctionnaires et que les fonctionnaires mécontents font de l'opposition au gouvernement.

* * *

Evidemment un parti politique — et le parti socialiste est par certains côtés un parti politique, soucieux de représentation parlementaire — a besoin de solliciter et réunir des suffrages. La force électorale des fonctionnaires est un facteur que notre parti ne peut pas négliger. Notre regretté camarade Lafargue, qui aimait à faire trembler l'adversaire, s'amusait un

jour en un article paradoxal et sarcastique à prédire la chute électorale de tous les députés radicaux par l'action des fonctionnaires. Mais le parti socialiste se propose avant tout d'être un *parti de classe*. Il soutient que la transformation sociale tout entière dépend de la révolte prolétarienne. Il ne peut, comme d'autres, tenter de piper les suffrages. Pour qu'il se croie autorisé à devenir le porte-parole des fonctionnaires, pour que ceux-ci se sentent attirés vers lui, il faut que des raisons, plus réelles, plus durables que des intérêts électoraux rapprochent les uns et les autres.

Or, longtemps les fonctionnaires ont été séparés du peuple ouvrier. Ils ne connaissaient pas le chômage; ils étaient assurés d'une retraite ; et l'ouvrier, l'employé qui peinaient durement, sans certitude de l'avenir, enviaient leur sécurité. Disons plus : parmi les fonctionnaires, beaucoup se sentaient presque des chefs, des représentants de l'autorité, du gouvernement en face des « sujets », enfin des gardiens zélés de la hiérarchie sociale. Les ouvriers ne pouvaient les aimer.

Les gouvernants, d'ailleurs, entretenaient ces méfiances. Les hommes du peuple « prévoyants » ou les pères de famille de la petite bourgeoisie cherchaient à faire de leurs fils des fonctionnaires, « des heureux », et les dévouaient, dès leur jeune âge, au service du Dieu-Etat.

« Vois-tu, me répétait constamment, lorsque j'étais petit, un vieil ami de mon père, quand tu seras professeur, tu seras bien heureux. Tu sauras à chaque fin de mois ce que tu toucheras. Tu n'auras pas à te préoccuper des échéances, des traites et des billets. Et, quand tu seras vieux, tu auras ta retraite ! »

L'instant d'après, ne pensant plus à moi, le même ami vitupérait contre l'instituteur qui n'était qu'un paresseux, qui ne travaillait que cinq jours la semaine, dix mois de l'année.

Ainsi se laissaient aller à leurs pensées contradictoires beaucoup de producteurs, beaucoup de salariés qui savaient le prix de la sécurité du lendemain et haïssaient « les ronds-de-cuir ».

L'heure est venue cependant où ces préjugés ont été dissi-

pés. L'heure est venue où les misères des fonctionnaires ont été connues de tous.

Ils avaient, croyait-on, la vie matérielle assurée, des traitements modestes, sans doute, mais constants. Erreur ! tous ne sont pas des chefs ou des sous-chefs de bureaux. Parmi eux, beaucoup ressemblent étrangement aux salariés les plus misérables. Si les traitements sont régulièrement payés, ils ont été fixés en un temps où le pouvoir de l'argent était plus fort; ils n'ont pas suivi le renchérissement de la vie. Le petit personnel des ministères à Paris n'a pas la pièce de cent sous par jour ; il s'en faut, et réclame un salaire minimum de 1.800 francs par an. Les traitements des facteurs sont à peu près au même niveau. Quant aux douaniers, c'est à peine s'ils ont obtenu quelque amélioration à des traitements qui en 1907 variaient encore pour les préposés et matelots entre 1.000 francs et 1.150 francs. Tout récemment la Chambre a voté plusieurs millions pour réaliser dans les Postes, dans les Douanes et dans les Contributions indirectes quelques augmentations de salaires, devenus par la cherté croissante de la vie indispensables. Mais que faudrait-il voter pour mettre tous les traitements au niveau de la vie moderne? Les instituteurs de la Troisième République, la République qui se glorifie d'avoir créé l'Ecole laïque, ne viennent-ils pas d'établir en leurs Congrès qu'ils sont presque les plus mal payés de l'Europe?

Les fonctionnaires avaient droit, croyait-on encore, à un avancement régulier, à un accroissement certain de leurs traitements. Erreur aussi ! Du haut en bas de la hiérarchie « le piston » agit. L'injustice règne. La foule des jeunes arrivistes sort des cabinets ministériels, barre la route aux fonctionnaires régulièrement nommés. Un candidat, refusé à l'examen de l'auditoriat à la Cour des Comptes, est nommé quelques années après conseiller référendaire à cette même Cour avec dix ans d'avance sur celui qui a été reçu premier au concours où lui-même était refusé. A la cour de Cassation, sur sept nominations, cinq ont été accordées à d'anciens directeurs de cabinets ministériels. Au ministère des Colonies, des secré-

taires généraux sont nommés à moins de trente ans, alors que ceux qui ont passé les concours de l'Ecole coloniale, quand les circonstances leur ont été très favorables n'arrivent aux mêmes emplois qu'à trente-huit ou trente-neuf ans, etc., etc. Du haut en bas de l'échelle hiérarchique il en est ainsi. Le moindre conseiller général croit avoir des droits sur les instituteurs, les facteurs et autres petits fonctionnaires de son canton. Ses apostilles ou ses démarches, ses sympathies et ses rancunes tiennent lieu de mérite ou d'ancienneté. Et les peines disciplinaires sont distribuées avec le même arbitraire. Nulle règle, nulle garantie. Voilà la prétendue sécurité des fonctionnaires. Et ils attendent encore le statut qui doit leur donner les unes et les autres.

Ce qui est reconnu enfin aujourd'hui, c'est leur état de dépendance et d'asservissement. En politique, en religion même, le fonctionnaire n'est pas libre. « Vous devez servir le gouvernement qui vous paie. » C'est la formule consacrée. « Vous ne pouvez le combattre; vous devez penser comme lui. » — « Qui aime la République la serve », aimait à déclarer en ses discours électoraux un ancien sous-secrétaire d'Etat. Et la République pour lui c'était le gouvernement auquel il appartenait. On se souvient des brimades subies par les postiers avant leur grève, des poursuites intentées aux instituteurs pour des discours qui ont déplu. Nous voyons, sous nos yeux, comment il suffit de quelques phrases mal interprétées pour que toute une corporation se trouve atteinte.

Les officiers de Laon n'ont pas le droit d'aller à la messe. Une receveuse des postes est déplacée d'office parce que son fils, aide-facteur, chante au lutrin.

Enfin et surtout, ce dont souffrent les fonctionnaires, c'est de sentir à tout instant leur initiative comprimée, leurs capacités étouffées et annihilées. Combien en est-il qui ont pris leur service le cœur confiant, qui l'ont accepté noblement, comme une sorte de mission sociale, d'apostolat, et qui se sont sentis découragés, démoralisés, depuis qu'ils se sont heurtés aux préjugés routiniers de leurs supérieurs, depuis

que ceux-ci par leurs railleries ou leurs ordres ont refréné ce qu'ils appelaient leur « zèle ». Combien de jeunes professeurs, d'instituteurs, d'ingénieurs, d'agents ou sous-agents des postes, d'inspecteurs du travail, de magistrats, d'officiers, dont les belles activités intellectuelles ont été brisées par l'imbécillité autoritaire et jalouse de ceux qui commandent ? Relisez le manifeste des instituteurs syndicalistes, les affiches des postiers, les rapports des agents des indirectes. Et vous sentirez combien le monde des fonctionnaires se sent prisonnier et souffre de son inertie !

Tous ces faits, tous ces sentiments ont été peu à peu révélés. Les associations de fonctionnaires les ont portés à la connaissance du public. La masse ouvrière n'est pas demeurée indifférente.

Les prolétaires de l'industrie ou du commerce ont reconnu des prolétaires chez les facteurs ou les douaniers aux salaires lamentables. Ils ont constaté que c'étaient les vrais travailleurs, que c'étaient les « enfants du peuple », les fils d'ouvriers, qui, devenus instituteurs, officiers ou fonctionnaires de ministères, étaient le plus souvent victimes de l'arbitraire et du favoritisme. Là aussi, ils ont retrouvé la lutte de classes. Ils ont constaté que c'étaient surtout ceux qui voulaient être des serviteurs de la collectivité, et non des « mignons » de gouvernants, qui se trouvaient le plus souvent victimes des peines disciplinaires. Et ils ont trop souffert eux-mêmes de l'asservissement politique, de la sujétion religieuse où prétend les tenir le patronat, pour ne point comprendre la révolte de conscience qui a soulevé les fonctionnaires.

La classe ouvrière a vu dans le mouvement des fonctionnaires une lutte d'émancipation, une lutte pour le droit. Or, comme tous ses droits à elle, ses droits de classe productrice sont méconnus ou niés, elle est plus apte qu'aucune autre à comprendre ces luttes de droit et à les mêler à sa lutte propre. Jamais le prolétariat n'est demeuré étranger ni indifférent à de telles luttes. En France, traditionnellement, il a pris part à toutes les batailles pour la justice ou pour la dignité humaine.

En Allemagne aussi, contre l'absolutisme, c'est la démocratie socialiste qui a défendu en vingt occasions les droits de la pensée et de la conscience. Dans aucune classe les luttes des fonctionnaires, grèves des postiers, revendications des instituteurs, etc... n'ont suscité une émotion sympathique aussi vive que dans la classe ouvrière et je ne parle pas seulement des syndiqués, des socialistes, mais de la masse ouvrière. C'est le cœur du prolétaire qui bat le plus fort à la vue de l'injustice. Pourquoi ? « Parce que, comme le disait Marx en ses formules admirables, il ne subit pas, lui, une injustice particulière, mais l'injustice : parce qu'il ne peut pas invoquer des titres historiques quelconques, mais seulement des titres humains; parce qu'il ne peut s'émanciper sans émanciper avec lui toutes les autres classes de la société » (1).

A défaut d'autres, ces raisons sentimentales et traditionnelles, ce goût instinctif du prolétariat pour la liberté et le droit étaient assez forts pour rapprocher spontanément fonctionnaires et socialistes.

***

Mais ce qui apparaît de plus en plus à la réflexion, c'est que l'effort des fonctionnaires va dans le sens de l'effort socialiste, c'est que leur idéal de sécurité, d'indépendance, d'initiative ne peut être réalisé que si l'idéal socialiste lui-même est réalisé. L'idéal des fonctionnaires — qu'ils en soient conscients ou non — se confond avec l'idéal socialiste.

« Erreur ! nous diront de nombreux démocrates et même « quelques socialistes. Ne voyez-vous donc pas que c'est là « un *mouvement corporatif* qui se reconstitue ? Ne voyez- « vous donc pas que si les syndicats ou les associations de « fonctionnaires sont appelés à jouer un rôle nouveau, plus « considérable, dans l'organisation du travail, dans la gestion « des grands services publics, c'en est fait de la puissance de « l'Etat ? Et comment ne redoutez-vous pas le développement

(1) Cf. Les *Annales franco-allemandes*, Nachlass, tome I, p. 397.

« de l'esprit de caste ! Rappelez-vous ce qu'étaient et ce que « sont restées pour une part l'armée et la marine ! L'isolement du corps des officiers avait créé un état d'esprit qui « faillit être néfaste à la nation; et techniquement, toute initiative, tout progrès se trouvait entravé. En fait, dans ces « corps, le progrès est venu souvent du dehors. Ce sont parfois « les parlementaires devenus ministres, les parlementaires « tant honnis, qui ont permis à de jeunes initiatives de ne pas « être étouffées par l'esprit de routine des vieux Etats-Majors. « Dans toutes les administrations, il en est de même. Vous « pouvez vous élever contre le régime de favoritisme, contre « l'ingérence de la politique dans l'administration, conséquence fatale du parlementarisme. Ces plaintes peuvent « être fondées. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est par « le parlementarisme, par les interventions ministérielles que « se trouve un peu corrigé l'esprit administratif. Les historiens « qui ont observé l'état présent de la France ont noté la « contradiction qui existe entre notre administration napoléonienne et notre régime politique démocratique. Mais ils « ont noté que le mal si souvent dénoncé de « l'ingérence « des députés dans l'administration » était au fond le seul « expédient pratique pour mettre en accord deux systèmes « contradictoires, un régime public démocratique, un régime « administratif hiérarchique. En dépit de tous les abus — et « il y en aura toujours, car les hommes sont des hommes — « le fait certain est celui-ci : les corps de fonctionnaires sont « contraints de se soumettre aux élus du peuple. Et si vous « voulez réaliser les réformes populaires et démocratiques, si « vous voulez accomplir la réforme fondamentale qu'exige le « bien de tous, c'est-à-dire la révolution socialiste, vous aurez « besoin d'un corps de fonctionnaires, souple et zélé, soumis « à l'intérêt général, et non pas toujours prêt, au nom de ses « droits méconnus, à se rebeller contre l'ensemble des « citoyens, représentés par ses élus. » (1).

(1) On trouvera cette thèse indiquée dans l'*Histoire politique de l'Europe contemporaine*, de M. Seignobos, p. 206.

C'est là une thèse fréquemment soutenue, soutenue par des radicaux un peu pénétrés d'esprit jacobin, soutenue même, nous le répétons, par quelques socialistes. Elle est fondée sur quelques faits; mais au fond, malgré son air démocratique, elle procède surtout de la vieille conception autoritaire de l'Etat.

Que l'esprit de routine ait souvent corrompu et paralysé les grandes administrations publiques; que les réformes démocratiques, voulues par la nation, aient été souvent entravées ou même réduites à rien par des fonctionnaires chargés de leur exécution et hostiles à leur esprit; que les questions, les interpellations et le contrôle parlementaire demeurent — au moins théoriquement — un moyen d'assouplir et rénover une administration surannée, personne certes ne pourrait le nier. Mais, outre que le remède est peut-être pire que le mal, puisque l'intervention parlementaire substitue souvent l'incompétence des « favorisés » et des « pistonnés » à la routine d'hommes, timorés peut-être, mais compétents, nous disons que ce contrôle même ne peut être, dans les conditions les meilleures, qu'un palliatif insuffisant. Ce qui crée la routine, ce qui crée l'esprit fonctionnaire, ce qui paralyse et tue les administrations publiques, c'est qu'elles sont tout entières dominées par l'esprit d'autoritarisme, qui a été traditionnellement l'esprit de l'Etat.

Comme l'ont vu certains auteurs — et mieux que d'autres et avant d'autres notre camarade Maxime Leroy (1) — c'est tout le problème de l'Etat, tout le problème de la puissance publique, qu'a posé la brusque naissance des syndicats de fonctionnaires.

Selon la conception traditionnelle, la conception primitive de toutes les sociétés humaines, l'Etat est un maître absolu. l'Etat est souverain. C'est lui qui a la charge de maintenir le groupement humain; et cette charge passe pour divine. Ce n'est pas pour l'intérêt des individus qui composent la collec-

(1) S. Maxime Leroy, *Le droit des fonctionnaires*, Paris, 1906; *Les transformations de la puissance publique*, Paris, 1907.

tivité, mais pour les Dieux, que l'Etat primitif exerce son pouvoir. L'Etat est donc irresponsable. Il n'a pas à rendre compte de ce qui peut sembler à la conscience humaine la violation de ses droits. Il n'y a pas pour l'Etat primitif de droits individuels. Il y a l'intérêt de l'Etat et c'est tout.

Ce pouvoir, les hommes qui en ont la charge, les hommes qui sont l'Etat, c'est-à-dire les représentants des classes dominantes, l'exercent directement. Mais un jour vient où le gouvernement des personnes devient plus complexe. Force est aux chefs, aux hommes investis du pouvoir d'avoir à côté d'eux des techniciens, des fonctionnaires. Ces fonctionnaires sont irresponsables. Ils représentent, par délégation, le pouvoir souverain de l'Etat. Mais ils dépendent de l'Etat et n'ont pas de droits en face de lui.

Tel est l'Etat autoritaire, l'Etat romain, l'Etat de Louis XIV. Or, ce sont toujours ses traditions, ses principes qui inspirent encore aujourd'hui, consciemment ou non, la plupart des gouvernants. La souveraineté nationale, conception chère à nos gouvernants radicaux, n'est pas différente pour eux de la conception de Louis XIV. C'est sur le même ton ét avec la même conviction qu'ils affirment les droits de l'Etat. Pour eux, la Révolution a déplacé la souveraineté; elle ne lui a porté aucune atteinte.

Cependant, au cours des siècles, des hommes, des héros souvent se sont levés pour faire valoir en face de l'Etat certains droits individuels. Aux intérêts de l'Etat, à la raison d'Etat, ils ont opposé, au risque de leur vie, les intérêts de chacun et de tous. Ils ont soutenu que les citoyens n'étaient pas faits pour l'Etat, mais l'Etat pour les citoyens. Audacieusement, un jour, les philosophes du XVIIIe siècle et les révolutionnaires ont proclamé ces principes. Les *démocraties modernes* sont nées.

Du coup, de nouveaux devoirs ont été imposés à l'Etat. L'Etat n'a plus eu seulement (et souvent n'a plus eu du tout) la charge de défendre la collectivité contre la colère des Dieux par l'entretien du culte et le maintien des saines croyances ;

ou de la maintenir dans le bon ordre, dans l'ordre hiérarchique des classes, qui accable les uns et privilégie les autres, par sa police et sa magistrature. Il n'a plus eu seulement la charge d'organiser sa défense contre les attaques d'autres Etats. Mais il a dû satisfaire aux besoins qui attendaient de lui satisfaction.

Il a dû assurer l'enseignement, se faire instituteur et professeur. Il a dû assurer les communications entre les citoyens: établir les ponts-et-chaussées, se faire postier, se faire directeur de chemins de fer (1). Et, au fur et à mesure que plus de services apparaissent comme devant constituer des services publics, au fur et à mesure que la concentration capitaliste et l'exploitation de la collectivité par quelques-uns font apparaître plus urgentes, plus indispensables les nationalisations et les municipalisations, l'Etat ou ses délégations, les départements, les communes, se trouvent chargés de plus de services.

Quoi qu'on pense du socialisme d'Etat, il constitue, à n'en pas douter, un commencement de socialisme. C'est en principe du moins, dans l'intérêt de tous, que des services publics sont repris et gérés par l'Etat.

Et cependant des socialistes ont redouté ces « socialisations ». Des syndicalistes, tout récemment, ont encore écrit pour les repousser, pour les déclarer contradictoires au but même du socialisme et du syndicalisme. Ils redoutent qu'elles ne renforcent le pouvoir de l'Etat, de l'Etat qui a toujours été traditionnellement au service des riches et des forts. Ils redoutent surtout les conséquences de ces nationalisations pour les travailleurs devenus fonctionnaires. Ils rappellent les salaires médiocres, les atteintes à la liberté d'opinion, les brimades et les tracasseries de toutes sortes.

C'est que, même dans les services d'intérêt collectif, même dans les administrations destinées non à gouverner les citoyens,

(1) Cf. sur toute cette transformation de l'Etat les *Entretiens* de l'*Union pour la vérité*, sur l'Etat, les fonctionnaires et le public, en particulier le premier et le sixième, et surtout le très solide discours prononcé par Vaillant, le 8 mai 1907, à la Chambre.

mais à satisfaire leurs besoins, l'Etat a gardé fatalement ses mœurs autoritaires. Il a asservi ses nouveaux fonctionnaires, il les a courbés sous sa hiérarchie incompétente. Il leur a insufflé l'esprit de commandement et de domination, même dans des fonctions où il n'avait que faire.

De là l'habitude de ne pas tenir compte des capacités techniques qui sont cependant l'essentiel en de pareils services, et de tout juger du point de vue de l'autorité et de la souveraineté. De là le sacrifice des intérêts collectifs à l'affirmation de la puissance souveraine. De là en un mot l'esprit fonctionnaire, si souvent critiqué. De là la gabegie, l'anarchie de services qui ne répondent en rien à leur but. De là enfin la méfiance à l'égard de l'Etat et, par une confusion fatale, à l'égard du collectivisme.

Qui de nous, socialistes, dans ses conférences ou ses tournées de propagandes n'a entendu les critiques accoutumées contre notre doctrine ? « Eh quoi ! disent nos adversaires. Toutes les industries services d'Etat ! Tous fonctionnaires ! Ah ! ce serait du joli ! Et les allumettes de la régie ? et les chemins de fer de l'Etat ? Etc..., etc... » Les critiques ont beau être souvent injustifiées (c'est le cas par exemple pour la gestion du réseau-Etat) (1), elles n'en portent pas moins. Le même discrédit est désormais répandu contre tout ce qui vient de l'Etat.

Toujours, les uns ou les autres, après avoir fait la part des campagnes intéressées des sociétés financières, nous répondions que les entreprises socialisées d'aujourd'hui, que les nationalisations de l'Etat capitaliste n'étaient qu'une caricature de la gestion socialiste. Toujours, nous répondions que la condition des travailleurs salariés de l'Etat bourgeois, dirigé

(1) Cf. EDGARD MILHAUD, *Le Rachat des Chemins de fer*, Paris, Cornély, 1905. Il y est prouvé qu'en France même, sur bien des points, la gestion des chemins de fer de l'Etat est meilleure que celle des Compagnies. Et, en ce qui concerne l'Ouest-Etat, les rapports parlementaires récents et les populations desservies sont unanimes : l'amélioration des services est aujourd'hui remarquable.

ou géré au profit parfois exclusif et toujours dominant de la classe privilégiée ne pouvait être comparée à la condition des travailleurs associés de demain. Et nous opposions l'Etat socialiste à l'Etat capitaliste, « l'administration des choses » au « gouvernement des personnes ».

« Vouloir charger l'Etat, dans sa forme actuelle, disait par exemple Vandervelde, des multiples fonctions auxquelles l'entraînera la socialisation progressive des entreprises socialisées, équivaudrait à charger les brigadiers de gendarmerie de diriger les usines, d'administrer les universités, de conserver les musées ou de former des bibliothèques.

« L'Etat capitaliste a pour but le gouvernement des hommes : il lui faut des pouvoirs centralisés, des ministres à poigne, des fonctionnaires obéissant aveuglément à la consigne; élargissez son domaine, et vous créerez une vaste caserne, vous instituerez une république de ronds-de-cuir.

« L'Etat collectiviste, au contraire, aura pour but l'administration des choses. Il lui faudra une organisation décentralisée, des hommes de science et pratiques, des forces industrielles auxquelles on demandera surtout de la spontanéité et de l'initiative » (1).

Mais, quelle que fût notre conviction, quelle que fût la puissance logique de notre argumentation, ce n'était encore, pour ainsi dire, qu'une espérance, un acte de foi, et le fait était là, brutal : les services publics actuels avec leurs monstrueux défauts. Il y avait comme un exemple tangible et scandaleux de services socialisés; et il ne semblait y avoir dans ces services aucun germe, aucune possibilité de gestion vraiment socialiste. Alors que dans tant de domaines, un réformisme averti peut discerner les formes de la société nouvelle et orienter toute son action pour favoriser et hâter son éclosion, il semblait vraiment qu'en ce qui concerne les services publics nos camarades intransigeants avaient raison et qu'il fallait attendre l'entière révolution pour réaliser la trans-

(1) VANDERVELDE et DESTRÉE, *Le Socialisme en Belgique*, p. 293. Cf. aussi Paul BONCOUR, *Les Syndicats de Fonctionnaires*.

formation des services de l'Etat capitaliste en véritables services publics.

Or, ce qui fait l'importance capitale du mouvement des fonctionnaires, ce qui lui donne une valeur socialiste inouïe, c'est que leurs groupements, c'est que leurs syndicats sont apparus comme un rouage essentiel de la société de demain, un rouage qui manquait encore ; c'est qu'ils montrent déjà, sous une forme rudimentaire peut-être, grossière, mal dégagée, mais visible, ce que sera le rôle du syndicat dans le fonctionnement complexe et délicat de la cité socialiste. Nos militants avaient senti juste ; ils avaient eu raison d'avoir confiance et d'espérer. Du plus profond de l'Enfer des administrations publiques, un souffle de renouveau est monté aussi. Dans ce monde fermé des fonctionnaires, dans ce monde isolé et asservi, le désir de l'émancipation est né.

*
* *

Comment ce miracle a-t-il pu être opéré ? Comment les fonctionnaires, assouplis à la servitude, ont-ils pu songer à leur émancipation ? Ce serait une délicate et belle histoire à narrer, le plus beau, certainement, des romans psychologiques. Ici, encore, on retrouverait sans doute à l'origine la crise de 1899, crise d'institutions, crise de pensées ; la révolte des consciences les plus nobles ; puis, par les gouvernants nouveaux qui triomphent avec le droit ou profitent de ce triomphe, l'appel aux fonctionnaires, à ceux d'entre eux surtout qui ont été lésés par le dur régime antérieur ; puis c'est l'effort gouvernemental pour se faire des fonctionnaires une clientèle, pour substituer en quelque manière la sympathie là où il n'y avait encore qu'obéissance ; c'est la constitution encouragée, dès alors tolérée, d'associations loyalistes ; mais aussi conscience est prise par les fonctionnaires des services qu'ils rendent quotidiennement et de leurs capacités techniques. Ils éprouvent, eux aussi, qu'ils sont la force de travail, qu'ils sont le rouage indispensable dans la formidable machine

qu'est l'Etat moderne ; et ils souffrent, de plus en plus, en leur compétence et en leur conscience, de voir la machine mal dirigée, ralentie, arrêtée ou même faussée par le personnel politique dirigeant, souverain capricieux et incompétent.

Or, c'est précisément à ce même moment que les ouvriers de l'industrie privée affirment plus haut leurs revendications, leurs droits, et par des grèves généralisées, par des initiatives hardies, manifestent leur puissance de producteurs. C'est le moment où, par l'action syndicale, par l'action confédérale qui les passionne et les enthousiasme, ces ouvriers arrachent à leurs patrons de meilleures conditions, à l'Etat des lois de protection et d'assurance.

Alors la pensée syndicale se manifeste irrésistible dans les rangs des fonctionnaires. « Eh quoi ! eux seuls, les éternels asservis, seront-ils donc toujours obligés d'attendre de l'hypothétique bénévolence du gouvernement ou du Parlement souverain l'amélioration de leur sort ? Seront-ils donc livrés à jamais, pieds et poings liés, à l'Etat souverain, contraints de subir sans défense ses caprices et ses exigences ? » Fatalement, l'idée surgit de faire comme ceux qui s'émancipent, de s'unir à eux dans une même bataille, de transformer les associations soumises en syndicats revendicateurs, d'aller à la C. G. T. et d'opposer unanimement dans les services publics comme dans l'industrie privée, la force victorieuse du travail compétent au privilège gouvernemental, à l'autoritarisme politicien.

C'est cette idée, c'est cette conscience de leur compétence qui, du premier coup, entraîne les fonctionnaires bien au delà de la simple revendication de leurs droits individuels. Il ne s'agit plus seulement de défendre des situations personnelles contre l'arbitraire et le favoritisme par un *statut* bien défini. Les fonctionnaires ont confiance en leur capacité, en leur compétence : ils réclament de l'Etat qu'il traite avec leur collectivité, qu'il la charge — car eux seuls s'en sentent capables — de l'administration, de la gestion des grands services collectifs.

Est-il besoin de rappeler les frappantes manifestations de

l'esprit syndicaliste ? Est-il besoin de rappeler les propositions de réformes des agents et des conducteurs des ponts et chaussées, la critique impitoyable faite par les agents des postes du gaspillage et de la gabegie de leur administration, enfin le célèbre manifeste des instituteurs syndicalistes, se libérant déjà par la pensée de la tutelle de l'administration et « opposant à l'enseignement abstrait, idéologique, encyclopédique de l'Etat l'enseignement pratique et concret » qui doit répondre aux besoins réels des producteurs?

Admettons même pour un instant que l'heure ne soit pas encore venue de remettre aux travailleurs associés, et sous le contrôle de l'Etat, l'organisation du travail par une sorte de vaste commandite, dans les grands services publics. Mais la condition même de leurs groupements n'impose-t-elle pas qu'ils participent à l'établissement des règles qui doivent fixer leur situation ? Les socialistes, en rédigeant leur contre-projet de statut des fonctionnaires l'ont pensé. « Le statut spécial à chaque fonction, dit l'acticle 84 de ce contre-projet, sera établi d'un commun accord par les représentants de l'Etat et les représentants du syndicat ou de l'association. » Et ce n'est pas là une utopie. En Suède, par exemple, c'est un véritable contrat collectif entre l'Etat et le syndicat des chemins de fer qui a mis fin à une longue grève dans les travaux de nouvelles lignes (1).

Mais — il ne faut pas se le dissimuler, et cela explique bien des résistances — par de telles pratiques tout l'antique Etat de trouve profondément ébranlé. Comme le disait Proudhon en une page prophétique : « Ce que nous mettons à la place du gouvernement, c'est l'organisation industrielle. Ce que nous mettons à la place des lois, ce sont les contrats... Ce que nous mettons à la place des pouvoirs politiques, ce sont les forces économiques... Ce que nous mettons à la place de la police, c'est l'identité des intérêts » (2).

(1) Voir un résumé de la convention dans le *Musée social* (*Annales*), mai 1909, p. 137.

(2) *Idée générale de la Révolution au XIXe siècle.*

Désormais l'Etat ne peut plus faire de ses services publics des instruments de commandement et d'exploitation au service d'une classe. Il ne peut plus répandre partout son esprit de domination. C'est, par les syndicats de fonctionnaires, la gestion socialiste qui va se trouver substituée à l'anarchie capitaliste. Tandis que les fonctions d'autorité faussaient ou corrompaient naguère par contre-coup toutes les fonctions de gestion, accomplies au service de la collectivité, ce seront au contraire les fonctions d'autorité qui se trouveront désormais transformées et ramenées à l'intérêt commun, quand elles ne seront pas supprimées.

Tout cela n'est plus le rêve, l'utopie socialiste. C'est la vie, c'est la réalité observable de chaque jour. Et lorsqu'au lendemain même de la première grève des postiers, toute la presse bourgeoise, des radicaux-jacobins désemparés aux réacteurs hypocritement flatteurs, dénonçait l'opposition, l'antagonisme irréductible du « parlementarisme » et du « syndicalisme », elle ne faisait que marquer, en formules d'ailleurs inexactes, le progrès nouveau accompli par le socialisme.

Oui, déjà, le socialisme tend à se réaliser dans les faits ; déjà l'administration des choses se substitue au gouvernement des personnes. L'heure est proche où de grandes associations de producteurs gèreront les services publics pour le commun profit des citoyens. Un vivant fédéralisme économique (1) tend chaque jour à se substituer à la raide centralisation de l'Etat autoritaire.

∴

Mais n'avons-nous pas à redouter le désordre ? Le contrôle de l'Etat sur ces grands services autonomes ne sera-t-il pas illusoire ? Si un conflit s'élève entre l'Etat et ces grands corps, qui donc en décidera ?

(1) Le mot, on le sait, est de M. Paul Boncour. Cf. de cet auteur : *Les Syndicats de Fonctionnaires*, Paul Cornély, 1906.

Nous répondons que ce danger d'anarchie ne serait réel que si les services publics demeuraient imbus de la tradition autoritaire, si les habitudes administratives se heurtaient à l'intérêt collectif. Mais c'est au contraire contre ces habitudes que les syndicats de fonctionnaires se sont dressés. C'est pour la réforme générale des services publics qu'ils entrent en lice. Et c'est ainsi que l'intérêt du public s'est trouvé constamment d'accord avec celui des fonctionnaires.

Mais nous disons qu'en fait même, dans l'anarchie présente, c'est le sentiment du public, c'est l'intérêt du public qui intervient déjà comme un facteur essentiel dans les relations entre l'Etat et les fonctionnaires. Contre les intérêts de la collectivité, les fonctionnaires ne pourront rien. C'est parce qu'ils avaient le public avec eux que les postiers ont pu mener victorieusement leur première grève. Et si l'on scrute les raisons de l'échec de la seconde, de la défection du Central, on verra que l'incertitude où l'on était, cette fois, de la sympathie publique, a nui à l'élan et à la confiance. Ainsi se dégage une fois de plus l'idée essentielle que la société nouvelle ne sera pas tant réglée en vue des intérêts du producteur qu'en vue de ceux du consommateur.

D'ailleurs, si le contrôle de l'Etat actuel apparaît insuffisant, n'est-ce pas parce qu'en fait il ne représente que très imparfaitement le contrôle de la collectivité ? Que la réforme électorale ait lieu, que de grands partis, organisés comme le parti socialiste se constituent, que le régime de favoritisme et d'arbitraire se trouve battu en brèche, du même coup la capacité de l'Etat, comme conseil d'administration des grands services publics se trouve relevée de niveau.

Mais surtout, ce qui caractérise un Etat démocratique et socialiste, c'est l'intervention constante et directe du public, c'est le contrôle de la collectivité sur toutes ses formes. Il faut que ce contrôle soit organisé (1).

(1) Sur la nécessité du contrôle du public, voir au point de vue communal — mais leurs conclusions valent pour les grands services collectifs — la

Or, en même temps que la formation des syndicats de fonctionnaires, les dernières années auront vu déjà l'organisation du public. C'est la *Ligue des droits de l'homme,* défendant les droits imprescriptibles de l'individu contre les tentatives arbitraires ou tyranniques des dirigeants. C'est l'*Association des abonnés du téléphone* réclamant un meilleur service, et collaborant par ses procès ou par ses enquêtes à cette amélioration. C'est le *Touring-Club* s'élevant peu à peu à un vrai service de contrôle de la route. Ce sont les *Ligues de voyageurs.* Partout le public, la clientèle se groupe et commence à agir. Encore un élément nouveau de démocratie économique; encore un des organes essentiels de la cité socialiste qui se forme.

En quelques vivants articles, notre camarade Sembat a déjà étudié tout ce mouvement (1). Il nous suffit de la signaler aujourd'hui comme le complément nécessaire du syndicalisme des fonctionnaires.

Mais ce qu'il nous plaît à constater, ce qui peut donner espoir à tous ceux qui, sans s'embarrasser de préjugés ou de formules, croient possible, dans la démocratie et par l'organisation ouvrière une évolution socialiste pacifique et légale, c'est que par le syndicalisme des fonctionnaires, par l'organisation du public, — demain aussi, nous l'espérons, par le développement des budgets industriels ou par de meilleures règles de comptabilité commerciale, les objections accoutumées contre « le socialisme d'Etat », contre « les nationalisations et les municipalisations » perdent de plus en plus toute valeur. Le fonctionnement régulier de grands services nationaux ou communaux deviendra chaque jour plus facile. Il est désormais, si l'on peut dire, plus possible. Et la constatation vaut d'être faite, au moment où, en dépit de si habiles campagnes d'opinion, la démocratie commence à comprendre qu'elle n'a peut-être pas d'autres moyens de défense efficaces contre les trusts

brochure de PRUDHOMMEAUX et LÉVY-BRÜHL sur *L'Organisation économique de la Commune.*

(1) En particulier dans les *Annales de la Régie directe,* la remarquable revue documentaire de notre ami Edgard MILHAUD.

ou les cartels qui, de plus en plus, rançonnent les consommateurs et imposent leurs volontés aux gouvernants.

Si les socialistes ont d'instinct soutenu les revendications des fonctionnaires, si les fonctionnaires s'orientent vers le socialisme, ce n'est point en raison d'éphémères circonstances politiques. C'est que leur double effort tend au même but : à une meilleure organisation des services collectifs, conforme tout à la fois à l'intérêt du producteur et du groupement des consommateurs.

Albert Thomas.

A propos du Congrès
de la Confédération générale du Travail

Le Congrès de la Confédération Générale du Travail se réunira du 16 au 22 septembre, au Havre.

A l'ordre du jour figurent, parmi les principales questions : la semaine anglaise, les retraites ouvrières, l'attitude des syndicalistes en temps de guerre, la vie chère. Sur chacune de ces questions on trouvera dans ce numéro de la Revue Socialiste *un article documenté, ou des opinions autorisées sur ces différents points, ainsi que sur les questions d'à-côté, qui préoccupent à l'heure actuelle le monde syndical. Nous croyons ainsi remplir la tâche que nous nous assignons : renseigner et instruire le prolétariat, en suivant toutes ses formes d'action; le rendre apte, avec toutes les organisations internationales, à sa grande tâche d'émancipation.*

La Rédaction.

Réduction des heures de travail et Semaine anglaise

Puisque la Direction de la *Revue Socialiste* m'offre l'hospitalité en m'accordant une entière liberté d'appréciation, j'en profite volontiers, et cela d'autant plus que nous traversons une période assez curieuse : nous vivons sous le règne de l'excommunication en matière doctrinale et de tactique.

A l'approche du Congrès du Havre, et comme je ne pourrai, à mon grand regret, participer aux discussions qui s'y produiront, je voudrais apprécier au moins une des questions — la plus importante à mon avis, — qui y sera traitée, je veux parler de la réduction des heures de travail et de la semaine anglaise. Ces deux réformes vont être proposées au Congrès comme plate-forme à l'action syndicale future. Elles justifient les préoccupations du monde ouvrier français, en retard — malgré son ardeur révolutionnaire, si on compare les résultats obtenus en France et ceux obtenus par les travailleurs anglais, américains, australiens et même ceux d'autres nations européennes.

La réduction des heures de travail et la semaine anglaise sont des revendications d'autant plus opportunes que, de l'aveu des économistes conservateurs eux-mêmes, les progrès du machinisme, la production intensifiée par l'application de procédés scientifiques, ont modifié les conditions économiques de la vie moderne et expliquent l'effort du prolétariat de tous les pays pour améliorer la situation sociale.

Le Comité confédéral et ses leaders ont bien compris l'importance de la diminution des heures de travail. Ils l'ont heureusement placée en tête de l'ordre du jour du Congrès du Havre et ils ont raisonnablement invité les délégués à ne pas s'égarer dans de vaines dissertations pour rester sur le terrain des réalités et des moyens pratiques. Ils veulent assurer la réalisation de ces deux réformes. Je ne puis qu'approuver cette manière de concevoir le rôle des délégués, en ajoutant le vœu de voir un peu plus de tolérance dans la discussion au bénéfice des camarades qui oseraient soutenir des idées contraires à celles de la majorité.

A ce propos il faut souligner la curieuse contradiction qui existe entre l'opinion à peu près unanime dans le milieu ouvrier très avancé de la nécessité de la réduction quotidienne ou hebdomadaire des heures de travail, et les fréquentes déclarations de certains sectaires, partisans farouches de la Révolution : ils affirment solennellement que la réduction des heures de travail et l'augmentation de salaires sont des améliorations fictives et qui se retournent inévitablement contre les consommateurs, parmi lesquels se trouvent les ouvriers. Si cette thèse était vraie, il faudrait renoncer à toute amélioration quelconque et attendre que le prolétariat international soit prêt à faire la Révolution appelée à réaliser la transformation totale et finale de la société en assurant le bonheur du genre humain. Ou alors ce n'est là qu'un sophisme dont il ne faut pas tenir compte ; nous devons travailler de toutes nos forces à obtenir de continuelles améliorations. De l'aveu de tous les militants, y compris les plus révolutionnaires, conquérir plus de liberté, plus de loisirs par la réduction des heures de travail c'est réduire le chômage et augmenter le bien-être des travailleurs.

Il serait presque superflu de démontrer la nécessité de diriger les efforts des organisations ouvrières vers la réalisation de plus courtes journées et de la semaine anglaise. Mais l'expérience acquise par la lutte soutenue dans l'industrie du Livre en 1906, pour l'application de la journée de *neuf* heures,

m'oblige à m'arrêter un instant sur les arguments invoqués par les patrons contre cette réforme. Dans les nombreuses discussions que mes camarades et moi avons eues avec les patrons, au cours des négociations entamées pour démontrer l'utilité de la réduction de la durée du travail, les patrons ont fréquemment, presque toujours pourrais-je dire, affirmé leurs préférences à augmenter les salaires plutôt que de réduire la présence quotidienne à l'atelier. Ils doutaient aussi qu'une production plus régulière ait lieu en dédommagement de la diminution des heures de travail. Enfin, ils contestaient l'exactitude de nos affirmations lorsque nous disions que le loisir accordé aux travailleurs serait employé à des occupations familiales, à l'éducation des enfants, au soulagement de la mission de la femme, au progrès de l'instruction professionnelle. Le jeu, le cabaret, disait-on, profiteraient seuls de ces loisirs.

Naturellement, nous nous élevions énergiquement contre ces appréciations téméraires, et nous allions jusqu'à dire que si cela était vrai pour certaines individualités, l'ensemble profiterait des loisirs dans un sens plus digne et plus profitable à la famille. Et en somme, l'éducation du prolétariat doit se faire par la liberté et non par la contrainte. Les loisirs lui permettront, il en sent d'ailleurs la nécessité, de faire, de compléter son instruction et son éducation par l'étude et non d'aller au cabaret.

C'est dans ce but que personnellement je n'ai jamais cessé, depuis trente ans, de faire la guerre à l'alcoolisme. Et je suis heureux de constater que cette campagne s'organise un peu partout et que beaucoup de militants ont enfin compris que c'est là une campagne urgente, car l'alcoolisme est une cause inquiétante de déperdition d'énergie, de santé, de ressources morales et matérielles.

En se plaçant au point de vue économique, de la production, des chômages qui sont la conséquence de la perturbation apportée par l'introduction des procédés mécaniques dans presque toutes les industries, la diminution des heures de pré-

sence apparaît, dans tous les pays, comme un moyen indispensable pour obtenir une meilleure répartition du travail. Tous les systèmes imaginés pour parer aux conséquences du chômage sont de faibles palliatifs : la limitation de la durée du travail est d'un effet bien plus positif. Ce qui permet de réfuter les objections des adversaires, des patrons et des économistes, c'est que cette limitation se réalise partout par l'initiative du législateur et surtout par l'effort du prolétariat. L'argument de la concurrence perd donc considérablement de sa valeur.

L'autre réforme, la semaine anglaise, est non moins intéressante, elle contribuera sûrement à l'application plus régulière du repos du dimanche si précieux pour la vie familiale, aujourd'hui sacrifiée par l'augmentation croissante du nombre de femmes occupées dans l'industrie, le commerce, les administrations. Lorsqu'on réfléchit à l'existence pénible à laquelle est vouée la femme, surtout la femme mariée, qui travaille au bureau, à l'atelier ou à l'usine, on est pris de pitié devant cet esclavage nouveau qui accable l'ouvrière : le soir après une journée de rude labeur, le dimanche, après une semaine de travail sans repos, il faut travailler au logis pour faire les repas, soigner les enfants, s'occuper du ménage et comment ? C'est la vie sans joie, sans bonheur, sans beauté morale : le désordre partout, le mécontentement continuel et par suite pas d'entente, pas de plaisir, le désaccord où devrait régner l'entente, la paix et l'affection.

Le camarade Jouhaux, dans un de ses bons articles de la *Voix du Peuple,* a remarquablement souligné les conséquences morales de l'exploitation industrielle de la femme et la joie du ménage ouvrier où la mère peut s'occuper de la famille, de l'éducation des enfants et rendre agréable la vie du mari.

L'application de la semaine anglaise contribuerait largement à obtenir ce résultat si précieux. Il faut avoir visité les pays de grande industrie, où le repos hebdomadaire est respecté, où le travail durant la semaine est si intense, où les règlements exigent, sous peine d'amendes, que le personnel soit rigoureu-

sement présent à l'heure et ne sorte de l'usine qu'au son de la cloche, pour se rendre compte du bonheur de ces travailleurs, hommes et femmes, de pouvoir disposer d'une journée de loisir. Combien chacun doit aspirer à la libre jouissance d'un jour de repos physique et moral ! Dans tous les pays que j'ai parcourus, j'ai éprouvé une bien vive impression en constatant, là où la loi impose le repos hebdomadaire, le calme heureux du dimanche, comparé au bruit assourdissant des machines, à la fiévreuse activité du personnel d'une grande usine, de ces immenses ateliers, les jours de travail ! La semaine anglaise adoucirait sérieusement la vie de la femme et de la mère de famille, qui, seule quelquefois, travaille aussi le dimanche pendant que les autres membres de la famille se promènent ou se distraient. Il y a là, à la fois, une question morale et d'humanité. D'ailleurs, c'est une idée qui fait son chemin. Une propagande active des syndicats, de tous ceux qui s'intéressent aux choses sociales contribuera certainement à généraliser cette réforme si utile de laquelle l'opinion publique s'occupera, on peut l'espérer.

Toutefois, aussi désirable que soit la réalisation de la semaine anglaise, il ne faut pas s'illusionner, elle exigera une longue propagande préalable, car il faudra, dans certaines industries surtout, changer les habitudes, réduire les exigences du public, du consommateur, — ce tyran d'un autre genre, — car la veille du dimanche le travail est plus abondant; il y a des professions qui sont surmenées le samedi très tard dans la soirée. Pour ces industries-là, il faudra changer la demi-journée et la fixer au lundi ou à un autre jour de la semaine.

Les deux réformes sont intéressantes, elles doivent faire l'objet des revendications ouvrières, — mais il me semble téméraire de vouloir en poursuivre la *réalisation simultanée*. Le proverbe qui dit : « Qui trop embrasse mal étreint » est toujours vrai, il est surtout vrai lorsqu'il s'agit de conquérir des améliorations sociales. Il ne faut pas oublier qu'il ne suffit pas de formuler des désirs pour qu'ils se transforment en réalité. Les travailleurs rencontrent de sérieux obstacles,

d'abord dans la résistance patronale, ensuite dans les exigences de la pratique quotidienne, dans les moyens d'action de chaque corporation. C'est pourquoi je pense qu'il est indispensable de sérier la campagne qui va s'ouvrir en poursuivant d'abord la réduction de la durée quotidienne du travail ou la semaine anglaise suivant les conditions économiques spéciales à telle ou telle industrie.

Il serait dangereux, téméraire, de vouloir réaliser les deux réformes à la fois, à moins qu'une organisation syndicale exceptionnellement puissante ou des dispositions favorables et inattendues du côté patronal permettent d'en poursuivre l'application.

Ainsi dans l'imprimerie, nous avons appliqué, depuis 1906, la journée de neuf heures dans la plupart de nos sections ; mais cette réforme a besoin d'être généralisée à Paris et dans un certain nombre de petites villes de province. Il y a là encore un sérieux effort à poursuivre. Et de plus, l'imprimerie est une des industries où le samedi après-midi est très occupé. La campagne pour la semaine anglaise sera assez difficile et longue, car à aucun prix elle ne pourra et ne devra se faire au détriment de la journée de neuf heures, que nous devons maintenir à tout prix et réaliser là où elle n'existe pas encore.

Cela m'amène à examiner maintenant par quelle méthode le Congrès du Havre entendra mener la campagne en faveur de la réduction des heures de travail et de la semaine anglaise. Préconisera-t-il l'action légale ou l'action directe prise dans le sens de l'exclusion de l'action parlementaire ?

La question vaut la peine d'être posée, malgré l'hostilité fréquemment manifestée par les militants libertaires et révolutionnaires contre l'action parlementaire. C'est maintenant un nouveau genre de snobisme dans le monde ouvrier de professer son mépris pour l'intervention de la loi. Moi-même, je le reconnais, par mes attaches positivistes, je suis un contempteur du parlementarisme en raison des compromissions, de la corruption, des illusions entretenues, du désordre qu'il a introduit partout pour satisfaire des intérêts électoraux.

Malheureusement il est à craindre que toutes ces tares, toutes ces intrigues ne soient transportées par les anti-parlementaires dans le domaine syndical sans pour cela modifier en quoi que ce soit la situation politique générale.

Aujourd'hui de petits conciles se forment, on lance des encycliques confédérales pour proclamer la lutte contre l'Etat, en poursuivre la suppression et sans doute pour fonder l'Etat syndicaliste, régime final qui organisera, dirigera tout le monde économique, industriel, commercial, qui pourvoira à l'éducation générale par l'enseignement primaire, secondaire, supérieur, et assurera enfin l'égale, l'équitable répartition des richesses produites, une fois l'Etat et le patronat disparus.

C'est là le plus récent programme assumé *urbi et orbi*. Il me sera bien permis, en attendant sa réalisation, de faire remarquer que la grande masse des travailleurs français n'est pas syndiquée, si elle n'est pas hostile aux syndicats. Et il y a encore une plus grande masse de femmes et d'enfants qui travaillent dans les ateliers, dans les usines, dans les bureaux sans être groupés, par conséquent bien mal placés pour appliquer la semaine anglaise, pour obtenir une réduction des heures de travail par leurs seuls efforts. C'est sans doute un peu en raison de leur faiblesse, de leur impuissance que les législateurs de 1843, de 1874, de 1892, de 1900 et ceux de 1912 ont successivement réduit légalement la durée du travail des femmes, des enfants, qu'ils ont supprimé le travail de nuit du même personnel, pensant ainsi utilement protéger ceux qui étaient impuissants à se protéger eux-mêmes. Certes, cette législation n'est pas conforme aux *desiderata* du prolétariat, mais on ne saurait nier qu'elle a adouci les conditions de travail des enfants et des femmes. Je vais plus loin, malgré toutes les critiques faites contre la loi sur le repos hebdomadaire, malgré les dérogations accordées, je prétends que des milliers de salariés ont bénéficié des dispositions de cette loi et se reposent un jour par semaine. Sans la loi, que d'ouvriers et d'enfants continueraient à travailler onze, douze heures par jour, la nuit et le dimanche!

Donc, aussi hostile que l'on soit au régime parlementaire, et je suis loin d'en être l'admirateur, il faut reconnaître que l'intervention de la loi a été utile pour protéger ceux qui sont trop faibles pour se défendre eux-mêmes.

Et ce qui est important à noter, c'est qu'une réforme appliquée par une loi prend un caractère général, elle s'étend à l'ensemble de l'industrie, tandis que des réformes introduites par la seule initiative privée sont partielles, limitées, rarement générales.

En faisant cette petite incursion sur ce domaine de l'intervention de la loi, je n'ai aucunement l'intention de diminuer l'action syndicale corporative ou générale, je veux seulement faire remarquer qu'il serait imprudent de ne pas utiliser tous les moyens d'action, toutes les influences qui peuvent contribuer à l'amélioration des conditions générales du travail. Si je me suis permis de formuler mon opinion sur ce point délicat, je veux également envisager l'autre méthode d'action qui sera sans doute préconisée au Congrès du Havre, je veux parler de l'action syndicale, d'une campagne d'ensemble organisée avec le concours de tous les syndicats, de toutes les Fédérations.

Je ne crois pas que la faute grave commise au Congrès de Bourges, en proclamant la grève générale pour la journée de huit heures, en 1906, motion sur laquelle je m'étais permis, au risque de me voir appliquer l'épithète de réactionnaire, de faire quelques critiques en en signalant les difficultés d'application, je ne crois pas que cette faute sera recommencée par les délégués réunis au Havre. Comme je l'ai dit plus haut, il ne suffit pas de tracer un programme de réformes pour croire qu'elles seront réalisées au gré de nos désirs et sous l'influence d'une action passagère!

Au Congrès de Bourges, on avait tracé un plan de campagne pour la conquête de la journée de huit heures. Tous les dirigeants ouvriers d'alors, le Livre excepté, proclamaient l'urgence de cette campagne dont le succès serait assuré par la grève générale. Malgré les arguments que je m'étais permis

de donner contre l'imprudence de la revendication de la journée de huit heures, l'impossibilité de l'obtenir, alors qu'il était plus raisonnable de réclamer d'abord la journée de neuf heures, le Congrès ne voulut rien entendre; Pouget, Griffuelhes, Luquet triomphèrent en faisant voter la journée de huit heures à revendiquer le 1er mai 1906 par la grève générale au besoin.

Une propagande active eut lieu, deux années durant, en vue de conquérir, d'arracher la journée de huit heures au patronat français.

On se rappelle l'agitation qui eut lieu à cette époque : un certain nombre de grèves partielles furent déclarées, mais de grève générale point, et pas de journée de huit heures; seule la Fédération du Livre obtint la journée de neuf heures et au prix de lourds sacrifices, de grèves locales très longues. D'autres corporations tentèrent, par des grèves partielles, d'obtenir soit la semaine anglaise, soit une réduction des heures de travail. Peu d'entre elles obtinrent de très modestes résultats. Beaucoup d'organisations, suivant l'expresion du camarade Savoie, « étaient quelque peu meurtries, épuisées »; elles virent leur effectif sensiblement diminué; il en est qui se sont à peine reconstituées. Voilà le bilan de la campagne de la journée de huit heures en 1906. Il faut rendre justice à ceux qui ont inspiré et guidé ce mouvement: ils ont déclaré qu'ils avaient fait fausse route. Et le Comité confédéral, avec d'autres militants en vue, réputés comme favorables à la méthode énergique, ont reconnu la nécessité de poursuivre la réduction des heures de travail et la journée anglaise sans fixer de date ni de tactique, estimant comme une victoire toute réduction de durée de travail, aussi modeste qu'elle soit. C'est là, il faut le reconnaître, un exemple de sagesse, d'esprit pratique qui confirme, à ma bien vive satisfaction, la méthode d'action constamment préconisée et suivie par la Fédération du Livre, après avoir été si souvent attaquée par ceux-là mêmes qui semblent aujourd'hui adopter, pour la réalisation de cette réforme, la même méthode.

Il faut s'en féliciter, et je signale avec d'autant plus de

plaisir cette évolution qu'on n'y est pas habitué, et que, d'autre part, il serait facile de mentionner d'autres indices sur l'évolution curieuse qui se produit dans d'autres organisations réputées comme révolutionnaires ; elles s'assagissent, deviennent plus pratiques.

Nous sommes tous d'accord, quelle que soit la tendance dans l'action, pour reconnaître la nécessité de revendiquer des journées de travail plus courtes et la liberté le samedi après-midi ; mais il faut s'entendre aussi sur la manière de faire une propagande prolongée en laissant aux corporations la liberté de choisir le moment favorable pour agir, pour préciser quelle est la revendication qui devra être poursuivie de préférence parce que plus facile à être obtenue.

Le rôle de la C. G. T., du Comité confédéral devra donc avoir pour but de stimuler, d'encourager la propagande et l'effort, de provoquer l'initiative des organisations et de contribuer dans la mesure du possible au succès de tout mouvement en faveur de la réduction des heures de travail ou de l'application de la semaine anglaise.

Que les travailleurs se pénètrent bien de cette vérité que chaque résultat favorable obtenu est une victoire au bénéfice du prolétariat; il se procurera ainsi plus de loisirs, il pourra acquérir plus de connaissances générales, travailler enfin à élever les salaires et s'occuper aussi, ce sera son devoir, du sort de la femme et des enfants, sacrifiés par leur propre faiblesse. Il y a une belle tâche à remplir, capable de stimuler les énergies et de soutenir l'activité des travailleurs organisés.

Auguste Keufer.

Contre la Guerre

Jamais, jusqu'à ce jour, la question de la guerre n'a revêtu pour les travailleurs l'importance qu'elle a prise aujourd'hui. Les alertes successives occasionnées par la campagne marocaine qui ont failli jeter l'un contre l'autre deux grands peuples et les événements graves qui se produisent aujourd'hui dans les Balkans en risquant de mettre à feu et à sang l'Europe entière, font d'elle, à juste titre, la question de haute actualité qui préoccupe avec raison les organisations syndicales et socialistes de tous les pays.

Par l'énergique protestation et les manifestations grandioses que dernièrement il a faites, le prolétariat international a pu énergiquement repousser la menace immédiate de la guerre qui planait, mais il n'en reste pas moins que de par la volonté des gouvernants et capitalistes de tous pays cette menace reste perpétuellement suspendue sur nos têtes et il est de toute urgence que l'action pacifiste ouvrière s'organise et se manifeste de façon telle que les fauteurs de conflits sanglants en soient émus.

Deux Congrès d'une importance capitale ont à leur ordre du jour cette même question « de l'attitude du prolétariat en cas de guerre », ce sont le XVIIIe Congrès national, organisé par la C. G. T., qui va se tenir au Havre en septembre prochain et le Congrès socialiste international auquel toutes les forces prolétariennes mondiales, organisées soit sur le terrain syndical soit sur le terrain politique, sont invitées à se faire repré-

senter. De ces deux Congrès dépendra le caractère de l'opposition à la guerre.

De l'identité de point de vue qui les caractérise doit résulter forcément une identité de résultats. Parti socialiste et C. G. T. ont déjà mené, soit tacitement soit officiellement, la bataille commune, mais cette fois la communauté d'action contre la guerre sera plus grande, plus effective encore.

Les syndicats français au Congrès de Toulouse, en 1910, ont préconisé qu'ils entendaient s'y opposer par la Grève Générale. Le Congrès du Havre adoptera lui aussi la Grève Générale et précisera dans quelles conditions elle devra s'effectuer pour être efficace.

Le Congrès international de Vienne, lui, aura à voter et adoptera sans doute une motion déposée par deux militants syndicalistes et socialistes connus : Keir-Hardie et Vaillant, préconisant la grève générale contre la guerre et précisant le mode le meilleur de l'accomplir.

Ainsi donc voilà deux congrès, l'un national, l'autre international qui préconiseront une même action par les mêmes moyens. Une grave question se pose alors.

Si cette action et ces moyens sont les mêmes, n'y a-t-il pas nécessité pour la C. G. T. française, dans l'intérêt même de cette action, d'aller à Vienne pour, avec nos camarades de l'Internationale ouvrière, discuter et voter la motion Keir-Hardie-Vaillant qui nous donne satisfaction ? puisqu'elle indique comme action efficace pour empêcher la guerre, la préparation et la déclaration de la grève générale internationale et spécialement celle des transports, arsenaux, etc., etc.

Je dis que oui, qu'il est du devoir du prolétariat français, de la Confédération Générale du Travail d'envoyer là-bas ses délégués.

Je sens bien qu'une telle affirmation va faire pousser des clameurs. Que certains vont dire et essayer de prouver que la C. G. T. se placerait ainsi sous la tutelle du socialisme. A ceux-là je réponds que non. Cette représentation, à ce congrès international de tous les éléments d'émancipation sociale

seulement, sur cette question de la guerre ne pourra porter aucune atteinte ni à l'autonomie, ni à la liberté du syndicalisme français.

Mais en répondant à cette invitation nous accomplirons un acte de haute solidarité internationale d'une portée morale considérable.

En présence d'une perspective aussi grave que celle de la guerre toutes les tendances doivent s'effacer.

Nous nous devons d'aller affirmer, avec tous les hommes imbus de l'idéal de Paix, socialistes, syndicalistes, libertaires, de tous les pays, que nous sommes avec eux contre la guerre.

Il ne suffit pas de le dire chez nous, il faut aller le dire avec eux.

Et je veux demander à ceux qui en raison de leurs tendances pourraient s'opposer à ce que la C. G. T. aille à Vienne, si, en cette circonstance particulière où la plus étroite solidarité internationale doit s'affirmer en dehors des chapelles, ils ne doivent pas mettre au second plan leurs sentiments particuliers.

Je veux leur demander si le jour d'une déclaration de guerre, socialistes, syndicalistes, libertaires, divisés encore là par leurs tendances, se lèveront séparément, sans unité, chacun de leur côté ? Non, n'est-ce pas ? Ce jour-là, il n'y aura que des hommes conscients qui, sans distinction d'écoles se lèveront unis pour empêcher la guerre.

Ce jour-là, toutes les divisions s'effaceront, tomberont d'elles-mêmes ; tous formeront un faisceau compact pour faire face au péril et à l'ennemi commun qui le suscite : le capitalisme; tous seront d'accord pour enrayer l'œuvre criminelle de destruction.

Eh bien ! est-ce que ces mêmes forces, ces mêmes éléments qui s'unissent d'eux-mêmes devant le fait ne peuvent pas, dans une période de calme apparent, faire abstraction pour un moment de leurs tendances, se réunir ensemble à Vienne, afin de montrer qu'ils sont prêts à s'opposer résolument à la guerre par la Grève Générale et d'une clameur unanime et

formidable dont les échos, dépassant les frontières, feront réfléchir gouvernants et capitalistes, crier « A bas la guerre ! »

Ah ! je dis que si. Je dis que cela est nécessaire que la Confédération Générale du Travail soit représentée à Vienne, car au-dessus de nos querelles nées de nos tendances, plane la nécessité de la paix universelle qui permettra le complet développement de nos organisations. La décision que nous prendrons au Havre pour l'affirmation en faveur de la paix aura une grande valeur, mais si nous nous rendons avec nos camarades socialistes de France et socialistes-syndicalistes des autres pays au Congrès international de Vienne, la valeur, la portée morale de notre décision sera centuplée.

C'est ce qu'a compris l'Union des syndicats de Castres, participant au Congrès du Havre, qui par ses délégués déposera sur ce point particulier de la 5e question de l'ordre du jour du Congrès « Attitude des syndicats en temps de guerre », la motion suivante :

« Sur l'attitude des syndicats en temps de guerre,

Considérant que les frontières géographiques sont modifiables au gré des possédants, les travailleurs ne reconnaissent que les frontières économiques séparant les deux classes ennemies : la classe ouvrière et la classe capitaliste.

« Le Congrès rappelle la formule de l'Internationale : « les travailleurs n'ont pas de patrie »; qu'en conséquence, toute guerre n'est qu'un attentat contre la classe ouvrière, qu'elle est un moyen sanglant et terrible de diversion à ses revendications.

Le Congrès déclare qu'il faut au point de vue international faire l'instruction des travailleurs par une propagande et une action des plus actives et des plus efficaces, pour répondre à la guerre par la *Grève Générale* et spécialement dans les industries nourrissant la guerre (transports, arsenaux, etc., etc.).

« En outre le Congrès décide qu'il se fera représenter au Congrès socialiste international de Vienne de 1913 à seule fin de manifester sa profonde solidarité et pour bien marquer, aux gouvernants et capitalistes, qu'il est en complet accord

avec l'Internationale ouvrière pour s'opposer à la guerre. »

Il est incontestable qu'à une telle manifestation internationale qui revêtirait une ampleur et une importance capitales et qui serait le contrepoids nécessaire aux excitations chauvines et aux agissements criminels des capitalistes, la Confédération Générale du Travail ne peut qu'adhérer.

Grâce aux heureuses conséquences qu'elle aurait en faveur de la paix, nous pouvons dire que ce serait avec confiance que nous pourrions envisager l'avenir et travailler à la réalisation de notre idéal commun à tous : l'Emancipation intégrale du prolétariat de tous les pays.

M. BIGOT,

de l'Union des Syndicats de Castres.

Le Congrès du Bâtiment

et le Congrès Confédéral

Ceux qui ont assisté et vécu l'inoubliable Congrès du Bâtiment qui s'est déroulé à Bordeaux, du 7 au 11 avril dernier, au théâtre de l'Alhambra, se souviendront longtemps des admirables et fraternelles discussions qu'ils y entendirent. On peut dire que les « saboteurs » et les « chasseurs de renards » stupéfièrent leurs habituels contempteurs, par la belle tenue de leur Congrès, dont la presse bourgeoise, radicale ou autre, ne fut pas pressée de faire le compte rendu à ses lecteurs.

Personnellement j'ai assisté à bien des Congrès ouvriers et socialistes, avant et après celui du Bâtiment, mais je le déclare en toute sincérité et sans vouloir blesser personne, jamais je n'ai été impressionné, empoigné même, par la gravité, le sérieux et l'attention, que tous les délégués — ou à peu près — qui gravirent la tribune, apportèrent dans les divers exposés des questions à l'ordre du jour.

C'était le 4e Congrès du Bâtiment. Il y avait là, reliés dans cette Fédération si active et si vivante, 254 syndicats représentés par 186 délégués.

Comme pour marquer plus encore l'importance de ces Assises, l'Internationale ouvrière du Bâtiment y était représentée par trois délégués allemands et un délégué suisse, du Secrétariat international : Poeplow, Knoll, Schrader et

R. Kolb. Debrouwère représentait la Fédération du Bâtiment de la Belgique. Des organisations ouvrières de Suède, de Suisse, du Danemark, de Norwège, d'Allemagne, d'Autriche et de Belgique avaient envoyé des adresses de solidarité.

Peu de Congrès ouvriers, au moins en France, attirèrent autant que celui d'avril dernier l'attention du monde du travail organisé.

Peut-être bien qu'au-dessus des questions professionnelles, aussi graves soient-elles, au-dessus du merveilleux effort de combat et d'éducation accompli par d'inlassables et intelligents éducateurs, ce qui l'emportait encore c'était pour beaucoup la curiosité de voir se rencontrer et discuter les rudes partisans et tenants de l'action directe si bien illustrée par la chasse aux renards.

Les trois précédents Congrès du Bâtiment avaient donné l'impression d'une organisation pleine de vie et d'énergie, où l'esprit de révolte et d'attaque contre le patronat dominait. Comme dans les autres Fédérations on avait fait de l'Administration, mais l'activité des militants était surtout retenue par les conflits qui succédaient aux conflits et ce n'est pas en pleine bataille, alors que la victoire dépend souvent des mouvements hardis et rapides, que l'on peut se recueillir et penser à délimiter nettement les cadres d'une organisation. Mais si le quatrième Congrès a confirmé la place d'avant-garde prise dans l'armée prolétarienne par les travailleurs du Bâtiment, il a aussi enrichi cette première et agréable constatation d'une nouvelle : c'est que l'organisation, tout en restant franchement révolutionnaire a été renforcée d'une Administration très souple qui a réalisé à tous les points de vue, et notamment à celui de propagande, d'excellents résultats.

* * *

Ainsi par exemple, pouvait-il y avoir au point de vue historique, éducatif et professionnel, une innovation correspondante à la création d'un Annuaire qui n'est peut-être pas

parfait, mais peut tel quel rendre d'incomparables services. Il contient des renseignements très détaillés sur les Bourses, la Fédération, la C. G. T., l'organisation internationale. Des conseils judiciaires, des textes législatifs choisis, intéressant les ouvriers du Bâtiment ; une partie des grands travaux en cours ou à exécuter. Et ce qui n'est pas à dédaigner, bien au contraire, les forces de l'organisation patronale contre qui il faut lutter. Un tableau des victoires et des défaites passées, des vues économiques d'ensemble, les monographies des centres les plus importants du pays. C'est, on le voit par cet aperçu incomplet, une œuvre d'une grosse importance.

Quant au rapport fédéral si instructif et si précis, tant au point de vue administratif que pour la propagande, les grèves, la solidarité, etc. on y trouve la preuve d'une organisation agissante qui malgré tous les assauts capitalistes et gouvernementaux a gagné en conscience et en nombre.

A côté de ce rapport fédéral défendu avec tant de probité et de vigueur par Péricat, si fraternellement discuté par Nicollet n'a-t-on pas vu le Congrès unanimement partisan de l'augmentation de la cotisation fédérale, — ceux qui n'ont pas voté l'augmentation de la cotisation ne le firent pas pour des raisons de temps. — Cela pour augmenter le trésor de guerre et renforcer cette si nécessaire institution contre qui nos gouvernants font rage, je veux parler du « Sou du Soldat ». De 10 centimes qu'elle était en 1907, la cotisation fédérale est passée successivement à 15, à 20, à 25, pour être aujourd'hui à 35 centimes, qui sont répartis de la façon suivante : 15 centimes à la Caisse de propagande, 15 centimes à la Caisse de résistance et 5 centimes au « Sou du Soldat » fédéral.

Pour avoir une orientation exacte de la Fédération, c'est-à-dire pour que l'esprit des syndicats provinciaux soit fidèlement représenté, le Congrès a décidé qu'à l'avenir le Comité fédéral serait constitué par vingt-cinq délégués régionaux dont le bureau fédéral actuel fixerait les délimitations. A côté de la direction de la Fédération, ces délégués seront les propagandistes tout désignés de leur région.

Sur l'apprentissage, il faudrait reprendre le rapport de la Commission pour donner une idée de ce que fut cette si haute discussion. Il faudrait publier les belles et fortes paroles prononcées à l'occasion de cette question si délicate dans laquelle est renfermée l'avenir même du travail. Apprendre l'apprenti à aimer son métier pour que ce qu'il œuvre soit beau et bien, c'est là le remède à la crise de l'apprentissage. En déclarant que seule l'organisation ouvrière est capable de réorganiser méthodiquement l'apprentissage, le Congrès avait raison contre le patronat qui ne veut pas d'ouvriers intelligents et qui entend exploiter l'enfant, comme il exploite la femme et l'homme.

D'autres questions furent aussi examinées et parmi elles, l'antialcoolisme, l'antimilitarisme, la semaine anglaise, la suppression du marchandage, etc., etc. Toutes le furent sérieusement et passionnément. Du premier au dernier jour, il n'y eut chez les délégués ni lassitude, ni énervement. C'était plaisir de voir ces figures attentives et intéressées ; on sentait que chacun avait conscience de la mission qu'il remplissait et, durant l'examen des questions laborieuses et complexes qui étaient à l'ordre du jour, tous apportèrent une participation intelligente et de tous les instants.

*
* *

Et maintenant que vont se tenir au Havre, le 16 septembre prochain, les Assises de toute la classe ouvrière organisée dans ses syndicats de classe, maintenant que la Confédération Générale du Travail, tant calomniée et tant discutée, va se réunir pour passer ses forces en revue, pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur son action d'hier; alors que profitant des leçons du passé — et quel passé ! —, des luttes que les organisations ouvrières ont livrées ou subies du patronat et des Pouvoirs publics, la C. G. T. va préciser une fois encore ses moyens de combat, sa conception sur les diverses questions qui sollicitent et retiennent l'attention du monde ouvrier, on

se demande quelles seront les solutions ou plutôt quel esprit animera les membres du Congrès.

Sans vouloir être prophète on peut bien dire que des Congrès comme celui du Bâtiment auront une influence morale considérable. Ici, il n'est pas seulement question de la valeur intellectuelle des militants, il faut surtout retenir la forte impression laissée sur tous ceux qui s'intéressent — qu'ils appartiennent à la classe ouvrière ou non — au mouvement syndicaliste par le Congrès du Bâtiment. Il suffit de noter l'ordre du jour du Congrès confédéral pour voir que les questions qui y figurent ont été déjà sérieusement examinées et solutionnées par les délégués du Bâtiment.

En dehors des nombreuses questions administratives qui sont en tête de l'ordre du jour du Congrès du Havre, se trouvent placées, conformément aux préférences des Fédérations, les questions générales ci-après : diminution des heures de travail et semaine anglaise ; propagande antimilitariste : loi Millerand, Sou du Soldat, attitude des syndicats en cas de guerre ; retraites ouvrières ; vie chère et hausse des loyers. C'est, on peut dire, un ordre du jour qui contient à peu près l'action que la classe ouvrière doit mener sur tous les terrains.

Au Bâtiment, on a discuté la diminution des heures de travail et la semaine anglaise ; en excellents termes et en rappelant les grèves de la maçonnerie à Paris, on a vu de quoi était capable la Fédération lorsqu'il fallait tenter de diminuer les trop longues journées de travail. Comme pour conquérir la journée de 9 heures, la Fédération, pour l'obtention de la semaine anglaise, saura faire son devoir. Ses syndicats sont aguerris ; ils ont usé de toutes les méthodes contre un patronat habile et formidable et ses délégués en intervenant au Havre apporteront à leurs camarades congressistes un point de vue fait d'étude et d'expérience.

De même lorsque viendra en discussion la propagande antimilitariste; à propos du Sou du Soldat le Congrès du Bâtiment a su mettre en lumière ce que le capitalisme attendait de

l'armée pour la défense de ses privilèges. Par conséquent, qu'il s'agisse de la loi du misérable Millerand ou de l'attitude des syndicats en cas de guerre, il n'y aura pas de flottement dans les vues des délégués.

Retraites ouvrières, vie chère, hausse des loyers, tout cela a fait l'objet de discussions amples et documentées ; s'il fallait publier ici les résolutions adoptées, il nous faudrait quasiment une petite brochure. Terminons.

Le Congrès confédéral se présente cette année dans de très bonnes conditions. Toutes les Fédérations ont examiné dans leurs Congrès des questions qui figurent ou se rattachent à celles portées à l'ordre du jour du Havre. On assistera par conséquent à des débats intéressants et il y a d'excellentes prévisions pour les solutions à intervenir. Les délégués du Bâtiment qui ont su adopter avec tant de bonheur l'esprit révolutionnaire et l'esprit réformateur dans un syndicalisme vivant et agissant, montreront qu'ils sont toujours en tête du prolétariat qui veut s'émanciper.

E. DONDICOL.

La Vie chère et le Syndicalisme

Depuis un certain nombre d'années déjà, le problème de la cherté de la vie est au premier plan des préoccupations de la classe ouvrière pour laquelle la « conquête du pain », selon la forte expression d'Elisée Reclus, est pour ainsi dire l'unique but, en même temps qu'elle est la plus angoissante des questions pour les familles des travailleurs.

C'est qu'en effet le capitalisme ne laisse d'autre alternative au prolétariat que d'opposer toujours et sans cesse la résistance ouvrière à la pression de la misère et de la faim, et la « loi d'airain » du salaire, en laquelle les économistes, depuis Turgot et Ricardo, ont synthétisé la violence capitaliste à l'endroit du travail prolétarien, demeure, malgré les atténuations profondes que lui ont fait subir l'effort d'organisation des travailleurs et le progrès général des mœurs, une tendance inéluctable, un produit évident du mouvement des forces opposées du Capital et du Travail.

Certes, la relation est essentiellement variable entre les deux forces. Il arrive que la rémunération du travail par rapport au coût de la vie, c'est-à-dire la quantité de salaire attribuée à un moment donné à la main-d'œuvre ouvrière, laisse des disponibilités plus ou moins grandes après que la force de consommation nécessaire et suffisante pour perpétuer l'existence de l'ouvrier a été sauvegardée et la vie normale, le *standart life*, assurée. Lorsque cette disponibilité est à son maximum, la vie est à bon marché relatif ; lorsqu'elle tend à dé-

croître et à devenir minima, la vie chère, avec toutes ses terribles conséquences sur les conditions de l'existence prolétarienne, avec son cortège de misères et de tristesses, s'installe au foyer du travailleur. Et c'est alors que le désordre capitaliste apparaît dans toute sa hideur et que les partisans de la réforme sociale ont beau jeu de découvrir les ressorts secrets d'un mécanisme aussi détraqué que celui de la société capitaliste contemporaine.

Qu'un économiste aussi froid qu'un d'Avenel, étudiant le problème des prix, ne voie dans la succession des crises auxquelles il donne lieu, qu'un phénomène normal de l'évolution et du progrès, il n'y a rien là qui doive nous étonner. Mais que la classe ouvrière ne recherche pas, en s'efforçant d'en démêler les causes, les moyens de se protéger contre les effets de ces crises qui l'atteignent cruellement, cela ne peut venir à l'idée de personne, si l'on réfléchit au degré de conscience auquel elle a pu s'élever, grâce à son organisation.

Aussi le 18e Congrès corporatif des organisations ouvrières françaises, (12e de la C. G. T.), qui doit se tenir au Havre du 16 au 22 septembre, a-t-il inscrit à son ordre du jour la question de la vie chère.

C'est qu'en effet depuis quelques années l'augmentation du coût de la vie est d'une actualité sans cesse renouvelée. Une agitation constante, des protestations, des meetings, des émeutes mêmes, ont témoigné que les travailleurs des villes et même des campagnes ressentaient douloureusement les conséquences d'un état de choses qui aggrave encore les conditions déjà précaires de l'existence des salariés. Les pouvoirs publics, si lents à enregistrer les émotions populaires, ont vu se troubler leur quiétude habituelle et ont dû faire mine de rechercher des remèdes, ou tout au moins des palliatifs, dans des mesures gouvernementales ou législatives. Les réclamations des salariés des services publics et la pression qu'ils ont exercée sur eux, au besoin par la grève, les ont obligés à agir, de même que la pression des ouvriers de l'industrie privée, s'exerçant sur le patronat, a suscité toute une série de mesures

qui attestent que la question de la vie chère est au moins envisagée comme un fait, et des plus graves qu'il soit. Elle n'est plus niée d'ailleurs dans les cercles officiels et elle entre même comme un élément d'appréciation nouveau dans les calculs des spécialistes et dans l'établissement des budgets des services publics et des régies administratives.

Il convient donc d'en rechercher les causes, et si possible, de retenir celles qui sont susceptibles d'être influencées par des actions particulières de la classe ouvrière ou par une action collective plus généralisée, au besoin par l'action sociale tout entière.

On peut dire que, à part quelques exceptions comme celles qui portent sur certains produits de fabrication industrialisée au maximum où l'influence d'une découverte, des applications scientifiques se sont manifestées de façon plus sensible, comme par exemple le vêtement, toutes ou à peu près toutes les denrées nécessaires à la vie ont haussé dans des proportions considérables, en égard au taux des salaires et aux ressources normales de la classe ouvrière. Mais où l'augmentation s'est particulièrement fait sentir, au point d'atteindre parfois à des écarts scandaleux, c'est dans le logement et l'alimentation.

De nombreux travaux statistiques, études, monographies, ont essayé de fixer depuis deux ans l'élévation, tant relative qu'absolue du prix des denrées. Il est difficile de délimiter exactement le champ de l'augmentation de charges subies par le salaire ouvrier.

A Paris, il résulte d'une enquête de l'administration des contributions directes effectuée sur les indications de M. Henri Rousselle, conseiller municipal, que la hausse du prix des loyers, de 1900 à 1911, a été de 8,37 p. 100 pour les logements de plus de mille francs, de 11,47 p. 100 pour ceux de 500 à 999 francs, de 15,47 p. 100 pour ceux de 250 francs à 499 francs et de 19,15 p. 100 pour les logements de moins de 250 francs.

Les frères Bonneff, dont les études sur la situation des ouvriers sont si véridiques et si émouvantes, ont évalué à

50 p. 100 l'augmentation subie par les denrées alimentaires de 1905 à 1911.

Quant aux salaires, ils auraient varié, de 1900 à 1911, toujours d'après les Bonneff, de *un cinquième* seulement. On comprend que dans ces conditions, les ouvriers aient éprouvé quelque mauvaise humeur contre les événements qu'ils rendaient responsables d'une telle disproportion entre la valeur du salaire et le prix de revient de l'existence.

Ils ont accusé de ces méfaits principalement les accaparements et le jeu de certaines spéculations criminelles, portant sur les stocks de marchandises, habilement raflés par les grands intermédiaires du commerce et aussi le protectionnisme des producteurs paysans ; ils ont souligné les âpres convoitises des propriétaires d'immeubles et dénoncé avec véhémence le « crime de M. Vautour ».

Il est indiscutable que les manœuvres des spéculateurs à la Santa-Maria, les trafics des Baumann, les opérations des hommes de finance et de bourse, jouant à la hausse sur les produits des récoltes déficitaires des dernières années, ont aggravé la crise que les mauvais rendements en blé de 1910, en vin de 1909, 1910, 1911, en betteraves de 1911, avaient provoquée. A l'abri du droit de douane, que le protectionnisme de Méline, augmenté du protectionnisme de la loi Debussy, a imposé à la France, les spéculateurs ont pu accumuler les réserves de blé, de vin, de sucre, et réaliser des profits scandaleux. Ceux qui ont suivi la campagne si documentée et si nourrie de précisions de Maxence Roldes dans l'*Humanité,* et les interpellations de Lauche à la tribune du Parlement savent que l'action de la spéculation ne fut pas étrangère à l'excès des hausses constatées sur les denrées de première nécessité que sont pour la classe ouvrière le pain, la viande, le sucre, le café. Ceux qui, d'autre part, ont entendu Brunet, au Conseil municipal de Paris et dans l'*Humanité* encore, dénoncer la subite élévation des loyers parisiens, ne mettent aucunement en doute l'habile et insidieuse manœuvre des propriétaires d'immeubles, attendant la révision décennale

de la taxe des loyers pour mettre à profit la nouvelle période de dix ans en vue d'une fructueuse augmentation de leur capital foncier.

Est-ce à dire pourtant que l'accaparement et la spéculation d'une part, la convoitise âpre des « vautours » parisiens d'autre part, aient été les éléments primordiaux de la cherté des moyens d'existence ? Ne le croyons pas. La marche accélérée du capitalisme, s'élevant au deuxième degré de son action, concentrant ses forces de façon très accentuée, passant de la période de libre concurrence à la période de groupement, caractérisée par le trust, par le syndicat de vente, par le cartel, après avoir d'abord influencé favorablement le marché commercial, est arrivée à constituer de véritables monopoles privés qui mettent en coupe réglée et rançonnent durement les consommateurs qu'ils sont en train de réduire à merci.

Et puis, une multitude d'intermédiaires embusqués entre le producteur et le consommateur, comme en autant de coupe-gorge, prélèvent une dîme onéreuse sur le produit du travail humain. Le commerce de détail, partout où il subsiste encore, et il se survit à lui-même malheureusement dans la plupart des échanges entre producteurs des denrées d'alimentation et consommateurs, est le prétexte et l'occasion d'un énorme tribut sur ces derniers. Parmi les conservateurs mêmes il s'est trouvé des hommes qui ont dénoncé comme dangereuse la multiplicité des intermédiaires et appelé l'attention sur le rôle néfaste et inutile qu'ils jouent dans l'économie d'aujourd'hui.

De quel poids énorme ne pèsent pas aussi sur la consommation les droits de douane et les droits d'octroi élevés aux barrières des nations et des villes ? Bien qu'il ne faille pas exagérer cette dernière cause, puisque des pays de libre échange comme l'Angleterre voient aussi chez eux s'agiter les problèmes de la cherté de la vie, il faut convenir qu'elle aggrave les conséquences naturelles et les conséquences purement économiques qui se manifestent au cours de la circu-

lation des produits. Les impôts aussi, si pesants, si accablants, qui résultent de l'état de paix armée dans lequel se complait le capitalisme universel, et des obligations d'ordre social et humain qui, malgré tout se font jour dans les ténèbres de la conscience des nations.

Il faut également critiquer la mauvaise organisation des transports laissés aux mains des puissances capitalistes désireuses avant tout de porter au maximum le rendement de leur exploitation, sans égards à l'intérêt des masses consommatrices qu'elles n'envisagent que comme une mine de profits et de bénéfices. Mauvaise organisation encore des marchés commerciaux, trop centralisés, trop soumis à l'influence des puissants négociants, des bandes de requins du commerce, qui dictent les prix en annihilant les effets de la fameuse loi économique de l'offre et de la demande.

Doit-on même compter pour rien l'augmentation de la production de l'or, dépréciant le signe monétaire et obligeant à une plus grande mobilisation d'encaisse métallique par rapport aux valeurs en circulation ? La question est controversée et c'est dans le dernier Conseil National du Parti que Roldes et Jaurès soutinrent à ce propos deux points de vue opposés. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette dernière influence, elle ne peut guère nous intéresser, le phénomène de production de l'or échappant pour longtemps encore aux actions de la classe ouvrière. Mais nous devons surtout souligner comme un des facteurs les plus importants d'augmentation du prix de la vie les exigences plus grandes des producteurs paysans que le besoin d'une vie plus humaine, plus haute, conduit à formuler en opposition avec les intérêts des consommateurs, ouvriers des villes et producteurs industriels.

Il ne faut pas oublier en effet que si les droits de douane contribuent à alourdir le coût de la vie des cités industrielles, c'est à l'abri de ces droits de douane, imposés par les cultivateurs aux parlements et aux gouvernements, qu'une population en grande majorité paysanne a pu élever son niveau de vie et aspirer à une plus haute rémunération de son travail

qui en est la condition, tout en augmentant le rendement de la production dans des proportions très sensibles (1).

Et la question se pose de savoir si le syndicalisme, c'est-à-dire l'action directe de la classe ouvrière sur le patronat ou sur l'Etat, expression actuelle de la classe dominante, dispose des moyens suffisants pour contre-balancer les effets nocifs du régime capitaliste et orienter le système social en vigueur dans la voie révolutionnaire où il prétend trouver le salut des travailleurs.

Les doctrinaires du syndicalisme « se suffisant à lui-même », les exclusivistes de l'action syndicale, pour lesquels le groupement corporatif de la classe ouvrière est le commencement et la fin de tout, ont déjà, par leur attitude dans diverses circonstances, indiqué suffisamment leur point de vue. Leur journal, la *Bataille Syndicaliste*, a exprimé à maintes reprises, sous la plume de ses rédacteurs, en particulier de Victor Roudine, la confiance des syndicalistes purs dans la seule action syndicale. Et il est certain que pour de nombreux militants des syndicats, l'action qu'ils préconiseront au congrès sera exclusive de toute mesure législative ou coopérative, et tendra à poursuivre uniquement l'augmentation des salaires. Le manifeste du Comité fédéral du Bâtiment est à cet égard parfaitement concluant : « A la vie chère et à la hausse des loyers, déclare laconiquement ce manifeste, provoquées par les spéculations des agioteurs, il n'est qu'un remède: c'est l'augmentation correspondante des salaires » (1).

Il n'est pas niable que les ouvriers français ont beaucoup à faire dans ce sens et que les conditions qui leur sont faites sont très inférieures à celles des ouvriers d'autres pays, l'Angleterre et l'Allemagne, par exemple. D'une étude com-

(1) Entre 1852 et 1910, la production moyenne du blé en Côte-d'Or est passée de 12 hectolitres 5 à l'hectare à 16 hectolitres à l'hectare. (A. Mairey, *Les Campagnes de la Côte-d'Or et le Socialisme*). D'autre part, les excédents des importations sur les exportations de blé en France sont tombés de 15 millions d'hectares qu'ils étaient en 1811, à 3 millions en 1910.

(2) *L'Humanité*, du 28 août 1912.

parée faite par le *Board of Trade* anglais sur les salaires des ouvriers de France, d'Allemagne et d'Angleterre, il résulte que la moyenne des salaires hebdomadaires des travailleurs français est de 75 p. 100 du salaire hebdomadaire moyen des travailleurs de la Grande-Bretagne; celui de l'ouvrier allemand étant de 83 p. 100. Cette comparaison laisse d'ailleurs de côté la durée du travail. Si l'on fait intervenir cet élément de comparaison, la durée du temps de travail hebdomadaire de l'ouvrier français étant de 117 p. 100 de celle du travail de l'ouvrier anglais, celle de l'ouvrier allemand de 111 p. 100, on s'aperçoit qu'en définitive le salaire moyen à l'heure en France ressort à 64 p. 100 du même salaire en Angleterre, et le salaire en Allemagne à 75 p. 100. De plus, la moyenne du coût de la vie en France qui est sensiblement la même qu'en Allemagne, est de 18 p. 100 plus chère qu'en Angleterre.

Indispensable à l'amélioration des conditions de vie du prolétariat français, l'augmentation du taux des salaires est d'ailleurs parallèle au développement du capitalisme lui-même et Griffuelhes a raison lorsqu'il montre la hausse du salaire ouvrier comme un excellent moyen de favoriser la croissance d'un capitalisme progressiste, et agissant comme un stimulant très actif sur les conditions générales du progrès technique industriel. L'élévation du salaire est donc désirable au plus haut degré et le syndicalisme seul peut obtenir à ce point de vue des résultats satisfaisants. Mais ces résultats une fois atteints seront encore insuffisants, puisque dans ce pays d'Angleterre où l'action syndicale est si puissamment organisée et où nous avons constaté cependant une réelle supériorité sur la France, les trade unions se préoccupent elles aussi de la cherté de la vie et leur 45e congrès, siégeant à Newport, doit se consacrer à l'étude de cette question qui présente de ce fait un caractère international.

C'est qu'aussi bien, tous ces effets bienfaisants pour le prolétariat : hausse du salaire, fixation d'un salaire minimum, réduction du chômage, régularisation du marché du travail, augmentation de la part réservée à la main-d'œuvre sur le

produit du travail, telles sont les limites fixées à l'action syndicale par la nature des choses, comme aussi par le caractère même que le syndicalisme français a donné à sa propre activité et duquel il ne peut se départir sans sortir du cadre qu'il s'est fixé par sa charte d'Amiens. C'est peu, c'est trop peu. Toutes les causes du renchérissement de la vie, on peut le dire sans exagération, échappent à l'action spécifiquement corporative, et la seule direction que peut prendre le mouvement syndical ne risque pas de rencontrer, ni de déranger, dans son action et dans les conséquences de cette action, le système capitaliste. Le capitalisme, en tant qu'organisation social, ne sera en rien modifié par une augmentation du salaire; il est probable même qu'il reprendra sous une autre forme au travail organisé ce qu'il aura été obligé d'abandonner à la revendication de la masse salariée, et que le consommateur subira davantage encore sa formidable contrainte. Edgard Milhaud l'a admirablement montré : le capitalisme n'agit plus seulement comme élément d'exploitation de la force-travail ; il agit aussi comme élément d'exploitation de la force-consommation, et ainsi il est nécessaire de lui opposer, en plus de la résistance de la force-travail, qui est le fait du syndicalisme, la résistance de la force-consommation, et de la régie municipale et nationale.

Comment le syndicat, organisme de défense ou même d'attaque à la disposition du producteur ouvrier, peut-il influencer l'accaparement, le trust, le cartel de vente qui s'exercent en dehors de son champ d'action ? Comment peut-il agir sur les intermédiaires petits ou grands, sur les agioteurs, obtenir un relâchement des droits de douane, imposer aux pouvoirs publics une meilleure organisation du régime des transports et des marchés ?

Non seulement la plupart de ces actions, qui intéressent le consommateur, paraissent plutôt d'ordre politique, si elles cherchent le remède dans l'organisation des régies nationales ou communales, ou d'ordre coopératif, si elles peuvent être soumises à l'influence des groupements de consommateurs,

mais encore a-t-on bien suffisamment réfléchi à ceci : que le syndicalisme, en tant qu'il est une action particulière des producteurs, recèle en lui-même une grave contradiction difficile à résoudre dans la pratique ? Comment faire disparaître le conflit profond, l'opposition de sa revendication propre avec celle des paysans, des producteurs de la terre, dont il poursuit l'organisation et qu'il s'efforce d'amener à ses méthodes d'action directe et de pression sur les employeurs ?

Nous ne voyons pas pour notre part la solution dans cet ordre d'idées. Pour nous, la plupart des efforts utiles de la classe ouvrière, dans le sens de la diminution du coût de la vie, sont du domaine de la coopération. C'est la coopérative de consommation, groupant tous les salariés envisagés comme consommateurs, qui permettra de centraliser la force d'achat des collectivités ouvrières de plus en plus vastes dans des magasins de gros suffisamment puissants et bien outillés pour briser les trusts capitalistes et les cartels de producteurs agraires, ainsi que le fait s'est déjà produit en Suisse et en Allemagne pour la fourniture du lait, en Suisse encore pour la fourniture de la chaussure. C'est la coopérative de consommation, et elle seule, qui peut supprimer la multitude des intermédiaires, dont les prélèvements grèvent lourdement les denrées de consommation. C'est l'organisation généralisée des consommateurs qui peut s'opposer victorieusement aux droits de douane imposés par le protectionnisme agrarien au détriment des intérêts des ouvriers des villes et de tous les producteurs industriels. C'est encore et surtout la coopérative de consommation étendue à la majorité des consommateurs qui peut concilier en le dominant de toute la hauteur de l'intérêt général, le point de vue particulier et égoïste du producteur paysan, avec le point de vue antagonique des populations non agricoles. Que les syndicalistes n'oublient pas, dans l'exclusivisme outrancier que leur communique parfois leur ferveur révolutionnaire, que la France est un peuple de paysans, que ces paysans s'organisent eux aussi, de leur point de vue de producteurs, et qu'ils constituent aujourd'hui dans notre pays

une force énorme, malgré toute l'insuffisance de leur organisation. Près d'un million de paysans producteurs sont groupés en effet dans plus de 5.000 syndicats, coopératives de vente ou de production, et les plus enthousiastes ou les plus obstinés des syndicalistes ne peuvent ignorer que cette puissante organisation du monde rural qui ne fait que s'ébaucher, n'est pas précisément inspirée du même état d'esprit qu'eux-mêmes. S'ils sont vraiment des révolutionnaires pratiques comme ils ne cessent de le proclamer, des esprits réalistes, appliqués à répudier toute formule *a priori* pour suivre de près l'action et la vie, éloignés de toute vaine utopie comme de tout formalisme aveugle, ils doivent tenir compte de cette situation de fait contre laquelle leur propagande, si éprise de réalisme qu'elle soit, ne peut manquer de se briser.

Mais c'est encore une autre forme d'action s'exerçant en dehors du syndicalisme qui seule peut influencer le coût de la vie dans le domaine des industries constituées dès maintenant en services publics véritables, telles que le gaz, l'eau, l'électricité, les transports en commun, le logement, etc. Ici, c'est la forme de la régie nationale, départementale ou municipale, qui donnera satisfaction aux besoins des consommateurs et réduira dans de notables proportions le coût de l'existence ouvrière. Non pas que l'action syndicale ne doive pas s'exercer dans le cadre de ces régies pour sauvegarder dans ce qu'elle a de légitime la puissance de consommation du salaire ouvrier, mais les syndicalistes ne peuvent plus songer aujourd'hui à résoudre le problème social par le système simpliste qui se traduit encore dans le langage ordinaire au moyen de la formule : *la mine aux mineurs, la poste aux postiers, le chemin de fer aux cheminots,* etc. Il faut donc choisir, et c'est le « syndicaliste socialiste » Luquet qui nous paraît avoir raison contre le « syndicaliste » Jouhaux, lorsqu'il défend la « nationalisation » comme une méthode de réalisation et d'appropriation collective plus largement « socialiste ».

Mais voici où le bât va blesser nombre de camarades anarchistes impénitents, qui parfois s'ignorent et se dissimulent

sous le vocable de syndicalistes : « Vous n'y pensez pas, diront-ils véhéments, la régie, c'est de la politique, et le syndicalisme ouvrier, tel que nous l'avons, nous, découvert et que nous l'estampillons à l'usage spécial de la France, ignore la politique. Foin des politiciens et à bas les régies ! »

Qu'importe que les résultats obtenus par mainte ville d'Allemagne, de Suisse ou d'Italie, soient de nature à montrer la vie moins coûteuse au prolétaire par utilisation en régie autonome d'une industrie-service public ; qu'importe que pour le logement au moins, la communalisation des immeubles soit le seul moyen de diminuer les loyers avant d'être peut-être le seul procédé de reprise collective applicable ! Le syndicaliste pour lequel « le syndicat se suffit à lui-même » persistera dans son exclusivisme sectaire où se discerne l'incompréhension congénitale et la haine du socialisme constructif et réalisateur.

Et pourtant nous sommes bien tranquilles. Le congrès corporatif peut adopter telle mesure qu'il voudra. Outre qu'il est bien certain que le point de vue coopératif et des régies ne peut manquer d'être soutenu dans le congrès même, et qu'il réunira bon nombre de suffrages, la souplesse de l'organisme confédéral, la leçon des événements et l'expérience de la vie, plus forte que les théories les plus solidement construites, imposeront l'attention sur les solutions les plus pratiques et les plus efficaces. Déjà l'action ouvrière dans le domaine municipal de l'habitation ne rencontre plus qu'une résistance mollissante, et nombreux sont les syndicalistes qui ont pris part à la dernière bataille électorale sur le terrain des régies du logement. La question reviendra entière dans des discussions ultérieures. Déjà aussi de nombreux syndicats et fédérations ont compris que la coopération entrait dans le mouvement syndical lui-même comme le nécessaire correctif, comme l'indispensable armure destinée à fortifier le syndicalisme.

La pratique coopérative pénètre dans la vie syndicale, et le moment n'est pas éloigné où les deux actions économiques de la classe ouvrière se soutiendront mutuellement, pénétre-

ront pour établir l'équilibre stable d'un mouvement ouvrier capable de s'attaquer méthodiquement au capitalisme et de le vaincre sur son propre terrain, celui de l'industrie et du commerce. Les problèmes les plus hauts se présentent ainsi à l'attention du prolétariat organisé, et il lui faudra, avant qu'il soit longtemps, mûrir des solutions positives. Sur le terrain syndical comme aussi sur le terrain politique, les théories abstraites ne satisferont pas longtemps les esprits sérieux ; le besoin de vie et d'action pénètre de partout le dogmatisme le plus lourd ; la classe ouvrière saura, n'en doutons pas, trouver la voie des réalisations où elle assurera, sans perdre de vue l'idée de la nécessaire transformation révolutionnaire qui doit lui servir de guide, l'évolution méthodique et progressive de l'humanité vers le bien-être et la liberté.

Le congrès confédéral en adoptant au sujet de la vie chère les solutions coopératives qui s'imposent, et que l'autonomie du mouvement coopératif sauvegardée dans l'unité demain réalisée rend désormais faciles, peut rendre au prolétariat des villes ouvrières un immense service, en même temps qu'il montrera que le sens de la transformation sociale ne lui échappe point dans la difficile conciliation des intérêts sociaux en présence. Expression de classe des producteurs groupés sur le terrain même du travail, la C. G. T. qui se donne comme but l'émancipation du travailleur ne peut que gagner en force et en autorité si elle parvient à se débarrasser du caractère un peu étroit qu'elle emprunte aux éléments rassemblés par elles, à briser le cadre corporatif que lui impose son rôle de groupement des métiers, et à se fixer à elle-même des limites à son action spécifique. Si elle reconnaît dans la question de la vie chère, l'importance de la coopération de consommation, elle proclame par là l'intelligence de ses vues révolutionnaires. Autant que sa force et son autorité présentes, elle assurera ainsi sa force et son autorité de demain.

Jean Gaumont.

La Loi des Retraites et la C. G. T.

Des faits, des chiffres, des documents

Dès octobre 1910, à Toulouse, le dernier Congrès de la C. G. T. se prononçait contre la loi de retraites qui venait d'être votée en avril. Par 1.049 voix contre 251 à un ordre du jour de Niel et 19 abstentions, l'ordre du jour suivant, présenté par Jouhaux, fut adopté :

Le Congrès, soucieux de poursuivre l'action engagée par le Comité confédéral en ce qui concerne la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, considère qu'il y a lieu pour les organisations ouvrières d'accentuer leur opposition à l'application de la loi au moment où elle entre en application;

Signale les projets patronaux prétendant faire servir à leur profit les cotisations ouvrières, contrairement aux intérêts de la classe des producteurs;

Le Congrès signale comme moyen l'opposition à toutes les retenues sur salaires opérées pour le fonctionnement de la loi tant qu'il ne sera pas apporté à cette dernière des modifications devant assurer aux producteurs une retraite normale à un âge moins reculé ;

Le Congrès ajoute qu'il ne saurait se résoudre à accepter le principe du versement que si la loi reposait sur le système de répartition;

Compte sur les organisations et les militants ouvriers pour exercer tous leurs efforts à l'effet d'empêcher l'application d'une loi, utile dans son principe, mais contraire à nos intérêts dans ses dispositions.

Six mois plus tard, à la veille de l'application, décidée législativement pour le 1er juillet, une conférence extraordinaire tenue en juin à Paris confirmait l'opposition en l'appuyant de motifs très différents :

La deuxième Conférence des Bourses et Fédérations constate les bons résultats de la campagne entreprise par la C. G. T. contre la loi du 5 avril 1910, qui ne donne pas à la classe ouvrière les retraites auxquelles elle a droit;

La Conférence, tout en s'affirmant à nouveau sur le principe des retraites, décide de faire échec à cette loi basée sur les versements ouvriers;

En conséquence, la Conférence invite les organisations, par tous les moyens en leur pouvoir, à s'opposer irréductiblement à ces versements;

Donne mandat au Comité confédéral de soutenir les organisations dans leur action contre l'application de la loi actuelle;

Demande aux travailleurs de ne pas être dupes des modifications promises par les parlementaires;

Charge le Comité confédéral de poursuivre la campagne d'agitation en prenant toutes les mesures nécessaires selon les circonstances et la situation.

ADJONCTION

La Conférence constate que le Parlement n'ayant nullement tenu compte de la motion de Toulouse, il y a lieu de définir, au moment où la loi va entrer en application, les moyens à employer;

Invite les travailleurs à se refuser à tout prélèvement de leur part et à détruire le livret au 3 juillet prochain.

Trois remarques s'imposent :

1° Le ton de cette deuxième résolution est beaucoup plus vigoureuse et si on n'ose préconiser la grève contre l'application de la loi, pratiquement on conseille l'opposition aux versements et la destruction des livrets ;

2° A Toulouse, la résolution est surtout dirigée contre le système de la « répartition ». A la conférence il s'agit avant tout des versements ouvriers, acceptés implicitement auparavant ;

3° On met en garde contre les modifications proposées par les parlementaires et on n'y croit point en juin 1911.

On est bien plus éloigné de l'affirmation de Toulouse : *la loi* « utile en son principe ».

Evidemment, la deuxième résolution est beaucoup plus un écho des socialistes guesdistes, opposés à la loi, que la première, émanant des syndicalistes purs ; quoiqu'on veuille, c'est une infiltration « politicienne ».

Mais 1911 passe, 1912 vient, les modifications parlementaires sont adoptées, le Comité confédéral maintient son point de vue, mais cependant il l'atténue ou le soporifie. De cette dernière résolution résulte encore l'opposition ; mais quelle opposition ?

1° Va-t-on continuer à conseiller aux vieux « travailleurs » de ne pas se faire inscrire et de s'opposer aux versements alors qu'ils risquent au premier de l'an prochain de perdre tous leurs droits ? Sinon à partir de quel âge et pour qui la loi ne sera-t-elle plus une escroquerie ?

2° Veut-on faire renoncer aux bénéfices des allocations aux décès, si modestes soient-elles, aux primes, les familles nombreuses ? L'organisation syndicale est-elle en mesure d'assurer des avantages équivalents à ceux qui écouteraient ses conseils ? — ce qui serait bon à conseiller tout bas doit l'être tout haut.

Voilà ce que le Congrès du Havre va éclaircir... Espérons-le.

Mais pour juger en tout état de cause, rappelons les moyens d'« opposition » et ce qu'il en est advenu. Pour cela, reprenons l'affiche par laquelle la C. G. T. encouragea les travailleurs à l'opposition:

CONTRE L'APPLICATION DE L'ESCROQUERIE DES RETRAITES

Aux travailleurs! aux paysans!

Unanimement, le peuple ouvrier avait répondu à l'appel de la C. G. T. dénonçant l'escroquerie de la loi des retraites.

Malgré la formidable protestation des intéressés, gouvernants et politiciens ont passé outre. La loi fut votée; elle sera applicable le 3 juillet prochain, sans aucune des modifications réclamées par les travailleurs. C'est là un défi que la classe ouvrière doit relever.

Dans cette question, les intérêts du Parlement ont été substitués à ceux du Prolétariat.

Devant cette négation complète de la volonté ouvrière, la deuxième Conférence des Bourses et Fédérations, tenue à Paris, les 22, 23 et 24 juin 1911, a confirmé et déterminé à nouveau l'attitude de la C. G. T. au 3 juillet prochain. Délégués des régions paysannes comme ceux des régions industrielles ont été unanimes à flétrir la loi actuelle.

Tout en se proclamant partisans résolus du principe des retraites, ils ont affirmé bien haut la volonté de leurs mandants de ne pas se plier aux contraintes patronales et aux exigences légales que leur imposera l'application de la fumisterie des retraites.

Matérialisant la pensée ouvrière de tout le pays, la C. G. T., conformément à la décision de la Conférence, *invite, au moment où la loi va entrer en application, les travailleurs à se refuser à tout versement et à détruire cartes et livrets à partir du 3 juillet prochain.*

Prolétaires des villes et des campagnes,

La loi des retraites ne fut, à son origine, qu'une nécessité électorale; elle est devenue aujourd'hui une nécessité financière. Le commerce, l'industrie ont besoin de capitaux; par le fonctionnement de la loi, ils les trouveront dans les poches des travailleurs.

Allons-nous bénévolement laisser se réaliser cette formidable escroquerie?

Contre elle, contre toutes les secrètes espérances des gouvernants, des politiciens et des financiers, la classe ouvrière doit se révolter.

L'heure des responsabilités est sonnée, chacun doit assumer les siennes.

Convaincue d'être l'interprète des sentiments unanimes du prolétariat, la C. G. T. prend fièrement et hautement position:

Contre le vol en préparation;

Contre les retraites pour les morts;

Pour le droit à la retraite sans obligation dangereuse.

Camarades, refusez-vous à fournir à l'Etat les moyens de constituer une arme qui, demain, se retournera contre vous.

Au moment de l'application:

Refusez tout versement;
Brûlez les cartes et les livrets!

Nous sommes maintenant à quinze mois de l'affiche et de la campagne.

Voyons les résultats :

1° *Pas d'inscriptions — Destruction des livrets.*

a) La loi était destinée à environ 10 millions de salariés ou salariées. Voici, d'après les statistiques les plus récentes, l'état des inscriptions au 1er avril 1912, représentant les deux tiers environ des assurés possibles :

	1er juillet 1911	1er octobre 1911
Assurés obligatoires	5.633.630	6.188.941
Assurés facultatifs	243.065	288.879
Total	5.876.695	6.477.820
Assurés obligatoires	6.713.526	6.755.078
Assurés facultatifs	359.372	424.721
Total	7.072.898	7.179.799

Ainsi ressort, par rapport au nombre des assurés obligatoires au 1er juillet 1911, une augmentation de 1.122.448 et, par rapport au nombre des assurés au 1er janvier 1912, une augmentation de 41.522. Il convient de remarquer que cette augmentation ne peut être due que pour une très faible partie à la loi du 27 février 1912, dont les résultats commençaient seulement à se faire sentir, les mesures de propagande prises n'ayant pu avoir leur entier effet un mois après la promulgation de la loi. L'augmentation avait commencé à se manifester très sensiblement dans le dernier trimestre de 1911.

b) Mais sur ce nombre, combien ont eux-mêmes rempli leur bulletin?

A la fin de l'année, pour une partie des inscrits, sur 5.633.630, *1.767.283*. Si insuffisant soit ce chiffre, relativement, il est énorme.

c) Plus intéressant encore est de connaître l'âge des inscrits; n'y a-t-il que les « vieux » ? Les « jeunes » refusent-ils les bénéfices de la loi?

La statistique au 1er avril 1912 (avant donc les modifications à la loi abaissant l'âge de la retraite de 65 à 60 ans) a porté, pour la première fois, sur le nombre des assurés en faisant une distinction entre ceux qui étaient âgés de moins de 60 ans au 3 juillet 1911 et ceux qui avaient dépassé cet âge. Le nombre des assurés obligatoires, âgés de 60 à 65 ans, était de 369.803 et celui des assurés facultatifs de même âge était de 146.137.

La proportion des assurés obligatoires, ayant de 60 ans à 65 ans est, sur l'ensemble des assurés obligatoires, de 5,47 p. 100.

d) Encore est-il que ce ne sont pas les départements qui comprennent le plus de syndiqués ou de syndicables qui fournissent la moyenne la plus forte.

Le territoire de Belfort n'a que 2 p. 100 d'inscrits ayant plus de 60 ans, la Seine-et-Oise, 3 p. 100, le Nord, 3,29 p. 100, l'Allier, 3,3 p. 100.

Au contraire, la moyenne est de 10 p. 100 dans les Basses-Alpes, de 10,9 p. 100 dans le Lot, de 11,1 p. 100 dans la Sarthe, de 14 p. 100 dans la Corse et dans la Haute-Savoie, de 15,1 p. 100 dans la Lozère.

e) Dans certains départements, le nombre des inscrits a dépassé le chiffre prévu; ces départements ne sont pas les derniers dans l'organisation syndicale. Les voici : Aisne, Aude, Hérault, Isère. Nord, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme.

2° *Refus de verser:*

Toutes ces inscriptions n'ont-elles servi à rien? Tous ces livrets ont-ils été brûlés, déchirés? A-t-on refuser de verser? C'est là le point principal. Pour cela, il n'y a qu'un moyen de le savoir (et là sans discussion possible, car la comptabilité publique est vérifiée et dans l'impossibilité d'être truquée) : c'est de savoir combien de timbres ont été achetés; il est peu probable que pareille dépense eût été faite sans emploi.

Des états récapitulatifs établis trimestriellement par le Sous-Secrétariat d'Etat des Postes et Télégraphes d'après les états particuliers fournis par les Directions de chacun des départements, il résulte que les chiffres de la vente des timbres-retraites ont été les suivants :

Troisième trimestre 1911 (3 juillet au 1er octobre....	5.166.013 06
Quatrième trimestre 1911 (1er octob. au 1er janv. 1912.	7.388.539 67
Premier trimestre 1912 (1er janvier au 1er avril)....	8.291.604 93

Soit une moyenne mensuelle de :

Troisième trimestre 1911..........................	1.722.004 35
Quatrième trimestre 1911..........................	2.462.846 55
Premier trimestre 1912............................	2.763.868 31

Et ce chiffre a maintenant dépassé 3 millions. La cotisation de l'homme la plus forte étant de 0 fr. 75 par mois et celle de la femme de 0 fr. 50 et celle des jeunes gens de 0 fr. 375, il est en-dessous de la vérité d'estimer qu'un tiers des trois millions représente ces deux dernières catégories, soit donc :

2 millions à 0 fr. 75 (cotisation ouvrière) et 0 fr. 75 (cotisation patronale) égalent 1 million 500.000 travailleurs.

500.000 francs à 0 fr. 50 (cotisation ouvrière) et à 0 fr. 50 (cotisation patronale) égalent 500.000 travailleuses.

500.000 francs à 0 fr. 375 (cotisation ouvrière) et à 0 fr. 375 (cotisation patronale) égalent 600.000 jeunes gens.

Total : 2 millions 100.000 cotisants.

Et ne l'oublions pas il s'agit là de cotisations *régulières* et sans tenir compte du chômage, de la maladie, c'est donc en réalité près de un tiers au minimum des assujettissables qui dès maintenant utilisent la loi.

Qui oserait dire que pareils chiffres ne sont pas à méditer ?

3° *Retraites pour les morts.*

L'inconscience et l'indifférence prolétariennes seraient-elles donc telles que la classe ouvrière et paysanne verserait ces sommes sans espoir véritable qu'un nombre respectable de ses membres en bénéficierait jamais?

Voici, en tous cas, jusqu'au 25 mai 1912, les sommes versées pour les 62.034 demandes de liquidation de retraites.

A cette dernière date, sur ces 62.031 retraités, 41.195 ont été liquidés et transmis aux caisses d'assurances chargées des titres de rente;

3.523 étaient en cours de liquidation ou d'examen contentieux, 14.210 n'avaient fait encore l'objet d'aucun examen.

Les 41.195 pensions liquidées ci-dessus mentionnées se répartissent comme suit :

	Nombre d'assurés	Montant des dépenses effectuées au 1er juin 1912
Assurés obligatoires ayant droit au bénéfice du régime transitoire et ayant reçu, en conséquence, une allocation de 60 fr. et une bonification de 40 francs......	27.887	6.046.841 28
Assurés obligatoires n'ayant pas droit au bénéfice du régime transitoire........	258	
Assurés facultatifs ayant droit au bénéfice du régime transitoire et ayant reçu une bonification de 50 fr. 40..........	11.787	24.742 60
Assurés facultatifs n'ayant pas droit au bénéfice du régime transitoire........	836	
Fermiers payant moins de 600 francs et métayers assimilés, les uns et les autres, aux assurés obligatoires et ayant reçu en conséquence une allocation de 60 fr. et une bonification de 40 francs......	427	71.146 93
Totaux..........	41.195	6.142.730 81

N'oublions pas l'assurance au décès :

Il n'a pu être encore établi de statistique des allocations au décès que pour le second semestre de 1911. Il convient de remarquer, en effet, que ces allocations étant payables par mensualités, et pouvant par suite, dans certains cas, porter sur six mois, la statistique ne peut être établie qu'à la fin de chaque semestre. Elles auront triplé au cours de ce semestre.

Dans le second semestre de 1911, 3.417 assurés décédés ont laissé des ayants droit susceptibles de bénéficier des allocations au décès.

Ces 3.417 assurés se divisent en 3.142 assurés obligatoires et 275 assurés facultatifs.

Ces assurés comprenaient : 3.271 hommes et 146 femmes.

Dans quatre cas, les décédés avaient laissé des enfants d'un premier lit qui avaient droit à l'allocation en même temps que la veuve sans enfants. Il a été accordé, dans ce cas, une double allocation. Il s'ensuit que le nombre des allocations liquidées est de 3.421.

Et que la dépense correspondant à ces allocations s'est élevée à 692.300 francs.

En ce qui concerne les bénéficiaires, les allocations se répartissent de la manière suivante :

1.519 allocations au profit de veuve sans enfants, représentant 227.850 francs.

789 allocations au profit d'un enfant, représentant 157.800 francs.

545 allocations au profit de deux enfants représentant 136.250 francs.

560 allocations au profit de trois enfants représentant 170.400 fr.

3° *L'escroquerie des retraites.*

Le meilleur moyen de n'être point « roulé » est encore de contrôler soi-même. Beaucoup ne l'ont point ignoré parmi les futurs bénéficiaires de la loi et, en dehors de la Caisse nationale gérée dans des conditions d'autonomie qu'il ne serait peut-être pas inutile de consulter, ils se sont affiliés à des caisses spéciales.

A l'heure actuelle, les assurés de la loi de 1910 se trouvent en présence des caisses suivantes :

1 caisse nationale des retraites pour la vieillesse ;

9 caisses régionales ou départementales ;

22 caisses mutualistes ;

5 caisses syndicales ou patronales ;

48 institutions patronales.

Au total : 85 organisations.

Mais ce qu'on ne voit pas figurer dans ces diverses institutions, c'est les caisses de syndicats professionnels, et jusqu'ici aucune caisse de ce genre n'a été autorisée. Seule l'Union des agriculteurs de France (?) a fait une demande. A ce point de vue seulement, mais entièrement alors, ont été suivis les conseils d'opposition à loi faits par la C. G. T. Est-ce bien ce qu'elle voulait en dénonçant l'Escroquerie, puisque, précisé-

ment, elle ne fut entièrement écoutée que par la partie où le « contrôle » prolétarien pouvait s'exercer.

Nous devons cependant signaler dans cet ordre d'idées non pas la mise en pratique, mais tout au moins la mise à l'étude d'une caisse de retraites, gérée par les organismes coopératifs. Voici, en effet, la circulaire et le rapport adressés par la Confédération des coopératives à toutes ses sociétés :

Au mois d'avril dernier, la Fédération de la Région parisienne nous demandait d'examiner la possibilité de création d'une Caisse de Retraites pour les Coopérateurs en conformité avec la loi de 1910, gérée directement par les organismes coopératifs et particulièrement l'organisme central.

Le Comité confédéral, sans prendre position sur la question, chargeait le Conseil juridique, par l'intermédiaire de notre Conseil, de lui préparer un rapport sur la possibilité de cette Caisse et sur ses conditions de fonctionnement.

Le rapport a été soumis au Comité confédéral.

Fait avec le plus grand soin et dans les meilleures conditions d'exactitude, le Comité confédéral a décidé de nous demander, avant toute résolution ou décision, de porter la question devant un prochain Congrès, de faire une enquête auprès de vous sur les deux points suivants :

1° Que penseriez-vous de cette réalisation dans les conditions du rapport ?

2° Un certain nombre de vos membres seraient-ils disposés à en profiter, ou même à l'exiger, conformément à la loi, pour leurs versements ?

En attendant une réponse de vous avant la fin de l'année, recevez, cher camarade, notre salut fraternel.

RAPPORT SUR UN PROJET DE CAISSE COOPÉRATIVE DES RETRAITES OUVRIÈRES

La loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières permet à chaque assuré de choisir la Caisse d'assurance qui tiendra son compte individuel, y portera les versements qui lui reviennent, en fera le placement et ultérieurement lui paiera les arrérages de sa retraite et les allocations de l'Etat.

La loi permet à chaque assuré de changer de caisse chaque année. Tout assuré qui n'a désigné aucune caisse est inscrit d'office à la Caisse nationale.

Les caisses, autres que la Caisse nationale, entre lesquelles

les assurés peuvent exercer leur choix, sont les suivantes :

1° *Les caisses départementales ou régionales* administrées par un Conseil d'administration composé de 4 membres désignés par le Gouvernement, de 4 membres élus par les assurés affiliés, et de 4 membres élus par leurs employeurs ;

2° *Caisses des Sociétés de secours mutuels* ou des *Syndicats professionnels* administrées par les Conseils des Sociétés, Syndicats ou Unions ;

3° *Caisses patronales* dirigées par un Conseil d'administration dans lesquelles le personnel sera représenté (!).

Actuellement, sont autorisées ou sur le point de l'être :

11 caisses départementales ou régionales ;

22 caisses mutualistes (anciennes caisses de Syndicats professionnels) ;

5 caisses patronales (parmi lesquelles la caisse du Comité des Forges et la caisse du Bâtiment).

Ce qu'il y a de saillant à noter, ce sont les gros efforts tentés d'une part par le grand patronat, d'autre part, par les dirigeants du mouvement mutualiste pour utiliser à leur profit les dispositions de la loi qui devaient au contraire assurer à la classe ouvrière, si elle avait été organisée, une part de contrôle et de gestion considérable.

La coopération peut-elle, et dans quelles conditions, reprendre pour une partie tout au moins le terrain abandonné sans combat par les Syndicats ?

Pour prendre parti sur cette question, il faut au préalable examiner :

1° Quelles sont les *conditions légales* dans lesquelles la coopération pourra agir ?

2° Dans quelle mesure la coopération pourra disposer des *capacités administratives* nécessaires à la bonne organisation et à la bonne marche de l'institution à créer ?

3° Dans quelles conditions et à quel moment opportun on pourra vaincre l'indifférence ou le parti pris de la *masse des coopérateurs?*

RÉGIME LÉGAL D'UNE CAISSE COOPÉRATIVE

Il semble bien qu'actuellement la seule question qu'il peut y avoir intérêt à étudier, dans un avant-projet, soit la question du *régime légal* qui pourra, le moment venu, permettre à la coopération de participer au fonctionnement de la loi sur les retraites.

Il résulte d'une interprétation un peu subtile défendue par M. Lairolle, député, mais que Paul-Boncour et ses successeurs ont

rendue officielle, qu'une Société qui groupe des adhérents dans le but de leur faciliter la constitution de leurs retraites sous le régime de la loi sur les retraites ouvrières, peut se faire approuver comme Société de secours mutuels, *même si elle ne poursuit pas d'autre but,* même si elle ne demande à ses adhérents d'autres cotisations que celles prévues par la loi sur les retraites.

Cette Société, une fois que ses statuts sont approuvés (simple formalité) peut être autorisée à créer une caisse de retraites ouvrières à la seule condition de présenter une demande régulière et de justifier de 2.000 adhérents au moins.

Statuts. — Une caisse de ce genre a été fondée à Nice pour les mutualistes et les non mutualistes, par M. Lairolle. Pour conserver dans la caisse la prépondérance à l'élément mutualiste, les statuts de la caisse de Nice admettent comme membres honoraires non seulement des adhérents individuels, mais aussi des collectivités.

Une caisse coopérative pourrait, tout en rejetant les membres honoraires à titre individuel, admettre comme membres honoraires, représentés dans les Assemblées générales par leurs délégués, les Coopératives qui rendraient des services moraux ou matériels à la caisse.

Les statuts de la caisse de Nice prévoient un *Conseil de Direction* de 35 membres qui élit un *Bureau* composé de 9 membres. Le Conseil de Direction est élu par l'*Assemblée générale.* Dans cette Assemblée, véritable Congrès, les adhérents sont représentés par délégation des sections. Les sections sont formées soit par les Sociétés de secours mutuels existantes, soit par groupement (par quartier ou commune) d'adhérents non mutualistes. Dans une caisse coopérative, les sections pourraient également être formées dans chacune des Coopératives.

Une autre caisse du type Lairolle est projetée par l'Union centrale des Syndicats agricoles et la Société des Agriculteurs de France. Ce type d'organisation est excessivement souple et peut être utilisé par les organisations de tendances les plus opposées.

Assurance des cotisations. — Rien n'empêche la Société de secours mutuels type Lairolle, de poursuivre d'autres buts que la gestion de la caisse de retraites. Elle peut, notamment, comme le fait la caisse de Nice et plusieurs autres caisses, demander à ses adhérents une faible cotisation, soit 30 ou 50 centimes par an et prendre à sa charge en échange de cette cotisation, le montant des timbres-retraite que les adhérents auraient à poser sur leurs cartes pendant les périodes de chômage ou de maladie.

Des cotisations spéciales peuvent aussi être demandées pour d'autres services : assurance au décès, invalidité, etc. Mais une caisse coopérative sera prudente en ne se surchargeant pas, au moins au début, de services accessoires.

Organisation financière de la caisse. — La Société devra distinguer dans ses écritures et dans les opérations :

1° La caisse d'assurance ;

2° Le fonds de gestion ;

3° Le fonds social ;

CAISSE D'ASSURANCE

1° *La caisse des retraites ouvrières.* — Les règles de comptabilité à suivre sont déterminées par arrêté des ministres des Finances et du Travail. Bien que les mutualistes aient crié contre leur complication, elles sont certainement moins compliquées que la comptabilité du Magasin de Gros et certainement à la portée de tout bon comptable entraîné à la tenue des livres en partie double. (La comptabilité financière ne fait jouer entre eux que huit comptes généraux).

La caisse est en rapport :

1° Avec les *Préfectures,* qui lui envoient les cartes couvertes de timbres de ses adhérents accompagnées d'un bordereau du décompte des timbres apposés sur les cartes ;

2° Avec la *Caisse des Dépôts* qui, ayant reçu de son côté un état d'attribution crédite les caisses de la part du produit de la vente des timbres qui leur revient. La caisse des Dépôts crédite en outre la caisse d'assurance des sommes que la caisse d'assurance aura à payer aux assurés pour le compte de l'Etat. Enfin, elle exécute les ordres de placement ou d'envoi de fonds que décide le Conseil d'administration de la caisse d'assurance. En un mot, la Caisse des Dépôts et Consignations est le banquier de la caisse d'assurance et son intermédiaire avec le ministère du Travail et le Trésor ;

3° Avec les *assurés* pour leur fournir chaque année un bulletin leur indiquant le montant des sommes portées à leur compte dans l'année précédente et pour payer les arrérages de leurs rentes aux retraités.

Fonds de gestion. — 2° La caisse a droit à une indemnité de 1 franc par assuré pour frais de gestion. Cette indemnité ne fait que passer dans la comptabilité de la caisse et la Société qui gère la caisse en a la libre disposition. C'est avec ce franc qu'elle pourvoira à ses dépenses en matériel et en personnel. D'après les

estimations que l'on peut faire actuellement, ces dépenses dépasseront certainement 2.000 francs. Il sera, par suite, nécessaire, pour que la caisse fonctionne normalement, d'avoir plus de 2.000 adhérents. On peut estimer qu'à partir de 10.000 adhérents, des bénéfices pourront être réalisés dans les frais de gestion. A titre d'indication, il sera nécessaire de disposer de locaux permettant de classer avec ordre les archives et de rémunérer un chef de comptabilité, un caissier et des commis en nombre variable (peut-être 4 ou 5 pour 10.000 adhérents).

Fonds social. — Le fonds social recevra les économies de gestion, dons, produits des fêtes, etc. Il servira, une fois qu'une réserve suffisante aura été constituée, à donner aux adhérents des avantages supplémentaires.

Fonds spéciaux. — Si la caisse organisait l'assurance de cotisations-retraite, ce service aurait une *comptabilité* spéciale.

En dehors des avantages particuliers que la caisse coopérative pourra, par une bonne gestion, assurer à ses adhérents, en dehors du service d'assurance des cotisations-retraite en cas de chômage, l'organisation de cette caisse pourra présenter un intérêt moral très appréciable pour le mouvement coopératif :

1° Au point de vue éducatif, par les liens nouveaux qu'elle établira entre les coopérateurs et l'exercice des capacités administratives qu'elle suscitera et développera ;

2° Par le prestige et l'autorité que la coopération acquerra dans l'imagination de la masse à partir du moment où les retraités viendront, chaque trimestre, toucher *aux guichets de leur Société*, les arrérages de leurs pensions.

La caisse pourra, en effet, faire servir les arrérages dûs aux retraités par les caisses des Coopératives, comme d'autres caisses le feront par l'intermédiaire des percepteurs (caisses départementales), ou de leurs trésoriers de Sociétés (caisses mutualistes).

Ces arrérages comprendront non seulement la rente acquise par les versements, mais aussi les allocations de l'Etat. C'est en effet par l'intermédiaire des caisses que l'Etat fait parvenir ses allocations aux assurés.

3° Enfin, une caisse coopérative pourra, par le choix de ses placements, exercer une action sociale générale très importante.

En dehors des placements sociaux dont on a peut-être exagéré l'importance, les caisses d'assurances sont en effet appelées à jouer un rôle très important dans la politique communale. Les prêts aux communes seront en effet les placements de choix en raison de leur sécurité et de leur taux (les communes empruntent à 3,70,

3,80 et 3,85). Ces prêts seront recherchés par les caisses d'assurances et, d'autre part, les communes pourront emprunter à ces caisses à des taux légèrement inférieurs à ceux que leur demandent le Crédit Foncier ou la Caisse des Dépôts.

Dans ces conditions, les caisses des retraites ouvrières sont appelées à devenir, dans une large mesure, les établissements de crédit des communes. Cette considération commence à faire réfléchir certains préfets qui ont vu se créer dans leurs départements des caisses de retraites ouvrières; la coopération pourrait, à un moment donné, affranchir les municipalité désireuses d'emprunter pour des entreprises ou travaux d'intérêt public ou social de la dépendance où elles se trouvent actuellement vis-à-vis des établissements officiels de crédit.

Souhaitons que le referendum soit favorable et que la caisse réussisse !

En attendant les patrons ne perdent pas leur temps et déjà le nombre de leurs caisses est considérable.

Ces caisses peuvent se former d'après trois types : caisses patronales, caisses syndicales, caisse de syndicats de garantie solidaires. Ces types, constitués par les employés, ne diffèrent entre eux qu'au point de vue de l'intervention de l'employeur. La caisse patronale est fondée par un seul employeur ; il y a caisses syndicales si plusieurs employeurs de la même profession ou de profession similaire se réunissent pour en assurer le fonctionnement; si ces employeurs s'engagent solidairement à couvrir les risques du service des pensions, la caisse est dite de garantie solidaire.

Le ministre du Travail, en exécution de l'article 83 § 2 du décret du 25 mars 1911, a déterminé par un arrêté du 1er juillet 1911 les groupements professionnels susceptibles d'être réunis dans une même caisse syndicale.

Il a déjà eu à autoriser quatre caisses syndicales : la caisse du commerce et de l'industrie textile de Tourcoing et ses cantons; la caisse des forges, de la construction mécanique, des industries électriques et de celles qui s'y rattachent à Paris; la caisse des industries du papier, à Paris; la caisse du bâtiment, des travaux publics et industries annexes, à Paris. Il a

également autorisé la caisse patronale de l'usine Saint-Hubert, à Sézanne (Marne).

On sait, d'autre part, que l'article 98 du décret du 25 mars 1911 permet aux institutions patronales de retraites qui opéraient leurs versements à la caisse de la loi du 5 avril 1910, d'obtenir l'autorisation de continuer leurs versements, sous le régime de la loi du 20 juillet 1886, pour constituer les pensions prévues par la loi de 1910.

Le ministre du Travail a été saisi d'un assez grand nombre de demandes dans ces conditions. Il a été accordé 48 autorisations.

* * *

Va-t-on donc leur abandonner la gestion et l'emploi des fonds ? Et puisque dans certaines corporations, particulièrement dans la métallurgie et le bâtiment les intéressés se soumettent à la loi, le mieux ne serait-il pas de renoncer à une intransigeance absolue et de lutter pour que ces caisses ne deviennent pas tout à la fois un moyen d'oppression de plus et une façon facile de se procurer à bon compte des capitaux avantageux ? Ces « messieurs » ont bien, eux aussi, protesté contre la loi, mais ils s'y adaptent en la subissant et tirent profit maintenant de ce qu'ils ne peuvent éviter.

* * *

Tout cela veut-il dire que malgré tout l'opposition confédérale à la loi fut sans résultats ? Avec quelque raison on pourra invoquer les modifications apportées par la loi du 27 février 1912 et les invoquer comme l'un des résultats de la campagne de la C. G. T. N'oublions pas cependant que l'on n'y croyait pas, il y a un an, lorsque Jaurès les défendait au Parlement. Vaines promesses, promesses illusoires, disait-on. N'oublions pas que pour les invoquer il faudrait avoir la volonté de vouloir en profiter.

A ce propos, résumons les améliorations obtenues.

L'entrée en jouissance de la retraite est abaissée à 60 ans. Les assurés gardent d'ailleurs la faculté de différer jusqu'à 65 ans la liquidation de leur pension. Ils bénéficient alors d'un relèvement de pension très appréciable. En dehors de l'accroissement de rente qui résulte de l'âge plus avancé d'entrée en jouissance, ils peuvent encore augmenter leur pension, en capitalisant, à leur compte, l'allocation de l'Etat qui, en tout état de cause, leur est acquise à partir de 60 ans.

L'allocation accordée par l'Etat aux assurés obligatoires est portée de 60 à 100 francs.

Les assurés ayant effectué plus de quinze ans et moins de trente ans de versements, et qui ne peuvent prétendre au bénéfice de la période transitoire, recevront désormais une allocation établie d'après le nombre des années de versements multiplié, non plus par 1 fr. 50 mais par 3 fr. 33.

Le bénéfice de la période transitoire accordé aux assurés obligatoires âgés de 35 ans au 3 juillet 1911 est étendu aux assurés âgés de 30 ans. La limite d'âge est ramenée de 40 à 35 ans en ce qui concerne les assurés facultatifs bénéficiaires de la période transitoire.

La majoration de l'Etat, en faveur des assurés facultatifs, qui était, en principe, du tiers des versements de ces assurés, est portée à la moitié.

Les avantages accordés aux cultivateurs, artisans et petits patrons appartenant à la période transitoire sont étendus aux fermiers dont le prix de fermage dépasse 600 francs. Le versement annuel supposé effectué par ces assurés depuis l'âge de 35 ans jusqu'à l'âge qu'ils avaient au 3 juillet 1911 est fixé á 12 francs au lieu de 9 francs, en ce qui concerne le calcul de leurs bonifications.

L'allocation de l'Etat est augmentée d'un dixième, sans que cette augmentation puisse dépasser 10 francs, en faveur des assurés de l'un ou de l'autre sexe, obligatoires ou facultatifs, ayant élevé au moins trois enfants jusqu'à lâge de 16 ans.

Le régime de l'assistance-retraite est modifié. L'allocation prévue par la loi du 14 juillet 1905 ne subit pas la réduction de moitié et est accordée, dans la limite maximum de 100 francs, aux intéressés âgés de 65 à 69 ans, reconnus admissibles aux allocations d'assistance. Cette allocation reste à la charge exclusive de l'Etat.

Ces diverses dispositions sont en vigueur depuis le 1er août 1912 et le délai d'inscription a été reculé au 1er janvier 1913.

* * *

Mais s'il est injuste de ne pas dire que la campagne confédérale a permis toutes ces modifications, il est également injuste de ne pas voir que dans une même mesure elles sont dues à l'action parlementaire du socialisme et en particulier à l'effort incessant, méthodique et renouvelé de Jaurès.

Enfin, qu'on continue une opposition à la loi, que l'on combatte telles ou telles dispositions, rien de plus légitime, rien de plus utile, mais que derrière le mot opposition ne se cache pas une équivoque et qu'on dise franchement si on lutte contre l'application ou pour sa transformation. Car une loi (et n'est-ce pas conforme aux meilleures des théories syndicalistes ?) vaut par ceux qui la font appliquer, et alors tous les petits détails prennent une grande importance. Pour se rendre compte du temps perdu à ce qui serait un entêtement stérile, rappelons ce que les mutualistes, beaucoup moins hardis, beaucoup moins forts, ont obtenu et font pour une loi qu'ils craignaient et que sournoisement ils ont combattue. Chaque jour marque pour eux une nouvelle victoire. Une concession de plus, un obstacle de moins.

Par une action quotidienne, ils ont maintenant écarté tout ce qui les gênait. Il est encore temps pour le syndicalisme d'empêcher la loi des retraites d'être dans ses plus infimes dispositions une loi dont il sera plus tard amené à vouloir la transformation, alors qu'il peut plus facilement dès maintenant faire aboutir ses revendications.

Signalons, non pas les avantages arrachés au cours de la discussion de la loi, mais seulement deux de ceux obtenus au cours de l'application, alors que les règles ne sont pas précises et où l'hésitation gouvernementale et bureaucratique permet des interprétations favorables.

En effet, dès le début d'application de la loi, un courant assez fort s'est produit dans la mutualité afin d'obtenir que les sociétés puissent recueillir les cotisations de tous les assurés mutualistes ou non. L'examen du texte de l'article 3 n'a pas paru permettre

une interprétation aussi large et force a bien été de reconnaître que le mot « adhérents » visait les membres d'une société de secours mutuels.

Toutefois, comme il avait été admis que la retraite ouvrière pouvait être considérée comme un but mutualiste, on a décidé que les sociétés de secours mutuels déjà existantes pourraient introduire dans leurs statuts une disposition permettant à tous les assurés de la loi de 1910 de s'affilier à elles dans le seul but de se constituer par leur intermédiaire la retraite ouvrière et sous la seule condition de payer comme cotisation le montant des versements prévus à l'article 2 de ladite loi.

Une autre facilité a été donnée aux mutualistes.

Un certain nombre d'entre eux ont éprouvé quelque peine à assumer la double charge de la cotisation ouvrière et de la cotisation mutualiste. Afin de répondre à leur vœu, il a été décidé qu'ils pourraient imputer sur la cotisation mutualiste la part représentant les versements auxquels ils sont astreints par la loi de 1910. Ainsi combinent-ils les avantages des deux lois de 1898 et de 1910 et grâce au service de l'encaissement, ils font face aux obligations de la loi des retraites ouvrières sans qu'il leur en coûte ni argent ni peine.

Il faut ajouter que les sociétés sont admises à recevoir les versements des femmes et des enfants des adhérents lorsque les statuts prévoient que les membres de la famille, bien que ne versant pas de cotisation personnelle, peuvent participer aux avantages de la Société.

***

De tout ceci, une conclusion s'impose : l'opposition de la C. G. T. a été déterminante quand elle a signifié : campagne de modifications; insuffisante ou non suivie, quand elle a signifié : campagne contre l'application. Pourquoi ne pas le reconnaître et ne pas la continuer simplement dans le prémier sens pour lui donner alors toute son efficacité de résultats ?

Ernest Poisson.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT SOCIAL

La crise du syndicalisme français

Aucun des militants clairvoyants que compte la C. G. T. ne pourrait nier l'existence de la crise morale et matérielle profonde que subit actuellement le syndicalisme français.

Les rapports confédéraux eux-mêmes la reconnaissent implicitement puisque, pour établir qu'un accroissement notable de l'effectif de la C. G. T. s'est produit ils prennent pour terme de comparaison le nombre d'adhérents constaté en l'année 1904, montrant ainsi qu'aucun progrès méritant d'être signalé n'a pu être réalisé dans le recrutement syndical au cours de ces dernières années. C'est l'aveu de la stagnation.

Oui, il y eut un progrès rapide, comme un bond énorme de l'effectif confédéral de 1904 à 1906, alors que florissait la méthode nouvelle et grâce à l'attrait des illusions qu'elle faisait naître. Mais maintenant qu'elle a fait ses preuves, que le désenchantement a succédé au mirage et que ses plus acharnés partisans d'autrefois l'abandonnent, c'est le flottement, l'indécision, la crise. Les rapports confédéraux dans leurs chiffres et leurs considérants en contiennent encore bien d'autres indices certains.

Mais ces constatations officielles ne sont rien auprès de celles qu'il est possible de faire à l'intérieur même du mouvement par la simple observation des choses.

La masse des travailleurs, envahie de scepticisme et désagrégée par les querelles de tendances ne répond plus que d'un écho très faible à l'appel des organisations. Et celles-ci, voyant la stérilité de leurs efforts, l'arrêt de leur développement, quand ce n'est pas l'amoindrissement de leur valeur numérique, semblent frappées de paralysie.

Les militants eux-mêmes sont gagnés par le désintéressement général et n'apportent plus à la besogne d'organisation et d'action toute la part d'efforts qu'ils sont capables de fournir. Ils désertent

les réunions du Comité confédéral et laissent bien souvent les secrétaires confédéraux assumer seuls la responsabilité de lourdes tâches.

Enfin, symptôme plus grave encore, un Congrès confédéral devant prendre des résolutions de la plus haute importance sur quatre questions vitales pour le syndicalisme a pu être annoncé sans susciter d'émotion notable. Oui, ce symptôme est grave, car d'un Congrès dépend l'orientation, l'avenir même de l'organisation, et c'est à son occasion que doit se manifester tout l'intérêt que portent à celle-ci les militants qui la composent.

Eh bien, à l'encontre de tous les autres Congrès, qui toujours étaient précédés d'une période d'agitation passionnée, d'un bouillonnement général de la vie confédérale, le Congrès du Havre, lui, a pu s'approcher sans que de larges et fructueuses discussions s'engagent sur les divers points de son ordre du jour, sans que les militants confédéraux manifestent pour lui un intérêt marqué.

Avec ce calme plat désolant qui remplace chez elle l'activité fiévreuse et même brouillonne d'antan, la C. G. T. semble un corps usé dont l'activité se ralentit chaque jour un peu plus.

* * *

En dénonçant cette crise, qu'il est d'ailleurs permis de constater, à tous ceux qui suivent le mouvement syndical, nous n'avons d'autre but que d'attirer sur elle l'attention des syndicalistes et de leur faire sentir la nécessité d'y porter remède. Cela, d'autres que nous déjà l'ont fait, notamment Jouhaux, le secrétaire confédéral. Mieux placé que quiconque pour juger la situation présente, il en a recherché les causes. Il a cru les trouver dans l'apathie présente, dans l'absence à la C. G. T. d'une grande action de revendication générale susceptible d'intéresser l'ensemble des travailleurs et de les grouper dans le sein des organisations combattantes.

« L'inactivité, dit-il dans sa brochure l'*Action syndicaliste,* c'est la mort brève et sans phrases. L'action est pour nous une question vitale! »

A son avis, un seul moyen s'offre à la C. G. T. pour sortir de la stagnation: c'est l'action orientée vers un but précis et matériel d'une accessibilité possible dans un avenir très rapproché. Et la revendication qu'il propose est celle dont le Congrès du Havre doit discuter: la diminution des heures du travail par le chômage du samedi après-midi: la semaine anglaise.

Nous partageons absolument son opinion.

Oui, les vastes mouvements de revendication générale, surtout

lorsqu'ils visent, comme celui dont parle Jouhaux, à des améliorations immédiates, à la conquête d'un mieux-être auquel tout homme normalement constitué aspire, sont d'excellents moyens pour amener les travailleurs à l'organisation, car ils permettent à celle-ci d'affirmer son utilité d'une façon tangible. Et, à part cela, ils sont encore des occasions de rallier les militants, de resserrer par la lutte commune les liens qui déjà les unissent. En un mot, ils créent, mais seulement lorsqu'ils sont bien raisonnés et sagement conduits — l'atmosphère de vie nécessaire à l'activité, au développement de l'organisation.

Jouhaux a raison. Qu'on agisse donc, et nous espérons que le Congrès du Havre, délaissant les discussions stériles et les querelles, qui ont si tristement illustré celui de Toulouse, s'attachera à jeter les bases d'une vigoureuse action de tous les travailleurs confédérés pour la réduction des heures de travail et l'application de la semaine anglaise.

Et si la campagne est, comme nous l'espérons, conduite avec l'énergique souplesse qui seule peut permettre à un mouvement de ce genre de concentrer en lui l'unanimité des efforts, elle sera sans nul doute couronnée d'un double succès.

Elle procurera d'abord aux ouvriers un temps plus long de liberté qu'ils pourront consacrer soit à se reposer en goûtant les joies de la famille, soit à meubler leur esprit. Puis elle laissera la Confédération Générale du Travail considérablement grandie, avec des cadres mieux garnis, des effectifs plus cohérents et un crédit consolidé. Elle la sortira du marasme dont aujourd'hui elle est accablée.

Ce sera fort bien, mais cela suffira-t-il?

Ce n'est pas tout d'amener des adhérents, il faut les conserver, et vraiment peut-on prétendre y réussir en continuant l'action intense toujours et sans répit, en cherchant immédiatement à dépasser le résultat acquis sans laisser s'écouler une période transitoire de repos? Nous ne le croyons pas. Certes, l'action syndicale est incessante et l'obtention d'un avantage même important ne peut l'arrêter; mais, vraiment, il faut méconnaitre les hommes pour les croire capables d'un effort constant aussi considérable que celui fourni par les travailleurs en lutte pour la semaine anglaise.

D'ailleurs, combattre n'est utile et vaincre n'est agréable que lorsqu'il est possible de profiter au moins un moment de la victoire obtenue. Et quand la classe ouvrière française aura conquis la semaine anglaise elle voudra, et ce sera logique, en jouir quelque peu avant d'entreprendre une action nouvelle pour la conquête d'un avantage nouveau.

Non, nous ne croyons pas à la possibilité de la grande bataille incessante; et quand elle se termine, une fois son but atteint, il faut se préoccuper de garder dans les organisations syndicales les membres nouveaux qu'elle y a amenés.

Conserver les adhérents, les attacher au syndicat par des liens solides, voilà ce qu'il faut chercher à faire.

Maintenir l'organisation telle que l'a laissée la victoire, c'est la garantie la plus sûre de celle-ci. Mais, hélas! c'est aussi le résultat le plus difficile à atteindre. Combien de travailleurs, sous l'influence de circonstances passagères, grève heureuse ou propagande serrée, sont venus au syndicat et l'ont ensuite abandonné, non pas parce que devenus antisyndicalistes, mais simplement par désintéressement, parce que rien de bien effectif, de matériel, une fois la grève terminée, l'agitation tombée, ne les attachait au groupement!

Et pour nous, à part celui de l'action rénovatrice, le grand problème qui se pose à tous les syndicalistes soucieux de l'avenir du mouvement est celui-ci: Comment éviter ce désintéressement? Comment constituer l'organisation nombreuse et cohérente qui pourra conserver son homogénéité et continuer en période de calme sa besogne de recrutement?

Comment? D'abord en la plaçant strictement sur le terrain de la neutralité politique et *antipolitique*, le seul où elle peut être habitable pour tous, sans distinction d'opinions. Puis et surtout en attachant les syndiqués à elle par de nombreux liens d'intérêt, en réunissant dans son sein toutes les œuvres de solidarité, en un mot en faisant d'elle le *syndicat à bases multiples*, le groupement puissant des ouvriers scandinaves et anglo-saxons.

Voilà quelles sont, à notre avis, les conditions que devront remplir les organisations syndicales françaises pour pouvoir prétendre au groupement des masses, et tant qu'elles n'y auront pas satisfait, toute action intense et victorieuse n'apportera qu'une solution passagère à la crise de la C. G. T.

***

La première de ces deux conditions, admise déjà en principe, fixée même pour la C. G. T. par les statuts confédéraux et la résolution d'Amiens, est d'une nécessité incontestée. La neutralité politique! mais aucun militant, même de ceux qui la violent, ne voudrait en discuter l'utilité. Aussi n'est-il pas urgent d'insister sur elle. Tout juste nous bornerons-nous à demander aux fonctionnaires syndicaux, aux mandataires de la C. G. T. en tournée de propagande et aux organes corporatifs et confédéraux de la res-

pecter en toutes circonstances — ce qu'ils ne font pas toujours, comme ici même nous l'avons souvent montré. Mais enfin, elle est admise, en principe, disions-nous; ce n'est donc plus en ce qui la concerne qu'une question d'application, laquelle incombe à l'ensemble des organisations intéressées.

Mais quant à la seconde condition, oh! là, nous savons combien notre avis est combattu par les syndicalistes les plus notoires. Ainsi Jouhaux affirme catégoriquement, dans la petite brochure dont nous parlons plus haut, l'opposition qu'il fait, en même temps que beaucoup de ses amis, à l'introduction des œuvres de solidarité dans l'intérieur du syndicat:

« Pour nous, dit-il, le mutualisme procède d'un esprit tout autre que celui du syndicalisme! »

La condamnation qu'il porte est vraiment trop brièvement rendue et les considérants dont il l'appuie manquent de solidité.

Nous ne voyons pas pour quelles raisons le syndicalisme serait faussé dans son esprit si la solidarité syndicale se manifestait sous les formes les plus diverses, si le syndicat donnait à ses membres, dans toutes les circonstances de leur vie où le besoin d'une aide se fait sentir, l'appui qu'actuellement il leur apporte seulement dans l'action revendicatrice.

Quoi! la solidarité, bonne et nécessaire pour mener la lutte, deviendrait mauvaise et nuisible si elle s'exerçait pour soulager les malheurs, chômage ou maladie, qui constamment guettent l'ouvrier? Cela ne nous paraît pas soutenable.

Bien au contraire, l'expérience a montré que le syndicat à bases multiples est la forme la plus logique et la plus efficace de l'organisation. Seul il peut grouper et maintenir dans son sein la quasi-unanimité des travailleurs de chaque corporation, car les caisses de chômage et de maladie qu'il possède, en même temps qu'elles attirent à lui les inorganisés, sont de sûres garanties contre le désintéressement, la défection des syndiqués. Entre les périodes de lutte elles leur montrent que la solidarité toujours est nécessaire, et dans les moments de crise comme il s'en produit à l'issue d'une grève malheureuse elles sont des liens puissants qui retiennent encore à l'organisation les grévistes vaincus qui, lassés, pourraient se détacher d'elle.

Mais par quels arguments les combat-on?

On prétend d'abord qu'en groupant les travailleurs par des raisons d'intérêt elles peuplent les syndicats d'hommes timorés, insensibles à tout idéalisme. Cela est fort possible, mais ces éléments de faible valeur, ces hommes plus soucieux de s'assurer contre le chômage et la maladie que de défendre leurs intérêts de

classe sont eux aussi dans l'atelier, et l'on doit forcément compter avec eux le jour où s'engage l'action.

Puisqu'ils sont appelés à prendre part à la lutte commune leur place est dans l'organisation et, coûte que coûte, il faut les y amener pour faire de celle-ci le vrai groupement de la corporation tout entière.

On représente aussi le syndicat à bases multiples — que certains qualifient dédaigneusement de « machine à cotiser », comme incapable de toute action vigoureuse. A cela il n'est pas besoin de chercher longtemps une réponse; la meilleure qu'il soit possible de faire est le simple exposé des efforts accomplis par les organisations anglo-saxonnes. Parmi celles-ci, prenons comme exemple la Fédération des ouvriers en métaux d'Allemagne. Voici les chiffres que nous fournit son bilan pour 1911 :

	En Marks		
Indemnité pour	Caisse centrale	Caisses locales	Total
Viaticum	309.649 95	38.273 89	347.923 84
Déménagement	124.268 65	6.491 65	130.760 30
Maladie	3.139.948 91	24.649 56	3.164.598 47
Chômage	1.463.324 »	59.587 95	1.522.911 95
Grève	*4.247.667 80*	*1.324.645 32*	*5.572.313 12*
Renvoi pour cause syndicale	190.973 83	62.997 72	253.971 55
Décès	104.044 70	103.687 88	207.732 58
Camarades très nécessiteux	64.120 50	46.801 43	110.921 93
Assistance judiciaire	79.305 49	—	79.305 49
Total	9.723.303 83	1.667.135 40	11.390.439 23

Il est vraiment impossible, après avoir pris connaissance de tels chiffres, de prétendre que l'organisation ouvrière telle que nous la préconisons est incapable de toute action virile.

C'est elle, bien au contraire, le vrai groupement de masse cohérent et discipliné qui peut agir avec confiance et sûreté.

Les travailleurs qui la composent vont à la lutte unanimes et disciplinés, inébranlablement unis, car aucun d'eux, si égoïste soit-il, ne voudrait, à ce moment-là, refuser à l'organisation l'appui qu'elle lui a donné quand le malheur le menaçait.

***

Que le Congrès du Havre s'efforce donc de mettre fin à la stagnation présente.

Nous ne nous leurrons pas de vaines espérances. Il amorcera sans doute le vaste mouvement de revendication qui ranimera momentanément au moins l'organisation confédérale, mais ce ne sera pas encore lui qui déterminera le courant puissant duquel résultera l'application dans les organisations corporatives françaises des fructueuses méthodes du syndicalisme international.

Mais un jour viendra, bien rapproché peut-être, où l'impérieuse nécessité s'en faisant sentir, ce courant se déterminera. Il sera d'ailleurs la conséquence naturelle de l'évolution présente. Cela, nous le croyons fermement, et beaucoup de syndicalistes français, surtout ceux qui ont participé à l'inoubliable voyage à Berlin, le croient avec nous.

EUGÈNE CHAILLÉ,
du Syndicat des Mécaniciens de la Seine.

Le Manifeste des Cinq

Le malaise confédéral n'est pas à l'ordre du jour du Congrès du Havre. Ou plutôt il n'y est que par prétérition. Bien que l'antimilitarisme y figure encore, les trois autres questions sont d'ordre économique et ouvrier, et c'est à la diminution des heures de travail et à la semaine anglaise qu'a été donné le premier rang. Quant aux retraites ouvrières, il faut bien croire que le Congrès de Toulouse n'a pas réglé leur compte, puisqu'elles reviennent encore en discussion. On les discute, donc elles sont.

Est-ce pour sauver la face au moment où le syndicalisme français rapproche ses actes, sinon ses paroles, des méthodes qui ont donné une si grande puissance au syndicalisme anglo-saxon d'Europe, d'Amérique et d'Australie, ainsi qu'à celui d'Allemagne ? Est-ce désir de marquer les distances qui doivent séparer la Confédération générale du Parti socialiste au moment où tous deux, par leurs moyens spécifiques, travaillent à obtenir la réduction des heures de travail ? Est-ce plus simplement le sentiment très humain, trop humain, d'imputer l'arrêt de développement que subit la C. G. T. aux « intrigues » que le Parti socialiste et la « secte » hervéiste ont « dirigées contre l'autonomie du mouvement syndical » ? Toujours est-il que, pour l'une de ces trois raisons, ou pour toutes les trois un peu, beaucoup, cinq syndicalistes

qualifiés : Jouhaux, Griffuelhes, C. Voirin, Savoie et Bled ont publié une déclaration, que dis-je ? lancé un manifeste par lequel le syndicalisme essaie de se motiver, de se définir, de se limiter, de se préserver.

« Notre position, y disent les Cinq, reste ce que l'ont précisée les Congrès confédéraux: indépendance absolue, totale, à l'égard des partis et des sectes, liberté complète dans le choix des moyens à employer au cours de la lutte soutenue par la classe ouvrière. » (*Bataille Syndicaliste* du 20 août). Voilà qui sonne bien, dites-vous. Oui, si les rédacteurs du manifeste l'entendent comme vous. C'est donc un texte qui ne se suffit pas à lui-même. Si les cinq manifestants invoquent l'indépendance absolue et totale du mouvement ouvrier, c'est donc qu'ils l'estiment menacée. Et nous ne saurions trop qui, du Parti socialiste ou de l'hervéisme, la menace le plus, à leur sens, si un article de Jaurès, du 27 août, n'avait déterminé les Cinq à déclarer le Parti socialiste beaucoup plus dangereux que la *Guerre Sociale* pour la C. G. T. (*Bataille Syndicaliste* du 1er septembre.)

Laissons de côté toute la broutille des griefs en l'air et des récriminations vagues, et allons au grief fondamental. A l'opposé de la jument de Roland, l'unique défaut du Parti socialiste est d'être vivant. En leur âme et conscience, les Cinq sont pénétrés de cette idée essentielle que l'unique mouvement socialiste concevable, c'est-à-dire conforme à la doctrine qu'ils professent, c'est la Confédération générale. Tout l'air que respire le Parti socialiste lui est volé, et il ne peut remuer bras ni jambe sans la gêner dans ses gestes naturels. Notez que nous trouvons à peu près la même conception chez ceux de nos amis socialistes dont mon vieux camarade Victor Renard se faisait l'interprète au Congrès confédéral d'Amiens : ils ne conçoivent le syndicalisme et la coopération que comme des annexes du Parti. Il est très remarquable que ces deux conceptions opposées, si semblables dans leur opposition, — car si le Parti acceptait l'hégémonie confédérale, j'imagine que les Cinq ne protesteraient pas, — représentent exactement les deux pôles entre lesquels oscillent la pensée et l'action moderne dans tous les ordres: liberté-autorité, fédéralisme-centralisme, libéralisme-jacobinisme ; et dans l'ordre socialiste : anarchisme-collectivisme.

Cette opposition interne, le Parti socialiste travaille depuis de longs mois à la résoudre. Les Cinq, qui représentent bien la pensée directrice de la Confédération, ne l'ont pas encore résolue. Ils n'aperçoivent pas même encore qu'à leur insu les faits travaillent à la résoudre dans le champ de leur propre activité : en effet,

oseraient-ils affirmer que le fédéralisme du Bâtiment ne se rapproche pas, par toute son action intérieure de ces deux dernières années, du centralisme du Livre ? Et celui-ci, sous la poussée de la 21e section, s'apprête à faire une part plus large au fédéralisme. Keufer ne prétendrait pas qu'il n'a pas déjà commencé. Quand les syndicats centralistes allemands auront fait passer l'éducation syndicale des cadres à la masse, ils dégageront le fédéralisme qu'ils contiennent en puissance. Et ce sera le bon moment historique. Commencer par le fédéralisme est naturel aux groupes simples et faibles. Leur force et leur complexité croissante ne tardent pas à leur imposer une centralisation sans laquelle le plus vaste organisme serait aussi le plus amorphe et le plus chaotiquement impuissant. Puis, chacun des éléments de cette masse organique en vient à obéir à l'ensemble non plus sous la pression externe de cette masse, mais sous l'impulsion interne de sa propre délibération : c'est alors que le centralisme autoritaire, ayant épuisé ses bienfaits, s'achève en fédéralisme contractuel.

La C. G. T. n'en est encore qu'à la première période, celle qu'on peut appeler du fédéralisme primaire. Il ne faut pas oublier que ses éducateurs sont tous venus de l'anarchie, qui pousse le fédéralisme jusqu'à la suppression totale de l'Etat. Ce fédéralisme proudhonien, que Bakounine appliquait bien plus aux groupes ethniques communaux qu'aux groupes économiques professionnels, vient en droite ligne de l'Internationale. Quand Hervé, dans la *Guerre Sociale* du 28 août, reproche aux syndicalistes d' « emprunter au socialisme toute sa doctrine, depuis la lutte de classe, la socialisation des moyens de production et d'échange jusqu'à l'internationalisme, en passant par la vieille conception allemaniste de la grève générale », il oublie que ce programme est commun aux socialistes et aux anarchistes. Il y a cinquante ans bientôt, l'Internationale était déjà divisée, non sur le fond de la doctrine, mais sur l'interprétation et surtout l'application, les deux tendances s'opposant alors comme aujourd'hui.

Les anarchistes ne s'y trompent pas, eux: ils savent que le syndicalisme procède d'eux, tient d'eux sa tendance et sa doctrine fondée sur la disparition de l'Etat. Aussi applaudissent-ils au manifeste des Cinq et démontrent-ils à Hervé que ce n'est pas du Parti socialiste, mais de l'anarchie que les syndicalistes tiennent leur programme. Dans le *Libertaire* du 7 septembre, Mainjacques et Millès rappellent cela avec précision : après avoir constaté deux tendances, deux partis dans l'Internationale, et qu'ils étaient « d'accord pour le but à atteindre: substituer la propriété sociale à la propriété individuelle », ils ajoutent :

« Les uns, protagonistes de la centralisation, subordonnant l'action économique des travailleurs à la conquête des pouvoirs publics: c'étaient les communistes autoritaires à la tête desquels était l'immortel auteur du *Capital:* Karl Marx.

« Les autres réprouvaient toute action politique, ayant compris l'inutilité de l'action électorale... Ils préconisaient l'action directe des travailleurs sur le terrain économique contre l'Etat. On les appelait à cette époque « collectivistes-antiétatistes ». A l'encontre des communistes centralisateurs ils étaient partisans du fédéralisme et de l'autonomie de chaque groupe fédéré. Michel Bakounine avait donné l'impulsion à cette tendance...

« ... Les « communistes autoritaires » sont devenus les « socialistes parlementaires » ; ils sont réunis dans le P. S. U.

« Les « collectivistes » sont devenus d'abord les an-archistes, et pour être plus précis, pour éviter toute équivoque (1), les « anarchistes communistes révolutionnaires », fédéralistes partisans de l'autonomie la plus large. »

Certes, ils sont devenus cela, d'*abord;* mais, *ensuite?* Pour les auteurs de l'article du *Libertaire,* l'ensuite, qui n'est pas venu sous leur plume, est-ce « syndicalistes révolutionnaires » ? Oui, puisque, après avoir constaté que les « deux tendances (la socialiste et l'anarchiste) ont joué un grand rôle dans l'évolution du mouvement ouvrier », ils disent, non sans une pointe d'orgueil, après tout légitime, qu' « il faudrait voir laquelle de ces deux tendances a le mieux correspondu au besoin et au tempérament des individus, celle qui a le plus contribué à l'organisation et à sa tactique ».

Vraiment, les anarchistes peuvent se défendre de vouloir « porter atteinte à l'autonomie » du syndicalisme. Ils n'ont pas à conquérir ce qu'ils ont déjà. Mais s'ils avaient toujours « respecté » l'autonomie du mouvement syndical, la C. G. T. serait-elle ce qu'elle est devenue par l'activité des Pelloutier, des Pouget, des Yvetot ? Tous ils sont venus de l'anarchie pour arracher les syndicats aux partis socialistes qui n'en faisaient rien, en quoi ils firent bien, et leur insuffler une âme anarchiste, en quoi ils agirent en bons anarchistes — le bon doctrinaire étant celui qui prouve sa foi dans la doctrine en la pratiquant partout.

Dans leur « Lettre ouverte au citoyen Jaurès », les Cinq ont donc raison d'opposer leur « objectif » à celui du Parti socialiste. Il

(1) Lorsque Guesde eut pris l'étiquette collectiviste pour l'appliquer sur son socialisme centralisateur et autoritaire, auquel firent adhésion tous les internationaux français du groupe marxiste.

ne reste qu'à savoir si cet objectif doit être celui des syndicats ouvriers. Pour l'instant, constatons qu'il est le même pour les rédacteurs du *Libertaire* et pour les auteurs du manifeste publié par la *Bataille Syndicaliste.* « Un parti comme le vôtre, disent ceux-ci à Jaurès, n'a sa raison d'être que s'il gravite autour de l'Etat; un mouvement comme le nôtre ne se justifie que s'il agit du sein même du prolétariat *dressé contre l'Etat.* » Ai-je besoin de souligner ces mots pour en faire constater l'identité. Comme l'anarchisme, le syndicalisme révolutionnaire est une doctrine politique, puisqu'il vise l'Etat, qu'il faut vider de son contenu pour en faire passer les attributions au syndicat. C'est une transposition, un achèvement de l'anarchisme, mais enfin c'est la substance même de l'anarchie qui sert à composer ce syndicalisme politique. Les Cinq ont beau opposer leur « mouvement » au « parti »: ils ne trompent qu'eux-mêmes. Tout comme les socialistes et par une même interprétation marxiste des institutions politiques modernes, ils luttent pour la conquête du capital en s'en prenant à l'Etat.

Quand ils accusent les socialistes de « fortifier l'autorité morale de l'Etat » et se targuent, eux, « d'affaiblir l'Etat », ils interprètent à leur manière notre activité et la leur. Laissons pour aujourd'hui ce point, et retenons seulement qu'ils reconnaissent explicitement ici leur action antiétatiste. Or, agir contre l'Etat et ses institutions, c'est faire de la politique, c'est-à-dire acte de parti : le syndicalisme vient donc occuper le terrain qui par définition est celui des partis, y compris le Parti socialiste. Si donc les Cinq se plaignent avec tant d'acrimonie du Parti socialiste, ce n'est pas parce qu'il empiète sur l'activité spécifiquement ouvrière et syndicale, mais parce qu'il résiste à l'envahissement syndicaliste, parce qu'il s'oppose à l'anarchisme transporté sur le terrain syndical pour chasser le socialisme du terrain politique. Si l'on conteste ce fait, qui crève les yeux, je défie qu'on explique raisonnablement l'insistance toute spéciale mise par le parti des Cinq à combattre les retraites ouvrières. La manière même dont leur manifeste rappelle ce combat est une indication supplémentaire pour ramener et fixer sur la réalité les regards qui s'obstinent à s'en détourner. « Hier, reprochent-ils à Jaurès et à notre Parti, hier vous avez lutté pour accroître, avec notre argent, la puissance de l'Etat, dispensateur des retraites. » Dans la passion de cet aveu, le bien prétendûment fait à l'Etat leur fait oublier que la loi reprend des centaines de millions aux capitalistes pour les répartir entre les vieux ouvriers.

Mais ne nous laissons pas entraîner sur une fausse piste. Je me demandais, au commencement de cet article, si le manifeste n'était

pas fait pour couvrir une retraite, ou, si l'on aime mieux, pour abriter un changement de front considérable sous la fumée de salves en l'honneur du principe. Ce serait de la haute stratégie, point inaccessible à la très réelle valeur des signataires. D'autant qu'il n'y a pas seulement satisfaction verbale donnée ainsi aux misonéistes qui ne consentent à faire des choses modérées et utiles, même quand elles sont légales, qu'à la condition de les accompagner de toute la verbologie classique. Il y a encore quelque chose de mieux et de plus habile — je le dis sans ironie : c'est d'empêcher que ce rapprochement forcé, de fait, avec le Parti socialiste, ne donne à celui-ci la tentation de reprendre la direction des syndicats. Les Cinq savent que la majorité des socialistes actuels sont guéris de cette ambition. Mais ils n'ignorent pas que celle de nos deux tendances qui fait à l'anarchisme l'opposition la plus intransigeante est aussi celle qui se résigne le moins à laisser jouir les syndicats d'une existence autonome. C'est également l'opposition de cette tendance que nous avons trouvée devant nous lorsque nous avons reconnu l'autonomie du mouvement coopératif. Les rédacteurs du manifeste peuvent être assurés qu'ici les « convoitises politiciennes » dont ils se plaignent seront toujours jugées sans complaisance.

Mais il n'y a pas que récriminations et griefs dans le manifeste des Cinq. Abondants et disposés avec art, ils ne doivent pas nous dissimuler la véritable substance de ce document, si enveloppé que les deux contextes ajoutés en réponse à la *Guerre Sociale* et à Jaurès ont failli en détourner notre attention. Nous pouvons même trouver le bon grain dans la folle balle volante des griefs. De l'hervéisme, on ne répudie pas seulement, en effet, la prétention de donner la direction du mouvement ouvrier à des intellectuels révolutionnaires, mais encore les méthodes qui le distinguaient du blanquisme traditionnel : « l'antipatriotisme, production bâtarde d'une réclame outrée... sans expression et sans objet » reçoit son paquet. Hervé a d'autant plus lieu d'être étonné de la douche imprévue qu'il a lui-même dépassé cette phase de son évolution, tout comme il a renoncé à l'emploi continu du « browning » et de « Mam'zelle Cisaille », dont cependant les Cinq persistent à lui reprocher « la pose théâtrale ». Ils ne réprouvent pas ces « moyens extrêmes », mais de les considérer comme extrêmes suffit à marquer ce qui distingue la « position » actuelle du syndicalisme de celle qu'il prit dans sa période de gymnastique révolutionnaire.

Toutes les menaces au Parti socialiste dont ces sages propos sont entourés ne doivent pas donner le change, encore une fois. La manière dont les Cinq glorifient surtout la Confédération d'avoir

mené la lutte contre les placeurs et pour les huit heures, la précaution même qu'ils prennent de discriminer l'antimilitarisme ouvrier de l'antipatriotisme, tout cela indique une orientation générale nouvelle, une tendance à se soumettre à la loi de division du travail qui, observée en d'autres pays, fait des syndicats, des coopératives et du parti trois modes parallèles, autonomes mais convergents, de l'action ouvrière. Voilà la véritable substance du manifeste. Et quand bien même les Cinq protesteraient du contraire, les faits parlent plus haut que leur papier, petit chef-d'œuvre de psychologie politique.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

Entre la *Bataille Syndicaliste* et la *Guerre Sociale*

Les deux grands organes prolétariens des éléments révolutionnaires et syndicalistes viennent d'entrer en conflit. Entre la *Guerre Sociale*, journal d'Hervé et de ses amis, et la *Bataille Syndicaliste*, journal d'éléments de gauche du syndicalisme, une uniformité d'action au moins apparente n'avait cessé de régner. Elle n'existe plus. Sans doute la *Guerre Sociale* s'occupait plus exclusivement du mouvement révolutionnaire politique, et la *Bataille Syndicaliste* du mouvement révolutionnaire syndical, mais cependant, émanations de mêmes tendances extrêmistes, ils se complétaient heureusement. S'agit-il là simplement d'une querelle de boutique ou de rivalités de personnes ? Nous ne le croyons pas, et c'est pourquoi il est utile d'essayer de caractériser leur désaccord.

Au fond, le Parti socialiste, en tant que parti, en fait les frais et en tous les cas est la véritable occasion de la rupture. C'est que la *Guerre* s'est faite, avec Hervé, le champion du désarmement des tendances, pendant que la *Bataille*, au contraire, a été amenée peu à peu à aiguiser sa critique du parlementarisme — socialiste, bien entendu.

Ainsi, à propos de la loi Millerand-Berry, votée en avril, sur l'envoi à Biribi des jeunes gens condamnés pour des faits parmi lesquels on pouvait compter les condamnations pour grèves, la *Bataille* n'hésita pas à incriminer les élus socialistes d'avoir laissé passer la loi sans protestation ; elle va même jusqu'à accoler le nom de notre camarade Compère-Morel aux auteurs de la loi. Au contraire, la *Guerre* montre que la bonne foi des députés socialistes a été surprise et qu'ils ont fait tout leur devoir, notamment Compère-Morel, pour obtenir une modification importante, qui tout

en laissant le principe de la loi lui a retiré une grande part de ses mauvais effets.

De là on en est vite arrivé à élargir le problème, et de chaque côté on a été appelé à préciser son point de vue. Voici d'abord le manifeste, signé non pas certes de délégués des organisations syndicales, mais de quelques-uns des principaux fonctionnaires du mouvement qui, sans être directement intervenus au nom de la *Bataille*, en reflète l'esprit:

NOTRE POSITION

Il nous plaît, à notre tour, de faire connaître, dans les circonstances présentes, notre sentiment et de fixer la position que nous entendons occuper dans le mouvement ouvrier de ce pays. Notre sentiment est ce qu'il était hier, alors que la C. G. T. se développait, fortifiée par l'activité et l'enthousiasme de ses adhérents: notre position reste ce que l'ont précisée les congrès confédéraux: indépendance absolue, totale, à l'égard des partis et des sectes, liberté complète dans le choix des moyens à employer au cours de la lutte soutenue par la classe ouvrière.

Un rappel des décisions de nos congrès n'est pas, en effet, superflu à l'heure où trop d'intrigues se jouent, toutes dirigées contre l'autonomie du mouvement syndical. Cette autonomie, les syndicats l'ont conquise au prix de difficultés sans nombre; une réaction de plusieurs années leur a été nécessaire afin de se prémunir d'un contact intéressé, qui fût devenu fatal.

L'histoire de la C. G. T. est tout au long marquée par des luttes, engagées par des gens avides de la séduire et de la capter. Aujourd'hui, comme hier, nous nous garderons bien de l'oublier.

Il y a près de vingt ans déjà se dressaient les convoitises politiciennes; il y a douze ans s'exerçait la corruption déprimante d'un gouvernement encouragé, soutenu par une fraction socialiste gagnée par le pouvoir; il y a six ans se manifestait une excitation étrangère à toute idée, sous le couvert de l'antipatriotisme, production bâtarde d'une réclame outrée; en même temps se reproduisaient les convoitises politiciennes hypocritement écartées par les congrès socialistes de Limoges et de Nancy. Depuis des mois, les mêmes convoitises s'étalent. Le Parti socialiste, aidé par des amis compromettants, essaye à nouveau, sous des allures débonnaires, de désarmer notre prévention et de surprendre notre bonne foi.

Au mépris de la lettre des motions de Limoges et de Nancy, par tous les moyens, on tente de violer l'indépendance du mouvement syndical, dont au congrès socialiste de Lyon, par une aberration singulière, on condamnait les manifestations et les luttes.

Une déclaration de guerre était officiellement lancée au nom même d'intérêts électoraux d'une moralité douteuse. Puis se greffait sur elle une stupide campagne de sommations et de chantage. L'hebdomadaire acte révolutionnaire, devant dispenser de toute autre besogne, a fait place au sermon énervant, mais stérile.

Rappelons que la C. G. T., pour agir, n'a attendu ni les attentions d'un parti ni les leçons d'une secte.

Alors que le parti se débattait au milieu d'un gâchis inoubliable, la C. G. T. soutenait ses premières luttes, rencontrant parfois devant elle, combinés, les coups de force capitalistes et les intrigues de prétendus socialistes. Au milieu du combat, et par lui, l'organisation confédérale grandissait, se fortifiait; par la lutte, notamment, contre les bureaux de placeurs, en faveur des huit heures, elle donna l'occasion à la classe ouvrière d'exprimer sa force d'action. C'est de cette période d'activité continue que date l'extension confédérale; les progrès réalisés aujourd'hui par toute l'organisation syndicale sont les produits de cette même période. C'est au cours de ces luttes que se créa de toutes pièces l'autorité morale de la C. G. T.

Depuis, nul grand progrès ne s'est réalisé, nulle agitation durable n'a connu les élans et les enthousiasmes d'alors. Et, cependant, la nouvelle propagande faite par des personnalités sans mandat et sans responsabilité venait de s'affirmer. C'est qu'elle était impuissante à créer une action utile et efficace !

Au contraire, de ce jour commence la confusion présente, de laquelle sont également responsables bien des syndicalistes imprévoyants ou aveugles.

A l'action organisée des syndicats, on voulait substituer l'acte personnel, esquissé dans une pose théâtrale, ou traduit par une expression violente, souvent grossière. Du « browning » et de « Mademoiselle Cisaille », on faisait un drapeau, alors que l'un ou l'autre ne sont que des moyens extrêmes auxquels on se résout ; l'antipatriotisme, sans expression et sans objet, tentera d'éliminer l'antimilitarisme ouvrier, affirmé par le congrès fédéral de 1909.

C'est l'excès sans contrepoids, sans équilibre. C'est la propagande sans point d'appui... Elle ne pouvait se prolonger... Un changement était inévitable.

Aujourd'hui, c'est chose faite. Nous n'en sommes pas surpris. Une heure de réflexion dès le premier jour faisait entrevoir l'instabilité des gestes et des poses. Nous n'éprouvons donc aucune colère.

Si nous étions des adversaires déterminés du parti, nous nous réjouirions à l'attitude présente devant engendrer par réaction une hostilité violente. Que le Parti, après tout, en assume la responsabilité.

Trop complaisamment, il encourage, en effet, la campagne actuelle, si dissemblable de ses précédentes. Qu'il ne soit pas surpris si demain se produisent des représailles provoquées par un travail souterrain opéré en vue de subtiliser un mouvement, sans lequel, sans doute, l'on est impuissant pour l'action.

JOUHAUX, GRIFFUELHES, C. VOIRIN, SAVOIE, BLED.

Ce que nous voulons retenir pour aujourd'hui de ce différend c'est le coup de barre vers la pondération qu'il marque de part et d'autre, et nous ne saurions trop nous en féliciter, nous qui sommes également partisans de l'autonomie syndicale et de l'action résolument réaliste du parti socialiste.

Syndicalisme et Nationalisation

Nous ne savions trop protester ici-même contre certains socialistes, il y a quelques mois, au sujet de leur attitude, à propos des nationalisations. Et surtout nous savions que tous au Parlement votaient toutes les mesures proposées en faveur de la reprise par l'Etat ou de l'exploitation par la nation de richesses à l'heure actuelle privées. Nous savions aussi qu'ils s'opposaient de toutes leurs forces aux concessions à des sociétés capitalistes de mines ou de « houille blanche ». Nous n'ignorions pas davantage que tous nos élus, quelles que soient leurs tendances dans le parti, s'efforcent pratiquement de renforcer les droits de la collectivité et d'élargir les libertés qui permettent aux départements, aux communes, aux organismes publics, d'exploiter eux-mêmes leurs services.

De plus, au congrès de Saint-Quentin, nous voulions montrer que la défense des monopoles d'Etat ne signifiait nullement que nous les acceptions tels qu'ils se présentaient dans l'opinion courante ou tels qu'ils fonctionnaient avec le régime capitaliste. Nous nous défendions de confondre socialisme avec étatisme, monopoles d'état avec socialisation.

Le Congrès lui-même votait, à propos des régies municipales, une motion qui donnait les caractères généraux de la régie directe:

« Il ne faut pas voir dans l'exploitation d'une entreprise publique un moyen seulement d'alléger par ailleurs les charges publiques, un procédé financier destiné à empêcher les augmentations d'impôt, une machine à profits d'autant plus lourde qu'elle serait sans concurrence et sans contrepoids, mais tout au contraire une institution où la collectivité doit s'efforcer de livrer les produits ou de rendre des services au plus bas prix et aux meilleures conditions, en tenant exclusivement compte de l'intérêt général. Pour cela, l'autonomie du budget industriel, la participation des consommateurs et du personnel à la gestion sont des mesures que les socialistes doivent réclamer et peu à peu exiger. Et ainsi seront écartées les plaies du monopole d'Etat pur et simple: la bureaucratie et le favoristisme. »

Aussi est-ce avec peine mais sans surprise que nous assistons aujourd'hui aux polémiques des syndicalistes à propos des nationalisations. Ce que précisément nous reprochions à nos camarades quand ils répétaient sans contre-partie que le socialisme n'avait rien à voir avec les monopoles, quand ils dressaient de virulentes critiques contre le rachat de l'Ouest ou contre les allumettes, quand

ils comparaient l'Etat-patron aux plus exécrables des capitalistes, c'était l'équivoque pour le lendemain.

Quantité de travailleurs dont l'éducation n'est pas faite, devaient naturellement, dans l'incapacité de distinguer entre propriété sociale et propriété d'Etat, se retourner contre le principe de la collectivité souveraine et dirigeante de la nation, possédant et exploitant des moyens de production et d'échange. Bien plus, c'était donner prise à l'anarchisme antiparlementaire et même individualiste, qui ramène tout à l'Etat, fondement pour lui de toute autorité; c'était fortifier la conception d'un Etat « entité » et « catégorie économique éternelle », alors qu'il est un produit historique, appelé à se transformer et à disparaître en tant que moyen d'assujettir une classe à une autre, le jour où l'administration des choses remplacera le gouvernement des hommes.

Et malheureusement ce n'est pas seulement dans la masse, mais ce qui est pis, parmi les militants, parmi ceux qui veulent agir au nom d'une minorité consciente, que la confusion s'est établie et qu'elle les conduit maintenant à ne plus vouloir des nationalisations. Successivement, Merrheim, Jouhaux, et même, sous une forme moins nette, les signataires du manifeste syndicaliste cité par ailleurs, se prononcent contre le principe des nationalisations, auquel ils n'hésitent pas à préférer l'exploitation privée.

C'est là tout d'abord une nouveauté dans l'histoire des organisations prolétariennes. Jusqu'ici, tous les Congrès ouvriers, mêmes syndicaux, n'avaient cessé de réclamer l'exploitation de l'Etat. Dans les chemins de fer, dans les mines, c'était la revendication qui figurait pour ainsi dire la première, comme le but à atteindre en dernière analyse. Cela paraissait tellement admis qu'aucun Congrès, depuis un quart de siècle, ne discuta la question. Et ce qui est vrai pour la France est encore plus vrai pour l'étranger. Nous ne connaissons pas au monde une organisation prolétarienne qui ait déclaré préférer l'exploitation des grandes sociétés capitalistes à celle de l'Etat. Dans aucun Congrès international le problème ne fut ainsi traité. Car la tradition semblait avoir rendu inutile la discussion d'un problème où les avis étaient identiques. Ajoutons que sous quelque plume que ce soit d'écrivains de l'école dite syndicaliste, d'écrivains autorisés, nous n'avons rencontré cette loyale mais extraordinaire opinion; car, si méfiants fussent-ils de l'Etat, des gouvernements, si irréductibles que parût leur opposition et si jaloux qu'ils se montrassent de l'autonomie ouvrière et du libre développement des organismes, ils n'auraient osé aller jusqu'à pareille conséquence.

En effet, si on va jusqu'au bout du problème (et c'est ce que n'ont

encore fait ni Merrheim ni Jouhaux ni les autres), quand et à quel moment jugera-t-on la collectivité capable de mieux exploiter que les particuliers ?

Nous ne pouvons supposer un seul instant que ces camarades soient partisans de la propriété privée des moyens de travail puisqu'ils se disent des révolutionnaires et des communistes!

Tant qu'à eux, ils se refusent sûrement à être des corporatistes satisfaits lorsqu'ils ont obtenu pour la classe ouvrière de meilleures conditions de vie. J'oserai dire que le programme minimum doit être au huitième plan de leurs préoccupations et comme un moyen de préparer les travailleurs à la transformation totale de la société. Et cependant, il serait bon qu'ils le disent!

Mais alors, qu'entendent-ils établir au lendemain d'une révolution sociale, en admettant que ce ne soit que jusqu'à cette date qu'ils préfèrent l'exploitation individuelle à l'exploitation collective? Il faut le déclarer. A les voir faire la critique impitoyable de pour ainsi dire toute exploitation collective imaginable, où la souveraineté serait maîtresse, on peut se demander si pour eux l'idéal n'est pas dans « la mine aux mineurs », « les Compagnies de chemins de fer à leurs employés », « les usines à leurs ouvriers », « la boutique au boutiquier ». La société future ne serait plus qu'un assemblage de groupes autonomes, dont les intérêts ne tarderaient pas à être opposés. On aboutirait à l'exploitation d'une corporation par d'autres, à des établissements de privilèges par professions. Loin d'être une révolution en avant, ce serait, sous une autre forme, un retour en arrière à une féodalité de métiers, qui rappellerait par beaucoup de côtés l'avant-révolution de 89.

Et si ce n'est pas cela qu'ils veulent, qu'ils le disent. En tout cas, au nom même du patrimoine révolutionnaire, nous ne devons cesser de dénoncer le corporatisme, même révolutionnaire, et cela ne peut les atteindre si ce n'est leur pensée.

Une seule conclusion s'impose: quand un Congrès de la C. G. T. examinera-t-il le problème pour le clarifier? Il devra alors dissiper de pareils malentendus, et si, contrairement à la tradition et à la pratique internationale il se prononçait, pour le moment, contre les nationalisations, au moins devrait-il définir et préciser son but révolutionnaire.

E. P.

Revue des Livres

La question finlandaise en 1911, par un député finlandais. (Paris, Schleicher, 1912, in-12, 228 pages, 2 fr.).

Ce livre est précédé d'une préface de Frédéric Passy, et ce sont, paraît-il, les dernières pages qu'il ait écrites. Il a très bien caractérisé le volume: « C'est un exposé très clair, très précis, très modéré en la forme et exempt de tout sentiment de révolte. » C'est, en effet, un exposé, à la fois juridique et historique, des principales questions politiques de la Finlande: l'introduction de la législation d'empire, les droits des Russes en Finlande, la question militaire et le prétexte stratégique de l'action antifinlandaise, l'annexion à la Russie de deux communes finlandaises. Dans une deuxième partie est décrite la situation économique du pays, et il est répondu péremptoirement à la thèse de feu Stolypine, que la Finlande vivrait aux frais de la Russie. L'ouvrage a été traduit par M. J.-J. Caspar, qui a publié l'an dernier une bonne brochure intitulée: *Finlande et Russie.*

Un homme aussi modéré que Fr. Passy considérait la conduite de la Russie envers la nation finlandaise comme « un outrage à l'humanité », et cette histoire offre peut-être l'occasion la plus parfaite d'apprécier toute la malfaisance du gouvernement russe actuel. Car, jusqu'à Nicolas II, la Finlande autonome avait fait dans l'ordre économique et dans l'ordre de la culture intellectuelle d'énormes progrès, mais surtout la loyauté, l'honnêteté des citoyens et des fonctionnaires y étaient remarquables. Et c'est dans un tel pays que le gouvernement russe s'efforce d'introduire la corruption pour l'abaisser à son niveau. Une telle régression, que n'excusent même pas des buts soi-disant supérieurs, apparaît ici comme un simple désir malsain de détruire. Sans doute, la Finlande est un trop petit pays, et la solution de la question finlandaise n'est qu'en Russie : cela détourne d'observer les menées russes dans le Grand-Duché. Pourtant, l'étude en vaut la peine. — *La Ch.*

Paul Lacombe. — **L'appropriation du sol, essai sur le passage de la propriété collective à la propriété privée.** (Paris, A. Colin, un vol. in-12 de 410 pages, 5 fr.).

Fustel de Coulanges a fait, sur le régime de la propriété en France, à la fin de l'empire romain et sous les premières dynasties, d'admirables travaux. Historien érudit, il y découvre peu à peu la sociologie comme à son insu, et, à côté de tirades contre les théories socialistes, on est tout surpris de lire des passages où des formules du plus pur marxisme se sont glissées. Mais il combat sans rémission l'idée d'une propriété primitivement collective du sol, et toute occasion lui est bonne pour revenir sur ce point. Il combat cette idée parce qu'elle est une hypothèse, c'est-à-dire un fait qui n'est affirmé dans aucun document. Et la rigueur moderne de la méthode scientifique, en même temps que l'autorité de Fustel de Coulanges, ont été tels que depuis lui, l'antiquité de la propriété privée du sol a eu, surtout dans les milieux universitaires, presque la force d'un dogme.

M. Paul Lacombe, historien hérétique, croit que la propriété privée s'est lentement substituée à un état de propriété collective, et, sans aucun appareil d'érudition, ce qui ne l'empêche pas de serrer de très près les textes, il défend sa thèse et s'en prend surtout à Fustel de Coulanges et à deux des meilleurs historiens de son école, MM. Henri Sée et Paul Brutails. Il ne prétend pas que sa croyance soit plus qu'une hypothèse, mais cette objection ne l'embarrasse pas, car il montre que Fustel, en interprétant les documents les plus anciens avec sa notion de la propriété privée a fait implicitement, lui aussi, une hypothèse, en sorte qu'il n'y a pas de question préalable à opposer à la propriété collective : elle n'a contre elle, de manière authentique et certaine, que des documents relativement récents. Il s'agit donc simplement de choisir entre deux hypothèses, et, pour cela, de juger laquelle permet l'interprétation la plus plausible de ce que nous font connaître les textes anciens sur les relations économiques qui existaient entre gens vivant sur le même sol.

M. Paul Lacombe commence par décrire la communauté primitive, et l'histoire de son développement, telle qu'il se l'est imaginée, et cette description ressemble étrangement à celle, faite par Fustel de Coulanges lui-même, du domaine d'un seigneur gaulois de l'époque romaine (car il n'est pas rare que Fustel suggère les idées les plus opposées à sa propre doctrine). Puis, M. Paul Lacombe nous transporte successivement en Grèce, dans la Rome primitive, et en France, pendant le premier moyen âge, et il montre

combien l'interprétation des textes devient plus facile et plus claire, si l'on suppose qu'ils s'appliquent à la communauté primitive décrite par lui, tandis qu'ils sont pleins d'obscurités et de contradictions, si la propriété privée leur est supposée antérieure. Les cultivateurs apparaissent alors dans un état de sujétion à l'égard de chefs, plutôt que dans la situation de fermiers ou de locataires vis-à-vis d'un propriétaire, et les redevances sont plutôt des impôts que des fermages, comme leur quotité même l'indique. Mais il y a un domaine réservé qui est devenu la propriété du chef, et il y a les terres restées indivises qu'il peut, abusant de son autorité, accaparer ou donner. Et M. Paul Lacombe montre, à mesure que le sol a été ainsi approprié, les traces longtemps subsistantes de la communauté primitive, et aussi la notion confuse que les cultivateurs en ont longtemps conservée.

Ces idées, à l'état vague, sont familières aux socialistes. Il est intéressant de les voir préciser, et de savoir dans quelle mesure elles sont confirmées par la science historique. M. Paul Lacombe, qui n'est pas socialiste, a écrit son livre d'un esprit dégagé à un degré rare de tout préjugé de doctrine ou d'école. Son livre est très clair, bien construit, d'une langue alerte, et dans un ouvrage de discussion, on pourrait presque dire de polémique, il est impossible de montrer une courtoisie plus déférente pour les auteurs qu'il contredit. — *P.-G. La Chesnais.*

Les grèves du Chambon. (Librairie Arthur Rousseau, 14, rue Soufflot. Prix, 2 fr.).

M. Léon de Seilhac, délégué permanent du Musée Social, raconte les grèves qui se sont produites au Chambon-Feugerolles depuis 1912 et spécialement en 1910 et 1911.

Ces dernières, particulièrement malheureuses pour les ouvriers et pour le syndicat, qui en est sorti fortement diminué, ont été marquées par l'explosion mystérieuse de plusieurs bombes dont les auteurs sont restés inconnus. M. de Seilhac s'est contenté de rapporter les faits sans les apprécier, avec un effort vers l'impartialité qui n'est pas toujours également soutenu.

D'importantes annexes contiennent les principales pièces des procès qui s'engagèrent à la suite des dernières grèves.

Le gérant : LÉON SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

A la veille de l'Unité coopérative en France

Depuis cinq années les militants partisans de l'Unité coopérative en France attendaient patiemment que les sociétés coopératives reconnaissent enfin l'utilité incontestable de cette union entre l'Union Coopérative, dont le président est M. Charles Gide, et la Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières de consommation.

C'est au Congrès de Crémone, en septembre 1907, que les premiers pourparlers furent entamés entre M. De Boye, trésorier de l'Union Coopérative, coopérateur convaincu, créateur de l'Alliance Coopérative Internationale, homme sincère et probe dont on peut ne pas partager les conceptions en matière politique, mais qui reste néanmoins, dans l'action coopérative, un vétéran désintéressé et soucieux de voir cette action profiter à la classe ouvrière.

C'est avec lui que j'entamais la première fois une conversation pour établir un rapprochement possible entre nos deux organisations, et rapidement nous aboutîmes à ce que nous choisirions, chacun de notre côté, dans notre mouvement respectif, cinq de nos amis coopérateurs pour rechercher les moyens qui pourraient réunir les deux organisations nationales de coopération française.

Pour l'Union Coopérative ce furent MM. Charles Gide, de Boyne, Daudé-Bancel, Tutin, Chabat. Pour la Bourse des Coopératives, les camarades Guillemin, Héliès, Droneau, Beguin, Mordant.

Cette réunion unique eut lieu au siège du Magasin de Gros

et, malgré les sympathies réelles existant entre les personnes, l'on ne put aboutir. Aucune préparation n'avait été faite afin de préparer les esprits à une entente possible. Je fis de mon mieux pour montrer les points qui nous rapprochaient et écarter ceux qui nous éloignaient. Seul de la B. C. S. j'étais alors convaincu de la possibilité de l'accord. Du côté de l'Union Coopérative, MM. de Boyne et Charles Gide faisaient ressortir les points fondamentaux de la Coopération dans la théorie des équitables Pionniers de Rochdale. On sentait que trop longtemps les artisans du mouvement coopératif avaient été divisés et qu'ils manquaient du souffle ardent nécessaire à la réalisation de cette unité. Néanmoins, ne voulant pas se séparer par un acte qui aurait éloigné encore la possibilité de l'unité, l'on conclut à ce que M. Charles Gide et le citoyen Guillemin feraient, chacun de leur côté, un programme que l'on soumettrait à un arbitrage dont feraient partie les citoyens Jaurès ou Fournière. M. Charles Gide attendit vainement et, plus tard, regrettait amèrement que rien n'eut été tenté dans ce sens ; en effet, le citoyen Guillemin, publiquement, renvoya M. Charles Gide à la conférence qu'il avait faite, en mars 1908, à l'école socialiste. Ce fut la rupture jusqu'en 1910.

Personnellement je ne me décourageai pas. D'autre part, la *Revendication* de Puteaux, où une évolution venait de se produire, tenta de se faire l'intermédiaire entre la coopération socialiste et l'Union coopérative. Enfin, notre regretté camarade Tarbouriech, délégué de Saint-Claude, faisait voter par le congrès socialiste, qui consacrait l'autonomie de notre mouvement, un vœu en faveur de l'Unité.

De plus, une conférence contradictoire fut organisée par la *Revendication* de Puteaux sur l'unité, avec le concours de Daudé et le mien.

Mais cette réunion n'eut pas l'heureux effet qu'on en attendait en faveur de l'unité, malgré le nombreux public qui était venu. La raison en est simple. On avait recherché les causes qui éloignaient les deux organisations au lieu de rechercher celles qui devaient les rapprocher.

Puis la discussion officielle de l'unité vint enfin dans nos sociétés et nos fédérations, la question étant posée par la *Revendication* de Puteaux. Dans le Bulletin, partant de fin 1910 à juillet 1911, veille de notre congrès national de Calais, ce fut une discussion ardente où partisans et adversaires de l'unité dépassèrent même quelquefois les limites de la courtoisie.

Allait-on voter dans cette fébrilité une chose aussi considérable ? C'est la question que se posèrent les amis de l'unité de la première heure : Poisson, Héliès, Sellier, Mutschler. Ils conclurent que l'on se contenterait de présenter un projet de résolution pour entrer en pourparlers sur les bases mêmes de la déclaration de principe qu'on allait élaborer. Cet habile atermoiement était seul capable de préparer efficacement le but poursuivi et d'y amener la presque totalité des sociétés. Il en fut ainsi fait et le Congrès de Calais vota la proposition qu'au nom des amis je lui présentai : « Entrée en pourparlers avec l'Union coopérative, en vue d'établir l'unité sur les bases de la déclaration de principes, votée au Congrès de Calais. »

A l'heure actuelle l'unité est en voie d'être conquise et c'est partout qu'elle est votée : en Saône-et-Loire, dans les Vosges, la Seine-et-Marne, la Seine-Inférieure et jusque dans le Pas-de-Calais, ou précédemment il y avait une forte minorité. La *Bellevilloise* elle-même, jusqu'ici réfractaire, vient de l'accepter dans son cercle et son vote ne fera que renforcer le referendum de la Fédération de la Seine, presque totalement pour l'unité.

La question est donc venue à maturité après cinq ans d'effacement, mais de travail dans l'ombre. C'est une joie profonde pour nous de la voir se réaliser. Aussi, à sa veille, j'ai cru bon d'ouvrir une enquête auprès des personnalités les plus influentes de la coopération internationale ou du Parti socialiste sur l'appréciation qu'ils portent à propos de l'unité coopérative en France. Je donne aux lecteurs de la *Revue Socialiste* la primeur des réponses. Ils verront que la coopération ouvrière n'a rien à craindre, après de pareilles appro-

bations, de l'unité qui va être votée aux congrès respectifs de Roanne et de Paris, de l'union coopérative et de la confédération des coopératives.

Consacrons aujourd'hui, comme un grand fait social accompli, l'acte de l'unité coopérative en France, faite dans le désir de servir l'œuvre de l'émancipation des travailleurs.

Louis Héliès.

Mon cher camarade,

Les raisons pour l'unité coopérative abondent, et je ne connais pas une objection qui ne puisse être réfutée par le simple examen des faits et la confrontation loyale des doctrines qui séparent encore les coopérateurs français.

En effet, dans ce que les coopératives ont réalisé de social, il n'y a rien que n'aient également fait les coopératives de l'Union. Comme celles-ci, les nôtres, de leur côté, se réclament des principes essentiels de Rochdale: répartition au prorata de la consommation et non des actions souscrites, emploi d'une part croissante du boni à organiser et développer la production coopérative.

Il faut ajouter que ces principes ne peuvent être appliqués efficacement et pleinement, surtout le second, que par la suppression de toute concurrence coopérative. Ce mot, d'ailleurs, est un nonsens en coopération: le mouvement actuel en faveur de la fusion nous prouve que nos camarades parisiens sont pénétrés de cette vérité élémentaire.

D'autre part, c'est à notre paradoxale division que nous devons de n'avoir pas vu la coopération se développer chez nous avec la même rapidité et la même force que dans le reste de l'Europe. Et cette division était un paradoxe dans le paradoxe, puisque nous nous trouvions internationalement unis dans l'Alliance coopérative et ses congrès.

Enfin, soit par ses fédérations d'achat, soit sous la forme beaucoup plus dangereuse des succursales éparpillées dans les quartiers des grandes villes et les localités des départements, le commerce capitaliste s'organise, se centralise et tend à se truster formidablement. Toute hésitation, tout retard dans le développement coopératif nécessaire nous expose à être gagnés de vitesse, entravés, limités, paralysés et finalement éliminés de ce terrain de lutte et de conquête où nous avons tant tardé à pénétrer. C'est, je crois,

dans la formation des grands trusts de denrées et produits nécessaires à la consommation journalière et dans la subordination des détaillants à ces colossaux monopoles de fait aux Etats-Unis qu'il faut chercher la raison des faibles progrès qu'y fait la coopération, malgré l'immense force de la classe ouvrière organisée.

Au surplus, comment des socialistes pourraient-ils voir dans la fusion des fédérations coopératives françaises une menace pour notre idéal? Qu'ils regardent autour d'eux: en Grande-Bretagne, en Allemagne, en Suisse, au Danemark, partout en un mot, ce sont des socialistes qui sont à la tête des Unions coopératives nationales et des sociétés locales. Mais, respectueux de la loi de division du travail, ennemis de tout confusionnisme, nos camarades européens ne demandent à la coopération que la part de socialisme que sa nature lui permet de réaliser; et ils vont chercher le reste dans leur syndicat et dans leur parti, organisés eux aussi selon la même loi d'autant plus bienfaisante et libératrice qu'on ne s'y soumet plus complètement.

Cordialement à vous. EUGÈNE FOURNIÈRE,

Directeur de la Revue Socialiste.

L'unité dans la coopération est indispensable à tous les points de vue. Les deux organisations actuellement constituées, ayant un but identique, ont le plus grand intérêt à grouper dans un seul organisme la force d'achat dont elles disposent.

Réunies, elles seront mieux outillées pour lutter efficacement contre les groupements de centralisation divers qui, sous forme d'économats, approvisionnements généraux, sociétés rouennaises, etc., accaparent la clientèle et empêchent cette clientèle de devenir les adhérents des coopératives.

L'unité donnant des moyens d'achat importants entraînera des réductions de prix sérieuses dans les approvisionnements et permettra aux diverses coopératives de pouvoir lutter efficacement contre la concurrence qui leur est faite par les économats divers, succursales de sociétés d'accaparement capitalistes puissantes.

Le Magasin de Gros unique pourra envisager un accroissement certain de ses clients coopérateurs qui, n'étant plus divisés par des conceptions diverses, se grouperont plus facilement sur le terrain des réalités qui, pour le moment, se résume par un mot: *La vie moins chère.*

Les coopérateurs ayant ainsi réussi à s'unir sur un terrain essentiellement pratique auront fait une bonne œuvre et pourront être cités en exemple aux autres organisations de défense ouvrière

qui ne peuvent arriver à s'entendre pour la lutte commune sur les questions économiques et politiques.

L. Odinot,
du Conseil du Syndicat National des Chemins de fer.

Mon cher Héliès,

Laissez-moi d'abord vous remercier de la confiance que vous m'accordez en sollicitant mon appréciation sur cette question de l'*Unité. Jamais je n'ai eu tant de confiance* dans l'avenir du mouvement coopératif. Les manifestations présentes m'y incitent d'ailleurs.

C'est non seulement la réalisation de l'Unité qui nous fera faire un pas décisif — car il est impossible qu'on ne la réalise pas —, mais c'est encore la volonté marquée dans toutes les coopératives de travailler à leur développement.

Ce qui se passe dans la Seine est, à cet égard, remarquable. L'idée de la fusion des coopératives parisiennes en une ou deux grandes sociétés montre que les militants de la coopération en ont assez de soutenir une multitude de boutiques sans action efficace parce que sans coordination.

D'autre part, nous venons, à Amiens, d'ouvrir la porte à tous les consommateurs et non plus de réserver aux seuls syndiqués l'accès de nos magasins. Cette décision prise par une grande société qui n'a jamais eu à souffrir des entraves qu'elle s'était elle-même données est un exemple digne d'être cité.

Partout donc on vient à une saine interprétation de la coopération. Je vous le répète, c'est de bon augure pour le mouvement coopératif.

A.-J. Cleuet,
Secrétaire de la Bourse du Travail d'Amiens,
Conseiller général socialiste de la Somme.

Cher camarade,

Vous voulez bien me demander mon avis sur le projet de faire l'union des sociétés coopératives de France, du moins celles des deux grandes Unions Coopératives françaises de consommation.

Tout d'abord, je vous dirai que je me suis moins activement occupé des sociétés coopératives de consommation que de celles de production. Mais l'expérience et les événements aidant, je m'y suis intéressé davantage ces dernières années et j'ai reconnu qu'elles pouvaient rendre de réels services au prolétariat.

Ceci établi, je ne puis qu'approuver la réalisation du projet d'union des deux grandes sociétés coopératives de consommation. Les rivalités, la concurrence hostile, les divisions ont de trop graves conséquences pour que tous ceux qui s'intéressent à la prospérité des sociétés coopératives de consommation ne s'affirment pas en faveur de l'union, de la fusion. Il en résultera une cohésion, une puissance d'action dont l'ensemble des coopérateurs bénéficiera.

Toutefois, pour assurer la plus grande harmonie, le concours dévoué de tous les associés, il faudra que les administrateurs apportent beaucoup de tact, de tolérance dans les décisions qui seront prises et dans l'affirmation des tendances de la Fédération des Sociétés de consommation.

Voilà, mon cher Héliès, mon opinion trop sommairement exprimée, mais qui est le résultat d'une longue expérience, de l'observation attentive du mouvement ouvrier, syndical, coopérateur en France. Malheureusement, la discipline, la notion du devoir, de dévouement à une œuvre collective disparaissent trop souvent sous cette fausse conception que chacun se croit chez soi et pense n'avoir pas à subir de direction, être libre d'agir suivant ses caprices. C'est le contraire qui est rigoureusement vrai pour assurer le succès et la prospérité d'une œuvre sociale modeste, à plus forte raison lorsqu'elle est si considérable.

Bien cordiales salutations.

AUGUSTE KEUFER,

Secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Livre.

Mon cher Héliès,

La nouvelle de l'unité coopérative possible en France a été accueillie par nous avec un réel plaisir.

Depuis des années, nous l'appellions de tout notre désir.

Pourquoi? Parce que les divergences entre les deux organisations (Comité Central et Bourse) résultaient plus de malentendus et de questions de personnes que de principes.

Il y a douze ans, les socialistes coopérateurs, peu nombreux en France, ont mené un rude combat qui n'a manqué ni de courage ni de fougue. Dans le feu de la bataille, on s'est parfois lancé des horions, on s'est égratigné, mais le mouvement n'en a guère souffert. Je pense même qu'imbu du principe, il ne s'en est développé qu'avec plus de certitude et de netteté.

Pourquoi encore? De même qu'en 1889, nous, coopérateurs belges, nous étions représentés au congrès possibiliste et au congrès marxiste pour préparer l'unité coopérative en France, parce

que nous avons cette conviction dictée par l'expérience qu'en dehors de l'unité ouvrière il n'y a pas de salut pour la classe ouvrière, il n'y a pas moyen de déloger le capitalisme de ses positions.

Nous voyons dans l'Unité coopérative en votre pays, la France disputer dans une lutte fraternelle l'hégémonie de la puissance coopérative aux nations qui l'entourent.

VICTOR SERWY,
Ancien secrétaire du Bureau socialiste international.

Cher camarade,

Je réponds avec plaisir à votre lettre concernant la prochaine fusion des forces coopératives en France. Mes relations avec la coopération de votre pays datent de mon retour du Congrès de Grenoble, en 1893, où je fus délégué. Je regrette vivement de remarquer que sur les mille sociétés existant en France 127 seulement appartiennent à l'Union coopérative. Depuis cette époque, je fus encore une fois délégué à l'Union dés Congrès, comme à celui de la C. C. S. O., et je n'ai jamais cessé d'espérer que la fusion serait achevée à bref délai.

Le principe de la Représentation Proportionnelle, d'après lequel est administrée la Fédération Nationale des Coopératives de Consommation, me donne confiance que la nouvelle organisation travaillera avec célérité à la puissance coopérative en Europe. Rien d'autre ne sera accueilli avec autant de plaisir.

Fraternellement à vous.

MAC INNÈS,
Directeur du Magasin de Gros anglais.

Chers citoyens,

L'Unité coopérative? Elle s'impose à la fois comme une nécessité économique et comme un devoir social.

Y a-t-il un socialiste, y a-t-il un révolutionnaire, quelle que soit sa nuance, qui puisse là-dessus hésiter un seul instant?

La concentration capitaliste devient chaque année plus formidable, et, en face d'elle, nos coopératives ouvrièrers demeureraient dans la dispersion, presqu'à l'état de poussière?

Mais ce non-sens commercial coûterait, à bref délai, la vie à plus d'une d'entre elles. Les autres végéteraient. Malgré la prospérité continue de quelques grandes aînées — *la Bellevilloise, l'Egalitaire, l'Union* de Lille, etc. — la coopération ouvrière en France, si riche d'espoirs depuis quelques années, finirait par échouer.

En ces temps où c'est une question de vie ou de mort que de connaître ou non la science difficile des achats et l'art de réduire les frais généraux ainsi que les prix de revient, l'unité, c'est le salut.

C'est le salut à un moment où le commerce, qu'il soit social ou qu'il soit privé, exige tant de savoir, de coup d'œil et de décision.

C'est le salut en cette période de cherté qui ne fait que commencer et qui durera longtemps.

D'ailleurs, il y a dans la diversité et la complexité de l'Univers, du Monde et de la Vie une grande loi d'unité à laquelle le mouvement économico-social, spécialement le mouvement coopératif, ne saurait échapper et désobéir.

L'unité coopérative doit donc se faire. Elle se fera comme s'est faite l'unité socialiste.

Faites-la donc.

A chacun de nous et à tous les révolutionnaires de veiller ensuite à ce qu'elle devienne une arme de révolution sociale et à ce qu'elle ne dégénère jamais en fabrique de trop-perçus ou en vulgaire magasin de commerce à succursales multiples.

Pareille déviation est, du reste, impossible aujourd'hui.

Au contraire, le jour est proche où l'armée des travailleurs sera en possession de trois artilleries formidables — unité coopérative, unité syndicale, unité socialiste — qui, enfin unies elles-mêmes entre elles (par l'instinct de conservation!) feront converger leur feu sur les deux grandes forteresses — Richesse et Pouvoir — de la Féodalité capitaliste.

BRIZON,
Député socialiste de l'Allier.

L'Unité d'organisation est nécessaire, dans toutes les formes d'action, pour obtenir un maximum de résultats.

Sans l'Unité, les batailles générales, les luttes d'ensemble sont impossibles. Ce ne sont que des escarmouches d'ordre dispersé qui peuvent être livrées; escarmouches dont les conséquences ne pèsent pas d'un bien grand poids dans le domaine des améliorations sociales.

Ce que la classe ouvrière doit rechercher, c'est de diriger tous ses efforts en vue d'arracher à ses ennemis de classe la plus grande somme de concessions possibles immédiatement. Pour cela, il est indispensable que les groupements de même origine procèdent d'un même esprit, communient dans une pensée générale commune.

Les efforts ouvriers, sur quelque terrain qu'ils se produisent,

ne doivent pas être divisés; il faut au contraire les centraliser en les coordonnant; et l'unité de groupement, seule, en donne la possibilité.

Les exemples sont là affirmant la force de cette conception de « l'unité ouvrière » sur tous les terrains. La C. G. T. n'a acquis de puissance, et partant n'a exercé d'influence effective dans ce domaine économique, qu'à dater du Congrès de Montpellier qui créa « l'unité syndicale » en France.

Les divergences de conceptions philosophiques ou religieuses des confédérés ne sont nullement, comme l'ont prétendu, à tort, certains, un obstacle à l'action syndicaliste. Les luttes menées depuis 1902 l'attestent hautement.

Nous sommes autorisés à affirmer que « l'unité d'organisation », qui entraîne forcément « l'unité d'action », arrive à fondre les divergences trop sensibles de vues et de conception. C'est dans les batailles, au contact des uns et des autres, éduquées par l'action elle-même, que les mentalités se modifient, se transforment, pour arriver finalement à se modeler sur « l'idéal commun ». Plus fortement que jamais, parce que instruit par une expérience de dix années, nous déclarons que, pour remplir sa mission historique et pour être créatrice de mieux-être et de plus de liberté, la classe ouvrière a besoin de réaliser son unité d'organisation sur tous les terrains. Il reste entendu que pour être féconde cette « unité » ne doit pas être centralisatrice au point d'étouffer toutes les volontés individuelles. Les initiatives individuelles doivent, dans l'unité, pouvoir se développer librement, du seul fait qu'elles œuvrent dans les limites du cadre commun.

L. Jouhaux,
Secrétaire de la Confédération générale du Travail.

Si l'évolution capitaliste, les progrès des trusts et de l'accaparement dans les commerces de l'alimentation n'avaient été plus rapides, ces dernières années, que les progrès des idées et leur pénétration dans les masses ouvrières, l'Unité coopérative n'eût pas semblé aussi urgente. Elle se fût faite d'elle-même, lentement, mais sûrement, par les conquêtes de l'esprit socialiste sur les écoliers de Nîmes.

Mais les établissements à succursales, les grands bazars de l'alimentation et la crise de la vie chère sont des phénomènes économiques qui, bien que poussant à la coopération le travailleur averti et qui veut se défendre, créent en même temps des difficultés périlleuses aux coopératives dont les forces sont encore trop éparpillées, les installations trop rudimentaires.

L'Unité, la concentration répondent donc à un besoin pressant. L'esprit socialiste y perdra-t-il, ainsi que le croient certains camarades? Je ne le crains pas. J'ai même la conviction qu'il y gagnera plus en étendue qu'il ne risque d'y perdre momentanément en profondeur. La coopération porte en elle-même des ferments de l'esprit socialiste et facilite sa culture doctrinale chez ceux qui la pratiquent. Pour les plus fermés, les plus bourgeois des cerveaux, elle révèle, par sa pratique, les superfétations pressurantes (le commerce sur le consommateur) du régime capitaliste.

Par son unité réalisée, la coopération, en dressant pour leur défense, en tant que consommateurs, en un seul bloc, tous les coopérateurs, ceux de Charles Gide comme ceux de notre C. des C. S., et partant en les organisant plus puissamment contre la spéculation commerciale, dirigera, forcera les regards de tous sur l'horizon socialiste et révolutionnaire. La transformation sociale apparaîtra plus certainement, et pour un plus grand nombre, non seulement nécessaire, mais plus possible.

L'idée et le mouvement socialistes n'ont donc rien à perdre — au contraire — à l'Unité coopérative.

Maintenant, dans la pratique, que donneront les fusions que l'on prépare entre les coopératives des grands centres, notamment à Paris ?

Il y a là-dessus beaucoup à dire, peut-être même y aurait-il quelques réserves à faire. Il y a, en tous les cas, beaucoup de précautions à prendre, dont l'essentielle sera de multiplier les dépôts et succursales. Et si l'on sait tempérer la concentration administrative par l'octroi d'un conseil de gestion particulier à chaque succursale, ces fusions seront peut-être heureuses.

Unifions donc, pourvu que cela soit avec habileté et puisque cela répond à un besoin, les forces ouvrières sur le terrain de la consommation comme elles le sont déjà, le seront de plus en plus, sur le terrain syndical et politique.

C'est la lutte de classe qui s'organise, nécessairement.

A. LUQUET,
Conseiller prud'homme ouvrier.

Vous avez bien voulu me demander mon appréciation sur l'Unité coopérative en France; c'est avec grand plaisir que je réponds à votre invitation, trop heureux si mon avis peut être de quelque utilité pour la réalisation de ce projet devenu une nécessité et ayant un véritable caractère d'urgence.

Je suis de ceux qui pensent que la coopération, telle qu'elle

était pratiquée dans le plus grand nombre des sociétés coopératives, a été une déviation dont le but social avait complètement disparu.

La création des coopératives socialistes a été un correctif à cette situation et le réveil des vrais principes coopératifs. La coopération étant replacée sur son véritable terrain, l'Unité s'impose pour donner à l'organisme central les moyens d'assurer toutes ses fonctions, surtout celles de la production et de la fabrication, à l'usage des sociétés de consommation. L'Unité aura certainement pour résultat de faire disparaître les rivalités personnelles qui avaient souvent leur source dans les questions de tendance; d'autre part, elle obligera à la constitution de fédérations régionales qui dépendront de l'organisme central.

En résumé, cette Unité est indispensable dans l'intérêt même de la classe ouvrière organisée; socialistes et syndicalistes se doivent à eux-mêmes d'aider à sa réalisation pour donner au prolétariat son principal arsenal de bataille et un puissant levier de son émancipation.

Pour cette œuvre je suis, sans aucune arrière-pensée, et je fais des vœux pour qu'il en soit bientôt ainsi.

Agréez, camarade Héliès, l'assurance de mes sentiments fraternellement syndicalistes, socialistes et coopérateurs.

A. Larroque,
Secrétaire de la Fédération des Poudreries et Raffineries.

Nous avons reçu votre lettre par laquelle vous nous demandez de vous exprimer notre opinion sur l'union projetée des deux fédérations des coopératives d'approvisionnement de France. Tous ceux qui suivent les travaux de publicité émanant du Secrétariat de la Fédération centrale des Sociétés allemandes de consommation n'auront aucun doute sur l'attitude que nous prendrons vis-à-vis de ce projet. Nous sommes partisans absolus de l'idée que les membres des coopératives de consommation doivent défendre leurs intérêts de consommateurs sans distinction de religion et de parti en formant une seule et commune organisation. Lorsque des entrepreneurs capitalistes s'unissent pour fonder un trust destiné à tirer profit du renchérissement des conditions de vie d'une population, ils ne discutent pas auparavant la question de savoir si les divers capitalistes professent des idées religieuses et politiques différentes. Or les consommateurs devraient agir exactement de même en créant des organisations appelées à agir à l'encontre des institutions capitalistes sus-mentionnées. Pour ces

raisons de principe nous verrions avec une joie profonde qu'on réussît en France à créer une organisation unitaire de coopératives de consommation. Par conséquent, nous considérons votre idée comme excessivement heureuse étant donné que la force économique du mouvement des coopératives de consommation peut être sensiblement accentué par la création d'une unité d'organisation. L'actuelle division en deux fédérations signifie incontestablement une perte de forces. Vous avez deux coopératives pour l'achat en gros, deux organisations fédérales, deux secrétariats, dans bien des localités deux coopératives. Par la fusion des forces vous serez à même de concentrer les forces, de diminuer les frais d'administration d'une manière proportionnelle. Au lieu du gaspillage de forces, nécessairement provoqué par la compétition de deux fédérations, vous aurez une capacité augmentée, qui contribuera forcément à accroître la force attractive du mouvement coopératif sur les sphères de la population qui ne sont pas encore ralliées à la cause. Nous croyons que la réalisation des projets de fusion servirait grandement la cause de l'organisation des coopératives de consommation françaises et nous vous souhaitons de tout cœur que vos membres à leur tour approuvent à l'unanimité votre plan.

Agréez l'expression de nos sentiments bien cordiaux, etc.

Dr AUG. MUELLER,

Secrétaire de l'Union Centrale des Coopératives allemandes.

Mon cher Héliès,

J'ai changé d'adresse et suis maintenant professeur à l'Université de Moscou pour la coopération et l'économie politiques.

Vous voulez savoir mon opinion sur l'Unité coopérative? J'ai toujours été d'avis que la lutte et la division sont néfastes et que l'union fait la force. La division est placée dans le domaine de la politique, qui vit de la division, mais elle est nuisible pour la coopération. La coopération doit être *apolitique* et tenter d'unir toutes les classes de consommateurs, qui ont le même intérêt. L'éminent économiste Ch. Gide, qui est le père de la coopération moderne en France, a très bien expliqué ceci dans ses ouvrages.

Peut-être viendrai-je à notre congrès d'Unité, comme je fus à Limoges, en 1908, où je parlai pour l'Unité, alors en germe.

Vôtre.

Professeur TOTOMIANTZ,

Fondateur du Magasin de Gros russe.

Mon cher Héliès,

Tu m'as demandé de formuler mon opinion sur l'importante question de l'Unité coopérative, estimant, bien à tort, que j'avais quelque autorité en la matière dans nos milieux. Cela je ne le crois pas. Je vais cependant te donner mon avis puisque tu parais y tenir.

Je suis partisan de l'Unité coopérative, convaincu que c'est par ce moyen qu'on pourra assurer à la coopération son plein développement, lui faire rendre toute sa valeur.

Les arguments que l'on oppose à l'Unité me paraissent insuffisants pour contre-balancer ceux qui militent en sa faveur.

De même que la C. G. T., dans la charte qu'elle s'est donnée, a admis, comme une condition essentielle, le principe de la neutralité, la coopération, pour remplir le rôle considérable qui lui est assigné: réaliser pleinement son objet, exige l'application du même principe organique.

D'ailleurs, du premier contact des deux organismes centraux de la coopération, on peut se rendre compte à l'examen des principes ébauchés en vue de l'Unité éventuelle, que bien peu de chose nous sépare.

Et quand on envisage les horizons qu'ouvre la perspective de l'Unité coopérative, on ne peut que souhaiter sa réalisation le plus rapidement possible.

Voilà, sans plus de développement, mon impression sur la question qui passionne le monde coopérateur.

Bien amicalement à toi.

LOYAU,

Secrétaire de l'Union corporative des Mécaniciens.

En France, la coopération souffre de maux divers qui l'empêchent de se développer normalement.

Elle souffre d'abord du manque d'éducation et de sentiments coopératifs de la classe ouvrière, de son désintéressement envers la coopération.

Puis du manque de cohésion des coopérateurs, du manque d'harmonie dans leurs efforts.

Elle souffre surtout de l'émiettement des ressources que possèdent les coopératives et, bien entendu, du petit nombre d'adeptes.

Que devons-nous faire pour remédier à cet état de choses, quelles mesures devons-nous prendre pour développer cet organisme social qui constitue pour les consommateurs une arme de défense précieuse?

A mon avis il faut faire une propagande éducative de tous les

instants parmi la classe ouvrière, pour lui faire toucher du doigt que son intérêt lui commande d'être coopérateur.

Organiser l'Unité de vue, créer l'harmonie dans l'effort commun.

Faire, par la fusion des coopératives, disparaître l'émiettement des ressources, simplifier les petits rouages et diminuer certains petits frais qui pèsent sur elles.

La fusion des coopératives, l'unité dans l'action, peuvent seules donner un nouvel essor, une vie intense à la coopération.

Il ne doit y avoir qu'une grande coopération alimentant et donnant la vie à de multiples succursales, solidaires les unes des autres, ayant les mêmes lois et soumises aux mêmes règlements.

Cette harmonie, cette unité dans les règles et dans l'effort ne doivent se retrouver dans les deux autres organismes sociaux: le syndicalisme et le socialisme.

Mais il faut surtout que l'Unité, la fusion, dans ces trois formes de l'action sociale, soient sincères, résolument voulues par tous, que l'effort soit concerté et soutenu, que les ressources soient judicieusement gérées.

Il faut, à tout prix, écarter les écueils, tous les sujets de division de discorde, nous corriger des dénigrements, nous faire réciproquement confiance, nous guérir de l'esprit de suspicion, qui font parmi nous tant de ravages.

Il faut, enfin, pour cette œuvre de longue haleine, maintenir vigoureusement l'intégrité des principes fondamentaux de la coopération socialiste.

C'est en nous inspirant des principes essentiels de la coopération que nous arriverons à surmonter les obstacles qui entravent notre marche.

C'est enfin en faisant une réalité de notre belle devise: « Tous pour un, un pour tous ».

JEAN COLLY, *Député de Paris.*

L'organisation des consommateurs en associations copératives locales, régionales, nationales et internationales, entreprenant à tous les degrés l'achat en commun et la répartition d'abord, la production ensuite, aboutit à la propriété collective des établissements distributeurs et des moyens de production, c'est-à-dire à l'institution du régime socialiste.

Tant que vous n'admettez à cette propriété commune que les individus d'une même opinion, tant que vous maintenez la division des coopérateurs en plusieurs associations concurrentes, vous vous écartez du but. Il n'y a pas de socialisme, la propriété col-

lective n'existe pas si celle-ci est répartie entre groupements rivaux ou si une seule personne en est exclue.

Accepter l'Unité coopérative est donc le devoir de tout socialiste qui veut arriver... au régime socialiste.

H. Pronier,
Député socialiste suisse,
Secrétaire de l'Union des Coopératives suisses.

C'est avec grand plaisir que j'ai lu dans le « Bulletin Coopératif International » de ce mois l'article sur la décision d'unité agréée par les délégués de l' « Union Coopérative » et de la « Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières ».

Permettez-moi de vous féliciter de ce bon résultat et d'exprimer l'espoir que les organisations se rejoignent dans l'esprit de l'unanimité coopérative.

Quiconque a étudié l'histoire de la coopération dans les différents pays sera convaincu que jamais une décision plus importante n'a été prise en France pour le succès de la coopération.

Si le travail des années à venir est accompli dans le même esprit, le temps est proche où les coopérateurs français seront parmi les premiers tant pour l'échange que pour la consommation. Ils marqueront ainsi une avance vers la liberté tant désirée par les nations.

Si je me permets — citoyen d'une nation bien petite — de vous présenter mes félicitations et mes bons vœux, c'est que je sais qu'il existe entre tous les coopérateurs du monde un lien d'amitié et de fraternité qui — bien noué — aidera à procurer la paix économique, sociale et politique à tous les peuples.

Vive la Fédération Nationale des Coopératives de consommation!

Agréez, chers camarades, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Dehli,
Président du Magasin de Gros norvégien.

Monsieur et cher collègue,

Je me réjouis beaucoup d'apprendre que vous êtes en train de faire l'Unité coopérative en France.

Je me permets de remarquer que les bienfaits d'une Union ne peuvent être trop estimés. Une telle Union est l'autorité sur toutes questions qui règlent l'activité des sociétés coopératives. Elle lie les coopératives d'une nation dans une grande organisation, et les sociétés peuvent s'adresser à l'Union lorsqu'elles ont besoin de

conseils dans des situations difficiles. L'Union devrait être le centre du mouvement coopératif où sont protégés les idéaux et la pratique de la coopération et où on les défend si c'est nécessaire. Elle devrait aussi être le centre littéraire de la coopération, où qui le désire peut se rendre pour consulter les œuvres sur la coopération.

L'Union devrait diviser tout le pays en sections, et chaque section devrait s'occuper de sa propre étendue et faire un rapport périodiquement à l'Union sur son activité.

Chaque société, grande ou petite, devrait s'affilier à l'Union et contribuer aux fonds proportionnellement au nombre de ses sociétaires. L'Union se chargerait d'organiser au mieux un conseil judiciaire pour ses membres affiliés. Elle chargerait aussi ses représentants de visiter les sociétés peu développées et les conseiller dans leurs difficultés.

La statistique du mouvement entier serait publiée chaque année par l'Union, de façon qu'on puisse être exactement renseigné sur la position du mouvement coopératif.

Chacun aurait l'occasion, dans de nombreuses assemblées, d'exprimer son opinion sur les questions offertes.

On ferait de la propagande suivant un système ordonné. L'Union aurait à s'occuper de près de l'instruction coopérative.

L'Union organiserait des congrès annuels où seraient envisagées les propositions pouvant contribuer au progrès du mouvement coopératif.

Je suis d'avis que tout argument dirigé contre la formation d'une union est un argument qui retarde le progrès du mouvement et qui favorise le chaos.

Je suivrai avec le plus grand intérêt le résultat de vos délibérations sur ce projet qui est d'une si grande importance, et je refuse de croire que mes confrères intelligents en France seront opposés à l'établissement d'une Union coopérative dans un pays si bien adapté à l'expansion de la coopération. Du point de vue monétaire elle vous remboursera en peu de temps.

J'ai demandé à M. Whitehead, de notre Union Coopérative, de vouloir bien vous faire parvenir des exemplaires des statuts de notre grande Union en la Grande-Bretagne, aussi bien que d'autres imprimés concernant l'activité de notre Union.

Avec tous mes meilleurs souhaits pour votre succès coopératif,

Confraternellement à vous.

WILLIAM MAXWELL,
Président de l'Alliance Coopérative Internationale.

Mon très honoré collègue,

Vous avez bien voulu me faire l'honneur de me demander mon opinion sur la question de l'Unité coopérative en France.

Est-il besoin de vous assurer que j'éprouve une joie extrême à voir disparaître les dissentiments qui ont divisé depuis plus de dix ans les coopérateurs de consommation français au préjudice du développement du mouvement.

Pendant les quinze ans de mon activité au service pratique de la cause coopérative, je n'ai cessé de défendre le point de vue que la coopération de chaque pays doit être groupée dans une organisation unique afin qu'elle puisse donner les résultats qu'on est en droit d'attendre de l'essor puissant de la démocratie des consommateurs.

Ce point de vue n'est que la conséquence logique qui résulte de l'essence même de la coopérative de consommation, celle-ci étant destinée à sauvegarder les intérêts des consommateurs en général. Or, l'intérêt du consommateur est le même chez tous les hommes, quels que soient leur nationalité, leur parti politique ou leur confession. Il n'existe donc pas, à mon avis, un intérêt spécial du consommateur ouvrier et un intérêt différent du consommateur bourgeois. Cet intérêt ne dépend pas non plus ni de l'âge, ni du sexe, ni du revenu des hommes.

C'est pourquoi la coopération de consommation ne doit pas être organisée de manière à ne grouper que certaines catégories de consommateurs et à en exclure d'autres. La coopération de consommation formant la démocratie économique, une chose lui est avant tout indispensable pour qu'elle puisse se développer vigoureusement: je veux dire *la collaboration de consommateurs appartenant aux diverses couches sociales.*

Etant donné qu'une exclusion semblable exerce une influence néfaste sur le développement des sociétés, il n'est ni désirable, ni prudent, dans l'intérêt des travailleurs eux-mêmes, de limiter à la seule classe ouvrière l'admission dans les coopératives de consommation.

Très souvent aussi, il est impossible de trouver au sein de la classe ouvrière le nombre nécessaire d'hommes capables de diriger les sociétés, ce qui entrave leur progrès. Il faut donc souhaiter, au contraire, que d'autres couches de la population dont les membres possèdent de vastes connaissances commerciales et des aptitudes administratives apportent leur concours à la coopérative.

L'expérience à suffisamment démontré que la collaboration de ces personnes à la direction des coopératives de consommation n'a jamais mis en question le développement de la coopération

véritable, mais qu'elles l'ont au contraire favorisé. Et en ce qui concerne la Suisse en particulier, il faut bien reconnaître que, jusqu'ici, les fonctionnaires, les instituteurs et les commerçants mêmes ont pris une part plus active au développement du mouvement que les travailleurs.

Une expérience de plusieurs années prouve que la crainte de la classe ouvrière de voir le mouvement coopératif perdre son caractère d'organe d'émancipation des travailleurs du fait de la participation de consommateurs bourgeois à la coopération n'est aucunement justifiée. En revanche, je connais des coopératives, assez nombreuses, composées exclusivement de travailleurs, mais qui laissent, cela nonobstant, encore beaucoup à désirer au point de vue du développement logique de la société conformément aux principes de la coopération véritable.

Je désire sincèrement que l'Unité coopérative contribue à animer les coopérateurs français de sentiments fraternels qui les rendent capables d'apprécier non seulement dans leurs camarades de classe mais aussi dans toute personne honnête et de bonne volonté des hommes unis à eux et dont le travail en commun leur sera d'une grande utilité.

Veuillez croire, très honoré collègue, à mes sentiments dévoués et sincères.

HANS MÜLLER,
Secrétaire de l'Alliance coopérative internationale.

Lentement, mais sûrement, le prolétariat français, lui aussi, s'organise et se concentre pour les luttes qu'il a dès maintenant à soutenir et pour celles plus importantes et plus décisives de l'avenir.

De 1896 à 1900, il a préparé et consommé son unité syndicale au sein de la Confédération générale du Travail. De 1899 à 1905, il a, après quelques déchirements et quelques dislocations, abouti à son unité politique dans les cadres de la section française de l'Internationale ouvrière. Aujourd'hui, il s'achemine vers son unité coopérative et l'on a lieu d'espérer que l'année 1912 ne se passera pas sans que sur ce dernier terrain aussi tous les éléments qui travaillent dans le sens de l'émancipation ouvrière ne se soient rejoints et fondus.

L'*Humanité* a publié tout récemment à cet égard les bases du projet de l'entente intervenue entre les représentants de l'Union coopérative des sociétés de consommation et de la Confédération des coopératives socialistes et ouvrières. Les termes de cet accord seront soumis au 1er novembre à chacune des deux organisations

intéressées et, s'ils sont adoptés, un Congrès général réuni vers la fin de l'année consacrera définitivement l'unification de toutes les forces coopératives de notre pays.

Nous sommes beaucoup assurément dans le Parti qui souhaitons avec ardeur que les événements prennent cette tournure et aboutissent à cette fin. Nous nous rappelons la décision qui est sortie sur la question des débats du Congrès de Copenhague, réclamant que les coopératives de chaque pays qui poursuivent des buts conformes à l'idéal socialiste, forment une seule et unique Fédération. Et puisque de part et d'autre les représentants des deux organisations appelées à contracter proclament également l'accord des principes purement coopératistes avec ceux qui sont inscrits dans le programme du socialisme international, nous ne voyons pas quelle raison pourrait être opposée à une fusion qui n'a que trop tardé à s'accomplir.

Certes, s'il s'agissait de se solidariser dans un organisme unique avec les coopératives qui jusqu'ici se sont réclamées expressément du socialisme, je ne dis pas des coopératives jaunes ou des façons d'économats patronaux, mais même des coopératives fondées sur le système actionnaire, toutes les protestations et toutes les résistances seraient licites. Bien mieux, elles deviendraient obligatoires pour ceux qui ont souci du socialisme et de son avenir. Mais tout différent est le cas. Se rencontreront seulement ou pour mieux dire se retrouveront dans le nouvel organisme des groupements de consommateurs admettant pareillement, également les principes essentiels de la coopération tels qu'ils furent formulés, il y a trois quarts de siècle, pour la première fois par les Equitables pionniers de Rochdale.

Alors, je le répète, qui pourrait s'inquiéter et qui pourrait s'opposer? Qui donc dans ces conditions songerait à retarder, fût-ce d'une année, le moment où le prolétariat déjà politiquement et syndicalement unifié le sera aussi coopérativement?

Tous ceux qui ont travaillé, poussé, aidé à la fusion des forces ouvrières dans le Parti socialiste et dans la Confédération générale du Travail, favoriseront de même au contraire la fusion nouvelle qui se prépare et qui complétera si heureusement les deux fusions qui l'ont précédée.

Sur les résultats qui sortiront de ce rapprochement est-il besoin d'insister? Parti politique et syndicats n'ont recruté un tant soit peu largement qu'après l'unification faite chez chacun d'entre eux. La coopération, de son côté, ne recrutera abondamment que lorsqu'il n'y aura plus qu'un organisme pour encadrer ses contingents et en traduire les aspirations et les volontés.

Rappelons-nous qu'à l'heure présente, sur les 3.000 coopératives de consommation disséminées dans le pays, il n'y en a guère plus de 800 adhérentes aux deux organisations générales existantes. Deux mille de ces groupements demeurent encore isolés, autonomes. La raison qu'ils en donnent souvent est qu'ils ne savent à laquelle des deux organisations générales rivales se rattacher. L'unité faite, ce prétexte tombera et ce ne sont pas seulement les 800 coopératives déjà confédérées qui rejoindront l'organisation unitaire, mais aussi tous ces groupements jusqu'ici réfractaires.

D'autre part, l'unité morale se doublera obligatoirement de l'unité commerciale. Union coopérative et Confédération des coopératives vont fusionner, mais du même coup vont fusionner aussi leurs comptoirs d'achats en commun: Magasin de Gros et Coopérative de Gros.

Ces deux comptoirs ont fait ensemble l'exercice dernier douze millions d'affaires environ. C'est beaucoup lorsqu'on réfléchit que l'un et l'autre ont été créés il y a quelques années à peine; mais c'est peu quand on établit une comparaison avec le chiffre d'affaires de certains magasins similaires de l'étranger qui, par an, va chercher le milliard, quand il ne le dépasse pas. L'unité venue, nul doute que cette situation ne se transforme et ne s'améliore promptement. La concurrence ayant fait place à l'entente, le marché s'étant d'autre part considérablement élargi du fait de l'adhésion de nouvelles sociétés et de nouveaux sociétaires, c'est à 20 millions, à 30 millions bientôt que montera le chiffre d'affaires du comptoir central de la coopération unifiée et devant nos camarades s'ouvriront ainsi, comme en Grande-Bretagne ou en Allemagne, des perspectives de développement presque illimitées.

Mais en outre— et là est le point essentiel — la classe ouvrière se sentira maîtresse alors, pour une part du moins, de sa force de consommation. Elle aura appris et elle apprendra tous les jours un peu plus au fur et à mesure que grandira la coopération à user de cette force à son avantage et à étayer sur elle son double effort politique et syndical dans le combat d'ensemble qu'elle a à mener pour son émancipation contre la classe capitaliste. Son armement sera complet et elle pourra porter enfin à l'adversaire des coups décisifs.

LOUIS DUBREUILH,
Secrétaire du Parti socialiste.

Un esprit sectaire pourrait seul s'opposer à l'Unité coopérative en France. Théoriquement, la division des coopérateurs n'a

pas de raison d'être, puisque la qualité de consommateur est commune à tous. Pratiquement, elle sépare à leur détriment des éléments de nature identique, qui tireront le plus grand profit de leur fusion.

Au point de vue socialiste — puisque c'est à ce titre que vous m'interrogez —, non seulement il n'y a rien à craindre, mais il y a tout à gagner.

Une équivoque a longtemps opposé les deux grandes fédérations coopératives françaises. C'est la fausse notion qu'on a eue du *caractère socialiste* d'une institution.

On a cru que le rattachement des coopératives au parti unifié leur conférait une vertu socialiste. Mais, sans compter qu'il est abusif d'imposer à des coopérateurs un *détournement de trop-perçus* pour un but politique, on n'a pas vu que ce n'est pas à une pauvre étiquette extérieure que tient le socialisme d'une organisation. C'est à son fonctionnement intérieur, à son mécanisme morale, à *sa vie juridique.*

Il est arrivé que des coopératives affiliées au Parti socialiste étaient animées du pire esprit commercial, tandis que d'autres, autonomes, qualifiées de bourgeoises, avaient perdu, jusqu'au fond de l'âme, le sens du profit capitaliste.

Ce sont là sans doute des idées simples. Malheureusement, la conception artificielle du socialisme que j'ai signalée a entretenu la scission actuelle, illogique, dangereuse, laquelle, à son tour, a masqué la nature vraie des coopératives.

L'unité réalisée, le problème se posera enfin dans toute sa pureté. *A quelles conditions organiques une coopération sera-t-elle socialiste?* C'est là ce qu'on pourra examiner désormais en toute indépendance.

Il est probable qu'il y aura, dans l'Unité coopérative, des sociétés qui seront socialistes et d'autres qui ne le seront pas, comme il y a, dans l'Unité corporative des syndicats qui sont syndicalistes et d'autres qui ne le sont pas.

Cette qualité de *socialiste* résultera, à mon sens, de la manière dont les coopératives se comporteront sur les trois points suivants: 1° la nature de leurs opérations (substitution réelle de la *répartition à l'achat-vente*); 2° l'utilisation des trop-perçus; 3° le statut de leurs employés.

J'ajoute que les éléments d'une gestion, de jour en jour plus urgente, nous seront fournis: il nous sera possible de mieux saisir les relations du *socialisme de la consommation* et du *socialisme de la production,* au fur et à mesure que l'un et l'autre se préciseront

davantage. Il s'agit de tout le problème des rapports de la coopération et du syndicalisme et de leur valeur socialiste respective.

Ici encore, dans cette évaluation, c'est l'expérience qui nous guidera et non je ne sais quel canon dogmatique. *Le socialisme est avant tout une question pratique.*

HUBERT LAGARDELLE,
Directeur du « Mouvement Socialiste ».

Monsieur Héliès,

A la requête de M. Maxwell, j'ai le plaisir de vous envoyer par même courrier un exemplaire des statuts de l'Union coopérative dont vous pourrez vous servir comme guide dans l'établissement des statuts pour votre Unité.

Je vous envoie aussi un petit livre qui fut présenté aux délégués à l'ouverture de nos nouveaux bureaux. Si vous voulez le consulter des pages 19 à 32, vous y trouverez les renseignements sur la constitution et les travaux de l'Union et nous ne doutons pas que vous n'obteniez, en lisant cette brochure, des indications sur le travail de l'Union.

Je n'ai pas besoin de vous dire que nous vous aiderons de tout notre pouvoir pour vous donner assistance durant le temps de votre Unité et si vous avez besoin d'un service quelconque, ne craignez pas de nous le demander, nous vous donnerons aussi clairement que possible les renseignements que vous nous demanderez.

Votre sincère

WHITEHEAD,
Secrétaire général de l'Union Coopérative de la Grande-Bretagne.

Monsieur,

Vous désirez mon avis au sujet de l'union préconisée des coopératives en France et je veux bien consentir à votre aimable invitation.

Etant coopérateur et ami fervent de la coopération, je ne puis que saluer cette union avec grand plaisir car j'y vois un élément sûr de prospérité pour votre mouvement.

Mais ce pacte d'alliance qui va lier tous les coopérateurs français doit aussi signifier unité morale et matérielle. Il faut, à mon avis, que, comme en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, les différentes sociétés soient ouvertes à toute espèce de consommateurs, quelles que soient leurs opinions politiques ou religieuses. Il fau-

drait aussi mettre fin à la coexistence de plusieurs coopératives qui ont le même but, dans la même place.

Voilà une plaie dont nous avons à nous plaindre, dans mon pays comme dans le vôtre.

Avec une foi inébranlable dans l'avenir de l'idée coopérative, agréez, cher Monsieur, mes meilleurs sentiments.

L. Buffoli,
Président de l'Union Coopérative de Milan.

L'Unité coopérative est chose faite. Il est impossible d'en douter maintenant. Le mouvement est irrésistible. Si quelques-uns hésitent et résistent, c'est qu'ils ne sentent pas, d'instinct, tout ce que la coopération porte en elle d'anticapitaliste et de révolutionnaire. Attendons les faits, les bienfaits de l'Unité: ceux-là aussi devront se rendre à l'évidence.

L'Unité coopérative sera solide et durable. Elle n'est pas le résultat d'une adhésion forcée à des formules d'unanimité mensongère. Elle n'est pas le résultat de concessions réciproques et regrettées. Elle n'est pas née non plus de l'union désespérée de groupements ruinés ou malades. Elle s'accomplit parce que les coopérateurs, tous les coopérateurs, ont résolu de revenir fidèlement aux principes de Rochdale.

Cela suffit: le mercantilisme fait place à l'éducation, à l'idée émancipatrice; l'exclusivisme de parti ou de confession se fond dans l'organisation ouverte des consommateurs. Leur libre Fédération se dérobe aux exigences du profit capitaliste.

Unité coopérative, unité syndicale, unité politique! Le prolétariat français arrive enfin au but que l'expérience des prolétariats amis lui avait désigné. Il se peut qu'un jour, proche ou lointain, dans la masse socialiste victorieuse des opinions opposées se manifestent, que des partis divers surgissent. Mais l'unité économique est intangible. L'organisation des consommateurs, l'organisation des producteurs sont déjà des rouages de la société de demain. Et, dans l'heure présente au moins, dans la période de lutte et d'affranchissement ce sont ces organisations qui dominent et inspirent l'action politique.

L'unité coopérative, après l'unité syndicale, c'est la promesse d'une action politique pour le consommateur plus méthodique, plus efficace encore que celle qui depuis des années a été imposée dans l'intérêt du producteur par l'organisation syndicale.

Albert Thomas, *Député de la Seine.*

Lors de l'excursion que j'ai faite récemment en Suisse avec 150 coopérateurs de Paris et de la province, j'ai été frappé de la joie avec laquelle des hommes tels que Pronier et Grandjean, qui occupent dans le mouvement coopératif de leur pays une place éminente et qui sont également des socialistes militants, me parlaient de l'Unité coopérative sur le point de se réaliser en France. « Enfin, me disaient-ils, vous vous décidez à être raisonnables. »

Partisan sincère de l'Unité coopérative depuis plusieurs années, j'ai été très heureux de me trouver en communion d'idées avec des hommes qui peuvent invoquer en faveur de l'Unité coopérative mieux que des opinions: des actes. Pour être moins grandiose que le mouvement allemand ou britannique, le mouvement dont l'Union coopérative suisse est à la fois le cœur et le cerveau, ne laisse pas que d'être un argument très réel en faveur de l'Unité.

Sans doute, l'Unité coopérative ne pouvait être acceptée par les coopérateurs socialistes que sous certaines conditions et avec des garanties. Faire l'Unité avec des sociétés qui, sous le nom de coopératives, perpétuent le système capitaliste de la recherche du dividende aurait été une atteinte inacceptable non seulement à nos principes socialistes mais aussi au but émancipateur de la coopération.

Et, d'autre part, sans obliger les autres sociétés à faire de même, il fallait permettre à nos coopératives ouvrières et socialistes, telles que l'*Ouvrière* d'Avion, de maintenir les liens étroits qu'elles ont noués avec les mouvements syndical et politique.

Grâce à la ténacité et à la diplomatie des délégués de la Confédération au sein de la commission mixte, grâce notamment aux efforts de notre ami Poisson, qui vient de rendre ainsi un service éminent à la cause coopérative, l'Unité est réalisée dans des conditions qui nous donnent toutes les garanties désirables.

Les coopératives capitalistes et patronales sont exclues. Ne sont admises que les sociétés dont la constitution légale satisfaira aux principes de la démocratie rochdalienne. Nos sociétés conservent la liberté de subventionner les œuvres d'émancipation sociale, et notamment les groupes du Parti. N'est-ce pas là tout ce que nous pouvions pratiquement espérer?

Et au point de vue théorique, comment ne considérerions-nous pas comme une victoire éclatante la *Déclaration* qui précède le pacte de l'Unité? Où trouver une définition scientifiquement plus exacte du socialisme que dans ce passage où est tracé le rôle économique de la coopération: « *Substitution au régime compétitif et capitaliste actuel d'un régime où la production sera organisée*

en vue de la collectivité des consommateurs et non en vue du profit. »

Voilà une définition qui, au point de vue socialiste, nous est infiniment plus précieuse que toutes les dénominations et les étiquettes.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que la fusion des deux organismes moraux de la coopération française aura pour conséquence la fusion de leurs magasins de gros. Or dans un mouvement coopératif le *Magasin de Gros* est l'organe essentiel. *Primum vivere, deinde philosophari.* Ce qu'il faut à la coopération française, c'est substituer à notre éparpillement, à nos divisions, un mouvement harmonieusement organisé, des sociétés bien constituées et vivaces puisant leur alimentation et leur force dans un Magasin de Gros assez puissant lui-même pour tenir tête au Commerce de Gros, pour lutter contre les économats patronaux et pour imposer sur le marché les volontés *concentrées et concertées* des consommateurs.

Avec l'Unité, ce résultat est possible. Les progrès déjà accomplis par le M. D. G., créé il y a six ans seulement, peuvent s'accélérer suivant une progression *géométrique*.

Je me réjouis ardemment de l'Unité. Je me réjouis particulièrement du rôle joué par la Fédération du Pas-de-Calais dans la réalisation de cette Unité. Après avoir contribué à mettre sur pieds la B. C. S., après avoir été parmi les clients les plus fidèles du M. D. G., notre Fédération, jadis divisée sur l'Unité, vient de s'en affirmer partisan *à l'unanimité*, y compris la société l'*Ouvrière* d'Avion. Ayant trouvé dans le pacte d'unité les garanties socialistes nécessaires, cette vaillante société, qui a tant fait pour propager dans le bassin houiller l'influence du M. D. G., n'avait aucune raison de bouder à l'Unité. Elle l'a compris. Me sera-t-il permis de compter sur l'esprit d'union et sur le bon sens de nos camarades du Nord pour qu'eux aussi, en adhérant à l'Unité coopérative, accroissent au sein de cette unification la force et l'influence de ceux qui veulent faire servir la puissance commerciale du prolétariat à son émancipation économique et morale?

RAOUL BRIQUET, *Député,*
Avocat-conseil de la Fédération
des Coopératives socialistes du Pas-de-Calais.

Le Congrès de la C. G. T.

Personne ne s'étonnera de ne point trouver ici un compte rendu, au sens restreint du mot, des débats du Congrès Confédéral qui s'est tenu au Havre, les 16, 17, 18, 19, 20 et 21 septembre 1912. Même l'étendue d'un article de revue ne suffirait pas pour noter par le menu les actes ou paroles qui ont mérité d'arrêter l'auditeur pendant les cinq journées et demie qu'ont duré les assises syndicales du prolétariat français. C'est à la fois un reproche léger et un éloge à adresser à ce Congrès.

Il a été extrêmement touffu, et peut-être les discussions auraient gagné à être plus méthodiquement réglées. Pour ne citer que deux faits : d'abord la discussion sur les rapports confédéraux a formé en réalité partie de la discussion sur la tactique générale, qui s'est poursuivie deux jours plus tard ; ensuite les présidents successifs du Congrès n'ont peut-être pas assez lutté contre l'avalanche de ces ordres du jour qui poussent dans tous les Congrès comme des champignons et qui, comme eux, ne présentent pas toujours de sécurité certaine. Les discussions imprévues qui « mangent le temps » surgissent et c'est le moindre mal quelquefois. Si le Congrès se laisse aller, imprudemment, sans un choix sévère, à faire une cueillette indistincte, il peut se trouver engagé au delà de ce qu'il eût consenti si la question visée par l'ordre du jour eût été mûrement pesée et réfléchie. Ces choses se passent dans les Congrès syndicaux, elles se passent dans les Congrès socialistes, et méritent qu'on réagisse. Ne nous a-t-on pas dit qu'il y avait eu un peu de cela au Congrès de Chambéry ?

Mais, d'autre part, le Congrès du Havre eut une haute tenue générale. Tout le monde, amis ou ennemis, a dû le constater, et cet éloge implique que dans la façon dont les problèmes ont été traités, il y a eu relativement peu de place pour ce que Péricat appelait « les discours de réunion publique ». Ce sont des solutions pratiques que recherchaient les orateurs de ce Congrès, et cela contribua à donner aux débats un caractère fort substantiel, mais qui obligerait un compte rendu à une extension considérable s'il s'attachait à la chronologie des discussions et à l'ampleur des

exposés. Ceci résultera du reste pour le lecteur du simple examen des résolutions qui ne sont point, quel que soit le sujet auquel elles s'appliquent, des textes brefs et tranchants, mais des motions longuement motivées d'où, visiblement, on a essayé de bannir ce qui pourrait prêter le flanc à fausse interprétation.

Est-ce cela, joint au calme général des discussions, qui a fait dire que le mouvement syndical avait donné « des marques d'assagissement », cela est possible. En tout cas, la classe ouvrière ne peut que se féliciter de la façon dont les débats se sont, matériellement, déroulés et conclus.

Mais c'est assez de préambule. Entrons dans les faits.

*
* *

Les rapports confédéraux nous indiquaient avant le Congrès que la Confédération générale du Travail, dans ses deux sections, était formée de 53 fédérations d'industrie et de métier et de 153 unions locales ou régionales et Bourses du Travail, rassemblant 2.857 syndicats.

Rappelons que, suivant l'article 31 des statuts confédéraux : « n'ont voix délibérative au Congrès que les unités syndicales. Les Bourses du Travail et les Fédérations n'y ont que voix consultative ».

Au Congrès se trouvaient représentées 39 fédérations, 92 bourses ou unions, 1.126 syndicats, au total 1.257 mandats.

Donnons encore quelques détails matériels importants sur la vie confédérale de 1911-1912 (1er semestre) :

En 1911, il y avait eu 1.443 grèves, soit une moyenne de 120 par mois. De janvier à avril 1912, il y en a eu 263, ce qui porte la moyenne mensuelle à 65 ou à 87 suivant que l'on comprend ou non le mois d'avril dans la statistique.

Un double système de cotisation, déterminé comme il suit, assurait les recettes de la Confédération avant le Congrès du Havre : les Bourses du Travail versaient 5 centimes PAR AN et par membre; les Fédérations versaient 6 francs par mille membres et PAR MOIS.

Les bilans ne permettent pas de faire commodément la distinction des recettes ou dépenses correspondant à chaque année. Ils sont en effet établis, non pas d'une année à l'autre, mais d'un Congrès à l'autre, et portent sur vingt-quatre mois : du 1er juillet 1910 au 30 juin 1912.

Pour ces vingt-quatre mois, le bilan de la caisse centrale accuse 158.964 fr. 75 de recettes, et 165.929 fr. 50 de dépenses, soit un déficit, pour les vingt-quatre mois, de 6.964 fr. 75.

En ce qui concerne les recettes, il serait intéressant de connaître exactement le nombre des timbres distribués chaque année.

En essayant une décomposition des chiffres du bilan des recettes, nous voyons que, pour les douze mois de 1911, les Fédérations ont pris 24.785 fr. 40 de timbres, soit 2.065 francs par mois, les Bourses du Travail 14.152 fr. 95, soit 1.179 francs par mois; la prise de cartes confédérales s'est montée à 37.401 francs, soit 3.116 francs par mois.

En 1912, pour les six mois du 1er semestre, nous trouvons : pour les Fédérations, 12.063 fr. 15, soit 2.010 francs par mois; pour les Bourses, 7.051 fr. 50, soit 1.175 francs par mois; pour les cartes confédérales, 9.760 fr. 05, soit 1.126 francs par mois.

Remarquons qu'il ne peut être tiré aucune conclusion de la prise des cartes, ce sont les timbres seuls qui peuvent servir à déterminer le chiffre des adhérents. Les Fédérations paient pour 344.000 membres environ, les Bourses seulement pour 283.000.

Le bilan de la *Voix du Peuple* enregistre pour les vingt-quatre mois de 1910 (2e semestre), 1911-1912 (1er semestre), une recette de 48.283 fr. 55, et une dépense de 48.642 fr. 15. C'est donc pour les deux années un déficit de 358 fr. 60.

La Caisse des grèves, alimentée par les souscriptions, a reçu 25.429 fr. 25 et dépensé 25.903 fr. 30.

La Caisse du viaticum a reçu 1.171 fr. 20 en 1911, 1.277 fr. 75 en 1912 et a versé 6.195 fr. 10 pour le 2e semestre 1911, et 5.846 fr. 50 pour le 1er semestre 1912.

LES MOTIONS DE SOLIDARITE

Maintenant que voici donné l'état des forces actuelles de la Confédération Générale du Travail, engageons-nous dans le détail et le développement du Congrès.

Est-il besoin de dire que bon nombre de résolutions, ayant un caractère de solidarité, furent adoptées. C'est par exemple la protestation en faveur des emprisonnés de France: Roullier, Vignaud, Séné, Jacquemin, Coviau, Bretocq, Bateau, Diem, Lemaire; de l'ouvrier Bertoni, victime du gouvernement suisse ; d'Ettor et Giovannitti, membres des *Industrials Workers*, poursuivis par la justice américaine; de Delzant, récemment arrêté pour un discours ancien sur la Vie chère; de Rousset, dont on devait apprendre la libération au cours du Congrès; de Durand, le pauvre charbonnier dont la voix jadis s'était fait entendre dans la salle même où se tenait le Congrès.

Pour les Instituteurs

Mais il faut réserver une place à part à la résolution dont Jouhaux donnait lecture à propos des instituteurs syndiqués:

Les délégués des organisations syndicales, réunis au XIIe Congrès de la C. G. T., adressent aux instituteurs en lutte contre l'oppression gouvernementale l'expression de leur complète solidarité;

Ils considèrent que le motif des poursuites actuelles, pris à la suite du Congrès de Chambéry, concernant la création de caisses du Sou du Soldat, n'est qu'un prétexte, car un examen impartial du texte de ladite résolution fait apparaître une flagrante injustice; le Gouvernement ne peut prétendre exercer ses violences à l'égard de l'œuvre du Sou du Soldat que, dans d'autres actions — affaires Viau, Dumont et Baritaud — un procureur de la République reconnaissait comme parfaitement licite, — le prolétariat confédéré n'étant pas dupe des raisons invoquées;

Déclarent que ces poursuites intentées aux instituteurs n'ont d'autre but que de briser leur organisation, considérée par le pouvoir comme dangereuse pour son autorité;

C'est parce que les éducateurs des fils d'ouvriers, enfants du peuple eux-mêmes, continuent dans leurs fonctions à sympathiser avec la classe ouvrière, qu'ils sont frappés dans leurs droits et dans leur liberté, cependant reconnus par un vote du Parlement.

Ces poursuites constituent une nouvelle manifestation de la tactique répressive adoptée par l'Etat bourgeois à l'égard du monde ouvrier, dans le but de mieux sauvegarder les intérêts des capitalistes;

Par cette tactique, le Gouvernement espère faire une obligation aux travailleurs organisés d'abandonner leur action offensive pour limiter leurs efforts à la seule action de défense;

Le Congrès félicite les syndicats d'institutrices et d'instituteurs de leur attitude énergique et digne;

Il déclare que, quelles que soient les mesures prises par le Gouvernement, quel que soit le mode d'organisation auquel seront contraints les membres de l'enseignement, ils sont et demeureront partie intégrante du prolétariat organisé dont ils partagent tous les intérêts et tous les espoirs.

Cette résolution était acclamée par le Congrès, avec quels applaudissements, on l'imaginera sans peine, quand on se rappellera que le président du Congrès, à ce même moment, était le camarade Chalopin, le jeune et courageux secrétaire du Syndicat des Instituteurs de la Seine.

Aussi bien, afin de remercier le Congrès de sa double bonne attention pour le prolétariat de l'instruction primaire, Chalopin revendiquait pour ses collègues le droit d'affirmer « leur étroite communion avec la classe ouvrière organisée ».

Il le faisait en termes heureux qui, sans donner prise à l'accusation d'outrance que les organes de la bourgeoisie n'auraient pas

manqué de porter si l'occasion s'en fût offerte, marquaient pourtant la fermeté de conscience des instituteurs syndiqués.

Nous sommes prêts, disait-il, à lutter jusqu'au bout, car nous n'admettrons jamais que la force prime le droit.

Si nos chefs nous reprochent injustement des actes « intolérables », alors qu'ils prétendent à la préoccupation de défendre toujours l'école laïque, nous répondrons à leur accusation par des faits, nous leur dirons que nous trouvons intolérable que dans un régime démocratique le mérite cède le pas au favoritisme, que les intérêts des enfants se voient sacrifiés aux intérêts électoraux des politiciens.

Nous trouvons déplorable dans une République démocratique de voir des chefs porter des accusations fausses contre leurs subordonnés.

Nous trouvons intolérable de constater que ceux qui sont chargés d'enseigner les déclarations des Droits de l'Homme soient contraints à ne plus pouvoir parler librement en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

Nous trouvons intolérable de voir le niveau intellectuel du corps enseignant abaissé progressivement parce que les maîtres sont discrédités.

Nous trouvons intolérable que l'enseignement obligatoire ne soit qu'un mot, et que dans une ville comme Paris dix pour cent des enfants ne fréquentent presque pas les écoles.

Nous trouvons intolérable que l'adolescence soit abandonnée au hasard des fréquentations sans recevoir de préparation à l'exercice d'un métier et à la fonction de citoyen libre.

Nous trouvons intolérable et indigne du pays de voir la République donner à ses instituteurs des traitements de famine et se placer ainsi au 23e rang des nations civilisées.

Nous trouvons intolérable que nos gouvernants, au lieu de chercher à remédier à tous ces maux, aggravent la situation en traquant aussi injustement des milliers d'instituteurs qui comptent parmi les plus actifs et les plus dévoués.

Et alors, camarades, nous verrons si ceux qui nous calomnient et nous présentent comme de mauvais Français sont décidés à continuer leur fantaisie.

Ces paroles étaient accueillies elles aussi par de longues acclamations qui scellaient indissolublement l'alliance du prolétariat industriel, commercial et agricole avec le prolétariat intellectuel et fonctionnaire dont les chefs ont dû reconnaître à plusieurs reprises qu'on avait toujours négligé les légitimes et modestes revendications.

La Solidarité internationale

Cette même journée de Congrès — la première — avait vu se produire une autre manifestation de solidarité, plus importante encore, et internationale celle-là. Dès l'ouverture des débats, le Congrès avait entendu Bergmans, le délégué de la *Centrale syndi-*

cale belge, et Sassenbach, délégué de la *Generalkommission der Gewerkschaften* (Commission générale des Syndicats allemands).

Le discours de Sassenbach surtout méritait de retenir l'attention des délégués français, par les quelques renseignements globaux qu'il donnait sur le mouvement syndical allemand :

Adhérents : 2 millions et demi.
Syndicats : 51.
Recettes annuelles : 90 millions.
Capital de réserve : 77 millions.
Fonds de grèves dépensés en 1910 : 24 millions et demi.
Fonds de grèves dépensés en 1911 : 21 millions et demi.

De ces deux derniers chiffres, Sassenbach tirait cette conclusion au bénéfice du syndicalisme allemand :

« Cela est une preuve que nous n'évitons pas les grèves et que nous ne refusons pas de combattre. »

Sans doute Sassenbach n'avait-il pas tout à fait perdu le souvenir du reproche qu'on adresse si souvent aux ouvriers organisés d'Allemagne, de n'être que « des machines à cotiser ».

Mais si les syndiqués français entendaient ces paroles dans un silence un peu gêné et confus — il l'eût été à moins — en revanche, ils accueillaient avec une joie fraternelle les derniers mots de Sassenbach :

Camarades ! Les gouvernements et les classes réactionnaires essaient souvent d'animer les uns contre les autres les travailleurs des diverses nations. C'est surtout le cas pour les prolétaires de France et d'Allemagne. Ces efforts seront déjoués, car les ouvriers savent bien que ce serait une folie de se regarder comme ennemis, que ce serait une folie d'aimer mieux la classe opprimante de son propre pays que les frères de travail placés au delà de la frontière. Ils savent bien aussi qu'ils ont des intérêts communs et qu'il faut se soutenir les uns les autres.

Dans ce sens, je vous apporte, camarades, le salut amical de la Commission générale d'Allemagne et des travailleurs unis dans cette Commission. J'espère que les travailleurs de nos deux pays marcheront toujours ensemble, d'un sentiment fraternel ; qu'ils se soutiendront aussi bien que possible dans l'intérêt de la classe ouvrière de France et d'Allemagne et aussi dans l'intérêt général de ces deux nations.

* * *

Les travaux du Congrès du Havre peuvent se classer en trois catégories bien nettes : les problèmes d'organisation intérieure de la C. G. T. ; les problèmes d'action quotidienne ; les problèmes de tactique générale.

LES PROBLEMES D'ORGANISATION INTERIEURE

Les problèmes d'organisation devaient se poser assez nombreux puisque la révision des statuts était à l'ordre du jour. Ce n'est du reste pas seulement sous cette forme que le Congrès les trouvait devant lui, et deux discussions de la vérification des mandats lui donnaient l'occasion de marquer sa volonté de ne pas laisser atteindre ou diminuer l'intégrité du statut confédéral. Je veux parler de l'admission de la *Fédération des transports par voie ferrée,* et de la *Fédération du textile.*

Les Cheminots et l'Unité fédérale

Dans le premier cas c'était le déplorable conflit des cheminots qui surgissait à nouveau. On sait qu'à la suite du 22e congrès des organisations syndicales des Chemins de fer, une scission s'était produite, sur laquelle du reste une Commission arbitrale confédérale, dont Lenoir était le rapporteur, avait eu à se prononcer.

Le Guennic posait ainsi la question :

> Nous demandons notre admission au Congrès sur un pied d'égalité et nous demandons qu'on examine ce qui divise les cheminots, et de quel côté sont les torts, afin de réaliser l'unité dans les chemins de fer.

Mais la Commission de vérification des mandats, comme le rapporteur arbitral Lenoir, refusait de suivre la Fédération dissidente sur ce terrain. C'eût été, en effet, accepter que deux organisations rivales, pour une même industrie, puissent adhérer en même temps à la C. G. T. Porte dangereusement ouverte. Prime à la division. Le Congrès devait écouter les fortes paroles de Péricat, de Jouhaux. Il se contentait de demander aux délégués du Syndicat national des Chemins de fer, Bidegarray et Coudun, des précisions sur l'ordre du jour par lequel le Syndicat national avait accepté les conclusions de la Commission arbitrale.

Un paragraphe paraissait en effet présenter quelque ambiguité :

> Le Conseil fédéral engage vivement les groupes à faire preuve de la plus large solidarité et du meilleur esprit syndicaliste en réadmettant parmi eux les camarades dissidents *sans vouloir toutefois porter atteinte à leur autonomie,* se conformant ainsi aux statuts et principes fédéraux.

Sans vouloir toutefois porter atteinte à leur autonomie ! Cela voulait-il dire que les sections du Syndicat national, dans leur autonomie, pourraient se refuser à réintégrer individuellement certains dissidents ?

La discussion, fertile en incidents, aboutit à cette déclaration de Coudun et Bidegarray, que le Syndicat ferait le nécessaire pour

imposer les réintégrations, et à l'admission de la Fédération des Transports, mais seulement à *titre consultatif*. Le principe d'unité se trouvait ainsi sauvegardé et le conflit résolu.

Le débat fut curieux à plus d'un titre. J'imagine surtout qu'il illumina pour beaucoup de délégués certaines obscurités, et leur fit saisir, sinon les causes, du moins certaines raisons subjectives des incidents et des divisions qui se produisirent soit dans les préliminaires de la grève, soit pendant la grève elle-même, soit après. Il apparut que les dissidents avaient peut-être beaucoup compté sur l'esprit de tendance, et qu'ils n'acceptaient qu'avec bien de la mauvaise grâce une résolution qui cependant leur donnait des garanties et qui ne pouvait être différente. Pour les observateurs, il apparut que l'esprit d'unité avait triomphé de l'esprit de tendance. Les autres journées du Congrès ne devaient pas démentir cette première impression.

Le Textile et le Contrôle des cotisations

Quant à la question de l'admission du Textile, elle ouvrait le problème du contrôle des cotisations confédérales.

Naturellement il ne pouvait s'agir de ne pas accepter la présence de la Fédération du Textile, mais Merrheim, qui se faisait le porte-parole des protestataires, signalait qu'il voulait surtout relever certaines déclarations de nature à menacer dans son existence même la Confédération. Comment celle-ci pourrait-elle vivre et prospérer en effet si les fédérations qui la composent se refusent à payer pour le nombre exact de leurs adhérents ?

— On appartient ou non à une organisation, concluait-il. Si on y appartient, il faut en respecter les statuts, tenir les engagements qu'ils impliquent.

Renard répondait bien que le Textile était, par ordre de valeur cotisante, la quatrième fédération d'industrie, qu'à cette valeur cotisante devait correspondre « une équité représentative ». Il faisait ainsi correspondre qu'il y avait là, pour le Textile, un moyen de pression en vue d'obtenir la représentation proportionnelle, mais il sentait bien que ce n'était pas là un terrain solide, et sa déclaration finale était assurément la conclusion de ce sentiment intime.

Nous sommes décidés à payer pour l'intégralité de nos membres quand un contrôle sérieux permettra de connaître la force exacte des organisations et obligera celles-ci à remplir comme nous les obligations statutaires.

C'était accepter habilement d'ouvrir la porte au contrôle, et celui-ci se présenta, tout naturellement, par une proposition de Lapierre :

Le Congrès rappelle que l'application de la carte et des timbres confédéraux est obligatoire pour tous les adhérents aux syndicats confédérés.

Le Congrès invite en outre les Fédérations et les Bourses et Unions de Syndicats à adresser à la C. G. T. leurs rapports, afin que le trésorier confédéral puisse contrôler si ces organisations paient à la C. G. T. pour l'intégralité de leurs adhérents;

Décide que cette obligation forme un article des statuts confédéraux.

Le Congrès devait du reste, plus tard, préciser encore sa volonté par une adjonction aux statuts ainsi concue :

Les Fédérations et Unions de Syndicats devront fournir chaque année leur rapport financier à la C. G. T., afin que le trésorier puisse constater si le nombre de timbres pris à l'organisme central correspond à celui qui est porté à ce rapport.

Si un écart trop grand se produisait entre le chiffre de cotisations portées au bilan d'une organisation et le nombre de cotisations versées au trésorier confédéral, et que cette organisation refuse de payer le montant de l'écart qui lui serait signalé, le Congrès pourra refuser les mandats des syndicats qui y sont adhérents.

L'augmentation des cotisations. — La triple obligation

Sans doute le contrôle des cotisations apparaissait-il comme d'autant plus nécessaire que ces cotisations allaient être augmentées. Comment demander en effet un effort plus grand s'il est possible à quelques-uns de se soustraire à l'effort moindre? Nulle organisation n'y résisterait.

Or, ces cotisations plus élevées, on ne pouvait pas ne point les demander ? Le budget, dont j'ai donné tout à l'heure les recettes et les dépenses, dit assez la faiblesse des moyens dont on dispose au centre confédéral, et ce n'était pas sans une certaine tristesse qu'on entendit le trésorier, Marck, en face du budget millionnaire des syndicats allemands, annoncer: « Nous avons en caisse huit cents francs et nous avons mille sept cents francs de dettes. »

Et puis, il ne suffit pas d'avoir créé le *viaticum confédéral*, il faut en assurer le fonctionnement.

A cause de tout cela et malgré une proposition de renvoi à une prochaine conférence confédérale, formulée par Guinchard, le Congrès n'estima pas utile d'attendre davantage pour décider l'augmentation des cotisations par l'élévation du prix du timbre à dix francs le mille pour les fédérations, et à sept francs le mille pour les Unions de syndicats.

De même l'augmentation des cotisations commandait de fortifier la *triple obligation fédérale :* adhésion à la Fédération nationale, adhésion à l'Union régionale ou locale, abonnement à la *Voix du Peuple.* Ces mesures conditionneront l'admission aux Congrès.

Les Unions Départementales

Le Congrès ne sentit pas moins vivement l'utilité de parachever le fonctionnement de la section des Bourses.

Au cours de la discussion des rapports confédéraux et de la tactique confédérale, Yvetot, Klemzynski, d'autres encore, avaient eu l'occasion d'insister sur la formation des Unions départementales, qui donneraient à la section des Bourses une cotisation plus sérieuse, qui rompraient pour une part l'égoïsme corporatif que sont peut être tentées d'entretenir les fédérations d'industrie ou de métier, qui équilibreraient d'un certain fédéralisme une centralisation qu'on pourrait redouter excessive.

C'est cet objet que remplissent parmi d'autres les décisions que voici:

Les Bourses du travail d'un même département devront se réunir en Congrès pour constituer une Union départementale de syndicats, avant le 1er septembre 1913.

A partir du 1er janvier 1914, il ne sera admis qu'un délégué par département au Comité confédéral.

Dans les départements où il n'y a qu'une Union locale de syndicats, ces organisations devront étendre leurs actions réelles sur tout le département.

On peut dire que toutes ces résolutions (augmentation et contrôle des cotisations, triple obligation, constitution des unions départementales) auront une importance considérable pour le développement de l'organisation syndicale en France, à mesure qu'elles produiront leurs effets, et le Congrès du Havre n'eût-il fait autre chose que cela qu'il eût accompli l'une des besognes les plus utiles et les plus fécondes.

La Maison des Fédérations

Une question d'organisation encore, celle-là plus délicate, à raison d'un passé qui n'est pas encore pleinement liquidé, à raison d'un antagonisme évident, que les orateurs du Havre essayaient de masquer dans leurs paroles, mais qui n'en existait pas moins, entre l'Union des Syndicats de la Seine et la Confédération elle-même. Cet antagonisme a-t-il été dissous par la résolution adoptée, et la *Maison des Fédérations* s'élèvera-t-elle triomphante? Il est permis de suspendre le jugement à cet égard et d'attendre de l'avenir le soin de nous éclairer.

Quoi qu'il en soit, voici cette résolution où l'on s'est efforcé de trouver la formule élastique, déliant le Comité confédéral des obligations, imposées par le Congrès de Toulouse, et lui laissant pleine liberté pour traiter avec l'Union des Syndicats de la Seine.

Le Congrès donne mandat au Comité confédéral de s'entendre avec l'Union des Syndicats de la Seine pour, le cas échéant, ne faire qu'une seule institution de la Maison des Fédérations et de la Maison des Syndicats.

Il reste entendu que la société représentant l'institution unifiée réservera à la C. G. T. et aux Fédérations nationales des locaux suffisants et dans toute la mesure du possible.

Le Sou du Soldat.

Je n'ai pas hésité à ranger ici, parmi les problèmes d'organisation intérieure, la question du Sou du soldat. C'est qu'en effet si Yvetot, tout en notant que « des organisations qui jamais n'ont affirmé leur antipatriotisme ont cependant un Sou du Soldat qui fonctionne très bien », déclarait qu'à ses yeux et à ceux de certains camarades le Sou du Soldat « a une portée d'antimilitarisme », en revanche Merrheim, l'auteur de la résolution adoptée, tint un langage très nettement opposé.

Avec l'évidente volonté d'écarter à peu près tout débat qui amènerait une jonction des deux questions, Merrheim disait, en quelques mots : « Le Sou du soldat et l'antimilitarisme sont deux choses tout à fait différentes; » et il donnait un avis pratique en montrant comment sa Fédération (Métallurgie) appliquait l'institution du Sou du Soldat. La discussion était close par le vote de son ordre du jour.

Le Congrès du Havre invite chacune des Fédérations appartenant à la C. G. T. à instituer le Sou du Soldat et leur laisse toute liberté de s'entendre avec les Bourses du travail, Unions locales, régionales et départementales pour son application pratique.

Le Congrès du Havre confirme les résolutions des Congrès antérieurs sur l'antimilitarisme et compte sur le Comité confédéral, les Bourses du travail, Unions locales, régionales et départementales pour poursuivre cette propagande en conformité avec les décisions de ces Congrès.

Du même coup et sans débat se trouvait écartée une nouvelle discussion sur l'antimilitarisme, l'attitude en cas de guerre, à propos desquels la résolution Merrheim se contentait de confirmer les résolutions des Congrès antérieurs.

LES PROBLEMES D'ACTION QUOTIDIENNE

Ceux que j'ai appelés les problèmes d'action quotidienne sont ceux qui, en réalité, avaient été le plus expressément inscrits à l'ordre du jour du Congrès du Havre en vue de provoquer un débat vaste et profond destiné lui-même à déterminer, après le Congrès, un ébranlement de la masse syndicale.

C'était un lieu commun, avant le Congrès du Havre, de dire que

Jouhaux, dans le louable souci de trouver pour l'action syndicale à venir une plate-forme d'agitation, de propagande et de réalisation, avait fait, comme il l'a dit lui-même, un effort de douze mois pour intéresser à ses projets sur la semaine anglaise les organisations syndicales. Ce n'était un mystère pour personne que les polémiques engagées à propos de la loi Millerand-Berry, dans la *Bataille Syndicaliste,* contre les élus du Parti socialiste par un polémiste non syndiqué avaient pour but d'obliger le Congrès à un débat qui se conclurait par une motion de propagande, en même temps sans doute qu'on tenterait d'accabler les élus du socialisme et de développer à l'égard du Parti les méfiances et les calomnies outrancières. Ces dernières suggestions ne furent pas suivies. Non seulement le débat ne présenta en réalité aucune pointe sérieuse contre le Parti socialiste, mais encore le débat parut singulièrement rétréci à la seule action pratique contre la loi Millerand-Berry. Si bien que sauf la question des retraites, qui fut plus longuement discutée, les problèmes d'action quotidienne, Semaine anglaise, Vie chère, Loi Millerand, prirent à peine une journée de discussion du Congrès. Les Commissions suffirent à les résoudre et le socialiste Hamelin, pour la Semaine anglaise, le socialiste Klemzynski, pour la Vie chère, n'eurent pas un grand effort à accomplir pour obtenir l'unanimité du Congrès.

Les retraites ouvrières

Ce qui fait l'intérêt de la discussion sur les retraites c'est qu'en dépit des affirmations réitérées il semble bien qu'il y ait quelque chose d'atténué dans l'attitude confédérale. En tout cas, ce qui est certain, c'est que ce sont les modifications apportées à la loi et aussi l'annonce du dépôt du projet de loi sur l'extension à l'invalidité qui ont provoqué l'examen nouveau.

En 1910, le Congrès de Toulouse décide « d'accentuer *l'opposition à l'application* de la loi au moment où elle entrera en application » et compte sur les organisations « pour exercer tous leurs efforts à l'effet d'*empêcher l'application* d'une loi utile dans son principe, contraire à nos intérêts dans ses dispositions ».

En 1911, la Conférence des Bourses « décide de *faire échec* à cette loi *basée sur les versements ouvriers* », et, « en conséquence, invite les organisations, *par tous les moyens* en leur pouvoir, à s'opposer irréductiblement à ces versements ».

Dans une adjonction, la Conférence invitait « *à détruire le livret le 3 juillet* ». « Brûlez les cartes et livrets », conseillait l'affiche confédérale « Contre l'application de l'escroquerie des retraites ».

Une année s'écoule pendant laquelle l'effort parallèle des orga-

nisations syndicales dans le pays et des élus socialistes à la Chambre aboutit à d'importantes modifications: abaissement de l'âge, fixation à 100 francs de l'allocation de l'Etat. Mais subsistent la capitalisation, les versements ouvriers.

Le Comité confédéral se réunit (11 juin 1912) et adopte une résolution qui sera la résolution même du Congrès du Havre. La voici:

Le Comité confédéral, réuni le 11 juin, après avoir examiné les modifications apportées à la loi du 5 avril 1910 par la loi de finances du 27 février 1912 ;

Constate que, grâce à l'ardente et longue agitation poursuivie par la C. G. T., le Parlement et le gouvernement ont été contraints d'introduire dans ladite loi certains changements;

Déclare, dès l'abord, qu'il ne saurait se déclarer satisfait desdits changements:

1° Parce que, versements, cartes et principe de la capitalisation étant maintenus, il considère qu'aucune amélioration fondamentale n'a été apportée à la loi qui, ainsi, reste basée sur la plus dangereuse spéculation capitaliste;

2° Parce que le taux de la retraite, déjà dérisoire, se trouve encore diminué dans les proportions suivantes: la loi du 5 avril 1910 accordait au retraité un maximum de 393 fr. 87, tandis que les modifications fixent ce maximum, pour ce même retraité, à 297 fr. 44, soit une diminution du taux de la retraite de 96 fr. 43;

3° Parce que le versement de l'Etat constitue un effort dérisoire; que chaque année un milliard et demi est gaspillé pour des œuvres de destruction et de carnage;

Pour ces raisons essentielles, le Comité confédéral répète que son opposition reste entière, tant que des modifications plus profondes, en conformité des résolutions des Congrès confédéraux, n'auront pas été apportées;

Il décide de continuer son agitation en redonnant à la campagne une vigueur nouvelle;

Par voie de meetings et d'affiches il portera à la connaissance de la classe ouvrière et paysanne l'insuffisance caractérisée des modifications apportées;

Le Comité confédéral ajoute qu'il appréciera en temps opportun le projet de loi annoncé par le ministre du Travail, portant sur l'invalidité qui devra accorder au travailleur devenu infirme, quel que soit son âge, un taux de retraite qui, à ses yeux, doit constituer un minimum.

On remarquera qu'il n'y a plus « formidable escroquerie » mais seulement « dangereuse spéculation capitaliste ».

« La fumisterie des retraites » (affiche de juin 1911), « le vol en préparation », « les retraites pour les morts » (même affiche), tout cela a disparu. Le ton a certainement changé. Mais que dire de ce qui s'est passé au Congrès en adoptant cette même résolution.

Dès son rapport de l'Union des Syndicats de la Seine, en vue

du Havre, Savoie posait une question qu'on ne se posait pas en 1911, et à laquelle il répond, du reste:

Continuez-vous à repousser en bloc ce système de retraites? Ou alors, exigez-vous des modifications précises comme l'invalidité et la répartition?

Cette dernière tactique serait préférable, à notre avis.

La résistance à l'application continuerait tant que les modifications précisées par le Congrès n'auraient pas été apportées à la loi.

Il était plus précis encore au Havre.

Il y a maintenant une situation nouvelle, et peut-être serait-il bon d'examiner si nous pouvons rester intransigeants contre l'inscription. Peut-être serait-il logique d'en tirer ce qu'elle donne d'avantages, si maigres soient-ils, tout en continuant la campagne pour l'améliorer fortement.

Interpellé même, à la fin d'une de ses interventions, Savoie répond :

Je suis prêt à accepter le versement ouvrier si on introduit dans la loi la reversibilité de la retraite et si on retraite les invalides du travail.

De telles déclarations sont assurément pour émousser la résistance, l'action en vue de *l'échec* à la loi, surtout si comme *Richer* (Le Mans) on pense que « la plupart des fonctionnaires syndicaux sont inscrits » à la caisse des retraites. Aussi bien Savoie n'est pas seul à se prononcer dans ce sens.

Le Guerry appuie Savoie et prononce cette phrase: « Puisque nous réclamons la répartition, *cela implique les versements.* » Et il ajoute:

Nous devons, dans l'ordre du jour qui sera voté, décider de mener une action profonde pour des modifications nouvelles avant le 1[er] janvier 1913 et, si elles sont faites, nous conseillerons l'inscription, sinon nous nous y opposerons.

Une voix. — Vous n'êtes pas absolument contre la loi ? Vous acceptez les versements ?

Le Guerry. — Oui, si on améliore, si on modifie la loi comme nous le voulons sur le reste.

Antourville a beau s'écrier: « Il faudrait cependant que nous n'oubliions pas notre attitude dans le passé. Nous nous sommes opposés à la capitalisation, au versement ouvrier, nous réclamons la retraite en cas d'invalidité. Nous devons donc maintenir notre opposition jusqu'à des modifications plus profondes. »

Saint-Venant (Lille) a beau maintenir intacte son opposition à la loi et se rallier à l'ordre du jour que dépose Yvetot, rappelant avec quelle netteté les Congrès antérieurs se sont prononcés, ce n'est point leur thèse que le Congrès adoptera.

Sans doute quand Gibaud (Bordeaux) constatera qu'on admet dès maintenant l'idée des versements ouvriers, quand il regrettera qu'on ne soit pas entré dans la loi pour acquérir, comme contre-partie des versements, le contrôle et le droit de gestion des caisses (ce droit de gestion qu'en Allemagne, le gouvernement voudrait affaiblir, contre le prolétariat allemand qui l'exerce, pendant que la classe ouvrière le refuse en France), sans doute Jouhaux viendra définir et opposer son point de vue. Mais il le fera bien davantage en invoquant les améliorations obtenues grâce à la résistance à laquelle il en fera remonter tout le mérite, qu'en se plaçant sur le terrain d'irréductible opposition de jadis. Et il réserve singulièrement l'avenir :

Si nous voulons continuer notre opposition, c'est justement parce que nous voulons tenir compte des circonstances; nous disons que nous examinerons le projet sur l'invalidité dès qu'il sera connu et nous l'accepterons s'il paraît utile à la classe ouvrière et s'il tient compte de ses désirs.

Cela sera si net que Péricat en sera inquiet et le manifestera: « Jouhaux a dit : « Nous accepterons la loi sur l'invalidité. » Et Jouhaux rectifiant : « ... Nous *examinerons* s'il y a lieu d'accepter », n'affaiblit que bien peu la prudence avisée de sa déclaration première. Aussi lorsque l'ordre du jour confédéral, présenté par Jouhaux, est accepté par Merrheim — qui rappelle que la Fédération des Métaux au Comité fédéral du 11 juin voulait quelque chose de plus net encore —, par Savoie et par Le Guerry, pendant que Sergent au contraire se rallie à l'ordre du jour d'Yvetot (1); lorsque mis aux voix il récolte 935 voix contre 83 et 114 abstentions, je ne pense pas forcer les faits en soulignant que c'est une période nouvelle qui s'est ouverte dans l'attitude de la C. G. T. vis-à-vis des retraites ouvrières.

(1) Le Congrès, satisfait de la belle campagne menée par la C. G. T. contre la loi d'escroquerie des retraites et des résultats obtenus :

Déclare nécessaire de continuer la lutte pour obtenir une retraite ouvrière logique en protestant non seulement contre le système de la capitalisation, mais encore contre une répartition qui semblerait plus ou moins équitable, mais toujours inacceptable puisqu'elle résulterait des cotisations ouvrières; en protestant enfin contre tout système de vexation comme celui de la carte et contre tout système de limitation dérisoire comme ceux de l'âge et de taux indiqués par cette loi;

Le Congrès décide donc d'intensifier encore la propagande contre cette loi jusqu'à ce qu'on ait compris que celui qui a contribué à la richesse sociale doit être à charge de la Société aussitôt qu'il ne peut plus travailler, quelle qu'en soit la raison, pourvu qu'il soit dans le besoin.

Contre la loi Millerand-Berry

J'ai déjà dit que la loi Millerand-Berry n'avait pas soulevé contre les élus socialistes les critiques que certains aiguisaient depuis des jours. Aussi bien ces critiques, pleines de fiel et d'injustice, ne pouvaient résister à un sérieux et loyal examen, et c'est tout à la louange du Congrès du Havre qu'il ne se soit pas trouvé de congressistes, de quelque tendance que ce fût, pour faire une place importante à de basses préoccupations.

Comment en eût-il été du reste ainsi, si l'on se rendait compte de l'importance vraie du débat? Pour amener le gouvernement à réfléchir, ne fallait-il pas obtenir l'adhésion à peu près unanime du Congrès plutôt que d'obliger un grand nombre de délégués à se rétracter sur eux-mêmes devant les attaques qu'on aurait dirigées contre les élus du Parti auquel ils appartenaient.

C'est ce que comprit assurément l'orateur principal du débat, Merrheim, qui fut assez heureux pour emporter l'adhésion unanime du Congrès. Aussi bien la fermeté de ses déclarations accentuait encore la possibilité d'unanimité.

Avec de nombreux amis, disait-il, nous avons examiné la gravité de la situation. Quelles que soient les tendances, il est une question sur laquelle nous devons prendre toutes nos responsabilités devant la classe ouvrière comme devant la bourgeoisie capitaliste elle-même et sa presse, qui, depuis six ans, dénature toute notre action, toutes nos pensées.

Nous déclarons avec netteté, avec précision que nous sommes contre la désertion. Nous tenons à déclarer que la loi Millerand-Berry n'a rien à faire avec notre antimilitarisme, que nous avons discuté dans nos Congrès antérieurs, et que nous n'avons qu'à confirmer.

De même, en ce qui concerne le Sou du Soldat, il n'a rien à faire avec l antimilitarisme et est œuvre de pure solidarité. Nous remercions MM. Berry et Millerand de nous avoir donné occasion par leur loi de dissiper l'équivoque sous laquelle on essayait de nous étouffer.

J'ai déjà signalé le souci de Merrheim d'écarter toute nouvelle discussion sur le fond même de l'antimilitarisme. Le Congrès ne l'eut pas moins que lui, car aussitôt après son intervention il adoptait la résolution Merrheim-Jouhaux à l'unanimité de 1.050 votants. Il y avait une douzaine d'abstentions.

Le Congrès, après examen de la loi Berry-Millerand dans sa teneur générale, et en particulier dans le paragraphe créant des pénalités nouvelles contre les délits politiques, par l'envoi aux « exclus de l'armée » des jeunes hommes condamnés pour faits d'antimilitarisme;

Constate que cette nouvelle législation constitue une aggravation dont les effets sont surtout dirigés contre la classe ouvrière et contre la propagande syndicaliste, en frappant les jeunes gens ayant subi une condamnation de

trois mois de prison, pour provocation à la désertion ou à l'insoumission, ou deux condamnations au moins d'une durée totale de trois mois, pour diffamations et injures envers l'armée et provocations adressées à des militaires.

De cette première disposition il résulte que les jeunes militants déjà frappés pour avoir, en exécution des décisions de nos Congrès corporatifs, participé à la propagande antimilitariste, sont menacés d'une double peine, dont la seconde n'est rien moins que le bagne militaire.

Le Congrès considère que le second dispositif de cette loi aggrave la législation antérieure en prévoyant l'envoi au bataillon d'Afrique des jeunes gens ayant subi deux condamnations d'une durée totale de trois mois de prison, pour coups et blessures, rébellion et violence envers les agents de la force publique.

Désormais, les délits considérés jusqu'ici d'ordre politique, sont passibles de pénalités telles que des délits de droit commun, comme l'attaque à main armée, le cambriolage, l'assassinat, ont pour des jeunes gens de vingt ans des conséquences infiniment moins graves que la propagande syndicaliste.

De plus, en raison du deuxième dispositif, toute personne qui, à un moment donné, soit au cours de son travail, soit à l'occasion de n'importe quelle manifestation de la vie ordinaire, est susceptible d'être entraînée à des voies de fait, tombera comme celle poursuivie à l'occasion d'incidents de grève, sous le coup des articles de cette loi.

Cette loi est un danger public, aucun jeune homme ne peut prétendre ne pas en être victime.

Le Congrès constate qu'en édictant de pareilles mesures répressives, qui excluent de l'armée régulière des jeunes gens qui n'auraient pas songé à se soustraire à l'incorporation, Gouvernement et Parlement poussent eux-mêmes à des résolutions désespérées: telle l'insoumission.

En conséquence, le Congrès croit de son devoir d'indiquer qu'en de telles alternatives il ne reste aux organisations confédérées qu'à prendre toutes dispositions pour que les jeunes gens victimes de ces mesures réactionnaires puissent effectivement compter sur la solidarité ouvrière.

Enfin, le Congrès donne mandat au Comité confédéral d'organiser une vigoureuse action pour amener l'abrogation de ces dispositions.

La Semaine anglaise

Le débat sur la Semaine anglaise fut, on peut le dire, des plus brefs. L'accord unanime s'était fait à la Commission et le rapporteur Hamelin, ainsi que Jouhaux, n'intervinrent guère que pour réclamer l'unanimité du Congrès, afin, disait Hamelin, « qu'il n'y ait ni vainqueurs ni vaincus et que tous puissent aller d'un même cœur à une bataille commune », et, disait Jouhaux, qu'on pût « recommencer l'agitation comme après Bourges, et réaliser l'unité morale du prolétariat par l'épuisement des rivalités corporatives ».

La résolution était ainsi conçue:

Le XII[e] Congrès confédéral, rappelant que l'agitation entreprise par la C. G. T. pour la conquête des huit heures, revendication d'une haute portée morale et économique dont la généralisation doit rester la préoccupation principale, constate que les résultats obtenus n'ont pu l'être que par l'action d'ensemble du prolétariat;

Considérant que la semaine anglaise est une revendication permettant d'atténuer les conséquences du chômage, qu'elle aurait aussi pour effet certain d'assurer le repos hebdomadaire à un grand nombre de catégories de salariés qui n'en bénéficient pas;

Considérant qu'en supprimant un surmenage meurtrier, elle diminuerait dans une forte proportion les accidents du travail et les méfaits de l'alcoolisme si nuisibles à la classe ouvrière;

Considérant que c'est aussi la possibilité pour les femmes industrialisées par centaines de mille de vaquer un peu plus à l'entretien du foyer, au profit de la santé et de l'éducation des enfants;

Le Congrès déclare que la diminution des heures de travail doit se poursuivre en même temps que l'application de la semaine anglaise pour le repos de l'après-midi du samedi, décide:

Le Comité confédéral devra préparer et poursuivre avec énergie une campagne méthodique par l'application d'affiches, de tracts, de brochures, par des séries de conférences pour démontrer aux travailleurs l'utilité de la semaine anglaise;

Il devra apporter son appui aux mouvements des corporations en lutte pour l'obtention de cette revendication indispensable et en assurer la réalisation sans diminution de salaire ;

Engage toutes les organisations confédérées à entamer une action qui autant que possible, devra se produire après un accord entre les fédérations intéressées et les unions régionales;

Cette action devra s'inspirer des indications du Comité confédéral et profiter de toutes les circonstances pour les faire valoir. Cette revendication réalisable est réalisée déjà dans certains pays et dans certaines corporations en France.

Hamelin avait noté deux caractéristiques principales de la résolution. D'abord la Commission indiquait que la réalisation de la semaine anglaise devait être poursuivie sans diminution des salaires. Loyau eût préféré le silence sur ce point. D'autre part, la Commission n'avait pas cru devoir fixer une date à partir de laquelle dans toutes les corporations sans exception l'effort pour la semaine anglaise serait conduit.

« A partir du 1[er] mai 1906, nous ne travaillerons plus que huit heures ! » Le souvenir de cette formule hantait les esprits des congressistes. Hamelin, judicieusement, rappelait que bien des corporations alors en plein chômage n'avaient pas trouvé l'heure favorable, et que l'expérience conduisait à tenir compte que toutes ne sont pas prêtes en même temps à la lutte.

— Ainsi, concluait Hamelin, les organisations restent juges du moment où elles feront le maximum de leur effort. La Commission ajoute que la diminution des heures de travail est la première chose à obtenir, même avant l'augmentation des salaires. Donnez à la C. G. T. le mandat de poursuivre l'agitation. Prouvez, par cette unanimité, que, dans les questions économiques, nous serons unis sans distinction de tendances pour lutter contre la bourgeoisie capitaliste.

C'est Gaston Lévy et Jouhaux qui insistèrent avec le plus de force sur le caractère de campagne générale qui devait être lié à l'agitation pour la semaine anglaise. La formule de combat en sera : Le repos de l'après-midi du samedi :

1.079 voix, l'unanimité des votants, acceptèrent la résolution de la Commission.

La Vie chère

La Vie chère à elle seule eût mérité un Congrès. Mais toutes les questions qu'elle soulève ne sont pas exclusivement d'ordre syndical. On le voit bien à la résolution qui fut rapportée par Klemzinski, et adoptée à l'unanimité sauf un léger amendement à propos de l'alcool et du tabac.

Le Congrès, considérant que la crise de la cherté de la vie n'est pas seulement nationale, mais internationale, que des causes naturelles ou accidentelles comme l'augmentation des besoins ou les récoltes déficitaires qui contribuent à l'élévation du prix de certains produits ne suffisent cependant pas à expliquer, ni le caractère général, ni l'intensité croissante de la crise de la cherté dont pâtit la masse consommatrice.

Déclare que la hausse est due à un ensemble de facteurs d'origine capitaliste, au premier rang desquels apparaît:

1° *La mauvaise organisation de la production et des industries agricoles;*

2° *Le développement des cartels et des trusts, grâce auxquels un certain nombre de grands industriels et d'intermédiaires font progressivement la loi sur le marché;*

3° *Les spéculations malheureusement favorisées par notre régime douanier ;*

4° *Les impôts qui pèsent sur le travail, et notamment ceux qu'entraîne le gaspillage budgétaire provoqué par les dépenses militaires.*

A titre d'indication, le Congrès préconise les moyens suivants pour réagir contre la crise du renchérissement de la vie:

Moyens éducatifs : Education de la ménagère pour la meilleure utilisation de son budget et acquisition des notions d'hygiène alimentaire. Création à cet égard de cours d'économie ménagère dans nos Bourses du travail;

Moyens collectifs : Boycottage des produits qui ne sont pas de première nécessité et dont le prix est élevé par suite des manœuvres capitalistes. Impositions sur les marchés en dehors de toute dépréciation des marchandises des prix établis par les Comités régionaux spéciaux.

Organisation du pouvoir de consommation par la création de coopératives groupant par régions leur puissance d'achat et pouvant par leur organe centralisateur produire au profit des consommateurs; cela supprimeroit les intermédiaires. Organisation de la production agricole permettant l'écoulement direct des produits. Campagne d'agitation contre les droits prohibitifs abritant les agissements des trusts et déterminant la restriction et le dérèglement de la production afin de fausser la loi de l'offre et de la demande.

Enfin, et surtout, préconise comme réponse aux augmentations de la valeur des produits les augmentations des salaires.

En ce qui concerne la hausse des loyers, il est nécessaire que, localement, les syndicats s'associent pour mettre un frein aux abus du droit de propriété, exercent leur initiative en vue de favoriser l'accession de leurs adhérents dans des logements salubres et de loyer limité.

ADDITION

Le Congrès estime qu'en présence du problème angoissant de l'augmentation du coût de la vie, il y a lieu d'éditer des études pouvant servir de guides aux propagandistes en indiquant les causes générales et les remèdes préconisés en vue d'atténuer les effets de la vie chère.

Il conseille au Comité confédéral de bien indiquer que les travailleurs doivent, en présence des luttes à soutenir: s'abstenir de boissons alcooliques, fuir les jeux de hasard et éviter les dépenses inutiles.

LES PROBLEMES DE TACTIQUE GENERALE

Sauf le rapport moral du Bureau confédéral, qui comme toujours peut ouvrir la fenêtre sur des discussions de tout ordre, il n'y avait pas à l'ordre du jour officiel du Congrès du Havre de grandes questions de tactique.

Mais en réalité tout le monde attendait un débat au Havre. On l'attendait même passionné et tumultueux, Le « manifeste des Cinq: Notre Position » — l'Encyclique, comme certains l'appelaient ironiquement — écrit en vue du Congrès, dirigé contre Hervé et la *Guerre Sociale* d'une part, contre le Parti socialiste accusé de se livrer à une tentative d'enveloppement du mouvement syndical d'autre part, avait fait couler beaucoup d'encre, et lorsque Renard, avec sa netteté coutumière, vint exposer sa critique de l'action confédérale, ce fut d'un commun accord que s'engagea à fond cette discussion tactique... qui n'était point à l'ordre du jour.

Le réquisitoire de Renard fut serré et vigoureux, d'autant plus que ne voulant sans doute laisser prise à aucune fausse interprétation, notre camarade avait pris la précaution de l'écrire.

Mais il est certain que sa conclusion, à cause de sa netteté même, donnait une prise non moins vigoureuse à ses adversaires. Tel était, en effet, le texte que Renard déposait sur le bureau du Congrès:

Le Congrès,

Considérant qu'il appartient aux seuls syndicats confédérés de se prononcer souverainement en congrès sur les points déterminant la tactique et la doctrine qu'ils entendent suivre;

Déclare :

Qu'il est totalement étranger au manifeste publié dans la presse sur ces points de vue par des personnalités qui, bien qu'appartenant comme fonctionnaires ou autrement à des organisations confédérées, n'avaient aucun mandat pour ce faire.

Il affirme sa sympathie pour le Parti socialiste qui, comme la Confédération, poursuit — bien que sur un autre terrain — l'amélioration des conditions économiques du prolétariat, ainsi que la transformation complète de l'inique société actuelle.

L'affirmation de sympathie que Renard réclamait ainsi du Congrès pour le Parti socialiste aurait fait nécessairement sortir le syndicalisme du cadre qu'il s'était assigné à Amiens, je dirai même de la position que les congrès socialistes de Limoges et de Nancy lui avaient reconnue comme légitime. C'est la raison pour laquelle d'autres socialistes comme Klemzynski, et plus tard Gaston Lévy, Cleuet, Fiancette (désignés pour parler quand on condensa le nombre des orateurs), ne crurent pas pouvoir s'associer à Renard, bien que sans doute beaucoup de critiques formulées par lui leur apparussent fondées.

Les critiques? Renard ne les épargne pas : verbalisme vain et tapageur, rivalités de tendances, manquements à la courtoisie internationale, manifestes d'excommunication majeure, action directe violente, contradictions de l'affirmation fédéraliste et de l'obligatoire pratique centraliste, propagande mal réglée, organisation irresponsable, sont, selon Renard, autant de raisons déterminantes de cette crise du syndicalisme dont tous les orateurs sans distinction de tendance parleront au cours de ces deux journées de discussion.

Voici le corps d'argumentation de Renard:

Nous allons entamer une nouvelle campagne au sujet des retraites et en faveur de l'application de la « semaine anglaise ». Croyez-vous qu'une action parallèle du parti socialiste à la Chambre et dans le pays à celle que mènera la Confédération Générale du Travail n'aura pas son efficacité ?

Et alors pourquoi ces manifestes d'excommunication majeure lancés par des personnalités qui n'ont pas été mandatées pour ce faire ? Que signifie le nébuleux factum signé Griffuelhes, Jouhaux, Savoie, Bled et Voirin ? Sont-ce donc ces personnalités qui sont seules en possession du talisman confédéral ?

Que fait-on alors du désir exprimé par un grand nombre de délégués de la province à la dernière conférence confédérale qui demandaient que l'on

mit fin à cette lutte que livre la Confédération au Parti socialiste, parce qu'il a été constaté que partout on se trouvait réduit à l'impuissance avec cette tactique, marque d'un état d'esprit déplorable. On croyait qu'une détente était survenue. On se trouvait partout bien de l'accalmie relative. Et voici qu'à la veille du Congrès, des hommes s'arrogent le droit de ranimer le hideux brandon de la discorde.

. . . .

Chaque fois que l'Etat s'est allié au patronat pour lutter contre la classe ouvrière, celle-ci est sortie de la lutte battue, meurtrie, vaincue... La grève des cheminots, celle des inscrits maritimes après celle des P. T. T. en sont des preuves irrécusables. Luttons, mais contre l'Etat-patron, pour faire améliorer les conditions d'existence des travailleurs de l'industrie privée et celles des travailleurs qui sont au service de l'Etat ; là, nous serons d'accord. Mais votre lutte contre l'Etat pour sa suppression en tant qu'institution politique nous constituerait, nous, organisations syndicales, en parti belligérant de ce même Etat et nous exposerait aux coups, à sa puissance de répression : police, armée, lois, tribunaux. C'est là ce qui nous sépare.

. . . .

Quels sont vos moyens, continue-t-il, où plutôt quel est votre moyen, devrais-je dire : c'est l'action directe ?...

Qu'entend-on par action directe ?

C'est, si je ne m'abuse, pour les organisations corporatives la conception de l'action syndicale qui consiste à mener à bien les revendications ouvrières et à les solutionner sans avoir recours à aucun intermédiaire politique, c'est-à-dire sans le concours des maires, des magistrats de l'ordre administratif ou judiciaire, sans le concours de gens ayant un mandat politique quelconque. De cette action directe, nous sommes partisans.

Mais la masse des travailleurs est loin d'être arrivée à maturité nécessaire, voulue, pour solutionner ainsi les conflits qui surgissent entre le capital et le travail. Aussitôt qu'un conflit se produit, que voit-on ? Les ouvriers s'empresser de faire les arbitres de ces conflits les personnalités sus-nommées ainsi que les pouvoirs publics.

Et comment pourrait-il en être autrement avec nos syndicats chétifs, avec le faible contingent des travailleurs organisés en syndicats ?

Vous dites bien que vous voulez vous passer de l'Etat, vous voulez ne pas le connaître. Mais lui, il veut vous connaître et quand vous croyez n'être que deux dans le conflit (ouvriers et patrons) il arrive, sans que vous vous y attendiez le moins du monde, qu'au lieu d'être d'eux, vous êtes trois. Vous ne pouvez pas méconnaître cette troisième puissance, parce qu'elle s'impose inéluctablement. Et comme en l'occurence nous ne possédons pas la force, nous sommes obligés en tant que travailleurs de nous incliner et de composer.

Reste l'action directe violente, qui est celle que beaucoup d'entre vous préconisent : manifestations tumultueuses, troubles, bris de carreaux, sabotage de machines, des outils, de fils télégraphiques, etc., etc., mais chaque fois vous êtes vaincus par l'intervention de la force publique, de la puissance publique, par l'Etat.

Et alors comme nous, comme de simples et vulgaires réformistes, vous êtes obligés de composer et de solutionner le conflit avec les représentants de l'Etat. Le conflit se termine par un arrangement quelquefois bon, mais très souvent mauvais parce que dans la plupart des cas la bataille a été livrée sans préparation par des ouvriers las de souffrir et qui se sont soulevés contre le mal, mais insuffisamment organisés.

Entre ces deux tactiques, nous préférons la nôtre qui consiste à dire aux ouvriers : groupez-vous, organisez-vous d'abord et par ces moyens tâchons d'obtenir tant par l'action législative sur laquelle vous exercerez une pression et une influence efficaces, le plus de garanties possibles par la loi, comme d'autre part, le plus d'améliorations possibles par notre action sur le terrain corporatif que la force du nombre pourra arracher au patronat.

Il est certain que la critique portait, elle devait provoquer de nombreuses répliques. Bousquet déclara toute alliance entre la C. G. T. et le P. S. impossible. Fay, Escalier, Dumercq appuyèrent. Dumas proclama qu'il fallait plus que jamais rappeler « que le syndicalisme se suffit à lui-même, et que les ouvriers ont le devoir de rester neutres sur le terrain syndical ».

Yvetot, lui, se contenta de défendre le rapport confédéral et se proclama « réformiste toujours et révolutionnaire souvent ».

Il n'y a pas un effort syndical qui ne tende à une réforme, et quand nous arrachons la moindre réforme, nous faisons œuvre révolutionnaire. Ce n'est pas moi qui reproche à certaines corporations dépendant de l'Etat de s'adresser à lui. Mais l'Etat, c'est l'Autorité. Nous sommes dans notre rôle de nous mettre hors de sa férule.

Nous n'avons jamais dit que nous défendions d'avoir confiance en l'Etat. Seulement, regardez les inscrits. Ils comptaient sur l'Etat; je ne les ai pas dissuadés: ils comptaient sur l'arbitrage; ils l'ont exigé; mais croyez-vous que la prochaine fois ils compteront encore sur l'Etat et sur l'arbitrage? Voilà comment se font les révolutionnaires.

Mais il faut retenir de ses déclarations un autre passage qui, celui-là, intéresse la coopération et qui ressemble trait pour trait à une thèse qui fut soutenue dans nos congrès socialistes, mais au bénéfice du Parti, cela va de soi. Ainsi, la coopération risquerait si elle écoutait la voix des sirènes de se voir tiraillée, déchiquetée... pour l'amour de ses présents.

Après avoir regretté le subventionnisme qui lie parfois les syndicats « par des chaînes dorées », Yvetot ajoutait :

Nous avons dit qu'il y avait des moyens pour avoir de l'argent. C'est le chapitre coopératisme. Oui, par la coopération, on pourrait trouver des moyens pour alimenter la propagande syndicale.

Dumoulin se montrait plus âpre peut-être à l'égard du Parti socialiste. Pourtant, il ne repoussera pas tout accord. La manifestation

Aernoult lui a causé « une extrême satisfaction. Des accords de ce genre suffisent ».

Mais un discours va déterminer une position nouvelle entre Renard et ses contradicteurs, c'est celui de Klemzynski.

Klemzynski va disséquer, si je puis dire, ce qu'il appela le problème politique de la C. G. T. Il trouvera des figures heureuses, des mots imagés. Il définira avec un rare bonheur d'expression quel peut être le rôle réciproque du Parti socialiste et de la C. G. T. et sa démonstration fera sur le Congrès une très grande impression.

On n'est pas arrivé à prouver que la totalité du Parti soit formée d'avocats, de médecins. Il compte beaucoup, on me l'accordera, de travailleurs confédérés, et c'est pourquoi nous voyons avec inquiétude se développer certaines thèses.

Il y a eu ici des paroles qui m'ont paru bien lointaines. Mon camarade Renard, deux fois camarade puisqu'il est du Parti socialiste et confédéré, a donné une expression qui m'a paru très erronée de ce qui se passe dans le Parti.

Où donc le Parti socialiste a-t-il manifesté le désir de mainmise qui transparait à travers le discours de Renard. Est-ce à Limoges? Est-ce à Nancy? C'est le contraire qui s'est produit. Et la motion d'Amiens ressemble à la motion de Nancy.

Klemzynski se tourne maintenant de l'autre côté :

Mais à la C. G. T. aussi, il en est qui sont tentés de dépasser, de forcer le sens des résolutions. La motion d'Amiens dit-elle que le syndicalisme suffit à tout? Relisez-la. Elle dit que le syndicalisme se suffit à lui-même, c'est-à-dire que c'est par son autonomie développée qu'il peut grandir.

Ces mots de la résolution d'Amiens n'ont pas porté ombrage au Parti socialiste, je tiens à le dire.

Ce qui fait, pour ma part, que j'ai compris le syndicalisme confédéral, c'est que j'avais cette conception de lutte de classe qui est toujours au fond du socialiste et que nous ne trouvons pas toujours chez chacun de nos syndiqués.

Je comprends qu'on puisse dire qu'on est socialiste sans être du Parti. J'ai été heureux d'entendre Dumoulin en faire l'affirmation, mais je suis étonné que Renard ait pu croire qu'un rapprochement qui n'est pas dans les choses puisse être imposé.

Mais j'ai entendu des paroles aussi retardataires de la part de Dumas qui s'est placé en anarchiste pour reprocher aux secrétaires confédéraux de n'avoir pas mené la Confédération dans la voie anarchiste.

C'est cette conception d'un socialisme étroit ou d'une idéologie anarchiste surannée qui mérite d'être mise au point.

Pour moi, le Parti socialiste ne peut pas se développer si la C. G. T. ne se développe pas. Le Parti ne peut pas vouloir l'accaparer. Il ne s'agit pas pour lui de fureter dans le poulailler de la C. G. T. pour enlever les poules. Cette crainte est vaine.

Si la C. G. T. est à l'avant-garde, elle n'a pas besoin de piétiner le Parti socialiste puisqu'elle est devant lui. Et si, étant à l'avant-garde, elle était mordue aux mollets, c'est que vous vous arrêteriez sur la route au lieu de poursuivre la marche en avant.

Le syndicalisme révolutionnaire a fait notre espoir, à nous socialistes même, parce qu'il nous est apparu comme une espèce de rajeunissement et qu'il était de pure essence marxiste.

On devrait reconnaître que le développement de la C. G. T. a été dû à l'expérience de vieux militants socialistes qui ont apporté leur concours.

Jouhaux, Yvetot ont reconnu et dénoncé une crise. Cette crise ne vient pas de ce que le Parti socialiste se livre à une tentative d'enveloppement. Elle vient de ce que nous n'avançons pas, qu'il y a une désorientation, que les militants font défaut. Eh quoi! C'est à cette heure que vous voudriez faire comme une sélection, augmenter la méfiance, réduire le nombre?

Disons qu'à une situation nouvelle il faut une solution nouvelle. Jouhaux espérait une unanimité. Elle peut être espérée si on ne s'embarrasse pas de conceptions surannées, si on donne à ce Congrès, qu'on sent bien n'être pas fixé lui-même, la possibilité de répondre à la question que chacun se pose: « Que ferons-nous en rentrant? »

Tous les mouvements ont leur tare, ne l'oublions pas. La politique a ses convoitises, créées par le pouvoir, la coopération a son contact avec l'argent, la confédération a un corporatisme souvent étroit auquel nos militants ne réussissent pas toujours à échapper. Ce sont les boulets que nous traînons. Mais pratiquons l'éducation du syndicalisme et nous réduirons ces défauts.

Et puis, sommes-nous sans reproches? Croyez-vous que nous ne soyons pas allés souvent à la chasse au lion capitaliste avec une épingle à la main.

Klemzynski exprime alors la crainte que l'action professionnelle de la C. G. T. n'apparaisse pas suffisamment à ceux qui maintenant disent: « Nous ne voulons pas adhérer à la C. G. T. parce qu'elle fait de la politique. »

« Nous avons, en effet, une politique de classe que nos militants, si réformistes soient-ils, doivent affirmer ».

Klemzynski voit le remède à la crise dans l'augmentation du nombre des militants, dans l'union étroite des unions départementales qui créent les relations intercorporatives.

Il cite l'exemple de l'union entre organisations donné à Saint-Claude pour réaliser la Maison du Peuple, union dans laquelle chacun a réservé jalousement toute sa liberté, et il termine:

Quand toutes ces soudures partout paraissent nécessaires ou se font, nous regrettons les paroles qui déchirent. Dans l'Internationale, le plus grand service que puisse rendre le syndicalisme français, c'est de se développer dans notre confédération, sans abus de fédéralisme, sans abus de centralisme.

Il ne s'agit pas de savoir si le syndiqué doit voter ou non. Il y a des

camarades qui ont cru pouvoir, forçant le sens de la résolution d'Amiens, faire une propagande d'abstention électorale. Nous ne nous en sommes pas plaints parce que nous faisions la part des tempéraments. Nous ne demandons pas de credo individuel. Mais ici, au Congrès, nous avons le devoir de voir plus haut et plus large, si nous voulons vraiment justifier la place que nous nous sommes assignés nous-mêmes à l'avant-garde.

Après Klemzinski, le Congrès apprit que dix-huit orateurs étaient encore inscrits. Par entente, ils furent ramenés à neuf: Broutchoux, à l'extrême pointe anarchiste, si je puis dire; Renard et Inghels, à l'extrême pointe socialiste; Cleuet, Gaston Lévy et Fiancette, d'une part, Merrheim, Griffuelhes et Jouhaux, d'autre part au centre socialiste et syndicaliste.

Broutchoux, pas plus que les autres orateurs voisins de sa tendance, ne tentera une réponse à Klemzinski. Il parlera contre l'accord du Parti et des syndicats, mais il ne reproduira cependant pas ses déclarations de Marseille où il fallait alors, d'après lui, donner à la Confédération une expression nettement anarchiste. La neutralité l'a conquis. Notons, du reste, qu'il nous fera part de cette conception un peu retardataire qu'il y aurait lieu de « faire l'expropriation capitaliste par la coopération de production et l'expropriation commerciale par la coopération de consommation ».

Cleuet, lui, fera un effort pour dégager la vraie neutralité confédérale. Cet effort, il le traduira dans une résolution dont il donne lecture mais dont il ne demandera pas la mise aux voix à la fin de la discussion, et qui fixait ce que les syndiqués socialistes pensaient pouvoir légitimement demander pour aboutir à un rappel et à une application loyale de la résolution d'Amiens. Klemzinski avait montré l'inconvénient d'une propagande qui se faisait plus spécialément antiparlementaire et antiélectorale. Cleuet établit qu'une telle propagande force singulièrement le sens de la résolution d'Amiens et il rappelle qu'il est impossible souvent, dans l'action quotidienne, de ne pas compter sur l'action décisive des pouvoirs publics.

Je ne sais pas, dit-il, si nos camarades Griffuelhes et Jouhaux acceptent la définition de Broutchoux, « le syndicalisme doit arracher les résultats par sa seule force, sa seule action directe ».

S'ils le faisaient, ils se placeraient en dehors de la thèse confédérale elle-même. Aussi bien, y a-t-il une thèse confédérale?

Ce n'est pas en effet la C. G. T. qui lutte, ce sont les fédérations et les Bourses qui agissent, et si nous regardons comment s'accomplit cette action, nous qu'on appelle les modérés et les réformistes, nous ne pratiquons pas autrement l'action syndicale que nos camarades qui se qualifient de révolutionnaires.

Il y a action directe le plus souvent. Oui, quand Le Guerry montrait les

diamantaires obtenant la journée de 9 heures, il disait: c'est une manifestation d'action directe. Mais alors, comment appelez-vous l'action des camarades du Livre qui l'ont obtenue eux aussi? Comment appelez-vous ce que nous avons obtenu, nous, les employés? Si vous cachez sous le vocable « action directe » autre chose, dites-le.

Mais il y a une autre forme d'action inévitable et qui n'a pas encore été examinée, c'est l'action sur les pouvoirs publics!

Ainsi, quelqu'un a-t-il apporté une solution directe aux conflits individuels entre patrons et ouvriers? Non pas, il n'y a que les prud'hommes, et là, des camarades révolutionnaires ne vont-ils pas s'asseoir devant ces tribunaux d'arbitrage.

Bousquet rappelait la campagne pour les bureaux de placement, mais je lui demande si la situation des bureaux de placement n'est pas pire qu'avant le mouvement d'action directe?

Ah! si le prolétariat était révolutionnaire dans les faits! Mais il lui suffirait de ne pas aller dans les bureaux de placement! et la question serait résolue...

Parcourez toutes les résolutions prises dans les fédérations d'industrie sur la nationalisation ; elles ont peut-être eu tort, diront les auteurs du manifeste, mais elles n'en constituent pas moins une partie de la pensée confédérale. Or, elle s'est prononcée pour la nationalisation et une intervention qui nécessiterait une action près des pouvoirs publics.

Quelle déduction tirer de tout cela? La C. G. T. doit-elle poursuivre directement par ses membres l'obtention de certaines améliorations par les pouvoirs publics?

Je dis non, mais je dis que pour ces raisons mêmes, vous n'avez pas le droit d'être antiparlementaires.

Et maintenant, on dit qu'il y a un rappel nécessaire de la motion d'Amiens; c'est notre avis à nous aussi. Sans doute, certains paragraphes sur l'avenir pourraient faire l'objet de réserves, mais sur l'autonomie, sur l'action politique en dehors des organisations, nous nous réclamons de cette résolution, et nous croyons être dans la vraie tradition confédérale en demandant qu'elle ne soit violée ni d'un côté, ni de l'autre.

Voici la résolution que déposait Cleuet en compagnie de Fiancette et de Gibaud:

Le Congrès,

Rappelle et confirme la résolution d'Amiens, considérée par lui comme le pacte nécessaire qui lie tous les travailleurs « conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ».

Il rappelle notamment que la résolution d'Amiens « affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique ».

Il considère comme conséquence que nul ne peut, sans fausser le sens de la résolution d'Amiens, faire à l'intérieur ou au nom des organisations, une propagande politique ou antipolitique destinée à conseiller au syndiqué

d'user ou *de ne pas user* des droits politiques que la loi lui confère comme citoyen, propagande qui aurait pour résultat, contrairement à la résolution d'Amiens, *d'introduire dans le syndicat les opinions de parti ou de secte qu'il professe au dehors.*

Le Congrès,

Déclare, en ce qui concerne certaines actions parallèles qui peuvent être imposées par les événements *avec des organisations, partis ou sectes qui, en dehors et à côté, poursuivent la transformation sociale,* que les organisations confédérées ont toujours à sauvegarder, par-dessus tout, la nécessaire autonomie syndicale.

De l'intervention de Merrheim, je retiendrai les considérations finales qui auraient gagné à être développées. Elles marquent une préoccupation que nous avons déjà vu paraître au Congrès du bâtiment sur l'interdépendance du mouvement syndical par rapport à la marche, à la puissance et au développement de l'industrie capitaliste et de la classe patronale. De même, c'est seulement en une brève allusion au capitalisme d'Etat que Merrheim va parler de ces nationalisations condamnées par le Manifeste des Cinq dont Cleuet rappelait qu'elles sont préconisées par les corporations intéressées. Sans doute n'est-ce là qu'une amorce pour les débats futurs, puisque Griffuelhes lui-même n'en parla point, et que cela reste un problème devant lequel se trouvera nécessairement le syndicalisme en raison même du développement du syndicalisme des fonctionnaires.

Pour nous, nous voulons le syndicalisme, nous ne voulons pas d'un capitalisme d'Etat.

Ce que nous voulons, ce n'est pas un droit se superposant au droit capitaliste, mais un droit nouveau.

Nous souffrons de notre état de stagnation parce qu'il n'y a pas de plan d'action générale, mais aussi parce que le capital a découragé l'ouvrier de l'amour de son travail. L'homme ne compte plus près de la machine, et une fois encore il faut regretter que l'action ouvrière n'ait pas obligé chez nous le patronat à s'organiser contre les concurrents des autres pays.

La résolution d'Amiens! c'est encore à elle que va se rattacher Gaston Lévy en indiquant que s'il a demandé que pour la désignation des orateurs on ne s'en tînt pas à deux tendances principales, c'est qu'il y avait utilité à établir que « nous sommes ici non comme des socialistes opposés à des syndicalistes, non comme des réformistes opposés à des révolutionnaires, mais simplement en confédérés ». Je veux rapporter avec quelque détail ses paroles car, inexactement relevées, elles ont fait depuis dans le Parti socialiste l'objet d'un incident dont l'origine remonte à un article d'Hervé.

Je parlerai en confédéré, moi qui appartiens au Parti socialiste, et nous nous différencions de ce qu'ont dit Renard et Inghels, et même pour une

part Cleuet, en ce qui concerne la valeur de l'action syndicale. Ils ont dit qu'elle était de valeur secondaire, tenue dans les limites de la légalité. Au contraire, nous croyons que la constitution d'organismes qui préparent la société nouvelle prépare l'heure même de la révolution.

— Pour nous, dit Lévy, il nous suffit qu'on maintienne la résolution d'Amiens, *mais qu'on n'en sorte ni d'un côté ni de l'autre.*

Faut-il demander que la C. G. T. garde sa sympathie à un Parti? Mais la C. G. T. n'est pas constituée avec des hommes d'un seul Parti, ou d'une secte; les adhérents viennent de partout, il n'en faut éloigner aucun. Cela se produirait si on adoptait la motion de Renard.

Il y avait autrefois des camarades qui prétendaient donner une épine dorsale à la C. G. T. Renard les combattait. Ils n'ont pas de meilleur ami pour le Congrès aujourd'hui. Pour nous, nous pensons qu'il n'y a rien à changer.

Et maintenant, je voudrais répondre d'un mot à ceux qui ont parlé d'enveloppement. Si nous pensions que cette politique existe, notre place ne serait pas ici. Mais je ne vois pour ma part que les résolutions de nos congrès socialistes, or ils ont eu le souci constant de l'autonomie des deux forces, syndicale et socialiste. Il n'y a possibilité de dénouer la crise syndicale qu'en s'en remettant complètement à la résolution d'Amiens.

Renard, dans une deuxième intervention, fit tête aux adversaires. Il revint sur ses critiques du matin:

Décrier les personnes, dit-il, n'élève pas la cause. Elles ont besoin de toute la confiance pour agir.

— J'ai dit, continue Renard, que nous voulions que les ouvriers agissent pour une action professionnelle dans la C. G. T. Vous faites tout faire par les syndicats, c'est nous qui sommes pour la véritable autonomie.

Je suis pour l'action syndicale tout entière; quand elle est violente, tant pis; mais ce n'est pas à nous à susciter les violences. Ainsi nous limiterons les conséquences graves, les déchets qui en résultent, et nous n'en serons que plus forts.

Mais moi je ne veux pas dire que je fais la révolution tous les jours.

Je n'ai voulu ni rapetisser, ni grandir le Parti! je n'ai parlé ni de mariage, ni de concubinage, ni de subordination. Mais puisque le Parti a des sympathies pour la C. G. T., pourquoi la C. G. T. n'aurait-elle pas de sympathie pour le Parti?

Un orateur a dit que les événements pouvaient aboutir à créer des connexités dans l'action. En effet, on s'est entendu pour le meeting de l'Aéro-Park, on s'est entendu pour les obsèques d'Aernoult, je ne pense pas que personne ait eu à s'en plaindre.

Si les circonstances mettaient la bourgeoisie dans l'impossibilité de gouverner, il faudrait une classe ouvrière capable de prendre la direction des affaires. Certainement, vous savez bien que l'état des organisations ne permettrait pas cela. C'est pour ces raisons que je ne veux pas plonger dans l'inconnu.

Sans doute, comme vous, je n'admets pas les tares de l'action parlemen-

taire, je voudrais que nos élus entendent mieux la C. G. T. pour défendre ses solutions, mais c'est l'organisation seule qui nous mettra à l'abri de ces avocats retors qui, comme Briand, sont toujours prêts à trahir.

Je dis que s'il y avait union nous serions les plus forts pour obtenir des améliorations jusqu'à la transformation sociale complète.

Nous n'avons pas reproché à la C. G. T. son enthousiasme, nous avons dit : « Soyez prudents ! » Cela arrête-t-il notre action? Nous avons eu 172 grèves en dix-huit mois!

Rappelons, pour terminer, le reproche adressé par Renard à Gaston Lévy de l'avoir, lui socialiste, lâché devant le Congrès. « Reniement de Saint-Pierre », a dit Renard. Le mot était amusant. Mais Renard, de son côté, ne répudia-t-il pas ou ne parut-il pas répudier certaines solidarités socialistes, soit à propos de la grève des cheminots, soit à propos de la question des retraites... où cependant!!...

C'est Griffuelhes qui succéda à Renard. Peut-être fut-il différent de ce qu'on attendait. Son discours fut certes habile et bien dit, mais il apparut exclusivement polémique. On pouvait escompter une justification *théorique* du manifeste : « Notre position ». Elle ne vint pas. Griffuelhes était trop plein de sa crainte : l'enveloppement. Peut-être cela le conduisit-il même, quelle que soit sa maîtrise oratoire, au delà de sa pensée vraie.

Proclamer le dégoût du suffrage universel, ce n'était pas précisément se rattacher à la neutralité de la motion d'Amiens, ce n'était pas non plus éviter de paraître contradictoire avec cette affirmation faite, un moment avant, que la France dépasse les autres pays pour les libertés politiques et que ceux-ci ont d'abord à la rejoindre; ce n'était pas non plus calculer la portée lointaine que pouvaient prendre ces paroles pour le prolétariat belge dont les représentants étaient venus au Congrès pour solliciter le concours du prolétariat français, et qui avaient consenti à ne pas soulever un débat.

Même sur la grève des cheminots, d'où Griffuelhes tira ses principaux effets, on pouvait attendre au moins un essai de démonstration que, des rapports entre grévistes et militants socialistes, élus ou non, il était résulté dans la marche même des événements, des conséquences telles que la grève en aurait souffert soit dans son développement, soit dans sa fin.

Ne nous étonnons pas que Griffuelhes, grossissant à plaisir l'incident symbolique de l'arrestation à l'*Humanité*, n'ait pas tenté cet essai. Lui, comme d'autres, sait bien que ce fut le contraire, qu'il n'y eut pas main mise, mais aide fraternelle, qu'on eût reproché avec virulence de ne s'être pas produite si, par peur des responsabilités certaines, — car la grève était condamnée à mort avant même d'avoir commencé grâce aux fautes de tactique déjà com-

mises — l'*Humanité* et les militants socialistes avaient reculé devant le concours qui leur était demandé.

Quoi qu'il en soit, je le répète, le discours de Griffuelhes fut habile et fit grande impression. Il prend dès le début en corps à corps la thèse de Renard :

Renard veut des rapports entre le Parti socialiste et la C. G. T. Il le dit. Je préfère votre attitude, Renard, à celle de certains qui agissent sans le dire.

Si nous laissions faire, cela aurait pour conséquence d'amener les syndicats dans une position vassale.

Quels que soient les mots employés, ils ne sauraient masquer la vérité. Renard retarde.

. . . .

Certains dissimulent leur pensée et tentent cet enveloppement, et convenez, Renard, que le message si nébuleux a, lui aussi, provoqué des débats nombreux. C'est une averse depuis quelques jours !

Oui, il y a enveloppement, car certains tentent de réaliser dans la pratique ce que vous proposez au grand jour.

Cela veut-il dire que nous déclarons la guerre ? C'est déplacer les responsabilités. Pendant la grève des cheminots, nous nous souvenons tous qu'elle fut préparée pendant des mois : les tendances se heurtaient, les uns la voulaient immédiate, les autres songeaient à se retourner vers l'Etat. Le moment du conflit approchait. Les préparatifs insuffisants ont facilité une intrusion qui n'aurait pas dû se produire. Il faut dire que la faute en incombe sans doute aussi à ceux qui ont peut-être sollicité l'intrusion... Mais n'importe ! le fait est le même.

Et Griffuelhes rappelle qu'il avait encouragé les cheminots à faire la *Tribune de la Voie ferrée* quotidienne et qu'il avait conseillé même de ne pas faire appel à la C. G. T. pour conserver au mouvement son caractère.

Pendant ce temps, d'autres qui ne parlent pas comme vous, Renard, intervenaient pour mettre le conflit dans leur poche; cela se faisait au nom du Parti, sous le couvert de son organe officiel.

Où y a-t-il eu une protestation ?

Renard. — Un homme a refusé de s'y associer ; c'est Guesde !

Griffuelhes. — Des hommes politiques venaient au Comité de grève. Même si les grévistes étaient incapables ou insuffisants, des hommes respectueux de l'autonomie syndicale auraient répondu : « Allez rue Grange-aux-Belles ! »

Voici maintenant l'attaque à Hervé :

Qu'il me soit permis de faire cette constatation qu'aujourd'hui un seul homme est d'accord avec Renard : Hervé.

Cela nous éloigne des moments où nous avons connu d'autres attitudes. On nous parle de désarmer les haines ! Mais si on ne les avait pas créées, on ne serait pas obligé de les faire disparaître. Il est trop commode, après

cinq ans où on a attisé les haines comme on l'a fait, de dire : « Hé ! les amis, vous vous engueuliez... Il faut vous embrasser ! »

Mais Griffuelhes revient aux critiques de Renard. La Confédération, dit-il en opposition à Renard, qui craint les coups de force du pouvoir, « elle est l'illégalité permanente ».

On nous parle d'accord? Qu'y a-t-il au bout?

Croyez-vous que nous ne serions pas amenés parfois à glisser? En Belgique, on prépare la lutte pour le Suffrage Universel ; on va voir un accord en activité. Croyez-vous que cette action syndicale subordonnée sera favorable aux syndicats ? Elle les forcera à ménager tous leurs efforts pour une conquête d'ordre politique. On nous dit que nous sommes isolés dans l'Internationale. Oui, c'est vrai. Mais si nous sommes isolés, c'est que nous dépassons les autres pays. Nous jouissons déjà des libertés politiques et c'est parce que nous en connaissons bien les résultats que nous commençons à nous en dégoûter.

Je ne formule pas la moindre critique ; je n'interdis aucune action à qui que ce soit; mais j'ai le droit de dire que le suffrage universel ne vaut pas une grève générale.

Cependant la conclusion n'est pas aussi rigoureuse que le discours :

La C. G. T. doit rester ce qu'elle a été jusqu'à ce jour, elle n'a aucune raison de changer ni son fonctionnement, ni son orientation, ni sa tactique ; qu'elle fasse son action sans se préoccuper des partis ou des sectes *contre lesquels elle n'a pas à se dresser,* mais près desquels elle n'a pas à chercher un appui.

Le discours de Fiancette, ironique à souhait, fut parmi les plus opérants du Congrès. Dès le début le secrétaire des Chauffeurs se dégage de la thèse de Renard, mais tout de suite c'est vers Griffuelhes qu'il se tourne.

Où est le danger d'enveloppement ? Quel serait l'intérêt du Parti? On sait bien que ce serait détruire la vie syndicale que d'apporter la main-mise du Parti. Merrheim, d'autre part, est injuste de ne pas se souvenir que des socialistes ont été là, dans des moments difficiles, prêts à prendre leurs responsabilités, et Fiancette ajoute :

Nous ne demandons pas un changement de tactique ni un *credo* ; les méthodes varient avec les moments et les lieux. Nous ne renions aucun moyen. Vous le savez bien comme moi qu'il y a une majorité d'ouvriers dans le Parti.

N'ayez donc pas l'obsession de transformer les intentions les meilleures en machiavélisme. Si nous avions les idées que vous nous prêtez, si nous pensions qu'il y a utilité à établir un accord permanent entre le Parti et les syndicats, je le dirais à cette tribune.

Je souhaite qu'on parte du Havre avec une résolution claire, *mais il faut*

qu'elle parle à toutes les fractions du Congrès. Pensez-vous, en toute sincérité, que des attaques plus ou moins déplacées n'aient pas été souvent faites contre le Parti ?

A Griffuelhes qui, dans une interruption, rappelle les articles de Jaurès au moment de la grève des cheminots, Fiancette répond:

Vous ne pouvez pas cependant empêcher un citoyen quel qu'il soit, s'intéressant aux questions sociales, de traiter dans un journal de ces questions sociales. Il y a un journal qui prétend représenter l'action confédérale. N'y a-t-il pas chez lui un camarade qui n'a aucune qualité pour parler au nom de nos syndicats et qui engage tous les jours l'action confédérale? Feras-tu le même reproche en cette circonstance?

Le syndicalisme sera-t-il un vase clos, où nul n'aura le droit de regarder pour en analyser le contenu ?

Un incident va se produire à propos du rôle de la *Guerre Sociale:*

S'il faut maintenant parler du désarmement des haines, je ne veux pas oublier qu'à un moment certains conseils d'un journal étaient écoutés volontiers par les amis de Griffuelhes. La boussole était alors aimantée dans une autre direction. Mal inspiré eût été le réformiste qui aurait voulu glisser une observation.

MERRHEIM. — Où avons-nous approuvé ce journal ?

FIANCETTE. — Soyons de bonne foi. N'y a-t-il pas eu à Marseille des incidents caractéristiques ?

LUQUET. — Oui, nous devons reconnaître que nous n'avons pas osé nous dégager publiquement de la *Guerre Sociale.*

MERRHEIM. — Nous ne l'avons pas fait parce que les circonstances extérieures nous commandaient le silence.

FIANCETTE. — Oui, mais si on éprouvait le besoin de se dégager, c'est donc bien qu'on se sentait engagé.

Il faut noter qu'aucune voix ne s'éleva pour revendiquer la politique que faisait alors la *Guerre Sociale,* pourtant celle-ci la pratiquait en accord avec bien des militants en vue, avec des corporations même, et ce silence ne fut pas sans étonner un peu.

Les dernières paroles de Fiancette furent des paroles d'union :

Nul de nous ne voudrait pour rien au monde entraver la marche du syndicalisme en organisant une mainmise du Parti.

Nous ne sommes pas ici en bataille ; nous voulons partir d'ici plus unitaires que jamais.

Jouhaux fut bref. Il s'attacha surtout à dire pourquoi a été écrit le Manifeste des Cinq.

Il faut, dit-il, apporter à ce débat les conclusions dont l'idée confédérale sortira grandie et fortifiée. D'abord, il faut préciser les conditions qui ont rendu nécessaire ce débat, car nous ne voulons pas apparaître comme des facteurs de division, animés d'une haine aveugle. Nous avons estimé qu'il

fallait assainir une atmosphère d'équivoque qui risquait de nous étouffer.

Klemzinski avait raison en déclarant que le mouvement syndical avait une originalité. C'est en effet cette originalité de pensée et d'action qui a attiré à lui toutes les jeunes consciences pleines d'ardeur qui rêvaient d'un meilleur avenir social. Toute notre action n'a tendu qu'à fortifier cette originalité, à lui donner une pénétration plus grande. Klemzinski a dit que les masses s'éloignaient de nous parce que la C. G. T. apparaissait comme un mécanisme de violence. Mais qui a dit cela ?

Klemzinski. — Les bourgeois !

Jouhaux. — Oui, je le veux bien ; eux, ils étaient dans leur rôle, mais il en était d'autres dont ce n'était pas le rôle de jeter le discrédit sur l'action confédérale. Nous avons protesté ; vous auriez le droit de nous accuser de trahison si je ne l'avais pas fait et quand, dans d'autres assises, on a discuté de ces choses, c'est la répercussion de notre protestation qui s'est produite. Là, on a pris une motion d'unanimité ; elle aurait pu nous donner satisfaction si elle avait été respectée ; mais, au lendemain même, on faisait paraître une brochure répandue dans les milieux ouvriers et qui était la reproduction même des discours incriminés. Ainsi, on continuait la besogne de discrédit, probablement parce que la Confédération veut garder jalousement son indépendance.

D'autre part, on répétait que la Confédération avait subi de nouveaux échecs, que ses manifestations échouaient piteusement. C'étaient là des manœuvres destinées à faire le vide autour de la Confédération. Nous avons voulu sauver le mouvement ouvrier de la débâcle à laquelle il marchait, convaincus qu'en sortant d'ici vous sentiriez revenir la confiance dans l'action.

L'action, nous l'aimons parce qu'elle augmente la dignité morale de l'ouvrier. Nous voudrions que chacun aimât la Confédération, qu'il y eût une unité pensante et agissante. Nous avons voulu donner aux principes syndicalistes une valeur nouvelle pour notre action immédiate. Renard, vous voulez que le syndicalisme reste corporatif, qu'il soit l'école primaire du socialisme. C'est un stade dépassé. Nous voulons, nous, qu'il se hausse à une solidarité morale qui lui permettra un développement de plus en plus étendu.

Nous voulons être les héritiers de la tradition historique révolutionnaire dont nous sommes un prolongement. A cause de cela, nous faisons passer la besogne d'éducation avant même la besogne d'amélioration.

Pour la situation présente, nous voulons que demain on comprenne qu'il n'y a pas de conseils à donner à une organisation qui se développe d'elle-même, qui est résolue à se lancer dans l'action, à éclairer ses conceptions et à se préparer pour l'avenir.

Tel fut le débat sur la tactique. Il se termina par le vote confirmatif de la résolution d'Amiens, précédée d'un préambule où d'ailleurs on ne trouvera rien qui s'éloigne de la plus stricte neutralité. C'est ce qui permettait à Klemzinski, à Lévy, à Fiancette, à Cleuet, qui retirait sa proposition, de se rallier au texte proposé par Jou-

haux, et au Congrès de l'adopter par 1.057 voix contre 35 et 11 abstentions.

Le Congrès, à la veille de prendre une décision pour intensifier l'agitation ouvrière en vue de réduire la durée du temps de travail, tient à nouveau à rappeler le caractère de l'action syndicale, de même qu'à fixer les positions du syndicalisme.

Le syndicalisme, mouvement offensif de la classe ouvrière, par la voix de ses représentants, réunis au congrès, seuls autorisés, s'affirme encore une fois décidé à conserver son autonomie et son indépendance qui ont fait sa force dans le passé et qui sont les gages de son progrès et de son développement.

Le Congrès déclare qu'aujourd'hui comme hier il est résolu à s'écarter des problèmes étrangers à son action prolétarienne susceptibles d'affaiblir son unité si chèrement conquise et d'amoindrir le prolétariat groupé dans les syndicats, les bourses du travail, les fédérations corporatives, et dont la C. G. T. est le représentant naturel.

De plus, le Congrès invoquant les batailles affrontées et les combats soutenus y puise la sûreté de son action, la confiance en l'avenir, en même temps qu'il y trouve les raisons d'attendre de ses organisations des améliorations nouvelles.

C'est pourquoi, dans les circonstances présentes, il confirme la constitution morale de la classe ouvrière organisée contenue dans la déclaration confédérale d'Amiens (Congrès 1906) qui est ainsi conçue :

« Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la C. G. T., disant :

« La C. G. T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe qu'opposent, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ;

« Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique :

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.;

« Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera dans l'avenir le groupe de production et de répartition, base de la réorganisation sociale ;

« Le Congrès déclare que cette besogne quotidienne et d'avenir découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances

politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

« En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale. »

JUGEMENT D'ENSEMBLE

Et maintenant, quel jugement porter sur le Congrès du Havre. Tout le monde en est revenu content, cela est exact. Qu'est-ce que cela signifie? Car il n'est pas de règle, lorsque les gens sont partis, sinon pour se battre, du moins pour se disputer, qu'au retour il n'y en ait point quelques-uns de renfrognés un peu. Ce sont les paroles des orateurs qui nous en donneront l'explication.

Les syndiqués allaient au Havre avec le sentiment que le mouvement syndical traversait une crise. Au Havre, ils le répétèrent à l'envi.

Dumas disait:

> Tout le monde sent qu'il y a une crise. La lutte contre le patronat devient de jour en jour plus difficile.

Péricat, d'un autre point de vue, confirmait:

> Il n'y pas assez d'hommes pour seconder et même remplacer ces membres du bureau qui sont obligés de faire face à toutes les exigences.

Jouhaux, avec l'autorité qui s'attache à sa fonction, prononçait ces graves paroles, presque dès le début du Congrès, pendant la discussion de son rapport:

> Il y a quelques années, avant que l'équivoque et comme une espèce de crise se fussent appesanties sur l'action syndicale, on rencontrait des militants pour partir aux conflits. Ces conflits étaient moins étendus d'ailleurs. Aujourd'hui, il n'est plus possible de trouver un militant qui veuille se mettre à la disposition de la C. G. T. pour répondre aux nécessités des luttes.
>
> Ah ! oui, il faut sortir des luttes corporatives, oui, il faut vivre la vie confédérale, ses espoirs et ses douleurs, être prêt à servir passionnément la cause. On le dit, mais, en réalité, on vit trop la vie corporative locale : on ne comprend plus les besoins des organisations centrales et, comme les

conflits sont de plus en plus étendus, le bureau confédéral est obligé de faire face à tout par ses propres moyens.

. . . .

Péricat demande une Commission exécutive : je ne sais pas ce qu'elle donnera ; mais la pénurie dont on se plaint est le fait du manque d'hommes intelligents comprenant notre action.

Voyez ce qui s'est passé pour la semaine anglaise. Nous avons prêché dans le désert pendant douze mois ; il a fallu douze mois pour réaliser un commencement d'effort. Quels sont ceux qui vivent les espoirs que peut susciter l'action pour la semaine anglaise? Bien peu y croient. La confiance et la foi dans notre action syndicale ont quelque peu disparu de nos milieux ouvriers. C'est pour les faire renaître que nous voulons agir.

Comment, en repartant du Havre, après les votes qui avaient été presque toujours à peu près unanimes, les militants responsables n'auraient-ils pas repris confiance ?

Et ceci a engendré cela. Le sens des responsabilités a conduit le Congrès à rechercher l'unanimité qui seule pouvait faire renaître la confiance et la foi réclamées par Jouhaux. Quelles que fussent les polémiques, il ne fut point prononcé de paroles violentes ou irréparables qui auraient rendu tout rapprochement impossible.

Ce rapprochement, il pouvait d'autant mieux se faire que les vieux corporatistes d'autrefois n'étaient plus là pour fausser, par leur union avec les socialistes, la position prise par ceux-ci.

D'autre part, des hommes connus autrefois pour leurs opinions anarchistes semblent avoir eu souci de ne pas les revendiquer. « Moi qu'on qualifie d'anarchiste... », disait Broutchoux, que j'entendais à Marseille, il y a quatre ans, déclarer que la Confédération devait être anarchiste si elle voulait répondre à sa fonction ; et son camarade des luttes du Nord, Dumoulin, n'hésitait pas à proclamer: « Même si nous n'appartenons pas au Parti, nous nous considérons comme plus socialistes que ceux qui font fonction de socialistes. »

Mais alors l'identité du but socialiste et du but syndicaliste, cette socialisation des moyens de production proclamée au début du Congrès par Jouhaux répondant au discours de Sassenbach, devait faciliter la convergence vers un centre dont la résolution d'Amiens pouvait être le point d'attraction.

Et l'on a abouti à des motions d'unanimité. Ah ! les motions unanimes, les a-t-on assez raillées pour nos congrès socialistes. Elles seules cependant sont fécondes, si elles sont loyalement acceptées et mises en œuvre et ne sont pas qu'une manœuvre de majorité hypocrite ou de minorité sans courage. Elles seules sont la preuve de l'Unité vivante, large assez pour tenir compte de

ce qu'il y a de légitime dans toute opinion exprimée, étroite assez pour impliquer la fraternité et l'énergique communauté de l'action.

C'est bien, en effet, l'unité syndicale qu'ont marqué les résolutions du Havre. Semaine anglaise, Vie chère, révision des statuts, Loi Millerand, Sou du Soldat, résolution tactique, ont été acceptées à l'unanimité ou ont rencontré des minorités si faibles que cela mérite à peine d'être compté.

Si bien que le grand fait nouveau, le fait dont les conséquences peuvent être incalculables pour le développement du mouvement syndical, des effectifs syndicaux en France, c'est la conquête de l'unité.

Mais pour que cette Unité puisse durer, il fallait que le Congrès fît deux autres conquêtes sur le passé, qu'il eût un plein sens des responsabilités et qu'il assurât la neutralité vraie entre « les partis et les sectes ».

Il n'est pas douteux, il est à peine besoin d'y insister, que le sens des responsabilités a joué son rôle dans toutes les discussions et résolutions, soit qu'il s'agisse de l'antimilitarisme, soit qu'il s'agisse de la semaine anglaise ou des retraites, pour ne parler que de ces trois points.

C'est à cause de cela que le mot d'assagissement, prononcé par les journaux bourgeois, peut avoir un sens, bien que la Confédération n'ait rien abandonné de sa tactique d'action de pression extérieure, de son élan, de sa volonté d'agitation.

Quant à la neutralité, un incident caractéristique me permettra d'en souligner l'affirmation pratique qui en fut faite par le Congrès. Pengam réclamait la solidarité du Congrès pour Gourmelon et l'occasion avait été saisie par Yvetot pour rappeler qu'il fallait venir en aide à tous les prisonniers frappés pour action syndicale. Yvetot proposait en outre que les fonds recueillis fussent remis au Comité l'*Entr'aide* pour répartition aux victimes. *L'Entr'aide* est un comité formé à peu près exclusivement de personnalités libertaires, anarchistes, du reste syndiquées ou non. Aussitôt, Desplanques, qui n'est pas socialiste, et Luquet, socialiste, se rencontraient pour réclamer du Congrès, *au nom de la neutralité expressément invoquée par eux*, que la Confédération agît elle-même, directement, et sans passer par aucun comité d'aucune sorte. Jouhaux intervenait de son côté et prononçait les paroles suivantes que ratifiait le Congrès:

Il me paraît difficile que nous puissions nous en remettre à un groupement extérieur à la C. G. T., de venir en aide à ces camarades. Si *nous avons lutté contre certaines caisses trop extérieures, ce n'est pas pour en laisser se reconstituer d'autres*. Ce matin, nous avons pris un vote pour

aider les camarades qui seront atteints par la loi Millerand-Berry ; nous sommes donc liés ; nous ne pouvons pas remettre à des camarades — dont je ne suspecte pas les bonnes intentions, *mais qui ne connaissent peut-être pas tous les cas* — le soin de distribuer les secours. C'est à la C. G. T. à le faire ; elle est l'intermédiaire naturel de la solidarité ouvrière.

Ainsi la neutralité ne se trouvait pas seulement affirmée à l'égard du Parti socialiste, mais aussi à l'égard des personnalités de « sectes », suivant le mot d'Amiens, et il est certain que dans l'avenir cette neutralité se trouvera étendue et écartera ces comités « extérieurs » dont l'action a parfois engagé indirectement et par avance celle des syndicats eux-mêmes. Sans doute, elle se trouvera étendue à la propagande elle-même, et c'est ici que je trouve plus immédiatement devant ma pensée les rapports du Parti et des syndicats.

De quoi se plaignaient les socialistes au Congrès, même ceux qui, comme Klemzynski, Fiancette, Lévy, Cleuet, ne s'associaient pas à toutes les critiques ou à toutes les thèses de Renard? Ils reconnaissaient avec celui-ci que la neutralité était violée en fait par une propagande abstentionniste, antiparlementaire, *faite sous le couvert* de l'action syndicale et dirigée surtout contre le Parti socialiste. Que répondaient les syndicalistes non socialistes : « Si nous craignons, si nous voulons écarter les tentatives d'enveloppement, cela n'implique pas d'hostilité, d'état de guerre, disait Griffuelhes, et qui veut user du suffrage universel est libre de le faire. » Et Griffuelhes disait encore: « Je ne critique pas; il suffit que l'action syndicale reste sur son terrain. »

C'est parfait et, par sa résolution, Cleuet montrait qu'il n'en demandait pas davantage. Depuis le Congrès, des articles ont été publiés. Je lis dans la *Bataille Syndicaliste* (29 septembre), sous la signature de Jouhaux, après le Congrès:

Certes, cela ne veut nullement dire que la C. G. T. doive regarder l'organisation politique de la classe ouvrière en ennemie et la traiter comme telle. Que non pas ! Il se peut même qu'en certaines circonstances, les deux actions économiques et politiques se rencontrent sympathiquement. sans cependant jamais se confondre.

Je lis encore, dans le même journal (4 octobre), sous la signature de Bled:

On disait que nous étions, par principe et sous prétexte d'autonomie syndicale, des ennemis acharnés du socialisme et du Parti socialiste.

On disait un tas d'autres choses, aussi manifestement inexactes.

Le Congrès du Havre a fait justice de tous ces errements.

Les militants syndicalistes qualifiés révolutionnaires ont affirmé que notre désir d'indépendance et d'autonomie du mouvement syndical n'avait jamais

voulu dire que nous entendions considérer en ennemis nos camarades appartenant à un parti politique, socialiste ou autre.

Tout cela confirme la volonté de neutralité vraie marquée par le Congrès et qui devra plus rigoureusement encore que par le passé animer l'action syndicale.

Et avec Bled (*Bataille Syndicaliste*, 4 octobre), les socialistes syndiqués peuvent dire :

> Que nous importent alors, après cela, les différents points de vue desquels partent des camarades. si, comme nous, ils sont satisfaits du Congrès *et si, comme nous, de bonne foi, ils entendent se conformer loyalement à ses indications.*

Toute la question est là maintenant: *de bonne foi, se conformer loyalement* aux indications du Congrès. S'il en est ainsi de part et d'autre, l'Unité conquise au Havre, une Unité non plus formelle, du bout des lèvres, si je puis dire, mais une Unité de fond, réelle, vivante, en vue de l'action commune, deviendra un fait indestructible, et ce sera le vrai titre de reconnaissance acquis par les militants du Congrès du Havre devant l'ensemble du prolétariat français, à qui sera permise une politique de réalisation et de construction plus vigoureuse.

Veut-on savoir pourquoi l'on peut avoir confiance ? Le désir d'unité est immense. Tous sentent que plus le combat de la classe ouvrière et du capitalisme se précise en lutte de classe, plus cette unité vraie est indispensable. Le Parti socialiste avait réalisé son unité d'organisation dès 1905, mais on peut dire que les rivalités de tendance subsistaient trop ardentes pour qu'on pût parler d'autre chose que d'une unité apparente. Depuis deux ou trois ans, voici qu'elles s'atténuent, et si les tendances s'expriment, comme cela est légitime et bon, du moins ne peuvent-elles plus fausser les rouages de l'organisation.

En ce moment même, la coopération française est en train de résoudre le problème de l'Unité posé devant elle depuis plusieurs années et, le 1er novembre, l'Unité coopérative ouvrière sera devenue un fait accompli.

C'est un grand courant qui entraîne le prolétariat français vers son unité profonde et, par elle, vers la solidarité et l'action, et si la bourgeoisie, si les journaux qui ont mission de la renseigner sur le mouvement ouvrier, sur la croissance de la force prolétarienne organisée, ne savent pas cela, ne voient pas cela, c'est qu'il y a vraiment pour les classes qui se perdent, comme pour les hommes que les dieux veulent perdre, un aveuglement qui tient de la démence.

PIERRE RENAUDEL.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT SOCIAL

Dans notre dernière revue, la hâte de préparer le numéro nous a empèché de corriger suffisamment les épreuves. Il en est résulté des fautes et des expressions auxquelles les lecteurs ne sont pas habitués. Inutile de dire que voulant demeurer dans la tradition de cette revue, faite de sérieux et d'objectivité scientifique au service du socialisme, nous nous efforcerons à faire que, de plus en plus, elle corresponde en ce sens à son but, et donner ainsi pleine satisfaction à ses lecteurs.

Le Manifeste de la « Lutèce Sociale »

Nous voici à la veille de l'Unité coopérative. Au pacte d'unité publié ici même il y a deux mois, peu de critiques ont été faites et les adversaires les plus irréductibles de l'Unité coopérative ont été pour ainsi dire désarmés. Cependant, le dernier bataillon a publié un manifeste sans grand écho, que par esprit de documentation nous voulons reproduire ici:

Aux Sociétés adhérentes à la Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières

Camarades,

Vous avez lu dans le *Bulletin* de la Confédération la déclaration et les propositions adoptées par la Commission mixte nommée en suite de la décision du Congrès Coopératif de Calais.

Ces propositions nous apparaissent comme impossibles à ratifier par les sociétés appartenant à la Confédération:

Ce serait retourner vingt ans en arrière;

Ce serait renier les principes et la tactique consacrés par tous nos Congrès;

Ce serait condamner quinze ans d'efforts et de propagande dont les magnifiques résultats n'ont pas pu être contestés;

Ce serait prendre l'ombre pour la proie et courir à une nouvelle scission à brève échéance.

Que les coopérateurs socialistes sincères réfléchissent aux conséquences néfastes du vote d'une pareille abdication et à leurs responsabilités par la suite.

En effet, que resterait-il des principes fondamentaux socialistes? Rien.

Du versement à la propagande socialiste? Rien, si ce n'est un versement « facultatif » aux œuvres sociales.

On nous propose donc de revenir à la coopération pure, exclusive; et c'est ce qu'ont voté des délégués de la Confédération des coopératives « socialistes »? Ce mot, que les plus enragés humanitaires ont refusé de sacrifier à Calais, n'a même pas trouvé grâce.

C'est une capitulation que vous ne ratifierez pas.

En la repoussant, vous manifesterez que vous aviez fait à Calais le maximum de concessions et qu'entre les deux méthodes anglaise et belge, entre les deux écoles de Nîmes et de Saint-Claude, tout coopérateur socialiste ne peut hésiter.

Vive la Coopération socialiste!

La Lutèce Sociale.

En quelques mots aussi nous voulons y répondre et pour cela nous reprenons une à une chacune des affirmations.

D'abord « ce serait un recul de vingt ans en arrière ». Qu'est-ce que cela signifie? Il n'y a aucun désaveu dans le pacte d'unité, ni des camarades qui, il y a quinze ans, ont constitué la Bourse, ni des mobiles qui les ont guidés à cette époque. Il est fort possible « historiquement » que la constitution d'un deuxième organisme central au lendemain de l'échec de la première tentative de Magasin de Gros, que le caractère socialiste verbal était nécessaire et c'est là une étude scientifique qui ne manquerait pas d'intérêt. Peut-être cela a-t-il eu pour résultat d'intéresser davantage le prolétariat à la coopération et d'en faire ce qu'elle doit être: sa chose à lui. Quoi qu'il en soit, la situation n'est plus la même et nous ne sommes ni ce que nous étions il y a quinze ans, ni ce qu'était l'union coopérative. On ne compose pas des organismes vivants en voie de prospérité avec des fantômes d'organisations n'ayant une vie que sur le papier ou dans la tête d'idéologues ou de militants.

La meilleure preuve, c'est qu'en vain et sans preuves, le manifeste de la *Lutèce* déclare que faire l'Unité « serait renier les principes et la tactique des congrès ». Où donc est le reniement? En matière coopérative, il n'y a pas une seule de nos décisions de congrès qui n'ait été implicitement ou ouvertement consacrée par l'Union, qu'il s'agisse des coopératives agricoles, du Magasin

de Gros, de l'organisme central et même de son organisation fédérative.

Loin de nous l'idée d'oublier l'effort de quinze ans accompli à la Bourse pour la mettre debout et la rendre prospère, mais en quoi porte-t-on atteinte à cette action vigoureuse en voulant aujourd'hui l'intensifier et la rendre encore plus efficace?

Et nous avons beau réfléchir, songer à nos responsabilités, nous les prenons d'un cœur vraiment léger, car la menace de scission possible ne nous effraye pas. Comme partout à l'étranger dans les organisations coopératives, comme en France dans le monde syndical ou dans le Parti socialiste, l'Unité subsiste une fois faite. Le prolétariat, par un sûr instinct, ne laisse pas toucher à ce qui constitue la préface du moyen d'agir pour ses revendications et son émancipation. Conquérir son unité est la première des besognes; pour qu'elle soit durable, il suffit qu'elle soit faite de bonne foi et que chacun des organismes y rentre tout entier avec toutes ses forces. C'est le cas, car après tout nous n'avons rien eu à retirer d'essentiel de ce que nous étions la veille, pas plus, du reste, que l'union coopérative.

Mais, dira-t-on, et les principes socialistes? Ah! certes, il fut déclaré au début que pour qu'une société appartienne à la Bourse elle devait, en son assemblée générale, accepter les trois grands principes du socialisme: entente et action internationale des travailleurs, organisation du prolétariat en parti de classe et socialisation des moyens de production et d'échange. Malheureusement, cela ne fut jamais appliqué. Sur nos quatre cent cinquante sociétés adhérentes à la C. C. So., peut-être pas vingt ne l'ont fait. Il y avait, dira-t-on, l'obligation du versement de 0 fr. 10 par membre et par an à la propagande socialiste. Seulement, par une interprétation extrêmement large si on a exigé l'obligation, on a laissé aux sociétés le soin d'employer la somme comme elles l'ont voulu. Reconnaissons qu'elles en ont fait souvent un judicieux emploi... coopératif, mais qui n'avait qu'un rapport lointain avec le socialisme, tout au moins avec ses principes idéologiques. Reste le mot qui ne figurera plus dans le titre. Mais la *chose* y est, car que veut dire Fédération nationale, « organe d'émancipation des travailleurs » ? Que dis-je ! Mais le *mot* figure dans la déclaration d'unité : « Les principes coopératistes sont ceux-là mêmes qui sont inscrits dans le programme du socialisme international. » Nous osons même dire que cette affirmation de principes est tout autre que celle du congrès de Calais et qui affirma seulement, mais selon nous avec beaucoup plus de juste raison, que la coopération est socialiste « par nature ». Du point de vue des adversaires

de l'Unité, jaloux de rester en contact avec non pas le socialisme mais ses organes, il y aurait donc plus de satisfaction avec le pacte d'unité.

Cela n'empêche pas nos camarades de parler de « capitulation ». Nous choisissons entre la méthode anglaise et belge ; mais pour notre malheur nous n'avons jamais pratiqué la seconde et trop peu la première. Nous sacrifions l'école de Saint-Claude à celle de Nîmes sans nous rappeler que cette distinction n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques camarades, soucieux de trouver un moyen de s'opposer à nous. Où est l'Ecole de Saint-Claude, qui a défini ses principes? Est-ce la *Fraternelle* qui a voulu se dresser en modèle ? En vérité il y a l'école de Rochdale, ou mieux : l'école coopérative, et en fait ni les uns ni les autres nous n'avons pu trouver autre chose que ce que l'expérience triomphante enseignait.

C'est pourquoi l'Unité se fera, Nous n'aurions qu'un désir, c'est que la *Lutèce Sociale* y joignît sa signature dès maintenant et travaillât avec nous à lui donner son plein sens et toute son efficacité dans la pensée socialiste qui l'anime et se confond avec l'intégrale pensée coopérative.

E. Poisson.

MOUVEMENT COOPÉRATIF

Les Etablissements à succursales multiples et les Coopératives de consommation

Le Congrès National de l'Union coopérative, où se discutera la question de l'unité coopérative, les 1er, 2 et 3 novembre, à Roanne, a, en outre, à son ordre du jour, la question des coopératives et des sociétés à succursales multiples. Nous sommes heureux de publier ici le rapport décisif — document à conserver — que notre camarade Lavergne vient de publier sur la question.

La Rédaction.

L'expérience des affaires enseigne que jamais la concurrence, tant commerciale qu'industrielle, n'a été aussi vive qu'elle ne l'est aujourd'hui. C'est là une vérité que bien peu de théoriciens, et assurément aucun homme de pratique, ne contesterait. En dépit de ses efforts persévérants, la coopération de consommation n'a

guère jusqu'à ce jour réussi à aborder que le seul commerce de détail; or précisément parmi toutes les branches d'activité économique il n'en est aucune, il semble, où la concurrence s'exerce avec autant d'acuité. Aussi la Coopération rencontre-t-elle de formidables résistances à vaincre auprès des différentes formes d'organisations commerciales concurrentes.

Je voudrais rapidement passer en revue ces différents concurrents — des plus anciens jusqu'aux plus récents — et apprécier quel danger court la Coopération du fait du dernier adversaire apparu, j'ai nommé les sociétés à succursales multiples. Je montrerai ainsi pour quelles causes la concurrence des sociétés à succursales multiples est pour la Coopération plus dangereuse que l'action d'aucun autre adversaire.

I

Il est une première catégorie de concurrents que tous vous connaissez: les *petits détaillants ou commerçants indépendants*. Le trait distinctif de cette forme commerciale est la faiblesse du chiffre d'affaires de chaque entreprise; la plupart des petits détaillants réalisent un chiffre quotidien de vente de moins de 100 francs. Adversaires innombrables, mais adversaires peu dangereux, car le plus grand nombre des détaillants continuent, comme par le passé, à s'approvisionner auprès du commerce ordinaire. Or, dans notre économie moderne, la concentration commerciale, condition nécessaire de prix d'achat avantageux, est le principe fondamental de toute prospérité. Isolés les uns des autres, les petits détaillants bénéficient dans leurs achats de prix inférieurs de 15 à 16 p. 100 aux prix de vente au détail; or ils supportent, vu la faiblesse de leur chiffre d'affaires, au moins 13 ou 14 p. 100 de frais généraux. Leur bénéfice ressort très modeste à 2 ou 3 p. 100; encore disparaîtrait-il à peu près complètement si le détaillant comptait à un prix raisonnable dans ses frais généraux son travail matériel ou de direction. Si la Coopération de consommation n'avait à triompher que de cette forme rudimentaire du commerce d'alimentation, son succès serait assuré et facile.

II

Un peu meilleure est la condition du *petit détaillant adhérent à un organisme d'achats en gros*. Il réussit de la sorte à s'émanciper du joug du commerce de gros ou demi-gros trop portés à jouer auprès de lui le rôle d'exploiteurs.

Des épiciers de province ont, en 1899, eu l'initiative de constituer une Société centrale destinée à acheter par grosses quantités la plupart des produits dont eux-mêmes avaient besoin. Cette Société, la « Sadla » — Société Auxiliaire de l'Alimentation — constituée par des épiciers et à leur profit, devait, en véritable société mutuelle d'approvisionnement, consentir à ses membres des conditions d'achat favorables. La « Sadla » vendait, en 1907, cinq millions et demi de marchandises. Achetant les produits courants à environ 26 p. 100 au-dessous du prix de commerce, elle les cédait à ses membres à environ 18 p. 100, soit 3 p. 100 plus bas que le commerce de gros ou demi-gros. Les 18 p. 100 de réduction consentis laissent aux débitants un bénéfice d'à peu près 5 p. 100 (nous admettons que les frais généraux de celui-ci restent à 13 p. 100), à peu près suffisants pour rémunérer à un taux avantageux les capitaux avancés et l'activité personnelle du petit commerçant.

Les détaillants adhérents à la « Sadla », incomparablement mieux organisés que les détaillants isolés, constituent pour la coopération des adversaires plus sérieux; cependant, eux aussi ne sont pas susceptibles d'entraver de manière sensible le développement coopératif.

Un organisme commercial, nous l'avons déjà dit, doit sa supériorité au degré plus ou moins grand de concentration auquel atteignent ses achats. Or la concentration que réalisent les adhérents de la « Sadla » demeure et demeurera toujours imparfaite pour une raison bien simple. La « Sadla », malgré son caractère de société mutuelle, est constituée sur le type des sociétés capitalistes; elle a des actionnaires à rémunérer. Plusieurs de ses adhérents ayant souscrit de nombreuses actions ont plus d'intérêt aux dividendes élevés de la société qu'aux bas prix des produits. Peu à peu le caractère de véritable société mutuelle de la « Sadla » s'est effacé. Mettant presque au second plan son rôle d'approvisionnement des adhérents de province, la Société a abordé, à Paris, la vente au public, faisant concurrence directe à Potin et Damoy. Tout récemment elle a ouvert, près du Bon Marché, un superbe immeuble coûtant plus de six millions. Des emprunts ont été nécessaires dont les intérêts ont vraisemblablement été couverts, au moins pendant la période de construction de l'immeuble et d'installation des services, par une majoration assez forte sur le prix des marchandises vendues aux adhérents de province.

Que la « Sadla », en dépit de ses origines, soit préoccupée d'assurer sa propre prospérité plutôt que celle de ses adhérents, c'est ce qui ressort du simple examen des dividendes payés par la

société: 125 francs versés rapportèrent, en 1900, 9 francs de dividende, 22 francs en 1907. Depuis, le dividende oscille autour de 18 et 20 francs par rapport au capital versé.

En vertu de ses statuts, ses administrations prélèvent, avant toute rémunération du capital social, 15 p. 100 des bénéfices totaux. S'il suffit, pour qu'une affaire soit prospère, que ses directeurs soient largement intéressés à sa prospérité, parions que les statuts de la « Sådla » ne laissent rien à désirer (1).

En résumé, la « Sadla », société capitaliste, déviée de ses origines mutualistes, ne se conduit guère autrement que toutes les autres sociétés capitalistes; poursuivant son intérêt personnel d'abord et ensuite celui de ses clients s'il est possible. Ainsi quelque développement que ses affaires doivent prendre, par conséquent quelques avantages que présente sa puissance d'achat, les sociétés adhérentes n'auront qu'une portion minime du bénéfice réalisé, la portion congrue. La concentration d'achat organisée par les adhérents de la « Sadla » ne laisse pas que d'être très imparfaite; les épiciers sadlistes seront de plus en plus dans une situation très inférieure à celle des coopératives, pour lesquelles le désintéressement vrai de l'organisme d'achats en gros ne saurait faire de doute.

En dépit de la déviation et de la chute, qui ont marqué l'histoire de la « Sadla », il nous faut prévoir le cas où les détaillants réussiraient à constituer entre eux un organisme d'achats absolument désintéressé, c'est-à-dire établi sur la base coopérative. Même dans cette hypothèse assez peu vraisemblable, ils ne peuvent pas constituer un adversaire très redoutable pour la coopération, car la faiblesse de leurs chiffres d'affaires leur impose une charge considérable de frais généraux, ainsi que la nécessité d'avoir des stocks assez élevés par rapport au débit, et par là des marchandises souvent assez peu fraîches.

III

Les grands magasins. — Les détaillants membres d'un organisme central d'achats réalisent un premier degré de concentration commerciale. Les *grands magasins d'alimentation,* auxquels nous arrivons maintenant, représentent un type très supérieur d'organisme commercial.

(1) Au moment de mettre en pages, nous apprenons que la « Sadla » vient d'être mise en liquidation judiciaire. Cette chute provient vraisemblablement entre autres causes du fait que la société a complètement dévié de son caractère primitif.

La concentration des achats, d'incomplète qu'elle était, devient parfaite. En effet, la société est assez puissante par son chiffre d'affaires très élevé pour pratiquer directement l'achat par très grosses quantités auprès des producteurs eux-mêmes. Point n'est besoin pour elle de s'affilier à une société centrale. Les grands magasins d'alimentation, comme Potin, Damoy, Couté, réalisent ainsi sur leurs prix d'achats des bénéfices considérables. Dispensés dans une très large mesure de recourir au commerce de gros, mais achetant directement aux propriétaires ou aux fabricants, à moins d'être eux-mêmes leurs propres producteurs, il n'est pas exagéré de penser qu'ils se procurent les marchandises à un cours environ 28 p. 100 plus bas que le prix de vente au consommateur. Les frais de main-d'œuvre sont réduits au minimum grâce à l'exploitation systématique qu'ils font de leur personnel. Les frais de loyer et autres frais généraux sont de même très faibles, rapportés à un chiffre d'affaires de plusieurs millions, voire de quelque dix millions à chaque magasin de vente. Les frais généraux globaux ne dépassent certainement pas 10 à 11 p. 100, ce qui, en comparaison des 28 p. 100 précédents, laisse 17 à 18 p. 100 de bénéfice, bénéfice capable de fournir un dividende extrêmement important au capital-action souscrit (1). Les grands magasins d'alimentation, jouissant d'une concentration parfaite d'achats, sont, pour la coopération, des adversaires que l'on pourrait croire les plus dangereux de tous. Cependant, la concentration, qui fait leur force, est en même temps pour eux une cause de faiblesse.

Quand on parle de concentration, il faut distinguer entre la *concentration de l'entreprise* et la *concentration de l'exploitation.*

Il n'est, semble-t-il, aucune limite à la concentration des entreprises, donc à l'extension des plus fortes d'entre elles, qui réussissent à absorber les plus petites. Mais il est des limites certaines à la concentration des exploitations, donc aux dimensions matérielles des magasins de vente.

A partir d'un certain degré de développement des exploitations, degré auquel les grands magasins d'alimentation sont parvenus, les frais généraux cessent de décroître par rapport au chiffre d'affaires: ils restent proportionnels ou s'accroissent. Les prix d'achat ne peuvent pas non plus s'abaisser indéfiniment. A partir de ce degré, l'extension matérielle de chaque exploitation est sans avantage. D'autre part, la vente réalisable en un local unique, en un

(1) Ces différents pourcentages ont été rassemblés par nous au tableau joint au texte auquel on pourra se reporter.

point déterminé d'une ville, n'est pas susceptible de s'accroître toujours, les distances devenant trop grandes, toute clientèle nouvelle est impossible à acquérir. La localisation de la vente en un petit nombre de points dans chaque ville limite nécessairement le débit des grands magasins d'alimentation. Ceux-ci seraient les seuls concurrents de la coopération; celle-ci, même si elle ne pouvait pas lutter contre eux, conserverait par devers elle un champ d'activité immense, savoir la clientèle innombrable des consommateurs, petits ou moyens, qui veulent acheter à proximité de leur habitation au jour le jour les denrées dont ils ont besoin. Malgré une certaine concurrence, les grands magasins et les coopératives s'adressent à des clientèles différentes et se répartissent le travail plutôt qu'elles n'entrent directement en lutte: division du travail et concurrence s'excluent.

La politique de concentration absolue, non seulement dans les achats, mais aussi dans la vente, qui caractérise les grands établissements d'alimentation, fait, en même temps que leur puissance, leur faiblesse. Contre eux encore la coopération peut lutter.

IV

Une nuée de petits commerçants, dans l'ensemble d'une condition extrêmement précaire, de gigantesques mais rares maisons d'alimentation centralisant la vente et à côté d'eux des sociétés coopératives ayant des magasins aux proportions en général modestes mais relativement très nombreux ou instituant de multiples succursales, voilà ce que représentait à grands traits la carte commerciale, au point de vue du commerce de l'alimentation, à la fin du dix-neuvième siècle.

V

Depuis une dizaine d'années est survenu un phénomène d'une importance tous les jours grandissante, non seulement pour l'économie sociale et même politique du pays, mais surtout pour l'avenir du mouvement coopératif, nous avons nommé les *sociétés à succursales multiples*. On désigne sous ce nom de puissantes sociétés anonymes souvent au capital de 2, 4, 5 jusqu'à 10 millions, qui se chargent d'acheter, par très grosses quantités, des marchandises qu'elles réussissent à vendre au détail par le moyen d'innombrables et minuscules succursales ouvertes dans chaque quartier d'une ville, dans chaque localité d'une région.

Les avantages dont jouissent ces sociétés sont doubles. Celle

circonstance explique tout de suite pourquoi la concurrence des sociétés à succursales est la plus terrible que puissent rencontrer les coopératives. D'une part, ces sociétés ont l'avantage d'une parfaite concentration des achats. Achetant, en effet, par millions, chaque année, les articles usuels, elle réalisent au même degré que les grands magasins des prix d'achat très avantageux; comme pour ceux-ci, nous pouvons évaluer çes prix à 28 p. 100 environ au-dessous des prix de vente. D'autre part, les sociétés à succursales multiples évitent de limiter leur débit, comme le font Potin, Damoy, etc. en concentrant leurs opérations en quelques magasins très vastes, mais en nombre forcément limité. Les grands agasins attendent que le consommateur vienne à eux; les sociétés à succursales multiples, plus humbles, vont au-devant du consommateur, multipliant les lieux de vente. Il n'est pas douteux que cette dernière politique ne conduise plus loin que la première.

Toute politique a ses inconvénients comme ses avantages, et il semble que les sociétés à succursales multiples auraient dû renoncer à l'ouverture de nombreuses succursales, par suite des difficultés mêmes de cette opération. Comment surveiller, loin de tout contrôle direct, des centaines et des milliers de succursales? Grâce à une véritable invention — trait de génie commercial — grâce au procédé de la gérance responsable — sur cautionnement, les sociétés dont nous nous occupons ont tourné la difficulté: elles ne courent absolument aucun risque de coulage ni de déperdition de marchandises. En quoi consiste le système?

La société à succursales confie la garde et la vente des marchandises à débiter à un gérant responsable. La société se charge d'acheter et de payer aux fournisseurs toutes marchandises. Le gérant prend celles-ci en charge au fur et à mesure de leur entrée en magasin; il demeure responsable de toute détérioration. Les marchandises lui sont comptées au prix de vente que la société a seule qualité pour fixer. Le gérant a pour unique rémunération de son travail et compensation de sa responsabilité une bonification de 2, 3 ou 4 p. 100 sur les recettes, selon les articles et les sociétés.

La société a pour gain brut la différence entre la majoration subie par les marchandises vendues et le montant de la bonification donnée au gérant. Elle fait ainsi face aisément aux frais généraux. L'excédent constitue son bénéfice net.

Quelles précautions prend la société pour assurer l'exécution rigoureuse des clauses du contrat? M. Gemahling, en un suggestif article, les expose avec la plus grande précision. Nous lui laissons la parole:

« La société exige, de ses gérants, le versement d'un cautionnement de 3 à 4.000 francs, en garantie de leur gestion. Et ceci n'est pas sans fournir aux sociétés, en même temps qu'un gage sérieux, un fonds de roulement très appréciable. Les adversaires des sociétés à succursales prétendent que c'est le cautionnement du gérant qui fournit les fonds nécessaires à l'ouverture de la succursale nouvelle. Il est certain en tout cas que les cautionnements des gérants — portant intérêt à 3 ou 4 p. 100 — représentent une part importante de leur capital. (Au bilan de l'une d'elles: capital-actions, 2 millions; capital-obligations, 1 million; cautionnement, 1 million et demi.)

« Un inventaire très minutieux inscrit la valeur marchande des produits en magasin: sur cette base reposeront tous les règlements ultérieurs.

« Tous les cinq jours, une traite, fixée d'après le rendement présumé de la succursale, est tirée sur chaque gérant, ce qui permet une circulation extrêmement rapide du capital. Tous les mois, le succursaliste verse le reliquat et prélève sa commission sur les ventes: un peu moins de 5 p. 100 en moyenne. Tous les ans, au moins, après inventaire, il est fait un règlement de compte définitif.

« On voit l'économie générale de la gérance: pas de salaire fixe, une simple commission stimulant la vente, ne s'élevant qu'avec elle. En fin d'exercice, il faut retrouver ou l'argent ou les marchandises. La société ne peut pas perdre... au contraire!

« Le premier inventaire, en effet, aura compté toutes les marchandises au prix de vente, les caisses, sacs, bidons, qui auront été fournis au succursaliste lui auront été facturés au prix de neuf. Mais le gérant aura dû faire un étalage et les marchandises se seront trouvées ainsi défraîchies. Le succursaliste aura été contraint parfois d'en placer une partie à la cave ou au grenier; l'humidité les aura gâtées: il y aura des pertes, des déchets inévitables. Tous ces risques inhérents à tout commerce incomberont intégralement au succursaliste. Il sera responsable de toutes les marchandises qui lui ont été livrées et dans l'état où elles lui ont été livrées. Les marchandises avariées ou simplement tachées lui seront impitoyablement refusées. Le stock des marchandises d'une succursale atteignant souvent 20 et 25.000 francs, on mesurera l'importance du risque tout entier rejeté sur le gérant.

« Pour s'y soustraire, celui-ci ne sera que trop tenté de recourir à certaines pratiques que la société n'ignore pas, mais dont son système de vente en paquets lui permet de se déclarer irresponsable, après qu'elle y a elle-même acculé le malheureux gérant. Pour les produits qu'il débitera lui-même, il fraudera sur les pesées,

il cherchera à majorer les prix ou, profitant d'un abaissement de cours, il maintiendra le plus longtemps possible le prix ancien. Il faut le dire, le gérant qui ne pratiquera aucune de ces fraudes aura souvent peine, en fin d'exercice, à ne pas se trouver débiteur de la société. Et ainsi, en dernière analyse, c'est le consommateur qui fait les frais de cette ingénieuse répression du coulage » (1).

Quel régime d'exploitation éhonté représente en fait ce système de gérance — honnête en lui-même, mais susceptible de déviations déloyales — c'est ce qui vient d'être suffisamment indiqué. Abaissant par ce procédé les frais généraux dans chaque succursale à 10 ou 11 p. 100, ces sociétés réalisent comme bénéfice la différence considérable des deux pourcentages prévus : 28 et 11 p. 100, d'où la possibilité de donner aux actions un dividende élevé. Nous allons voir tout à l'heure l'énorme plus-value acquise par les actions.

Pour nous résumer, la politique des sociétés à succursales multiples tient en une double formule très simple: *concentration parfaite des achats, d'une part; décentralisation toujours plus grande des ventes, d'autre part;* ainsi ces sociétés parviennent-elles tout à la fois à étendre au plus haut degré les dimensions de l'entreprise (d'où une croissante concentration commerciale, très utile aux achats et à ne pas étendre trop loin les dimensions de l'exploitation, évitant ainsi la fâcheuse centralisation dans la vente des grands magasins. Par l'effet de cette double politique, les sociétés à succursales multiples qui, dans les grands magasins, ont tous les avantages, ne présentent pas les mêmes faiblesses qu'eux. Ainsi se trouvent institués les plus formidables adversaires que les coopératives puissent imaginer.

Quel développement ont à l'heure actuelle acquis les sociétés à succursales multiples? Et tout d'abord quel est le nombre approximatif de ces sociétés? Faute de toute statistique, il n'est, à notre connaissance, pas possible de répondre à pareille question. M. Gemahling, dans l'article précité, compte, parmi les plus importantes, une quarantaine de sociétés. Leur nombre total est vraisemblablement au moins double. Quel chiffre d'affaires réalisent ces sociétés? Toute évaluation précise est impossible; nous ne pouvons procéder que par voie de comparaison. Les dimensions de ces innombrables succursales sont à peu près égales à celles de la plupart des coopératives. Tout ce que nous savons de ces sociétés révèle qu'elles disposent presque toujours d'une importante clientèle. Admettons donc que le débit de chaque succursale doit être

(1) Gemahling. « La Concentration commerciale sans grands magasins ». *Revue d'Economie politique*, mars 1912, p. 183-186.

à peu près équivalent et probablement un peu supérieur à celui de chaque coopérative. Or, il existait en France, en 1910, 2.872 coopératives faisant 264 millions d'affaires, soit une moyenne par société de 91.000 francs de ventes par an ou de 252 francs par jour. Admettons que les succursales des sociétés que nous étudions aient un débit légèrement supérieur, soit 100.000 francs par an, ou 277 francs par jour. Un renseignement capital va nous permettre de tirer parti de cette évaluation et de calculer approximativement l'importance annuelle du chiffre d'affaires total de ces sociétés, mais il nous faut d'abord indiquer l'origine et la portée du document que nous allons utiliser.

Au début de 1912, un comité de défense des sociétés à succursales multiples (2) était constitué pour essayer d'empêcher le vote définitif de certaines taxes proposées par M. Georges Berry. Lors de la discussion du budget, M. Georges Berry, porte-parole obéissant des rancunes et des espoirs les plus mesquins du petit commerce, avait proposé un texte qui, amendé par le Sénat, portait que le droit fixe et le droit proportionnel de la patente seraient augmentés d'un quart, d'un tiers, de moitié, de trois quarts ou doublé selon que les sociétés, possédant plus de cinq établissements, auraient un nombre d'établissements compris entre 5 et 10, 11 et 20, 21 et 50, 51 et 100 ou plus de 100. Le texte voté par la Chambre avait été modifié par le Sénat. Il s'agissait d'obtenir de la Chambre, se déjugeant elle-même, qu'elle amende à son tour le texte voté. Le Comité de défense publia un manifeste où il appela l'attention des députés sur le développement rapide des sociétés à succursales multiples: « 12.000 succursales ouvertes en France, occupant 90.000 employés et ouvriers, faisant vivre directement 300.000 personnes, distribuant annuellement plus de 125 millions de salaires, étaient menacées de payer une taxe absolument injustifiée. »

Nous avons tenu à marquer l'origine exacte du document pour laisser chacun libre de donner aux renseignements fournis la créance qu'il jugera opportune. A notre avis personnel, il y a lieu de tenir pour approximativement exacts les chiffres présentés : tout ce que nous savons de l'importance du mouvement confirme l'impression laissée par la lecture de ceux-ci. Au reste, nous pouvons puiser dans la relation même des chiffres les uns avec les autres une raison d'admettre leur vraisemblance. Les 125 millions de salaires inscrits au document, répartis entre les 90.000 employés ou ouvriers déclarés, font ressortir pour chacun d'eux une rémunération moyenne annuelle de 1.388 francs ou 3 fr. 80 par

(2) M. Georges Loévi, président du Comité, 1, boulevard Magenta, Paris.

jour, somme extrêmement faible, mais qui est rendue vraisemblable par la situation misérable des gérants de ces succursales. Ce chiffre dérisoire de salaire, tout juste égal à la moyenne de la journée de travail d'un adulte et qui doit permettre aux gérants de faire face au coulage, à la détérioration inévitable de certaines marchandises n'est-il pas l'aveu de l'exploitation dont les gérants de ces succursales sont victimes et par là ne confère-t-il pas aux documents d'origine patronale dont il émane une sorte d'authenticité? (1).

Admettons donc ces évaluations comme à peu près exactes et rapprochons le chiffre de 12.000 succursales du chiffre de ventes annuelles admis pour chacune d'entre elles, soit 100.000 francs. Le produit de ces deux chiffres donne le total de 1 milliard 200 millions: 1.200 millions d'affaires annuelles, 12.000 succursales, 90.000 employés ou ouvriers, tel est, à ce qu'il paraît, le développement d'ensemble de ces sociétés capitalistes à l'heure actuelle. Il apparaît immédiatement que l'importance économique de ces sociétés, pour la plupart d'origine récente, est sensiblement plus grande que celle des coopératives cependant beaucoup plus anciennes. Leur chiffre d'affaires est quadruple de celui des coopératives.

(1) Le chiffre de 1 milliard 200 millions est rendu vraisemblable par une deuxième circonstance. 1.200 millions de ventes effectuées par l'intermédiaire de 90.000 employés ou ouvriers représentent pour chacun d'entre eux un chiffre d'affaires annuel de 13.333 francs, soit, par jour de travail, 44 francs en moyenne (300 jours de travail par an).

Ce chiffre moyen de ventes par employé peut paraître trop faible, aussi est-il inexact, mal calculé. D'une part, il faudrait, avant de le calculer, retrancher du nombre total d'ouvriers annoncés — 90.000 — tous les ouvriers manutentionnaires ou autres, employés dans les grands entrepôts des sociétés, à leurs ateliers de production ou à la comptabilité nécessitée par les 12.000 succursales. De plus figurent dans ce chiffre total d'ouvriers beaucoup de femmes ou même d'enfants des gérants occupés, comme eux, au débit des marchandises, mais dont le travail est moins productif que celui d'un homme de métier. Enfin, troisième rectification, il faut observer que bien peu de ces gérants sont, à proprement parler, des professionnels habiles à « dépoter » la marchandise. Ce chiffre de 44 francs en moyenne a donc besoin d'être considérablement augmenté, peut-être même doublé, c'est-à-dire porté à 88 francs en ce qui concerne la vente quotidienne réalisée par les ouvriers qualifiés qui se trouvent employés. Or l'expérience coopérative enseigne que dans la vente au petit détail, qui est la règle, 88 francs de débit par jour représentent le maximum de la vente qu'on peut attendre d'un bon ouvrier. Le chiffre de vente total, 1 milliard 200 millions, se trouve ainsi indirectement confirmé; il est en tout cas prouvé que cette évaluation a tendance à être plutôt trop modérée que trop élevée.

La plupart de ces sociétés à succursales sont très prospères. A défaut de toute autre preuve, la très rapide multiplication de ces établissements depuis une dizaine d'années, la concurrence de jour en jour plus grande qu'elles font aux coopératives manifestent avec évidence leur croissante prospérité. A ces signes s'en ajoute un dernier tout à fait convaincant aussi: le cours des différentes actions de ces sociétés avec l'indication de la plus-value réalisée depuis l'origine.

	Taux nominal	Cours fin 1911	Dividende 1911
	—	—	—
Etablissements Mielle et Cie (Chalons)..	100	400	20 »
Epiciers réunis (Nancy)...............	100	185	10 »
Société Nancéenne d'Alimentation, de Nancy	100	185	10 »
Docks Rémois (Reims)................	100	1.250	62 50
Etablissements économiques (Reims)....	100	1.000	50 »
Etablissements Goulet-Turpin (Reims)..	100	325	15 »
Alimentation Stéphanoise (Saint-Etienne)	100	210	10 »
Docks Foréziens (Saint-Etienne)	100	213	12 »
Grands Magasins du Casino (St-Etienne)	100	385	15 70
L'Epargne (Toulouse)	100	275	12 »
Etablissements économiques (Troyes)...	100	300	24 »

« Le développement de ces sociétés est si grand que, dans certaines grandes villes comme Reims — véritable pays d'origine de toutes ces sociétés — le commerce d'alimentation et les petits commerces annexes sont à l'heure actuelle presque totalement entre les mains de quatre grandes maisons à succursales. Ni épiciers indépendants propriétaires de leur fonds, ni coopératives n'existent plus guère à Reims. La seule coopérative qui ait survécu n'a jamais atteint le chiffre d'affaires annuel de 200.000 francs (1). »

Les raisons de la prospérité commerciale des sociétés à succursales ont été exposées. Voyons maintenant les causes de leur indiscutable faveur auprès du public. Ces causes tiennent à leurs méthodes de vente qui se ramènent à quatre principes:

1° *Premier principe.* Avant toute chose, la société à succursales vise à *vendre bon marché.* Le bas prix de leurs produits est unanimement reconnu. Ces bas prix tiennent eux-mêmes à quatre causes:

(1) Gemahling, *loc. cit.*, p. 181-182.

a) D'une part, les sociétés à succursales, pensant qu'il est nécessaire d'acheter le succès, à quelque prix que ce soit, se sont fait un principe de se contenter d'un bénéfice minimum sur chaque article;

b) D'autre part, la bonne organisation de la vente leur permet de se contenter, pour couvrir leurs frais, d'une faible majoration des prix d'achat du produit;

c) Enfin, les prix de vente très bas tiennent aux excellentes conditions d'achat que réalisent ces sociétés. Leur puissance financière et leur habile direction leur permettent de se procurer aux conditions les meilleures chaque produit;

d) En dernier lieu — et cette cause n'est pas la moins importante — ces sociétés vendent des marchandises de qualité inférieure.

A n'en pas douter, les prix de vente très avantageux de ces produits sont la cause essentielle de la prospérité de ces sociétés. Très souvent les principaux produits, les vins, les comestibles, sont de quelques centimes plus bas, dans ces succursales, que les prix du commerce ou des coopératives. S'étonner de l'effet immédiat de ces différences de prix sur la clientèle ouvrière serait naïf. Ces prix inférieurs sont souvent plus apparents que réels; la qualité des produits est fréquemment défectueuse. Enfin, les falsifications de poids ou de nature sont habituelles; rendues d'ailleurs nécessaires par les prix consentis, elles entrent en ligne de compte dans la fixation même du prix à un niveau très bas.

Les trois autres principes sur lesquels repose la vente des sociétés à succursales multiples sont moins importants.

2° *Vente au détail* et très fréquemment *en paquets*. « Toutes marchandises sont à l'avance débitées en petits paquets qui évitent ainsi toute manipulation et dispensent le vendeur des connaissances multiples qui seraient nécessaires pour la vente de marchandises aussi diverses (1). Ce procédé permet au gérant de « servir dans un temps aussi réduit que possible un grand nombre de clients; elle offre à la clientèle toutes garanties. Enfin, elle permet aux objets les plus variés de s'entasser dans la petite boutique avec un minimum d'inconvénients (2).

3° *La vente au comptant* est strictement appliquée par les sociétés à succursales, leur donnant par l'absence de tout impayé un avantage considérable sur les petits commerçants.

4° Enfin la *vente avec primes*. « Tout achat de 10 ou 20 centimes

(1) Gemahling, *loco cito*, p. 181-182.

(2) Gemahling, « La Concentration commerciale », *Revue d'Economie politique*, avril 1912, p. 172.

donne droit à un timbre-prime; 25 timbres sont échangés contre un bon et les bons, à leur tour, servent à procurer les objets donnés en primes. » (2).

Jusqu'à maintenant, nous avons montré l'extension prise par les sociétés à succursales multiples, nous avons étudié en lui-même le fonctionnement de ces sociétés. Il nous reste à voir le *préjudice* causé par ces concurrents, pour la plupart nouveaux, aux coopératives et les *remèdes* à préconiser.

Le *préjudice* causé aux coopératives par les sociétés à succursales est indéniable, disons même très sensible, mais il ne faut pas forcer les termes et le croire immense. Le danger réside dans ce fait que le préjudice peut aller croissant, retardant beaucoup dans l'avenir la marche en avant de la coopération. L'*Union Coopérative* a adressé à ses membres un questionnaire pour leur demander l'importance de la concurrence faite par les succursales de ces établissements à leurs propres sociétés. Trente-quatre sociétés particulièrement intéressées par la question ont répondu.

L'enquête comportait la réponse à plusieurs questions:

1° Sur la première question: « Connaissez-vous, dans la localité ou les localités où vous êtes établis, des sociétés à succursales multiples ? » 27 sociétés, sur les 34 qui ont répondu, ont été affirmatives, les autres négatives. Le développement de ces sociétés à succursales dans beaucoup de régions est considéré comme tout récent. Ces 34 coopératives ont signalé 24 sociétés à succursales différentes contre lesquelles elles luttaient.

2° Sur la deuxième question: « Les succursales des sociétés commerciales vendent-elles meilleur marché que les coopératives? », 29 sociétés ont répondu qu'elles vendaient à plus bas prix, mais des articles de qualité en général très inférieure. Six coopératives disent qu'il y a égalité de prix.

3° Sur la troisième question : « Vous causent-elles un dommage appréciable ? » 13 coopératives affirment que le préjudice n'est pas très sensible ; 9, au contraire, déclarent le préjudice fort sensible ou même très grand.

4° Sur la quatrième question : « Causent-elles un dommage appréciable au commerce local ? » l'unanimité des coopératives répond que le commerce local (petits détaillants) en ressent le plus grand dommage.

5° Sur la cinquième question: « La situation de ces gérants est-elle bonne ? » 16 coopératives croient mauvaise cette situation, 2 la croient bonne. Plusieurs sociétés signalent de fréquents changements de gérants. Quelques-unes indiquent les conditions faites

aux gérants dans leurs localités: 50 francs par mois, logés et en plus 2 p. 100 sur les ventes.

6° Sur la sixième question: « Comment pensez-vous réagir utilement contre l'action des établissements à succursales multiples? ». En achetant dans de meilleures conditions que ne font aujourd'hui les coopératives et en vendant à prix égal des marchandises de qualité supérieure.

La conclusion de cette enquête se résume en peu de mots. Presque toutes les coopératives ont aujourd'hui à lutter contre la concurrence des sociétés à succursales. Celles-ci vendent à meilleur marché que les coopératives des articles de qualité inférieure. Le dommage causé au commerce local est énorme. Le préjudice causé aux coopératives est sensible, mais beaucoup moins considérable.

La situation des gérants est mauvaise. La Coopération doit arriver à acheter à meilleur compte.

Moyens de lutte. — Bien que l'examen détaillé des remèdes à préconiser dépasse beaucoup le cadre de ce rapport, nous devons aborder en peu de mots cet important problème. Il nous faut dire quels progrès il est indispensable à notre sens que la coopérative réalise pour lutter efficacement contre la concurrence des sociétés à succursales multiples.

Nous n'avons pas à prouver, mais il sera admis par tout le monde que la coopération, depuis le renchérissement général des vivres, traverse une crise dont la gravité ne saurait être mise en doute. Si la crise se prolongeait, la vie même de la coopération française serait en jeu. A des maux réels et des dangers sérieux conviennent des remèdes énergiques et prompts. Ces remèdes n'ont pas seulement besoin d'être connus, ils doivent être appliqués sans retard; car autant le triomphe rapide du mouvement coopératif en France est assuré si les méthodes qui vont être préconisées sont mises en pratique, autant, si elles sont repoussées, la coopération semble vouée à une irrémédiable décadence ou tout au moins à un triste état de stagnation. Portant semblable jugement, nous traduisons non pas seulement notre opinion personnelle— elle serait de trop peu de poids — mais bien celle de tous les coopérateurs clairvoyants et d'expérience.

1° *Nécessité de la gérance responsable.* — Le premier mal dont souffre la coopération française — il est triste de le dire — est l'incapacité ou l'indélicatesse d'un certain nombre de ses employés. Prenez un homme, naturellement honnête et bien intentionné, chargez-le de débiter les marchandises d'une société coopérative; trois mois, six mois durant, il fournira un travail suffisant. Puis peu à peu s'apercevant que le contrôle est peu rigoureux, il s'en-

hardira; d'une part il travaillera moins; de l'autre bien des scrupules s'évanouiront en lui et nous savons tous ce que ces mots veulent dire. L'homme naîtrait-il bon et l'organisation sociale le rendrait-il mauvais? Le fait est que le même homme qui, régulièrement surveillé, resterait honnête, devient par degrés insensibles un fripon aussitôt qu'il est peu contrôlé. Or, il faut bien le dire, un contrôle rigoureux de tous les instants n'est pas seulement difficile mais matériellement impossible. Et voici l'ornière où tant de sociétés s'enlisent. Elles savent, elles ne mettent pas en doute que leurs employés n'abusent de la situation; mais, faute de régime meilleur, elles se résignent. Semblable attitude est abominable. Si vraiment la coopération n'a qu'à se résigner, autant vaut pour elle disparaître tout de suite. On n'est vaincu que quand on se reconnaît tel. Or nous ne sommes pas vaincus, mais paresseux: un moyen existe, un seul il est vrai, de sortir de difficulté: emprunter aux sociétés à succursales les armes dont elles se sont servies pour triompher — mais en dépouillant de tout abus les méthodes qu'elles emploient: j'ai nommé la *gérance responsable sur cautionnement.* La méthode a été décrite plus haut. Je me borne à dire qu'une remise de 5 p. 100 faite au gérant avec minimum de 10 francs de rémunération par jour ôte à ce procédé tout caractère abusif. Ainsi réglé, il n'y a pas exploitation du personnel, mais rémunération proportionnelle à l'effort, ce qui est le propre de tout juste salaire.

Le mérite fondamental de la gérance responsable est de mettre à la base de la gestion matérielle du magasin — qu'il faut distinguer de la gestion même de l'entreprise — la *responsabilité* et *l'intérêt personnels.*

La remise globale de 5 p. 100 peut en effet se décomposer. La rémunération propre du travail peut être évaluée à 4 p. 100 et le coulage involontaire à 1 p. 100. Le gérant est donc intéressé à la fois à réduire le coulage le plus possible et à élever le chiffre de ventes. Son intérêt concorde avec celui de la société. Voilà pour la gestion matérielle du magasin.

La société reste maîtresse absolue de la gestion même de l'entreprise; sans doute elle vend au gérant à leur prix de vente au détail — moins 5 p. 100 — toutes les marchandises à livrer au consommateur, mais elle reste chargée de tous les achats, de même qu'elle demeure maîtresse absolue du prix de vente des marchandises. Seul le travail de manipulation, de placement de marchandises auprès des acheteurs, en un mot la gestion matérielle du magasin, est confiée par la société au gérant.

Le fonctionnement du système est très simple. Si l'inventaire

semestriel révèle qu'il manque des marchandises en magasin pour plus de 1 p. 100 — les 4 p. 100 sur les ventes ayant été payés à part au gérant — la valeur du déficit sera en gain, la société lui remboursera immédiatement le montant du bénéfice.

Que ce système soit excellent, qu'il donne de remarquables résultats aux sociétés qui le pratiquent déjà, c'est ce qui demeure établi. Malheureusement, par suite de préventions fâcheuses, fort peu de coopératives ont adopté cette méthode. Des pertes constantes ou des faillites sont le fruit de cette obstination, véritable méconnaissance des règles d'une saine gestion commerciale. *Toute prospérité commerciale implique une responsabilité chez l'agent chargé du service.* L'entêtement des coopératives françaises à méconnaitre ce principe est véritablement désastreux.

Heureusement, et pour leur grand bien, quelques sociétés en province, particulièrement à Bordeaux, pratiquent déjà ce système. La Fraternelle de Saint-Quentin, dont les résultats sont très brillants, a adopté un système très voisin de celui que nous recommandons. Jusqu'à maintenant, à l'exception d'une seule société, *la Famille du VII*e, les sociétés parisiennes sont restées réfractaires à la gérance responsable (1).

Un intéressant projet de fusion de différentes sociétés parisiennes et de gérance responsable est en ce moment à l'étude. Le conseil d'administration de la Fédération Parisienne a déjà donné son assentiment à ce projet. Toute une série de sociétés comprises dans la banlieue ouest de Paris ont accepté de fusionner au profit de la plus importante d'entre elles dont elles deviendront autant de succursales. L'administration de chaque succursale sera confiée à un seul administrateur; la gestion matérielle des marchandises de chaque succursale sera remise à un gérant responsable sur cautionnement. Toutes marchandises seront fournies par le siège central; celui-ci se procurera auprès du M. D. G. la plus grande partie possible des marchandises. L'organisation nouvelle doit entrer en fonctionnement vers la fin de l'année. Il est à souhaiter qu'après

(1) Les administrateurs et comptables Benas et Givors, de la *Famille du VII*e *Arrondissement* ont rédigé et signé, le 8 octobre 1911, un contrat de gérance extrêmement complet avec le répartiteur M. Françoize. Trop souvent les modestes, dont le travail patient et désintéressé est à la base de toute prospérité économique, demeurent inconnus. Qu'il me soit permis de rendre publiquement hommage au dévouement professionnel et aux convictions profondes des camarades qui, avec une confiance absolue dans l'excellence du principe coopératif, ont, les premiers à Paris, signé un contrat de gérance que nous publions en annexe de ce rapport.

vérification des résultats favorables du système, celui-ci soit progressivement appliqué à toute la France.

Pareil système de fusion et de gérance responsable est également en voie de mise en application dans la région bordelaise sous l'active impulsion du camarade Marty, directeur de la Coopérative de Gros. Nous lui exprimons ici toute l'admiration que légitiment son activité et sa profonde intelligence de l'organisation commerciale nécessaire à la coopération française.

Des preuves indéniables montrent ainsi le mouvement très net qui se manifeste dans la coopération française en faveur de l'introduction du système de gérance. Une des tâches essentielles de la future *Fédération Nationale des Coopératives de Consommation* (sous réserve de l'approbation par les congrès) sera d'introduire le plus rapidement possible, d'imposer presque ce système dans toutes les parties du pays.

2° *Moyens de se procurer des capitaux coopératifs plus importants.* — Le second vice dont souffrent les coopératives françaises, c'est l'insuffisance de leurs capitaux.

Il est constant que nos sociétés ont la gestion de fort peu de capitaux et ceci pour une double raison:

1° A cause de la faiblesse du versement minimum des sociétaires nouveaux: 2 fr. 50 ou 5 francs, selon les sociétés;

2° A cause de la limitation, très souvent stipulée par les statuts, en ce qui concerne le nombre de parts sociales auxquelles peut souscrire chaque sociétaire. Par crainte de voir les coopératives devenir des sociétés capitalistes, beaucoup de statuts interdisent aux sociétaires la souscription à plus d'une action ou part sociale, soit au fait et au prendre à plus de 25 ou 50 francs.

Cependant, la crainte qui a dicté cette disposition des statuts est chimérique. Du moment que les parts sociales n'ont jamais droit qu'à un intérêt fixe, 4 ou 5 p. 100 au maximum, telles de véritables obligations, et que chaque sociétaire ne dispose que d'une seule voix à l'assemblée générale, en dépit du nombre élevé des parts sociales souscrites, la coopérative ne saurait perdre son caractère anticapitaliste. Nous conseillons formellement: 1° de limiter à un chiffre élevé, à 20 par exemple, ou de laisser illimité le nombre d'actions que pourra prendre chaque sociétaire; 2° de rémunérer toujours le capital-actions au taux de 3, 4 ou 5 p. 100, seule manière d'obtenir la souscription à plusieurs actions.

Les sociétés pourront aussi émettre à 4 ou 5 p. 100 des bons de prêts remboursables en trois, quatre, cinq ans au moins. Elles devront aussi recourir à l'épargne de leurs membres en leur instituant des caisses de dépôt à vue ou à terme rapportant 3 ou 4 p. 100

d'intérêt. Mais il convient de remarquer que les dépôts reçus devront exclusivement, sous peine d'embarras graves pour les sociétés, servir à l'achat comptant des marchandises quand celui-ci est avantageux, ou être confiés au Magasin de Gros, moyennant un intérêt de 4 ou 5 p. 100, de manière à laisser 1 p. 100 de bénéfice à la société. A ce point de vue, les coopératives doivent devenir les *collectrices intéressées de l'épargne ouvrière* au profit du Magasin de Gros. (Voir notre rapport au Comité confédéral des coopératives socialistes et ouvrières, le 21 juin 1912, publié par *La Revue Socialiste* du 15 août 1912.)

Enfin et surtout, les sociétés doivent affecter, à leurs fonds de réserve, une fraction de plus en plus considérable de leurs bénéfices nets: les mises en réserve doivent dans l'avenir progressivement atteindre 4 et 5 p. 100 *en moyenne du prix de vente* de toutes les marchandises vendues. Il est misérable de constater la faiblesse des mises en réserve actuelles. Au reste, nous allons revenir sur ce dernier point.

Augmentation du nombre des parts sociales souscrites, emprunts sous forme de bons remboursables en quatre ou cinq ans; dans une mesure très prudemment réglée, affectation des dépôts reçus à la pratique des achats au comptant, enfin, accumulation croissante de réserves importantes: ces quatre mesures assureront aux coopératives la gestion de capitaux beaucoup plus considérables. Le succès est, de nos jours, inséparable de la possession d'un outillage économique perfectionné. La coopération ne triomphera que si elle réussit à obtenir la gestion de capitaux suffisants.

3° *Nécessité pour les sociétés de mises en réserve croissantes.* — Il est un troisième et dernier mal dont souffre la coopération française. Beaucoup de sociétés ont la fâcheuse *coutume de distribuer des bonis trop élevés.* Il est des coopératives dont le boni atteint 10, 15, 18 p. 100; c'est la « *chasse au dividende* » qui se réintroduit dans la coopération. Nombreuses sont les sociétés qui distribuent 7 à 8 p. 100 de trop-perçus. Deux raisons rendent détestable semblable pratique.

Tout d'abord, une aussi forte distribution de trop-perçus, si elle devient habituelle, constitue pour les sociétaires un véritable revenu sur lequel ils se croient en droit de compter. Ils s'habituent à penser que ce revenu leur est dû. Qu'une crise commerciale, qu'un renchérissement des prix arrive et la société ne pourra plus fournir un trop-perçu aussi élevé; les sociétaires « chasseurs de dividende » montreront un mécontentement aussi vif qu'injustifié. La société enregistrera des démissions.

Pour une raison plus grave encore, les trop-perçus importants

sont très fâcheux. Quand une société qui vend à peu près au prix du commerce a couvert ses frais généraux et ses charges de capital, il est très rare qu'il lui reste un bénéfice net supérieur à 5 ou 6 p. 100 de son chiffre d'affaires. Si elle veut distribuer un trop-perçu supérieur à 4 ou 5 p. 100, c'est presque tout le bénéfice net qui se trouve absorbé. A peine une portion du bénéfice net égale à 0,50 ou 1 p. 100 du chiffre d'affaires sera affectée au fonds de réserve. Or il est une vérité dont il faut bien se persuader. *Tel sera le développement des réserves des sociétés, tel sera le développement même de la coopération.* La coopération n'est rien si elle n'a pas pour idéal constant la constitution d'une propriété collective libérée de toute charge d'intérêt. Cette propriété collective, comment la constituer sinon par l'affectation aux réserves d'une portion importante des bénéfices nets?

De toute nécessité, les coopératives doivent choisir entre deux politiques opposées: ou bien pratiquer une méthode d'importantes mises en réserve absorbant la majeure partie des bénéfices nets, ou, au contraire, distribuer des trop-perçus élevés en renonçant aux fortes réserves. Le problème ainsi posé, il n'est pas de coopérateur conscient qui puisse douter que la politique d'importantes mises en réserve ne s'impose.

Sans aller jusqu'à dire que l'idéal coopératif vrai est de supprimer tout trop-perçu, nous n'hésitons pas à en proposer une limitation rigoureuse; 5 p. 100 du chiffre d'affaires nous paraît le taux maximum des trop-perçus car, passé ce niveau, il est impossible qu'une société consacre une suffisante portion des bénéfices nets aux réserves. Quand la conscience coopérative, fruit des enseignements progressifs de la vie, se sera épurée et qu'une véritable morale coopérative se sera créée, nul doute que la limitation du taux des trop-perçus ne soit inscrite en lettres d'or, telles des majuscules flamboyantes, tout à côté de la limitation du taux d'intérêt du capital. Le but étant d'obtenir des mises en réserve égales à 5 p. 100 du chiffre d'affaires de la société, il nous semble nécessaire d'adopter le *principe de la répartition du bénéfice net par moitié entre les réserves et les bonis.* Limitation à 5 p. 100 des trop-perçus, comme de l'intérêt du capital, répartition par moitié du bénéfice entre les réserves et les bonis, combien de temps faudra-t-il pour que ces règles acquièrent droit de cité dans la société coopérative de demain? D'une manière plus exacte, dans combien d'années *la règle des trois* 5 p. 100 sera-t-elle reconnue: savoir 5 p. 100 d'intérêt au capital, 5 p. 100 de boni aux achats au maximum, 5 p. 100 de mises en réserve au minimum?

4° *Supériorité organique des sociétés et du régime coopératifs*

sur les sociétés et le régime capitalistes. — L'adoption de la gérance, la jouissance de capitaux plus nombreux, la mise en application de la règle des trois 5 p. 100, voici résumés, en peu de mots, les principes que la coopération française doit s'approprier pour vivre et triompher.

Supposons l'application faite à la coopération de ces différents principes. Il semble que les deux concurrents envisagés, les coopératives et les sociétés commerciales devraient lutter dès lors avec le même succès; combattant à armes égales, l'un des concurrents ne saurait, parait-il, triompher de l'autre. Ceci est l'apparence seulement. En réalité, une double circonstance assurerait l'extension du principe coopératif.

En premier lieu, la société coopérative locale, gérée conformément aux règles précédemment exposées, repose sur un principe qui, de lui-même, lui attire la préférence nécessaire du public. Seule, la coopérative, en n'attribuant au capital-actions aucun dividende, a l'avantage de remettre au public acheteur un trop-perçu de 4 à 5 p. 100. Cet avantage, bénéfice gratuit du public, suffira pour assurer aux coopératives la faveur de la clientèle, donc la régression des sociétés à succursales. *Le dividende du capitaliste remplacé par le trop-perçu à l'acheteur*, voilà la raison la plus immédiate, la plus palpable de l'extension nécessaire du principe coopératif.

Une seconde supériorité de la coopération se découvre: savoir la *possibilité pour elle de se procurer ou de produire à meilleur compte* que les sociétés commerciales tous produits. En effet, l'accumulation d'un capital collectif libéré de toutes charges a, par degrés, pour conséquence l'achat et la production par les coopératives de marchandises à meilleur compte que par les sociétés commerciales. Cette seconde supériorité, que nous invoquons en faveur de la coopération, nous amène à envisager le fonctionnement des organismes centraux d'achat et de production, savoir les Magasins de Gros. Le soin de procurer, à ausi bas prix que possible, des marchandises de bonne qualité aux sociétés locales est, en effet, la fonction originale du Magasin de Gros; une société locale ne pouvant entreprendre ni l'achat par grosses quantités ni la production.

Constatons tout de suite qu'autant les méthodes d'action des sociétés locales ont besoin d'être transformées, autant celles de l'organisme central réclament, dans l'ensemble, peu de modifications.

C'est, avant tout, du temps que nous devons attendre le développement progressif de la puissance d'achat et de production des

magasins de gros. Ceux-ci, encore à l'heure actuelle en France en état d'infériorité vis-à-vis des sociétés commerciales, conquerront d'abord une *situation égale*.

a) Le développement pris, soit par le Magasin de Gros (12 millions d'affaires en 1911-1912), soit par la Coopérative de Gros (2 millions) demeure encore, d'un point de vue absolu, tout à fait modeste. Nul doute qu'indépendamment de toute raison spéciale à la coopération, la puissance et la force financière bientôt accrues du Magasin de Gros unifié (sous réserve de l'approbation par le Congrès unitaire de décembre 1912) ne procurent à ce dernier de meilleures conditions d'achat. Estimons d'abord que l'organisme central pourra, un jour, comme les sociétés commerciales, la maison Potin ou les sociétés à succursales, acheter en gros, à environ 28 p. 100 au-dessous du prix du commerce. Il est hors de doute également qu'appliquant les mêmes méthodes, les frais généraux pourront s'abaisser légèrement et tomber au taux minimum de 3 p. 100 comme au sein des sociétés commerciales. Arrivé à ce point, le Magasin de Gros sera, pour les raisons précédentes, complètement de pair avec les sociétés commerciales même les plus puissantes — et ceci est le premier point que nous voulions établir.

b) Il n'est, en outre, pas malaisé d'établir que, pour une raison nouvelle, le Magasin de Gros jouira d'une *supériorité organique* sur les sociétés commerciales; un prix plus bas d'achat et de production sera le fruit de la gestion par le Magasin de Gros de réserves accumulées croissantes, véritables réserves gratuites. En effet, le Magasin de Gros, n'ayant pas à rémunérer ses réserves, libérées de tout intérêt, pourra, dans la mesure où il le voudra, compter comme gratuit le service des capitaux investis dans une opération commerciale — un achat — ou une opération industrielle — une production.

La direction du Magasin de Gros a-t-elle le désir d'entreprendre l'achat d'un nouvel article? rien ne l'empêchera de faire consentir par la société à ce service nouveau l'*avance gratuite* d'un certain capital de roulement: le prix de vente de l'article nouveau ne comprendra pas la rémunération du capital employé. De même, des capitaux investis en terrains ou immeubles, en vue de la fabrication d'un article.

D'une manière plus générale, le Magasin de Gros n'aura pas à retrancher de son bénéfice brut les sommes qui seraient nécessaires à la rémunération de ses réserves si celles-ci n'étaient pas libérées de toute charge d'intérêt. Dès aujourd'hui, il est des magasins de gros étrangers, ceux de Copenhague et de Helsingfors, où le montant des réserves, donc des capitaux gratuits, est déjà

supérieur aux capitaux empruntés, donc rémunérés; cette circonstance laisse, dès maintenant, aux Magasins de Gros danois et finlandais, *la faculté de vendre ou de produire à meilleur marché que les sociétés commerciales* (1).

Mais, se demandera-t-on, pourquoi les sociétés commerciales n'imitent-elles pas, à leur tour, l'exemple des organisations coopératives? Pour une raison péremptoire. La constitution de réserves importantes et illimitées signifie l'abaissement définitif du dividende et même de l'intérêt servi aux capitaux. Or à cela les sociétés à succursales ne peuvent consentir. Tout d'abord, elles se doivent à elles-mêmes de ne pas abaisser le taux de leur dividende. Toutes les sociétés commerciales qui ont réussi distribuent des dividendes considérables (voir plus haut); la hausse de ceux-ci a provoqué celle de la valeur marchande des actions. Vis-à-vis des actionnaires de la société, particulièrement vis-à-vis des nouveaux, le dividende revêt le même caractère qu'un intérêt régulier et forfaitaire dû sous peine de faillite de l'entreprise. Les actionnaires voudront en maintenir la perception. En réalité, au sens non pas juridique mais économique et vrai du mot, les charges de capital comprennent non seulement l'intérêt fixe promis aux créanciers extérieurs à la société — les obligataires — mais encore le dividende habituellement versé. Qu'une société capitaliste abaisse son dividende et elle fera perdre de l'argent à ses actionnaires, elle provoquera un malaise social de la même manière que si elle arrêtait le paiement des intérêts de ses obligations. *Du point de vue social et économique, intérêt et dividende, c'est tout un, c'est une charge réelle et inéluctable du capital.* Telle est donc la logique du système. A mesure que la prospérité d'une entreprise capitaliste grandit, ses charges, nous ne dirons pas financières (ce mot a peut-être un sens trop juridique) mais capitalistes grandissent proportionnellement.

Si prospère soit-elle, une société capitaliste ne peut donc affecter à son fonds de réserve une portion importante — la moitié — et constante de son bénéfice net, car l'*intérêt présent des actionnaires prime l'intérêt futur ou lointain de la société.* Eternelle dépouillée, une société capitaliste demeure toujours sans patrimoine personnel très important.

(1) Le Magasin de Gros de Copenhague a 4.500.000 francs de réserve fin 1910, alors qu'il a, au total, la jouissance de 8.900.000 francs (capital social, emprunts et réserves compris). Le Magasin de Gros finlandais a 525.000 francs de réserves fin 1910, alors qu'il gère seulement 637.000 francs au total.

	Différence entre le prix d'achat ou de production par l'organisme central et le prix de vente au consommateur. 1	Prélèvement opéré par l'organisme de gros ou **marge de gain** de l'organisme central. 2	Rabais obtenus par la coopérative locale ou **marge de gain** de l'organisme de détail. 3	Frais généraux, personnel, loyer, autres frais. 4	Amortissement du matériel, usure, dépréciation. 5	Bénéfice avant rémunération du capital. 6	Charges de capital et dividende (prélèvements des gérants, directeurs), frais de banque. 7	Mise en réserve par la société 8	Bonis distribués aux acheteurs 9	Prix de vente effectif au consommateur (par suite du boni). 10
Commerce de gros.............. I	25 0/0	10 0/0	»	5 0/0	1/2 0/0	4,5 0/0	4 0/0	1/2 0/0	0	»
Epiciers ordinaires............ II	»	»	15 0/0	13 0/0	1/2 0/0	1 1/2 0/0	1 1/2 0/0	0	0	100 0/0
Sadla......................... III	26 0/0	8 0/0	»	4 0/0	1/2 0/0	3,5 0/0	3 0/0	1/2 0/0	0	»
Epiciers adhérant à la Sadla... IV	»	»	18 0/0	12 1/2 0/0	1/2 0/0	5 0/0	4 1/2 0/0	1/2 0/0	0	100 0/0
M. D. G. actuel V	25 0/0	7 0/0	»	4 0/0	1/2 0/0	2,5 0/0	1/2 0/0	2 0/0	0	»
Coopératives actuelles.......... VI	»	»	18 0/0	12 1/2 0/0	1/2 0/0	5 0/0	1/2 0/0	1 0/0	3 1/2 0/0	96 1/2 0/0
M. D. G. futur.................. VII	30 0/0	7 0/0	»	3 0/0	1/2 0/0	3,5 0/0	1/2 0/0	3 0/0	0	»
Coopératives futures........... VIII	»	»	23 0/0	12 0/0	1/2 0/0	10 1/2 0/0	1/2 0/0	5 0/0	5 0/0	95 0/0

	Différence entre le prix d'achat ou de production par l'organisme central et le prix de vente au consommateur.	Frais généraux de l'organisme central	Rabais obtenus ou **marge de gain** — de l'organisme de détail (Coopérative locale)	Frais généraux, personnel et loyer — de l'organisme de détail (Coopérative locale)	Amortissement du matériel — des deux organismes : central et de détail	Bénéfice avant rémunération du capital — des deux organismes : central et de détail	Charges de capital et dividende — des deux organismes : central et de détail	Mise en réserve — des deux organismes : central et de détail	Bonis aux acheteurs	Prix de vente effectifs
Potin ou sociétés à succursales. IX	28 0/0	3 0/0	25 0/0	11 0/0	1 0/0	13 0/0	12 0/0	1 0/0	0	100 0/0
M. D. G. et coopératives actuelles X	25 0/0	4 0/0	21 0/0	12 1/2 0/0	1 0/0	7 1/2 0/0	1 0/0	3 0/0	3 1/2 0/0	96 1/2 0/0
M. D. G. et coopératives futures. XI	30 0/0	3 0/0	27 0/0	12 0/0	1 0/0	14 0/0	1 0/0	8 0/0	5 0/0	95 0/0

Tous ces pourcentages sont exprimés par rapport au prix de vente au consommateur.

Le jour où l'organisation coopérative, grâce à une direction intelligente et appropriée aux nécessités du commerce moderne, sera devenue puissante, les sociétés commerciales seront prises dans le dilemme de renoncer à leur principe organique, c'est-à-dire aux avantages qu'elles offrent à leurs actionnaires, ou de dépérir. Il est vraisemblable que, dans une certaine mesure, elles prendront l'une et l'autre attitude: elles renonceront, pour partie seulement, à leurs méthodes de distribution aux sociétaires de la presque intégralité des profits et, en partie aussi, elles verront leur prospérité décliner pour n'avoir pas pris une mesure radicale.

Voudraient-elles prendre semblable mesure? elles ne le pourraient pas, car si elles ont la faculté juridique de supprimer tout dividende, elles ont l'obligation légale de payer l'intérêt promis aux obligataires. Il est même évident que, sous peine de faillite du système capitaliste tout entier, le même intérêt devra être attribué au capital-actions qu'au capital-obligations.

Les réserves sociales réalisées étant faibles, la société devra acquitter éternellement l'intérêt de la presque totalité des capitaux dont elle aura gestion. Incompressible, cette charge pèsera sans discontinuer sur la société et l'empêchera toujours de rivaliser avec les bas prix de production et l'achat des organismes coopératifs — fruits de la politique coopérative d'accumulation d'importantes réserves.

Le tableau qu'à titre d'illustration des raisonnements précédents nous avons annexé au texte (nous ne saurions en pareille matière prétendre à l'exactitude: nous n'avons voulu que manifester les tendances organiques des institutions tout en nous tenant aussi près que possible de la réalité; ces pourcentages généraux sont les plus rapprochés de l'exactitude, pensons-nous, en ce qui concerne les coopératives), manifeste et résume les tendances que nous venons d'exposer. Le triomphe nécessaire du principe coopératif, dans un avenir plus ou moins éloigné, apparaît avec évidence si l'on compare les pourcentages des rubriques 7° et 8° relatifs aux charges de capital et aux mises en réserve d'une part d'une société commerciale, de l'autre d'un magasin de gros doublé d'une coopérative locale. (Voir rangées IX et XI.)

Pour avoir des résultats comparables, il faut observer, en effet, que la société à succursales multiples ou la maison Potin joue le double rôle de M. D. G. et de la société locale. En ce qui concerne la société commerciale, les frais généraux globaux (manutention, expédition des marchandises aux succursales et frais de vente), se montent à environ 14 p. 100. Les frais généraux, supportés par une même marchandise, s'abaisseront à 3 p. 100 en ce qui concerne le

M. D. G. et à 12 p. 100 en ce qui concerne la société locale; au total, 15 p. 100, soit 1 p. 100 de plus qu'au sein d'une société commerciale. Le 1 p. 100 de frais supplémentaires correspond aux salaires supérieurs volontairement maintenus par la coopérative. Cependant, observons-nous, de part et d'autre, la répartition du bénéfice brut avant rémunération du capital.

Le résultat de la vente de 100 francs de marchandises sera, du côté de la société commerciale, un prélèvement qui pourra aller, dans les sociétés prospères et dans les bonnes années, jusqu'à 12 p. 100, attribués à la rémunération du capital (intérêts et dividende, prélèvements des gérants, frais de banque), 1 p. 100 seulement allant au fonds de réserve. Du côté de la coopération, 5 p. 100 iront aux acheteurs, 8 p. 100 aux réserves, 1 p. 100 au capital.

Du moment que, dans les organismes coopératifs, l'accumulation des réserves est automatiquement beaucoup plus rapide que dans les organismes capitalistes, n'est-il pas évident, en dépit de l'allure paradoxale de la proposition, qu'à la longue, la lutte des deux organisations coopérative et capitaliste représente la lutte du pot de fer et du pot de terre ? Peut-être plusieurs siècles seront-ils nécessaires, mais fatalement ceci devra vaincre cela.

* * *

L'analyse qui précède aura, nous l'espérons, montré aux hommes libres de préventions, et qu'un effort de réflexion ne rebute point, qu'au bout de tout effort coopératif intelligemment dirigé est nécessairement le succès, parce que la coopération porte en elle un germe indestructible de triomphe, comme la terre le germe de toutes les moissons à venir. Le régime coopératif, c'est la démocratie réalisée dans l'ordre économique: comment n'aurait-il pas pour lui les promesses de l'avenir?

Sans jeter les yeux sur les pays étrangers qui resplendissent de si brillantes victoires coopératives, souvenons-nous qu'il est des régions de France où la coopération, telle une vigoureuse graine jetée en terre, a germé et grandi au soleil. Qui oserait contester — puisque nos adversaires, les premiers, le reconnaissent (V. Martin Saint-Léon, *Le petit Commerce*. Lecoffre, 1910) — qu'en particulier dans la région du Nord la coopération n'ait décimé la boulangerie et le commerce local? A Lille, comme à Saint-Quentin, à Roubaix et à Limoges, dans la région des Charentes, la coopération s'est implantée. Elle triomphe. Un véritable procès de concentration commerciale est en train de s'accomplir sous la direction et au profit de la coopération.

En voyant ces premiers succès de la coopération, nous nous demandons si, selon l'heureuse expression de Charles Gide, les temps de la « République coopérative » ne seraient pas plus proches que nous ne le croyons, et nous aimons à nous rappeler cette belle parole d'un homme éminent en qui le socialisme — envisagé sous l'angle économique — paraît prendre pour idéal et pour limite l'idéal coopératif, j'ai nommé Vandervelde (1). « Le meilleur moyen de concevoir le mode de production socialiste, c'est de supposer une coopérative géante ayant pour associés tous les citoyens d'un pays ou d'une région et possédant, comme propriété sociale, tout l'outillage productif. »

BERNARD LAVERGNE.

(1) VANDERVELDE. *Le Collectivisme et l'Evolution industrielle*, p. 189. Société nouvelle de Librairie, Paris, 1904.

Le gérant : LÉON SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

325.

Conformisme de Classe et de Catégorie

---

1. Le conformisme de classe sociale est en décroissance. — 2. La lutte de classe reconstitue artificiellement le conformisme. — 3. Le conformisme conservateur est le plus complet. — 4. La religion est le lien conformiste le plus puissant. — 5. Le socialisme dépouille progressivement ses caractères conformistes.

1. — Le conformisme caractérise l'homogénéité des sociétés simples, dans lesquelles les catégories que crée la division du travail existent à peine, et sont à peine différenciées. Il s'efface progressivement à la mesure des progrès accomplis par la division du travail, mais il n'est pas encore réduit à n'être qu'un vestige (1). On le trouve dans la classe comme dans la catégorie, non pas seulement à l'état de survivance, mais de reviviscence du passé. Dans ce dernier cas, le conformisme devient le moyen de lutte adopté par la classe ou la catégorie pour se défendre, et même pour s'accroître. Car si les luttes ethniques, religieuses, politiques, tendent à maintenir le conformisme chez les traditionalistes, la nécessité de lutter contre eux oblige fréquemment les novateurs à pratiquer un

(1) « Aujourd'hui que la multiplicité extrême des groupements sociaux a libéré de plus en plus l'individu de l'exclusive tyrannie d'un seul d'entre eux, fût-ce de la classe, il convient d'admettre que la loi du conformisme classial n'opère plus en fait avec la même force qu'autrefois. » (C. Van Overbergh, ouvrage cité p. 201). Il en est ainsi du conformisme de catégorie, même religieuse.

conformisme égal afin de pouvoir combattre leurs adversaires sans trop de désavantage sur le terrain même où ceux-ci demeurent. C'est ainsi qu'il se crée ou se conserve parmi les novateurs un conformisme de classe, chez les socialistes et les syndicalistes, ou de catégorie, chez les démocrates et les libres-penseurs. Ce conformisme est toutefois moins homogène, moins étendu et moins actif que celui des traditionalistes. C'est bien par définition ceux-ci qui sont les conformistes; mais, d'une part, ils n'ont pas monopole du conformisme, et, d'autre part, leur conformisme n'est lui-même comparable que d'assez loin à celui du passé, fortifié par un lien religieux qui engageait alors pour tous les actes de sa vie de relation.

Le conformisme de la classe aristocratique est plus saisissable que celui des autres classes, ses traits étant plus marqués. Mais il n'est plus complet ni homogène, dans l'absolu isolement et l'absolu misonéisme, que chez quelques rares fossiles. Les deux traits essentiels du conformisme aristocratique sont l'orthodoxie en matière religieuse et la monarchie en matière politique. Il y a une autre caractéristique de l'aristocratie en tant que classe sociale, qui est le corollaire de son conformisme : elle limite au minimum les catégories de son activité de relation, mais seulement lorsqu'elle se renferme dans l'attitude boudeuse qui n'est guère observée strictement, d'ailleurs, que par une minorité dont le nombre va décroissant. Cependant, bien que le noble de notre temps ne croie plus déroger en faisant du commerce, de l'industrie ou de la banque, il sera plus volontiers cultivateur ou militaire, se rapprochant ainsi davantage du type traditionnel. Mais s'il n'aime guère servir l'Etat démocratique, sa répugnance tombe devant les fonctions diplomatiques. Etre de luxe, il lui arrive fréquemment de ne pouvoir satisfaire ses goûts par ses ressources propres : ayant dû épouser une fille de mécréant millionnaire, il peut bien faire baptiser sa femme, mais non son beau-père et ses beaux-frères, auxquels il est contraint d'ouvrir les cercles les plus fermés. Battus en brèche de tous les côtés,

ce conformisme de classe et cette limitation de catégorie s'en vont par morceaux, à peine replâtrés par la vanité des seigneurs de finance et de négoce que la noblesse historique s'est apparentés.

La bourgeoisie est assurément moins conformiste encore que l'aristocratie du parchemin et du billet de banque. Elle est d'autant moins homogène dans les trois ordres de catégories : économiques, juridiques et éthiques, qu'elle est moins menacée dans ses intérêts. C'est dire que la crainte du socialisme la fait volontiers se contracter en un triple conformisme capitaliste, réactionnaire et dévot. Mais en temps de calme, la nature même de ses occupations la porte à penser et agir avec délibération et liberté, c'est-à-dire selon son sens propre : elle est donc ordinairement libérale en politique, quelquefois même démocrate, libérale aussi en religion et individualiste en morale. Comme la propriété n'est pas sa caractéristique majeure, en tant que classe sociale, mais bien le revenu, et que quantité de ses membres tirent ce revenu d'un travail surqualifié, la bourgeoisie compte, même dans ses moments de réaction craintive, un certain nombre de réfractaires au conformisme de circonstance qu'elle adopte pour se défendre. Plus ouverte par une culture générale dont ses préjugés privent la classe nobiliaire et sa pauvreté la classe prolétaire, la classe bourgeoise est celle où le conformisme plie au minimum l'individu sous sa loi.

Car la classe ouvrière demeure grégaire, donc conformiste, dans la mesure même de son inculture générale, civique, économique et sociale. En le transplantant du champ dans l'usine, l'industrie du XIXe siècle n'a fait tout d'abord que déplacer le misérable troupeau des manouvriers. Mais, en assez peu de temps, cette agrégation par masses urbaines de travailleurs, auparavant disséminés dans des milliers et des milliers de hameaux, a travaillé à dissocier un conformisme millénaire que faisaient perdurer leurs innombrables menus groupes isolés. Valet de charrue et même métayer, l'ouvrier rural se conformait à la politique et à la religion de ses maîtres

sociaux et économiques. De surcroît, toutes les servitudes d'opinion, toutes les superstitions, demeurées si puissantes dans les milieux écartés des grands courants de vie sociale élargie et libérée, l'entretenaient dans cet état d'isolement grégaire qui réduit l'individualité à son minimum. Transplanté sur le terrain industriel que traversent ou frôlent les courants modernes et où les conditions de l'existence individuelle sont plus compliquées, le prolétaire est incité à user d'initiative, à se déterminer par délibération personnelle, finalement à se détacher progressivement des liens de conformisme qui l'enserraient, au village, entre le presbytère et le château.

L'ouvrier pourra donc devenir démocrate tout en restant catholique, au moins formel. Il sera plus rare de le voir rester conservateur en politique tout en devenant libre-penseur : ceci est plutôt luxe de bourgeois du XIX[e] siècle et d'aristocrate du XVIII[e]. Le plus souvent, il sera anticlérical, tout en restant catholique formel, et radical ou socialiste ; il montrera une forte tendance à exprimer son conformisme éthique, politique et économique par un seul et unique moyen, comité ou syndicat. Mais pour être plus puissant que le conformisme bourgeois parallèle, ce conformisme de classe sociale le sera cependant moins que celui de la classe nobiliaire, qui est à la fois la moins nombreuse, la plus fermée et la seule qui ait intérêt matériel et moral à tenter de restaurer le passé ou tout au moins d'arrêter le cours du présent.

Mais les conflits d'intérêts transfèrent au conformisme de classe la force que le développement social fait perdre au conformisme de catégorie. Pour résister au socialisme, la classe bourgeoise relègue Voltaire dans l'enfer de ses bibliothèques, impose à ses ouvriers le patronage de Notre-Dame de l'Usine et se déclare prête à sacrifier les libertés publiques à sa sécurité, qu'elle identifie à l'ordre public.

De son côté, la classe prolétaire contracte toutes ses activités dans un conformisme assez exactement opposé, les éléments principaux lui en étant offerts comme modèles par la classe

adverse. La lutte entre les classes économiques fait donc revivre artificiellement un conformisme de classe chez les prolétaires et de catégorie religieuse chez les bourgeois, qui savent que les liens idéologiques sont les plus solides de tous. Aussi peut-on dire que le conformisme de catégorie, le lien qui attache entre eux des coreligionnaires politiques ou confessionnels, est plus fort que le conformisme de classe. Mais le conformisme de catégorie auquel la bourgeoisie en détresse fait appel est en réalité fondé sur un substrat de classe. En appelant la religion à son secours, elle désire bien assurer le bonheur de ses ouvriers dans l'autre vie, mais aussi et surtout le sien propre dans celle-ci. Si la classe économique dominante ne peut conserver son pouvoir qu'en faisant de la catégorie religieuse le lien de son conformisme, c'est qu'elle connaît la puissance incoercible de l'idéalisme, fils ailé du désir, éternel comme lui à travers ses éternelles transformations.

Mais dans son élite groupée par les partis socialistes et les syndicats, la classe ouvrière situe son idéal ailleurs que dans les cieux. Cet idéal qui la porte à chercher sur terre et pour tous le bonheur promis par les religions aux meilleurs seulement dans l'autre vie, elle ne croit pas aller plus directement vers lui qu'en se contractant dans un conformisme parallèle à celui de la classe patronale, en enfermant dans un groupe unique d'action toutes les catégories de son activité afin de faire masse et bélier. Il faut mesurer ici l'étendue et la force de ce conformisme de classe.

2. — Le conformisme socialiste et son frère cadet, le conformisme syndicaliste, sont l'un et l'autre des moyens de lutte collective contre le milieu, auquel ils empruntent ses moyens pour augmenter leur force. L'état de guerre produit, en même temps que l'héroïsme, un réveil de toutes les sauvageries ancestrales. Il en est de même des formes moins sanglantes de la lutte collective, qui produisent en même temps de l'abnégation et un retour aux modes primitifs de sentir et d'agir. De concevoir tous nos actes de relation comme subor-

donnés à l'activité économique générale, — et il est impossible de les concevoir autrement si l'on tient la lutte de classe pour le moteur unique du développement social, — on en vient à vouloir insérer dans les cadres socialiste et ouvrier tout ce que l'individu moderne doit à la si riche variété des catégories sociales (1). D'être en troupe et toujours armés pour le combat, on en vient à vouloir vivre en soldats qui portent avec eux dans leurs étapes tout ce qui devra satisfaire leurs besoins. Ce conformisme est naturellement générateur d'esprit sectaire, hostile à tout ce qui ne tient pas au groupe, même si l'objet étranger au groupe peut être de quelque utilité pour ses membres. Tant pis pour le soldat s'il ne peut tout mettre dans son sac : on ne va pas à la guerre pour avoir ses aises.

Il est des socialistes qui, en France, se réclament avec Jules Guesde d'une orthodoxie dont les socialistes allemands eux-mêmes n'égalent pas le rigorisme ; ceux-là poussent aussi loin qu'il est possible le conformisme et tentent d'enfermer dans le parti de classe toute l'activité extérieure du militant, dût-il réduire au minimum les catégories de cette activité pour les faire tenir dans son havresac. On sait quelle vive campagne ils ont menée en 1911-1912 pour que le Parti socialiste obligeât

(1) Intégrer ce qui est conforme, exclure ce qui ne l'est pas, même ne pas tolérer en dehors du groupe le contact avec qui n'est pas ou n'est plus conforme, voilà la tendance des groupes qui étendent la lutte à tous les plans sociaux en les subordonnant tous à un plan d'élection : pour les socialistes, le plan économique ; pour les catholiques, le plan religieux. C'est ainsi, pour demeurer ici sur le terrain du conformisme de classe, que M. Aulard constatait avec regret (*Raison* du 26 novembre 1905) que, dans une séance de la Commission exécutive de l'Association nationale des Libres Penseurs qui organisait une conférence sur les retraites ouvrières, un membre du Parti socialiste s'était opposé à ce que M. Millerand fût choisi comme orateur. Cette intolérance conformiste à l'égard d'un socialiste qui avait quitté le Parti n'eût pas eu l'occasion de se manifester si l'Association des Libres Penseurs n'était pas sortie elle-même de son domaine propre pour faire incursion dans celui de l'économie sociale, ou plutôt si elle n'avait pas établi un conformisme de libre pensée en y intégrant l'économie sociale. Ce que fit remarquer avec raison Mathieu Vial (*Acacia* de janvier 1906) dans son article sur ce qu'il appelait « l'Ecclésiasticisme socialiste ».

ses membres à sortir de la Franc-Maçonnerie. Le motif invoqué était que les membres d'un parti fondé sur la lutte de classe ne doivent pas se mêler aux bourgeois, même dans des œuvres d'éducation et de propagande civique et philosophique générales, sans aucune acception de parti, de dogme ou de classe.

Parlant de la Franc-Maçonnerie et de la Ligue des Droits de l'Homme, Bracke voyait « pour le recrutement et pour l'action du Parti, pour l'influence qu'il doit exercer sur les masses ouvrières appelées par lui à s'organiser, un véritable danger dans le compagnonnage — ne fût-il qu'apparent — de militants socialistes avec quelques-uns des pires ennemis du prolétariat » (1). Pour faire accepter son conformisme, Bracke lui donnait une apparence contraire : il le représentait comme une protestation contre le mélange des classes dans une association mêlant également à l'objet avoué de son activité des objets occultes. Donnant à la Franc-Maçonnerie un caractère conformiste qu'elle n'a pas, Bracke insistait sur l'action politique que selon lui elle exerce directement et assidûment. Et il poussait en ce sens la précaution jusqu'à se refuser « d'interdire aux socialistes d'être d'une confession religieuse ou d'une secte philosophique ». Précaution inutile en un pays où presque tous les socialistes sont libres penseurs, ce qui explique qu'un grand nombre d'entre eux fassent partie de la Franc-Maçonnerie. Mais cette précaution permettait à Bracke d'ôter à la Franc-Maçonnerie la qualité de « secte philosophique ». Pour atteindre ce but, — à la suite de tous les conservateurs, socialement et politiquement ennemis de tout ce que rêvent les socialistes, — il n'a pas hésité à l'accuser d'être un moteur politique et gouvernemental. A présent, il n'est que trop certain que, dans les départements, la loge a été et est encore le centre d'activité du parti local dominant, de même qu'elle constitue pour un trop grand nombre de fonctionnaires le « moyen de parvenir » le plus sûr et le plus rapide. Mais ces vices inhérents à toute grande institution ne sont pas géné-

(1) *Socialisme* du 9 novembre 1911.

ralisés autant que l'affirme Bracke et constituent d'ailleurs une grave infraction au principe maçonnique, contre lequel ne cessent de protester ceux-là mêmes qui sont le plus intensément animés de l'esprit maçonnique (1).

« Encore une fois, dit Bracke, Franc-Maçonnerie est pris comme un terme de résumé, désignant toutes associations similaires intervenant dans la politique du pays, la *Ligue des Droits de l'Homme* aussi bien qu'un comité Mascuraud » (du Commerce et de l'Industrie). « La Franc-Maçonnerie est une association politique », dit après lui Lucien Roland en citant quelques faits locaux dans son rapport n° 2 au Congrès de la Fédération de la Seine (2). Dédaigneux de toutes ces précautions, J.-P. Grandvallet affirme en ces termes le conformisme des marxistes français : « Il est temps que le Parti socialiste dise ce qu'il pense, non pas seulement de la Franc-Maçonnerie, mais aussi de tous ces groupements à côté qui sollicitent les efforts de ses militants pour une besogne qu'ils peuvent tout aussi bien accomplir dans son sein. » A la bonne heure! voilà qui est parler franc et net. Le Parti veut l'homme tout entier, et se fait fort de suffire à tout ce qu'il lui faut. Bien entendu, c'est le Parti qui sera juge de ce qu'il faut à son agrégé pour le satisfaire.

Ici le conformisme se dissimule si peu que Grandvallet dédaigne les ménagements de Bracke à l'égard des « confessions religieuses ». Il affirme d'abord que « l'unité morale » est nécessaire au socialisme; — ce qui n'est pas contesté : le tout est de s'entendre sur la formule; autrement on peut tout y enfermer et comprimer. — Ensuite, il déclare qu'un camarade qui se ferait inscrire dans une union catholique « pourrait être sûr de perdre immédiatement la confiance qu'avaient en lui ses amis du Parti » (3). Et, de fait, tel groupe du Parti,

(1) Voir de l'auteur de ces pages, entre autres protestations, son article sur « les Fiches et la Morale politique », dans la *Revue Socialiste* du 15 mars 1905.

(2) *Socialisme* du 3 février 1912.

(3) *Socialisme* du 21 janvier et *Provence* du 24 janvier 1912. Grand-

point orthodoxe, mais de tendance « révolutionnaire » expulsa un de ses membres qui avait fait ou laissé enterrer religieusement un de ses enfants. Le conformisme antireligieux d'une grande partie des socialistes français, la fraction des doctrinaires marxistes exceptée, tient à leur origine républicaine et anticléricale d'abord, et ensuite à l'action de classe très militante menée par une fraction importante du patronat sous la bannière de l'Eglise. Au lieu de combattre seulement l'ingérence du prêtre dans l'action politique et économique, tout en se gardant de pénétrer dans le for des consciences, le socialisme militant a été entraîné, par les procédés identiques de l'adversaire, à sortir de son domaine et à empiéter sur celui de la libre-pensée : en fin de compte, et c'est là l'aboutissant forcé de tout conformisme, à limiter la liberté de penser.

Ramenant tout à la lutte de classe, les marxistes orthodoxes sont portés en France à exclure la libre-pensée et le combat contre l'Eglise du conformisme socialiste, excepté ceux du Nord. Cette apparence contradictoire disparaît lorsqu'on apprend que le patronat de cette région leur oppose avec une activité intense et sur un vaste plan la propagande et les œuvres religieuses. Là, le conformisme de classe se montre avec une remarquable symétrie : les sociétés de libre-pensée socialiste s'opposant à Notre-Dame de l'Usine et les coopératives catholiques aux coopératives socialistes, les sociétés de tir et les fanfares, les gymnastes et les orphéons se doublant et s'affrontant dans presque toutes les localités.

Précisément, à propos des coopératives de consommation, on voit le conformisme marxiste s'affirmer dans toute sa plénitude lorsqu'il refuse de les considérer comme possédant une valeur propre de socialisation du domaine économique,

vallet n'eût certes pas désavoué le propos qu'un interviewer avait attribué à Jules Guesde : « Les Universités Populaires, elles ont autant d'importance que l'œuvre des Petits Teigneux ! » (*Temps* du 12 avril 1900) et au sujet duquel celui-ci envoya une rectification (*Temps* du 13 avril et *Petite République* du 14).

comme apportant une contribution à l'œuvre générale entreprise par le socialisme, et n'y voit qu'un moyen avantageux de procurer au Parti l'argent qui lui est nécessaire pour la lutte. C'est au Parti ouvrier belge que cette conception de la « vache à lait » a été empruntée, et il a été dit ailleurs comment et combien le conformisme socialiste avait retardé, en France et en Belgique le développement coopératif, beaucoup plus avancé dans les autres pays d'Europe : Angleterre, Allemagne, Suisse, Danemark, où l'on a nettement séparé l'action coopérative de l'action politique et économique du socialisme et du syndicalisme (1).

Le conformisme marxiste procède par incorporation aussi volontiers que par exclusion, quoiqu'il exclue plus d'objets qu'il n'en incorpore et que, témoin les coopératives, il doive diminuer ceux qu'il incorpore. Pour mieux retenir les membres du parti de classe, il voudrait bien que ce parti répondît à tous les besoins que suscite la vie sociale moderne et que satisfait son mécanisme de catégories multipliées. Mais vouloir et pouvoir sont deux. Tout récemment, Angèle Roussel (2) déplorait que le Parti ne se fût pas encore annexé la colonie de vacances pour les familles socialistes, « le Grand Air », encore actuellement propriété du groupe autonome qui l'a fondée. Ici, du moins, la collaboratrice du *Socialisme* a raison : Puisqu'on fonde entre socialistes une colonie de vacances d'où sont exclus les non-socialistes, c'est bien le moins qu'on demeure dans la logique conformiste et que la propriété en soit remise à l'instrument juridique de la communauté socialiste, c'est-à-dire au Parti.

C'est pour avoir prétendu contenir toute l'activité ouvrière, et incorporé les syndicats à la suite de ses comités, que le Parti socialiste a vu se dresser devant lui, puis contre lui, dès 1894, la Confédération générale du Travail, au cri de : pas de politique dans les syndicats ! Ce cri réunit à la fois

(1) Voir l'*Unité coopérative* (Marcel Rivière et Cie, Paris, 1910).
(2) *Socialisme* du 9 septembre 1911.

les syndiqués qui ne voulaient faire que de l'action syndicale, spécifiquement ouvrière, et ceux qui ne niaient la politique que pour tenter de substituer l'action antiparlementaire et révolutionnaire de l'anarchisme à celle du socialisme. La Confédération générale est née d'une réaction aussi légitime que nécessaire des syndicats ouvriers contre le conformisme socialiste. Mais, le sentiment de la division du travail est encore si peu éveillé en France, que du fait qu'elle prétendait à son tour faire fonction de parti socialiste et par ses moyens propres conduire seule l'ouvrier à sa complète émancipation sociale, la Confédération tomba dans le conformisme et entreprit, elle aussi, de suffire à tous ses besoins et de répondre à toutes ses aspirations. Ce point ayant été traité ailleurs, le lecteur est prié de s'y reporter (1).

3. — Dans ses survivances ou dans ses reviviscences, le vieux conformisme possède encore trois terrains d'élection : la classe, les catégories juridiques et les catégories éthiques. En elles-mêmes, les catégories économiques ne se prêtent pas au conformisme, étant surtout fondées sur le contrat. Car tout échange est contrat, et par là-même tend à égaliser les personnes qui le pratiquent et à fortifier l'individualité de chacune d'elles. Il n'en est pas de même des parties politiques et religieuses des catégories juridiques et éthiques, surtout celles qui sont fondées sur l'autorité et reçues par la tradition. Le conformisme de classe est bien en un sens un conformisme économique, donc de catégorie ; mais il est surtout un instrument de défense classiale par des moyens économiques.

Nous venons de voir que le conformisme de la classe ouvrière est beaucoup plus une réplique au conformisme de

(1) Voir *l'Individu, l'Association et l'Etat*, chap. III, § 2 : le Conformisme dans l'Association, pp. 114-126, et la *Sociocratie*, chap. III, § 3 : absorption de l'Individu dans la collectivité, p. 64. — Voir également, pour l'essai de conquête des coopératives socialistes par les groupes syndicalistes, l'*Unité Coopérative* : 11. — La lutte dans la classe pour le boni, pp. 48-51. La « vache à lait » a fini par regimber et l'unité coopérative la soustraira désormais à l'impôt que les partis socialiste et syndicaliste se disputaient de prélever sur ses profits. Heureuse querelle !

la classe capitaliste, masqué par la bannière confessionnelle, qu'un vestige du grégarisme des classes populaires. Cependant ce grégarisme, facilement revivifié et utilisé, favorise les reconstitutions conformistes sur le plan socialiste et syndicaliste. Dans l'ordre des catégories juridiques, tout comme pour les classes, les partis politiques de conservation qui pratiquent le conformisme forcent les partis de progrès à les imiter ou à disparaître; mais c'est naturellement du côté conservateur que le conformisme est le plus homogène, le plus actif et le plus opérant. Il se manifeste par toute sorte de moyens et sur tous les terrains qui sont à sa portée. Le moyen le plus ordinaire sera le boycottage des commerçants francs-maçons, dénoncés à leur clientèle par les journaux. Parfois ce sera le commerçant bien pensant qui refusera de vendre sa marchandise à ses adversaires politiques, réduits alors à lui susciter un concurrent. Et l'on pourra lire dans le journal local l'annonce que voici : « Les blocards d'Azerailles demandent un boulanger. Clientèle assurée dès l'installation. Le boulanger actuel refuse le pain » (1). Il n'est si petite ville — surtout petite — qui n'ait ses cafés : rouge, bleu, blanc ou noir, où les consommateurs de couleur se parquent soigneusement pour boire de la bière républicaine ou du vermouth conservateur.

On ne chasse pas plus qu'on ne trinque avec des adversaires politiques. Les « chasseurs radicaux » de Brives formeront donc une association pour ne pas être mêlés aux chasseurs réactionnaires de la localité (2). Il va de soi que les adversaires politiques se séparent également pour travailler, quand toutefois la nature du travail le permet. M. Albert Métin constatait ainsi un jour devant la Chambre que, dans la montagne du Jura, les conservateurs avaient « voulu avoir une fromagerie bien pensante », bien que les fromageries existantes n'eussent aucune couleur politique. « Pourquoi ? se demande

(1) *L'Indépendant de Lunéville*, numéro du 27 mars 1910.
(2) *Journal des Débats* du 28 novembre 1911.

le député du Jura. C'est que la fruitière, dans le village de montagne, est comme le cercle, le lieu de réunion où l'on « porte le journal, où arrivent les nouvelles du dehors. » (1).

Il faut classer à part, et ne pas les considérer comme des manifestations de conformisme, les pressions que des groupes économiques, ou des associations de nature diverse, exercent sur tous les partis indistinctement pour obtenir le secours des lois ou les faveurs du gouvernement. C'est ainsi qu'on ne peut considérer comme un acte de conformisme, par exemple, le programme que la Confédération des groupes commerciaux et industriels, réunie à la Bourse du Commerce de Paris, rédigea à l'approche des élections de 1910 afin de soustraire ses adhérents au double péril des lois ouvrières et de l'impôt sur le revenu par « un programme économique général à soumettre aux candidats » (1). C'est en somme l'équivalent de la démarche classique des typographes syndiqués auprès des candidats de toute couleur pour les amener à ne commander leurs affiches qu'à des imprimeurs qui ont le « label », c'est-à-dire paient leurs ouvriers au tarif syndical.

Même quand des associations économiques interviennent directement dans la politique, comme les trade unions d'Australie et d'Angleterre constituant des *labour party,* il n'y a pas là de conformisme à proprement parler : les trade unions n'utilisent pas les moyens parlementaires au point de former un parti distinct pour imposer une doctrine politique à leurs membres, mais pour tirer de la législation et du gouvernement les avantages que leurs moyens propres ne leur assurent point au même degré. Il faut plutôt parler ici de déterminisme économique, qui plie la catégorie juridique sous la loi de la catégorie économique, ou plutôt la fait apparaître telle qu'elle est réellement : le reflet des faits en même temps que leur sanction dans les rapports sociaux. C'est de représentation des intérêts qu'il faut alors parler, de même que dans le cas de ce

(1) *Journal officiel* du 9 décembre 1911.
(1) *Matin* du 14 janvier 1910.

groupe de patrons parisiens du bâtiment qui, aux élections municipales de 1912, ont jugé qu'ils ne pourraient être mieux servis que par eux-mêmes, et présenté des candidats dans plusieurs quartiers. Déjà, en octobre 1910, ce « Comité économique et politique du Bâtiment », qui portait alors le titre plus modeste de « Comité du Bâtiment et des Industries diverses » avait exposé en ces termes l'objet de son intervention politique : « A la veille de l'exécution des grands travaux sur le crédit de 900 millions voté par le Conseil municipal, ... il est particulièrement désirable pour nos industries que le parti collectiviste révolutionnaire n'acquière pas la majorité à l'Hôtel de Ville. » (1). En agissant ainsi, les syndicats patronaux se conduisaient en hommes d'affaires avisés : ils disputaient à la régie directe et aux coopératives ouvrières du bâtiment les neuf cents millions de la ville.

(*A suivre.*) EUGÈNE FOURNIÈRE.

(1) *Humanité* du 8 avril 1912.

Le Congrès national de la Confédération des Coopératives

Le vote de l'Unité coopérative du Congrès national de la Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières a été précédé de nombreux et importants discours. Nous avons pu nous procurer la sténographie de deux des plus importants d'entre eux: l'un du citoyen Jean Jaurès et l'autre du secrétaire de l'organisation, notre ami Poisson.

Discours de Jaurès

C'est, en effet, comme délégué de la coopérative de Carmaux et d'Albi que je suis venu à ce Congrès des organisations coopératives socialistes, et après tout ce qui a été dit par des camarades qui ont, sur ce problème, plus d'expérience que moi, je n'ajouterais rien si je ne voulais répondre quelques mots aux observations de notre excellent ami et camarade Samson.

Non, il n'est pas vrai, je crois, qu'il y ait un seul coopérateur qui pense que la coopération seule assurera la transformation sociale et l'émancipation du prolétariat. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que la triple action politique, syndicale et coopérative est nécessaire. Mais, que notre ami me permette de lui dire qu'autant il est indispensable que la classe ouvrière se prépare à conquérir et à exercer le pouvoir politique pour transformer juridiquement tout le système de la propriété, autant cet effort de conquête politique risquerait d'être décevant et de se tourner en déception et en désastre le lendemain même de l'apparent succès de la Révolution, si la classe ouvrière ne s'était pas préparée, éduquée, et dans ses syndicats, d'une part, et dans ses coopératives, de l'autre, pour se rendre capable de prendre pratiquement la direction du nouveau système social.

Ainsi, il ne s'agit pas d'exclure l'une ou l'autre des formes d'action; il s'agit simplement de savoir quels rapports doivent exister entre les unes et les autres et s'il ne vaut pas mieux, pour le plein effet des unes et des autres, que chacune d'elles se développe dans une pleine autonomie. qui amènera l'harmonie naturelle avec les formes voisines d'action. C'est là ce que je voudrais dire au citoyen Samson.

Eh oui, il est très vrai qu'il y a eu une période où des rapports extérieurs plus étroits en apparence et plus explicites entre le parti socialiste, les organisations syndicales et les organisations coopératives existaient. Mais et Cleuet et Sellier ont appelé votre attention et l'attention de tous nos camarades sur l'évolution qui s'est naturellement produite. Elle s'est marquée tout d'abord par un détail qui ne peut pas vous échapper. Vous parlez des fonds qui auraient été assurés à la propagande du parti socialiste si les coopératives avaient toutes continué ou assuré le versement régulier de 10 centimes par an et par membre. Mais, pour qu'il y a quinze ans, un pareil versement des coopératives ait apparu et pu apparaître comme important au parti socialiste, il fallait qu'il fût dans une médiocrité de ressources dont, par une évolution très heureuse, il est sorti aujourd'hui, et nous ne sommes plus au temps où le parti devait compter sur ces subsides misérables, puisque, par la croissance du nombre de ses membres, par la croissance de ses cotisations, il est en état aujourd'hui de préparer des œuvres d'organisation collective et de combat prolétarien que nous n'eussions même pas entrevues avec le concours pécuniaire des coopératives il y a quinze ans.

Non, les choses ont évolué et il y a eu un temps — je m'en souviens très bien — où il pouvait paraître utile et à la coopération et au socialisme et aux syndicats que des rapports explicites et officiels entre les trois organisations fussent établis. C'était dans la première période de formation un peu confuse; c'était à une heure où le socialisme ne savait pas si son idée ne risquait pas d'être altérée par des conceptions électorales et pour que le prolétariat, tout en pratiquant l'action syndicale, tout en pratiquant l'action coopérative, ne fût pas tenté de les considérer comme des formes exclusives d'action, pour qu'il ne fût pas tenté de perdre dans cette œuvre pratique de chaque jour la vue du but final où il tendait, beaucoup de socialistes, dont j'étais, dont ont été tous nos maîtres, disaient : « Il faut marquer le point de contact des organisations syndicales, des organisations coopératives, des organisations socialistes. »

Mais, à mesure que l'idée même a pénétré la classe ouvrière,

il est apparu que cette idée serait plus profondément, plus efficacement servie par trois organisations autonomes dans leur fonctionnement et reliées entre elles, non plus par le lien artificiel et extérieur de subventions ou de dénominations verbales, mais par la communauté réelle de l'effort d'une même classe vers un même but d'émancipation sociale intégrale. (*Applaudissements.*)

Voilà le problème. Et alors, regardez ce qui s'est passé au point de vue du syndicalisme, convenez-en, convenons-en, en conformité avec les déclarations de nos Congrès de Nancy, de Limoges, de Lyon; l'harmonie nécessaire et à laquelle nous travaillerons de toutes nos forces entre le syndicalisme et le socialisme, il est évident qu'elle ne sera assurée, définie, rendue possible que par le respect mutuel de l'autonomie respective de l'un et de l'autre. Mais en même temps nous disons, parce que le syndicalisme est amené dans son ampleur croissante à se proposer, non plus seulement des résultats immédiats sur le terrain de la société actuelle, mais une transformation sociale définitive, l'harmonie enfre le syndicalisme, le socialisme se réalise spontanément. Et c'est de même que se réalisera et que se réalise spontanément l'harmonie profonde du coopératisme et du socialisme, et il n'est nullement besoin, il serait dangereux que l'un apparût comme l'annexe ou comme le petit banquier de l'autre.

La vérité est que c'est parce que le socialisme, en même temps qu'il est un parti de Révolution sociale, devient tous les jours davantage un parti d'action continue et profonde, et qu'en même temps la coopération prend tous les jours dans tous ses éléments une conscience plus nette de sa puissance de transformation sociale, que les deux mouvements seront harmonieusement combinés sans que vous ayez besoin de mettre sur l'un l'étiquette de l'autre, et plus il y aura dans les diverses forces profondes du prolétariat organisé liberté de jeu, liberté d'action, plus la puissance totale de la classe ouvrière sera grande. Et, en vérité, est-ce que c'est dans un titre, est-ce que c'est dans une étiquette socialiste accolée à la coopération qu'est la vertu sociale et la vertu socialiste de la coopération?...

BASSAN. — Cela évite le confusionnisme!

JAURÈS. — Citoyen Bassan, je ne le crois pas: ce ne sont jamais les mots qui évitent le confusionnisme; il a toujours été créé par des mots... (*Voix nombreuses: très bien!*) Ce qui évite le confusionnisme, c'est qu'on définisse clairement les idées. Or, comme dans le pacte d'unité je trouve pour ma part, et comme mes mandants ont trouvé, qu'une définition exacte de la tendance socialiste profonde de la coopération était donnée, là est la clarté.

Permettez-moi de vous le dire, citoyen Bassan, par peur de la confusion, vous avez été conduit à faire subir à la coopération et à sa valeur une restriction singulière. Vous dites: « Quelle chimère, quelle illusion de dire aux prolétaires qui n'ont rien, qu'en associant leur pauvreté ils pourront lutter contre le coffre-fort du capital!... » Permettez-moi de vous dire que dans ces paroles, si on les poussait au fond, vous feriez disparaître toute la coopération.

Quelle est sa vertu magnifique? C'est précisément qu'elle met pour la première fois aux mains des prolétaires une véritable puissance concrète, immédiate. Qu'est-ce qui distingue, quel est un des traits essentiels qui distinguent le salariat d'aujourd'hui de l'ancien esclavage? L'esclave, il ne disposait ni de sa force de production, ni de sa force de consommation: il travaillait pour le maître et quand il avait fourni son travail il était obligé de le consommer en absorbant ce que le maître lui donnait pour le nourrir. Au contraire, le salarié, même dans sa condition la plus misérable, s'il n'est pas maître de sa force de production, s'il est obligé de produire au profit d'un maître et sous la discipline du capital, du moins, quand il a touché son pauvre salaire, il peut disposer comme il l'entend...

Bassan. — Pas toujours!

Jaurès. — ... Il peut disposer de sa puissance de consommation... Oh! entendons-nous. Vous avez raison de dire: pas toujours, parce que précisément, après que le capital de production, après que le capital industriel a fait subir à la force de travail de l'ouvrier un premier prélèvement, que l'ouvrier a reçu une rémunération insuffisante de sa force de travail, ce n'est pas fini: sur ce salaire, le capital mercantile vient opérer un prélèvement nouveau et la coopération dit aux prolétaire: Tous vos salaires, toute la masse de vos salaires, qui s'en allait jusqu'ici sans vous laisser un reliquat, en vous exposant, au contraire, à un nouveau prélèvement du capital, si vous l'employez dans vos sociétés coopératives, c'est vers vous que reviendra le bénéfice du capitalisme marchand, et la coopération, savez-vous ce qu'elle fait? Pour la première fois, elle transforme la masse des salaires en un capital dont la classe ouvrière peut disposer pour elle-même. (*Applaudissements.*)

Et notez qu'à mesure que la classe ouvrière dirigera vers la coopération une part plus grande de sa puissance de consommation et de son salaire, il n'y aura pas seulement pour elle bénéfice immédiat, mais il y aura pour elle, par la nécessité de gérer un capital de consommation toujours plus vaste, une éducation économique, une éducation sociale, une éducation collective, une éducation de solidarité agissante et d'administration autonome qui

constitue une des meilleures formes de la préparation du socialisme.

Voilà ce que vous méconnaissez lorsque vous contestez la valeur propre, la valeur socialiste propre de la coopération et lorsque vous croyez que pour déterminer cette valeur, pour la faire apparaître, il faut accrocher une étiquette, sauf à écarter par là une partie de salaire prolétarien, des forces de consommation prolétarienne qu'il faut que vous groupiez dans une organisation toujours plus vaste.

Je vous demande pardon d'avoir insisté ainsi: c'est que malgré tout je ne désespère pas, sinon aujourd'hui, — leur position est trop nette et sans doute leur mandat trop formel, comme l'est celui de plusieurs d'entre nous en un sens différent — pour que nos camarades du Nord se rallient maintenant à votre pacte d'unité, mais je suis convaincu que nous avons à donner de si bonnes raisons socialistes que les excellents socialistes de la Fédération du Nord comprendront que leur place est dans l'Unité coopérative, comme elle est glorieusement marquée dans l'Unité socialiste, comme elle est efficace dans l'Unité syndicale, et je ne veux leur soumettre qu'une seule remarque.

Je lisais ces jours-ci dans les œuvres, dans la correspondance récemment publiée d'un homme dont ils ne récuseront pas l'autorité, dans la correspondance d'Engels, que ce qui distingue dans les grands mouvements politiques de la classe ouvrière la secte du parti, c'est que la secte se produit quand l'organisation est à l'état de naissance, et que le parti se constitue quand la force prolétarienne réelle et vivante a grandi. Et Engels disait aux socialistes d'Angleterre, aux socialistes des Etats-Unis: « Vous vous attachez exclusivement à la lettre, aux formules et vous négligez par là les vastes moyens de recrutement dans la classe ouvrière qui vit et qui se meut. » Et c'est en conséquence de ces doctrines du marxisme le plus pur que le marxiste Kautsky, à notre dernier Congrès socialiste international et à la réunion du Bureau socialiste international, demandait l'inscription dans l'Internationale du Labour Party... Ah! il y avait des doctrinaires qui lui objectaient qu'il ne reconnaissait pas explicitement la lutte de classes, et Kautsky répondait par le mot d'Engels : « ils font mieux que la promulguer : ils la pratiquent... »

Eh bien, toutes les fois que des prolétaires se groupent pour mettre en commun leur puissance de consommation dans les conditions que Sellier a définies, que votre Congrès de Calais avait marquées, que votre pacte rappelle, de telle sorte qu'il n'y ait pas une puissance abusive du capital, qu'il n'y ait pas une oligarchie dirigeante, que tous les participants aient la même puissance de

représentation et de direction et qu'un esprit prolétarien animera ensemble, eh bien, il y a là des forces toutes prêtes pour le socialisme lui-même, et c'est à nous, camarades, d'avoir assez de confiance dans la puissance de notre idée, dans sa force communicative, dans sa vertu instructive, pour être sûrs que nous, qui avons un idéal défini, que met dans sa pleine lumière l'idéal même de la coopération, pour être sûrs que c'est nous, si nous voulons, si nous savons, qui opéreront des recrues, qui amèneront les consciences encore incertaines, les intelligences encore hésitantes à la reconnaissance intégrale de l'idée du collectivisme coopératif; et c'est dans cette pensée, dans cette espérance, avec cet objet, que pour ma part, au nom de mes mandants du Tarn, je souscris et j'applaudis à la tentative qui est faite d'unité complète de tout le coopératisme prolétarien. (*Vifs applaudissements.*)

Discours de Poisson

J'aurais tenu beaucoup à exposer en entier la question de l'Unité coopérative telle qu'elle se présente à ce congrès devant vous, mais la fatigue, le surmenage m'ont rendu malade et m'obligeront à être très court.

Je tiens tout d'abord à vous rappeler comment la question se pose devant vous. La question de l'Unité coopérative est à l'ordre du jour depuis un certain nombre d'années. Dans la *Revue Socialiste* qui est sur vos tables, vous pourrez voir, sous la signature d'Héliès, qu'il y a déjà six ou sept ans, une première réunion eut lieu pour examiner la possibilité de fusionner, d'unifier les forces coopératives françaises. Mais c'est surtout depuis que la société *La Revendication de Puteaux* a soumis à notre étude, en même temps qu'elle la proposait à l'intérieur de l'Union coopérative, l'idée d'unité, que la question est venue à l'ordre du jour.

Pendant un an, notre bulletin a été rempli de discussions sur l'Unité coopérative. Au Congrès de Calais, la question a donné lieu à une courte discussion, alors que de part et d'autre on croyait que ce serait le gros problème du congrès. En quelques minutes, en quelques instants, elle fut résolue par une motion qui nous mit pour ainsi dire tous d'accord. Cette motion disait que le Comité confédéral aurait pour mission d'entrer en pourparlers avec l'Union coopérative sur la base de la déclaration de principe qui venait d'être acceptée par le congrès à sa très grande majorité, aux trois quarts des membres participants.

Depuis le mois de juillet dernier, le Comité confédéral a eu donc à mettre en application la résolution que vous aviez votée en juillet.

C'est sans se presser, contrairement à ce que quelques mauvaises langues ont répandu, mais sûr de lui-même, que le Comité confédéral, au mois d'avril dernier, nommait sept camarades pour entrer en pourparlers avec les délégués de l'Union coopérative. Ces sept camarades furent: Buguet, Boudios, Lucas, Héliès, Waseige, Sellier et moi-même.

Le 9 juin, eut lieu la première rencontre avec les délégués de l'Union coopérative. A cette réunion, nous avons examiné si l'unité était possible, si elle était probable et si elle était nécessaire. Après trois jours de discussion, où naturellement nous avons passé en revue tous les points qui nous semblaient pouvoir entrer en litige dans l'avenir, nous avons recherché tout ce qui pouvait nous unir, nous avons en même temps éclairé tout ce qui avait pu, dans le passé, nous désunir et nous sommes tombés d'accord sur un pacte d'unité. C'est ce pacte que vous avez à examiner aujourd'hui, et, avant toutes choses, je crois que le meilleur c'est de vous le lire. Je ne doute pas que dans les sociétés on ait discuté ce pacte, je ne doute pas qu'on ait voté pour ou contre, mais à lire certains organes, à entendre même certains bons camarades, je me demande si on l'a bien lu, si on y a bien réfléchi, car j'ai quelquefois entendu contre le pacte avancer des choses qui n'y sont pas contenues. Le mieux, au moment où nous allons avoir la responsabilité du vote, est d'étudier très sérieusement le texte lui-même, car ceux qui l'ont signé, vos délégués, croient qu'il n'est sujet à aucune critique sérieuse.

Voici ce pacte (1) :

Voilà l'acte qui vous est soumis. Je n'en ferai qu'un très court commentaire. Je veux simplement indiquer deux idées: c'est que d'abord ce pacte d'unité est conforme au mandat que vous nous avez donné à Calais. Vous nous avez dit à Calais: « Entrez en pourparlers sur la base de la déclaration de principe que nous venons d'adopter. » Eh bien, nous affirmons et nous attendons avec confiance une démonstration contraire de ceux qui mettraient en doute notre affirmation que ce pacte d'unité est absolument conforme à la déclaration de principe votée à Calais.

Dans la déclaration de principe de Calais, qu'y avait-il? L'affirmation que le mouvement coopératif est avant tout un mouvement prolétarien. Qu'y a-t-il dans le pacte d'unité? L'affirmation que le mouvement coopératif a été pratiqué par des millions de tra-

(1) La *Revue Socialiste* a publié ce document dans le numéro 331 (15 juillet 1912).

vailleurs à travers tout le monde. Qu'y avait-il dans la déclaration de Calais? L'affirmation que la coopération était socialiste par nature. Eh bien, dans la déclaration de l'unité vous retrouvez une phrase singulièrement significative où on affirme que les principes coopératistes sont ceux-là mêmes qui sont inscrits dans le programme du socialisme international. Je dirai même plus, moi personnellement: c'est que le pacte d'unité va plus loin que ma pensée dans le sens de la coopération socialiste: c'est qu'on y affirme ce qui était, non pas dans la déclaration de Calais, mais ce qui était dans la déclaration précédente de la Bourse des coopératives socialistes. Ne disait-elle pas qu'il fallait faire voter par une assemblée générale l'affirmation des trois principes du socialisme international. Mais peu nous importe.

Nous avons seulement le droit de dire que le pacte d'unité est encore, sur ce point, conforme à la résolution du Congrès de Calais. « Ni société capitaliste, ni société patronale », avait dit le Congrès de Calais. « Ni société capitaliste, ni société patronale », vous répond le pacte d'unité. « Œuvres sociales à créer, disait le Congrès de Calais, application de nos résolutions précédentes. » Ah! camarades de la *Lutèce sociale*, quand on veut combattre un document comme celui-là, il faut tout d'abord le lire. Vous avez dit dans la circulaire que vous avez envoyée aux sociétés (1) que les œuvres sociales n'étaient mêmes plus que facultatives... C'est juste le contraire qui est dans le pacte d'unité : « Les sociétés devront réserver une part de leur trop-perçu tant pour les œuvres sociales créées ou à créer que pour la formation de réserves collectives devant servir à la réalisation du programme coopératif. » Donc, entre Calais et le pacte d'unité encore aucune différence sur ce point-là.

Est-ce que c'est l'organisation future qui sera différente de la nôtre, moins démocratique ? Mais, citoyens, il y a les garanties communes, et que voyons-nous dans les garanties communes? Nous voyons un conseil d'administration élu par le congrès, comme chez nous, un Comité confédéral, comme chez nous, nous voyons l'organisation de fédérations territorialement organisées comme nous-mêmes.

Organisation semblable à celle que nous avons, principes semblables à ceux qu'il y avait dans la déclaration de Calais. Et alors qu'est-ce que les délégués ont fait, sinon accompli exactement le mandat dont vous les aviez chargés?... Ah! il y a le titre de l'organisation nouvelle: « Fédération nationale des Coopératives de consommation, organe d'émancipation des travailleurs »... Moi, j'es-

(1) Cette circulaire a été publiée ici-même dans le numéro d'octobre.

time que cela en dit autant que « Confédération des Coopératives Socialistes et Ouvrières », car affirmer le socialisme comme un mot ce n'est rien; affirmer le socialisme comme une chose, c'est ce qui importe. (*Applaudissements.*)

Or, citoyens, « Organe d'émancipation des travailleurs », c'est la véritable définition de la coopération socialiste, c'est ce qui la rend, c'est ce qui la fait, c'est ce qui la donne socialiste. (*Approbation.*)

Au point de vue commercial, Héliès vous dira tout à l'heure tous les bienfaits que nous pouvons attendre de l'unité coopérative, mais nous avons le droit de savoir que la Coopérative de Gros nous apporte des éléments sérieux; un chiffre d'affaires sans doute très loin derrière le Magasin de Gros, mais existant, une situation financière solide; le Magasin de Gros ne pourra en sortir que grandi et n'oublions pas que dans le pacte d'unité la Coopérative de Gros a fait abandon pour ainsi dire d'elle-même pour disparaître ou tout au moins pour fusionner, en abandonnant même son titre, avec le Magasin de Gros des Coopératives de France, et seulement en exigeant naturellement des conditions, des garanties nécessaires.

J'ai donc le droit de conclure, au nom des camarades qui ont fait partie de la Commission de l'Unité, que nous avons rempli notre mandat exactement, sans le dépasser, en nous tenant aux limites de la résolution du Congrès de Calais.

Mais la seconde idée que je veux développer devant vous, c'est que le pacte d'unité est un bloc, je l'ai écrit dans le Bulletin et je suis sûr qu'il n'y aura ici personne pour discuter sur des pointes d'aiguilles; c'est une discussion large qu'il nous faut, car évidemment il se peut que dans ce pacte il y ait une phrase, un mot, une virgule mal placée. Il est possible qu'on puisse faire mieux... Les œuvres humaines sont toujours perfectibles... Mais je dis qu'il faut l'accepter ou le refuser en bloc, car si nous voulons, par des amendements, y apporter les modifications qui nous sembleraient heureuses, l'Union coopérative aurait le droit le lendemain aussi de demander des améliorations de texte, de forme. Après tout, un pacte est l'aboutissant d'une discussion; c'est un résultat où chacun donne le maximum de ce qu'il peut, en retenant tout ce qu'il peut en même temps. Le pacte d'unité est fait, non pas pour que l'Union coopérative y entre la tête basse, et je tiens à dire cela très nettement: l'unité coopérative est conforme à nos résolutions du Congrès de Calais, mais l'Union peut y entrer la tête haute, car au fond c'est plutôt un malentendu qui nous a séparés pendant longtemps de l'Union coopérative; je ne dis pas de l'Union telle qu'elle a été autrefois, mais telle qu'elle est aujourd'hui, étant donné qu'en

somme elle n'est plus aujourd'hui séparée de nous que par des mots: son programme est le même et c'est pour cela qu'elle a pu accepter ce pacte de dignité sans faire un retour sur elle-même, sans rien oublier de ce qu'elle a été, comme nous n'oublions rien de ce que nous avons été la veille. Nous entrons à l'unité, nous irons à l'unité tous, décidés à ne pas regarder en arrière, mais seulement en avant, pour le progrès du mouvement ouvrier, coopératif, prolétarien. (*Applaudissements.*)

Vous aurez donc, tout à l'heure, à examiner d'ensemble le pacte; vous verrez comme nous que c'est un bloc et que c'est ce bloc qu'il faut accepter ou qu'il faut refuser.

Mais, nous direz-vous, pourquoi êtes-vous quelques-uns si pressés de faire l'unité coopérative, pourquoi tant d'ardeur, pourquoi tant de précipitation ?... J'ai entendu cela, mes oreilles en ont été échauffées même à certains moments... Oh, citoyens, nous pouvions vivre sans l'unité coopérative, notre Magasin de Gros pouvait continuer à prospérer sans cette unité et ce ne sont pas des raisons d'ordre aussi mesquin qui sont les nôtres. Non, si nous voulons l'unité coopérative, ce n'est pas plus pour nous sauver nous-mêmes que pour sauver l'Union coopérative de la ruine qu'on annonce, que certains ont annoncée. C'est tout simplement que pour nous l'unité coopérative est un levier pour l'avenir, une arme pour demain et une arme dont nous voyons les effets salutaires dans tous les pays étrangers. Ce n'est que là où il y a une seule organisation coopérative que véritablement le mouvement se développe et cela est vrai de tous les mouvements ouvriers : l'unité est la condition indispensable pour le prolétariat d'agir sur n'importe quel terrain. En France on a fait l'unité politique du prolétariat, on a fait l'unité syndicale. Il reste à faire — et nous allons la faire, je l'espère aujourd'hui — l'unité coopérative du prolétariat.

Nous nous étonnons qu'en Angleterre le mouvement coopératif soit si puissant, nous nous étonnons qu'en Allemagne, en dix ans, le mouvement ait pris une extension telle qu'il peut, dans quelques années, dépasser le mouvement anglais. Mais la véritable raison, c'est qu'il n'y a qu'une seule organisation. Nous n'avons pas, nous, à désespérer de la France, nous n'avons pas à désespérer de notre prolétariat; nous ne nous cachons pas ses défauts, nous ne nous cachons pas son manque d'organisation. Nous prétendons qu'il y aura à y remédier et que la meilleure façon d'y remédier, c'est d'abord de faire l'unité.

Nous ne voulons pas faire l'unité pour l'unité, nous gargariser de mots, nous contenter de nous embrasser... Ce n'est pas simplement le désir d'aller dormir ensemble qui nous fait faire l'unité

coopérative. Non, c'est que l'unité n'est rien en elle-même, si elle n'est pas suivie des résultats que nous attendons. Ce qu'il faut, c'est que l'unité coopérative nous donne l'atmosphère où nous pourrons faire grandir et développer notre mouvement. Au moment où l'évolution commerciale se précipite, au moment où le mouvement coopératif subit une crise, où il a en face de lui, non plus seulement les Damoy, les Potin, mais où il a, où il y aura demain partout, dans les grandes villes comme dans les petites communes, les Sociétés à succursales multiples, si le mouvement coopératif ne fait pas un retour sur lui-même, s'il ne change pas ses méthodes techniques, ses méthodes morales, s'il vit de mots, de principes et s'il ne vit pas de réalités, le mouvement coopératif aboutira comme en Amérique presque au néant et le mouvement prolétarien et d'émancipation ouvrière sera reculé d'autant.

Nous voulons l'unité coopérative parce que, dans cette atmosphère, nous espérons faire triompher les méthodes d'organisation qui assureront non seulement la vitalité matérielle de nos sociétés, mais par surcroît la vitalité morale de nos organisations. Ce n'est que dans un corps sain, avec un bon estomac, qu'on arrive à bien penser, à bien réfléchir et à bien agir. (*Applaudissements.*)

Voilà les raisons de l'unité, l'unité pour ses conséquences, l'unité pour les méthodes nouvelles, pour l'idée générale que nous avons du mouvement coopératif, qui n'est pas de faire de la coopération pour la coopération, mais de la coopération pour l'émancipation humaine par l'organisation des travailleurs.

A cette idée générale, que veut-on opposer aujourd'hui ? Il y a deux espèces d'adversaires à l'unité, il a deux catégories de camarades qui font des réserves : il y a, d'une part, quelques camarades de la région parisienne, et il y a d'autre part quelques camarades des régions du Nord.

D'abord, il y a quelques camarades de la région parisienne. Leur opinion s'est manifestée par la déclaration de la *Lutèce sociale*. Ne retenons pas les erreurs signalées déjà, mais examinons les deux ou trois arguments qui sont au fond du manifeste de la *Lutèce*. La *Lutèce* nous dit : « vous aller oublier le passé, vous allez négliger les principes; c'est un retour en arrière, c'est un désaveu de ce que la Bourse a fait depuis quinze ans »; et moi, je dis que, si l'unité coopérative était un désaveu de la naissance, du développement et du progrès de la Bourse, je n'aurais pas signé le pacte d'unité. La vérité est autre : c'est que la situation se transforme, c'est qu'à un moment donné les organisations évoluent sans s'en apercevoir. Il y a peut-être eu nécessité historique à la constitution de la Bourse, il y a eu en tout cas utilité à son

développement et à ses progrès, mais, à mesure que la Bourse grandissait, elle se transformait en elle-même, elle changeait à son insu. Maintenant qu'elle est à un stade où pour aller plus loin il faut qu'elle-même évolue, nous disons : ce n'est pas renier le passé que de vouloir faire l'unité coopérative. Avant d'être grand garçon il a fallu être enfant, et enfant on n'a pas eu toujours les idées du grand garçon, mais malgré tout il y a la même nature humaine qui continue à vivre. De même, tout ce qu'il y avait de bon dans la Bourse passera dans l'Unité coopérative. Tout ce qu'il y avait d'excellent dans sa constitution et son développement, nous le retrouverons. De même que dans l'évolution humaine, dans le progrès humain, nous passons à nos enfants ce que nous avons de meilleur, et qu'à travers les êtres il y a ainsi le progrès indéfini, de même, à travers les organismes prolétariens se constituant, se développant et se transformant, le progrès indéfini se réalise. (*Applaudissements.*)

Et nous allons à l'unité coopérative apporter tout ce que nous avons de bon, tout ce que les fondateurs de la Bourse, tout ce que ceux qui y ont travaillé y ont apporté de meilleur, avec leur activité, leurs efforts et leur compétence.

Il n'y a donc nullement à oublier les principes. On nous dit : « Mais avec qui allez-vous faire l'unité ? Avec les bourgeois, avec des sociétés inexistantes... » Ah, camarades, regardez la vie, regardez les choses, ne vous faites pas une opinion sans contrôler. Non, nous n'allons pas faire l'unité avec rien. L'Union coopérative existe. Dans la région parisienne, elle n'a pas grand'force, mais dans le pays elle est quelquefois aussi forte que vous; elle a tout de même 400 sociétés; et en admettant que dans ces sociétés il n'y ait pas votre bel enthousiasme, votre belle foi, la même confiance dans l'avenir, pour donner la foi et la confiance aux gens, ce n'est pas en les regardant de loin, c'est en étant auprès d'eux et en leur passant cette maladie contagieuse qu'il y a chance de réussir. S'il y a des sociétés qui ne voient dans la coopération que le profit : c'est possible. Eh bien, nous irons près d'elles et c'est à côté d'elles que nous aurons quelque chance de changer leur mentalité.

S'il n'y a pas toujours la foi et l'enthousiasme, il y a en tout cas assurément des connaissances, des capacités, de l'expérience. Et qu'on ne nous dise pas que ces sociétés ne sont composées que de bourgeois... Oui, peut-être, dans l'Union coopérative, il y a des bourgeois. Et après ? Il y en a chez nous : j'en suis un, citoyens, et je m'honore d'être un bourgeois au service du prolétariat. (*Applaudissements.*)

Mais il y en a dans toutes les organisations. Dans l'histoire des sociétés, chaque fois qu'une classe en a remplacé une autre, c'est des rangs de la classe qui sombrait que sont venus des transfuges au service de la classe qui montait, qui grandissait. Quand la bourgeoisie a remplacé l'aristocratie, regardez l'histoire de la révolution, voyez les noms de ceux qui se sont mis au service de la révolution bourgeoise, de la révolution paysanne de 1789 : vous y trouverez des nobles et ce n'est pas dans les rangs des nobles que se sont rencontrés ni les moins dévoués, ni les moins désintéressés.

Eh bien, dans l'Union coopérative, au service du prolétariat, au service d'une œuvre prolétarienne par nature, nous trouvons peut-être des bourgeois, nous nous servirons de leur expérience et non seulement nous nous en servirons, mais nous les remercierons de ce qu'ils nous apportent.

Nous disons, nous : « à l'Union coopérative, il y a des ouvriers, il y a des sociétés ouvrières. » A qui fera-t-on croire que l'Union coopérative de Limoges, qui a 5.000 membres, qui a une municipalité socialiste, ne soit pas une coopérative d'essence prolétarienne ? Voilà donc comment nous répondons à nos camarades de la *Lutèce sociale*.

Et maintenant, à nos camarades du Nord, deux mots pour terminer. Ah ! camarades du Nord, je suis allé à votre congrès, vous avez voté et vous avez peut-être encore l'intention de voter contre l'unité coopérative; seulement, ce qu'il faut dire au congrès, c'est que non seulement vous ne voulez pas du pacte d'unité, mais encore que vous ne voulez pas davantage de la déclaration du Congrès de Calais, que vous n'acceptez pas plus la discipline du Congrès de Calais que vous ne voulez accepter la discipline du pacte d'unité. C'est, du reste, la meilleure démonstration qu'entre la résolution de Calais et le pacte d'unité, il n'y a pour ainsi dire pas de différence.

Oui, camarades du Nord, vous aviez il y a quelques mois l'intention de rester « vous-mêmes »., vous ne voulez reconnaître comme coopératives intéressantes que les coopératives qui versent au Parti et vous êtes venus avec nous dans l'espoir de nous convaincre, dans l'espoir que les sociétés de la Confédération de la Bourse finiraient un jour par être illuminées et par voir clair. Or, cependant, nous vous avons indiqué que dans le Nord nous avons des sociétés qui ne sont pas affiliées à votre Fédération et nous vous disons : prenez garde ! vous ne pourrez pas vous développer, nulle part le mouvement coopératif ne se développe quand il a attaché tout l'intérêt coopératif uniquement au versement au parti. Que

vous n'attachiez pas la même importance que nous à la coopération, c'est votre affaire, mais vous ne pourrez pas soutenir, vous ne pourrez pas défendre longtemps cette idée qu'il n'y a que le versement au Parti qui est intéressant. Il y a autre chose dans la coopération, vous le savez vous-mêmes. Si j'interrogeais le camarade Samson, je suis sûr qu'au fond il est bien près d'être de mon avis. Mais vous n'osez pas rompre avec une tradition, avec un passé. Si vous êtes contre l'unité, vous ne l'êtes ni plus ni moins que vous n'étiez contre la déclaration de Calais. Vous êtes restés avec nous malgré la déclaration de Calais : vous resterez avec nous avec la déclaration d'unité, qui va plus loin.

Mais il ne suffit pas qu'on vote l'unité ici. Vous savez tous — ne nous jouons pas la comédie — qu'il y a une majorité ici, mais si j'étais mieux portant l'effort que j'aurais fait aurait été non pas pour faire voter l'unité, le pacte dont il est question, puisque c'est pour ainsi dire fait, mais l'effort que j'aurais tenté aurait été auprès de Bassan, de Samson, pour leur dire : il ne faut pas que ce soir il y ait une minorité contre le pacte d'unité. Il faut que ce soit l'unanimité qui aille à l'unité. Mettons que nous nous trompions, faites l'expérience avec nous, venez-y pour nous empêcher de faire des bêtises, venez-y pour nous maintenir sur le bon terrain. Je vous aurais dit : ni dans les faits, ni dans les principes, ni dans ce qui nous guide il n'y a une raison de voter contre le pacte d'unité. Il vaut mieux venir à l'unité, l'avoir votée, si même vous avez fait des réserves pour être plus forts moralement le lendemain, pour donner des conseils. Mais ce que je vous demande, si vous voulez travailler pour la classe ouvrière française, pour son émancipation, c'est que nous allions à l'unité ensemble pour dònner au pacte tout son caractère, tout son sens et pour que dans l'unité on travaille au mieux de l'émancipation prolétarienne. Nous discuterons après sur la valeur métaphysique de la coopération, mais il y a une chose qui nous importe à nous, les êtres humains, qui n'avons qu'une faible course devant nous : ce sont les réalités sociales qui nous enchaînent avec le passé mais qui préparent l'avenir. (*Vifs applaudissements.*)

Les Turcs et l'Opinion

La grande épreuve que subit en ce moment le peuple turc, loin de susciter la pitié des nations, semble avoir rendu honteuses et muettes les sympathies sur lesquelles il paraissait pouvoir compter. Il appartient à la presse socialiste de seconder celles qui veulent s'exprimer. Aussi avons-nous pensé qu'on lirait ici avec intérêt une étude de psychologie sociale, écrite par un ami de la Revue Socialiste, *qui, depuis plusieurs années, a fait des séjours prolongés et répétés dans les diverses parties de l'empire ottoman et que sa connaissance des langues qu'on y parle a mis à même de recueillir de précieuses observations.*

La Rédaction.

La plupart des Français accueillent avec joie les victoires des confédérés balkaniques; mais il me semble qu'ils applaudissent moins au succès des alliés qu'à la déroute et à l'humiliation des Turcs; ils ont, en général, des notions assez confuses de la géographie des Balkans et ignorent tout des Serbes, des Bulgares et des Grecs, mais ils ont sur les Turcs un certain nombre d'idées simples, précises, qui leur semblent indiscutables. Personne ne songe à aborder la question si complexe de l'origine et des migrations des Turcs. Mais tout le monde s'accorde pour déclarer qu'ils sont Asiatiques, et que, par conséquent, il est impossible aux Européens d'avoir avec eux la

moindre communion d'idées ou de sentiments. D'autre part, ils sont musulmans, c'est-à-dire fanatiques et cruels; à leur nom s'attache le souvenir de toute une série d'horribles massacres; à Chio, à Constantinople, en Syrie, en Arménie, à Adana, ils ont commis des atrocités sans nom sur des Grecs, des Arméniens, des Bulgares, tous gens timides, sans défense, dignes de toutes les louanges.

Aujourd'hui même on voit sombrer dans leur défaite leur réputation de bravoure et d'intrépidité; on oublie les héros de Plevna pour ne songer qu'aux fuyards de Lule Bourgas, et les glorieuses journées que vient de vivre l'industrie française ne sauraient faire oublier à nos ardents patriotes que les Turcs furent les clients de la maison Krupp et les élèves de l'état-major allemand.

En somme, le Turc apparaît, à la plupart de nos compatriotes, comme un être épais, brutal et sanguinaire, en face des populations chrétiennes, opprimées et tremblantes. J'estime cette conception quelque peu simpliste et je voudrais tenter de montrer que le Turc possède quelques qualités et les chrétiens quelques travers. Au hasard des voyages et des séjours dans les villes et les villages, j'ai lié connaissance avec des Turcs de conditions sociales les plus diverses: en eux, j'ai souvent trouvé des hôtes aimables et prévenants, quelquefois de vrais amis; sous des platanes, auprès des fontaines, nous avons passé de longues soirées, et j'en suis venu à me faire du Turc une idée bien différente de celle qui est communément admise. Sans manifester l'enthousiasme et l'exubérance des Grecs, les Turcs accueillent toujours l'étranger avec une aimable politesse ; pour ma part, ayant subi en pays grec tant d'interrogatoires oiseux et indiscrets, j'ai trouvé un grand charme à l'hospitalité des Turcs de l'Anatolie. Non pas que le Grec ne soit hospitalier, mais il ne sera satisfait que lorsqu'il saura d'où vous venez, où vous allez, les raisons et le but de votre voyage; il manque rarement de s'enquérir du chiffre de votre fortune. Le mot drachme est d'ailleurs un de ceux qui reviennent le plus souvent dans la conversation de l'Hellène, et il a

pour la richesse une considération respectueuse. Le Turc sait se taire; il aime cependant à entendre parler les Occidentaux, qui lui inspirent plus d'étonnement que d'admiration. Notre agitation, notre désir d'aller vite, d'accomplir un programme en un temps déterminé vont à l'encontre de sa conception de la vie. *Iavach, iavach* (doucement, doucement) est un de ses adverbes favoris. Les Turcs ne sont pas, à proprement parler, paresseux, mais plutôt nonchalants, et estiment comme futiles et puériles notre hâte et nos curiosités. Le temps n'a pour eux aucune valeur, et ces hommes extrêmement doux et placides ne comprennent rien à nos emportements. Si vous désirez les voir se hâter, la colère ou les injures sont le plus sûr moyen de ne rien obtenir. Ceci explique le mauvais souvenir qu'ont gardé certains Européens de leurs voyages en Turquie : on n'obtient rien du Turc par la violence.

Ces hommes, qu'on accuse de cruauté, sont envers les faibles, les enfants, les animaux, d'une très grande douceur : je n'ai jamais vu un Turc maltraiter un cheval ou un chien. Un jour que je faisais, en voiture, le trajet de Soma à Perzame, le cocher turc qui me conduisait arrêta brusquement son attelage et sauta à bas de son siège. A quelques mètres en avant des chevaux, une superbe tortue somnolait sur la route, l'homme la prit et la plaça doucement sur l'herbe du fossé. Je lui demandai s'il craignait que cet obstacle pût endommager sa voiture : « Oh non! me répondit-il en souriant, mais j'aurais pu lui écraser les pattes! » Le même fait se reproduisit au moins dix fois pendant le trajet; à chaque fois le brave homme descendait et déplaçait les tortues.

L'an passé, j'avais loué un caïque pour me rendre de Rhodes à Lindos. J'avais avec moi deux matelots turcs; nous devions quitter Rhodes dès l'aube avec le bon vent et arriver à Lindos en quatre ou cinq heures au plus. Grâce à leur lenteur, je ne quittai le port qu'à huit heures du matin, et après une heure de bonne navigation, nous restâmes en panne faute de vent. Il faisait une chaleur torride : Malgré mes prières, les deux hommes se mirent aux rames, suèrent sang et eau pendant de

longues heures sans réussir à faire avancer la lourde barque. Enfin, à bout de forces, ils abandonnèrent la partie, désolés d'avoir, un peu par leur faute, laissé passer le coup de vent favorable. Ils me cuisinèrent un pilaf, me servirent de l'excellent café. Un faible courant nous ayant rapprochés de la côte, ils hélèrent un pêcheur qui s'embarqua à notre bord et les aida à ramer. Après des alternatives de vent et de calme, nous arrivâmes à Lindos à 2 heures du matin. Il me fut impossible à cette heure de la nuit de me faire recevoir chez le mouktar, pour qui j'avais une lettre de recommandation, et je revins au caïque. Les matelots m'installèrent une tente sur le pont me couvrirent de leurs toiles, de leurs manteaux; la nuit était très fraîche et je dus insister et déclarer que je suais sous mes couvertures pour qu'ils consentissent à garder leurs vestes; puis ils s'assirent à l'arrière et passèrent la nuit à fumer et à faire du café. Quand je quittai Lindos, ces mêmes hommes me demandèrent l'autorisation d'emmener à bord un pauvre Grec paralytique qui se rendait aux bains de Nissiros. J'acceptai volontiers. Alors le plus âgé de mes bateliers me pria, d'un air embarrassé, de lui avancer un medjid sur le prix de la traversée : il désirait, me disait-il, en faire cadeau à la femme du pauvre passager qui était dans une affreuse misère. J'avoue, à ma honte, que je crus à quelque « carotte ». Mais, quand arrivé à Rhodes je réglai le prix convenu du passage, mon matelot me rendit le medjid prêté, et comme j'insistais pour qu'il le gardât, comme backchich, il me dit : « Je suis jeune et bien portant, je n'ai ni femme ni enfants, donne-le plutôt à ce pauvre Grec qui en a plus besoin que moi. »

Le Turc est, je crois, le plus désintéressé des hommes : il a peu de besoins et méprise l'argent. Il y a parmi eux des gens cupides et avares, mais je ne crois pas que nulle part ailleurs la cupidité ou l'avarice excitent un aussi violent sentiment de réprobation. Je dois avouer, d'ailleurs, que dans les grandes villes et surtout dans les ports où le Turc est en contact permanent avec les Grecs, il a pris parfois leurs habitudes odieuses de marchandage. Le marchandage est la plaie de

l'Orient. On marchande tout : la nourriture, l'hôtel, les chevaux, les tapis. On obtient, à force de discussion, des rabais considérables. On paie un medjid ce qu'on vous a proposé pour une livre. Le Turc de l'intérieur ne pratique que très rarement ce procédé; le plus souvent il considère comme une injure à sa probité votre tentative de rabais et replace sans mot dire sa marchandise. Il est d'ailleurs aussi peu commerçant que possible. Quand il a gagné quelques piastres il ferme sa boutique. Il ne fait jamais l'article; dans les bazars, alors que les Grecs et les Arméniens happent le passant, l'entraînent de force dans leurs magasins, le Turc fume tranquillement son narghilé derrière son étal de babouches ou de gâteaux. Il me souvient que, l'an passé, à Rhodes, pendant le Ramadan, j'avisai à l'étal d'un boulanger des petits pains curieux. J'en demandai le prix qui était peu élevé et voulus en acheter un : « Non, ne prends pas cela », me dit le patron. Je crus que ces pains étaient réservés à quelque cérémonie religieuse et le demandai au commerçant. Il se mit à rire de ma naïveté et répondit : « Tu peux les acheter si tu veux, mais je ne te le conseille pas, car ce n'est pas bon à manger maintenant. » Et il m'indiqua toute une préparation complexe à laquelle servaient ces pains.

Une telle réflexion de ce commerçant, « manquant la vente », aurait étonné un Grec et stupéfié un Arménien. Le dicton oriental dit, en effet, que pour les qualités commerciales « il faut quatre Juifs pour faire un Grec, et quatre Grecs pour un Arménien ».

Aussi les populations chrétiennes de Turquie, aptes au commerce, ont-elles mis le Turc en coupe réglée. Alors que les Grecs, par exemple, sont nés prêteurs et banquiers, le Turc est à coup sûr « roulé » par les uns et les autres. Manque-t-il d'argent pour acheter des semences, il trouve immédiatement un brave Grec ou un Arménien désintéressé qui lui avance la somme nécessaire; il a bien apposé son sceau au bas de quelques papiers, mais il ne connaît pas très exactement la nature de ses engagements. Aussi est-il très surpris de voir qu'un

autre que lui aura, de par la loi, le droit de s'approprier ses récoltes ou fera vendre à l'ancan ses meubles et sa maison. Comme son raisonnement est simpliste il ne songe pas un instant à s'accuser d'imprévoyance ou de légèreté, et ne conçoit qu'une haine méprisante contre le « roum » qui l'a dépouillé.

Le prêteur, au contraire, éprouve une certaine fierté de sa réussite. « Les Turcs sont des bêtes », est une expression favorite des Grecs. Ceux-ci, intelligents mais très superficiels, beaux parleurs mais peu sincères, ne sauraient avoir la moindre estime pour ces lourdauds qui se laissent si facilement dépouiller.

Cette opposition des qualités d'esprit du Grec et du Turc apparaît clairement dans les écoles françaises qui instruisent indistinctement les uns et les autres. Les Grecs apprennent avec une rapidité surprenante, particulièrement les langues et les sciences élémentaires, mais sont incapables, en général, d'une étude approfondie. Les spéculations philosophiques n'ont pour eux aucun intérêt, et ils croient connaître la question dès qu'ils l'ont entrevue.

Les Turcs ont l'esprit lent, mais se contentent beaucoup moins de l'à peu près. Ils sont généralement des élèves studieux et dociles.

Le désir de savoir, de posséder la science est beaucoup moins vif chez eux que chez les Grecs; et le peuple turc est extrêmement ignorant. On trouve cependant, même chez les plus humbles, une sorte de finesse native qui est d'un grand charme. Le Turc qui aime à se livrer aux douceurs du « kief » a plaisir à entendre les histoires de Nasreddin Hodje.

Dans l'antagonisme des Turcs et des chrétiens d'Orient, la religion est aussi un facteur important.

Il est bien certain que l'islamisme, formaliste et étroit, a gêné le développement économique du peuple turc, mais je crois injuste de réserver le nom de fanatiques aux seuls Musulmans ; la religion orthodoxe, avec toutes ses manifestations extérieures, signes de croix, processions, jeûnes et carêmes.

avec sa liturgie grotesque, entretient parmi la race toutes les superstitions ; et le clergé grec, ignorant et crasseux, soutient piteusement la comparaison avec les hodjas et les cheiks des mosquées — chez qui j'ai presque toujours rencontré les solides et belles qualités du peuple turc.

Pourquoi ces qualités sont-elles à peu près totalement ignorées en France ? C'est que nos agents d'information sont mauvais ou sujets à caution; c'est aussi que, tandis que les Turcs écrivent peu ou point, les Grecs ont une littérature aussi abondante que médiocre. Ils écrivent et parlent les langues européennes, et se complaisent dans cette attitude de victimes du Turc qui leur valut d'illustres sympathies.

Le souvenir de Byron et de Capo d'Istria, le culte des héros de la guerre de l'Indépendance, entretiennent le philhellénisme et les vers des *Orientales* chantent dans toutes les mémoires.

Les Grecs, qui vivent avec cette chimère de rétablir la plus grande Grèce, ne peuvent considérer les Turcs que comme des usurpateurs : Le monde entier doit avoir les yeux tournés vers les descendants directs de Périclès, éducateurs de l'humanité et, suivant l'expression d'un consul de mes amis, ils n'hésiteraient pas à mettre le feu à l'Europe pour allumer la cigarette d'un Crétois.

On imagine facilement que les fameux massacres ont pu être déchaînés par d'autres motifs que le seul fanatisme musulman. Non que je veuille absoudre les Turcs, qui ont certainement commis de réelles atrocités, mais il faudrait connaître la genèse de l'affaire et des gens dignes de foi, qui ont vu autre chose que les gravures de nos grands illustrés, présentées avec plus d'imagination que d'exactitude, vous diront que toujours les provocations sont venues des Grecs ou des Arméniens.

A Uskub, à Monastir, l'été dernier, les Bulgares ont commencé la lutte; à Chypre, récemment, ce sont des Grecs qui ont assailli des Turcs dans un café — et des soldats anglais qui ont tué des Grecs. — Et puisque je prononce le nom de Chypre, il y aurait une remarque intéressante à faire. Les

Chypriotes, Grecs pour la plupart, reprochent aux Anglais ce qu'ils reprochent aux Turcs en Asie Mineure : mauvaise administration ; on ne tient pas compte de leurs incessantes réclamations; on a construit un chemin de fer de Famagouste à Nicosi, les wagons sont trop petits; on a établi des ports à Famagouste, Larnaa, Hémanid, ils ne valent rien. Enfin, les Anglais sont des gens sans éducation, qui ne songent qu'à les opprimer et à s'enrichir à leurs dépens.

J'étais à Rhodes au moment de l'occupation italienne. A travers les sentiers de l'île les paysans grecs ont guidé les soldats italiens à la bataille de Psithov; n'ont-ils pas lâchement profité de la situation désespérée des Turcs? et aurait-on eu lieu de s'étonner si un retour offensif des Turcs avait été suivi de sanglantes représailles?

Et pourtant, lorsque ces Turcs, si cruels, décidèrent d'expulser les Italiens de Turquie, pas un seul ne fut molesté. — Les Italiens eux-mêmes, qui à Beyrouth et en autres lieux violèrent le droit des gens, ont dû reconnaître qu'ils avaient reçu une leçon de modération et d'humanité.

Le voyage en Turquie, en croisière ou en excursions accompagnées, ne saurait renseigner le touriste sur les qualités morales du Turc; ignorant généralement les langues du pays, ne fréquentant que les grandes villes et les sentiers battus, et surtout voyageant trop vite, il reviendra en Europe documenté par le pisteur de l'hôtel ou le drogman de l'agence. Douane, passeports, censures, dépenses arbitraires seront les mauvais souvenirs qu'il emportera de ses relations avec les Turcs, sans réfléchir que toutes ces formalités ne sont imputables qu'à une administration odieuse et stupide dans laquelle le peuple turc n'est pour rien. Ce ne sont pas eux, à coup sûr, Arméniens ou Grecs, qui lui vanteront les qualités des Turcs. Mais tous les Français qui ont habité l'Orient, sans exception, je crois, qu'ils soient commerçants, ingénieurs, ou consuls, vous diront que l'homme loyal et probe de l'Orient, c'est le Turc; lisez Pierre Loti ou Claude Farrère, dont les récentes protestations dénotent la profonde sincérité, et vous y verrez des

Turcs qui sont autre chose que des brutes épaisses et sanguinaires.

De toute manière, il me semble profondément injuste d'accueillir toutes les légendes, tous les racontars, pour englober toute une race dans un sentiment de mépris et de haine; et ces manifestations d'antipathie sont particulièrement odieuses en ce jour où le peuple turc, brutalement assailli de toutes parts, subit toutes les humiliations de la défaite.

Albert Gabriel.

La

Réparation des Maladies professionnelles

et les Projets de lois français

Le principe du risque professionnel, d'après lequel c'est à celui qui recueille les profits d'une industrie à supporter les charges résultant des risques auxquels sont exposés ceux qui travaillent pour son compte, ce principe, qui tend, comme on l'a dit d'un mot heureux, à mettre dans les *frais généraux* de la profession la réparation des dommages que son exercice peut causer à la personne, est aujourd'hui sanctionné par la plupart des législations modernes.

Cependant toutes les législations n'ont pas déduit du principe toutes les conséquences qu'il comportait; certaines d'entre elles, au nombre desquelles se range la nôtre, se sont bornées à organiser la réparation des accidents du travail, laissant les maladies professionnelles en dehors de toute protection.

A vrai dire, on songe depuis longtemps en France à combler cette lacune de notre Code du travail ; des propositions de loi ont été formulées et étudiées longuement en Commission et, au cours de la session législative écoulée (2 février 1912) la Chambre des députés recevait ampliation d'un décret nommant un commissaire du gouvernement pour assister le ministre compétent dans la prochaine discussion de ces propositions.

En prévision de ces débats, qu'on ne doit plus tenir pour très éloignés, nous voudrions rappeler ce que sont les maladies professionnelles, quelle est la situation actuelle, dans notre

pays et à l'étranger, de ceux qui en sont victimes; enfin en quoi consiste le système de garanties qu'on se propose d'introduire à cet égard dans notre législation.

I. — D'assez nombreuses industries, par la nature même des substances qu'elles préparent ou qu'elles mettent en œuvre, par l'usage de certains procédés techniques ou par la nécessité qui leur est imposée de s'exercer dans certains milieux, exposent leur personnel ouvrier soit à l'intoxication lente, soit à des influences extérieures dont la persistance ou la répétition finit par attaquer leur organisme. La réalité des maladies professionnelles n'est plus contestée et la Commission d'hygiène industrielle, constituée auprès du Ministère du Commerce, apportait, il y a dix ans déjà, les résultats d'une enquête médicale qui précisait nettement le domaine et l'importance des affections d'origine professionnelles (1). Nous n'essaierons pas ici de décrire les ravages causés, dans la classe ouvrière, par « les métiers qui tuent », l'étude de Léon et Maurice Bonneff, qui porte justement ce titre en a donné un tableau véridique et saisissant ; il nous suffira d'énumérer et de recenser les principales maladies qui sévissent dans certaines industries, dont elles peuvent être considérées comme un des sous-produits, en nous guidant sur le groupement adopté par la Commission d'hygiène industrielle.

Les vapeurs de mercure, qui se produisent principalement aux températures supérieures à 15° pénètrent dans l'organisme par la peau, par les voies respiratoires et digestives ; les troubles qu'elles y occasionnent sont rangés sous le nom d'hydrargyrisme. Cet empoisonnement a lieu soit par les travaux dans les gisements de mercure, soit — ce qui est, en

(1) DIRECTION DU TRAVAIL. — *Maladies professionnelles ; Etude technique sur leur assimilation aux accidents du travail.* Rapport présenté par la Commission d'hygiène industrielle. Paris, 1903. — V. aussi, parmi les études récentes sur notre sujet : J.-L. BRETON, *Les Maladies professionnelles,* Paris, 1911 ; les thèses de doctorat en droit de J. CHAUTEMPS (1907), ANCEY (1907), PAOLI (1908), ADAM (1909), BARTOLI (1911). — V. également Dr OLIVER, *Diseases of occupation* (1908), et les rapports présentés au Congrès des maladies professionnelles (Bruxelles, septembre 1910).

France, l'unique cas — par la manipulation des sels de mercure ; les industries les plus frappées sont : la fabrication des lampes à incandescence, des baromètres, thermomètres, et surtout le *secrétage* des peaux, qui est la préparation des peaux de lapin pour la chapellerie au moyen du nitrate acide de mercure.

L'arsenicisme frappe les ouvriers employés à la fabrication des produits colorants où les composés de l'arsenic sont d'un emploi général ; ses manifestations sont assez sournoises et ne peuvent souvent être reconnues qu'après coup, c'est-à-dire, après la mort de la victime. L'arsenic se montre dangereux surtout quand il est absorbé à petites doses répétées, qui s'éliminent mal et agissent, sans déchet, sur l'organisme. La loi anglaise a protégé contre ses atteintes les broyeurs de couleurs, les corroyeurs, mégissiers, empailleurs, etc...; nous verrons, par contre, que le projet français n'en fait pas mention.

Bien moins dangereux est le sulfocarbonisme ou empoisonnement dû à l'aspiration de sulfure de carbone ; les accidents qui lui sont imputables surviennent dans un délai assez court; on en compte peu quand ce produit est employé à l'air libre (traitement des vignes phylloxérées); ils sont plus fréquents dans les industries du caoutchouc : vulcanisation, fabrication des étoffes imperméables et dans la fabrication de la viscose; mais ils peuvent être évités par des dispositifs hygiéniques appropriés. On peut en dire autant de l'hydrocarburisme, qui est subi par les ouvriers obligés de manipuler certaines essences d'origine minérale ou des carbures d'hydrogène, tels que la benzine notamment; plus fréquents que les précédents, leur prévention est aussi plus délicate.

Sous le nom générique de septicémie professionnelle, on a classé diverses maladies contagieuses, qui n'ont pas de caractère spécifiquement professionnel, mais auxquelles certaines professions exposent tout particulièrement : il s'agit de la variole, de la morve et du charbon. Elles ont toujours une origine microbienne et l'infection qui les provoque a autant le caractère d'un accident que d'une maladie. Une d'entre elles,

le charbon, qualifiée depuis longtemps de *maladie des criniers* n'atteint guère que les professionnels de l'industrie des cuirs et peaux (1) ; la morve, elle aussi, est toujours d'origine professionnelle. Quant à la variole, la plus répandue, elle guette surtout les personnes occupées au triage des chiffons, au blanchissage du linge, au battage des tapis et au cardage des matelas.

Les industries dont les opérations provoquent un dégagement de poussières, et elles sont nombreuses, déterminent l'inhalation et la fixation dans les poumons de corpuscules étrangers, qui constituent l'affection dénommée pneumokoniose. Prélude de la tuberculose, on peut néanmoins en déceler plus facilement l'origine, mais le rapporteur général de la Commission d'hygiène industrielle, M. Leclerc de Pulligny, n'hésitait cependant pas à les réunir toutes deux dans un même vœu et à en demander la reconnaissance comme maladie professionnelle : « De nombreuses observations montrent que les maladies des voies respiratoires, et notamment la tuberculose, sont d'une façon exceptionnelle dans les industries où les ouvriers sont exposés à un dégagement abondant et continu des poussières qui ont été passées en revue (poussières d'origine animale, végétale, minérale). En conséquence, la Commission a émis le vœu :

1° Que les pneumokonioses présentent le caractère de maladie spéciale à certaines industries déterminées.

2° Que dans ces industries les chances d'infection tuberculeuse sont telles que la tuberculose doit également être considérée comme étant une maladie professionnelle (2). »

Le législateur anglais et les projets de lois français ont toutefois estimé qu'il n'y avait pas lieu, pour une réglemen-

(1) En France, les cas de charbon se font très rares, grâce aux mesures préventives mises en usage dans les industries exposées. L'Association des industriels contre les accidents du travail et le Syndicat de l'industrie des Cuirs et Peaux ont fait auprès des ouvriers de sérieux efforts de propagande pour leur enseigner les symptômes de l'infection charbonneuse, ses dangers et les précautions à prendre contre eux.

(2) *Rapport cité*, pp. 142-143.

tation de début, de comprendre la tuberculose parmi les maladies professionnelles, et cela pour deux raisons: d'abord le développement de cette maladie est très lent et rend difficile l'appréciation des responsabilités patronales ; d'autre part, le nombre des industries visées (céramique, plâtre et ciment, meunerie et boulangerie, travail des laines, soies, plumes, etc.) paraissait un peu considérable.

L'énumération des maladies professionnelles peut, malheureusement, s'allonger encore. Avant d'en arriver à la principale et à la plus connue d'entre elles, le saturnisme, il nous faut en mentionner encore quelques-unes sur lesquelles s'arrêta l'attention de la Commission. C'est d'abord l'ankylostomasie des mineurs, sorte d'anémie due à la présence de vers intestinaux dont la chaleur humide des galeries souterraines favorise le pullulement : d'incubation lente, elle peut être évitée ou retardée par une hygiène convenable ; puis une série de maladies contagieuses dont la déclaration est déjà rendue obligatoire par notre loi du 15 février 1902 sur la protection de la santé publique ; certaines dermatoses ou ulcérations produites par le contact de substances telles que la poix, le goudron ; les maladies causées par l'air comprimé, qui sont surtout des troubles de la circulation dus à la brusque décompression des gaz dissous dans les liquides de l'organisme : on les a souvent considérées comme de véritables accidents et indemnisées à ce titre.

Entre toutes les maladies professionnelles, le saturnisme mérite une place à part, pour l'étendue et la gravité de ses ravages. C'est ainsi que sur 625 cas d'empoisonnement industriel, dont 42 mortels, déclarés en Angleterre, en 1909, conformément à la loi, 533 cas, dont 30 mortels, étaient dus au plomb.

Le plomb s'introduit dans l'organisme sous forme de poussières, par les voies respiratoires principalement, et, au dire de quelques spécialistes, par les voies digestives et la peau ; des cas d'empoisonnement ont été constatés chez des personnes qui n'avaient fait que séjourner dans des locaux fraîchement peints au blanc de céruse. C'est que la dose intoxi-

cante peut être très faible ; c'est le Dr Meillière (1), auteur d'une excellente étude sur le saturnisme, qui l'affirme: « Dans plus d'un millier d'expériences faites à l'occasion de notre travail sur le saturnisme, écrit-il, nous avons montré combien faible est la quantité de plomb retenue par l'organisme des saturniens, combien faible, par conséquent, doit être la quantité de poison qu'il suffit d'absorber journellement pour être avarié d'une façon indélébile. Il suffit, en effet, de quelques milligrammes de plomb fixés sur les centres nerveux, pour provoquer chez l'intoxiqué des troubles voisins de ceux que provoquent l'alcoolisme et la syphilis. »

Les accidents dus au plomb sont extrêmement variés (2), depuis les simples troubles nerveux, jusqu'à la paralysie et jusqu'aux « coliques de plomb », sans compter les affections d'ordre général auxquelles il prédispose ; comme ce poison agit insidieusement et qu'il met longtemps à manifester ses effets définitifs, il n'est guère possible à éviter par l'ouvrier peintre, par exemple, qui respire les émanations des couleurs à base de plomb, qui en a le visage et les mains souillés à chaque instant. Mais les méfaits du plomb se font surtout sentir sur la descendance de ceux qu'il intoxique. La question a depuis longtemps été étudiée ; en 1860, le Dr Constantin Paul constatait, pour 123 cas de grossesse, chez des saturnines mariées à des saturnins, 64 avortements, 4 accouchements prématurés, 5 mort-nés, 29 décès dans la première année, 15 enfants morts de 1 à 3 ans (3). Les survivants restent le plus souvent dégénérés, sujets à l'épilepsie et aux maladies nerveuses. Des observations plus récentes confirment entièrement ces premières études (4). C'est ainsi que le Dr Balland a pu observer, sur 138 cas de grossesse d'ouvrières soumises

(1) Dr Meillière, *Le Saturnisme*, Paris, 1903.

(2) V. l'étude du Dr Lewin dans le *Bulletin de l'Inspection du Travail*, 1904.

(3) Cité par J.-L. Breton dans *Les Maladies professionnelles*.

(4) V. Budin, *Traité de l'art des Accouchements;* Bourneville, *La Dégénérescence héréditaire*, etc.

à l'intoxication saturnine : 45 accouchements à terme, 57 accouchements prématurés, 36 avortements, donnant 9 mort-nés, 37 enfants morts dans la première année et 56 enfants vivants seulement. On pourrait multiplier ces exemples et les tirer aussi bien de travaux étrangers comme ceux du Dr Lewin, de Berlin, ou du Dr Oliver, de Londres, que des dépositions faites devant la Commission parlementaire française par les professeurs Brouardel, A. Marie, etc. (1).

L'enquête que vient de terminer dernièrement l'Office du Travail de Washington, et qui a porté sur les 23 usines où sont fabriqués la céruse et divers composés plombiques pour la période allant du 1er janvier 1910 au 30 avril 1911, nous révèle que 358 cas d'empoisonnements mortels s'y sont produits au cours de ces seize mois. Le personnel permanent des usines enquêtées est de 1.600 ouvriers, pour la plupart immigrés, mais ils ne restent pas longtemps dans le métier, et il faut estimer cinq fois plus considérable le nombre des ouvriers qui passent annuellement dans ces maisons. Aucune protection légale, si ce n'est celle des lois d'hygiène générale n'existe ici ; la plupart des manufactures enquêtées sont pourvues d'un outillage moderne, mais dix d'entre elles encore ne connaissaient qu'une fabrication purement manuelle.

Les industries menacées par le saturnisme sont nombreuses : peinture, métallurgie du plomb, fabrication du blanc de céruse, poterie d'étain, conduite des linotypes, fabrication des sels de plomb et des industries qui les utilisent (glacerie, poterie, toiles cirées et papiers vernis, etc.). Beaucoup d'entre elles pourraient être aménagées plus hygiéniquement : on sait qu'il a suffi, pour délivrer les tisserands, de remplacer dans leurs métiers par des lingots de fonte les contrepoids en

(1) On trouvera dans Meillière, *op. cit.*, la relation d'un grand nombre de cas intéressants : femmes intoxiquées ayant présenté plusieurs accouchements prématurés, et, une fois sorties de la profession, produisant des enfants viables; quantités de plomb retrouvées dans les diverses parties du corps d'ouvriers morts de saturnisme plusieurs mois et même un an après avoir abandonné le métier, etc...

plomb dont le frottement incessant dégageait des poussières nocives. D'autres devraient être simplement interdites, comme la fabrication du blanc de céruse (1). Toutes, enfin, pourraient être soumises au principe du risque professionnel.

II. — Quelques pays n'ont pas craint de s'engager dans cette voie. La Suisse a, la première, formulé dans sa loi du 23 mars 1877 sur le travail dans les fabriques le principe du risque professionnel étendu aux maladies comme aux accidents ; une loi du 25 juin 1881 confirmait ce principe et donnait au Conseil fédéral le pouvoir de désigner les industries qui devraient lui être soumises. La première application visa la fabrication des allumettes (loi du 17 octobre 1882) ; une autre visait l'intoxication saturnine des tisserands (29 novembre 1884). Un arrêté du Conseil fédéral du 19 décembre 1887 vint soumettre aux conséquences de la responsabilité à raison du risque professionnel, toutes les industries qui emploient ou produisent des substances capables d'intoxiquer ; l'arrêté les énumère limitativement, il s'agit ici des intoxications causées par le plomb, le mercure, l'arsenic, le phosphore, les gaz irrespirables, les gaz vénéneux, le cyanogène, la benzine, l'aniline, la nitroglycérine, le virus du charbon, de la variole ou de la morve.

L'application de cette loi fut aisée et ses premiers résultats consistèrent dans une amélioration notable de l'hygiène industrielle, constatée par les inspecteurs du travail. Aussi la loi fut-elle étendue par un arrêté du 18 juillet 1901, qui mentionnait 34 espèces d'industries insalubres (au lieu de 11, en 1887). On lui reproche de contenir l'obligation pour la victime de faire la preuve de l'origine professionnelle de sa maladie, ce

(1) Une décision du Conseil d'Etat de Bâle-Ville (31 déc. 1901) interdit l'emploi de la céruse dans les travaux exécutés pour le compte de l'administration. Même mesure : Zurich, 21 janvier 1904. Loi fédérale du 2 nov. 1898 sur la suppression du phosphore blanc (V. Jean Sigg, *La protection légale du travail en Suisse*, Paris, 1912). En France, l'interdiction de l'emploi du blanc de céruse, plusieurs fois demandée, attendit longtemps un vote ; le Décret du 18 juillet 1902 en soumet l'usage à des conditions sévères, et la loi du 22 juillet 1909 en interdit l'emploi à dater du 1er janvier 1915.

qui constitue évidemment une difficulté mal compensée par le fait que l'ouvrier a le droit d'être intégralement indemnisé (1).

Le système anglais, moins timide, présente par là-même plus d'importance et plus d'intérêt. Depuis 1897 l'Angleterre jouissait d'une loi sur les accidents du travail, lorsqu'en 1906, le gouvernement introduisit un projet, qui, malgré le mauvais accueil de la Commission parlementaire fut voté, presque sans retouche, et, en tout cas sans opposition. Il prévoyait, pour toute maladie professionnelle durant plus d'une semaine, une indemnité due par le patron pendant 12 mois à partir du jour où il a cessé d'employer l'ouvrier, et calculée sur le dernier salaire payé.

La loi anglaise du 21 décembre 1906, complétée le 6 décembre 1911, décide que les maladies professionnelles sont indemnisées comme les accidents. Toutefois, si, à l'embauchage, l'ouvrier a déclaré volontairement et inexactement n'avoir jamais été atteint de la maladie dont il demande réparation, il est déchu. Cette disposition remplace un texte du projet qui frappait de déchéance l'ouvrier, en cas de faute de sa part ; elle n'est pas meilleure cependant et l'on pourra craindre qu'à l'embauchage, une déclaration semblable ne devienne de style, pour permettre à l'employeur d'invoquer, le cas échéant, l'exception tirée de la mauvaise foi. Le patron reste responsable pendant douze mois encore après le départ de l'ouvrier, mais c'est le patron chez qui l'on prouve que la maladie a été contractée qui subit seul les responsabilités. Un tableau annexé à la loi précise les maladies visées et les industries assujetties. Le secrétaire d'Etat peut, sous réserve de ratification parlementaire, obliger tous les patrons d'une industrie ou d'une localité à s'assurer à une même compagnie.

(1) Avec cette restriction que la somme allouée ne peut être supérieure à six fois le montant du salaire annuel. La Suisse tente d'édifier une loi générale d'assurance-maladies. La loi du 13 juin 1911 sur cette matière est intéressante en ce que, tout en consacrant le principe de la liberté subsidiée, elle permet aux cantons de décréter l'assurance obligatoire, soit pour certaines maladies, soit pour certaines catégories de personnes.

La loi de 1906 contenait une disposition permettant d'en étendre l'application par simple décret ministériel. Dès 1906, le gouvernement constitua une Commission d'enquête chargée d'étudier les possibilités d'extension; elle se mit très activement au travail, entendit des médecins, des chefs d'industrie, des délégués de trade-unions, fit des visites techniques, étudia les rapports de l'Inspection du Travail, et, le 15 mai 1907, elle présenta au Parlement un remarquable rapport. A l'occasion de chaque maladie observée, les enquêteurs se posaient trois questions : *a*) est-elle en dehors du champ de la loi ? *b*) cause-t-elle une incapacité de plus d'une semaine ? *c*) est-elle spécifiquement professionnelle ? L'exposé de la méthode (1) suivie pour la délimitation des maladies et des accidents, des maladies professionnelles et des maladies communes est des plus intéressants. Pour conclure, elle proposait d'ajouter au tableau légal des maladies résultant de l'emploi même accidentel de substances toxiques. Sans tarder, une ordonnance du gouvernement vint sanctionner (22 mai 1907) sans rectrictions, les conclusions ainsi présentées. Aussitôt la Commission prépara une enquête nouvelle, suivie d'un rapport déposé le 12 octobre 1908 et sanctionné par l'Ordonnance du 2 décembre de la même année (2).

Chaque année, le ministre de l'Intérieur anglais publie des documents sur l'application de cette loi de 1906 ; ils nous montrent qu'elle fonctionne sans à-coups, sans difficultés de procédure et sans surcharger par trop l'industrie. C'est ainsi qu'en 1909 on a payé 6.191 livres st. pour 33 cas de maladies ayant entraîné la mort et 38.012 livres st. pour 3.313 cas de maladies non mortels.

Le plus grand nombre de ces indemnités sont payées pen-

(1) M. J.-L. Breton, dans son Rapport à la Chambre des députés (1907, n° 888), en a donné, en annexe, une traduction intégrale.

(2) Le Rapport — confirmé par l'O. — ajoutait à la liste des maladies professionnelles bénéficiant d'une réparation, la cataracte des verriers, la crampe des télégraphistes, l'ulcération eczémateuse de la peau produite par les poussières des liquides caustiques ou corrosifs.

dant plus de 4 semaines et moins de 13 semaines (1.010 cas); dans 504 cas, elles sont payées plus de 2 semaines et moins de 3 semaines; dans 368 cas, plus de 3 semaines et moins de 4 semaines; dans 254 cas, plus de 1 an et moins de 2 ans; dans 33 cas, plus de 2 ans et moins de 4 ans.

La Suisse et l'Angleterre ont seules une législation spéciale aux maladies professionnelles ; dans d'autres pays, les maladies, sans distinction d'origine, sont réparées par une assurance obligatoire : c'est le cas de l'Allemagne depuis la loi du 15 juin 1883, complétée à plusieurs reprises (1) et tout récemment encore, refondue dans le *Nouveau Code impérial des assurances* du 19 juillet 1911 (Liv. II).

D'autres pays enfin, la Belgique, l'Italie (2), la France n'ont rien fait encore pour assurer le risque professionnel de maladie.

En France, la réparation des maladies professionnelles n'est prévue et organisée que dans certains cas bien déterminés. Une loi du 21 avril 1898, ayant pour objet la création d'une Caisse de prévoyance entre les marins français contre les risques et accidents de leur profession, prévoit, dans son article 5 que les marins recevront la demi-solde d'infirmité si, dans leur dernier embarquement, ils ont contracté une maladie provenant d'un risque ou accident de leur profession. La preuve de l'origine professionnelle résulte du rapport du capitaine. Une autre loi, du 12 juillet 1899, organise des pensions viagères pour les sapeurs-pompiers communaux de tous grades

(1) Lois des 28 mai 1885, 10 avril 1892, 30 juin 1900, 25 mai 1903.

(2) La Belgique possède une loi de 1903 sur les accidents, mais toute proposition relative aux maladies professionnelles a été repoussée jusqu'ici. — En Italie, la loi sur les accidents du travail date du 17 mars 1898. Depuis 1901, une Commission est instituée pour étudier les maladies professionnelles; elle a envoyé des circulaires et des questionnaires aux industriels, aux préfets, aux Sociétés de secours mutuels. Dans ses divers rapports, elle a posé quelques conclusions très nettes sur la relation entre l'industrie et la maladie dans certaines professions, sur la nécessité d'indemniser la maladie professionnelle qui est le plus souvent inévitable et indépendante de la volonté de l'ouvrier. (V. *Annale sul' credito et sulla providenza*, 1902.)

ayant subi un accident ou contracté une maladie en service commandé ; elle prévoit une pension pour les veuves.

Le caractère spécial de ces deux lois ne doit pas cependant empêcher de remarquer que, dans les cas qu'elles prévoient, comme dans toute autre espèce, l'origine professionnelle de la maladie ne peut être absolument et rigoureusement affirmée. Le seul risque professionnel nettement défini par nos lois et mis par elle à la charge des employeurs est celui d'accident. La loi du 9 avril 1898 exclut complètement de son domaine les maladies professionnelles ; toutefois, la jurisprudence a parfois essayé d'en faire usage pour prononcer la réparation de certains cas de maladie. D'autre part, c'est son mécanisme et son cadre qu'on veut utiliser pour réaliser l'application complète du principe du risque professionnel; il est donc utile d'en rappeler brièvement les principes pour pouvoir apprécier la jurisprudence actuelle des maladies professionnelles.

Aujourd'hui la victime d'une maladie qu'elle prétend professionnelle peut intenter une action basée sur l'article 1382 du Code civil, qui oblige celui par la faute duquel un fait dommageable s'est produit, à le réparer. Mais en ce cas, l'ouvrier devra prouver la faute du patron et s'engager dans une procédure longue, difficile et coûteuse, et mal compensée par l'espoir d'être intégralement indemnisé. La loi de 1898 a posé le principe de la responsabilité de l'employeur dans tout accident du travail : l'ouvrier se trouve dispensé de la preuve, mais en revanche, il ne sera jamais intégralement indemnisé ; la loi fixe à forfait le montant de ce qu'il peut réclamer. La procédure est simplifiée, et l'assistance judicaire est de droit ; en outre l'Etat se porte garant de l'exécution des jugements. La loi de 1898 ne vise que l'événement soudain et fortuit, l'accident, par opposition à la maladie qui est une intoxication lente et prévue, parfois certaine. Cette notion, maintes fois précisée, était définie en ces termes, au lendemain de la loi, par une Circulaire du Garde des Sceaux (10 juin 1899) : « L'accident, tel qu'il faut l'entendre dans notre matière, consiste dans une lésion corporelle, provenant de l'action sou-

daine d'une cause extérieure. La loi ne s'applique pas aux maladies professionnelles provenant d'une cause lente et durable, telle que l'air vicié des locaux où s'effectue le travail, la manipulation de substances vénéneuses, l'absorption de poussières nuisibles à la santé ». Mais, ainsi compris l'accident le plus léger est indemnisé, avec toutes ses conséquences, « quelque aggravation que subisse cet accident initial, notamment du fait de l'insalubrité ou de l'infection de l'industrie » (Cir. Garde des Sceaux, 22 août 1901).

Guidée par ces circulaires, pour interpréter la loi de 1898, la jurisprudence a pu, dans certains cas, consacrer le principe du risque professionnel pour de véritables maladies. Dans un jugement du 2 mars 1904 le tribunal de la Seine condamnait un patron à payer une indemnité à son ouvrier qui, entré bien portant et robuste dans l'usine, y était tombé malade et avait vu sa capacité professionnelle diminuée des trois-quarts. Les règlements sur l'hygiène étaient pourtant observés dans l'usine, mais, dit le jugement « attendu que, si la seule infraction aux règlements constitue une faute au point de vue pénal et civil, l'observation de ces mêmes règlements ne suffit pas à elle seule pour dégager nécessairement la responsabilité du patron ; que les règlements administratifs se modifient au fur et à mesure des transformations de l'industrie et des dangers qu'elle comporte ; que le fait de n'avoir point entouré l'ouvrier de toutes les précautions pratiquement réalisables et susceptibles de réduire au minimum les dangers qui le menacent constitue une faute suffisante pour entraîner la responsabilité du patron... »

De même, quelques tribunaux considèrent comme accidents des cas de septicémie professionnelle, qui sont des maladies contagieuses soudainement contractées au cours du travail professionnel par une infection déterminée. Un arrêt de la Cour de Paris du 4 mai 1906 (sur appel d'un jugement du Tribunal de la Seine du 5 décembre 1905) décide que le cas d'un ouvrier atteint de variole alors qu'il était employé à la démolition de l'hôpital des contagieux d'Aubervilliers, devait être

assimilé à un accident du travail. La Cour motive son arrêt, en disant : « Que si, en effet, ne sont pas fondés à invoquer le bénéfice de ladite loi [9 avril 1898] les ouvriers affectés de maladies qui sont la conséquence de l'exercice habituel de leur profession et auxquelles, par suite, on ne saurait assigner une origine et une date déterminée, il en est différemment de ceux atteints d'affections pathologiques contractées accidentellement dans l'accomplissement d'un travail industriel et qui ont leur origine et leur cause dans un fait déterminé ne rentrant pas dans les conditions normales de l'exercice de ce travail ». Ces considérants sont presque textuellement copiés sur ceux d'un arrêt de la Cour de Cassation du 3 novembre 1903 ; ils constituent une interprétation, correcte assurément, de la loi de 1898, mais ils font en même temps ressortir le vice d'une loi qui, proclamant le principe du risque professionnel, refuse systématiquement d'en considérer plus d'un aspect. En considérant comme accident la maladie née, au cours des opérations professionnelles, d'un fait ne rentrant pas dans l'exercice de la profession, on démontre que la loi de 1898, en réalité, n'assure pas contre le risque proprement professionnel ; elle garantit le risque résultant de causes extra-professionnelles quand il surgit au cours des occupations de la profession. En réalité, si l'on admet la responsabilité dans le cas d'une maladie soudainement apparue, il n'y a pas de raison pour l'écarter quand la même maladie est le résultat d'un exercice plus ou moins prolongé de la profession.

Nous voyons cependant que le charbon, maladie exclusivement professionnelle, et à processus rapide, n'est pas considéré comme accident du travail ; l'Administration a toujours refusé d'admettre les déclarations d'infections charbonneuses (coupures dans les manipulations d'objets d'origine animale) que lui faisaient les patrons d'industries exposées à ce genre d'accidents. Cependant on peut relever un jugement du Tribunal de Saint-Amand (26 février 1906) condamnant un patron qui n'avait pas fait la déclaration d'un cas de pustule charbonneuse ayant entraîné la mort.

Le seul moyen de rompre avec une jurisprudence aussi bien faite pour dérouter les intéressés, serait d'établir législativement la responsabilité des employeurs en matière de maladies professionnelles, soit par un régime spécial, soit, simplement, par incorporation à la loi sur les accidents du travail. Les deux méthodes ont trouvé leurs partisans, mais nous insisterons particulièrement sur la dernière, parce qu'elle semble prévaloir aujourd'hui dans l'esprit et les intentions du législateur français.

Mais tout d'abord, il convient de signaler les objections préalables qu'on leur a opposées et auxquelles ils se sont efforcés de répondre. L'ouvrier engagé dans une profession dangereuse, a-t-on dit, y reçoit, précisément en raison des dangers qu'il court, un salaire plus élevé qu'ailleurs ; si donc on le dédommage pour les maladies qu'il contracte, il se trouvera deux fois indemnisé, ce qui est injuste. — Notons que cet argument, jadis soutenu par la Chambre de Commerce de Paris, et abandonné aujourd'hui, n'est pas valable, même au simple point de vue arithmétique : le supplément de salaire invoqué — si tant est qu'il existe — ne suffirait pas toujours à garantir l'ouvrier contre les conséquences de sa maladie ; en outre, le salaire rémunère le travail et le travail seul, il ne peut prétendre à payer la santé ou même la vie d'un homme.

La réparation des maladies professionnelles, objecte-t-on encore, sera lourde et ruinera l'industrie du pays. L'argument peut servir contre tout projet de réforme, il n'en vaut pas plus pour autant ; il suffit de voir comment se comporte l'industrie suisse, anglaise ou allemande pour se convaincre que les lois sur les maladies professionnelles n'ont pas épuisé les nations qui se les étaient données.

Arrivent ensuite deux objections plus consistantes, celle tirée de l'impossibilité de déterminer à coup sûr le caractère et l'origine de la maladie prétendue professionnelle et celle qui montre l'impossibilité de calculer exactement les responsabilités des patrons divers chez qui l'ouvrier a passé avant de tomber malade. Toute loi devant nécessairement contenir une

part d'arbitraire et quelque imperfection, celles qui concernent les maladies professionnelles n'y échappent pas ; mais l'arbitraire et l'imperfection peuvent être ramenées au minimum. *L'impossibilité* de déceler l'origine professionnelle des maladies n'est en réalité qu'une *difficulté;* on l'atténue en dressant un tableau légal des maladies qu'on entend protéger et des professions qu'on veut assujettir et on achève de rendre équitable la loi en adoptant, comme en matière d'accidents du travail (toujours mis à la charge du patron, même s'il n'y a pas faute de sa part) le système de la réparation forfaitaire. On pare de même à ce que peut présenter d'arbitraire le partage des responsabilités entre les divers patrons, dans le cas d'ouvriers changeant fréquemment d'employeur, en établissant un système de présomption qui laisse le patron responsable, après le départ de l'ouvrier, pendant un temps qui varie avec la nature de la maladie. De même, en matière de sociétés commerciales, un actionnaire qui transfère un titre non libéré, un sociétaire qui se retire du groupe, reste tenu pécuniairement pendant un certain délai.

Enfin on fait prévoir que, peu à peu, les ouvriers étendront d'eux-mêmes la loi et qu'ils déclareront professionnelle toute maladie, afin d'en être indemnisé, et d'autre part on prédit le chômage forcé pour les ouvriers de santé faible. Nous verrons comment nos projets répondent à la première de ces prévisions ; quant à la seconde, déjà objectée en ce qui concerne l'emploi des pères de famille, à propos de la loi sur les accidents, l'expérience l'a démentie. Outre la difficulté d'une entente entre les employeurs pour éliminer les ouvriers chétifs, il faut considérer que les primes d'assurance-maladie seront les mêmes pour tout ouvrier, robuste ou faible.

Les diverses objections que nous venons d'examiner, et dont deux au moins sont sérieuses, n'ont pas empêché, à diverses reprises, la mise à l'étude et le dépôt de projets de lois destinés à indemniser les ouvriers victimes de maladies professionnelles. Nous étudierons ici le projet présenté par le gouverne-

ment en 1905 et en 1906 (1), qui prévoit une assurance spéciale et le projet de la Commission d'assurance et de prévoyance de la Chambre, qui doit seul venir en discussion, avec la proposition J.-L. Breton dont il n'est que le remaniement (2).

Le projet du gouvernement, sans méconnaître les difficultés qu'il analyse dans son exposé des motifs, cherche au problème des maladies professionnelles une solution originale et qui serve d'amorce à un système d'assurance-maladies en général. Il ne vise que le saturnisme et l'hydrargyrisme et distingue, selon que la maladie dure 30 jours ou plus de 30 jours. Les maladies de moins de 30 jours sont toutes indemnisées, sans qu'il y ait à s'interroger sur leur caractère professionnel (c'est ainsi que l'accouchement est considéré ici comme donnant droit à l'indemnité); au contraire, celles qui dépassent 30 jours ne sont indemnisées que si elles sont professionnelles.

Dans le premier cas, les ressources de l'assurance sont fournies pour moitié par une contribution patronale calculée de façon à subvenir aux charges créées par les maladies réellement professionnelles de courte durée, et pour moitié par une contribution ouvrière, précomptée sur le salaire, et suffisante pour couvrir les risques des petites maladies non professionnelles.

(1) Le 16 mai 1905 et le 7 juin 1906, ce dernier présenté par MM. Doumergue et Poincaré; c'est ce dernier que nous analyserons.

(2) Notre histoire parlementaire offre plusieurs exemples de propositions de loi sur les maladies professionnelles: amendem. *C. Raspail* (4 juin 1888) au projet de la Commission des accidents de fabrique, pour ajouter à la liste des établissements assujettis « les entreprises, usines, fabriques et manufactures [qui] emploient des matières toxiques pouvant déterminer des maladies graves et souvent incurables » ; — proposition *Richard* (27 janvier 1891), qui prévoyait une contribution ouvrière; — amendem. *Faivre* (27 mai 1893) tendant à ajouter aux accidents du travail la mention de « l'incapacité de travail et du décès causés par les maladies dites professionnelles » ; — amendem. *J. Goujon* (28 oct. 1897); — amendem. *Ed. Vaillant* (3 juin 1901), qui fut la première proposition vraiment nette: « Les maladies professionnelles sont comprises dans les accidents du travail et visées comme tels par la présente loi. La tuberculose de l'ouvrier et de l'employé est tenue pour maladie professionnelle ».

Dans le cas de maladies réellement professionnelles et durant plus de 30 jours, les patrons seuls sont pécuniairement responsables ; le projet les groupait obligatoirement dans des « mutuelles locales », instituées par décret et reliées financièrement et administrativement à des Syndicats de garantie professionnels, fonctionnant à Paris et entraînant la responsabilité solidaire de tous les patrons de l'industrie visée. Un système de Comités locaux et d'un Comité central d'arbitrage, ainsi que l'institution d'une Commission supérieure des maladies professionnelles, complètent le dispositif de ce projet plein d'intérêt.

Le projet Doumergue ne rencontra pas la faveur du public ; les ouvriers lui reprochèrent le prélèvement sur les salaires ; les patrons repoussaient le principe d'obligation et s'élevaient contre les menaces d'extension de la loi contenues dans l'article 39 du projet ; les compagnies d'assurances et les sociétés de secours mutuels, se voyant concurrencées par les futurs mutuelles locales et syndicats de garantie obligatoires, protestèrent avec acharnement. Il est certain que ce projet fixait arbitrairement la répartition des charges entre ouvriers et patrons pour la réparation des courtes maladies et que, d'autre part, il ne stimulait pas les patrons à perfectionner l'hygiène de leurs ateliers, puisqu'à tous il imposait les mêmes charges ; toutefois, en raison de son originalité, il méritait un meilleur accueil et l'on peut regretter l'abandon où il est tombé.

Le projet de la Commission d'assistance et de prévoyance, que la Chambre discutera bientôt (1) et la proposition Breton, dont il est issu, cherchent la réparation des maladies professionnelles dans leur assimilation aux accidents du travail. L'adoption de ce système aurait pour avantage de ne pas introduire dans nos lois ouvrières, déjà complexes, un mécanisme nouveau ; elle peut, en outre, se recommander de la logique interne de la loi de 1898 : « Cette exclusion de la maladie professionnelle [de la loi de 1898], dit excellemment M. Paul

(1) Il est présenté dans le rapport du Dr Gilbert Laurent du 23 déc. 1910 (*Doc. parlementaires,* 10e législature, n° 644).

Pic (1), motivée exclusivement par des considérations pratiques, est presque unanimement condamnée par le corps médical. Elle est, en effet, aussi injuste qu'illogique : injuste, attendu que la maladie *professionnelle,* ayant comme l'accident son origine dans le fonctionnement de l'industrie, constituant un véritable risque de la profession, devrait, en bonne justice, ouvrir au profit de celui qu'elle atteint, souvent mortellement, un droit égal à la réparation ; illogique, car il n'y a au fond, aucune différence de nature entre un empoisonnement accidentel, dû à un brusque dégagement de gaz délétères, et l'empoisonnement lent et insidieux, par ces mêmes gaz, de l'organisme du travailleur. » La logique et l'équité de cette extension de la loi de 1898 aux maladies professionnelles est aujourd'hui reconnue, même par les représentants du patronat ; c'est ainsi que la Chambre de Commerce du Havre admet « qu'en principe, l'assimilation des maladies professionnelles aux accidents proprement dits est logique et équitable. Logique, parce que le principe du risque professionnel est désormais inscrit dans la législation française et admis comme légitime par les assujettis à la loi du 9 avril 1898. Equitable, parce qu'il ne saurait être soutenu sérieusement qu'un ouvrier, atteint de maladies résultant manifestement d'un travail malsain, accompli pendant des mois et des années, n'a pas droit à réparation, alors qu'un ouvrier de la même entreprise, embauché le jour même ou la veille sera indemnisé pour un accident proprement dit, alors même qu'il y aura faute de sa part. » (2). Malgré la prudence et le peu d'ampleur des conclusions auxquelles aboutit la Chambre de Commerce du Havre, nous avons tenu à citer cet important passage d'un rapport qui témoigne de la sage évolution suivie par le monde patronal en cette matière.

En bonne logique, rien ne peut distinguer l'accident du travail de la maladie professionnelle ; dans les deux cas, le risque est inhérent à l'industrie, et c'est le travail qui le fait se réali-

(1) Paul Pic, *Traité de législation industrielle,* 4e éd., 1912, p. 915.

(2) *Compte rendu des travaux de la Chambre de Commerce du Havre,* 1907. p. 285.

ser ; ici, comme là, quelques ouvriers seulement, et non pas toute la population ouvrière de la profession, sont atteints (1). Enfin la maladie, plus inévitable que l'accident, mérite plus encore d'être indemnisée.

La proposition Breton, déposée à plusieurs reprises par son auteur, depuis 1901, pose pour la première fois le principe de l'assimilation des maladies professionnelles aux accidents (2). Elle énumérait, dans sa première forme, les produits dont la manipulation permet de faire présumer qu'il y a maladie professionnelle ; la Chambre demanda au gouvernement de nommer une Commission parlementaire pour classer les maladies professionnelles et désigner les industries assujetties. Ce fut, comme nous l'avons dit, la Commission d'hygiène industrielle qui se chargea de cette étude et ses travaux, publiés en 1903, furent soumis au Comité consultatif des accidents du travail qui élabora les projets gouvernementaux de 1905 et 1906.

La proposition Breton, après avoir posé le principe de l'assimilation et dressé la liste des maladies, établissait pour chacune d'elles un délai de responsabilité ; à mesure qu'on approche du terme du délai, la responsabilité diminue d'intensité : c'est ainsi qu'un patron, qui peut être recherché pendant douze mois après le départ de son ouvrier, pour les maladies professionnelles de cet ouvrier, encourra une responsabilité qui va décroissant, du premier au douzième mois. Un autre facteur agissant sur l'importance de la responsabilité était pris en considération, à savoir : la tenue hygiénique de l'établissement industriel; les usines et ateliers devaient être classés par des Commissions locales en six catégories, allant des établissements les plus mal tenus à ceux munis des derniers perfectionnements hygiéniques.

(1) Pour le saturnisme, cependant, il semble bien que l'intoxication soit générale, mais à des degrés divers.

(2) Proposition Breton, déposée successivement le 5 déc. 1901, le 3 juillet 1903, le 13 juillet 1906. Nous nous reportons à cette dernière (*Doc. parl.*, 9e législat., n° 325), ainsi qu'aux rapports de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales (*Doc. parl.*, 9e législat., n° 888; 10e législat., n° 19; 10e législat., n° 644). — V. aussi J.-L. Breton, *op. cit.*

D'après cette proposition, la liste des maladies et industries inscrites au tableau légal était sans cesse révisible; de plus, toute maladie, même non inscrite au tableau, pouvait bénéficier de la loi, pourvu qu'on en démontrât l'origine professionnelle. La déclaration de la maladie est mise à la charge de la victime et du médecin. Les ressources de l'assurance sont fournies par les patrons seuls et les primes dues par eux tarifées avec une dégression de 10 à 50 p. 100 pour les établissements classés dans les cinq meilleures catégories hygiéniques.

Le plan général de cette proposition fut reconnu bon et adopté par la Commission qui l'a repris et légèrement modifié, avec l'assentiment du gouvernement, dont le projet est abandonné.

Le projet de la Commission ne s'est pas borné à conserver le principe de l'assimilation des maladies aux accidents ; il a, en outre, prévu un tableau complet des maladies qu'il entend protéger et des industries qu'il veut assujettir. Ainsi l'ouvrier qui réclame des dommages-intérêts doit simplement prouver, d'après ce projet : 1° qu'il est atteint de telle maladie ; 2° qu'il est employé dans l'industrie dont il est reconnu que sa maladie constitue un risque intégrant. Comme pour les accidents du travail, l'indemnité à toucher est forfaitaire et atteint les 2/3 du salaire pour incapacité absolue et permanente, la moitié du salaire pour incapacité partielle et temporaire, la moitié de la réduction de salaire subie par le fait d'une incapacité partielle et permanente ; de même, et par compensation, la responsabilité du patron reste entière, qu'il y ait ou non force majeure, faute de sa part ou imprudence de l'ouvrier, ce qui est juste, car les responsabilités sont encore plus difficiles à rechercher qu'en matière d'accidents. Le principe transactionnel et forfaitaire doit être rigoureusement respecté et, en particulier, on ne doit pas tenir compte pour la fixation de l'indemnité de l'état de santé antérieur de la victime (1), étant donné la difficulté de doser l'influence de ces prédispositions.

(1) Ce tempérament au principe forfaitaire avait fait l'objet d'un vœu du 20e Congrès de l'Association française de chirurgie, Paris, oct. 1907.

Le système forfaitaire, d'ailleurs, combattu comme onéreux pour l'employeur est, en réalité, supporté par l'ouvrier : l'accident ou la maladie constituent pour lui une véritable expropriation, dont il est injuste de fixer *a priori* l'estimation ; il subira très certainement le sacrifice que lui impose le système, sans pouvoir, comme le patron, le récupérer sur sa facture.

La question de la responsabilité des anciens patrons, étrangère à la matière des accidents, est, nous l'avons signalé, un élément très important du problème des maladies professionnelles. Il y a des maladies à incubation lente, d'autres qui, sommeillant, réapparaissent à la moindre excitation; certaines sont des affections chroniques qui se déclarent même si l'ouvrier est depuis longtemps soustrait à l'action du poison, pour peu qu'il y ait été exposé et que, pendant ce temps, telle lésion se soit créée dans son organisme après une lente évolution. La plupart des maladies professionnelles présentent ces formes et rien ne serait plus facile à un employeur de s'exonérer de toute responsabilité en renvoyant l'ouvrier contaminé au moment opportun. Aussi la Commission d'hygiène industrielle a-t-elle déclaré que la responsabilité de l'ancien patron devait toujours pouvoir être recherchée ; mais il ne suffit pas de laisser cette recherche à l'appréciation des tribunaux ; il convient de leur faciliter la tâche en leur assignant des règles précises d'estimation et c'est précisément l'objet d'un tableau spécial annexé à la loi, où, pour chaque maladie, un délai déterminé de responsabilité est prévu.

D'après ce tableau, la responsabilité de l'ancien patron décroît avec le temps et finit par s'anéantir; en même temps, celle du patron nouveau, d'abord faible, augmente et devient totale (sauf, bien entendu, dans le cas où ce nouveau patron exerce une industrie non assujettie) (1). Pour simplifier les

(1) Dans ce cas, l'ouvrier n'a droit qu'à la part d'indemnité légale due par son ancien patron; cette part peut être très faible, si la maladie s'est déclarée à la fin du délai de responsabilité. Il y a là, manifestement, une défectuosité dans le projet de la Commission. V. des exemples concrets de responsabilité décroissante dans BRETON, *op. cit.*, pp. 273-4.

comptes et la procédure, c'est à son patron actuel que l'ouvrier réclamera le total de l'indemnité, sauf pour celui-ci à recourir contre les autres obligés.

Si la Commission s'est rangée au principe de la responsabilité atténuée par le temps, elle a refusé d'admettre une dérogation au système forfaitaire en accordant une prime aux établissements bien tenus, au sens hygiénique; mais elle a cependant admis que la « faute inexcusable » du patron donnerait lieu à une aggravation de la responsabilité. On peut regretter que le classement des établissements d'après leur hygiène ait été rejeté, car il eût été, sans nul doute, un puissant stimulant à l'amélioration des conditions du travail. Mais il faut reconnaître que, si on ne maintenait pas strictement le principe forfaitaire et transactionnel qui constitue la base de la loi de 1898, on perdait toute bonne raison à opposer aux demandes de discrimination des responsabilités basées sur d'autres éléments, tels, par exemple, que les degrés de prédisposition aux maladies des ouvriers. La variation des responsabilités, fondée sur le temps, suffira pour inciter le patron à ne pas congédier l'ouvrier chétif : en effet, en agissant ainsi, il reste responsable des maladies que pourrait contracter l'ouvrier congédié et il encourt une responsabilité nouvelle à l'égard du remplaçant qu'il a dû lui donner.

Parmi les dispositions accessoires du projet, il y a lieu d'en signaler quelques-unes. Il est décidé que tout industriel assujetti qui aura supprimé les causes d'insalubrité de son industrie pourra en faire la déclaration et se voir exonéré, sous réserve des délais prévus, de toute responsabilité; toute fausse déclaration entraîne des peines sévères. La Commission n'a pas admis les demandes d'indemnité pour des maladies non inscrites au tableau, mais dont on pourrait prouver l'origine professionnelle, de crainte qu'on ne demande réciproquement à s'exonérer de la responsabilité à raison d'une maladie inscrite quand on aurait pu prouver qu'elle avait été contractée en dehors de la profession. Pour l'établissement des primes, le texte du projet est assez bref; il prévoit que les tarifs seront

établis par la Caisse nationale d'assurance contre les accidents du travail (1); les industriels pourront se grouper en syndicats de garantie, et ils devront, comme pour les accidents du travail, contribuer au fonds de garantie prévu par la loi. En ce qui concerne la déclaration, on ne pouvait songer ici, comme en matière d'accidents, à l'imposer au patron. C'est la victime qui devra la faire, dans les quinze jours, au maire, qui en transmettra copie certifiée au patron et à l'inspecteur du travail. La déclaration est imposée aussi aux médecins, comme dans notre loi de 1902 sur l'hygiène publique et comme dans la loi anglaise de 1906 sur les maladies professionnelles; il faut souhaiter que nos médecins se montrent attentifs à faire ces déclarations, dont l'exactitude permettra de dresser rapidement des tables de morbidité (2).

Les avantages du système adopté dans le projet que nous venons d'analyser sont nombreux: tout d'abord, il ne fait qu'étendre et compléter un principe reçu et un mécanisme éprouvé; ensuite, il ne fait appel qu'à la contribution patronale et par là il sera bien accueilli des ouvriers; enfin, pour plaire aux employeurs, il ne leur impose aucune contrainte.

Est-ce à dire que l'assimilation de la maladie professionnelle à l'accident du travail soit préférable à une assurance-maladie spéciale? On a vu que cette assimilation laisse subsister, malgré l'ingéniosité des moyens adoptés, la grosse objection de l'arbitraire dans l'attribution du caractère professionnel aux maladies et dans la répartition des responsabilités entre les patrons successifs de la victime.

Pour ces diverses raisons, nos préférences iraient à un système d'assurance obligatoire des maladies en général, tel qu'il fonctionne en Allemagne. Le principe est entré dans notre

(1) Les tâtonnements seront inévitables au début, mais l'expérience anglaise — dont les résultats seraient d'ailleurs utiles ici — a prouvé qu'ils n'étaient pas de longue durée.

(2) La loi anglaise attribue au médecin, pour chaque déclaration, un honoraire de 2 sh., 6 d., et une amende de 1 à 2 liv. sterl. pour toute omission constatée.

législation, avec la loi sur les retraites ouvrières, et, après de longues résistances, il a réuni l'approbation à peu près unanime des théoriciens et des hommes d'affaires. L'assurance sociale, basée sur la triple contribution obligatoire des patrons, des ouvriers et de l'Etat, a le mérite de se donner ainsi des ressources suffisantes et équitablement réparties, elle a le mérite, plus grand encore, d'intéresser à son fonctionnement et à son développement tous ceux qui y participent. L'expérience de l'Allemagne, l'adhésion récente que l'Angleterre par sa loi d'assurance sociale du 16 décembre 1911 a apportée à ce système, militent en faveur de la généralisation des principes pris dans notre loi du 5 avril 1910 et justifient les efforts de ceux qui désirent doter la classe ouvrière de notre pays d'un système cohérent et général d'assurance contre tous les risques de la vie professionnelle et de la vie, accidents, maladies en général, invalidité, chômage et vieillesse.

Toutefois, en attendant l'édification de notre Code complet des assurances sociales, il convient peut-être d'accepter, dans sa forme rétrécie et imparfaite, l'assurance contre les maladies purement professionnelles, tellé que l'a conçue la Commission de la Chambre et telle que le législateur actuel semble disposé à l'admettre. Si insuffisante qu'elle soit, elle mettra fin à des situations pénibles et injustes et l'on peut accepter à son sujet la prévision apportée par le rapporteur général de notre Commission d'hygiène industrielle : « Cette loi fera plus pour l'hygiène des ateliers que tous les règlements et tous les inspecteurs du travail. Quand cela coûtera de tuer des hommes, quand cela élèvera les prix de revient, on n'en tuera plus (1). »

ROGER PICARD.

(1) Lettre adressée à M. Breton (BRETON, *op. cit.*, p. 328). Dans la conclusion de son rapport général, le rapporteur exprimait la même opinion, mais sous une forme plus atténuée et moins saisissante. (*Rapport cité*, p. 146.)

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT POLITIQUE

Le Congrès radical

A titre de correspondant de l'*Humanité,* j'ai pu suivre de très près les travaux du Congrès radical de Tours. Je dois, sans doute, à cette circonstance particulière, d'être chargé, aujourd'hui, de dire aux lecteurs de la *Revue Socialiste* ce que furent, au vrai, les assises générales du Parti dont M. Emile Combes demeure le guide suivi et le chef préféré.

Le court article que j'ai accepté d'écrire ici ne sera pas, au sens littéral du mot, un compte rendu du Congrès. Me contentant de dire ce que j'ai vu et ce que j'ai entendu, j'y résumerai simplement les impressions que j'ai rapportées d'un spectacle où je n'ai tenu qu'un rôle effacé de spectateur parfois amusé, mais souvent désillusionné.

* * *

Je ne sais si tous les Congrès radicaux se ressemblent. Mais celui de Tours, autant que j'ai pu en juger par son organisation et son fonctionnement, ne m'a rappelé que d'assez loin, pour l'ordonnance, la tenue et la méthode, nos Congrès du Parti ou nos Congrès corporatifs.

J'y ai vu des parlementaires, beaucoup de parlementaires. Cela est assez naturel, car tous ceux qui sont sous le contrôle du Parti ont le droit de prendre part à ses Congrès: ils peuvent prétendre y représenter tout au moins leurs électeurs, car un député radical n'est pas forcément membre d'un comité radical. Quant aux délégués mandatés par les groupements, — fédérations ou comités, — leur nombre, comme leur recrutement, sont soumis à des règles assez fantaisistes. Un comité radical quelconque dispose, quel que soit d'ailleurs le nombre de ses cotisants ou adhérents, d'autant de cartes qu'il peut payer de fois une somme de dix francs. On com-

prend comme il est facile, à l'aide de ce procédé, de multiplier les délégués d'un seul et même comité. On comprend aussi combien c'est une entreprise aisée d'être membre d'un Congrès radical. A cet effet, il suffit de verser la somme de dix francs, d'adhérer à un comité ou à un fantôme de comité et de pouvoir supporter les frais du voyage. Il paraît qu'à Tours, il y avait beaucoup de délégués de cet acabit. Seulement il arrive que ces délégués finissent par ne plus représenter que leur propre personne !

Dans ces conditions, on soupçonne à quel milieu ils peuvent appartenir. Dans leur Déclaration, les radicaux ont bien dit: « Le parti populaire qui est le nôtre tire sa force et son avenir des racines qu'il enfonce au cœur même de la démocratie ouvrière et paysanne... » Ce n'est qu'une phrase. Pour ma part, je n'ai pu découvrir, dans leurs rangs, ni un ouvrier, ni un paysan, et si l'arbre radical a vraiment des racines prolétariennes, à Tours, on ne distinguait que sa cime bourgeoise.

Quelle pouvait être la mentalité de la plupart de ces délégués, ainsi désignés par eux-mêmes, on le devine, je pense, sans trop de peine. En tout cas, ce menu incident en peut donner une idée approximative. A propos d'une motion de blâme déposée contre Millerand, dont on connaît la besogne réactionnaire, un délégué n'a pas craint de s'écrier, en plein Congrès: « C'est une motion infecte. On ne doit pas voter un pareil ordre du jour, quand la rente a dégringolé (*sic*). »

Comme l'on n'est pas absolument « désargenté » dans les milieux radicaux, les congressistes étaient fort nombreux.

Comment « travaillèrent-ils ? »

Les diverses questions figurant à l'ordre du jour du Congrès avaient été réparties entre un certain nombre de « Commissions ». Seulement on avait décoré de ce nom tout simplement des sortes de réunions, ouvertes à tout venant, auxquelles pouvaient assister et au sein desquelles pouvaient délibérer tous les membres du Congrès. C'était en somme des sous-Congrès fonctionnant à côté du Congrès. Quel beau gâchis a dû résulter d'une pareille méthode de travail ! Certaines séances de certaines Commissions prirent bien vite l'allure mouvementée, passionnée, tumultueuse et incohérente d'une réunion publique. D'ailleurs, plus d'une séance plénière se trouva également transformée en réunion publique, avec « chahut » à la clef, interruptions, obstruction, et, sans doute pour compléter l'analogie que je signale, on vota toujours et partout à mains levées.

Lorsque l'on sait ces choses, on comprend mieux l'espèce de dédain que les militants radicaux affectent parfois à l'égard

des décisions de leurs Congrès et qu'ils ne prennent pas ceux-ci trop au sérieux.

Personnellement, en contemplant à l'œuvre tous ces hommes assemblés là, en les regardant discourir, discuter, crier ou voter, je ne pouvais me résoudre à voir en eux les représentants autorisés et conscients d'un parti solidement organisé et fortement discipliné. Ils m'apparurent surtout comme les meneurs irréfléchis et turbulents de masses confuses et amorphes que travaillent et agitent seulement des passions ou des intérêts.

Mais peu importent l'organisation et le fonctionnement du Congrès de Tours, qui intéressent, avant tout, les seuls radicaux ; il a accompli une besogne dont il faut tenir compte; il a voté des motions, proposé des vœux, pris des décisions qui expriment ses tendances et sa volonté. Il faut y attacher un moment notre attention, car les unes et les autres relèvent de notre critique.

* * *

Je n'entrerai pas dans le détail des discussions, des motions, des ordres du jour. Je dégagerai seulement, ou je m'efforcerai de dégager, les faits qui m'ont paru être les caractéristiques essentielles du Congrès.

Je rappelle, tout d'abord, que le Congrès n'a, à aucun moment, témoigné de sa confiance envers le cabinet Poincaré. C'est la première fois, je crois, qu'on aura vu un Congrès radical ne pas voter une motion de confiance en faveur du gouvernement. Et pourtant, dans le ministère actuel, les élus radicaux sont en majorité. Mais il y a mieux. Les ministres radicaux avaient eu la délicate attention de se rappeler au souvenir des congressistes par l'envoi de lettres et de télégrammes, apportant leurs excuses et leur sympathie. Hélas! lettres et télégrammes furent accueillis par ce que l'*Officiel* dénomme « mouvements divers », c'est-à-dire par des exclamations, par des rires ironiques ou même par d'irrévérencieux ricanements.

L'hostilité et la méfiance du Congrès à l'égard du gouvernement de M. Poincaré, — et aussi, ne l'oublions pas, de M. Léon Bourgeois, — furent, pendant toute sa durée, latentes ou déclarées, absolument évidentes. Elles se manifestèrent partout et à l'occasion de tout, à propos de la réforme électorale, de la question des instituteurs, de l'attitude du ministre de la Guerre, de l'action politique et administrative du cabinet, etc. On en retrouve l'écho partout, depuis le discours inaugural de M. Emile Combes jusque dans la Déclaration qui clôtura le Congrès.

Quelles sont les causes véritables et les raisons profondes de cette attitude? Elles ne sont pas difficiles à trouver.

Les délégués du Congrès de Tours n'ont pu digérer ni le quotient, ni la R. P. Ils ne pardonneront jamais à M. Poincaré et à ses collègues de s'être prononcés pour le projet de réforme électorale adopté par la majorité de la Chambre. Ces majoritaires se sont déclarés, en effet, contre la majorité.

La R. P. fut la grande question, — j'allais écrire la seule, — traitée au Congrès. Cela est si vrai que l'on eut l'impression que ce Congrès n'était pas un Congrès, mais l'assemblée générale des arrondissementiers de France ! C'est autour de la R. P. que s'engagea et se livra la bataille. Ce fut M. Combes, généralissime des arrondissementiers déclarés ou honteux, qui prépara la victoire. Son discours d'ouverture fut, en même temps qu'une critique mal déguisée du gouvernement et des radicaux proportionnalistes et une apologie hargneuse du bloc, une longue et véhémente diatribe contre la R. P. et le quotient. Par les applaudissements qui l'accueillirent, nous fûmes vite fixés sur les sentiments du Congrès. Le soir même, à la réunion de la Commission de la Politique générale, le lendemain, à la séance plénière, les malheureux proportionnalistes furent réduits au silence, foudroyés par l'attaque impétueuse des arrondissementiers saisis de délire, qui, dans leur fureur obstructionniste, allèrent jusqu'à briser la voix de ce pauvre M. Ferdinand Buisson, parce qu'il avait l'audace de leur rappeler la motion du Congrès radical de Nimes. Toutes les tentatives de MM. Charpentier, Abel Ferry et J.-L. Bonnet échouèrent contre la manœuvre que dirigeait M. Combes, secondé par son chef d'état-major, M. Trouillot, ce bourdon majoritaire qu'écrasa si joliment d'une chiquenaude M. Poincaré dans son discours de Nantes.

A la quasi-unanimité le Congrès vota la motion suivante :

« Le Congrès :

« 1° Déclare que la réforme électorale dont il a toujours été partisan ne peut et ne doit être réalisée que par la majorité républicaine des deux Chambres;

« 2° Rappelant que les scrutins majoritaires ont toujours donné une large représentation aux minorités, repousse la R. P. et le principe du quotient électoral ;

« 3° Compte sur la sagesse, la fermeté et l'entente des républicains du Sénat et de la Chambre pour réaliser une réforme électorale de scrutin élargi sans dérogation au principe majoritaire. »

Ainsi les radicaux demandent un « scrutin élargi majoritaire ». Quelques congressistes m'ont expliqué ce qu'ils entendent par là.

C'est le scrutin d'arrondissement agrandi. Les candidats se présenteront à deux ou à trois et seront élus ou battus ensemble...

* * *

La seconde question importante débattue par le Congrès fut celle des instituteurs. Elle fut importante surtout par les déclarations qu'elle provoqua de la part d'hommes qui nous avaient accoutumés à un autre langage et aussi par la solution que lui donna le Congrès.

La Commission proposait le vœu suivant:

« Le Congrès, constatant que des instituteurs publics ont été accusés de professer des opinions antimilitaristes et antipatriotiques, alors que ce fait n'a pas été prouvé, que les instituteurs ont toujours protesté avec la dernière énergie contre cette imputation, affirme sa confiance entière dans le corps enseignant dont il apprécie le sincère attachement à la République et l'amour profond de la patrie ;

« Exprime le vœu que toutes les mesures disciplinaires motivées par l'adhésion d'instituteurs au manifeste qui exprimait simplement l'opinion de leurs collègues sur leur droit syndical soient suspendues jusqu'à ce que le Parlement et les tribunaux se soient prononcés. »

M. Ferdinand Buisson l'appuya. Approuvant l'attitude des instituteurs frappés par M. Guist'hau, il qualifia les mesures de ce dernier de « folie et d'aberration » et il conclut : « L'indiscipline, elle est du côté du gouvernement. » M. Charles Dumont, ancien ministre des Travaux publics, demanda aussitôt la parole, et le même homme qui disait, en 1905 : « ... Pour tout homme de bon sens, amicale ou syndicat, c'est, au point de vue strictement professionnel, même chose......... Si les instituteurs font partie de syndicats ils auront le droit de fréquenter dans les Bourses du travail......... On peut soutenir, peut-être, que les instituteurs, s'ils doivent fréquenter en quelque Bourse du travail, ne le feront sans profit, ni pour eux, ni pour leurs camarades des ateliers. De l'ouvrier intellectuel à l'ouvrier manuel il n'y a jamais assez, pour leur commune éducation, de rapports et de liens......... Que veulent les instituteurs qui préfèrent le syndicat à l'amicale? D'un mot il faut répondre: le droit commun des travailleurs, et j'ajoute: le respect même des intentions du législateur », — ce même homme, en 1912, émit, en plein Congrès, cette étrange théorie: « Le fonctionnaire n'est pas complètement libre; sa liberté varie suivant son titre, et elle n'est pas la même pour l'instituteur que pour l'employé des

postes ou le cantonnier. Elle doit être limitée par l'obligation de sa fonction. » Et il ajouta qu'il n'est pas possible d'admettre que des fonctionnaires puissent adhérer à la C. G. T. et que lui, étant ministre, il avait déclaré aux sous-agents des Postes qu'il les recevrait « lorsqu'ils auraient quitté la C. G. T. ». Et, sur sa demande expresse, la Commission ajouta à son ordre du jour l'addition suivante :

« Emet, en outre, le vœu que les instituteurs ne puissent s'affilier à la C. G. T., dont les tendances actuelles sont la négation du patriotisme et une perpétuelle tentative d'anarchie et de désorganisation nationale. »

L'ordre du jour, ainsi complété, fut voté par le Congrès, à l'unanimité moins cinq voix.

M. Ferdinand Buisson jugea d'un mot sévère mais juste la décision du Congrès: « On veut séparer les instituteurs de la classe ouvrière et empêcher les membres de l'enseignement de partager les justes espoirs du prolétariat. »

* * *

A mon sens, toute l'œuvre du Congrès de Tours, si on la considère du point de vue socialiste, qui est le nôtre, se résume dans les deux votes que j'ai reproduits, dans les deux attitudes que je viens d'indiquer. Tout le reste importe peu. Nous ne devons prêter aucune attention, ni aux vœux innombrables déposés ou votés par le Congrès, ni à la phraséologie creuse et déclamatoire de la longue déclaration de principes que le Congrès acclama et vota d'enthousiasme et que, pour ma part, je renonce, tant elle est, à la fois, ainsi qu'un grelot d'enfant, sonore et vide, à apprécier et à commenter ici.

Nous sommes maintenant fixés sur la pensée profonde du Parti radical et sur ses tendances actuelles.

Ce parti, qui pouvait, grâce à la R. P., retrouver une force nouvelle et une vigueur rajeunie, préfère s'embarquer sur la galère majoritaire, rompant les derniers liens qui le rattachaient encore à la classe ouvrière et à la démocratie vivante et agissante de ce pays. Souhaitons-lui bon voyage vers les rivages du conservatisme, où l'attendent, les bras ouverts, les amis de M. Méline et de M. Ribot.

C'est la leçon que j'ai remportée de ce Congrès de Tours, dont je fus le témoin tour à tour attristé et réjoui.

MAURICE CAMIN.

La constitution juridique du Parti

Je lis à la fin de septembre, après un repos forcé, la réponse de Poli (1) à une observation sur son projet de constitution du Parti socialiste en association. Ma note était moins une critique du projet que de l'état d'esprit de camarades qui, comme jadis André Mater, comme beaucoup qui viennent me consulter, cherchent des stratagèmes pour échapper aux principes du droit bourgeois. Je me contente, à cet égard, de renvoyer à ce que j'avais écrit dans cette note.

Ici, je veux seulement supprimer des malentendus avec Poli. Je ne crois pas du tout que le Parti soit par lui-même une institution juridique nouvelle, et c'est pourquoi il ne me paraît pas nécessaire qu'il s'efforce, pas plus que les autres partis politiques, de s'adapter au droit actuel, de devenir une nouvelle personne morale. Poli procède autrement; il propose: 1° de transformer le Parti en personne morale patrimoniale; 2° afin de le mettre à l'abri des responsabilités pécuniaires, de dériver son patrimoine vers des personnes morales distinctes. Je réponds: A quoi bon? Actuellement, les patrimoines socialistes sont ceux de personnes morales distinctes, dont certaines sont l'expression juridique d'une économie nouvelle; alors pourquoi créer artificiellement un patrimoine du Parti, puis le détourner astucieusement? Ayons, au contraire, une situation juridique conforme à la situation de fait; les organes de l'économie ouvrière ne sont pas le Parti, mais des groupements dont le Parti n'est que le lieu politique; laissons chacun à son rôle; entre ces groupements et le Parti les rapports ne peuvent être que des relations politiques que sanctionnent des résolutions de confiance ou de méfiance comme dans le sein du Parti lui-même; transformer en association, en congrégation, la Section Française de l'Internationale, qui n'est pas une société dont les membres n'ont les responsabilités ni d'associés ni de citoyens, c'est lui mettre un habit qui n'est pas à sa taille. Mais je ne songerais certes pas à supprimer dans chacune des organisations qui gravitent autour de nous les responsabilités individuelles du droit civil ou du droit pénal. Je n'insiste d'ailleurs pas sur la tolérance dont aurait besoin une association révolutionnaire par son but et par ses moyens; il me suffit qu'elle soit un masque, une fiction de luxe et de gêne.

EMMANUEL LÉVY.

ERRATA. — Je n'avais pas eu épreuve de mon article (15 mai 1912). Aussi, des fautes d'impression en rendent la lecture difficile. Lire, p. 428,

(1) Numéro du 15 juillet 1912.

au lieu de « Mabel », *Mater;* p. 429, au lieu de « sans les violer », *sauf à les violer;* p. 430, au lieu de « il ne l'exploite pas », *il ne s'exploite pas;* p. 431, au lieu de « le lien d'une vie collective », *le lieu...;* au lieu de « les techniciens de l'inventeur », *des techniciens de l'invention;* p. 432, au lieu de « plus pleine en... », *plus pleine de...;* au lieu de « assez de plaisir », *assez le...;* au lieu de « sur ce qu'il faut... », *sur ce qu'ils font;* au lieu de « la fin des hommes », *la foi des hommes.*

MOUVEMENT SYNDICAL

Parti socialiste et C. G. T.

S'il était encore nécessaire de démontrer combien est néfaste le désaccord qui règne entre l'organisation politique et l'organisation syndicale françaises, les circonstances présentes nous fourniraient un sujet d'abondante dissertation.

En même temps que se poursuit la désagrégation de l'Empire Ottoman, la curée se prépare. Les capitalistes d'Europe précisent leurs convoitises rivales et s'efforcent à entraîner derrière eux leurs gouvernements respectifs. Si bien que des optimistes même, dont les sentiments anti-belliqueux ne peuvent être douteux, en viennent à dire qu'ils ne croient plus à la certitude de la Paix, car la question d'Orient reparaît, et avec elle le risque de la guerre européenne.

Pour le prolétariat international, l'heure est grave.

Le moment est venu où il doit, en préparant l'application des résolutions qu'il a prises dans ses Congrès de s'opposer à la guerre par tous les moyens, prouver la force de son organisation et de ses sentiments pacifistes. Jamais une telle occasion ne s'est présentée pour lui d'affirmer sa puissance car il est, en l'état actuel des choses, et quelle que soit la sincérité des pacifistes bourgeois, la seule force réelle de paix. Pour faire la guerre il faut de l'argent, des armes ; il faut aussi et surtout des hommes, et les hommes c'est la classe ouvrière qui presque uniquement les fournit. Qu'elle s'y refuse, qu'elle exprime très haut sa volonté générale et bien arrêtée de ne point prêter sa force à l'œuvre de mort et de rapine, et la guerre deviendra impossible.

Un peu partout, en Europe, le prolétariat a compris cela. Avec

une spontanéité, un ensemble admirables, il a répondu à l'appel de ses groupements et s'est dressé contre les forbans de la finance. En Autriche, depuis longtemps déjà, le mouvement a commencé, il se poursuit activement. En Allemagne, il s'affirme avec une force magnifique. Sans parler de ce qui s'est produit dans toutes les villes de l'Empire, à Berlin seulement deux cent mille hommes ont manifesté leur approbation de l'action « social-démocrate ».

Et voilà qu'il nous faut, une fois de plus, avec une nouvelle tristesse, constater que la classe ouvrière française n'a pas su apporter en temps voulu toute sa part d'effort dans le concert du prolétariat européen.

Depuis près d'un mois dans les pays voisins, l'agitation ouvrière bat son plein et ici rien encore de sérieux n'a été fait. C'est l'inaction presque complète, dangereuse au plus haut point, car elle affaiblit considérablement l'action internationale en l'empêchant d'avoir son caractère nécessaire de généralité. Cette inaction déconcerte l'observateur qui, jugeant le mouvement du dehors en ne tenant compte que de la tradition, du tempérament de la race et de la force des organisations, se demande en vain quelles en peuvent être les raisons.

On ne peut pas dire que le prolétariat français est insoucieux de la situation présente et mettre en doute sa volonté d'empêcher une conflagration européenne. On ne peut pas, sans méconnaître leurs sentiments profonds, prétendre que les travailleurs de ce pays sont prêts à seconder les requins dans leurs entreprises malhonnêtes et sanglantes et qu'au jour d'une déclaration de guerre ils laisseraient leurs camarades étrangers s'insurger seuls contre les fauteurs de conflits. Ce n'est donc pas à cause de l'absence du courant d'idées nécessaire et de la probabilité d'un avortement des manifestations que celles-ci n'ont pas été organisées. La raison de l'inaction est basse, mesquine, tellement qu'on a honte à l'avouer : elle réside uniquement dans le désaccord qui règne entre l'organisation politique et l'organisation syndicale françaises.

Pour que la manifestation soit possible, pour qu'elle soit assurée de réunir la totalité des énergies pacifistes, il faut qu'une entente intervienne entre les organisations qui, chacune sur son terrain particulier, groupent d'une façon permanente ces énergies. Il faut en un mot, que le Parti socialiste et la Confédération générale du Travail consentent à s'unir pour l'organiser. Mais la C. G. T. est trop dédaigneuse des « politiciens » pour s'adresser à eux et montrer qu'elle fait cas de leur concours, et le Parti n'ose point proposer l'accord, dont cependant il est désireux, dans la crainte de se heur-

ter à un refus, que la presse belliqueuse pourrait exploiter. Et la manifestation ne s'est pas encore produite, les groupements ouvriers et socialistes français ont partiellement failli à leur devoir de solidarité internationale en laissant agir seuls les groupements des pays voisins, simplement parce qu'ils n'ont pas su, jusqu'à ce jour, réaliser entre eux l'accord passager nécessaire.

Cette situation équivoque, nous l'espérons, ne se prolongera pas, et nous avons la conviction qu'au moment où paraîtront ces lignes, l'accord aura été réalisé et de grandioses manifestations faites. Mais il n'en restera pas moins qu'un malentendu, résultant très souvent de préventions absurdes, aura retardé d'un grand mois le début d'une action particulièrement urgente.

Ce n'est pas la première fois que ce malentendu fait sentir ses funestes effets et tous ceux que n'aveugle pas le parti pris reconnaîtront qu'il est temps de le faire cesser. Pour cela il importe d'établir ses causes, les torts réciproques des deux organisations et d'y mettre un terme. Cette besogne incombe aux militants — et ils sont nombreux — qui appartiennent simultanément au Parti socialiste et à la C. G. T.

Les reproches adressés au Parti par les syndicalistes ne sont pas toujours sans fondement, mais il faut bien reconnaître que c'est surtout sur ceux d'entre eux qui prétendent inspirer le mouvement ouvrier français que pèse la responsabilité du désaccord. Anarchistes déclarés ou socialistes sortis du Parti, tous nourrissent à l'égard de celui-ci des sentiments de mépris dédaigneux. Ils lui dénient, en toute occasion, le droit de parler au nom de la classe ouvrière. Et comme ils sont les militants dévoués et écoutés de la C. G. T. ils ont pu l'amener à partager leur conception d'exclusivisme hautain en exploitant, dans les milieux confédéraux, les fautes que le Parti a pu commettre au Parlement ou dans le Pays.

Pour que le malentendu cesse, il faut d'abord que, dans les groupements du Parti, les socialistes fassent apprécier à toute sa valeur l'action syndicale et respecter l'esprit même des statuts qui font à chaque adhérent syndicable un devoir d'être syndiqué. Il faut aussi qu'ils s'efforcent de donner à l'action parlementaire du Parti la vigueur et l'impulsion ouvrière qui doivent la rendre fructueuse et conforme à celle des syndicats.

Et forts de cette attitude, ils pourront alors, au sein de la C. G. T., défendre le Parti contre les attaques souvent injustifiées, toujours exagérées, dont il est l'objet.

Les syndiqués socialistes sont nombreux, on peut même dire qu'en beaucoup de groupements confédérés ils constituent la totalité de l'effectif syndical ; s'ils veulent s'intéresser activement à la

vie confédérale, en s'inspirant de l'esprit des décisions prises par le Parti à Limoges et à Nancy, ils peuvent dissiper les défiances et créer le courant de mutuelle sympathie qui doit unir les deux organisations.

La tâche, pour certains, peut paraître malaisée ; elle ne l'est cependant pas. Le mal, certes, a été profond, mais il est en bonne voie de guérison. L'évolution subie actuellement par la C. G. T., et que nous avons signalée ici, produit ses heureux effets aussi bien sur ce point que sur celui des méthodes d'organisation et d'action. Il leur suffira de l'accentuer et de l'orienter.

D'ailleurs, il ne s'agit pas pour eux de faire sortir la C. G. T. de la ligne de conduite, qu'en ses Congrès elle s'est tracée, mais simplement d'empêcher qu'elle en dévie. Qu'ils veillent simplement à la stricte observation de la « neutralité politique ». Sur ce point la motion du Havre, qui réédite et précise celle d'Amiens, est formelle, mais il importe qu'on ne l'invoque pas uniquement lorsqu'il s'agit de défendre l' « autonomie syndicale » contre les tentatives « guesdistes » ! Les syndiqués socialistes, en exigeant qu'elle soit d'une application constante, en s'opposant à ce que les délégués confédéraux et la *Voix du Peuple* fassent de l'antiparlementarisme, supprimeront ainsi l'une des causes d'antipathie. Et s'ils veulent s'en donner la peine, de leur action large et patiente, la sympathie bientôt naîtra.

Nous ne demandons pas plus que cette sympathie, de laquelle résultera l'*accord moral* du Parti et de la C. G. T., qui rendra possible la concentration spontanée des forces des deux organisations chaque fois que les circonstances l'exigeront et le permettront, en créant un but d'action commune. Alors nous n'aurons plus à craindre l'inaction désolante dont nous venons d'avoir le triste spectacle.

Qu'on ne crie pas à l' « enveloppement », aucune arrière-pensée de main-mise du Parti sur l'organisation syndicale ne nous anime. Nous voulons simplement que celle-ci ne vive pas dans l'ignorance hostile de l'organisation sœur qui, sur le terrain politique, poursuit, elle aussi, l'œuvre d'émancipation ouvrière. D'ailleurs, si en principe la C. G. T. prétend qu'elle « n'a pas à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale », dans les faits elle est obligée de s'en préoccuper et s'en préoccupe souvent.

Comment d'ailleurs pourrait-elle les ignorer ? Elle sait que les circonstances peuvent l'amener à collaborer avec eux. Ce sont pour elle des alliés éventuels et il est naturel qu'elle nourrisse à leur égard quelque sympathie.

Cette sympathie, des organisations anarchistes ou anarchisantes en bénéficient déjà. Nous demandons simplement qu'elle s'étende au Parti socialiste qui n'en est pas indigne.

E. Chaillé.

Cet article était déjà écrit et imprimé, lorsque les journaux du Parti ont publié : la lettre de la C. G. T. aux C. G. T. d'Allemagne et d'Autriche ainsi que la réponse de ces organisations; la lettre du secrétaire du Parti (S. F. I. O.) à la C. G. T. et la réponse de celle-ci; enfin les appels des diverses Fédérations syndicales à leurs adhérents, en vue de la participation au meeting du 17 novembre.

Nous laissons à notre collaborateur Chaillé le soin d'apprécier ces faits dans une prochaine chronique.

La Rédaction.

MOUVEMENT COOPÉRATIF

Vers l'unification coopérative

Nous avons signalé, en son temps (1), la déclaration de la Commission mixte des organisations coopératives françaises et publié même cet important document, dont l'acceptation par les coopérateurs devait, à notre avis, constituer un événement des plus considérables de la vie sociale de ce temps.

En conformité des décisions du Congrès de Calais, des organisations coopératives « socialistes » françaises, des pourparlers devaient s'établir entre la *Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières*, sortie des délibérations du Congrès, et l'*Union coopérative*, groupant les coopératives « neutres ». Ces pourparlers ouverts en juin dernier, entre deux commissions, aboutissaient à l'acceptation commune du « Pacte d'Unité ». Il s'agissait, pour les groupes coopératifs, d'examiner ce pacte et de le faire repousser ou d'en faire la base de la nouvelle organisation unitaire.

(1) Voir numéro du 15 juin 1912.

I

C'est dans ce but que se réunissait, le vendredi 1er novembre, dans la grande salle de l'*Utilité Sociale*, 119, boulevard Auguste-Blanqui, le 9e Congrès de la Coopération « socialiste », congrès extraordinaire, convoqué spécialement par la Confédération des Coopératives pour en délibérer.

Ouvert à 10 heures du matin, le Congrès n'a à son ordre du jour que l'unique question de l'unité. Mais cette question est apparue si grave aux coopérateurs, elle a pris à leurs yeux une si haute importance, que sur les 487 groupements confédérés, sociétés, cercles d'études ou fédérations, 391 sont effectivement représentés par 349 délégués. C'est le secrétaire de la Fédération des Coopératives de la région parisienne, *Alexandre,* qui préside la première séance. Après les souhaits de bienvenue, il donne la parole au représentant de l'*Union Coopérative, Roger Picard.* Dans un langage élevé, *Picard* se félicite, comme coopérateur et comme socialiste, de la solution unitaire qu'ont imposée les événements et l'évolution de la pensée ouvrière. Il analyse la doctrine coopérative, telle qu'elle est professée par les militants de la coopération universelle et particulièrement par celui qui en fut, en France, le plus grand théoricien et le plus dévoué apôtre, Charles Gide, et il démontre qu'elle se confond, dans ses fins, dans son idéal et dans sa conception démocratique de la société, avec le socialisme lui-même. Les applaudissements qui saluent les paroles du délégué de l'Union « neutre », montrent dès le début quelle sera l'issue du débat.

Un délégué de la Hongrie, *Illès,* prend ensuite la parole pour apporter au Congrès le salut des coopérateurs étrangers et pour se féliciter du grand résultat qu'il est appelé à enregistrer.

Alfassa, à son tour, au nom encore de l'*Union coopérative,* insiste sur l'importance du Congrès et du vote que tous les coopérateurs sincères attendent avec confiance et espoir.

Poisson, secrétaire du Comité confédéral, propose une méthode de travail. Dans la séance du matin, lui-même, au nom de l'union morale, la Confédération, et *Héliès,* au nom de l'union économique, le Magasin de Gros, présenteront la défense du pacte d'unité, tel qu'il a été accepté par la Commission mixte. Puis, à la séance de l'après-midi, les deux tendances, unitaire et anti-unitaire, qui auront préalablement désigné chacune un certain nombre d'orateurs, défendront leur point de vue respectif.

Le Congrès adoptant la méthode qui lui est proposée, *Poisson* a immédiatement la parole. Il donne d'abord lecture d'un manifeste publié par une société parisienne, la *Lutèce Sociale,* manifeste qui

a paru dans le précédent numéro de la *Revue Socialiste*. Comparant les clauses du pacte d'unité à la déclaration du Congrès de Calais, il justifie l'action du Comité confédéral et la montre en tous points conforme aux indications et à la pensée du Congrès. Il fait ensuite un éloquent et émouvant appel aux camarades de la région du Nord qui ont pris position contre l'unité et leur demande de ne pas se séparer des autres congressistes dont il sait qu'ils sont favorables à la fusion des écoles.

Héliès, à son tour, montre les avantages de l'unité, au point de vue économique. Il fait connaître les opinions de nombreux militants du socialisme, du syndicalisme et de la coopération sur la question qui est présentement soumise à l'examen du Congrès. Ces opinions sont toutes favorables à l'unité (1). L'évolution du commerce capitaliste, fortement concentré et étendant sur tout le territoire le réseau des sociétés à succursales multiples, constitue, d'autre part, un grave danger pour la coopération, trop morcelée, usant de méthodes surannées et même désuètes, et de plus divisée contre elle-même. Il faut resserrer le faisceau coopératif, concentrer les efforts dispersés, ou c'en est fait de l'avenir du mouvement.

Mais midi sonne. L'assemblée, consultée, remet la suite de la discussion après le déjeuner.

A deux heures et demie, le Congrès rentre en séance. *Boudios* (Bellevilloise) préside. Il informe que les délégués des deux tendances se sont mis d'accord sur le nom des orateurs qui présenteront les thèses opposées: *Cleuet* (Union d'Amiens), *Sellier* (Revendication de Puteaux), *Ollivier* (Bellevilloise), *Jaurès* (Revanche Prolétarienne de Carmaux), parleront en faveur de l'unité ; *Bassand* (Lutèce Sociale), *Allaric* (Gerbe de Millau), *Swob* (Fédération de Bretagne), *Samson* (Fédération du Nord), présenteront la thèse de ceux qui repoussent le pacte d'unité avec ou sans réserves.

Nous n'analyserons pas les discours des orateurs successifs. Du côté des adversaires de l'unité, nous avons surtout constaté des préoccupations de sentiments, honorables certes et peut-être louables au point de vue exclusivement sectaire, mais insuffisantes pour maintenir la coopération dans une sorte de dépendance à la fois morale et matérielle des organisations de lutte de classe, syndicats ou groupes politiques. Pour eux, la coopérative n'a aucun caractère proprement émancipateur. Elle n'a d'utilité que dans la mesure où elle favorise l'action des autres formes du groupement ouvrier ; subventions aux grèves, à la propagande syndicale ou politique, etc. Intrinsèquement, elle ne peut avoir aucune importance aux yeux

(1) Elles ont paru dans le précédent numéro de la *Revue Socialiste*.

des partisans de la révolution sociale, ils n'y peuvent voir qu'un adjuvant, un auxiliaire, un fournisseur de subsides, et c'est pour cette raison d'ailleurs qu'ils ne consentent pas à s'allier à ceux qui la considèrent comme un des moyens les plus sûrs de réalisation socialiste, comme un des agents les plus actifs de transformation sociale au profit des consommateurs organisés.

Du côté des adversaires de l'unité, on se savait battu d'avance. Aussi les arguments furent-ils des plus insuffisants. Regrets d'abandonner la vieille étiquette socialiste sous laquelle on a combattu naguère ; critiques à l'adresse des artisans de l'unité qui ont été « bien pressés » de consommer une union mal assortie et vouée à un prochain divorce. Reproches dont il était facile de faire prompte justice. Mais, il faut dire qu'aucun des orateurs anti-unitaires, qui combattaient « pour l'honneur », ne présenta dans toute son ampleur la thèse que l'on avait entendu soutenir dans les congrès du socialisme et que des orateurs du récent congrès syndical du Havre ont reprise au profit de l'action corporative, l'une et l'autre, aussi sectaires quoique opposées, et totalement dépourvues de valeur de fait, de sens objectif.

Chez les unitaires, au contraire, *Cleuet*, *Sellier* et *Jaurès*, surtout, firent une lumineuse démonstration de la valeur propre de la coopération, opposant par l'action de la masse prolétarienne où elle permet d'organiser la résistance du consommateur contre les exactions du capitalisme producteur ou du capitalisme des intermédiaires. *Sellier* montra la solidité de la doctrine coopérative, pareille à la doctrine socialiste, s'inspirant du même idéal, marchant au même but, et créant un large rythme social, susceptible de développer la haute compréhension d'une société habitable pour tous, et étrangère à la mesquine et étroite « mentalité politicienne » des intérêts électoraux. *Jaurès*, largement, brossa le tableau de l'action prolétarienne, éprise d'harmonie et d'unité organique, préparant dans la vigoureuse amplitude des mouvements particuliers et autonomes qu'elle ordonne à son gré, une vaste et puissante synthèse sociale qui est le socialisme tout entier réalisé. Il opposa, reprenant le mot d'Engels, la secte au parti, et montra que la coopération, débarrassée des liens que lui imposent les sectes, servait beaucoup mieux l'évolution normale du grand parti socialiste que doit être le prolétariat.

La conviction des délégués était, au surplus, depuis longtemps faite. L'action journalière l'a formée ; elle est le produit de l'expérience et toutes les adjurations les plus éloquentes n'y changeront rien. On va voter. Mais auparavant quelques délégués de sociétés tiennent à lire quelques déclarations. Celui de la Fédération du

Nord se déclare hostile à l'unité; celui du Pas-de-Calais favorable, sous la réserve de continuer à subventionner la propagande socialiste ; celui de l'*Egalitaire,* unitaire, demande que l'on supprime le bénéfice à l'action. C'est fini. On procède à l'appel nominal. Par 307 voix contre 30 et 3 abstentions, le Congrès adopte le pacte d'unité. Ce résultat est accueilli par des applaudissements. Après une allocution du président, le congrès est déclaré clos. La *Confédération des Coopératives socialistes et ouvrières* a vécu.

II

A la même heure, le 14e Congrès de l'*Union coopérative,* « neutre », tenait ses assises à Roanne, au siège de la coopérative « La Solidarité », une des plus anciennes sociétés françaises, sous la présidence de *Charles Gide.* Cent soixante sociétés seulement sur les 400 que groupe l'Union sont représentées par environ 150 délégués. La question de l'unité soulevée par le rapport du secrétaire est le gros morceau du débat. Le rapporteur, *Daudé-Bancel,* soutient ses conclusions, favorables à l'adoption du pacte d'unité. Malgré quelques critiques de détail, portant surtout sur les concessions que la doctrine « neutraliste » aurait faites au socialisme, le pacte unitaire est voté à l'unanimité et par acclamations.

Le Congrès proteste contre le projet Maginot qui interdit aux fonctionnaires de faire partie des conseils d'administration des sociétés coopératives. Il émet également le vœu de voir le Parlement terminer la discussion du projet de loi sur les sociétés soumis depuis fort longtemps à son examen.

Nast présente un rapport documenté sur le caractère juridique des sociétés de consommation, qui est adopté à l'unanimité. Dans la deuxième journée, le congrès vote un vœu en faveur de la diminution des droits de douane sur le blé et la viande, puis sur le rapport qui lui est soumis par *Bernard Lavergne,* il préconise la fusion des coopératives d'une même localité ou région, la création de succursales avec gérance responsable, la formation de capitaux et de réserves par l'épargne, et l'approvisionnement exclusif par le Magasin de Gros.

Cette formule de la coopération « neutre », de la doctrine « coopératiste », comme on le dit encore, est donc de tous points semblable à celle de la coopération « socialiste », et la décision du congrès de Roanne constitue vraiment une illustration vivante de la vérité de l'attitude des socialistes coopérateurs. Désormais,

après toutes les preuves données par les coopérateurs neutralistes de la similitude de leur pensée théorique avec celle de leurs adversaires d'hier, il ne pouvait plus subsister le moindre malentendu, et la communauté des buts devait fatalement les rapprocher et les unir. C'est fait maintenant. Et une nouvelle organisation inspirée et comme imprégnée des aspirations générales de la classe ouvrière surgit dans l'arène où les conflits sociaux se déroulent en une formidable mêlée. Cette organisation nouvelle, ces deux armées qui mêlent leurs soldats, c'est encore le prolétariat qui va la composer ; c'est lui qui va lui donner ses directions et sa discipline, sa méthode et son idéal. Ce ne peut être évidemment un mouvement de classe, puisque organiquement la coopération permet, exige même, un recrutement dans tous les milieux, dans toutes les classes; mais son propre mouvement l'entraîne fatalement contre le capitalisme agressif et dominateur, et organiquement aussi, elle ne peut échapper à sa destinée sociale qui est de saper le capitalisme, de se dresser en face de lui et de le combattre. Il suffit pour cela que réfléchissent tous les consommateurs dont l'intérêt comme tels n'est pas dominé, dépassé par l'intérêt qu'ils peuvent avoir dans le camp capitaliste, et ils sont les plus nombreux, ils sont l'immense multitude ouvrière à laquelle s'agrège une grande partie de ces bourgeois idéalistes que la doctrine socialiste de la lutte des classes ne saurait illuminer que par de rares éclairs. Il suffit que cette large et profonde population, composée de ceux qui pensent et de ceux qui travaillent, ce qu'on appelait hier le peuple, et qui est aujourd'hui le prolétariat ou le sera demain, s'élève jusqu'à la conscience de son intérêt collectif, de ce sentiment de solidarité qui n'est en somme que le total des instincts de *self-défense* qui sommeillent au fond de chaque être humain. Et le moment approche où naîtra et se développera cette conscience collective. Le capitalisme obéit à sa loi interne; il n'exploite plus seulement la force humaine du travail; il est devenu aussi exploiteur de la force de consommation; il absorbe et engloutit le produit de tout l'effort humain; rien ne peut lui échapper de ce que la créature tente pour vivre sa vie. Le réseau est tendu sur toutes les proies, nulle ne peut se soustraire à l'étreinte inexorable. Il faudra lutter, s'organiser, se rapprocher en grande masse pour opposer au brutal écrasement du trust la résistance collective du groupement, le socialisme des consommateurs. C'est ce socialisme-là que la coopération vise à développer dans la masse populaire, comme l'autre socialisme cherche à propager dans le prolétariat l'agglomération des producteurs. Et c'est vraiment à un rythme socialiste que la coopérative obéit lorsqu'elle rapproche les écoles rivales, les sectes opposées, et

les tempéraments divergents. Oui, et c'est un grand événement social que celui qui s'est accompli simultanément à Paris et à Roanne, dans l'adhésion presque unanime de tous les intéressés. La coopération française, si longtemps hésitante et tâtonnante, si longtemps paralysée par les divisions et les antagonismes de personnes, dévoyée et détournée du but par des mirages, reprend foi en elle-même et en son avenir. Mûrie par quinze années de disputes scolastiques, éprouvée au creuset de l'expérience, elle est désormais sûre du bon chemin. Ses militants, socialistes ou non, sont de ceux que l'esprit pratique ne saurait détourner de l'idéal; ils délaisseront « l'enseigne » pour « l'étoile », sans pourtant se laisser hypnotiser par la lueur lointaine de l'astre étincelant. En un sens, la division que les socialistes provoquèrent en 1895 au sein de la coopération française, ne fut pas inutile. « L'enseigne » avait, il faut le reconnaître, trop longtemps caché « l'étoile » et il a été salutaire de la redécouvrir. Elle est là bien apparente désormais, et elle ne disparaîtra plus. Nulle part autant qu'en France, en effet, un tel idéalisme n'anime l'esprit de la coopération; nulle part, elle n'est également préoccupée de demeurer fidèle à la pensée profonde du vieil Owen et de ses disciples, les pionniers de Rochdale; nulle part, elle n'affirme aussi clairement, aussi hautement que dans son « pacte d'unité » qui sera dorénavant sa charte organique, la volonté socialiste et révolutionnaire du prolétariat.

La coopération, on peut le dire sans risque d'erreur, a pris vraiment dans le mouvement social contemporain en France, la place que lui assigne son rôle de transformation méthodique et d'éducation pratique; toutes les espérances des prolétaires vont désormais à elle comme à un des agents les plus actifs de décomposition du capitalisme et en même temps de construction socialiste. Le socialisme politique, avant-hier, lui reconnaissait son caractère propre en garantissant son autonomie nécessaire; hier, c'était le syndicalisme qui, officiellement, en son congrès du Havre, laissait percer une brèche dans son farouche exclusivisme doctrinal et, malgré certaines réserves de ses leaders, proclamait l'excellence de « l'organisation du pouvoir de consommation par la création de coopératives groupant par régions leur puissance d'achat et pouvant par leur organe centralisateur produire au profit des consommateurs ».

Ce sont là de grands résultats. Nous nous applaudissons, à la *Revue Socialiste*, d'y avoir aidé de toutes nos forces, parce que nous y reconnaissons un accroissement de puissance de la classe ouvrière, puissance sur soi-même par l'obligation qui en découle de discipliner son action et de savoir graduer ses efforts, puissance

sur le capitalisme qu'il faut vaincre à tout prix, pour le plus grand profit de la civilisation et du progrès humain.

Jean GAUMONT.

Le samedi 2 novembre avait lieu l'Assemblée générale du Magasin de Gros des Coopératives de France. L'exercice se clot par un chiffre d'affaires de 10.610.642 francs, en augmentation de 112.629 francs sur l'exercice précédent. Les difficultés commerciales et la crise de la vie chère ont réduit les bénéfices bruts de 663.525 francs à 638.448 francs et les bénéfices nets de 167.743 francs en 1910-1911 à 75.695 francs. Le capital social est passé de 80.875 francs à 83.751 francs. Il y a 814.853 francs de réserves d'amortissements. La situation n'est pas aussi favorable que les années précédentes. Elle s'améliorera, par suite du vote de l'Unité, qui va doubler le nombre des sociétés adhérentes, et aussi de l'absorption de la Coopérative de Gros, organisme d'achat des coopératives « neutres », dont le dernier exercice accuse près de deux millions de francs d'affaires.

J. G.

Revue des Livres

RAOUL DE LA GRASSERIE. — **Les principes sociologiques du droit public.** Paris, Giard et Brière, 1911, in-8, 430 p.

Complétant la trilogie qu'il avait entreprise en recherchant les principes sociologiques du droit civil et ceux du droit répressif, M. de la Grasserie présente ici une sorte de synthèse du droit public. Il examine successivement le droit constitutionnel, le droit administratif et le droit international, au triple point de vue statique, dynamique et scientifique, sous le triple aspect que chacun d'eux présente, comme droit déterminateur, probateur et sanctionnateur. En d'autres termes il étudie les règles constitutives des rapports juridiques, celles qui organisent la preuve et les sanctions des prescriptions légales et il présente la description de leurs formes actuelles, retrace l'évolution qu'elles ont subie et tente d'en déduire les caractères vraiment essentiels, ceux, par conséquent que l'avenir devra respecter et accentuer dans les réformes inévitables qu'il réserve au droit public. Il y a dans ce livre autre chose qu'une pure étude juridique ; les institutions n'y sont pas considérées pour elles-mêmes et abstraitement, elles sont, au contraire, replacées dans le milieu social et l'auteur recherche les rapports de causalité, de concordance et de finalité qui se révèlent entre elles et ce milieu même. Il tente aussi une classification scientifique des notions et concepts juridiques qu'il rencontre ; il s'interroge sur la valeur des principes de notre droit public, sur le rôle véritable des institutions positives ; tantôt il montre que des institutions similaires peuvent provoquer des réactions sociales très diverses, tantôt qu'entre institutions d'aspect et d'origine opposées il y a des similitudes qui les rendent substituables. Et de ces démonstrations se dégage l'idée de la continuité dans la nature des institutions sociales, mais aussi de leur diversité. Tous les problèmes soulevés par les trois grandes catégories de rapports sociaux qui constituent l'objet du droit constitutionnel, du droit administratif et du droit international, se trouvent posés ici : la genèse des pouvoirs pu-

blics, le principe de leurs fonctions et de leurs divisions, les rapports des grands corps politiques ; les rapports de l'Etat avec les citoyens, avec les fonctionnaires; les services qui lui incombent; enfin les rapports entre nations : diplomatie, guerre, arbitrage. Dans une dernière partie l'auteur étudie le problème des rapports de l'individu et de l'Etat ; il expose tour à tour les solutions de l'individualisme et du collectivisme, mais sans nullement prendre parti entre elles. Toutefois, il reconnaît l'iniquité de la société actuelle et n'oppose que des objections non dirimantes au collectivisme ; un socialisme mitigé ayant pour moyen principal une sage limitation des héritages semblerait lui agréer ; mais il repousse, dans le socialisme, l'idée de lutte de classes ; l'ascension des diverses classes, leur antagonisme, lui semblent avoir été l'effet de circonstances historiques déterminantes, mais non pas nécessaires, ni indestructibles, et la fusion des classes lui paraît être le terme auquel s'acheminent les sociétés modernes.

Ce livre, basé sur une documentation à la fois abondante et sûre, témoignant d'une habitude longue et d'une intelligence pénétrante des concepts juridiques, ressemble moins au volumineux traité de droit public, pour lequel on pourrait le prendre, qu'à un cours de philosophie sociale professé devant un public « honnête homme » et même qu'à la conversation, d'un ton soutenu, d'un érudit original et disert. — *Roger Picard.*

V. Ad. Bonthoux. — **L'Evangile socialiste.** T. I[er] : Principes et Programme du Collectivisme. Giard et Brière, in-8, 247 p.

J'éprouve une gêne singulière à signaler au lecteur les défauts de ce travail profondément consciencieux, fruit des méditations et de l'expérience d'un vieux militant. La page 154, où il rapporte qu'en février 1881 il défendit la coopération contre Guesde et moi, alors timide écho du vigoureux polémiste, est un rappel à la modestie que je dois entendre. Il me faut cependant bien déplorer que Bonthoux ait, par des méthodes de pure logique, repris des questions périmées et tenu pour résolus des problèmes qui attendent encore les vérifications de l'expérience. Et surtout qu'il ait cru devoir, par le titre de son travail, défier les esprits qui s'arrêtent aux apparences et fait croire ainsi à une prétention qui n'est certainement pas dans le sien. Le public d'aujourd'hui montre à l'égard des palingénésies une méfiance qui, somme toute, est assez généralement justifiée. En lisant celle-ci, il trouvera des pages intéressantes sur la double fonction du patron dans l'atelier et sur le marché (p. 70), sur la mesure des valeurs (pp. 106-120), sur la

socialisation de certaines plus-values créées par la société et non par les producteurs directs (p. 121) et sur le moyen d'exproprier sans indemnité le capitalisme par la pratique généralisée de la coopération de consommation (pp. 185 et suivantes). Toute la partie consacrée à la valeur socialisante de la coopération est très intéressante et trouve sa justification et sa confirmation dans les faits, dans le vaste domaine de production déjà entré dans l'indivision coopérative par l'effort ordonné de nos camarades de la Grande-Bretagne. — *E. F.*

Système de Politique positive ou Traité de Sociologie d'Auguste Comte, condensé par Christian Cherfils. Préface de Jules Rig. *Bibliothèque Sociologique Internationale*, publiée sous la direction de M. René Worms. Paris, Giard et Brière, 1912, in-8 de VIII-625 p.

M. Christian Cherfils, qui a autrefois résumé l'*Esthétique positiviste*, nous donne ici en un volume la substance des quatre volumes du *Système de politique positive*. Le plan de l'ouvrage primitif est scrupuleusement respecté, et de même le style d'Auguste Comte. Il est à peine besoin de dire quel travail considérable, probe et consciencieux a fait M. Cherfils. D'où vient pourtant que la lecture de ce livre ne laisse pas une impression parfaitement satisfaisante ? Voici les raisons que nous en apercevons. On peut, pour faire connaître les idées essentielles d'un auteur, employer deux méthodes: la première consiste à s'affranchir de la lettre de l'écrivain, à découvrir les principes qui dominent sa pensée, à démonter les rouages de son système, puis à le recomposer, à faire jouer les rouages, à faire découler les conséquences des principes et à ne chercher dans le texte que des illustrations sous forme de références ou de citations: le lecteur sait que l'historien a repensé à sa manière le système primitif, et, pour peu qu'il soit intelligent, il suit les interprétations de l'historien avec liberté et critique. Ou bien on peut extraire des ouvrages de l'auteur les passages capitaux, en donner le texte *in extenso*, et relier ces extraits significatifs par des explications et des notices; c'est la méthode suivie tout récemment par M. Picard dans ses excellentes *Pages choisies* d'Auguste Comte; ici le lecteur sait très exactement que les textes qu'il lit expriment la pensée de l'auteur sans nulle déformation, et que les explications du commentateur, comme celles de l'historien, sont des interprétations qu'il est libre de critiquer. La méthode de condensation suivie par M. Cherfils a les inconvénients de ces deux méthodes sans en avoir, croyons-nous, tous les avantages. Le respect qu'il a

eu pour le texte de Comte est scrupuleux, presque excessif: c'est ainsi que plusieurs fois on lit qu'il sera traité de tel sujet dans le « volume suivant » ou qu'il a été question de tel problème dans le « volume précédent », bien que l'ouvrage, condensé par M. Cherfils, n'ait qu'un volume; c'est ainsi encore que certaines scories du style de Comte ont été pieusement conservées. Et en même temps on a l'impression très nette que l'aspect politique et religieux, surtout religieux, du positivisme, a moins intéressé ou moins séduit M. Cherfils que l'aspect scientifique et méthodologique du système; et il n'est pas douteux que la condensation que M. Cherfils a fait subir à la *Politique positive* se ressente de ces sympathies personnelles. Le nombre des notes explicatives nous paraît très insuffisant; les références bibliographiques renvoient à peu près exclusivement à des auteurs positivistes (Cherfils, Grimanelli, Corra, Laffitte, Audiffrent). Ces réserves faites, il nous faut dire que ce n'est pas un mince mérite d'avoir fait tenir en un volume l'essentiel de la *Politique positive*, l'introduction cosmologique et biologique à la sociologie, la théorie de la famille, de la propriété, de la religion, du langage, de l'évolution, du progrès, les vues sur l'avenir de l'humanité; ce livre, suivi du Calendrier et de la Bibliothèque positivistes, de la table générale des quatre volumes du système, et d'une bibliographie des éditions originales des œuvres de Comte, rendra certainement de très grands services. — *E. Laskine.*

M. DE ROUX. — **La législation civile et la politique sociale du premier et du second Empire. L'organisation du travail** (*Revue critique des Idées et des Livres*, 25 mai 1912, pp. 386-404).

L'intéressant article de M. de Roux est évidemment provoqué par la rivalité de plus en plus âpre qui oppose les bonapartistes aux royalistes. M. de Roux veut démontrer que les associations ouvrières, gênées et opprimées par l'individualisme révolutionnaire ou impérial, ne peuvent pleinement s'épanouir que sous « la monarchie traditionnelle ». Il dénonce dans la politique de Napoléon Ier l'hostilité pour les groupements spontanés et tout particulièrement pour les organisations ouvrières. Le régime corporatif est rétabli dès l'an IX pour les avoués, dès l'an XI pour les notaires; les avocats mêmes, malgré l'antipathie qu'ils inspiraient à Napoléon, voient leur ordre reconstitué; à partir de l'an XI, les Chambres consultatives des Arts et Manufactures et les Chambres de commerce reprennent leur activité sous la tutelle d'ailleurs très rigoureuse du ministre de l'Intérieur. Quant aux ouvriers, toute organisation leur est défendue ; tandis que la Constituante avait interdit, aussi

bien aux patrons qu'aux ouvriers, toute réunion, toute délibération « sur leurs prétendus intérêts communs », et que la législation conventionnelle avait maintenu cette égalité au moins apparente, « la loi de l'an XI, dit très bien M. de Roux, se montra injuste avec intrépidité »; l'entente des patrons n'est punissable que si elle a pour but de forcer *injustement et abusivement* l'abaissement des salaires; pour les ouvriers, le simple fait de se concerter est un délit, même s'il n'y a ni sédition, ni violence, ni grève. « M. le comte Treilhard dit que les rassemblements d'ouvriers ne produisent d'ordinaire que de vains discours, et c'est à ce cas que l'article s'applique. On n'a pas entendu exclure les peines plus graves quand la coalition produit des désordres. » Et tandis que, pour la coalition même reconnue injuste des patrons, la peine prévue est au maximum d'un mois de prison, elle est d'un mois de prison *au minimum* pour les ouvriers, même si leur entente est innocente. et elle peut s'élever jusqu'à trois mois; « il est impossible, comme le remarque M. de Roux, d'imaginer une législation plus durement et plus partialement patronale. » — D'autre part, Napoléon s'opposait résolument en 1807 à ce que le repos dominical fût sanctionné par la loi, comme le demandait Portalis, et il écrivait d'Osterode, le 5 mars 1807, une lettre où se trouvent ces phrases: « Le défaut du peuple en France n'est pas de trop travailler... Dieu a voulu que les hommes travaillassent chaque jour puisqu'il leur a donné des besoins qui renaissent tous les jours... Plus mes peuples travailleront et moins il y aura de vices... Si je devais me mêler de ces objets, je serais plutôt disposé à ordonner que le dimanche, passé l'heure des offices, les boutiques fussent ouvertes et les ouvriers rendus à leur travail. » Enfin, la législation napoléonienne n'admet pas la rescision pour lésion en matière de contrat de travail, ignore l'idée du juste prix, ordonne que le maître sera cru sur son affirmation pour la quotité des gages, n'admet pour représenter les salariés dans les conseils de prud'hommes que les contremaîtres, assure aux patrons la majorité numérique dans les conseils, impose aux ouvriers l'obligation du livret.

Napoléon Ier dédaignait les questions ouvrières; elles préoccupèrent de bonne heure Napoléon III; après avoir brièvement analysé et sévèrement jugé le petit livre que Louis-Napoléon écrivit en 1844 au fort de Ham sur l'*Extinction du Paupérisme*, M. de Roux constate que pendant un règne de dix-huit ans, l'empereur ne tenta de réaliser aucun des mythes puérils qui avaient fondé sa réputation « de prétendant humanitaire ». Le second Empire asservit les mutualités, maintint les associations professionnelles sous le régime de l'autorisation facultative et révocable, tandis que par la

loi de 1867 il abdiquait son droit de contrôle sur les sociétés anonymes, permettant ainsi aux capitaux, par une contradiction que dénonça éloquemment Berryer dans sa plaidoirie pour les charpentiers, la coalition que la loi interdisait aux travailleurs. La grande œuvre sociale du règne fut la loi du 15 mai 1864 qui reconnut aux ouvriers le droit de grève sans leur accorder le droit d'association: « c'est-à-dire qu'elle permit l'entente intermittente pour la violence passagère en continuant d'interdire l'entente continue en vue de préparations fécondes » (p. 396). « Cette législation de guerre sociale, continue M. de Roux, suffirait à juger cet ordre intérieur dont l'Empire se vantait de répondre. » On sait que les députés de la gauche, Garnier-Pagès, Jules Simon, Jules Favre, réclamèrent le droit d'association en même temps que le droit de coalition, mais il plaît à M. de Roux de ne voir dans leur intervention que manœuvre de parti et surenchère sans doctrine. Au contraire, la *Lettre sur les ouvriers*, du comte de Chambord, et le livre du comte de Paris, sur les *Associations ouvrières en Angleterre*, lui donnent la « certitude que le Roi eût commencé par le commencement, c'est-à-dire par la liberté d'association, la réorganisation spontanée (*sic*) du monde du travail ». Et il bâtit sur cette conjoncture historique toute une philosophie politique. « L'usage intermittent de la force collective, fût-il le plus antisocial, le plus tumultuaire, menace moins l'individualisme quatre-vingt-neuvien et la domination de l'Etat jacobin que son usage permanent, sage et légitime »; en effet, la grève menace la prospérité du pays sans menacer le gouvernement, tandis que des associations puissantes font des électeurs libres rebelles à la candidature officielle, et sont, par conséquent, funestes à un régime d'opinion où le pouvoir tire son existence de l'élection. « Le Roi, au contraire, poursuit M. de Roux, force indépendante de la majorité et de l'opinion, peut tolérer et aimer les forces indépendantes et, selon la parole du marquis de la Tour du Pin, donner la liberté de l'Etat pour gardienne aux autres libertés. » On dit souvent que les systèmes, vrais dans ce qu'ils affirment, sont faux dans ce qu'ils nient; l'étude de M. de Roux nous paraît au contraire bien plus forte dans ce qu'elle condamne que dans ce qu'elle exalte. Si nous sommes prêts à voir avec lui dans l'*Extinction du Paupérisme* à la fois le témoignage de vagues et inefficaces sympathies et un acte de candidat, il nous est difficile de voir autre chose dans la *Lettre aux Ouvriers* et dans le livre du comte de Paris ; toutes ces manifestations relèvent du même désir de concilier aux divers prétendants les forces ouvrières, et c'est à ce désir que se rattache encore aujourd'hui la démagogie parallèle des comités plébiscitaires et de l'*Action Française*. Que

les ouvriers aient eu des ennemis aussi bien dans le premier Empire que dans le second, M. de Roux en a fait suffisamment la preuve. Mais qu'ils aient à attendre mieux du « Roi », il est permis d'en douter. Le Roi est si peu au-dessus de l'opinion que M. de Roux et ses amis s'efforcent d'agir sur l'opinion pour le faire régner, et qu'il a suffi d'un changement d'opinion en 1830 et d'un autre en 1848 pour faire tomber la branche aînée et la branche cadette. Et la candidature officielle est si peu une chose étrangère à l'essence du régime monarchique qu'elle est une des caractéristiques essentielles du gouvernement des Louis XVIII, des Charles X et des Louis-Philippe; et M. de Roux sait bien qu'en Allemagne et en Autriche où, de par la Constitution, le souverain est irresponsable et « au-dessus des partis », les élections libres sont tout à fait exceptionnelles. Que le Roi soit au-dessus des classes, on peut l'accorder; mais cela n'empêche pas qu'il soit plus près des unes que des autres, et que, par exemple, il ait été défini le « premier gentilhomme du royaume », et non pas le premier manant; et si la noblesse française est restée en grande partie fidèle à la monarchie tandis que les autres classes de la nation s'en détachaient, c'est qu'elle n'ignore pas les liens particulièrement étroits qui l'unissent à un roi et la situation privilégiée qu'un roi lui rendrait dans le pays : il y a là, sans nul doute, une manifestation de cet « instinct vital » dont M. de Roux s'est plu, dans son étude, à montrer la clairvoyance. Enfin, l'histoire prouve que les associations ouvrières n'ont pas fait avec la monarchie capétienne aussi bon ménage que le ferait croire M. de Roux. M. Jules Roche le démontrait doctement au moment de la grève des cheminots, et, comme il est bon républicain, exhortait la République à ne pas rester en arrière de la monarchie dans la voie salutaire des répressions. Bref, M. de Roux a bien raison de dire que la politique sociale du premier et du second Empire a été essentiellement antiouvrière, mais il n'a raison que sur ce point. Et d'une manière générale, on peut s'en assurer, bonapartistes et royalistes ne sont jamais plus véridiques, plus convaincants et plus forts que lorsqu'ils parlent les uns contre les autres. — *E. Laskine.*

M. Leroy. — **Les obligations des ouvriers syndiqués** (*Revue de Métaphysique et de Morale*, 20e année, n° 1, janvier 1912, pp. 113 sq).

Cette étude de M. Maxime Leroy constitue une contribution notable à la définition et l'analyse de la morale et de la conscience ouvrières contemporaines. Bien qu'elle serre de près la réalité présente, ou plutôt parce qu'elle la serre de près, elle a plus d'intérêt et

de portée que beaucoup d'études plus générales; elle a surtout le mérite de synthétiser les opinions et les déclarations des ouvriers eux-mêmes, au lieu de les déformer, comme l'ont fait les néo-syndicalistes, en voulant leur donner une signification et une forme métaphysiques. Tout ouvrier syndiqué est assujetti à un certain nombre d'obligations, qui toutes se ramènent à une seule, l'obligation de solidarité, imposée dès 1869 aux candidats en instance d'affiliation à l'Internationale. Ces obligations « révèlent l'originalité propre de la vie ouvrière »; elles constituent la matière d'une nouvelle morale collective, cette morale impose au syndiqué des devoirs qui limitent sa liberté, et qui, indirectement, limitent celle de l'employeur : aussi a-t-on parlé de « tyrannie syndicale ». Mais la multiplication des obligations est en rapport direct avec le développement de la civilisation. « C'est par les obligations que les hommes se *touchent:* c'est elles qui témoignent par leur nombre, leur variété, leur étendue, de la richesse de sociabilité d'une époque. » Le droit contemporain impose au propriétaire une foule d'obligations, de servitudes qui sont « peut-être la négation des droits du propriétaire d'un point de vue absolu et chimérique, mais qui en sont l'affirmation au point de vue social et positif ». La liberté change de caractère, s'enrichit de commodités nouvelles, se civilise : le propriétaire, par la plus-value qui en résulte pour sa maison, est amplement payé des sacrifices que lui demandent les règlements de police; et de même l'ouvrier bénéficie des rigueurs d'une discipline syndicale qui seule a fait passer dans la réalité les droits formels de réunion et de grève; cette discipline, d'ailleurs, n'est pas en tout cas une contrainte aveugle, puisque tout syndicat est désireux de rassembler tous les ouvriers de la profession, et invite ses membres à assister aux réunions corporatives, à y manifester leur manière de voir, à y signaler les initiatives qu'ils croient salutaires. Sans doute, la minorité est liée par les décisions de la majorité, mais cette soumission, qui est d'ailleurs la condition nécessaire d'une action et même d'une existence communes, est moins tyrannique dans le syndicat que dans tout autre milieu, car, en fait, les dissidences ne sont jamais relatives qu'à la tactique, et le machinisme, en égalisant les capacités des ouvriers, identifie leurs intérêts. M. Leroy cite à l'appui de son affirmation ces paroles du célèbre militant patronal allemand Von Reiswitz: « On ne peut jamais espérer réaliser parmi le patronat une cohésion, une unité aussi étroite, aussi homogène que nous le voyons du côté des ouvriers, et cela en raison des multiples antagonismes d'intérêts que comporte la nature même des différentes industries. » Les militants syndicalistes ont souvent noté que cette identité

d'intérêts allait jusqu'à atténuer ou à faire disparaître, au sein de l'organisation syndicale, les divergences doctrinales. Bien loin donc de détruire la liberté de l'ouvrier, le syndicat l'exalte et la fortifie: « Travail en commun, liberté en commun, responsabilité en commun, voilà ce qu'essaie d'instituer le syndicat dans ses assemblées générales. » Le syndicat apparaît dès lors comme une association qui engendre une morale spéciale, et cette morale donne aux actes des ouvriers un caractère et une signification que l'on méconnaît trop souvent, et que l'étude des obligations syndicales met bien en relief. Les conflits entre syndiqués et non syndiqués, entre les syndicats et la puissance publique, proviennent de ce que le syndicat est, lui-même, pour les syndiqués, une association publique, comme le dit M. Leroy, ou, selon une expression que l'on pourrait emprunter avantageusement aux canonistes, une « société parfaite » : collecteur d'impôts, législateur, juge, administrateur autonome, revendiquant, qu'ils le veuillent ou non, tous les membres de la profession, le syndicat est, dans l'esprit de ses membres, une puissance souveraine. Cette puissance est propriétaire du marché du travail, avec ses facultés et ses disponibilités; aussi le syndicat s'efforce-t-il de réglementer le travail, de prévenir, soit par l'établissement d'un tarif, soit par l'interdiction du travail aux pièces, la concurrence entre les travailleurs, le chômage et la surproduction. Après avoir énuméré les obligations de l'ouvrier syndiqué, M. Leroy constate que « par leur objet et leur esprit, elles se complètent toutes mutuellement pour constituer un tout coordonné », qu'elles tendent toutes à réaliser une activité réglée, cohérente et féconde, et à éliminer tout ce qui diminue le rendement de la grande machine sociale (alcoolisme, pornographie, gaspillages, parasitisme). « Le peuple actif des usines n'est pas, comme on l'imagine volontiers, emporté dans un tourbillon confus de révolte, ni dominé par ses seuls besoins instinctifs. Il pense, il est prévoyant et sociable, il s'organise en disciplinant son activité, il prend sa part, lui aussi, comme il le peut, sous la pression des phénomènes économiques, des préoccupations de l'époque; il est créateur et inventeur. » Telle est la conclusion de cette remarquable étude juridique et morale, dont nous n'avons pu donner ici que la substance. — *E. Laskine.*

ARTHUR BAUER. — **La Conscience collective et la Morale.** Bibliothèque de Philosophie contemporaine. Paris, Félix Alcan, in-16.

Ceci est un livre de foi en la valeur de la culture morale fondée sur la connaissance. L'Institut ne lui en a pas moins accordé le prix Bordin. L'auteur ne s'est pourtant point incliné devant le

pragmatisme, au contraire. « Si l'idée est illusion, dit-il avec une profonde justesse, la croyance qui repose sur elle manquera de solidité. » Il aperçoit bien comme l'association entre égaux et semblables est un facteur de moralité pratique, et l'exemple des mutualités est heureusement choisi. Mais il y a de vraies et de fausses mutuelles. Tout comme d'ailleurs il y a des associations de bienfaisance et des associations de malfaiteurs.

M. Bauer renouvelle de manière très ingénieuse le pari de Pascal. Il est en effet plus honorable pour la Grande Inconnue de la supposer incapable de frapper l'honnête homme qui aura rempli tous ses devoirs humains mais n'aura pas été informé qu'il avait des devoirs envers elle. Si elle ne s'est pas révélée à lui, c'est qu'elle préférait l'incognito. Une discrétion respectueuse est alors de meilleur goût que des empressements, intéressés la plupart du temps.

On regrette une équivoque dans le très intéressant travail de M. Bauer. Il blâme les paresseux et les incapables de s'en prendre à l'ordre social alors qu'ils ne devraient accuser qu'eux-mêmes. De ne pas faire ici les réserves nécessaires, M. Bauer semble accuser le socialisme d'être une aspiration de paresseux et d'incapables. Je sais bien que ce n'est pas sa pensée, qui n'a rien de fondamentalement hostile à la pensée générale du socialisme. Deux mots de précision eussent évité cette équivoque. Mais, et ceci est plus grave, du même coup le moralisme de l'auteur tombe dans l'ornière de la vieille morale individualiste. Changer ses désirs plus que l'ordre du monde est d'un sage, certes. Mais se résigner à laisser marcher la société de travers, voilà ce que M. Arthur Bauer n'admettrait pas. Pour ce motif encore, quelques mots d'éclaircissement n'eussent pas été inutiles. — *E. F.*

Le droit d'association des fonctionnaires. (Librairie Arthur Rousseau, 14, rue Soufflot.)

Sous ce titre, la « Section des Associations du Musée Social » vient de publier un exposé complet et impartial de la question du syndicalisme parmi les ouvriers des services publics.

Après une étude rapide de la loi de 1884 et un exposé de la situation du fonctionnaire à l'étranger, les auteurs ont raconté la formation, en France, des syndicats et associations d'employés de chemins de fer, d'employés des postes et d'instituteurs, leurs luttes, leurs difficultés, les résultats obtenus par eux.

La seconde moitié du livre est formée par la réunion des textes législatifs du monde entier, relatifs aux associations de fonctionnaires.

La suppression du travail de nuit dans la boulangerie

Sous ce titre, le citoyen A.-J. Cleuet publie le rapport qu'il a présenté au Conseil supérieur du Travail au nom des représentants ouvriers.

Il y expose, en s'appuyant sur les opinions de savants et de médecins célèbres, les dangers que le travail de nuit présente pour la santé des boulangers et par suite pour l'hygiène publique. Il montre la nécessité de supprimer ce système barbare, propagateur de la tuberculose.

Quelques pages sont consacrées à l'historique du mouvement contre le travail de nuit dans les boulangeries.

Enfin, A.-J. Cleuet n'a pas de peine à détruire les pitoyables objections que l'égoïsme a tenté d'opposer à une réforme nécessaire ; il montre que les prétendus inconvénients n'existent pas, et à l'appui de ces affirmations il apporte l'exemple de plusieurs boulangeries coopératives où le travail de nuit a été interdit, à la satisfaction de tous (producteurs et consommateurs).

Lucien Arréat. — **Génie individuel et Contrainte sociale.** Bibliothèque sociologique internationale, Giard et Brière, in-18.

L'auteur examine rapidement les modalités de l'opposition qui existe entre l'individu et la société dans les trois domaines de la science, de la moralité et de l'esthétique. Il ne croit pas que les contraintes sociales, religieuses, politiques, etc., aient entravé les progrès de la pensée. Bien plus, elles les ont assurés « plus souvent qu'elles ne les ont compromis ». D'ailleurs, les progrès de la technique et de la science pure ont une autre importance sur le mouvement humain que l'action de la pensée spéculative. Fulton et Lavoisier ont plus contribué à changer la face du monde que Kant et Rousseau. Voyant venir « la période aiguë de l'individualisme », M. L. Arréat se demande s'il ne faudra pas un jour « reconstituer l'ordre social, l'autorité collective ». Oui, évidemment. Et je crois bien que nous touchons à la fin de la phase critique, individualiste, pour entrer dans la phase positive, sociale. S'il s'adapte aux associations économiques, juridiques et éthiques, le socialisme sera le constructeur attendu par M. Arréat, car seul alors il pourra faire des idées de liberté et d'égalité non plus un verbe que chacun interprète à son gré, mais une réalité valable pour tous, sous la loi contractuelle enfin réalisée. — *E. F.*

CORRESPONDANCE

Notre directeur a reçu la lettre suivante :

« Mon très cher Fournière,

« Je ne viens de lire que maintenant dans la *Revue Socialiste* du 15 août 1912, au cours d'un compte rendu de l'*Archiv für die Geschichte des Sozialismus,* de Grünberg, à Vienne, les phrases suivantes : « Les recensions de l'*Archiv* sont très généralement « d'une grande objectivité ; seul, nous a-t-il semblé, M. Michels « mêle à la critique d'un ouvrage des attaques personnelles contre « l'auteur (I, 512, « Le lecteur du *Socialisme ouvrier* de Lagardelle « a l'impression d'avoir affaire à un homme rarement sincère... « gascon... ») (page 174).

« J'avoue que, quand j'ai lu ça, j'ai cru que mes yeux s'étaient trompés. Comment aurais-je pu écrire des choses tellement contraires à la vérité et à mes propres opinions! (Cela est tellement vrai que M. Lagardelle est un de mes meilleurs amis personnels de Paris.) En effet, j'avais dit dans le compte rendu *absolument le contraire* de ce qu'on m'a fait dire. Au lieu de qualifier M. Lagardelle comme un homme rarement sincère, je l'avais appelé, au contraire, un homme *d'une rare honnêteté,* ou, si vous voulez, d'une sincérité rare (*ein selten ehrlicher Mensch,* c'est comme un *selten gutes Buch,* un livre d'une qualité rare, et non pas un livre rarement bon!) le mot *selten* (rare) est ici employé dans le sens de « fort », « extraordinairement », etc. Quant au « gascon », il va de soi que ce n'est, dans ma bouche, qu'une expression de qualité ethnique (équivalent de languedocien), et non de qualité morale, et Lagardelle est de Toulouse. D'ailleurs le mot « gascon » n'existe même pas en allemand, dans le sens figuratif et invectif que lui donne parfois le français.

« Il faut connaître bien peu l'allemand et avoir beaucoup d'imagination poétique pour donner à mes paroles si claires un sens aussi absurde. Or, M. Laskine, l'auteur de cet entrefilet, est russe. Mais il est, si je ne me trompe, traducteur du volume d'Engels, l'*Antidühring.* Il *devrait* donc connaître l'allemand. Ou bien a-t-il

voulu seulement, en étant désobligeant envers moi, être « agréable » à Lagardelle ?

« Merci de l'hospitalité et cordialement à vous.

ROBERT MICHELS.

« Université de Turin, le 28 septembre 1912. »

Réponse

Livrons-nous donc, puisque M. Michels nous y convie, à des exercices de philologie germanique. *Selten* est synonyme de *nicht oft* et signifie « rarement ». *Nicht selten* signifie « souvent ». Le mot *selten* veut dire « rare » comme l'indique M. Michels lui-même ; il est ici pris adverbialement, et l'adverbe formé de l'adjectif « rare » est « rarement » : ni M. Michels ni moi n'y pouvons rien.

Si M. Michels dit: *Ich bin selten ehrlich*, on comprendra : Je suis rarement honnête (ou sincère) » et non pas : « Je suis honnête (ou sincère) comme pas un ». Si M. Michels voulait dire que M. Lagardelle est un homme « d'une sincérité rare », il avait à sa disposition nombre de tournures moins ambiguës : nous n'avons pas la prétention de le lui apprendre, encore qu'il ait pu oublier un peu son allemand depuis qu'il enseigne aux Italiens l'économie politique, le syndicalisme authentique, et leur propre histoire.

Le mot *selten*, nous déclare M. Michels, est « *ici* » employé dans le sens « d'extraordinairement ». Il se peut ; mais, comme il pouvait être employé dans un sens très différent, et beaucoup plus ordinaire, M. Michels aurait dû y penser en écrivant son compte rendu. Car, si nous repoussons avec horreur la pensée qu'il ait voulu faire aux dépens « d'un de ses meilleurs amis personnels » un jeu de mots des plus cruels, et si nous le croyons aujourd'hui sur parole, c'est que nous sommes courtois, bienveillants, et disposés, comme Leibniz, à prendre les choses « dans un bons sens ».

D'autre part M. Michels sait assez bien le français pour connaître le sens que notre langue donne aux mots « gascon », « gasconnade », etc. Et il veut en vain nous faire croire que ce n'est pas ce sens qu'il a eu dans l'esprit.

S'il n'avait lui-même entendu par « gascon » que « l'expression d'une qualité ethnique », on voit mal pourquoi il serait revenu trois fois en deux pages sur cette innocente indication d'origine (*Archiv*, 1re année, 3e cahier, p. 513-514). En réalité, « gascon » n'est pas simplement pour lui « équivalent de languedocien » (on nous croit bien naïfs en Allemagne!) Le contexte de son compte

rendu met ce point hors de doute: « Le lecteur a l'impression d'avoir affaire à un homme d'une sincérité extraordinaire [nous rétablissons le sens de M. Michels : on va voir l'effet], qui donne à ses théories de l'efficacité surtout par sa grande habileté de parole et son talent de forme. En même temps, conformément au caractère ordinaire des Gascons [s'agit-il ici de « qualité ethnique » ou de « qualité morale » ?], malgré toute l'unilatéralité de son point de vue, il n'est pas sans perspicacité, et l'on pourrait même dire qu'il est instinctivement transigeant. » [Il s'agit toujours de « qualité ethnique » et nullement de « qualité morale » !]

Suit un rapprochement, très significatif sous la plume de M. Michels, avec un homme qui est aussi, n'en doutons pas, un bon et excellent ami de M. Michels. La lecture du livre de M. Lagardelle lui « rappelle souvent cet autre gascon qui conduit le Parti socialiste unifié. En effet, nous trouvons aussi chez Lagardelle cette note caractéristique qui a inspiré naguère à Jean Jaurès ces mots : Il nous faut la vie large. » Notons que M. Lagardelle ayant écrit qu'il avait attaqué la démocratie pour l'améliorer et non pour la détruire, M. Michels ajoute amicalement (p. 513, ligne 1) : « affirmation dont certes l'exactitude n'est pas toujours pleinement corroborée par ce recueil d'articles ». Page 513, ligne 11, M. Michels déclare : « ces idées fondamentales sont souvent exprimées par Lagardelle sous une forme saisissante et vigoureuse, naturellement [pourquoi *naturellement?*] sans précision ni cohérence interne et sans matière vraiment neuve ». Et enfin, p. 513, ligne 25 : « les mots *vivant, agissant,* reviennent toutes les deux pages, naturellement sans exprimer autre chose d'ordinaire qu'un désir général d'*Ungebundenheit* [j'aime mieux ne pas traduire ce mot aimable, pour éviter à M. Michels une nouvelle rectification] et le droit que Lagardelle se réserve à la liberté d'action, dans quelque direction qu'elle doive mener ». Voilà un contexte qui éclaire singulièrement le texte. Voilà le ton que M. Michels emploie en parlant « d'un de ses meilleurs amis personnels ». J'espère bien, après cet incident, être l'un des meilleurs ennemis personnels de M. Michels : avec lui c'est décidément préférable.

Quant à l'imagination poétique que M. Michels veut bien nous reconnaître, il n'a rien à nous envier. La précision de son esprit se marque par la déclaration catégorique que « l'auteur de cet entrefilet est russe ». Qu'en sait-il ? Comme il n'en sait rien, il affirme. En revanche l'auteur de l'entrefilet a, « si M. Michels ne se trompe », traduit l'*Antidühring* : comme c'est là une chose qui peut se vérifier, M. Michels n'en est pas très sûr.

L'hypothèse que « j'ai voulu être désobligeant » envers M. Mi-

chels, que je ne connais pas, pour être « agréable à M. Lagardelle », que je ne connais pas non plus, est gratuite. Si M. Lagardelle et M. Michels sont les meilleurs amis du monde, on ne voit pas d'ailleurs comment on pourrait être « agréable à Lagardelle » en étant désobligeant envers « l'un de ses meilleurs amis personnels ».

Et enfin, si M. Michels m'avait fait l'honneur de lire les premières pages de mon introduction à la traduction française de l'*Antidühring*, il aurait vu que le désir d'être « agréable à Lagardelle » est tout à fait étranger à mon âme.

EDMOND LASKINE.

ERRATA

Une épreuve ayant été oubliée à la correction, nous prions nos lecteurs de rectifier les coquilles et omissions qui se sont glissées dans l'article d'Héliès, « A la veille de l'Unité Coopérative en France », paru dans le dernier numéro. Ci-dessous les *errata :*

Au lieu de De Boyne, lire *De Boyve.*

Au lieu de Chabat, lire *Chabert.*

Ajouter aux noms des camarades représentant la Bourse des Coopératives : *Waseige.*

Ajouter également à la liste des amis de l'Unité de la première heure : *Waseige.*

Le gérant : LÉON SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

La Liberté syndicale et le Personnel de l'État en Belgique

L'Etat moderne, depuis un demi-siècle surtout, s'est profondément transformé. Dans les pays mêmes, comme l'Angleterre, où le manchestérianisme l'avait réduit, plus que partout ailleurs, à n'être qu'un organe d'autorité — L'Etat-gendarme, l'Etat-veilleur-de-nuit — il est devenu un grand patron, ayant à son service un énorme personnel de travailleurs : postiers, télégraphistes, téléphonistes, etc. Dès lors la question se pose, et devait nécessairement se poser, de savoir si, au point de vue de la liberté d'association, et, spécialement, de la liberté syndicale, ces travailleurs doivent être assimilés à leurs camarades de l'industrie privée, ou bien, au contraire, être exclus du droit commun et subir, à raison de leur qualité d'agents de l'Etat, diverses restrictions aux libertés ordinaires des citoyens ?

Presque partout, sinon partout, à l'origine, les gouvernements ont résolu cette question dans le sens restrictif. Ils se sont refusés à toute distinction entre l'Etat, *organe d'autorité,* et l'Etat, *organe de gestion.* Ils n'ont voulu voir dans les agents de leurs services industriels ou techniques — tels que les postes, les télégraphes, les chemins de fer — que des fonctionnaires comme les autres, faisant partie d'une organisation hiérarchique et ne pouvant créer des syndicats sans tomber sous l'application des lois pénales qui punissent les coalitions de fonctionnaires.

C'est ainsi qu'à la Chambre française, le 17 novembre 1891, M. Jules Roche, ministre du Commerce, disait encore :

« Je ne reconnais pas du tout aux agents du gouvernement le droit de mettre à exécution la loi sur les syndicats professionnels, parce que cette loi ne s'applique pas à eux, parce que s'ils se syndiquaient, ce serait contre la représentation nationale elle-même qu'ils organiseraient les syndicats. La loi sur les syndicats professionnels a donné aux ouvriers cette liberté parce que, deux intérêts privés étant en présence, l'intérêt des patrons, d'une part, et l'intérêt des ouvriers, d'autre part, il a fallu attribuer à tous les intéressés le droit d'user de la liberté naturelle de faire prévaloir leurs intérêts.

« Les employés de l'Etat, eux, ne sont pas en présence d'un intérêt privé, mais bien d'un intérêt général, le plus haut de tous : l'intérêt de l'Etat lui-même, représenté par les pouvoirs publics, par la Chambre et par le Gouvernement; par conséquent, s'ils pouvaient exécuter à leur profit la loi sur les syndicats professionnels, ce serait contre la nation elle-même, contre l'intérêt général du pays, contre la souveraineté nationale qu'ils organiseraient la lutte. » (1).

Pareille thèse, cependant, tenait trop peu compte des réalités pour avoir chance de résister longtemps à l'effort des travailleurs de l'Etat, en vue de conquérir la liberté d'association et la liberté syndicale.

On pouvait, certes, en vertu du droit, commun d'ailleurs, empêcher les coalitions des fonctionnaires de l'Etat-Gouvernement, mais interdire aux cheminots, aux ouvriers des manufactures de tabacs ou d'allumettes, aux métallurgistes des arsenaux, voire aux facteurs ou aux télégraphistes, de former des associations syndicales, c'était créer contre toute extension, même nécessaire des fonctions économiques de l'Etat, un argument formidable puisque, dans cette hypothèse, tout

(1) Barthou, *L'Action syndicale*. Paris, Rousseau, 1904, p. 137.

passage de l'exploitation privée à l'exploitation d'Etat eut eu pour conséquence une diminution des libertés et des droits fondamentaux de la classe ouvrière.

Aussi vit-on bientôt, sous la pression des intéressés, qui réclamaient énergiquement les mêmes droits pour tous les travailleurs, publics ou privés, les juristes appliquer à cette espèce nouvelle la distinction classique entre les actes d'autorité, de puissance publique, et les actes de gestion.

« Ces derniers — dit M. Laferrière — sont ceux que l'administration accomplit en qualité de gérant et d'intendant des services publics, et non comme dépositaire d'une portion de souveraineté. » (1).

Or, au point de vue du droit d'association, de la liberté syndicale, il paraît logique de traiter autrement les agents d'autorité, détenant une portion de la puissance publique, et les agents de gestion, n'ayant aucune participation à la puissance publique :

« S'il s'agit des agents d'autorité — dit M. Maurice Bourguin — les relations qui existent entre eux et l'Etat ne sont pas des relations contractuelles, ce sont des relations de souveraineté. Il est impossible, par conséquent, de reconnaître aux agents d'autorité les mêmes droits qu'aux autres citoyens, notamment le droit de former des associations professionnelles ; un syndicat formé entre agents de la puissance publique, capable de mettre en échec ou de suspendre l'exercice de la souveraineté, serait incompatible avec les principes du droit public... S'il s'agit d'agents de gestion n'ayant aucune participation à la puissance publique, ils se trouvent liés à l'Etat par un véritable contrat de louage des services. Leurs rapports avec l'Etat me paraissent être de même nature que ceux d'un ouvrier ou employé ordinaire avec un patron et je n'aperçois aucune raison puisée dans les textes et les principes généraux pour leur refuser le droit ordinaire des citoyens,

(1) Cf. Paul Errera, *Traité de droit public belge*, 1909, pp. 318 et s.

le droit de défendre leurs intérêts vis-à-vis de leur employeur, l'Etat, au moyen d'associations professionnelles (1). »

Cette distinction, d'ailleurs, est aujourd'hui admise par tout le monde, implicitement ou explicitement. Dans les pays mêmes, comme la Belgique, où la liberté d'association reste soumise à des restrictions, d'après nous injustifiables, le gouvernement reconnaît que ces restrictions « doivent être plus ou moins étendues suivant les services dont il s'agit » et que « tous les employés de l'Etat ne sont pas fonctionnaires au sens restreint du mot (2). »

Mais les difficultés naissent lorsqu'il s'agit de marquer le point précis où commence la collation d'emploi public et où finit le contrat de louage de services. Ainsi que le fait observer M. Fontaine (3), il y a, entre les administrations publiques et les exploitations nettement industrielles de l'Etat, des services dont le caractère est contestable. Tout le monde sera d'accord pour dire que les généraux, les magistrats, les préfets, sont des fonctionnaires, que les ouvriers des fabriques d'allumettes, des distilleries, des manufactures de tabac exploitées par l'Etat, ne le sont pas; mais il suffit de se reporter aux circulaires ministérielles ou à la jurisprudence françaises, pour se convaincre que les cas intermédiaires — quand il s'agit par exemple des employés d'octroi, des cantonniers, des employés ou agents des postes — sont extrêmement nombreux.

D'autre part, alors même qu'on admet que les agents de gestion doivent jouir, au point de vue du droit d'association, d'une liberté plus grande que les fonctionnaires proprement dits, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'on leur reconnaisse

(1) Bourguin, *De l'application des lois ouvrières aux ouvriers et employés de l'Etat*. Conférences faites au mois de juin 1902, à l'Ecole professionnelle supérieure des Postes et Télégraphes.

(2) V. *Exposé des motifs du projet de loi sur la liberté d'association des C. P. T. T.*, 14 mars 1910.

(3) *Louage de travail*, n°s 136 à 170.

les mêmes droits qu'aux ouvriers de l'industrie privée : l'administration, par exemple, peut subordonner à une autorisation préalable, sous certaines conditions, le droit de se syndiquer, ou leur refuser le droit de grève, ou aller même jusqu'à faire de la grève un délit.

C'est donc une question complexe et délicate que celle du droit d'association des agents de l'Etat. Des formules générales peuvent aider à la résoudre. Elles ne dispensent pas d'examiner, pour chacune des catégories du personnel de l'Etat, les applications qui doivent être faites du principe fondamental de la séparation de l'Etat-Etat et de l'Etat-industriel, ou, pour parler comme Saint-Simon, du gouvernement des hommes et de l'administration des choses. Mais, parmi ces catégories, il en est une qui, dans tous les pays, attire particulièrement l'attention, par le nombre des agents qui en font partie et par la gravité des conséquences que peut avoir, pour la nation tout entière, l'exercice de la liberté syndicale : c'est la catégorie des communications et des transports (télégraphistes, téléphonistes, postiers et cheminots). En Belgique, par exemple, c'est à propos d'eux seulement, que le gouvernement a cru devoir présenter un projet de loi, et, en attendant qu'il soit voté, prendre des mesures réglementaires spéciales.

Nous allons exposer quelles sont ces mesures et en faire la critique.

* * *

Trois textes légaux dominent la matière qui nous occupe : 1° L'art. 20 de la Constitution dit que « les Belges ont le droit de s'associer; ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive ». 2° La loi du 31 mars 1898 subordonne à certaines conditions l'octroi de la personnification civile aux Unions professionnelles (Syndicats; Gewerkschaften). 3° Enfin, les art. 233 à 236 du Code pénal érigent en délit la coalition des fonctionnaires, c'est-à-dire des « individus dépositaires de quelque partie de l'autorité publique ».

Le gouvernement, au surplus, reconnaît que « l'ouvrier du

chemin de fer, le facteur des postes, le télégraphiste, le téléphoniste, l'ouvrier de la marine ne sont pas fonctionnaires » (1). Dans la pratique administrative, sont seuls qualifiés de fonctionnaires au Département des Chemins de fer les titulaires des emplois de commis-chef et au-dessus. Aussi ne pensons-nous pas — bien que l'opinion contraire ait des défenseurs — que l'on puisse appliquer les dispositions du Code pénal (art. 233 à 236) aux agents de l'Etat qui occupent un rang hiérarchique inférieur et du reste ne sont dépositaires d'aucune partie de l'autorité publique (2).

Quant à la loi sur les Unions professionnelles, la Chambre a formellement décidé, en 1898, qu'elle ne s'applique pas aux agents des administrations publiques. A supposer d'ailleurs qu'elle leur soit applicable, elle soumet la reconnaissance légale à des conditions tellement restrictives, que, sans doute, s'ils pouvaient choisir, les agents préféreraient la liberté d'association de droit commun à la domestication légale organisée par la loi de 1898.

Reste donc l'art. 20 de la Constitution, dont le texte, absolument général, paraît interdire toute distinction entre les agents de l'Etat et les simples particuliers.

Tel n'est pas, cependant, l'avis du gouvernement actuel. Tel n'était pas l'avis, surtout, des gouvernements antérieurs.

Lorsqu'en 1881, les agents des chemins de fer, postes et télégraphes tentèrent, pour la première fois, de créer une Fédération ayant pour but l'amélioration de leur sort et la défense de leurs intérêts professionnels, le ministre libéral Sainctelette leur interdit formellement de s'associer. Il base cette interdiction sur le fait que « les réclamations collectives sont interdites comme incompatibles avec la discipline admi-

(1) « Projet de loi sur les associations constituées entre les agents du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, 11 mars 1910. *Doc. parl.*, n° 121, p. 12.

(2) Cf. Verougstraete, « Le droit d'association des agents relevant du Département des chemins de fer », *Revue Sociale Catholique*, févr. 1911, Louvain.

nistrative. Il est inadmissible, en outre, que les agents de l'Etat organisent un instrument de pression sur le gouvernement et les Chambres ».

Plus tard, en 1891 et en 1892, de nouvelles tentatives s'étant produites, le ministre Van den Peereboom prit une série de décisions analogues, dont voici la plus caractéristique :

Le 15 février 1892.

« Des employés et ouvriers ont contrevenu à la discipline en formant des Fédérations dans le but de discuter les règlements et décisions de l'Administration.

« Ces Fédérations sont dissoutes; il est défendu d'en former à l'avenir.

« La décision s'applique, notamment, à la Fédération des Commis auxiliaires et à celle des ouvriers des chemins de fer. Les agents qui contreviendraient au présent ordre seront rayés des cadres. »

Il fallut plus de quinze ans pour que, sous la pression du Parlement, les idées gouvernementales se modifient dans une certaine mesure. Le 5 février 1908, le député socialiste Anseele interpella le ministre des C. P. T. T., M. Helleputte, sur la défense faite aux agents de s'associer. Le ministre, renouvelant une déclaration antérieure, répondit qu'en principe il était « partisan du droit d'association des agents relevant du département des chemins de fer dans toute la mesure compatible avec la nécessité de sauvegarder l'ordre et la discipline ». Mais il ajouta que des précautions devaient être prises pour empêcher que les agents s'associent, non pour s'occuper de leurs intérêts professionnels, mais « pour discuter l'organisation des services qu'ils doivent accomplir et qu'il est dans la mission de l'Etat d'organiser ».

Comme suite à ce discours, la Chambre rejeta deux ordres du jour favorables à la liberté syndicale sans restrictions, et vota, par 69 voix contre 32 et 13 abstentions, cet ordre du jour, présenté par quelques membres de la droite :

« La Chambre, sans admettre que les agents des C. P. T. T. aient le droit d'entraver par la grève des services publics aussi importants, prend acte de la déclaration de M. le ministre des Chemins de fer qu'il reconnaît à ses agents le droit de s'associer librement dans toute la mesure compatible avec la nécessité de sauvegarder l'ordre et la discipline; et, confiante dans l'intention qu'il a exprimée de mettre les règlements d'accord avec cette déclaration, passe à l'ordre du jour. »

Le vote de cet ordre du jour fut salué par le personnel comme une victoire. Sans attendre que les règlements fussent modifiés, plusieurs associations professionnelles se créèrent. Des mutualités, qui existaient d'ancienne date, se transformèrent en syndicats. Mais, pendant deux années encore, les anciennes dispositions réglementaires restèrent nominalement en vigueur. C'est en mars 1910 que le ministre publia le règlement nouveau sur le droit d'association. Il déposa, en même temps, un projet de loi sur les « Associations constituées entre les agents du département des chemins de fer, postes et télégraphes ».

Ce projet de loi (10 mars 1910) accorde la personnification civile aux Unions professionnelles du personnel, mais à des conditions plus restrictives encore que celles imposées par la loi de 1898 aux syndicats de l'industrie privée. De plus, il érige en délit le fait de grève, en punissant des peines prévues par l'art. 236 du Code pénal « les agents qui auront apporté une entrave à la marche régulière du service, soit par la cessation simultanée du travail, soit par toute autre manœuvre collective ». Il ne semble pas, au surplus, que le gouvernement songe à faire discuter prochainement ces propositions, dont le vote empirerait, au lieu de l'améliorer, l'état actuel des choses.

Quant au règlement du 9 mars 1910, ses dispositions essentielles peuvent être résumées comme suit :

A. — Les agents sont libres de créer, sans autorisation préalable : 1° des sociétés d'agrément, de bienfaisance,

d'épargne, d'art, de littérature, de science; 2° des sociétés mutualistes; 3° des sociétés coopératives, s'abstenant strictement de vendre à des personnes non affiliées. Ces associations, au surplus, ne sont autorisées (art. VI) que sous la condition formelle de ne pas s'occuper, d'une manière permanente ou temporaire des questions réservées aux seules Unions professionnelles.

B. — Les Unions professionnelles sont autorisées en principe. Mais leur création et leurs statuts doivent être approuvés par l'autorité supérieure. Aucune personne étrangère à l'administration — et cette disposition s'applique même aux agents pensionnés — ne peut en faire partie. De plus, elles ne peuvent être constituées qu' « entre agents qui, dans des situations semblables, exercent une même activité professionnelle ». Enfin, l'art. XII interdit :

1° Toute action politique;

2° Toute attaque contre les actes et décisions de l'administration;

3° Toute mesure de nature à entraver l'application des règlements;

4° Toute manifestation en vue d'obtenir, en faveur de réformes administratives, l'appui de personnes étrangères à l'administration.

C'est cette multiplicité de prohibitions qui a fait dire à M. Paul Errera, professeur de droit public à l'Université libre de Bruxelles, que l'on a donné aux agents un tambour, mais avec défense formelle de faire du bruit !

Malgré ces entraves, néanmoins, les C. P. T. T. ne renoncent pas à s'organiser pour la défense de leurs intérêts et, depuis le vote de l'ordre du jour de 1908, un double mouvement s'est produit dans ce sens : celui des Associations chrétiennes et des Associations neutres.

Les Associations chrétiennes, qui prétendent compter 13.000 membres, ne sont, au point de vue de la forme, que des sociétés de secours mutuels, groupées en une Fédération : *La Ruche.* Mais, en fait, malgré les prescriptions du règlement de 1910,

elles s'occupent de questions professionnelles, sinon politiques, et organisent « avec l'appui de personnes étrangères à l'administration » — des députés, des sénateurs, des prêtres, voire des évêques, — des manifestations en faveur de réformes administratives. Jusqu'à présent, on les a laissées faire, sauf à les engager, parfois, à être circonspectes et à ne pas rendre trop flagrante la non application, en leur faveur, du règlement de 1910.

Mais, si le gouvernement est plein de mansuétude à l'égard de la Confédération Chrétienne, il pratique, au contraire, la politique du *big strick* à l'égard des associations neutres, suspectes de tendances oppositionnelles, ou même socialistes. Cette sévérité se manifeste surtout par l'obligation imposée aux Unions professionnelles de se fractionner, par la défense qui leur est faite de se fédérer, par l'interdiction d'organiser des réunions publiques, ou de participer à des réunions organisées par des personnes étrangères à l'administration.

(*A suivre.*) EMILE VANDERVELDE.

Le Prolétariat contre la Guerre

De toutes les forces existantes en présence, en équilibre ou en conflit dans le monde, la seule qui travaille efficacement et complètement à la paix : c'est la force du prolétariat international organisé. Telle est bien la vérité simple qui s'impose et s'imposera de plus en plus à tous les esprits scientifiques, après les derniers événements des Balkans.

Sans doute les intérêts dynastiques, causes dernières de toute guerre, comme les intérêts capitalistes, ne sont pas cependant toujours portés à la faire. Ils peuvent même, parfois, y être contraires. Et si nous avons vu le tsar de Bulgarie pousser les peuples balkaniques à la guerre pour asseoir son trône et étendre son empire, les deux derniers mois nous ont appris les résistances de l'empereur d'Autriche aux menées belliqueuses de l'archiduc, trop jeune pour savoir les miracles d'équilibre qu'il a fallu, à la couronne impériale, pour conserver la domination sur huit peuples et huit races différentes. De même, l'empereur d'Allemagne à la « poudre sèche et à l'épée aiguisée », est apparu, sur ses vieux jours, comme un monarque pacifique et pour qui la guerre peut être la fin de la dynastie des Hollenzolern, par le triomphe de la Social-Democratie. Mais cependant, seuls des « accidents », des « opportunités » rendent pacifiques les dynasties qui ont besoin de la gloire et de l'éclat des armes, pour justifier leur « raison d'être ». Par là, même dans les meilleures circonstances, elles restent des menaces perpétuelles de conflits; elles sont plus inquiétantes que n'importe quelle république,

si oligarchique, si capitaliste soit-elle. La guerre, ici, ne dépend pas d'un seul, ni d'une famille dont la mission historique est le cliquetis des armes. C'est là une conclusion républicaine, que des socialistes doivent faire.

Les intérêts capitalistes, eux aussi, ne sont pas inévitablement guerriers. Ils ne le sont en tout cas que pour partie et sans homogénéité. En quoi l'Allemagne capitaliste d'aujourd'hui, en pleine prospérité économique mais à la merci du crédit financier de l'étranger, avec une industrie naissante aux bases encore insuffisamment assises, peut-elle avoir intérêt à la guerre? En quoi surtout la France capitaliste est-elle économiquement favorable à un conflit européen. L'abaissement des cours des bourses d'Europe ne porterait-il pas un coup fatal à sa finance, qui est la pierre angulaire de ce pays de paysannerie à bas de laine et de petite bourgeoisie épargnante, ne ruinerait-il pas toute cette industrie qui vit des commandes de l'Etat, momentanément arrêtées, ce commerce maritime qui vit des subventions postales, et cette agriculture qui se repose de son immobilisme et de sa routine technique sur les droits protecteurs. Seuls, peut-être, les grands canonniers du monde, certains grands maîtres de forges, de fer et d'acier cherchent-ils constamment à pousser à la guerre.

Et cependant, de la division même des intérêts bourgeois peut résulter, pour un groupe, la possibilité d'un champ d'intrigues pour pouvoir entraîner tout le reste du pays. Un Syndicat, bien ordonné, sachant ce qu'il veut, ne nous a-t-il pas, peu à peu, conduit au Maroc, en inondant de subsides la presse au plus offrant et en abusant une opinion publique ignorante, un parlement veule ?

N'en a-t-il pas été de même en Italie, avec la Tripolitaine? Le capitalisme est donc guerrier, non pas tant par lui-même que par le régime d'insécurité matérielle et morale qui est sa caractéristique et ramenant les événements aux agissements de telles ou telles fractions intéressées, à telles ou telles convoitises, à telles ou telles intrigues.

Diplomaties et gouvernements ne sont pas plus exclusive-

ment chauvins, qu'irrévocablement pacifistes. Les diplomates par tempérament ne sont pas des hommes de guerre. Leur profession ne consiste-t-elle pas toujours à trouver des arrangements et à sauver la forme ? Les gouvernants, quelles que soient les fractions de la bourgeoisie qu'ils représentent, quand ils incarnent ou prétendent incarner l'honneur national et l'avenir de leur pays, n'oublient pas que la guerre les mettra au deuxième plan et qu'une lourde responsabilité historique peut peser sans profit sur leurs épaules. Cependant, la moindre des fautes, la plus légère imprudence, la parole la plus innocente d'apparence, peut entraîner les pires calamités. De la bonne volonté pacifique de M. Poincaré, proposant aux puissances le désintéressement, n'est-il point advenu le contraire du but cherché ? De certaines lourdes paroles du chancelier allemand, n'est-il point arrivé, le lendemain, une recrudescence de tension. Enfin, la diplomatie turque n'intrigue-t-elle pas facilement au mileu de l'écheveau diplomatique, pour mélanger, mêler et compliquer, dans l'espoir de tirer d'affaire son malheureux pays, sans que nous soyons sûrs qu'elle n'y parviendra pas. Et il en est toujours ainsi. On sait où commencent les intrigues diplomatiques, on ne sait jamais où elles finissent. Elles ne savent jamais le but qu'elles atteindront ou le dessein qu'elles serviront. La guerre plane sur elles comme, autrefois, l'épée de Damoclès. Elle ne tient qu'à un fil. Il y a donc là plutôt facteur de guerre qu'élément de la paix.

En résumé, la guerre actuelle, une fois de plus, nous aura démontré que bien à tort nous répétons que la guerre est « fatalement », « inévitablement » une conséquence du régime capitaliste, car non seulement elle a existé avant lui, mais il résulte que souvent les intérêts capitalistes, comme les appétits dynastiques, les gouvernements et les diplomaties n'y poussent point. Elle n'est donc pas une « nécessité », tant que la révolution sociale ne sera point faite. On peut se passer d'elle, seulement la société capitaliste reste la « cause » dernière de toutes celles qui se produisent et surtout elle porte en

elle « la menace » de les déchaîner et les entraîner toutes. Qui veut donc les éviter, doit rester constamment à veiller.

Mais qui, à l'heure actuelle, peut donc faire bonne garde? Quels sont les éléments de paix .durables, homogènes, efficaces.

Et tout d'abord, y a-t-il, à mesure de la civilisation, un progrès du sentiment de respect pour la vie humaine. La contradiction n'éclate-t-elle pas tous les jours davantage entre les efforts immenses des savants et de la science, pour écarter la mort, entretenir la vie, sauver des êtres, et le « gâchage » de tout cela en quelques heures, sur un champ de bataille, avec la destruction d'intelligences et de jeunesses. Les hécatombes des champs de bataille, les charniers qui les suivent, les douleurs qu'elles entraînent font-elles grandir, à travers le monde, un sentiment d'horreur et de répulsion capable de suspendre ou d'arrêter le fléau ?

Sans doute, les « mœurs » du monde se sont policées. La force a fait place à plus de sentimentalité, mais bien des peuples, particulièrement en Orient, sont encore près de la barbarie. Brigands monténégrins et albanais, Turcs massacreurs d'Arméniens, n'écouteront guère et ne comprendront encore point les appels à la solidarité de la race humaine. Dans la vieille Europe même, ne fera-t-on pas planer au-dessus des spectacles de massacres, je ne sais quel voile d'honneur et de patriotisme; comme si l'honneur était dans le sang versé, et le patriotisme dans la quantité de meurtres.

Du reste, si l'horreur de la guerre a pu gagner bien des cœurs, si à travers l'histoire les appels des écrivains, les descriptions des littérateurs ont soulevé bien des consciences, n'y a-t-il pas pour endormir les uns et tranquilliser les autres le prétexte des nobles et grandes idées. Peut-être aurait-on pu difficilement jeter Bulgares contre Turcs, si on n'avait eu à invoquer auprès d'eux, auprès du plus frustre comme du plus instruit, l'idée du sentiment national et de la lutte religieuse. Croix contre Croissant, peuple opprimé contre nation oppresseuse; voilà avec quoi sont allées à la mort les victimes

des Balkans. Il est facile toujours d'agiter ces flambeaux et d'égarer les esprits. Plus d'un prolétaire de là-bas, plus d'un socialiste n'aura su résister à l'entraînement général. Comment, se sera-t-il dit, si estimée soit la vie, les socialistes ne craignent pas de faire appel à son sacrifice pour la révolution sociale. L'idée passe avant le sentiment. Pourquoi même à un moindre degré et pour une autre cause n'en serait-il pas encore ainsi.

Mais, respect de la vie, solidarité humaine, autant de choses, si en progrès soient-elles, et elles le sont, qui ne s'appuient sur aucune force, sur aucune action matériellement efficace, et dont on peut se moquer, que l'on peut ridiculiser, traiter de « prétextes à lâcheté » ou à « sensiblerie maladive », si elles ne sont mises en valeur par l'organisation et la volonté du prolétariat socialiste international.

Ne dirons-nous pas de même de l'idée de droit ? Loin de nous la pensée de méconnaître l'action bienfaisante de la « codification » de la guerre. Si ridicule que puissent paraître les règles internationales qui constituent une espèce de moralité supérieure, au-dessus des nations. Leur extension, les progrès de leur précision sont une atténuation au fameux « Væ victis ! » des Romains. Elles semblent marquer des limites à la cruauté et une atténuation de ses effets les plus redoutables. Chaque pas fait en ce sens, résultat de traités ou de conférences internationales, doit être salué avec joie.

L'indignation ressentie quand certains journaux annonçaient que des blessés bulgares avaient été frappés par des balles « Dum-Dum », n'était pas faite pour nous déplaire. Le soin avec lequel les belligérants ont fait connaître leur volonté de respecter les étrangers et de traiter suivant les « lois » de la guerre est d'un heureux présage.

Loin de nous, encore davantage, l'idée de médire des tentatives « si faibles » soient-elles vers l'arbitrage international. Nous ne saurions avoir le mépris qu'affectent, qu'ont surtout affecté certains socialistes, pour ces institutions, un peu théâtrales, un peu solennelles, mais dont malgré tout le rôle

s'étend chaque jour. Certes, les questions où l'honneur national est en jeu ne lui sont pas encore soumises, mais le nombre des autres augmente sans cesse. Et en vérité, par de légères complications, devient question d'honneur national, tel problème qui la veille pouvait fort bien être soumis à un arbitrage. Les limites de cette notion sont assez vagues pour que presque rien ne puisse un jour lui échapper.

Dans les événements actuels, rien ne dit qu'une intervention vigoureuse, au début, des puissances, n'eut pu éviter la guerre et conduire, peuples des Balkans et Turcs devant une Cour de La Haye. Les juristes déclarent que ce qui manque à l'arbitrage international, au « droit des gens », c'est la sanction. Le droit est toujours contestable, et si l'on craint un jugement désastreux, on refuse, par avance, de soumettre au tribunal le point en litige. En revanche, il serait déjà impossible, et c'est beaucoup, à une nation de se refuser à s'incliner devant un arrêt, accepté par avance. Sans la nécessité de la force matérielle, la moralité des peuples ne le permet plus. Au maximum, pourrait-on en « chicaner » l'interprétation. Mais justement le prolétariat, dans la mesure de sa puissance, peut simultanément dans divers pays, obliger les gouvernements à l'arbitrage préalable et c'est peut-être par cette voie qu'entrera en pratique l'ère définitive de la paix universelle. Comme il reste le recours dernier, à la sanction de fait, par la révolte des peuples.

*
* *

Quoiqu'il en soit, les éléments de paix, ou inopérants ou insuffisants par eux-mêmes, ne trouvent de base et de point d'appui sérieux que sur la force du prolétariat. Et ce qui est vrai en théorie, l'est encore plus en pratique. A la lumière de la guerre actuelle, cela devient éclatant, et voilà pourquoi il est bon de voir ce que l'internationale et particulièrement notre prolétariat français ont tenté pour arrêter ou éviter la conflagration partielle et générale, et ont pu faire en l'an 1912.

* * *

En premier lieu, qu'ont tenté les socialistes des Balkans.

Hélas ! là-bas, le mouvement socialiste est dans ses débuts et correspond au maigre développement économique et capitaliste des divers Etats. En Turquie, une fédération a son siège à Salonique, et des groupements, assez considérables pour le milieu, existent à Constantinople. De même, en Grèce, tout dernièrement, un parti socialiste s'est créé et a recueilli aux élections un certain nombre de suffrages. Mais, c'est tout. En Serbie, pour être divisés en « larges et en étroits », les socialistes n'en disposent pas moins de forces assez faibles. En 1912, ils ont recueilli 25.000 voix sur 300.000 électeurs, mais n'ont que 7 élus, en présentant, il est vrai, des candidats dans 6 arrondissements sur 17. En Bulgarie, les élections de 1911 à la Sobranié ordinaire ont donné 25.000 voix sur 490.000. Un seul élu y siège, Sakosoff, journaliste du parti ouvrier social-démocrate, car là aussi les socialistes sont divisés en unifiés et étroits. Au conseil municipal de Sofia, 7 socialistes siègent sur 30 membres.

Ajoutons que persécutés, les social-démocrates des Balkans, représentants surtout des capitales et des quelques villes un peu industrialisées, n'ont pas encore une grande influence sur l'ensemble de leurs pays respectifs. Ils n'en ont pas moins fait leur devoir, tout leur devoir de prolétaires de l'Internationale contre la guerre.

Dès l'année dernière, en octobre 1911, ils réunissaient une conférence social-démocrate balkanique à Belgrade et y prenaient la résolution suivante :

Considérant le danger que fait courir à la paix la politique impérialiste des Etats à régime capitaliste, dont l'attaque de l'Italie contre la Turquie constitue le dernier et le plus brutal des actes, parce qu'elle peut provoquer des complications dans les Balkans, et par la conflagration générale qu'elle peut provoquer dans toute l'Europe ;

La conférence social-démocrate balkanique préliminaire décide,

en conformité avec les recommandations du Bureau Socialiste International, d'inviter les Partis socialistes des Balkans à organiser des meetings socialistes pour la journée du 23 octobre (5 novembre), avec des orateurs des pays voisins. Pour que cette action soit plus efficace, le prolétariat des Balkans proclamera, en même temps que sa solidarité avec la lutte du prolétariat international contre la guerre et conformément à la résolution de la première conférence balkanique tenue à Belgrade au mois de décembre 1909, la nécessité de la démocratisation des Etats balkaniques, de l'accroissement du mouvement socialiste et la réalisation de la république fédérative démocrate des Etats des Balkans, y compris la Turquie, dont la politique réactionnaire et rétrograde ainsi que l'anarchie intérieure encouragent l'appétit de la conquête des petits Etats balkaniques et des grandes puissances, — comme la meilleure garantie, et c'est l'avis unanime de la social-démocratie des Balkans, pour le maintien de la paix et le progrès des Balkans.

De ce manifeste retenons aussi que les Etats balkaniques réalisaient un an avant la confédération des peuples, avant la confédération des gouvernants. Retenons qu'ils s'y réunissaient pour y proclamer la nécessité de la paix, et non y préparer la guerre. Retenons que par la présence de délégués turcs et le texte même ci-dessus, ils affirmaient la nécessité de faire l'union, sans en écarter aucun peuple, ignorant les partisans de la Croix ou du Croissant, montrant le chemin aux diplomaties qui vont peut-être aboutir à cette solution. Ils indiquaient les solutions possibles sans qu'il y ait lieu de les précéder de massacres humains. Enfin ils dénonçaient avec vérité l'attaque de l'Italie contre la Turquie, suite de l'expédition marocaine avec la France, comme devant conduire inévitablement aux catastrophes qui se sont produites.

Ils montraient ainsi une sage lucidité, éclairés par l'idéal et la politique de l'Internationale. Rien aujourd'hui n'est à retrancher de leurs déclarations, qui, hélas, se sont trouvées démontrées par les événements.

Cette année même, sous les auspices du bureau international, à la veille même du conflit ils publiaient de nouveau une proclamation commune, conforme aux résolutions de

Stuttgart et de Copenhague, pendant qu'à la Skoupchtina de Serbie, les deux élus Laptschevich et Kasterovich, et à la Sobranié de Belgrade, l'élu Sakosoff, s'élevaient contre la guerre. Ce dernier, assailli à coups de revolver, faillit même être victime de son courage. Donnons ce document historique en son entier qui expose complètement la situation du point de vue prolétarien.

Le Manifeste des Socialistes de Turquie et des Balkans

Contre la Guerre

Au Peuple travailleur des Balkans et de l'Asie Mineure,
A l'Internationale Ouvrière,
A l'Opinion Publique!

La guerre est à nos portes. Quand ces lignes paraîtront, elle sera probablement un fait accompli.

Mais nous, les socialistes des pays Balkaniques, ainsi que du proche Orient, que la guerre atteint plus directement, nous ne nous laisserons pas entraîner par la vague chauvine. Nous élèverons plus énergiquement encore notre voix contre la guerre et nous inviterons les masses ouvrières et paysannes, avec toutes les démocraties sincères, à se joindre à nous pour opposer à la politique des violences sanglantes, qui traînent derrière elles les conséquences les plus funestes, notre conception de la solidarité internationale.

Les prolétaires des Balkans n'ont rien à gagner à une aventure, car vaincus et vainqueurs verront également, sur des monceaux de cadavres et de ruines, s'élever plus forts et plus arrogants encore le militarisme, la bureaucratie, la réaction politique et la spéculation financière avec leur cortège habituel de lourds impôts et de renchérissement de la vie, d'exploitation et de misère profonde.

La guerre aura en outre, pour les pays balkaniques, d'autres conséquences qui résultent de leur situation politique et géographique.

Dans le cas où ils sortiraient vainqueurs du conflit et où l'Empire ottoman deviendrait l'objet d'un partage, la part léonine, c'est-à-dire les régions économiquement les plus riches et les points stratégiques les plus importants, deviendront la proie des grandes

puissances capitalistes qui, depuis des siècles, s'arrachent les territoires d'Orient, lambeau par lambeau.

L'Autriche à Salonique, la Russie au Bosphore et en Anatolie orientale, l'Angleterre en Arabie, l'Allemagne occupant le reste de l'Anatolie et l'Italie l'Albanie du sud, telle sera la carte probable de l'Orient après une débâcle éventuelle de l'empire ottoman.

Or, le jour où ils tomberont dans les griffes des puissances, c'en sera fait de l'indépendance nationale des Etats balkaniques. Les libertés politiques et publiques des peuples seront anéanties par le militarisme et l'autorité monarchique, qui, forts de leur victoire sur les Turcs, exigeront de nouveaux crédits pour les armées en même temps que de nouveaux privilèges pour les souverains. Et après ces dures épreuves, les luttes nationales entre les peuples ne seront pas closes. Elles deviendront alors plus acharnées encore. les uns et les autres aspirant à l'hégémonie.

La Turquie victorieuse nous donnera une recrudescence du fanatisme religieux et du chauvinisme musulman, — le triomphe de la réaction politique, — la perte des quelques améliorations obtenues au prix de tant de sacrifices dans le gouvernement intérieur du pays. Elle amènera en outre le triomphe des impérialismes autrichien et russe, qui se poseront en sauveurs des puissances balkaniques battues, pour étendre leur protectorat intéressé à des peuples ruinés.

Pour justifier la guerre, les nationalistes des Etats des Balkans invoquent la nécessité de réaliser leur unité nationale ou, du moins, d'obtenir l'autonomie politique pour leurs nationaux qui se trouvent sous la domination turque.

Ce ne sont pas les Partis socialistes qui s'opposeront à la réalisation de l'Unité politique des éléments de chaque nation. Le droit des nationalités à une vie autonome est la conséquence directe de l'égalité politique et sociale et la suppression de tout privilège de classe, de caste, de race ou de religion, demandées par l'Internationale ouvrière. Mais cette unité sera-t-elle réalisée par le fait d'un partage des populations et des territoires de la Turquie entre les petits Etats balkaniques? Les Turcs tombés sous la domination bulgare, serbe ou grecque, auront-ils leur unité nationale ? Les Serbes de Novi-Bazar et de la Vieille Serbie, les Bulgares, les Grecs, les Albanais de la Macédoine qu'un partage mettrait éventuellement sous le joug de l'Autriche ou de l'Italie, les Arméniens et les Kurdes de l'Anatolie Orientale, les Turcs, les Grecs, les Bulgares du vilayet d'Andrinople, qui peuvent devenir la proie de la Russie, réaliseront-ils leur unité nationale ?

La bourgeoisie et le nationalisme sont impuissants à constituer

une unité nationale véritable et durable. Ce qui aura été créé par la guerre pourra être détruit par une autre guerre. L'unité nationale, fondée par la subjugation d'éléments nationaux d'autres races, porte en elle un vice originel qui la menace sans cesse. Le nationalisme ne fait que changer le nom des maîtres et les degrés de l'oppression, mais il ne les supprime pas. Seule la démocratie politique avec l'égalité réelle pour tous les éléments, sans différence de race, de religion et de classe, peut créer une véritable unité nationale.

L'argument nationaliste n'est en réalité qu'un prétexte pour les gouvernements balkaniques. Le véritable motif de leur politique n'est que la tendance vers l'expansion économique et territoriale, qui caractérise tous les pays à production capitaliste. Les voisins de la Turquie cherchent chez elle les mêmes avantages que les grandes puissances, cachées derrière les petits Etats; ils veulent des marchés pour le placement de leurs marchandises, de leurs capitaux et de cet excès de personnel bureaucratique pour lequel il n'y a plus de place dans les bureaux de la Métropole.

Mais si nous marquons la lourde responsabilité des Etats balkaniques dans la guerre en perspective, aussi bien que dans le passé quand ils empêchaient la transformation intérieure de la Turquie, si nous accusons de duplicité la diplomatie européenne qui n'a jamais voulu des réformes sérieuses en Turquie, nous ne voulons nullement diminuer la responsabilité des gouvernements turcs eux-mêmes. Nous les dénonçons aussi au monde civilisé, au peuple de l'empire et particulièrement aux masses musulmanes avec l'appui desquelles ils ont pu maintenir leur domination. Nous reprochons au régime turc une absence complète de liberté réelle et d'égalité pour les nationalités — un manque absolu de sécurité et de garantie pour la vie, les droits et les biens des citoyens, — l'inexistence d'une justice et d'une administration bien organisées ou impartiales. Il a maintenu un système d'impôts des plus lourds et des plus vexatoires. Il est resté sourd à toutes les demandes de réformes pour les ouvriers et paysans musulmans et non musulmans. Il n'a soutenu que les féodaux et les tribus nomades, armées contre les agriculteurs sans défense.

Par leur inertie proverbiale, les gouvernements turcs n'ont fait que provoquer et entretenir la misère, l'ignorance, l'émigration et le brigandage, les massacres en masses en Anatolie et en Roumélie, en un mot l'anarchie qui sert aujourd'hui de prétexte à des interventions et à la guerre.

L'espoir que le nouveau régime mettrait fin au passé en inaugurant une politique nouvelle, a été déçu. Les gouvernements

« Jeunes Turcs » successifs n'ont pas seulement continué les errements du passé; ils ont usé de l'autorité et du prestige d'un semblant de parlementarisme octroyé à la Turquie, pour appliquer un système de dénationalisation et d'oppression avec un centralisme bureaucratique excessif, étouffant les droits des nationalités et les revendications des masses laborieuses. Les hommes du nouveau régime ont même, sous certains rapports, dépassé l'ancien qui avait élevé à la hauteur d'un système de gouvernement l'assassinat systématique des adversaires politiques.

Mais nous reconnaissons aux peuples — et aux peuples seuls — le droit de disposer de leur sort. A la guerre, que nous répudions de toutes nos forces comme moyen de résoudre les problèmes politiques et sociaux, nous opposons l'action des masses conscientes et organisées.

A l'idéal sanglant des nationalistes, de disposer du sort des peuples par la guerre et de marchander leurs droits et leurs territoires, nous répondrons par l'affirmation de la nécessité impérieuse, déjà proclamée à la Conférence interbalkanique et socialiste de Belgrade de 1909, d'*unir étroitement, sous la forme la plus démocratique, tous les peuples des Balkans et du Proche Orient,* sans distinction de race ou de religion.

En dehors de cette Fédération des peuples de l'Europe Orientale, il n'y a pas d'unité nationale possible et durable pour eux. Il n'y aura pas de progrès économique et social rapide, car leur développement sera continuellement menacé par des retours perpétuels de la réaction intérieure et de la domination étrangère.

En ce qui concerne plus spécialement l'empire Ottoman, nous considérons qu'une réforme radicale dans ses rapports intérieurs peut seule rétablir la paix et la vie normale, éloigner les interventions étrangères et les dangers de guerre, et enfin, rendre possible la Fédération démocratique des Balkans.

Ce n'est pas en essayant de ranimer des projets vieux d'un demi-siècle, hérités d'une bureaucratie à courte-vue, que le gouvernement turc pourra résoudre le problème des nationalités. C'est en accordant l'égalité réelle par l'octroi de l'autonomie complète aux nationalités pour leurs institutions culturelles — écoles, églises, etc. — et en établissant le gouvernement local (le self government) par régions — cantons et communes — avec la représentation proportionnelle des éléments ethniques et des partis, avec l'égalité des langues.

Seule, une administration dans laquelle les divers éléments ethniques de l'empire seront représentés, donnera les garanties nécessaires d'impartialité.

Seules, la réforme agraire, la réforme des impôts, une législation sociale et des garanties pour les droits d'association et de réunion donneront aux masses ouvrières et paysannes musulmanes et non musulmanes ce minimum de satisfaction qui les attachera au régime nouveau.

Ces réformes peuvent contrarier la bureaucratie turque, c'est-à-dire les quelques milliers d'individus attachés à leurs privilèges. Mais elles seront profitables au plus haut degré au peuple turc que le régime actuel réduit aux fonctions exclusives de soldat et de gendarme courant à toutes les frontières et dans toutes les provinces pour combattre les calamités amassées sur ce pays par l'incapacité de l'oligarchie turque.

La solution des grands problèmes qui agitent les populations de l'empire Ottoman garantira la sécurité nationale des musulmans et leur permettra de s'appliquer en tout repos à leur développement économique, politique et social.

Voilà le programme pour la réalisation duquel nous faisons appel, non seulement au concours du prolétariat des Balkans, mais aussi à celui du socialisme international.

Nous, les socialistes des Balkans et du proche Orient, nous avons la haute conscience du double rôle qui nous incombe à l'égard du prolétariat mondial et envers nous-mêmes.

Remontant le courant belliqueux déchaîné par les gouvernements et par la presse chauvine, luttant contre les sentiments enracinés, nourris par une éducation faussée, destinée à favoriser la lutte entre nationalités et la domination des classes — nous accomplirons, sans défaillance, notre devoir de solidarité internationale. En fait, nous nous trouvons simplement aux avant-postes, car la guerre des Balkans porte en elle un danger imminent pour la paix générale. En réveillant tous les appétits capitalistes des grands Etats, et donnant la prépondérance dans la vie politique aux éléments impérialistes, avides de conquêtes, elle peut provoquer, non seulement le conflit entre nations, mais encore la guerre civile. Et comme les gouvernements capitalistes de plusieurs pays sont acculés par les victoires successives du prolétariat, dans leurs derniers retranchements, ils ne manqueront pas de saisir l'occasion qui leur sera offerte pour noyer dans le sang des masses ou d'étrangler par une législature restrictive notre mouvement d'émancipation, de civilisation et de progrès humain.

Depuis des semaines et des mois, nous menons une campagne contre la guerre. Mais c'est surtout en ce moment que nous élevons le plus fortement notre protestation. Nous exprimons notre volonté ferme de soutenir de toutes nos forces la lutte du prolétariat mon-

dial contre la guerre, contre le militarisme, contre l'exploitation capitaliste, pour la liberté, pour l'égalité, pour l'émancipation des classes et des nationalités, en un mot, pour la paix.

A bas la guerre !

Vive la solidarité internationale des peuples !

LES SOCIALISTES DE TURQUIE ET DES BALKANS.

Et ainsi l'honneur du socialisme international a été sauf. Disons-le franchement, c'était tout — et plus — ce qu'il était possible d'obtenir dans l'état actuel des choses. N'oublions pas que les sentiments nationaux et religieux étaient portés à l'état le plus aigu et qu'au milieu de ce tourbillonnement chauvin, rien d'autre ne pouvait être tenté. On peut comparer, avec honneur pour ces socialistes, leur action avec celle qui s'est produite en Italie en 1911, à propos de l'expédition tripolitaine. Vraiment, ici, les ressentiments de peuples exploités formaient un faisceau d'arguments contre lesquels il était difficile de s'élever.

Il est singulièrement réconfortant pour notre grande cause socialiste, de constater avec quelle énergie, avec quel mépris des contingences, des hommes osent braver l'opinion courante, remonter les courants irrésistibles du moment et, sans crainte des représailles, sans souci des situations acquises, quelquefois aux dépens de leur existence, lèvent le drapeau de leur parti. Jusqu'alors, l'idée religieuse, mélangée souvent à l'idée de salut personnel, avait fait naître de pareils dévouements, de pareils sacrifices. Tous les socialistes du monde doivent donc glorifier leurs camarades d'Orient, imposer leur respect à tous les hommes, car ils se sont solidarisés avec l'Internationale au moment où ils savaient qu'ils n'avaient que tout à y perdre, hors l'honneur de notre cause.

* * *

Une grave responsabilité devait peser en ces circonstances tragiques sur le Bureau socialiste international. De la célérité avec laquelle il agirait, de l'ardeur et de la volonté qu'il mettrait dans l'action devait dépendre l'efficacité de l'effort.

Disons-le hautement à sa louange, il n'a pas manqué à tous ses devoirs.

Avant même la déclaration de guerre le Comité exécutif provoquait l'entente des peuples balkaniques et le document publié un peu plus haut. Dès le 12 octobre il conviait tous les partis affiliés à publier ces documents et marquait son impatience de voir au plus tôt se réunir le Bureau international, dont la réunion était fixée normalement au 26 octobre, à laquelle il proposait l'éclat le plus considérable. Ne disait-il pas :

Si nos groupements des Balkans n'ont pas encore l'influence nécessaire pour imposer chez eux leur volonté de vivre en paix et en liberté, nous comptons sur l'effort des grands partis socialistes pour examiner froidement les dangers de l'heure présente, préparer l'exécution des résolutions de nos Congrès internationaux et envisager toutes les éventualités pour nous faire sortir du chaos. Ce sera la tâche de la prochaine réunion du Bureau.

Le Comité exécutif :
VANDERVELDE, ANSEELE, FURNEMONT.

Le Secrétaire:
HUYSMANS.

C'est dans ces conditions que le Bureau international tenait ses assises le 24 octobre et après deux jours de débat adoptait à l'unanimité les conclusions suivantes :

Le Bureau Socialiste International exprime son horreur profonde pour les massacres effroyables qui se perpétrent à cette heure dans la région balkanique, et il envoie son salut le plus cordial aux socialistes des Balkans qui, avec un courage héroïque, sont restés fidèles aux principes du Parti dans les circonstances les plus difficiles.

Il reconnaît la force de raison qui anime les peuples des Balkans à revendiquer leur indépendance et des garanties nécessaires pour tous les éléments de la péninsule.

Mais il est convaincu que ce grand objet aurait pu être atteint sans guerre, sans effusion de sang et sans ruines économiques, si le problème n'avait pas été faussé par les ambitions dynastiques des chefs des Etats des Balkans, comme par les intrigues et les manœuvres des grands Etats qui ont paralysé profondément les efforts de régénération de la Turquie, et qui n'ont d'autre but que de réduire les peuples balkaniques sous leur vasselage.

C'est donc dans la démocratisation progressive et dans l'union intime de tous les Etats des Balkans, y compris la Turquie, c'est dans les luttes contre l'oligarchie agraire, que les classes ouvrières de la péninsule ont vu la solution du problème. C'est par le développement des convoitises et des brutalités de l'Europe, par les coups de force et de traîtrise du Maroc, de Bosnie-Herzégovine, de Tripoli, de Perse, par le jeu alternatif combiné des intrigues du tsarisme russe et des ambitions de la monarchie autrichienne, que la guerre a été déclarée dans les Balkans.

De cette guerre peut sortir à toute heure un conflit général.

Le devoir de tous les prolétaires de tous les partis de l'*Internationale* est plus grand et plus pressant que jamais. Il faut qu'à la lumière sinistre des événements, il fasse comprendre aux plus réfractaires les causes profondes du régime d'insécurité, de brutalité, et de rapine qui sévit sur le monde. Il faut qu'ils hâtent, de tous leurs efforts, l'avènement du socialisme qui seul fera pénétrer un ordre durable et vrai dans les relations internationales livrées à l'anarchie capitaliste, aux convoitises financières, aux sournoiseries diplomatiques et aux violences réactionnaires. Mais aussi il faut que dès maintenant ils s'opposent de toutes leurs forces à toute extension de la guerre, à toute intervention intéressée et égoïste qui l'élargirait.

Que le prolétariat se dresse contre la politique de guerre par toutes les forces de son organisation, par toute son action de masse, qu'il crie par toutes ses voix, qu'il signifie par tous ses actes qu'il ne se laissera pas jeter dans des conflits stupides et sanglants!

C'est pour donner à la protestation et à l'action contre la guerre le plus d'unité possible et d'efficacité que le Bureau socialiste international a décidé la convocation dans le plus bref délai d'un Congrès international extraordinaire.

La meilleure préparation de ce Congrès sera une agitation méthodique et intense de tous les groupes socialistes et ouvriers contre les fauteurs de conflits.

Les heures prochaines seront pleines sans doute d'épreuves et de responsabilités pour le Parti socialiste et pour le prolétariat. Il saura les affronter avec le même courage dont ont fait preuve nos camarades engagés au centre même du conflit. Mais que les gouvernements sachent bien qu'il y aurait sans doute des risques pour eux aussi à jouer avec le feu. Ce n'est pas impunément qu'ils allumeraient dans toute l'Europe un formidable incendie.

A bas la guerre!

Vive l'Internationale!

Le Bureau Socialiste International.

Il est bon de noter au passage tout ce qu'il y a d'important dans ce document.

La réunion du bureau devait normalement avoir lieu à cette date, mais les événements lui donnaient une importance inusitée et allaient transformer son rôle. Particulièrement figurait à l'ordre du jour la fixation du prochain congrès international. Sur ce point, l'été dernier, un changement important s'était opéré dans la pensée et l'intention de plusieurs sections de l'Internationale. Successivement et pour diverses raisons l'Autriche, puis l'Allemagne demandaient le renvoi à une année du prochain congrès international qui devait se tenir à Vienne en 1913. Ils semblaient avoir à la fin de septembre obtenu l'adhésion de la majorité des nations. Or, ce qui marque nettement la volonté d'action du Bureau socialiste international, c'est sur ce point son changement d'opinion. Non seulement il ne s'agit pas de maintenir à sa date les assises du parti, mais un congrès spécial, extraordinaire est décidé. Pour quiconque connaît la lourdeur administrative de l'Internationale, lourdeur qu'on ne doit pas tant reprocher aux hommes, qu'aux difficultés de communications, à la multiplicité des langues et à la variété des événements et des situations dans chaque pays, c'est un effort énorme. N'oublions pas que le délai de deux mois, délai maximum, semblait déjà une impossibilité, et que cependant c'est six semaines avant le début de 1913, trois semaines après la réunion du Bureau, que se tiendront les démonstrations de Bâle. Certes, pour arriver là, ce ne fut pas sans quelques résistances, car en Angleterre, par exemple, pour le choix des délégations, la mise à l'ordre du jour de la question, on a besoin, surtout dans les trades-unions, de passer par toute une hiérarchie de protocoles et de délais parlementaires. Et c'est ce qui explique malgré tout qu'à Bâle, la délégation anglaise était peu nombreuse. De même, à un degré moindre, pour l'Allemagne. Toutefois l'insistance des délégués français, Jaurès et Vaillant, l'appui d'Adler, représentant particulièrement intéressé, enlevèrent la décision.

Ce que nous devons retenir aussi du document, c'est l'éner-

gie de son langage, et surtout son émotion. Il y a, particulièrement dans les dernières lignes, un pessimisme un peu singulier. Non seulement on semble craindre la guerre, mais en même temps on semble y croire. Les travailleurs sont appelés à réfléchir aux temps graves qu'ils vont avoir à traverser. Et il n'y a point là découragement ni résignation, car en même temps, le bureau décide de « préparer » le Congrès par une agitation intense, il va jusqu'à parler des « actions de masse ». Toutefois l'Internationale ne se sent pas encore sûre de sa force ; elle ne « bravache » pas, elle ne fanfaronne pas et c'est là un grand exemple de sagesse à retenir. Nous retrouverons du reste quelques-uns de ces caractères significatifs dans le manifeste de Bâle.

Mais ce qui a certainement le plus frappé en ceci, c'est le passage sur la légitimité des revendications pour l'autonomie des peuples des Balkans, affirmée même sous une forme un peu brutale, insuffisamment tempérée par les considérations que le succès de ces revendications ne peut être obtenu que par les progrès du droit, de la civilisation et du socialisme. En tout cas, c'était arrêter le mouvement instinctif qui portait les cœurs socialistes vers les vaincus de l'heure, les Turcs, dont, cependant, on ne pouvait oublier les gouvernements infâmes, massacreurs d'Arméniens et oppresseurs des Balkans. Toutefois la réaction violente a surpris un peu. Nous ne la retrouverons qu'atténuée, trois semaines plus tard, et remise à la véritable place que l'internationalisme socialiste doit lui donner.

***

Le Bureau international invitait tous les prolétariats à préparer le Congrès extraordinaire. Ils n'y faillirent pas. Ratifiant tout d'abord la date la plus proche du 24 novembre, cette fois-ci proposée par l'Allemagne et l'Autriche, ils eurent dans ces trois semaines le temps d'exécuter la première mise en action simultanée de l'Internationale sur le même appel, à la même heure, au même jour. Et de tous les faits que nous exposons,

c'est peut-être le plus intéressant, c'est en tout cas le plus significatif. Jusqu'alors l'Internationale s'était contentée de manifestes internationaux, de formules éclatantes, sans efficacité directe sur chacun des pays. C'était toute son action dans une pratique commune. Certes, il y a un an, pour le Maroc, pour la Tripolitaine, de timides essais, après coup et successifs, avaient été tentés ; cette fois-ci, il s'agit de tout autre chose, et du 14 au 16 novembre on a vu dans toutes les capitales de l'Europe un échange d'orateurs venir affirmer les mêmes volontés pacifiques du prolétariat, pendant que dans les plus petits pays, dans les plus modestes localités, des voix se joignaient aux mêmes langages prononcés en toutes langues.

Peu importe l'expulsion d'Hervé d'Italie, si honteuse soit-elle pour ce pays latin ; dans le reste du monde, les gouvernants n'ont osé fermer la bouche aux « étrangers ». Jaurès a parlé à Berlin. Ils ont tous affirmé, par des paroles semblables, leur horreur de la guerre et la volonté des prolétariats de ne pas s'entretuer.

En résumé, sur ce point, le Bureau international, appuyé par tous les prolétariats, a fait le maximum.

***

Insistons un peu maintenant sur notre propre effort, sur l'effort du socialisme français. Au moment même, dans la première semaine d'octobre, où l'horizon s'assombrissait, la Commission administrative du Parti prenait l'initiative d'une protestation; elle engageait toutes ses fédérations à manifester. Voici du reste son manifeste :

Une fois de plus, l'anarchie capitaliste déchaîne sur le monde les horreurs d'une guerre, qui n'a d'autre cause que des intérêts financiers et des ambitions dynastiques : seuls se sont dressés contre elle les socialistes des Etats balkaniques, serbes, bulgares et ottomans. Dans toute l'Europe, les grandes organisations socialistes et ouvrières manifestent contre toute intervention des grandes

puissances, qui entraînerait la catastrophe d'une conflagration universelle.

La France n'a dans les Balkans qu'un intérêt : c'est de rétablir la paix, sans retard. Mais nous n'avons pour cela aucune confiance dans la diplomatie, dont le rôle est de servir toujours et partout le capitalisme. Elle n'a pas su empêcher le conflit d'éclater, elle se montrera aussi incapable de le localiser.

C'est au prolétariat international, seule puissance de paix, à l'imposer par son action.

Le Parti socialiste et la classe ouvrière en France veulent par-dessus tout, la paix: leur premier devoir est de s'organiser pour la défendre. Sous aucun prétexte, à aucun prix, les travailleurs de notre pays ne veulent être entraînés dans les désastres incalculables et sanglants d'une guerre. La nation et ses représentants qui n'ont jamais été consultés sur les alliances et les traités ne sauraient les reconnaître. Il n'est pour la France républicaine d'obligations qui la lient pour la guerre au tsar, bourreau du peuple russe.

Nous souvenant des résolutions des Congrès de Stuttgart et de Copenhague, fidèles à la volonté de l'Internationale, nous saurons employer tous les moyens pour sauvegarder la paix du monde, condition essentielle de l'émancipation du prolétariat.

Avec les socialistes organisés d'Allemagne, d'Angleterre, d'Autriche, d'Italie et de Russie, nous ferons tout notre devoir international. Par un effort concerté, réciproque et simultané, nous préviendrons jusqu'aux risques de guerre et assurerons la paix.

Vive l'Internationale Ouvrière et Socialiste!

Pour les Fédérations

Les Fédérations sont invitées à reproduire dans leur organe fédéral le manifeste du Parti.

La Commission administrative permanente les engage aussi à manifester dès maintenant en faveur de la paix, avec leurs forces locales, par tous les moyens en leur pouvoir: affiches ou réunions.

La Commission, d'accord avec le Groupe socialiste au Parlement, organisera d'autre part, les 16 et 17 novembre, dans les principales villes du pays, de grands meetings de protestation contre la guerre.

La Commission administrative permanente :

BRÆMER, CACHIN, CAMÉLINAT, CORGERON, DUBREUILH, DUCOS DE LA HAILLE, GÉRARD, GRANDVALLET, GRAZIANI, HÉLIÈS, Jean LONGUET, MAILLET, MAYÉRAS, PEDRON, POISSON, PON-

CET, Francis DE PRESSENSÉ, REISZ, Pierre RENAUDEL, RESTIAUX, Lucien ROLAND, Maxence ROLDES, Jules UHRY.

Le Groupe socialiste au Parlement:

Albert POULAIN, Albert THOMAS, ALDY, AUBRIOT, BARTHE, BASLY, BEDOUCE, BETOULLE, BOUHEY-ALLEX, BOUISSON, J. BOUVERI, BRACKE, BRENIER, BRIQUET, BRIZON, CABROL, CADENAT, CAMELLE, CLAUSSAT, Jean COLLY, COMPÈRE-MOREL, DEJEANTE, G. DELORY, DOIZY, DUBLED, DUCAROUGE, DUFOUR, Charles DUMAS, Emile DUMAS, FOURMENT, Henri GHESQUIÈRE, GONIAUX, GOUDE, GROUSSIER, GUESDE, HUBERT-ROUGER, Jean JAURÈS, LAGROSILLIÈRE, LAMENDIN, DE LA PORTE, LAUCHE, LAVAUD, LECOINTE, LHOSTE, MANUS, MARIETTON, MAUGER, MESLIER, MILLE, MISTRAL, MYRENS, NECTOUX, Léandre NICOLAS, ELLEN-PRÉVOT, RAFFIN-DUGENS, REBOUL, RINGUIER, ROBLIN, ROGNON, ROUANET, ROZIER, SABIN, Marcel SEMBAT, SIXTE-QUENIN, THIVRIER, VAILLANT, Adrien VEBER, VIGNE, VOILIN, WALTER, WILLM.

Une démonstration collective devait suivre. Déjà le Parti prenait toutes ses dispositions pour sa réussite. Les camarades étaient engagés, des salles étaient louées, l'organisation s'affirmait lorsque le Conseil national, réuni le 27 octobre, était suivi le lendemain du Bureau international, et la manifestation devait prendre un caractère international. Du succès obtenu partout, mais surtout au Pré-Saint-Gervais, nous n'aurions rien à dire, si ce n'est pour marquer l'énorme progrès fait par nos démonstrations de masse, l'ordre de plus en plus parfait qui préside au déroulement des cortèges et permet à la manifestation sans tache de donner son plein effet, la conquête progressive de la rue, malgré le préfet de police lorsqu'il y a un ordre de certain laisser-aller gouvernemental. Et cependant, ce qui la caractérise, c'est d'être faite par le Parti, et par l'appel seul et direct du Parti à la classe ouvrière. En effet, la Confédération générale du Travail se refusa à y participer. Il est nécessaire d'en dire quelques mots.

L'année précédente elle était là par la personne interposée de l'Union des Syndicats au meeting de l'Aero-Park. Cette année, au nom de l'autonomie la plus farouche, elle ne voulut

pas lier partie avec le Parti. Il semblerait cependant que la cause de la paix, de la lutte contre la guerre, pourrait faire oublier à quelques-uns leurs haines et leurs jalousies contre le parti politique de la classe ouvrière, dans l'intérêt supérieur de la classe ouvrière luttant contre le plus terrible fléau qui la menace. Il n'en fut rien. La participation précédente, obtenue, il est vrai, avec des diplomaties toutes parlementaires, ne put l'être cette fois, car l'on s'adressa à la Confédération par une lettre officielle du secrétaire du Parti. Mieux aurait valu, dira-t-on, essayer la même méthode, suivant que l'on connaît ses saints on les honore, dit un vieux proverbe. Et il est certain qu'en pareille circonstance il ne s'agissait pas tant de donner à la C. G. T. la responsabilité stupide d'un refus de concours (qu'elle a du reste légèrement prise), que de marcher avec elle contre la guerre. Quoiqu'il en soit, les faits sont là, et les prétextes invoqués ne tenaient guère : autonomie syndicale? Mais, et l'Aero-Park? Et les députés socialistes renforçant des meetings syndicaux, et les concours donnés en province aux réunions communes avec le Parti? Et les participations, quasi officielles, du Comité de défense sociale à des œuvres morales ou libertaires? On les oublie donc. Rien de plus légitime que défendre l'autonomie d'un mouvement, mais autonomie ne veut pas dire isolement. S'isoler, c'est craindre d'être si faibles que l'absorption soit indispensable. La vérité, c'est que le Comité confédéral a été fortement inspiré dans sa réponse par l'échec qu'il venait de subir auprès des organisations syndicales étrangères. Celles-ci, à un appel d'orateurs, précisément en faveur de meetings contre la guerre, lui ayant répondu par la nécessité de s'entendre avec le Parti socialiste. Contrite, vexée, et des termes et du fond de la réponse, la C. G. T., en ses éléments majoritaires, a fait payer les éraflures d'amour-propre à la cause de la lutte contre la guerre. A son honneur, disons que ses éléments composant ont senti à temps le ridicule et le danger de la situation, et veille et avant-veille de la manifestation, bonne volonté ou entraînement du succès qui vient, la plupart des membres du Comité confédéral se sont

associés à la protestation pacifique organisée par le Parti. Félicitons-les, mieux vaut tard que jamais. Espérons que pour l'avenir cela sera un exemple salutaire. Ils le comprendront et d'autant plus que leurs mandants les plus dévoués l'ont compris, senti pour eux. Le Congrès confédéral, dont Chaillé rend compte plus loin, en est la preuve.

*
* *

Le Parti devait-il simplement par ses organisations centrales se rendre à Bâle, ou ne devait-il pas précéder la manifestation internationale d'une démonstration nationale. Il le pensa, et sa Commission administrative ne se contenta pas d'un simple Conseil national. Pour donner plus d'éclat à son acte, un Congrès extraordinaire, en hâte et précédant de deux jours le Congrès international, fut réuni.

A notre sens, il devait être simplement un congrès de démonstration contre la guerre. En réalité, il fut tout autre chose, et nous le disons avec une nuance de regret. Ce qui importait, avant tout, c'était de donner l'impression que le socialisme français faisait un contre la guerre. Ce qu'il fallait, c'était une sorte de « revue », par les délégués des fédérations, de ce qu'ils avaient fait. C'était aussi un souffle d'indignation et de volonté d'action, qui dépassât et de haut des discussions de formules et de motions, c'était la proposition de mise en œuvre et d'actions pratiques à engager. A ce point de vue, Hervé était beaucoup plus dans la question en proposant un Comité secret pour l'étude de l'insurrection, qu'il ne paraissait l'être à cause du caractère impossible, ridicule et un peu enfantin de la proposition en elle-même. En fait, nous avons eu une édition, revue, écourtée et mal corrigée, des Congrès de Limoges et de Nancy. Voter une motion : Voilà autour de quoi s'est déroulé le Congrès extraordinaire. Comme il fut vite entendu (on en était préalablement sûr) que l'on ne pouvait aller au Congrès international divisés, l'unanimité était fatale, et les discours étaient pour ceux qui les prononçaient comme

pour ceux qui les écoutaient, purement académiques. Autour des mots « grève générale et insurrection » à insérer ou à ne pas insérer, roula tout le débat. Quand il s'agit de déterminer jusqu'où peut aller en principe l'action contre la guerre, rien de plus légitime que partisans ou adversaires de tous les moyens ou de certaines actions soient aux prises, mais là, il s'agissait d'une action immédiate à engager et que par avance on devait faire accepter par le reste de l'Internationale. Mais la vieille scolastique reprenait tous ses droits, les vieilles tendances renaissaient de leurs couches. Pour les uns il s'agissait de prendre argument du Congrès, pour celui de Vienne où doit être examiné l'amendement Keir-Hardie; pour les autres, il s'agissait de maintenir une conquête théorique. Et alors nous avons entendu des dissertations sur la question de savoir si les éventualités de guerre européenne existaient ou n'existaient pas, si les capitalistes la voulaient ou ne la voulaient pas, si la « grève générale » ou « l'insurrection » étaient possibles avant ou après la guerre, si la révolution sociale avait des chances de sortir de la victoire ou des défaites. On nageait tellement dans les hypothèses, qu'on s'est posé des questions naturellement sans réponses. Beaucoup de verbe, peu de décision à l'action, tel nous est apparu le Congrès qui, à notre avis, manqua son but. On y entendit seulement un des discours les plus vigoureux, les plus passionnés, les plus décisifs de notre grand ami Jaurès.

Ceci, au lendemain d'une période d'action et d'agitation, où le Parti socialiste fit largement son devoir, fut d'une contradiction singulière. Elle n'est cependant pas inquiétante pour l'avenir et cela pour deux raisons.

L'atmosphère un peu énervante du Congrès a été ressentie comme un dernier « relent » des luttes intérieures passées, mais de luttes dont tout le monde a justement assez, précisément parce qu'elles sont stérilisantes de l'action. Ensuite la motion, la fameuse motion qui termine les harangues, est, elle, au contraire, toute imprégnée d'action dans son ensemble. On voit, dans la lutte contre la guerre, le prélude

d'un effort d'organisation, on indique les moyens parlementaires à employer, les agitations de masse à entreprendre. Tout cela est très bien. Et pour la partie la plus litigieuse, grève générale et insurrection y figurent, acceptées enfin par une dernière concession de l'ancienne tendance guesdiste, mais présentées, il est vrai, et légitimées comme le dernier recours au nom de la France, contre les « minorités impudentes » et les « combinaisons » de diplomatie occulte. Tout est bien, qui finit bien. Rappelons le texte en entier :

Le Congrès national du Parti socialiste constate avec joie que les prolétaires français, répondant à l'appel de l'Internationale contre la guerre, ont manifesté avec force.

Il voit dans ces manifestations le prélude d'un effort d'organisation qui seul permettra à la classe ouvrière de notre pays de remplir tout son devoir.

Jamais ne fut plus impérieuse la nécessité de lutter contre toutes les menaces de conflit. Jamais guerre plus monstrueuse, plus antinationale et plus antihumaine n'aurait éclaté sur l'Europe.

Si les grandes nations européennes y étaient entraînées, ce ne serait ni par le souci de leur indépendance, ni par des raisons vitales, mais par l'aberration la plus folle et les combinaisons les plus artificielles.

Ni les travailleurs, ni les démocrates de France ne permettront que notre pays soit jeté dans le conflit le plus horrible par des traités secrets dont la démocratie ne connaît aucune clause.

C'est pour épargner à la civilisation le plus cruel désastre, à la race humaine la plus douloureuse épreuve, à la raison l'humiliation la plus funeste que les prolétaires français lutteront à fond contre toute tentative de guerre.

Ils useront, pour la prévenir, de tous les moyens légaux. Dans le Parlement, ils appelleront la lumière sur les traités secrets; ils insisteront pour les procédures d'arbitrage total; ils dénonceront les vues exclusives et étroites de la diplomatie. Dans le pays, ils multiplieront les réunions, les manifestations de masses, pour éveiller les citoyens de leur torpeur et pour les préserver du mensonge.

Et si, malgré leurs efforts, des minorités impudentes déchaînent le conflit, si la France est jetée à la guerre par des combinaisons de diplomatie occulte, les travailleurs et les socialistes de France auront le droit de dire bien haut, avec la pleine conscience de

leur responsabilité, que jamais ne fut plus justifié, pour les peuples qu'on tenterait de mettre aux prises, le recours aux moyens révolutionnaires, grève générale et insurrection, afin de prévenir ou d'arrêter le conflit et d'arracher le pouvoir aux classes dirigeantes qui auraient déchaîné la guerre.

Le Congrès est convaincu que la meilleure garantie de la paix est que tous les gouvernements sachent bien qu'ils ne pourront, sans péril pour eux-mêmes, provoquer les désastres d'un conflit universel.

Il espère que l'effort commun de propagande et d'action des prolétaires de tous les pays préviendra l'explosion de la guerre générale dont le monde est périodiquement menacé.

Il donne mandat à ses délégués au Congrès de Bâle de travailler en plein accord avec l'Internationale et par une résolution unanime à intensifier partout la propagande et l'action contre la guerre.

* * *

Du Congrès international, nous dirons peu de chose, car Lebey, plus loin, donne les impressions de ces assises émouvantes; nous ne rappellerons que les grands traits : D'abord, le Congrès nombreux, exalté, fiévreux, passionné; puis, le salut officiel du gouvernement cantonal, l'immense cortège, rouge de ses drapeaux, à travers la ville, toute debout et sympathique, le départ symbolique de la caserne, la station à la cathédrale, nous recevant de ses cloches sonnant à toute volée. Enfin, comment oublier Jaurès en chaire et ses inoubliables invocations rappelant l'inscription de la cloche de Schiller : « *vivos voco, mortuos plango ; fulgura frango* » et l'appliquant au Congrès qui appelait les vivants, pleurait les morts d'Orient, dont la « puanteur des cadavres venait à nous comme un remords », et voulait briser la foudre de la guerre. Bâle a été sûrement le Congrès international le plus émouvant auquel nous ayons assisté, et les délégués ont encore dans l'oreille les paroles du « vieux » Greulich, invitant, en raison de la gravité de l'acte, tous les délégués à se lever et à lever la main pour adopter à l'unanimité le manifeste international, dont il nous reste maintenant à donner un court commentaire :

Manifeste de l'Internationale

L'Internationale a formulé dans ses Congrès de Stuttgart et de Copenhague les règles d'action du prolétariat de tous les pays pour la lutte contre la guerre: « Si une guerre menace d'éclater, c'est un devoir pour la classe ouvrière dans les pays concernés, c'est un devoir pour leurs représentants dans les Parlements, avec l'aide du Bureau socialiste international, force d'action et de coordination, de faire tous leurs efforts pour empêcher la guerre par tous les moyens qui leur paraîtront le mieux appropriés, et qui varient naturellement, selon l'acuité de la lutte des classes et la situation politique générale. Au cas où la guerre éclaterait néanmoins, c'est leur devoir de s'entremettre pour la faire cesser promptement et d'utiliser de toutes leurs forces la crise économique et politique créée par la guerre pour agiter les couches populaires les plus profondes et précipiter la chute de la domination capitaliste. »

Plus que jamais les événements font une loi au prolétariat international de donner à son action concertée toute la vigueur et toute l'énergie possibles; d'une part, la folie universelle des armements, en aggravant la cherté de la vie, a exaspéré les antagonismes de classe et créé dans la classe ouvrière un intolérable malaise.

Elle veut mettre un terme à ce régime de panique et de gaspillage; d'autre part, les menaces de guerre qui reviennent périodiquement sont de plus en plus révoltantes; les grands peuples européens sont constamment sur le point d'être jetés les uns contre les autres sans qu'on puisse couvrir ces attentats contre l'humanité et contre la raison du moindre prétexte d'intérêt national.

La crise des Balkans, qui a déjà causé tant de désastres, deviendrait, en se généralisant, le plus effroyable danger pour la civilisation et pour le prolétariat.

Elle serait, en même temps, un des plus grands scandales de l'histoire, par la disproportion entre l'immensité de la catastrophe et la futilité des intérêts qu'on invoque.

L'unanimité ouvrière et socialiste

C'est donc avec joie que le Congrès constate la pleine unanimité des partis socialistes et des syndicats de tous les pays dans la guerre contre la guerre.

Partout les prolétaires se sont élevés en même temps contre l'impérialisme.

Chaque section de l'Internationale a opposé au gouvernement

de son pays la résistance du prolétariat, et mis en mouvement l'opinion publique de sa nation contre les fantaisies guerrières.

Ainsi s'est affirmée une grandiose coopération des ouvriers de tous les pays, qui a déjà contribué beaucoup à sauver la paix du monde menacée.

La peur des classes dirigeantes devant une révolution prolétarienne qui serait la suite d'une guerre universelle a été une garantie essentielle de la paix.

Le Congrès demande aux partis socialistes de continuer vigoureusement leur action par tous les moyens qui leur paraîtront appropriés. Pour cette action commune, il assigne à chaque parti socialiste sa tâche particulière.

Aux Socialistes des Balkans

Les socialistes des Balkans devront s'opposer au renouvellement des anciennes inimitiés.

Les partis socialistes de la péninsule des Balkans ont une lourde tâche.

Les grandes puissances de l'Europe ont contribué, par l'ajournement systématique de toutes les réformes, à créer, en Turquie, un désordre économique et politique et une surexcitation des passions nationales qui devait conduire nécessairement à la révolte et à la guerre contre l'exploitation de cet état de choses par les dynasties et par les classes bourgeoises.

Les socialistes des Balkans ont dressé avec un héroïque courage les revendications d'une Fédération démocratique. Le Congrès leur demande de persévérer dans leur admirable attitude. Il compte que la démocratie socialiste des Balkans mettra tout en œuvre, après la guerre, pour empêcher que les résultats conquis au prix de si terribles sacrifices soient confisqués et détournés par les dynasties, par le militarisme, par une bourgeoisie balkanique avide d'expansion.

Le Congrès demande particulièrement aux socialistes des Balkans de s'opposer avec force, non seulement au renouvellement des anciennes inimitiés entre Serbes, Bulgares, Roumains et Grecs, mais à toute oppression des peuples balkaniques qui se trouvent à cette heure dans un autre camp: les Turcs et les Albanais.

L'autonomie de l'Albanie et de la Serbie

Les socialistes des Balkans ont le devoir de combattre toutes violences faites aux droits de ces peuples, et d'affirmer contre le chauvinisme et les passions nationales déchaînées la fraternité

de tous les peuples des Balkans, y compris les Albanais, les Turcs et les Roumains.

Les socialistes d'Autriche, de Hongrie, de Croatie, de Slavonie, de Bosnie et d'Herzégovine ont le devoir de continuer de toutes leurs forces leur opposition énergique à toute attaque de la monarchie du Danube contre la Serbie.

C'est leur devoir de résister, comme ils l'ont fait jusqu'ici, à la politique qui tend à dépouiller la Serbie, par la force des armes, des résultats de son effort pour la transformer en une colonie autrichienne et, pour des intérêts dynastiques, à impliquer les peuples de l'Autriche-Hongrie, et avec eux toutes les nations de l'Europe, dans les plus graves périls.

Les socialistes d'Autriche-Hongrie doivent lutter aussi dans l'avenir pour que les fractions des peuples sud-slaves, dominés maintenant par la maison des Habsbourg, obtiennent, à l'intérieur même de la monarchie austro-hongroise, le droit de se gouverner eux-mêmes démocratiquement.

Les socialistes d'Autriche-Hongrie, comme les socialistes d'Italie, donneront une attention particulière à la question albanaise. Le Congrès reconnaît le droit du peuple albanais à l'autonomie, mais il n'entend pas que, sous prétexte d'autonomie, l'Albanie soit sacrifiée aux ambitions austro-hongroises et italiennes.

Le Congrès voit là, non seulement un péril pour l'Albanie elle-même, mais encore dans un temps peu éloigné, une menace pour la paix entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie. C'est seulement comme membre autonome d'une Fédération démocratique des Balkans que l'Albanie peut mener vraiment une vie indépendante.

Le Congrès demande donc aux socialistes d'Autriche-Hongrie et d'Italie de combattre toute tentative de leur gouvernement d'envelopper l'Albanie dans leur sphère d'influence, il leur demande de continuer leurs efforts pour assurer des relations pacifiques entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie.

Contre le tsarisme

C'est avec une grande joie que le Congrès salue les grèves de protestation des ouvriers russes; il y voit une preuve que le prolétariat de Russie et de Pologne commence à se remettre des coups que la contre-révolution tsariste lui a portés.

Le Congrès voit dans cette action ouvrière la plus forte garantie contre les criminelles intrigues du tsarisme qui, après avoir écrasé dans le sang les peuples de son empire, après avoir infligé des trahisons nombreuses aux peuples des Balkans, livrés par lui à leurs ennemis, vacille maintenant entre la peur des suites qu'une

guerre aurait pour lui et la peur d'un mouvement nationaliste que lui-même a créé.

Quand donc, maintenant, le tsarisme s'essaie à paraître comme un libérateur des nations balkaniques, ce n'est que pour reconquérir, sous un hypocrite prétexte et par une injure sanglante, sa prépondérance dans les Balkans.

Le Congrès compte que la classe ouvrière des villes et des campagnes de Russie, de Finlande et de Pologne, usant de sa force accrue, déchirera ce voile de mensonges, s'opposera à toute aventure guerrière du tsarisme, à toutes entreprises, soit sur l'Albanie, soit sur Constantinople, et concentrera toutes ses forces dans un nouveau combat de libération contre le despotisme tsariste.

Le tsarisme est l'espérance de toutes les puissances de réaction de l'Europe, le plus terrible ennemi de la démocratie européenne, comme il est le plus terrible ennemi du peuple russe. L'Internationale considère qu'amener sa chute est une de ses tâches principales.

Aux travailleurs de France, d'Allemagne et d'Angleterre

Mais la tâche la plus importante dans l'action internationale incombe aux travailleurs d'Allemagne, de France et d'Angleterre.

En ce moment, les travailleurs de ces pays doivent demander à leurs gouvernements de refuser tout secours à l'Autriche-Hongrie et à la Russie, de s'abstenir de toute immixtion dans les troubles balkaniques et de garder une neutralité absolue. Si, entre les trois grands pays qui guident la civilisation humaine, une guerre éclatait pour la querelle serbo-autrichienne, au sujet d'un port, ce serait une criminelle folie. Les travailleurs d'Allemagne et de France n'acceptent pas que des traités secrets puissent jamais leur faire une obligation d'entrer dans le conflit des Balkans.

Si dans la suite, l'effondrement militaire de la Turquie ébranlait la puissance ottomane en Asie-Mineure, c'est le devoir des socialistes d'Angleterre, de France et d'Allemagne de s'opposer de toutes leurs forces à une politique de conquête en Asie-Mineure, qui mènerait droit à la guerre universelle.

Le Congrès considère comme le plus grand danger pour la paix de l'Europe l'hostilité artificiellement entretenue entre la Grande-Bretagne et l'empire allemand.

Il fallut les efforts de la classe ouvrière des deux pays pour apaiser cet antagonisme. Il estime que le meilleur moyen à cet effet sera la conclusion d'un accord sur la limitation des armements navals et sur l'abolition du droit de prise maritime.

Le Congrès demande aux socialistes d'Angleterre et d'Allemagne

leur propagande en vue de cet accord. L'apaisement des antagonismes entre l'Allemagne d'un côté, la France et l'Angleterre de l'autre, écarterait le plus grand péril pour la paix du monde.

Il ébranlerait la puissance du tsarisme qui exploite cet antagonisme, il rendrait impossible toute attaque de l'Autriche contre la Serbie, et il assurerait la paix universelle; tous les efforts de l'Internationale doivent tendre vers ce but.

Sommations aux Gouvernements

Le Congrès constate que toute l'Internationale socialiste est unie sur ces idées essentielles de la politique extérieure.

Il demande aux travailleurs de tous les pays d'opposer à l'impérialisme capitaliste, la force de la solidarité internationale du prolétariat; il avertit les classes dirigeantes de tous les pays de ne pas accroître encore par des actions de guerre la misère infligée aux masses par le mode de production capitaliste. Il demande, il exige la paix.

Que les gouvernements sachent bien que dans l'état actuel de l'Europe et dans la disposition d'esprit de la classe ouvrière, ils ne pourraient, sans péril pour eux-mêmes, déchaîner la guerre.

Qu'ils se souviennent que la guerre franco-allemande a provoqué l'explosion révolutionnaire de la Commune, que la guerre russo-japonaise a mis en mouvement les forces de révolution des peuples de la Russie; qu'ils se souviennent que le malaise provoqué par la surenchère des dépenses militaires et navales a donné aux conflits sociaux en Angleterre et sur le continent une acuité inaccoutumée et déchaîné des grèves formidables.

Ils seraient fous s'ils ne sentaient pas que la seule idée d'une guerre monstrueuse soulève l'indignation et la colère du prolétariat de tous les pays.

Les travailleurs considèrent comme un crime de tirer les uns sur les autres pour le profit des capitalistes ou l'orgueil des dynasties ou les combinaisons des traités secrets.

Si les gouvernements, supprimant toute possibilité d'évolution régulière, acculent le prolétariat de toute l'Europe à des résolutions désespérées, c'est eux qui porteront toute la responsabilité de la crise provoquée par eux.

La mission historique du Prolétariat international

L'Internationale redoublera d'efforts pour prévenir la guerre par sa propagande toujours plus intense, par sa protestation toujours plus ferme.

Le Congrès charge à cet effet le Bureau socialiste international de suivre les événements avec un redoublement d'attention et de maintenir, quoi qu'il advienne, les communications et les liens entre les partis prolétariens de tous les pays.

Le prolétariat a conscience que c'est sur lui que repose à cette heure tout l'avenir de l'humanité et il emploiera toute son énergie pour empêcher l'anéantissement de la fleur de tous les peuples menacés de toutes les horreurs des massacres énormes, de la famine et de la peste.

Le Congrès fait appel à vous tous, prolétaires et socialistes de tous les pays, pour que, dans cette heure décisive, vous fassiez entendre votre voix et affirmiez votre volonté sous toutes les formes et partout.

Elevez de toute votre force votre protestation unanime dans les Parlements; unissez-vous dans des manifestations et actions de masses, utilisez tous les moyens que l'organisation et la force du prolétariat met en vos mains, de telle sorte que les gouvernements sentent constamment devant eux la volonté attentive et agissante d'une classe ouvrière résolue à la paix.

Opposez ainsi au monde capitaliste de l'exploitation et du meurtre les masses du monde prolétarien de la paix et de l'Union des peuples.

Ce document est intéressant par plus d'un point.

Mais d'abord, il est dans sa longueur même un des faits les plus importants de l'évolution de l'Internationale. Jusqu'ici l'Internationale avait, en ses Congrès, formulé des principes. Elle ne peut du reste faire autre chose d'ici longtemps sur un grand nombre de sujets. Quand elle examine, par exemple, le programme agraire, l'émigration, les lois ouvrières, elle établit des règles théoriques; c'est à peine si elle indique quelques lignes générales d'action, et sans même rien imposer, sur le syndicalisme ou la coopération. Il s'agit plutôt là de conséquences pratiques inéluctables, résultat des motions théoriques, que de l'expression même des décisions de l'Internationale. Peut-être seulement, à Amsterdam, à propos de la participation ministérielle, a-t-elle fixé une règle et émis une mesure. Encore est-il que celle-ci se perdait dans une série de considérations générales. Mais son vrai et premier champ

d'action devait être fatalement dans le domaine de la politique extérieure de chacune des nations représentées, et la nécessité de combattre la guerre devait forcément l'amener à préciser. C'est, depuis Bâle, maintenant chose faite. L'Internationale a désormais si on peut dire sa politique « étrangère » et son champ d'action concordant et simultané. Sur tous les grands problèmes de politique internationale elle a pris position, elle a clarifié les problèmes, posé les questions, et le plus important, indiqué et fixé ces solutions.

Il n'y a pas dans le document précédent une question qui ait été oubliée, ni en elle-même ni dans ses interdépendances.

Mais, dira-t-on, quels sont les grands principes qui la guident dans la fixation de sa politique; faut-il attendre maintenant un ou deux nouveaux congrès internationaux pour bien les connaître (car maintenant à chaque congrès l'Internationale sera obligée de prendre position à propos des événements ou des situations nouvelles), ou peut-on dès à présent prévoir les grandes lignes. Nous le croyons.

Son but est la paix, car la paix est pour elle la condition de son développement. Mais pour avoir la paix, il lui importe de respecter toutes les nationalités, et pour connaître exactement celles-ci de faire appel à l'opinion même des intéressés. La politique du prolétariat mondial peut donc être appelée : le nationalisme international, si le mot nationalisme n'avait pas en France perdu son sens légitime et exact. Les peuples balkaniques sont défendus dans leurs revendications nationales, comme les Albanais ou les Turcs, en tant que peuples distincts. A travers les races, l'Internationale apporte la solidarité prolétarienne et humaine qui ne les supprime pas, mais les subordonne tout en les respectant. Contre les gouvernants, tous émanation du capitalisme, elle combattra, mais en établissant des différences et des degrés, concentrant le maximum de ses efforts sur les monarques les plus absolus, comme le pendeur de toutes les Russies.

Mais le manifeste de Bâle n'a pas servi qu'à formuler toute une politique prolétarienne internationale, il marque, ou

plutôt le congrès marque un pas de plus dans le recours à l'action pour rendre pratique la politique formulée. Déjà à ce point de vue, les résolutions de Stuttgart et de Copenhague indiquaient, dira-t-on, les « bonnes intentions » de l'Internationale. Mais en fait elles n'avaient pas été mises en œuvre. Toutes les manifestations de novembre qui ont précédé la déclaration de Bâle, qui les rappelle et demande à les intensifier sont au contraire des résultats. C'est l'entrée dans la voie de l'action simultanée et concertée. L'Internationale vit et compte. Mais, dira-t-on, à Bâle, le manifeste ne va point jusqu'à prononcer les mots de « grève générale et insurrection ». D'abord par le rappel de la Commune, des luttes dernières de la Russie, des grèves générales anglaises, on accepte la possibilité, la légitimité de leur recours. On ne parle pas encore de les employer. Et là on a bien raison. Il faudra procéder par étapes. L'amendement Keir-Hardie à Vienne, en 1914, en sera une. Et puis l'internationale n'a plus le droit d'annoncer une action qu'elle n'est pas en mesure de mettre en œuvre ou dont elle ne peut assurer la mise en pratique. L'ère des responsabilités collectives et individuelles est née pour elle. De même que dans les Balkans, les socialistes de là-bas avaient la responsabilité de son honneur, de même les rapporteurs à Bâle sentaient tout le poids des engagements qu'ils prenaient les uns envers les autres au nom de leurs prolétariats respectifs. Autant il est désirable de pousser l'Internationale vers tous les recours contre la guerre, autant elle, Internationale, ne peut les accepter que si elle se sent en mesure de les faire siens.

Et donc, dans l'Internationale, les socialistes français sont d'une grande utilité avec leur enthousiasme, leur besoin de clarté dans les idées et leur soif d'action pour l'idéal. Ils servent de propulseurs à l'emploi de tous les moyens contre la guerre, comme la social-démocratie allemande est d'une grande utilité, en rappelant qu'elle peut être en mesure d'appliquer lesdits moyens avant d'en prendre la responsabilité devant le socialisme tout entier.

Et ce qui doit satisfaire tout socialiste du congrès de Bâle, c'est qu'un pas théorique a été fait, pendant qu'une mise en action a commencé.

* * *

Du reste, des faits extérieurs soulignent ces progrès de l'Internationale. Dès maintenant elle tient sa place sur l'échiquier des diplomates, elle est une force avec laquelle on compte, la force invincible de l'avenir. Elle est d'une nature semblable à celle de l'Eglise. Elle sera nation sans territoires, puissance morale et non matérielle, mais elle aura pour l'appuyer les bataillons toujours plus nombreux et plus conscients du prolétariat. Reconnue officieusement par tous, elle est au-dessus des autres parce qu'elle porte avec elle l'avenir de l'humanité. Et ainsi, depuis Bâle, on peut dire avec beaucoup plus de certitude que la mission historique du prolétariat n'est plus une prophétie : elle « devient ».

E. POISSON.

La Fusion des Coopératives

Il faut constater que la situation générale des coopératives devient inquiétante. Les unes sont complètement perdues, d'autres végètent et d'autres voient leur développement s'arrêter et leur situation financière devenir moins prospère.

Devons-nous nous décourager en présence de cette situation et abandonner tout espoir pour l'avenir ? Non, car, en somme, l'idée fait son chemin et si nous avons la tristesse de constater des échecs, des déboires, des disparitions de Sociétés, nous voyons tous les jours des camarades créer de nouvelles Coopératives. Mais ces efforts dispersés sont souvent sans lendemain. Nous devons réagir contre cette situation et, pour cela, il faut d'abord rechercher les causes de la crise.

Comment se crée une Coopérative. — Pourquoi elle périclite.

Dans une localité, un groupe de camarades dévoués constitue une Coopérative. A force de ténacité, grâce à l'enthousiasme, la Société fonctionne, mais, au bout d'un certain temps, l'enthousiasme se refroidit, les sociétaires deviennent plus exigeants. Le caractère tout d'emballement et sans persévérance, bien particulier au tempérament français, produit ses effets, et la critique alarme ou décourage les militants de la première heure.

Les dévouements se lassent, des camarades moins expérimentés, parce que n'ayant pas été au dur apprentissage du début, succèdent à l'administration. Des dissentiments entre camarades se produisent, les recettes baissent. Le recrutement,

devenant nul, ne compense plus les défections, et la situation devient de plus en plus critique.

A l'établissement du bilan, on constate parfois du coulage, causé soit par le manque d'expérience administrative, soit par la malhonnêteté, l'incapacité ou la négligence du personnel. Les efforts, les sacrifices, les résultats du début, tout cela est anéanti.

Voilà malheureusement l'histoire passée, présente ou future de beaucoup de Coopératives.

Mais, dira-t-on, ces maux, ces faiblesses ne sont pas nouveaux, et cela n'a pas empêché des Coopératives créées depuis 15 ou 20 ans et ayant passé par des crises analogues à celles que nous venons d'exposer, de se relever. Remarquons que la situation commerciale n'était pas, il y a quelques années, la même qu'aujourd'hui.

Evolution du Commerce de détail.

Les Coopératives n'avaient, jusqu'alors, comme concurrent, que le petit commerce. Le petit détaillant vendait avec un large bénéfice et, au bout de 10 à 15 ans, se retirait avec une petite fortune. Il était aisé aux Coopératives de vendre à meilleur compte que le commerce, tout en constituant des fonds de réserve, fonds de développement, en subventionnant des caisses de propagande et de solidarité et en ristournant des bénéfices appréciables aux consommateurs. Le coulage était moins sensible, l'élasticité des chiffres permettait de surmonter des crises; les résultats, étant satisfaisants, apaisaient les dissentiments.

Depuis quelques années nous subissons les méfaits de la vie chère, le pourcentage de majoration se réduit, donc mécontentement du consommateur et diminution des bénéfices de la Coopérative.

Le petit commerce disparaît, écrasé par les Sociétés capitalistes qui inondent la France de comptoirs. Ces Sociétés, qui disposent de gros capitaux, qui ont une organisation méthodique avec le minimum d'aléas, par le système des gérances

responsables, vendent à des prix contre lesquels le commerce ne peut lutter. La ménagère, qui trouvait un avantage appréciable à la Coopérative en face du petit boutiquier, se sent attirée par les prix alléchants des comptoirs, malgré la qualité souvent inférieure des produits, elle est flattée par l'aspect engageant de ces magasins modernes, par l'accueil du gérant intéressé. La vie de la Coopérative devient plus difficile et elle ne peut plus surmonter les difficultés inhérentes à sa forme d'organisation.

Devons-nous nous contenter de constater cette situation, devons-nous dire qu'importe, en somme, la vitalité de nos Coopératives, si cette évolution doit être à l'avantage du consommateur ?

Non, nous ne devons pas abandonner notre organisation émancipatrice, nous ne devons pas laisser perdre les résultats acquis. N'oublions pas que les intérêts du capitalisme sont en opposition aux intérêts du consommateur, du travailleur. Si les grosses Sociétés d'alimentation offrent des avantages par leur puissance d'achat sur le petit commerce, il n'en est pas moins certain que ce n'est pas par philanthropie que les actionnaires de ces Sociétés placent leurs capitaux dans le commerce de l'alimentation. La concurrence commerciale est une barrière aux appétits des commerçants, mais si les détaillants ne peuvent pas toujours s'entendre pour pressurer au maximum le consommateur par manque d'accord, par jalousie du concurrent, il n'en est pas de même pour les grosses affaires dirigées par les spéculateurs trusteurs, dont l'appétit n'a pas de limite. Lorsque le petit commerce sera anéanti, lorsque nos Coopératives routinières ou sans cohésion n'auront pu opposer leur force, l'on verra toutes ces Sociétés capitalistes fusionner ou se syndiquer pour devenir maîtresses absolues du marché. Déjà il existe des points de contact entre quelques-unes, soit pour les achats en commun, soit pour l'établissement de prix de vente. Que fera alors le travailleur, sous le joug de ces trusts ? Il subira le bon plaisir de cette féodalité ou pour mieux dire de cet empire capitaliste et sera

exploité doublement, comme consommateur et comme producteur, soit agricole, soit industriel, travaillant à l'usine de production, soit comme employé des magasins.

Ne voit-on pas déjà les laiteries : Fermiers réunis, Maggi, Hauser, etc., accaparer la production du lait, par contrat réservant l'exclusivité du rendement pour un nombre d'années déterminé, sur un prix établi par le consortium. Pour toutes les branches de la production agricole, la loi de l'offre et de la demande sera considérablement simplifiée, non pas pour le plus grand profit des consommateurs ou des producteurs, mais pour le seul avantage de la puissance commerciale concentrée. Actuellement le producteur discute la valeur de son produit avec les acheteurs. S'il n'y a pas accord entre le vendeur et l'acheteur, il y a discussion et défense possible des intérêts du producteur par la multiplicité des acheteurs.

En face du consortium qui centralise les achats sur tel ou tel produit, le producteur n'a plus la libre discussion de la valeur de son produit, puisqu'il n'y a plus le choix du débouché.

Le consommateur, en face de la concentration commerciale qui aura accaparé les magasins de détail ou qui verra les prix de vente unifiés par convention entre les trusteurs, ne pourra plus non plus discuter ou choisir.

La situation des ouvriers employés dans les usines de production de ces sociétés, celle des employés travaillant dans les bureaux ou les magasins sera à la merci des sociétés capitalistes maîtresses de la production et de la vente. Il n'y aura plus non plus discussion possible par la loi de l'offre et de la demande entre employeurs et employés.

Je sais bien que certains critiques irréfléchis essaient d'établir un parallèle entre la concentration capitaliste et la concentration coopérative. A ces esprits chagrins nous ferons remarquer que la production capitaliste n'a pour but que le rendement du dividende sur le dos du producteur et du consommateur.

La production coopérative autonome crée un antagonisme

entre les intérêts du consommateur et ceux du producteur, tout en engendrant l'insécurité pour celui-ci. Impossibilité d'établir un équilibre entre la production et la consommation, de là crise de chômage.

La propriété coopérative, propriété de la consommation (usines du Magasin de Gros des Coopératives), règle la production, enraye le chômage en établissant un équilibre entre la consommation et la production, ménage les intérêts du travailleur dans sa situation de producteur et de consommateur.

Maintenant que nous avons exposé les dangers présents ou futurs, maintenant que nous en avons exposé les causes indiscutables, indiquons les moyens de réagir.

Méthode de réorganisation. — Fusion.

Il n'est pas nécessaire de faire de grands efforts d'imagination pour trouver le moyen de lutter contre l'accaparement capitaliste, il suffit de copier ce qui réussit, ce qui donne des résultats.

La coopération étrangère se développe d'une façon merveilleuse, elle a acquis une puissance inébranlable. Les coopérateurs ne se sont pas attardés à des discussions stériles sur des divergences d'opinion ou de tendance. Ils n'ont pas à craindre, aujourd'hui, d'être submergés par la puissance capitaliste. Imitons-les. Opposons la concentration de la puissance des consommateurs organisés à la concentration capitaliste.

La nécessité de grouper les petites Coopératives locales en fortes organisations régionales étant établie, il reste à savoir sous quelle forme nous devons constituer ces Coopératives régionales. Si l'on se contente de faire absorber plusieurs Coopératives d'une région par la plus importante, on se heurte à des difficultés d'ordres divers : amour-propre, esprit particulariste, orgueil mal placé, mais néanmoins existant. D'autre part, et c'est là le point le plus grave, nous laissons subsister le même système administratif désuet et pas en rapport avec l'évolution du commerce. La Coopérative qui a eu jusqu'alors

plus de force que ses voisines, pourra subir les mêmes crises et aura encore la lourde difficulté d'une organisation plus complexe et appelée à hériter des obstacles rencontrés par les Coopératives environnantes qui s'affaiblissaient.

Nous considérons donc qu'il faut faire table rase et liquider les Sociétés existantes pour constituer une Coopérative régionale. Chacune des Coopératives deviendra une succursale de la nouvelle Société.

Tous les systèmes de contrôle employés sont inefficaces et vexatoires pour le personnel. Les difficultés sont encore plus grandes avec les succursales qui doivent se multiplier. Il est donc indispensable d'organiser le système de la gérance responsable. A chaque siège, un gérant avec caution aura la responsabilité du magasin et des marchandises qui lui seront débitées au prix de vente. Nous imiterons, en ce qu'il a de pratique, le système des Sociétés à succursales multiples, en écartant ce qu'il y a de mauvais, c'est-à-dire en donnant des conditions normales au gérant : pourcentage sur le chiffre des ventes avec minimum d'assuré, garanties pour le personnel occupé par le gérant au point de vue du salaire et des heures de travail.

Un directeur, nommé par le Conseil, s'occupera des gérances, du débit des marchandises au prix de vente par le siège.

La Société sera divisée en autant de sections qu'il y aura de sièges. Les sociétaires, pour la constitution des Assemblées générales, seront convoqués au préalable par chacune des sections auxquelles ils appartiennent. Il est, en effet, impossible de réunir un nombre considérable de sociétaires répartis sur un rayon de 20 ou 30 kilomètres. Les sections discuteront les questions à l'ordre du jour et désigneront des délégués qui devront être porteurs d'au moins 50 pouvoirs. Ces délégués formeront ensuite l'Assemblée générale.

Le Conseil composé de 9 membres, nommés par l'Assemblée générale, choisira le directeur. Nous n'aurons plus ces difficultés pour trouver un nombre considérable de camarades pour former tous les Conseils d'administration de ces nom-

breuses petites Sociétés. Ces camarades qui, fatigués par leur journée, étaient obligés de venir discuter les moindres détails de la Société, trancher des questions pour lesquelles ils n'étaient pas toujours préparés, assumer une lourde responsabilité avec des moyens insuffisants. La tâche étant considérablement simplifiée avec le système de gérance responsable, il suffira au Conseil de se réunir un dimanche par mois en alternant les lieux de réunion entre les succursales, afin de les connaître. Le Conseil entendra et discutera les propositions du directeur.

Pour assurer l'égalité de pouvoir de chaque sociétaire, nous dirons que chacun ne possédera qu'une action de 100 francs, productive d'un intérêt fixe de 4 p. 100, en outre, par des versements mensuels et l'accumulation des bonis, chaque sociétaire aura un compte de dépôt individuel et remboursable de 100 francs au minimum, portant intérêt à 4 p. 100. Ce fonds pourra être augmenté au gré du sociétaire.

Pour organiser une affaire solide, il faut des capitaux. Il est donc de toute nécessité de servir un intérêt aux fonds déposés pour développer les dépôts, comme cela se fait, du reste, pour les Caisses d'Economie instituées déjà dans les Coopératives, comme pour les comptes de dépôts du M. D. G. ou comme pour les obligations de l'*Humanité*. Il est, en effet, plus logique de servir un intérêt aux quelques économies des travailleurs que de les laisser aller aux Caisses d'Epargne.

La répartition des bonis ne devra pas dépasser 4 p. 100. Lorsque les résultats donneront un boni supérieur, le surplus constituera un fonds appelé bonis réservés servant à faire le complément lorsque le résultat d'un autre exercice sera inférieur.

Propagande. — Solidarité.

Notre organisation pratique ne doit pas nous faire oublier le rôle de nos militants. Ceux qui considèrent que la coopération doit, par une part de ses bénéfices, par ses facilités de recrutement, servir à aider la propagande, soit syndicale, soit

socialiste, soit éducative par l'action des Cercles, des Groupes de Pupilles, etc., sont souvent absorbés par les difficultés commerciales. Ils comptent sur des ressources indispensables, mais souvent illusoires. La Coopérative régionale, organisée sur des bases essentiellement pratiques et solides, prélèvera une part de ses bénéfices pour alimenter une Caisse de Propagande et de Solidarité. Les bonis de la vente au public, qui produiront un gros chiffre, viendront encore alimenter cette Caisse. Ce budget sera alors réparti entre chaque section au prorata de son chiffre d'affaires.

On pourra installer des cafés, bibliothèques, salles de réunions, à l'exemple de la Bellevilloise.

Dans chaque section une Commission composée de 7 membres nommés par les sociétaires de la section, gérera les fonds et organisera la propagande sous la forme qui lui conviendra.

Donc, quelle que soit la tendance ou conception particulière de nos coopérateurs, il y a intérêt pour eux à transformer les coopératives locales en coopératives régionales.

Les fondateurs de coopératives ont toujours une tendance à accommoder les statuts à leur conception particulière sans tenir compte de l'expérience des spécialistes de l'organisme central ou des obligations juridiques. Il y a donc intérêt à prendre des statuts types élaborés par l'organisme national, étudiés et mis au point par des praticiens éprouvés et par des juristes.

Il y a intérêt également à unifier le titre et à adopter un type d'installation semblable de magasin pour toute la France. Les consommateurs seront frappés par la multiplicité de ces magasins coopératifs sous la même firme, ayant le même aspect de magasins modernes. Cela imposera une idée de force et de développement.

Le titre qui convient le mieux pour l'uniformité, c'est l' « *Union des Consommateurs* », titre que l'on fera suivre de l'indication de la région (Nord, Ouest, Est, etc.), en sous-titre on mettra : adhérente à la Fédération Nationale des Coopératives et au M. D. G.

Nous donnons ci-dessous un extrait des articles principaux des statuts :

Article premier. — Entre les adhérents aux présents Statuts et ceux qui adhèreront ultérieurement, il est constitué une Société anonyme à capital et personnel variables, ayant pour but :

1. L'achat, la répartition, la production *de tous les objets utiles à l'existence*, dans les meilleures conditions, la construction d'habitations, etc.

2. La création de toutes œuvres de solidarité ayant pour but l'émancipation des travailleurs, tant à l'intérieur de la Société qu'au dehors, avec le concours d'autres organisations coopératives.

3. Le groupement ou la fusion avec la présente Société de toutes les coopératives de la banlieue Ouest de Paris.

Art. 2. — La Société prend pour titre : « *L'Union des Consommateurs de la banlieue Ouest de Paris* », Société anonyme à capital et personnel variables, organisation coopérative adhérente à la Fédération Nationale des Coopératives de consommation, organe d'émancipation des travailleurs, et au Magasin de Gros des Coopératives de France.

Art. 5. — Le capital social initial est fixé à la somme de........; il est divisé en .... actions de 100 francs chacune.

Ce capital est variable.

Il pourra être augmenté par l'admission de sociétaires nouveaux. Des actions de 100 francs chacune pourront être ainsi souscrites jusqu'à ce que le capital atteigne 200.000 francs.

Ce capital pourra être ensuite indéfiniment augmenté en vertu de décisions de l'Assemblée générale, prises d'année en année ; chacune des augmentations ainsi votées ne saurait être supérieure à 200.000 francs.

Le capital social sera, par contre, susceptible de diminuer par suite de reprises d'apports résultant de retraites, exclusions ou décès de sociétaires. Mais il ne pourra être ainsi réduit au-dessous de la moitié du capital constaté à la précédente Assemblée générale.

Les augmentations ou diminutions de capital seront constatées chaque année en Assemblée générale.

Chaque action portera intérêt à partir de sa libération complète. Cet intérêt, prélevé sur les bénéfices nets, sera de 4 p. 100 au maximum; l'actionnaire n'y aura droit qu'autant que sa consommation, pendant l'exercice précédent, aura atteint au moins 300 francs. Cette dernière condition ne sera pas exigée pour l'intérêt afférent au premier exercice.

Art. 6. — Toute personne peut devenir sociétaire en souscrivant

une action et en versant de suite le dixième; les autres versements auront lieu à raison de deux francs *chaque mois.* En plus des versements mensuels sur action, les bonis revenant aux sociétaires seront portés à leur compte action jusqu'à libération complète de l'action de 100 francs.

Art. 7. — La Société peut admettre, à titre d'adhérents, les personnes qui verseront seulement deux francs, mais qui s'engageront à devenir sociétaires par des versements mensuels de deux francs et par l'accumulation des bonis à leur consommation. Ils seront sociétaires lorsque les sommes ainsi inscrites à leur compte formeront le dixième d'une action.

Transitoirement et jusqu'à leur fusion avec l'Union des Consommateurs ou leur dissolution, les Sociétés existantes de la banlieue Ouest de Paris peuvent souscrire des actions et confier leur gestion ou leur liquidation au Conseil d'administration de l'Union des Consommateurs.

Les actions sont nominatives, cessibles seulement par voie de transfert, signé du cédant et du cessionnaire, sur les registres de la Société et avec l'agrément du Conseil d'administration.

Art. 9. — Les comptes de la Société sont arrêtés chaque année fin juin. La situation financière sera établie pour être communiquée à l'Assemblée générale et mise à la disposition de tous les sociétaires qui voudraient en prendre connaissance, quinze jours avant celle-ci au Siège de la Société.

Les bénéfices nets seront répartis conformément aux articles suivants, après prélèvement de la somme nécessaire pour servir l'intérêt prévu à l'article 5 ci-dessus.

Art. 10. — Un fonds de réserve destiné à parer à *l'imprévu,* sera constitué par une retenue de 5 p. 100 au moins sur les bénéfices nets de l'année. Cette retenue cessera d'être obligatoire quand le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

Ce fonds de réserve est collectif. Il n'est pas remboursable.

Art. 11. — Il sera créé une caisse de développement à l'aide de 10 p. 100 prélevé sur les bénéfices nets annuels. Cette caisse est destinée à fournir les fonds nécessaires à l'extension des services de la Société, ainsi qu'à la souscription d'actions pour les organismes coopératifs.

Cette caisse est collective, non remboursable.

En plus de cette caisse de développement, il sera créé au nom de chaque actionnaire un compte individuel de développement qui sera constitué par des versements mensuels de 2 francs et par la retenue des bonis à la consommation jusqu'à ce que ce compte s'élève à cent francs au minimum.

Ce compte individuel de développement pourra être augmenté par versements volontaires.

Ce fonds recevra un intérêt de 4 p. 100, mais on pourra limiter ces versements individuels par décision de l'Assemblée générale ordinaire.

Art. 12. — Il sera créé une caisse de propagande et de solidarité à l'aide d'un prélèvement de 5 p. 100 sur les bénéfices nets annuels, destinée à la diffusion des idées d'*émancipation prolétarienne* et la création des œuvres coopératives et extra-coopératives.

Les sommes seront affectées, proportionnellement au chiffre d'affaires constaté dans le dernier bilan, à chaque section de la Société, appelée à participer à la préparation de l'Assemblée générale. Cette section nommera, pour son emploi, une Commission dite de propagande, de sept membres, laquelle rendra compte tous les ans de l'emploi des fonds au Conseil d'administration.

Art. 13. — Après ces prélèvements statutaires, le reliquat des bénéfices sera intégralement réparti aux associés au prorata de la consommation de chacun, sans toutefois pouvoir dépasser 4 p. 100.

Le surplus sera affecté à un fonds spécial destiné à parfaire la ristourne, à concurrence de ce pourcentage dans les années où les bénéfices nets seraient nuls ou insuffisants.

Art. 14. — Les bénéfices faits sur la vente au public et constatés après le prélèvement opéré sur le chiffre global des bénéfices pour la constitution de la réserve légale et de la caisse de développement, conformément aux articles 9 et 11 précédents, premier alinéa, seront intégralement versés à la Commission de propagande et solidarité, à moins, toutefois, d'une décision temporaire de l'Assemblée générale et à condition que, directement ou indirectement, ces sommes ne rentrent pas dans les bonis affectés aux associés.

Art. 15. — La vente a lieu au comptant, cependant la Société pourra organiser une caisse autonome de prêts, constituée conformément à un règlement intérieur et à condition que le fonds social ne se trouve pas engagé.

Art. 18. — L'Assemblée est présidée par un administrateur, délégué par le Conseil; elle nomme le reste de son bureau. Si l'Assemblée avait été convoquée d'urgence par la Commission de surveillance, elle serait présidée par un membre de cette Commission.

Art. 22. — Tout sociétaire peut prendre part à l'Assemblée générale, à condition d'être porteur d'au moins cinquante pouvoirs d'actionnaires et de quatre-vingt-dix-neuf au plus. Il a droit à une voix pour lui-même et autant de voix qu'il représente de sociétaires.

Pour faciliter l'obtention de ces pouvoirs, les associés répartis par magasins de vente ou par localité, se réuniront la veille de

l'Assemblée par les soins du Conseil d'administration afin d'étudier et discuter l'ordre du jour de l'Assemblée générale; chaque section tient un procès-verbal de la séance. Un délégué du Conseil préside chaque réunion de section.

Art. 24. — La Société est administrée par un Conseil composé de neuf membres choisis par l'Assemblée générale parmi les sociétaires au pair de leurs versements sur actions, et ayant atteint le minimum d'achats de 300 francs pendant l'exercice ayant précédé l'élection. Toutefois, le premier Conseil sera élu parmi tous les associés ayant souscrit une action et versé le dixième avant la constitution définitive.

Le Conseil est élu pour trois ans par l'Assemblée générale, au bulletin secret et au scrutin de liste. Il est renouvelable par tiers tous les ans; les membres sortants sont rééligibles; les membres sortants sont désignés par le sort pour les deux premières années, ensuite à l'ancienneté.

Ne peuvent être désignés pour faire partie du Conseil, les associés patentés faisant commerce de marchandises vendues par la Société.

Le Conseil nomme son bureau. Les actions des membres du Conseil sont inaliénables jusqu'au règlement de leur gestion.

Art. 26. — Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la Société. Il a notamment les pouvoirs suivants qui sont seulement indicatifs de ses droits :

Il fixe les dépenses de l'administration ;

Il autorise tous baux et locations, activement et passivement ;

Il donne et autorise toutes mainlevées d'oppositions ou d'inscriptions hypothécaires, ainsi que des désistements de privilèges, avec ou sans paiement ;

Il décide l'exercice de toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant; il passe tous traités, transactions ou compromis ;

Il autorise tous retraits, transferts et aliénation de fonds, rentes et valeurs appartenant à la Société ;

Il donne toutes quittances ;

Il établit les règlements relatifs à l'organisation des services ;

Il nomme et révoque les gérants de magasins sur la proposition du directeur; il détermine leurs attributions, fixe leur traitement et le chiffre de leur cautionnement; il en autorise la restitution ;

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée générale; il fait le rapport à l'Assemblée générale sur les comptes et sur la situation de la Société ;

Enfin, il gère généralement toutes les affaires et pourvoit à tous les intérêts sociaux.

Art. 27. — Le Conseil peut déléguer, sous son entière responsabilité, tout ou partie de ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un étranger. Il peut ainsi déléguer la signature sociale.

Pour la partie technique et la surveillance journalière des services, le Conseil nomme un directeur dont les attributions sont fixées par le règlement intérieur et par décision du Conseil.

Le Conseil est valablement représenté en justice par l'administrateur-délégué.

Art. 28. — Il est nommé chaque année en Assemblée générale et parmi les associés, trois Commissaires chargés de remplir la mission de surveillance prescrite par la loi. Ils font un rapport à l'Assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la Société, sur le bilan et les comptes présentés par les administrateurs. Ils se réunissent au moins une fois tous les trois mois pour le contrôle des écritures et particulièrement pendant le trimestre qui précède l'Assemblée générale annuelle pour le contrôle de l'inventaire et du bilan. Ils peuvent assister à l'inventaire de fin d'exercice. Ils peuvent toujours, s'ils le jugent urgent, faire convoquer l'Assemblée générale.

Les Commissaires peuvent agir conjointement ou séparément, de telle sorte que si tel ou tel d'entre eux est empêché ou refuse d'accomplir son mandat, le ou les autres Commissaires remplissent seuls valablement les fonctions prévues par la loi et par le présent article.

Voilà le projet exposé dans ses grandes lignes, mettons-nous à la besogne sans retard si nous voulons ne pas nous laisser écraser par l'évolution commerciale. Les discours, les écrits, la propagande sont insuffisants, il est grand temps de passer aux actes, il faut agir pour la constitution des Unions de Consommateurs.

Waseige.

Revue sociale du Mois

MOUVEMENT COOPÉRATIF

La Grève de la Verrerie Ouvrière

Quand, le 27 septembre dernier, le personnel de la Verrerie Ouvrière se mit en grève, ce fut une stupeur douloureuse dans le public socialiste; mais, si la douleur fut grande chez un certain nombre de militants, la surprise fut mince. Car ceux-ci savaient depuis des années que « l'usine modèle » du prolétariat était surtout un modèle d'indiscipline et de désordre, que les frais généraux et la « casse » y étaient plus élevés que chez les maîtres-verriers; enfin qu'au vieux personnel de dévoués jusqu'à l'abnégation qui avaient construit la Verrerie s'étaient ajoutés, le débordant et l'annulant, des ouvriers jeunes par l'âge, mais atrocement vieux par l'insouciance sociale et l'attachement aux routines qui font alterner le surmenage et la noce, ceci achevant le malheureux épuisé par cela. Du programme d'émancipation ouvrière qu'on les avait appelés à réaliser de leurs mains, ils semblaient qu'ils n'eussent retenu que leurs droits; quant à leurs devoirs, ils les faisaient consister à ne s'assurer que des droits sous la loi du chacun pour soi ou sous celle, pire encore, de l'inégalitaire hiérarchie qui solidarise le « souffleur » avec le « gamin », celui-ci espérant passer « grand garçon », puis devenir un jour « souffleur » et toucher la haute paye à son tour.

Pour connaître les causes d'une effervescence qui est allée jusqu'à la grève, il est nécessaire de remonter aux origines mêmes de la Verrerie Ouvrière, à son statut organique. Lorsque, en 1895, la grève de Carmaux et le lock-out par lequel y répondit M. Rességuier eurent suggéré à Jaurès l'idée de donner aux verriers, par une usine coopérative, le travail que leur refusait le patron intraitable, l'émotion fut grande dans la classe ouvrière et il s'y forma un courant d'ardente sympathie, qui emporta dans son flot une philanthrope, Mlle Dembourg. Un article de Rochefort la décida

à lui envoyer cent mille francs pour aider à construire l'usine où se réfugieraient les proscrits de la Verrerie de Carmaux. Faisons la Verrerie aux Verriers! s'écria Rochefort, appuyé par ceux de nos amis qui n'attribuent aucune valeur socialiste à la coopération. — Non pas! répliquèrent Hamelin, Guérard, Pelloutier, Jaclard; c'est la Verrerie Ouvrière qu'il faut faire, l'usine modèle du prolétariat tout entier, dont les syndicats et les coopératives seront les actionnaires collectifs.

Après maints débats, une cote mal taillée s'établit. La verrerie à construire serait bien à tout le prolétariat organisé; mais l'administration émanerait en fait du personnel. En effet, l'art. 10 des statuts stipulait que six au moins des neuf membres du Conseil seraient « désignés par les ouvriers travaillant à la Verrerie Ouvrière et choisis parmi les membres de la Fédération Nationale des Verriers de France ». Notons que le personnel n'avait eu à apporter que les cent mille francs de Mlle Dembourg sur les cinq cent mille qui constituaient le capital social fixé par les statuts. Bien entendu, les actions ne recevraient nul dividende, les bénéfices devant être employés à améliorer les salaires et à développer l'usine et en perfectionner le matériel.

Je voudrais raconter longuement l'exaltante période héroïque des débuts, la propagande intense de Jaurès dans tout le pays, son abnégation lorsqu'il fit décider que la Verrerie devait être construite à Albi, ce qui lui enleva plusieurs centaines de militants les meilleurs aux élections de 1898 et l'écarta de la Chambre pour quatre ans. Je voudrais montrer l'entrain des syndicats et des coopératives à souscrire des actions par la création de bons de 20 centimes sur carnets à souche: quand un groupe avait vendu pour cent francs de bons, il avait droit à une action. Ah! la belle émulation qui les anima tous alors! Du premier jour, les sept grandes coopératives parisiennes avaient souscrit près de trente mille francs et s'étaient engagées à prendre 145.000 litres par an à la Verrerie Ouvrière. M. Paul Leroy-Beaulieu traita alors ce chiffre « d'enfantillage ». Or, en 1908, la Verrerie produisit neuf millions de bouteilles, et elle en eût produit davantage si elle avait pu suffire aux commandes. Quel industriel eut jamais, pour lancer ses produits, des courtiers comme ceux que le Parti socialiste, les syndicats et les coopératives avaient dans tous les centres industriels, dans toutes les grandes villes, qui menaçaient les marchands de vins et cafetiers de les boycotter s'ils ne servaient leur clientèle dans des bouteilles portant la marque de la V. O.! J'en passe...

Mais non sans dire aussi, ne fût-ce qu'en quelques paroles cursives, que l'usine modèle du prolétariat fut construite par des

héros. Il me faut nommer les Boyanique, et les Baudot, et les Charpentier, et les Salle, et les Renard. Je voudrais avoir les noms de ces trois cents pionniers pour les inscrire ici. Cette élite avait été recrutée par M. Rességuier lui-même, et il connaissait bien ses adversaires. Car c'est la liste noire de ses refusés, lorsqu'il rouvrit son usine, qui fut le premier noyau de la Verrerie Ouvrière. Sur un terrain de 3 hectares, ils se firent terrassiers et manœuvres, maçons et gâcheurs pour un salaire de 30 centimes l'heure, de 25 seulement pour les jeunes gens et de 15 pour les enfants. Et, afin qu'il y eût du travail pour tous, la journée n'était que de six heures. Lorsque deux fours furent construits et que l'on commença à produire, ils ne purent pas encore desserrer les crans de la ceinture. Pendant des années ils abandonnèrent 40 p. 100 de leur salaire, heureux si à leurs souffrances stoïquement acceptées ne s'étaient ajoutée l'inévitable défection de quelques faibles, — n'y eut-il pas un Judas parmi douze apôtres! — transfuges que les maîtres-verriers embauchèrent pour les exhiber haineusement dans le Nord, en Champagne et en Normandie et ruiner moralement et matériellement la Verrerie Ouvrière. En vain, d'ailleurs.

En 1899, on allumait un troisième four, et quelques années après on décidait d'en construire un quatrième. La Verrerie avait des dépôts à Paris, à Toulouse, à Bordeaux. Pour le public, tout marchait bien. Mais un souci rongeait les administrateurs. A mesure que des jeunes, venus de tous les points de la France, remplaçaient les anciens, l'esprit de l'ensemble se modifiait. Des querelles surgissaient que l'autorité amicale de Charpentier, le directeur, ne suffisait pas à éteindre. Fréquemment, Hamelin devait venir, de Paris, morigéner les esprits contentieux et, tant bien que mal, rétablir un ordre relatif. Fatigué et rebuté, il dut céder la pénible corvée. En ces dernières années, ce fut Dherbécourt qui en prit la charge. Comme on n'avait décidé la construction d'un quatrième four que sous la condition d'installer dans l'usine la machine à souffler Owen, il fallut décider les ouvriers à accepter cette innovation. Cela n'alla point tout seul, il s'en faut, et Dherbécourt, accompagné d'un cinématographe, dut aller leur prouver, reprouver et prouveras-tu! que la machine soulagerait leur peine sans réduire ni leur nombre, ni leur salaire.

En 1907, les choses allaient si mal, l'indiscipline était si bien l'état organique, qu'une enquête fut instituée par le Conseil d'administration pour indiquer les points dolents et les moyens de les guérir ou de les pallier. A son rapport, atténué « pour ne pas donner prise à certaines critiques de la part de certains économistes », Sellier ajouta, dans l'assemblée générale du 21 juin 1908,

les précisions que voici: « La grande masse des ouvriers travaille sans ardeur; les jeunes ne considèrent que leurs droits, mais oublient leurs devoirs; le personnel similaire se désintéresse de tout. » (*Procès-verbal*, p. 27.) Il y a dans le travail non seulement « des accidents de chauffe pour le verre par le laisser-aller des chauffeurs », mais encore « on jette les outils par terre par malveillance ». Il constate l'absence de toute socialité chez les jeunes, qui ne fréquentent pas le cercle d'études et ne vont à la bibliothèque que pour y chercher des romans.

Espérant, avec des textes, créer des habitudes, l'assemblée générale, alors, établit un règlement et annonce que « le prolétariat, souverain par la voix de ses délégués..., veillera à ce que les décisions prises soient rigoureusement respectées. De même qu'il n'hésitera pas à frapper tout administrateur ou chef de service qui manquera à son devoir, il saura les défendre contre les injures et les partis pris de mauvaise foi dirigés contre eux ». (pp. 36-37.) Nous verrons plus loin ce qu'il en a été depuis de ce ferme propos. Notons quelques interdictions et sanctions de ce règlement: elles nous dénoncent les maux auxquels on avait affaire: « Celui qui, volontairement, aura brisé un outil ou causé un dommage quelconque, sera tenu d'en rembourser le montant et, en cas de refus, immédiatement congédié. Tout vol, tentative de vol ou détournement, sous quelque forme que ce soit, entraîne, sans aucun délai, le renvoi du coupable. » (p. 44.) Un stage de deux ans était fixé aux auxiliaires avant leur admission comme sociétaires avec voix délibérative.

On attendit les améliorations morales que devait apporter le nouveau règlement. De fait, on ne vit venir, et du dehors, que quelques améliorations matérielles: les ventilateurs, qui rafraîchissent l'atmosphère terrible de la Verrerie et évitent aux ouvriers les « coups de chaleur »; les transporteurs automatiques, qui rendent inutile l'emploi des enfants à une pénible et dangereuse besogne; enfin les « aspirateurs », qui suppriment le « retour de fumée » dans les yeux de l'ouvrier verrier. Et, bien qu'ils reconnussent les avantages certains de ces améliorations, le misonéisme des ouvriers n'en était pas pour cela diminué. Albert Thomas a noté, dans l'*Humanité* du 31 octobre 1909, qu'ils insistaient beaucoup plus sur les défauts de la machine à souffler le verre que sur ses qualités. Et il s'est demandé « si l'inquiétude des chômages qui, fatalement, surgiront — sinon pour eux, du moins pour ceux de leurs camarades qui peinent dans les Verreries capitalistes — ne rendait pas les verriers un peu injustes dans leurs appréciations ». Ne fût-elle pas coupeuse éventuelle de bras, la

machine à souffler serait néanmoins tenue pour ennemie par des ouvriers qui tirent l'orgueil de leur force et de leur endurance, et s'en font un titre au salaire exceptionnel.

Le 14 mai 1911, l'assemblée générale des actionnaires substituait à l'autorité du trop débonnaire Charpentier celle de l'ingénieur Spinetta, qui eut la direction générale du personnel, de la fabrication et des fours, Charpentier gardant, avec le titre de directeur, la partie financière, administrative et commerciale. Ce choix fut accepté par l'unanimité du personnel, moins une voix. Une telle espérance animait les actionnaires que, sur la proposition de Baudot, on remit à l'année suivante de modifier, s'il y avait encore lieu, l'article des statuts qui assurait aux représentants du personnel la majorité dans le Conseil d'administration. « D'ici-là, disait-il, Spinetta parviendra peut-être à relever le niveau moral. » (*Procès-verbal* du 14 mai 1911, p. 14.) Espérance partagée par Delzant, secrétaire de la Fédération Nationale des Verriers, qui, parlant de la V. O. dans la *Bataille Syndicaliste* du 16, disait qu'il fallait « l'aimer » car, « malgré ses défauts », elle était « plus belle et meilleure que les autres ».

Avant d'accepter l'offre des administrateurs, Spinetta avait été étudier sur place le travail de la Verrerie Ouvrière; puis il avait complété ses observations en visitant plusieurs verreries en diverses régions. Il avait des idées à lui sur l'organisation du travail par une répartition plus équitable de l'effort et du salaire, et sur l'économie qui pouvait être réalisée sur le combustible. Pour l'application de ses idées sur le nouveau tarif des salaires, il demanda un délai à l'assemblée générale. Quant à l'économie du combustible, il appliqua incontinent sa méthode, et, malgré un plus long chômage des trois fours imposé par leur réparation, il maintint la production au même chiffre qu'en 1910 en diminuant de 15.000 francs la dépense en charbon. En même temps, nous apprend également le *Rapport du Conseil d'administration* à l'Assemblée générale de 1912, il réalisait sur l'aménagement de la forge, par l'installation d'un « marteau-pilon », une nouvelle économie annuelle de 5.500 francs.

Dans quel esprit le personnel accueillit ces réformes, le rapport officiel ne le dit point. Pour le savoir, il faut consulter le rapport verbal qu'y ajouta Bourderon à la séance du 14 avril. Ses révélations laissèrent bien loin celles de l'enquête Sellier quatre années auparavant, et c'est dans le silence accablé de tous que le vieux militant ouvrier débrida la plaie. Il montra d'abord l'hostilité du personnel aux innovations de Spinetta, même celles qui, comme la transformation du système de chauffe, avaient pour résultat de

faire « que l'ouvrier souffre moins de la chaleur ». Cela, sous le prétexte « que les modifications le gênaient, changeaient ses manières de faire... Les ouvriers, qui étaient habitués à faire de gros travaux, ne pouvaient pas se contenter, par la suite, de faire un travail régulier, de façon méthodique et mathématique, pourtant moins pénible ». (*Procès-verbal de l'Assemblée générale* du 14 avril 1912, pp. 35 à 37.) Car la caractéristique du travail en verrerie, c'est le coup de collier prolongé, furieux, exténuant, auquel succèdent les repos où les bombances alternent avec les siestes.

Les idées de Spinetta sur la réalisation d'une moindre inégalité des salaires eussent déjà suffi à lui aliéner les verriers, dès qu'ils les connurent. Comprise par lui de la manière sérieuse qu'on vient de voir, sa fonction d'ingénieur les dérangeait dans toutes leurs habitudes, dans toutes leurs routines, dans toutes leurs impulsivités. Il ne comprenait pas, n'admettait pas qu'un ouvrier quittât le travail parce qu'on lui commandait de faire des bouteilles avec tel moule ou de se placer dans telle brigade, alors que tel autre moule ou telle autre brigade avait ses préférences (p. 38). C'est à régler des contestations de cette nature que jusque là le malheureux Charpentier avait usé ses forces et son autorité. Comme en de semblables différends, Spinetta ne cédait point, les ouvriers déshabitués d'obéir se butaient; et un jour, pour un wagon de sable préparé que deux brigades se refusaient à l'envi d'enfourner, il y eut un commencement de grève. Or, ce travail demandait « de cinq à dix minutes, au maximum, pour deux hommes » (p. 38).

Si pénibles que soient ces choses, il faut les dire. L'intérêt même des travailleurs le veut. Ils ont le droit de connaître à quelle distance ils sont encore de leur émancipation, et combien l'obstacle qui est en eux-mêmes les sépare du but bien plus que les résistances du capital. C'est un devoir pour qui s'est voué à leur cause de l'apprendre à ceux qui l'ignorent, de le rappeler à ceux qui l'oublient.

Spinetta, considéré comme l'ennemi, va donc être traité selon les méthodes empruntées par le syndicalisme révolutionnaire au plus archaïque corporatisme. On avait déjà saboté en 1907. Le rapport de la Commission d'Enquête de cette année-là a consigné les constatations de Charpentier sur les limes et le gros marteau dit enclume trouvés dans un bassin de verre en fusion (p. 44). On sabotera en 1911 et en 1912, jusqu'à ce que l'ingénieur, cet intrus, ce bourgeois, s'en aille. « L'ingénieur, dit Bourderon, fut l'homme contre qui tout le mécontentement du personnel se retourna. »

Pourquoi s'était-il mêlé, aussi, de vouloir « modifier sensiblement l'ordre, la méthode, l'autorité qui régissaient autrefois l'usine ? » Ignorait-il donc qu'avant lui, « l'intention de ne pas avoir de différends paraissait être la règle » de la direction et même de l'administration ? (p. 39.) Le sabotage était à la mode : on emploierait le mot en attendant la chose. « Je veux ma place, dit un souffleur à Bourderon; si lundi matin je ne l'ai pas, je saboterai. » (p. 42.) Spinetta refusant de satisfaire son désir injuste, puisque le soufflage à deux a été établi, cet homme « a provoqué l'ingénieur en lui mettant le poing sous le nez, l'a menacé, s'il était remplacé ». (p. 43.)

Et bientôt on passe du mot à la chose. Un des fours fonctionne mal, est plein de « bouillons ». Jusque là il a été irréprochable. Depuis deux jours les ouvriers se plaignent de la matière fournie par ce four. L'ingénieur aperçoit un wagon de sable prêt à être enfourné. Il retourne la couche superficielle et tout le monde peut constater qu'au-dessous tout est sable pur. « On pose la question aux ouvriers à qui la charge de faire ce mélange revient, ils disent: « C'est un tour ; c'est quelqu'un qui a fait cela. » (pp. 45-46.) Ils ne se donnent pas même la peine de dire que c'est un méchant tour.

Et l'ingénieur ne put s'en prendre à personne de ce sabotage, dont les responsables se dégageaient avec une insouciance assurée de ne trouver nulle sanction. Le pli mauvais était pris. Nommés par le personnel, les administrateurs tremblent devant lui. « Ils sont sous le coup de la terreur, de la menace, de la provocation, des lazzis, des paroles déplacées, de la calomnie. » (p. 48.)

Puisque l'ingénieur s'obstine à vouloir mettre de l'ordre, il trouvera à qui parler. Après s'en être pris au matériel, c'est à sa personne qu'on s'en prendra. Un ouvrier a quitté l'usine. Un beau jour il revient et demande son ancienne place. On lui en donne une autre, en attendant. Il insiste, prétendant avoir le droit de réoccuper un poste qu'il dit n'avoir quitté que sous condition. Spinetta tient bon. Ce misérable inconscient s'écrie devant tous les ouvriers, sans que nul proteste : « Puisque vous m'empêchez mes moyens d'existence, je n'ai qu'un moyen de me venger, c'est de supprimer la vôtre. » Et à la sortie de l'usine, il attend l'ingénieur et le suit jusqu'à son domicile en le menaçant de mort. « Il n'y a pas eu qu'un mouvement de colère d'un homme, s'écrie Hamelin avec indignation ; pendant huit jours, sur les places, dans les fours, des menaces ont été affichées contre l'ingénieur, sur les plaques qui séparent les places, et ces inscriptions sont restées pendant huit jours sans que personne lès efface ; il y en

a même un qui a voulu le faire, on l'a menacé de lui casser la margoulette. » (p. 83.)

Je crois fermement que nul n'avait la volonté de passer de la menace à l'exécution. Tout récemment, Hamelin, encore, a rapporté en ces termes un projet d'attentat contre Spinetta : « On a fait déménager l'ouvrier qui demeurait dans la même maison et on a dit à la femme de ménage [de Spinetta] de ne plus y aller, parce qu'on allait faire sauter la maison. » (*Procès-verbal de l'Assemblée générale* du 3 novembre 1912, p. 20.) Les délégués du personnel présents à l'Assemblée ont déclaré avec énergie que le fait était faux. Spinetta a bien fait, néanmoins, et à tout hasard, d'aller coucher à l'hôtel. Cependant on sent que les verriers s'en prennent à la fonction plutôt qu'à l'homme. Et Chevallier paraît être dans le vrai lorsqu'il déclare qu' « on est l'adversaire de l'ingénieur, non pas de Spinetta, mais de l'ingénieur, parce que c'est quelqu'un qui vient apporter une transformation dans l'usine ». (*Procès-verbal de l'Assemblée générale* du 14 avril 1912, p. 74.) Notez que Chevallier a « combattu la venue d'un ingénieur » ; il reconnaît aujourd'hui « que l'ingénieur est utile » et il réprouve l'ouvrier d'Albi qui lui a déclaré : « Je suis adversaire de Spinetta, de l'ingénieur, parce qu'il n'est pas verrier. » (p. 75.)

Mais est-il donc besoin d'être verrier pour refuser de supporter des pratiques comme celle que Bourderon rapporte en ces termes? « A la dernière fête d'Albi, je n'ai plus la date exacte, à un four à dix places... il n'y eut que Billon qui travailla, qui fit des bonbonnes ; les vingt-sept autres collègues, occupés à ces dix places, sont allés à la foire ; et ainsi le four a brûlé du calorique pendant huit heures... Les arrangeurs sont restés à leurs places, rien que pour un souffleur... Et vous pouvez croire que ce sont de chères bonbonnes; nous pouvons les vendre un bon prix: nous ne les vendrons jamais au prix de revient. » (p. 49.) En présence de tels faits, le moins qu'on puisse dire, c'est que « le Syndicat des verriers d'Albi n'a pas fait ce qu'il devait faire » et que, selon le mot de Paquin, il « a manqué à sa tâche d'éducation morale ». (p. 73.) Aussi, et remarquez que nous sommes en avril seulement, Chevallier annonce la grève comme inévitable: « Comme le disait Spinetta, Camélinat, comme moi, nous avons la conviction sincère que vous n'éviterez pas la grève. » (p. 76.)

Ce n'est pas le Syndicat, certes! qui fera quoi que ce soit pour écarter la triste éventualité. Quand s'est produit le commencement de grève dont j'ai parlé plus haut, « celui qui avait entraîné le mouvement, dit Baudot, était le trésorier du Syndicat... Malgré ma protestation, il a continué à être trésorier du Syndicat pen-

dant quatre mois; aucune mesure n'a été prise contre lui. » (p. 108.) Et qui donc l'eût prise, cette juste mesure contre un fonctionnaire syndical « qui a déclaré un conflit sans même en référer au Syndicat? » Quelle autorité et quel frein autres que leur bon plaisir, l'impulsion du moment, l'intérêt personnel mal compris guidaient et contenaient ces malheureux! Fait par eux, composé d'eux-mêmes avec leurs instincts, leurs passions et leurs ignorances enfiévrées du sophisme de la liberté sans règles, le Syndicat était à leur image. Comment y eussent-ils trouvé ce qu'ils n'y avaient pas apporté!

Il en était évidemment des fonctionnaires syndicaux comme des administrateurs élus par le personnel, dont Reisz disait, à ce que rapporte Bourderon: « C'est celui qui, au Conseil d'administration, se préoccupait le plus des intérêts généraux que le Syndicat ne réélisait pas. » Selon Chevallier, Caylon n'est pas réélu administrateur « parce qu'il place l'intérêt de la V. O. au-dessus de son intérêt particulier ». (*Procès-verbal* du 14 mai 1911, p. 13.) De même pour Combes, ajoute Bourderon. Ni l'un ni l'autre n'ont été réélus par le personnel « parce qu'ils étaient trop administrateurs et prenaient la défense du Conseil d'administration de la V. O. ». (p. 14.) « Nous avons vu, dans le temps, dit Aucouturier, des administrateurs qui ont voulu faire de la discipline frappés sur la place. » (*Procès-verbal* du 14 avril 1912, p. 93.).

Trouvera-t-on trop dure, après cela, l'exclamation de Pataud: « La moralité du personnel est au-dessous de tout! » (p. 78.) Quand le délégué du Syndicat des Electriciens ajoute que cette moralité « ne correspond pas du tout aux désirs du prolétariat », on est, certes, de son avis; mais on éprouve une gêne, une pudeur, que ces choses soient dites par un de ceux qui, jusqu'ici, ont plus travaillé à armer les prolétaires pour détruire qu'à les éclairer pour les organiser. Et l'on a envie de lui crier avec Bernard, le délégué du personnel: « Et qu'est-ce que tu disais, toi, sur la *Barricade?* » (*Procès-verbal* du 3 novembre 1912, p. 99.)

Cependant, le moyen de ne pas donner raison à Pataud, bon juge en la matière, quand il reproche aux verriers de traiter une œuvre collective « comme ils ne traiteraient pas un patron..., parce qu'il y a du danger à lutter avec un patron! » Il n'y a que trop d'apparences, hélas! et ce trait achève le lamentable tableau.

Voilà en quel état les choses et les hommes se trouvaient lorsque Spinetta aborda le double problème d'y mettre de l'ordre et de distribuer le travail et les salaires d'une manière plus conforme à l'idéal socialiste. Dans son esprit les deux réformes se tenaient, la seconde conditionnant la première. A la Verrerie Ouvrière, le

travail et le salaire étaient répartis selon les usages traditionnels de la profession. Dans son rapport au Conseil d'administration du 22 janvier 1911, l'ingénieur déclarait que cette hiérarchie ne peut subsister que sous la forte poigne du patron, celui-ci fondant son autorité sur « la division ouvrière, résultante de l'opposition des intérêts immédiats ouvriers entre eux », grâce à laquelle il « tire de chacun de nos camarades le maximum de production ». (*Procès-verbal* du 14 avril 1912, p. 51.) Il fallait donc que le souffleur cessât d'être ou de se considérer comme la cheville ouvrière de l'usine, le producteur essentiel, et que ses aides ne trouvassent plus dans l'espoir de s'élever au sien la patience qui les maintenait dans les rangs inférieurs.

Spinetta avait noté, de plus, que le désordre avait grandi dans l'usine à mesure que s'accentuaient les inégalités entre les diverses catégories du personnel. La période des débuts avait, en effet, imposé une retenue sur les salaires inversement proportionnelle, qui, pour les souffleurs, s'était élevée jusqu'à 40 p. 100. Par la suppression de cette retenue, lorsque les vaches grasses eurent succédé aux vaches maigres, l'inégalité des salaires apparut naturellement plus grande. Et, dit Spinetta, qui souligne lui-même sa remarque, « *malgré l'augmentation du bien-être de tous, la moralité du personnel diminuait au fur et à mesure que les salaires distribués se distançaient entre eux.* » (p. 55.) En bon logicien, Spinetta se dit qu'à diminuer cet écart, et surtout les compétitions qu'il engendre, on ferait disparaître le mal. Mais, en équité, on ne le pourrait qu'en diminuant la dure tâche des souffleurs, justification de leur privilège. Or, c'était les atteindre à la fois dans ce qu'ils croient être leur intérêt et dans leur orgueil. Mais ne valait-il pas mieux tenter délibérément l'entreprise que de laisser au temps et à la force des choses de l'accomplir par la machine Owen? Etait-il donc si difficile de souffler? Cela demandait-il une vigueur physique et des aptitudes intellectuelles au-dessus du commun? Etait-il vrai, à tout le moins, qu'il y fallût de longues années d'apprentissage sur les divers échelons de la hiérarchie verrière?

A l'Assemblée générale du 3 novembre, Delzant est venu confirmer, ce qu'il avait toujours dit, que l'égalité du travail et du salaire était possible entre les verriers; il a prouvé qu'elle était réalisée dans la fabrication du verre blanc, et lu un rapport du Syndicat des Verriers en verre blanc du Hautoir, à Bordeaux, affirmant savoir « pertinemment qu'en verre noir cela est possible ». Dans ce document, Georges Dorizon, le secrétaire du Syndicat bordelais, raconte comment les souffleurs défendent leur privilège: « Dans le verre noir surtout, si un cueilleur veut essayer de mouler

ou de faire une embouchure, les réprimandes et les amendes (pour boire) pleuvent sur le pauvre apprenti. » (*Procès-verbal,* pp. 26-28.) On se croirait aux jours les plus obscurs du vieux compagnonnage. Quand, pour défendre le privilège du souffleur, la violence n'est pas de mise, on emploie la ruse frauduleuse. Dans la *Bataille Syndicaliste* du 30 octobre dernier, Delzant nous dit comment les souffleurs d'Albi firent écarter l'organisation du travail en commandite, lorsqu'en 1903 une délégation de l'assemblée des actionnaires vint les exhorter à pratiquer ce système. « Les délégués ne connaissaient pas le métier. Au lieu d'un essai loyal entre ouvriers sachant faire des bouteilles, on fit bouteiller du verre par des apprentis. »

Pour l'organisation du travail, Spinetta répartit le soufflage en un nombre double d'ouvriers, en attendant de le tripler; pour les salaires, il en diminua l'écart, qui allait de quatre à un, supprima le travail aux pièces et, fixant le salaire quotidien de base du souffleur à 6 fr. 50, il établit celui du souffleur à deux à 5 fr. 40, celui du grand garçon à 4 fr. 30 et celui du gamin à 3 fr. 25. Rien que pour les souffleurs, le salaire total annuel ainsi fixé dépasse de 36 francs celui de la plus productive des dix dernières années. Pour ces catégories, comme pour celles des manœuvres, gaziers, emballeuses, etc., le salaire annuel est fixé par le nombre de jours que compte l'année et non sur celui des journées de travail: on paiera donc au personnel les 365 jours de l'année et non plus seulement les 280 à 313 journées de travail effectif. En outre, non seulement le salaire du verrier proprement dit est plus également réparti, mais encore le personnel annexe voit s'élever le taux du sien. Le programme comporte de surcroît que toute augmentation ultérieure portera d'abord sur les petits salaires. La réforme actuelle augmente la masse annuelle des salaires de 43.000 francs.

Telle est la réforme qui devait être mise en vigueur le 16 septembre. Elle fut annoncée le 11 août au personnel qui, cette fois comme les précédentes, se garda d'en attaquer de front le principe même. Continuant cette tactique, il fit répondre par le syndicat d'Albi en réclamant la journée de six heures (elle est de huit heures à la Verrerie) et la suppression du travail de nuit. Il faisait en même temps appel à la Confédération générale. Le Conseil d'administration était convaincu, par les démarches précédentes du personnel, qu'il n'y avait là qu'un nouveau moyen dilatoire pour reculer la réforme, sur laquelle tout avait été dit pendant de longs mois des deux côtés. Il était d'autant plus fondé dans cette opinion qu'après l'Assemblée générale du mois d'avril la Commission de réorganisation du travail, s'étant transportée à

Albi, avait vainement tenté d'entrer en communication avec le personnel. Pour se dérober à une réunion où la réforme lui serait expliquée, on avait prétexté tantôt les nécessités du travail et tantôt une fête patronale que les ouvriers tenaient à chômer. « Il a fallu, dit Hamelin à l'assemblée du 3 novembre, que pendant huit ou dix jours ils (les membres de la Commission) aillent dans les fours, dans les ateliers interrogeant les ouvriers, — et je vous affirme que la façon dont nous avons été reçus aurait dû nous faire reculer, si nous n'avions pas été des gens résolus. » (p. 14.)

Las d'être berné, le Conseil d'administration riposta à la réponse dilatoire du Syndicat d'Albi en ordonnant de suspendre les travaux du quatrième four et en avisant le personnel que la fabrication serait arrêtée s'il ne souscrivait pas à l'application du nouveau règlement. Le personnel répliqua par un manifeste intitulé : *Marche à gauche, Communisme à l'envers*, dans lequel la réforme était qualifiée de « soi-disant schéma de la société communiste », instauré « pour éviter la faillité morale de son personnel, partant la faillite matérielle ». Ce manifeste, signé par la « Commission de tendance communiste du personnel », déclare que le personnel avait accepté le programme de réformes adopté par l'Assemblée générale d'avril, mais que la Commission lui en présente un qui « a distancé les situations sociales, au lieu de les rapprocher », et « essayé d'avantager les bureaucrates » et « les chefs de services en augmentant leur nombre et leur salaire, au détriment de ceux qui usent leur organe, et de ce fait abrègent leur existence ». (*Midi socialiste* du 15 septembre.) On y proclamait enfin que le verrier « ne se laisserait pas ravaler, ni pressurer, ni alourdir sous le joug trop pesant qu'il était obligé de supporter ».

Ni l'*Humanité*, ni la *Bataille Syndicaliste* n'avaient voulu publier ce document. Ce refus eût éclairé la voie dangereuse, pernicieuse où le personnel s'engageait, si Marty-Rolland, secrétaire général de la Bourse du Travail de Toulouse, chargé par l'assemblée générale des actionnaires de renseigner exactement les ouvriers d'Albi sur les améliorations qui résulteraient pour eux des conditions nouvelles, ne s'était laissé entraîner, par faiblesse démagogique, à donner raison aux verriers et à gagner à leur cause les syndicats toulousains également mal informés. Voici comment, dès lors, les choses se présentaient devant l'esprit simpliste des quatre cents ouvriers de la Verrerie : Paris leur donnait tort parce qu'à Paris il n'y a que des « bourgeois faits par la classe ouvrière »..., imbus, comme Pataud, Hamelin, Baudinet, « de partialités bureaucratiques et fonctionnaristes ». A Toulouse sont les

vrais travailleurs, et non fonctionnaires syndicaux, ceux-là; aussi donnaient-ils raison à leurs camarades verriers. Ce fâcheux raisonnement eut sûrement un grand poids dans la décision de faire grève. Elle dura quatre jours: du 27 au 30 septembre, le temps de laisser éteindre un des trois fours en activité et d'ajouter une dépense de quelques milliers de francs aux charges de l'œuvre commune, dont jusque là *seuls* les verriers d'Albi avaient tiré bénéfice.

Et tout cela parce qu'on aurait augmenté le traitement de quatre chefs: l'ingénieur-directeur, le directeur, l'agent commercial et l'agent-comptable. Or, le premier avait été ramené de 508 fr. 25 par mois à 450, le second de 313 fr. 50 à 270 francs et le troisième de 285 francs à 270 francs. Avait seul été augmenté: le comptable, porté de 261 fr. 25 à 270 francs. Quant aux dépositaires de Paris, de Bordeaux et de Toulouse, leur traitement avait été ramené de 285 francs à 210 francs. Il faut ajouter que Spinetta avait offert de ne plus recevoir que 300 francs par mois. Unanimement, l'Assemblée avait d'ailleurs repoussé son sacrifice.

Devant le silence significatif de la Confédération générale et la désapprobation expresse de la Fédération des verriers, le personnel, déconcerté, reprit le travail; mais dans un tel état d'esprit que l'on apprenait sans trop de surprise, par la *Bataille Syndicaliste* et l'*Humanité* du 22 octobre, que Spinetta, découragé, donnait sa démission en déclarant que deux choses pouvaient seules sauver la Verrerie Ouvrière: la dictature ou le renouvellement du personnel, et qu'il se refusait, quant à lui, l'emploi de ces moyens. L'assemblée des actionnaires du 3 novembre entendit les délégués du personnel, Tantot, Bernard et Rouvet, qui purent s'expliquer aussi complètement qu'ils le voulurent. Ensuite, ils virent l'unanimité se faire contre les actes de leurs mandants, après qu'Hamelin et Spinetta eurent démontré que le personnel n'avait pas connu les offres réelles de l'Assemblée d'avril, et qu'on les lui avait dénaturées pour les besoins de la cause des seuls souffleurs.

Ce qui les impressionna fortement aussi, ce furent les instances faites par toute l'Assemblée pour décider Spinetta à reprendre la direction. Ils n'avaient plus dès lors qu'à s'incliner et à déclarer aux noms de leurs mandants que ceux-ci acceptaient la décision de l'Assemblée, quelle qu'elle fût. Le personnel ratifia de bonne grâce par un ordre du jour du Syndicat d'Albi, réuni le 17 novembre.

A présent que le lecteur connaît les faits, il nous reste à étudier la répercussion qu'ils peuvent avoir sur la pensée organique des

travailleurs. Pour cela, je me reporterai dans mon prochain article aux impressions des publicistes de toutes nuances, y compris les nôtres, et nous verrons ce que le socialisme positif et constructif peut gagner à recevoir en toute sincérité scientifique la forte leçon que l'expérience d'Albi vient de lui donner.

Eugène Fournière.

MOUVEMENT POLITIQUE

Réflexions sur le Congrès de Bâle

Les sourires plus ou moins voulus, plus ou moins francs, souvent pincés de nos adversaires, la curiosité générale suscitée par notre effort, le cri de haine des uns, la surprise joyeuse, inquiète encore des autres, montrent que ce Congrès constitue bien un événement historique et que nos camarades avaient le droit de le certifier à la tribune. Comme tous les événements historiques réels, il prendra de plus en plus d'ampleur et les enfants de ceux qui l'auraient méconnu ou voulu ignorer s'étonneront devant ceux de leurs parents qui auront marqué cette date d'un haussement d'épaules, d'une négation ou d'une invective. J'ai connu ainsi un jeune homme qui, passant en compagnie d'un de ses oncles devant la maison de Gustave Flaubert, le long de la Seine, près de Rouen, l'entendit raconter: « Il y a des incompréhensions singulières qu'on ne s'explique guère que par la suite et dont il semble que l'on ne soit cependant pas responsable; il est vrai, pourtant, que si on avait voulu réfléchir davantage, on les aurait déjouées. Peu de temps après notre mariage, ta tante et moi, nous vîmes, derrière cette grille, l'auteur de *Madame Bovary*, qui passait à Rouen pour un terrible personnage. Il portait une robe de chambre rouge, un bonnet turc, et fumait une longue pipe. Il nous parut ridicule. Il nous fit même l'effet d'un fou et nous fûmes certains que le tribunal avait eu raison de condamner son livre, qui venait de l'être, en effet. Ta tante et moi avons vieilli, Flaubert est mort, et nous relisons *Madame Bovary* avec délices. J'y retrouve ma jeunesse, comme dans l'*Education sentimentale*, et c'est ma manière de demander pardon à sa mémoire. »

* * *

Le vétéran Greulich, qui présida le Congrès de l'Internationale à Bâle, en 1869, présida celui de 1912. Les temps étaient changés. Le socialisme avait droit de tradition désormais: Greulich débuta en lisant aux délégués une lettre officielle du gouvernement cantonal, leur souhaitant la bienvenue. Accueil significatif, doublé, en somme, d'une adhésion. Autre fait révélateur et important dans l'invite à venir proclamer la protestation socialiste dans la vieille chaire de pierre où fut prêchée la Réforme, suivant le mot de Vandervelde — dont l'absence fut remarquée et regrettée — au meeting du Pré-Saint-Gervais. Le socialisme s'y affirma la suite d'un grand, d'un long travail, d'une tradition. Une phrase de Bernstein me revenait en mémoire — il voudra bien m'excuser si je la cite mal, j'ai, du moins, conscience de lui laisser son sens exact : « Le matérialiste marxiste est un calviniste sans Dieu. » Et dans l'ancienne cathédrale, d'abord catholique, devenue par nous de plus en plus chrétienne, — Proudhon estimait que les socialistes sont les derniers chrétiens, — je me souvenais du pape de Genève, tel que l'a évoqué Balzac en face de Catherine de Médicis, au long d'une page admirable, alors que le rejoignent, aux portes de Genève justement, Théodore de Bèze et Chandieu. Une étude du romancier, une de ses plus curieuses, en même temps qu'elle montre la grandeur de celui qui l'écrivit et ses lacunes, ainsi que les causes de celles-ci, prouve, en quelque sorte, la nécessité socialiste, la profondeur de la question sociale, qu'on ne saurait éluder sans revenir peu à peu se perdre à travers toutes les ornières précédentes. Le socialisme apparaissait ainsi, à Bâle, la suite inéluctable de tous les essais, de tous les travaux précédents, la fécondation de la tentative chrétienne, catholique, luthérienne, puis calviniste, ce qui a manqué à la Réforme, ce qui la régularise, le moyen de l'individualisme démocratique dont elle a pénétré le monde et que l'erreur des gouvernants fut alors de ne pas comprendre, à travers ses excès et ses déformations, de ne pas accueillir.

Ce que les églises et les gouvernants n'ont pas pu — ce que quelques-uns n'ont pas voulu, — ce que les hommes, aussi, souvent, ont entravé, le socialisme le réalisera. Il ne s'agit pas de « baptiser l'héroïne sauvage », ainsi que le christianisme dirait du paganisme, comme il voudrait faire aujourd'hui du socialisme — et, à ce sujet, une certaine méfiance discrète, constante et forte, demeure indispensable, afin même que chacun reste sur son ter-

rain, — il s'agit, au contraire, que l'héroïne sauvage apporte à toute la civilisation angoissée, opprimée ou, tout au moins, retenue par ses propres entraves, la libération salutaire. « Hélas! — écrivait Balzac, avec son parti pris d'incompréhension géniale, — la victoire du calvinisme coûtera bien plus cher à la France qu'elle n'a coûté jusqu'aujourd'hui, car les sectes religieuses et politiques, humanitaires, égalitaires, etc., d'aujourd'hui, sont la queue du calvinisme, et à voir les fautes du pouvoir, son mépris pour l'intelligence, son amour pour les intérêts matériels où il veut prendre ses points d'appui et qui sont les plus trompeurs de tous les ressorts, à moins d'un secours providentiel, le génie de la destruction l'emportera de nouveau sur le génie de la conservation. » Le « secours providentiel » n'y ferait rien; il est absurde. Le « secours » humain de la science sociale est préférable et le socialisme — à moins, ce que je ne puis me résoudre à croire, que l'étonnante incompréhension contemporaine, de plus en plus accentuée, volontairement maintenue contre tous les intérêts évidents du monde européen l'en empêche et le détruise d'avance — saura réunir pour une œuvre commune, *créatrice*, « le génie de la destruction » et « le génie de la conservation », également négatifs tous deux. C'est bien le trait d'union que la bourgeoisie n'a su établir, qu'elle était cependant chargée de préparer; et les événements actuels le démontrent par leur enchevêtrement comme par les menaces successivement accumulées dont ils dispensent l'avertissement solennel à toute l'Europe incertaine, sans cohésion, incapable de l'entendre, au milieu de la complexité des intérêts en cause, pour dominer le destin, pour se mettre d'accord afin de chercher à le conjurer.

Le socialisme n'est pas que discussion comme, trop souvent, le pouvoir politique. Il maintient celle-ci, indispensable, mais en la pénétrant de réalité, et, en l'empêchant ainsi de devenir abstraite, il la fertilise, il l'oriente du côté de l'action. Il unit la pensée et l'action, il les concilie avec exactitude, en procurant les garanties suffisantes, contrôlables par tous. N'est-ce pas, en effet, de la séparation de la spéculation et de l'action que sont venues tant d'erreurs, tant de fautes prolongées? « Il n'y a pas de politique possible, prétendait encore Balzac, avec la discussion en permanence. » En réalité, il n'y a pas de politique possible sans elle, mais à condition que cette discussion soit réglée, profite et demeure réelle, loyale quand même à travers les habiletés qu'on ne peut empêcher et qui sont peut-être, elles-mêmes, un ressort de l'action, menant celle-ci plus loin. Or la question sociale, de plus en plus démontrée, de plus en plus menaçante, est encore la meilleure

régulatrice de cette discussion; elle impose l'exigence d'une justification réaliste par l'expérience, par la preuve qu'elle porte en elle-même, et faute desquelles ce qui l'exprime, le socialisme, deviendrait une sorte de nouvelle religion, inconsistante, médiocre, dangereusement lénitive. Les religions ont été des symboliques sociales. Le socialisme veut réaliser ce symbolisme, autant que possible ; son rôle est de se servir des faits pour le définir exactement, le rectifier, le rénover et le transformer même si cela est nécessaire, puis l'entreprendre. Il est donc bien l'aboutissant, la négation et la destruction des religions. Et il est naturel, — ceci afin de répondre à certaines critiques faciles, à certaines accusations aussi, — il est, en quelque sorte, selon l'histoire, plus fort que les hommes, qu'il ait fleuri le chœur de la vieille basilique avec ses bannières rouges, qu'il ait déployé le long des murs gris et nus la foule attentive, les cœurs frémissants de l'Internationale. Il est bien, et dans le même sens évolutif, que cette cérémonie se soit passée là, à la frontière d'Alsace-Lorraine, dans la cité jadis épiscopale, toute de songe concentré, méditatif, lourd souvent, mais profond, pénétrant, comme le cri des mouettes qui battent de leurs ailes blanches les eaux larges du Rhin. Il est selon l'avenir que la Suisse nous ait ainsi rappelé son exemple qui nous fournit en petit un modèle de ce que pourrait être la République confédérée des Etats-Unis d'Europe.

Ainsi, ce qu'il y eut peut-être, parfois — mais souvenons-nous de ce qui s'y opposait — d'exagérément strict, d'intolérable dans la pensée calviniste, ou, du moins, dans les actes suscités par son influence, s'ouvre par le socialisme à une vie nouvelle, plus indulgente, où tout ce qui existe de vrai, de noble, de nécessaire saura se réconcilier. Voilà pourquoi ceux qui l'ont vécue n'oublieront pas la cérémonie spontanée qui revenait mettre dans cette cathédrale d'où toute cérémonie avait été jadis exclue parce qu'elle n'était plus qu'un jeu, une fête civile, toute de vérité quant à elle. Là où fut préparée la possibilité de l'individualisme et de la liberté, l'individu, pour se défendre, revenait en groupe, parce que dans la société désorganisée le groupe redevenait nécessaire à la défense, à la possibilité de cet individualisme et de cette liberté. La Révolution revenait ainsi vers l'indication corporative qu'elle avait été contrainte de briser, ne sachant, ni ne pouvant, en 89, édifier avec les mêmes matériaux qu'elle venait de jeter bas. Et je laissais revenir vers moi les paroles de Kropotkine: « Il y a toujours un moment où la réforme est encore possible. Mais si l'on n'a pas profité de ce moment, si l'on s'est obstiné à résister aux exigences de la vie nouvelle... alors c'est la révolution. Et une fois que c'est

la révolution elle devra nécessairement se développer jusqu'à ses dernières conséquences, c'est-à-dire jusqu'au point qu'elle sera capable d'atteindre à ce moment de l'histoire... Mais à cette hauteur le progrès ne peut se maintenir ; les forces hostiles se liguent sans se renverser et après s'être élevée jusque là, la ligne ascendante retombe. Vient la réaction, et la ligne du progrès tombe très bas. Mais, peu à peu, elle se relève... La ligne va de nouveau monter lentement, mais cette montée partira d'un niveau de beaucoup supérieur à celui d'avant la tourmente... »

A moins que l'humanité ne se barre la route à elle-même, qui sait si nous ne touchons pas — par l'étude de plus en plus réaliste et idéaliste, par conséquent, à la fois, de toutes les questions sociales — aux périodes où elle va bénéficier de ses innombrables efforts précédents afin de créer, par l'ordre social, l'ordre humain, l'ordre naturel qu'elle a cherché sans merci au long de tant de luttes douloureuses, sanglantes et contradictoires ?

Mais tout en accueillant largement les bonnes volontés les plus diverses, tout en évitant les méfiances, surtout quand elles sont superflues, pas d'équivoque : il s'agit de créer des hommes, non pas de recommencer à dessiner des dieux, qu'ils soient de paradis ou d'enfer ; il s'agit, en un mot, de réaliser l'humanité. Cette simple observation parce que catholiques et protestants seraient également désireux de tirer à eux le socialisme. Les premiers, tout en nous accusant dans un numéro de la *Démocratie* de nous montrer dupes de nos camarades allemands et en poussant ainsi au désaccord l'Internationale sur le terrain humain, veulent le rendre possible — et d'autant plus facilement qu'il ne se sera pas réalisé ailleurs — sur le terrain religieux. « L'avenir de notre pays ne sera grand et fort que le jour où la démocratie retrouvera l'âme religieuse et chrétienne qui doit la soutenir et l'animer » écrit M. Marc Sangnier le 30 novembre. Puis le 1er décembre : « Jaurès vient de parler dans une cathédrale. Quand les chrétiens parleront-ils ?... Avec une pieuse impatience nous attendons que les chrétiens reprennent en face des grandes questions qui se lèvent la place qui est la leur par une sorte de droit divin. » Avez-vous entendu ? M. Sangnier et P.-Hyacinthe Loyson sont, au fond, des frères ennemis. P.-Hyacinthe Loyson s'écrie, en effet, le 1er décembre, — et ce peut être très bien en même temps que devenir dangereux, très bien qu'il s'agit que tous s'efforcent hors de leurs églises, dangereux si, en sous-main, les uns et les autres conservent l'arrière-pensée de nous y faire revenir: « Le prolétariat sans Dieu reprend possession du christianisme... L'immortel esprit du Christ reprend possession des multitudes. » Les clergés n'agissaient pas non plus

eux-mêmes sans Louis-Philippe et les catholiques mirent un masque révolutionnaire d'autant plus facilement. Quand ils eurent reconquis, de cette façon, le terrain perdu, ils firent la loi Falloux.

N'oublions donc jamais que le socialisme est avant tout une doctrine économique et que la philosophie même, si belle, si nécessaire, se dégage d'autant mieux et monte d'autant plus haut que sa base économique est plus étendue, plus profondément répartie.

Nous nous félicitons beaucoup que le capitalisme, le catholicisme et le protestantisme deviennent nos alliés momentanés dans une crise grave, mais à condition que nous les entraînions pour aller plus loin et non qu'ils nous arrêtent. Pour cela, il nous faut être les plus forts, c'est-à-dire le devenir, car nous ne le sommes pas. Au surplus, c'est un devoir de plus en plus urgent, car ni le capitalisme, ni le catholicisme, ni le protestantisme ne viendront à nous ; ce sont quelques-uns de ceux — une petite minorité — qu'ils ont formés puis déçus qui, courageusement, comprenant à la lueur de l'orage et sous la menace qui le prolonge où est l'avenir, sont accourus. Il nous faut précéder les plus logiques et les plus parfaits pour les empêcher de retourner sur leurs pas, les débarrasser des scrupules qui les encombrent encore, couper les liens qui les retiennent et les empêchent d'être tout à fait eux-mêmes.

*
* *

La question qui se pose est celle-ci : les peuples se cherchent et cherchent un accord. Allons-nous les aider à le trouver, alors que tout le démontre indispensable et l'œuvre la plus urgente de la civilisation, ou bien allons-nous agir en sens contraire? Tout est là. Et ceux qui, non seulement n'ont pas aidé l'œuvre de l'Internationale, mais encore l'ont retardée par des réticences, entravée du dehors par d'abominables suggestions porteront devant l'Histoire — qui existe et compte tout de même — une lourde responsabilité.

Surprenante contradiction qui n'inspire aucune confiance, serait-ce à l'esprit le moins prévenu, vis-à-vis de plusieurs journaux nationalistes — du *Temps* à la *Patrie*, unis sur ce terrain, — c'est à l'heure où le socialisme apporte une puissance d'action particulière et plus précieuse qu'il est le plus attaqué ! Il a répété cependant sans cesse, à satiété, qu'il entendait maintenir en dehors de toute atteinte, de toute diminution, de toute contestation, chaque pays. Il a fait comprendre que lui seul — la diplomatie, si fréquemment impuissante, l'autorisait à cet orgueil — pourrait aider à renaître selon la justice les nationalités étouffées. Mais rien de tout cela

n'a été retenu ni accepté. On l'a représenté sciemment, en sachant le mensonge, l'ennemi de l'autonomie des peuples et on a terminé l'antienne habituelle, différemment modulée suivant les pays, en affirmant son impuissance, comme si son impuissance à empêcher totalement la guerre devait être un sujet de joie pour le genre humain, comme si la guerre, par conséquent, ou, tout au moins, la menace constante étaient des choses désirables en soi et nécessaires. Personne ne peut nier que son impuissance ne soit, en quelque sorte, entretenue par de pareilles manœuvres, aggravée en tout cas. Ce qui constitue donc la plus grande partie de son impuissance, en dehors de ce hasard, de cet imprévu que nous n'avons jamais prétendu nier, et dont il n'est cependant pas défendu de penser, j'imagine, et de souhaiter que l'humanité se rende un jour plus maitresse, ce sont les intrigues intéressées, les compétitions secrètes, les traités inconnus, toutes les convoitises particulières, brutales et sournoises qui ont toujours précipité les peuples les uns contre les autres, ou tout au moins les y ont beaucoup aidés. Et l'on feint de s'étonner que nous voulions les réduire! Et les réactionnaires de tous les pays se désignent chacun leurs socialistes respectifs pour les faire fusiller au moment de la déclaration de guerre, en les offrant à la colère irraisonnée des foules? Pourquoi, dans quel but? Pour avoir le droit de faire quand même la guerre? — Non, c'est absurde. — Alors pourquoi?...

A cette question — que je pose ici de toutes mes forces dans l'espoir qu'enfin on voudra bien y répondre — on n'a jamais répondu.

Même si l'on accepte que la guerre est une fatalité que l'on ne peut pas toujours éviter, — c'est, en réalité, la seule réponse possible et qui est peu contestable, — il est encore plus certain qu'il serait de l'intérêt de tous de tenter l'impossible afin de conjurer une fatalité que la grande majorité a un intérêt ardent à ne pas laisser suivre son cours. Et plus l'internationale socialiste apparaît incapable à l'internationale capitaliste de réunir dans un effort en vue de la paix, plus l'internationale capitaliste devrait se joindre à elle afin de la renforcer. Pourquoi ne le fait-elle pas et, par ses grands journaux, se contente-t-elle de critiquer? L'œuvre de l'Internationale aide celle de La Haye; elle lui apporte une sève puissante, elle lui prépare une base plus étendue, à tel point que les chefs d'Etat, qui veulent réellement éviter la guerre, devraient être ses alliés secrets.

Comment douter ici qu'il y ait une question sociale — et qu'elle comprenne la plupart des autres, qu'elle en détienne la clef? Il semble bien que ce soit à cause de cette question sociale que la

bourgeoisie s'arrête, comme c'est justement à cause de cette question sociale que l'Internationale ouvrière, si elle était mieux organisée, plus éduquée, sûre d'elle-même par l'union formelle, indissoluble des fractions qui la composent, serait la plus forte. La diplomatie officielle vient cependant de constater par elle-même, à ses dépens, que les faits déjouaient tous ses calculs pour la troisième fois et M. Tardieu était forcé d'avouer dans un de ses articles du *Temps* que la question des nationalités avait, une fois de plus, tout renversé devant elle, comme lors de la guerre d'Italie et de la guerre franco-allemande. On peut annoncer, au sujet de ce déplorable événement où un homme de génie, sans scrupules, réalisa par le sang ce qui aurait pu et dû se faire par l'entente — entente qui eût été si féconde pour les deux pays — que la diplomatie allemande et la diplomatie française seraient parvenues à cette entente si la question sociale et la question politique, au lieu de s'opposer, avaient été unies dans les deux pays.

Evidemment, nous n'avons guère avancé depuis lors, surtout quand on songe à l'article de Vermorel, signalé par Andler dans la remarquable préface de l'*Histoire socialiste du Second Empire*, d'Albert Thomas, et que l'avant-dernier numéro de la *Vie Ouvrière* a eu l'heureuse idée de remettre sous nos yeux. Rien de plus instructif que ce document. L'article était intitulé, dans le *Courrier français* du 10 juin 1866, où il parut, « *La Grève des peuples contre la Guerre* », et il disait à la veille de Sadowa: « Le peuple allemand ne veut à aucun prix de la guerre et, en face de cette attitude résolue, M. de Bismarck hésite à lancer un ultimatum qui ne serait plus qu'une ridicule bravade et l'exposerait à la risée de l'Europe si la résistance passive de la Prusse le mettait dans l'impossibilité d'y donner suite... Les peuples ne veulent pas la guerre; les manifestations énergiques de ce sentiment se multiplient partout: hier c'étaient les étudiants français, aujourd'hui ce sont les ouvriers de Londres, et l'Allemagne donne en ce moment à l'Europe un grand exemple qui sera suivi partout: la grève des peuples contre la guerre... »

Ainsi, la grève générale — préconisée d'autre part, précédemment, en d'autres circonstances, par Girardin, devinée par Mirabeau — tout le monde connaît sa phrase célèbre — n'empêcha pas la guerre et aboutit simplement au mouvement de la Commune. On pourrait citer aussi qu'il y eut un peu de son résultat, plus qu'on ne le croit sans doute, au 4 septembre — dont la Commune, comme chacun sait aussi, fut la suite. Ces deux insurrections ont prouvé que dans un pays insuffisamment éduqué au point de vue historique et social la révolte peut sauver l'honneur en tenant

tête à l'ennemi, mais qu'elle ne suffit pas à vaincre parce qu'elle ne permet pas toute l'union nationale. Elles ont, du moins, ouvert la voie, montré la générosité foncière, profonde de la France. Marx a célébré de main de maitre la leçon de la colonne Vendôme jetée bas, face à l'ennemi, pour l'appeler à ne plus l'être— et qui, bien malheureusement, le demeura en continuant contre la France et la République la guerre qu'il assurait n'avoir déclarée qu'à Napoléon.

Nous avons maintenu cependant l'insurrection et la grève générale, surtout en face du danger de guerre imminente. Elles demeurent, au surplus, subordonnées aux événements et aux réciprocités. Ainsi que le faisait très bien remarquer Jaurès au dernier Congrès national extraordinaire, tenu à la Bellevilloise, on ne peut décréter d'avance une date, le cours d'un événement, ni déclancher tel ou tel mouvement irrésistible, dans tel ou tel sens, à l'aide d'une formule mécanique. Les déclarations courageuses, fortes et subtiles, du citoyen Vaillant devant le Congrès international, indiquant de quelle manière la section française se ralliait au manifeste, ont achevé de préciser notre adhésion. « J'apporte, a-t-il déclaré, l'approbation entière et unanime de notre Parti au manifeste de l'Internationale. Dans la commission chargée d'élaborer le manifeste tous les délégués ont déclaré qu'il fallait animer ce document de l'esprit de la Révolution française. Mais quelques formules ne pouvaient, sans inconvénient ou sans danger pour certaines sections, être reprises par l'Internationale. La volonté de la grève générale et de l'insurrection n'a donc pas été inscrite comme moyens de recours suprêmes contre la guerre, mais elle y est toujours. La commission a constaté qu'en Russie, en 1905, l'arme par excellence de protestation avait été la grève générale et que c'est cette crainte qui, mieux que tout, tient en respect le tsarisme. Mais si l'Internationale n'avait pas à prendre les conceptions d'une seule nation, elle fait confiance à toutes les sections pour que, suivant leurs forces, elles s'emploient pour l'action commune. » Il ajouta: « Le Congrès a terminé sa délibération, mais son action commence. La section française, pour son compte, tient à honneur de répondre à l'appel du Congrès et de ne démériter ni de sa propre histoire, ni de sa tradition révolutionnaire. Pour chaque nation, il s'agit de tourner tout son effort possible contre la guerre. S'il le faut, l'action de masse à laquelle l'Internationale fait appel sera mise en œuvre. Ainsi l'évolution du socialisme vers ses fins pourra s'accomplir. Si, par malheur, les gouvernements déclaraient la guerre, c'est eux qui seraient responsables des maux irréparables qu'elle entraine. C'est eux aussi qui seraient respon-

sables des conséquences, et pour eux nous pouvons dire que ces conséquences ce serait la révolution. » Le citoyen Vaillant fut ovationné. Le cri de « Vive la Commune! » qui l'enveloppait signifia bien des choses, notamment le souvenir vivant qu'il en représentait.

En France, la grève générale se fera du fait même de la déclaration de guerre puisque tous les hommes valides se trouvent appelés. En Allemagne j'ai entendu dire qu'il n'en était pas de même, — mais je ne sais si le renseignement est exact, — trois classes seulement devant être mobilisées d'abord. Nous n'avons garde d'oublier, d'ailleurs, que la situation politique n'est pas la même dans les pays républicains que dans les pays impériaux ou monarchiques. Hervé en sait quelque chose. Il paraîtrait même qu'à cette heure, désireux de marcher sur la trace de son collègue italien, le roi de Belgique lui a interdit l'accès du territoire belge. Et ces mesures sont encore de celles qui tendraient pourtant à prouver qu'il existe deux capitalismes, un démocratique qui se refuse à la guerre — certaines monarchies s'en inspirent, d'ailleurs, comme la monarchie anglaise au moins en la personne d'un de ses ministres — un autre impérialiste, et par conséquent guerrier. Admirons à ce sujet, en passant, l'attitude singulière des journaux français qui se réjouissent de voir un de leurs concitoyens arrêté en Italie ou signalé sur la frontière belge. Ce sont les mêmes qui se sont réjouis que Jaurès ait été contraint de parler allemand en Allemagne. Quand on récapitule ces différents faits, ces différents articles, on demeure stupéfait et l'on arrive à se demander quelle est la folie sombre, funeste et débile, qui s'empare de l'Europe. Les souverains semblent bien avoir oublié les paroles de l'un d'eux: « Tant qu'on se battra en Europe ce sera la guerre civile » et: « L'Europe sera républicaine ou cosaque. » L'Autriche, dans son injustice, à cette heure, contre notre camarade Adler, montre jusqu'où peut aller l'aveuglement.

Nous n'ignorons pas non plus en face de quelles difficultés se trouvent nos excellents camarades allemands, surtout en ce moment où l'Allemagne vient d'accomplir un grand effort militaire afin d'accroître la puissance de ses armées de campagne. C'est cette année même, en janvier, que s'y est fondée le *Wehrverein*, ou ligue de défense allemande, qui bat le rappel partout et entend nettement, carrément, préparer la guerre: « Il faut, a déclaré son président, le général Keim, que, lorsque la guerre sera déclarée, le peuple allemand se dresse comme un seul homme, ainsi qu'il l'a fait en 1870. » On devine, par ces simples lignes, comme le rôle de nos amis est difficile; ils veulent, en effet, effacer le sou-

venir de cette époque afin de mieux lutter contre la guerre. Ajoutez-y les articles dans le genre de celui de M. Dirx qui, voici près d'un mois, annonçait la mort de la France. Il est prouvé que personne en France ne tiendrait un pareil langage. Déroulède lui-même disait à Champigny, le 8: « Je n'ai jamais dit, je ne dis pas de l'Allemagne ce que le vieux Caton disait de Carthage: « *Delenda Germania!* », je dis « *Struenda Gallia!* ». Il faut reconstruire la France ». Il est nécessaire de bien faire comprendre à nos camarades français devant quels sentiments chauvins, ardemment propagandistes, militaristes et souvent barbares, se trouvent nos camarades allemands pour qu'ils conçoivent la réserve de ceux-ci, réserve apparente d'ailleurs, bien entendu. Ils sont, en dépit de leur dévouement répété de leur insistance inlassable en face d'une volonté guerrière organisée qui, non seulement n'est pas défensive, mais entend préparer volontairement la guerre et, au besoin — rappelons-nous la dépêche d'Ems — la faire éclater. On saisira ainsi pourquoi ceux qui, chez nous, fournissent des éléments à ce chauvinisme exécrable sont des criminels et le contraire de véritables patriotes.

Nous avons cependant nos difficultés. La séance du 2 décembre — date fatidique — à la Chambre, au cours de laquelle M. Millerand, qui avait cependant été à même par son passage dans le Parti socialiste de se rendre compte de bien des choses, se laissa suggestionner par le plus perfide des cléricaux, M. Bonnefous, — de même que M. Messimy s'était laissé monter le coup sur la question des instituteurs par la *Croix* — démontre que notre action comporte, elle aussi, ses difficultés. L'attitude du *Matin* et d'autres feuilles reproduisant les débats sans en donner la figure exacte, indique une volonté particulière d'inexactitude. Ces journaux évitent soigneusement de citer les dernières paroles de Jaurès: « Qu'il me soit permis de dire à M. le ministre que nous sommes prêts à lutter contre les calomnies. Oui, il a parlé des heures tragiques et difficiles, et nous savons ce qui nous attend d'outrages, de calomnies, de malentendus. Or, sachez-le bien, ce n'est pas cela qui nous fera reculer et nous fera fléchir dans notre lutte indomptable pour la justice et la paix. » Nous céderons d'autant moins que ce qui fait le rayonnement de la France, c'est son sentiment inné, intime, instinctif de justice.

La vérité est que chez nous personne ne veut la guerre; et il faut en assurer toute l'Allemagne. C'est une vérité absolue, incontestable, que personne n'a envie d'attenter, en aucune façon, à l'unité nationale allemande. Je suis de ceux qui, avant même de rentrer dans le Parti, interviewé à ce sujet par le *Mercure de France* — l'enquête

remonte loin, — ai répondu dans le même sens qu'ici. Les manifestations déplacées de certains journaux n'ont aucun sens, aucune portée, et voilà encore ce dont nos amis de là-bas doivent se persuader. Une entente entre les deux peuples peut parfaitement s'établir. A la faveur de l'équivoque, soigneusement entretenue, le désaccord a pu éclater. Maintenant il n'est plus possible, et celui des deux peuples qui serait capable de le faire naître à nouveau se déshonorerait définitivement. Car il y a tout de même un droit international qui commence à étendre la main sur le monde. Mais l'Allemagne se doit de ne pas oublier que si la France n'a pas voulu donner de revanche à sa défaite, afin de se montrer, une fois de plus, bonne européenne, elle doit, de son côté, bien nettement et sans arrière-pensée, montrer sa volonté de paix à notre égard. Sur ce point, d'ailleurs, nous ne sommes pas sans maladresses, et je déplore, pour ma part, que ce qui se passa du temps de M. Herbette n'ait pas eu de suites. Ainsi que l'a fort bien dit Sembat, l'année dernière, au meeting de l'Aéro-Park: « Matez vos chauvins et nous materons les nôtres! »

Personne n'oserait soutenir que la véritable politique des deux pays soit de se préparer sans fin ou de s'épuiser en vue d'une guerre dont ils ne veulent ni l'un ni l'autre. Elle est, au contraire, de se préparer, par une entente loyale, à la paix. Et il est bien certain que la volonté définitivement déclarée de l'Allemagne en faveur de celle-ci ferait tomber d'un coup tous les dangers de guerre. C'est à elle surtout, à faire le geste décisif. Qui sait s'il ne l'aiderait pas, au surplus, dans la crise économique qu'elle traverse? Solutionner celle-ci par la guerre serait accomplir un véritable acte de banditisme auquel elle ne songe même pas. C'est donc bien à la section allemande de l'Internationale à mener l'action la plus décisive. Elle la mènera, d'ailleurs, à fond et, nul ne peut en douter, sur le terrain légal. C'est au nom de deux millions et demi de syndiqués, au nom d'un million d'adhérents au Parti, de quatre millions d'électeurs socialistes que notre camarade Haase, député de Kœnigsberg, a affirmé la volonté absolue des travailleurs allemands d'empêcher une guerre fratricide entre leurs frères étrangers et eux.

***

Le manifeste de l'Internationale, que reproduit l'article de Poisson, restera. Il n'est ni exagéré, ni superflu. La politique qu'il préconise est dans le sens des faits, comme on peut le vérifier à cette heure pour l'Albanie. Il est beau, il est réconfortant, en outre, de voir des hommes, venus de tous les pays, se réunir pour cher-

cher à découvrir puis à préciser le point central autour duquel les bonnes volontés pourraient s'unir. Il est remarquable, non seulement, que l'Internationale donne ainsi sa façon particulière d'envisager les différents problèmes qui agitent la politique européenne, mais que ses vues apparaissent clairvoyantes, moins indécises, plus réalistes, au fond, que celles de la diplomatie — au moins par ce que nous en savons. C'est un signe de la force de l'Internationale de pouvoir ainsi définir une politique extérieure conforme à toutes les fractions qui la composent, en face de toutes les rivalités secrètes ou connues, et au-dessus d'elles. Elle a donc bien fait œuvre positive, suivant l'observation de Jaurès, et montré aux gouvernements comme il leur serait possible de s'entendre. « Dès maintenant, a-t-il dit, l'Internationale a proclamé qu'il faut que l'unité d'action du prolétariat se continue par les Parlements, par les pays, par l'action des masses. Aujourd'hui, nous prouvons au monde que les intérêts du prolétariat se confondent avec ceux de l'humanité tout entière. »

Le Congrès de Bâle a été ainsi tout ensemble une manifestation — rapide d'ailleurs— et un acte de foi. Au milieu de l'irrésolution et de l'apathie, l'une et l'autre si lourdes à vaincre, en face de la mauvaise foi constante, abominable, de toute une partie de la bourgeoisie, qui semble frappée de démence ou de cécité, même souvent de celle qui se prétend républicaine, lui seul a su agir et lui seul, qu'on ne s'y trompe pas, a représenté la conscience collective européenne qui semble atteinte ou ne se manifester que par les déclarations d'individualités éparses. N'aurait-elle fait que cela, qui est de rappeler l'humanité au sentiment du devoir humain, que l'Internationale aurait fait beaucoup. En face des gouvernements divisés, incapables de s'entremettre suffisamment — je veux espérer, malgré ses complications probables, dans la conférence de Londres, — en dépit des excellentes paroles de Sir W. Churchill et de M. Poincaré, elle est apparue la promesse d'un gouvernement européen nouveau.

Que l'Europe reconnaisse, ainsi qu'elle l'a fait, que la guerre serait un fléau, l'est déjà, qu'elle le dise sans relâche, et qu'elle ne puisse l'empêcher malgré la volonté qu'elle en a, voilà qui, me paraît-il, condamne le régime social actuel plus fortement et mieux que tout commentaire. Et ce qui achèverait de le condamner encore, c'est qu'il se refuse des réformes susceptibles de le transformer à l'avantage de tous.

Je ne connais rien, non plus, qui puisse justifier autant le Congrès du 24 novembre auprès de ceux qui veulent le méconnaître.

L'Internationale socialiste est la seule force morale organisée in-

ternationalement qui domine les heures troubles, dangereuses, que nous sommes en train de vivre et au long desquelles l'humanité risque de revenir en arrière, vers les pires sauvageries. N'oublions point que les guerres d'autrefois étaient moins meurtrières que ne le sont les guerres modernes. Sous la Renaissance, elles n'étaient souvent qu'une parade ou une mêlée de combats particuliers. Notre protestation est donc en proportion même des calamités qu'elle s'efforce de prévenir. Elle s'intensifiera d'autant plus que l'humanité doit se rapprocher, par les perfectionnements de la civilisation même, et se rapproche déjà du point où la guerre devient impossible, inadmissible, et où elle ne saurait l'accepter sans se déshonorer. La guerre devient de moins en moins une œuvre de courage, mais de plus en plus, comme le capitalisme même, une œuvre de calcul. En s'y résignant avec imbécillité, avec crime, les hommes paraîtraient légitimer les religions de despotisme qui les ont maudits et les ont déclarés à jamais incapables de liberté, afin de leur faire mieux tourner la meule de servitude.

Enfin, il n'y a, dans cette affirmation de force morale, ni forfanterie, ni tactique; il n'y a qu'une simple constatation, faite déjà par la plupart, et que personne ne peut démentir.

C'est ce qui fait, quand même, malgré tout, notre force.

9 décembre.

André Lebey.

MOUVEMENT SYNDICAL

Le Congrès extraordinaire de la C. G. T. — L'action pacifiste confédérale

Nous ne croyons pas devoir faire ici un compte rendu historique des débats du Congrès extraordinaire que la C. G. T. a tenu les 24 et 25 novembre, à Paris. Ce compte rendu, les journaux quotidiens l'ont publié en son heure, nos camarades le connaissent déjà, et si nous leur donnions aujourd'hui les textes des discours prononcés et des motions adoptées, cela leur paraîtrait, à juste titre, inutile et fastidieux.

Ce que nous croyons qu'il peut être intéressant à présent de faire,

c'est donner la physionomie d'ensemble du Congrès, le caractère des débats qui l'ont animé et celui des résolutions qu'il a produites.

Il nous paraît intéressant aussi de juger l'action pacifiste confédérale dont ce Congrès a été jusqu'ici la plus importante manifestation.

* * *

Pour être à même de juger le Congrès, il est nécessaire de se représenter l'état d'esprit qui présida à sa convocation.

Nous disions, en notre dernière chronique, quel pénible désarroi régnait dans l'action pacifiste ouvrière française en raison de l'esprit particulier qui animait la C. G. T. Mais nous exprimions l'espoir de voir bientôt cette situation s'améliorer sous l'influence de nécessité supérieure.

On sait comment cet espoir a été déçu. La C. G. T., au lieu d'accomplir le geste de haute abnégation que nous attendions d'elle, n'a fait qu'accentuer le particularisme de son action, élargir la fissure créée par ce particularisme dans le bloc de l'action ouvrière mondiale. Elle a repoussé la proposition d'action commune temporaire que lui a faite le Parti et, refusant d'unir ses efforts à ceux de la Section française de l'Internationale, elle les a, du même coup, séparés de l'effort unanime du prolétariat européen.

Pourtant, quand nous exprimions l'espoir d'un arrangement, nous avions quelque raison pour cela. L'attitude du bureau confédéral même nous avait permis cet espoir. Il a fallu qu'un événement inattendu vienne soudainement bouleverser tout.

Cet événement, que nos lecteurs connaissent, fut l'intervention des syndicalistes allemands et autrichiens dont les lettres si dures furent, pour nos militants confédéraux, comme un coup de cravache. Sous l'offense ils se cabrèrent. Comment ! alors qu'ils sollicitaient une collaboration en pleine indépendance, sans poser eux-mêmes aucune condition, on leur répondait par un refus motivé dont les motifs constituaient, pour leur action propre, un désaveu formel !

Leur fureur fut grande et, immédiatement, leur vint à l'esprit l'idée d'une réponse par les faits. Ah! on ridiculisait la méthode française, on traitait ses champions en petits garçons, et bien, on allait voir ce dont ceux-ci et celle-là étaient capables!

Et le Bureau confédéral, voulant prouver sans plus tarder que le « syndicalisme révolutionnaire » est bien une doctrine sociale complète répondant aux nécessités de toutes les situations dans lesquelles l'intérêt du prolétariat est en jeu, capable à elle seule de mener une action pacifiste efficace, convoqua d'abord une confé-

rence des Fédérations et des Bourses, puis, jugeant cette mesure encore insuffisante, il réunit le Comité confédéral et réclama la convocation d'un Congrès extraordinaire de la C. G. T.

On peut donc dire que ce Congrès, réuni à Paris le jour même où celui de l'Internationale s'assemblait à Bâle, s'il a été incontestablement une manifestation pacifiste imposante, a été aussi — et pour certains syndicalistes « surtout » — une manifestation nouvelle et éclatante de l'originalité du syndicalisme français.

Et il est évident que ce désir d'affirmation d'originalité a pesé sur ses décisions.

***

Du Congrès même il n'y a que peu de chose à dire. Il fut court, dura deux jours, mais ne tint que deux séances les après-midi, le matin du premier jour ayant été absorbé par la vérification des mandats, celui du deuxième par une séance secrète de commission.

Les travaux furent ainsi abordés:

1° Etude des moyens propres à conjurer la menace de guerre;

2° Etude des moyens à employer au cas où la guerre serait déclarée pour empêcher qu'elle ait lieu;

3° Discussion sur l'attitude du Comité confédéral et l'opportunité d'une coalition momentanée avec le Parti socialiste.

Le premier point de l'ordre du jour donna lieu à un débat qui dura tout l'après-midi du 24 et se termina par le vote du principe d'une grève générale protestataire de 24 heures dont la date d'application fut, le lendemain, fixée au 16 décembre.

Sur le second point, aucun débat public ne se produisit. On adopta sans discussion une résolution qu'avait établie une Commission spéciale en s'inspirant de celles votées déjà par des Congrès précédents.

Quant à la discussion sur l'attitude du Comité confédéral et la question connexe, venant en fin de Congrès, elle fut menée avec hâte et ne put être épuisée. Seule l'attitude du Comité confédéral, que personne ne songeait à faire condamner, fut jugée par un vote et approuvée. Quant à l'opportunité d'une coalition momentanée avec le P. S., elle ne put être examinée vraiment par le Congrès. Elle était cependant d'une importance capitale et il eût été intéressant qu'un vote par mandat se produisît à son sujet. Ce vote par mandat, nous croyons que le Bureau confédéral eût été fort avisé en le provoquant, car c'eût été pour lui le moyen le meilleur de dissiper le malaise créé par le refus adressé au Parti socialiste, malaise dont témoignaient éloquemment les nombreux ordres du jour déposés sur le bureau du Congrès.

Voici fort résumés, mais dans leur essentiel, ce que furent les travaux du Congrès. Pour porter sur eux un jugement d'ensemble, nous nous sentons fort à notre aise, il nous suffit de reprendre celui qu'ont de vive voix porté devant nous des délégués de toutes tendances en disant que les débats n'eurent pas l'ampleur et l'élévation de ceux qu'on était en droit d'attendre d'un tel Congrès.

Celui qui précéda le vote de la grève de 24 heures présenta surtout un spectacle décevant. Confus, encombré d'interventions déplacées, émaillé de propositions grotesques comme celles tendant à la création d'associations secrètes de saboteurs, marqué par des actes d'intolérance de l'auditoire, qui alla jusqu'à bafouer certains orateurs, ce débat fut en tous points pénible.

Ce Congrès pouvait être fort beau. De grandes fédérations avaient consenti des sacrifices pécuniaires considérables pour y amener de nombreux délégués provinciaux. Et en ce sens, s'il ne fallait tenir compte que de l'affluence qui s'y pressait, son succès matériel a été grand. Mais si regrettable que cela soit, nous devons bien constater que, moralement, il n'a pas été ce qu'on avait espéré, car on ne perçut point en lui ce grand courant d'enthousiasme que devait produire la communion de pensée pacifiste dont le prolétariat français est animé.

Ne fut-ce pas le refus adressé au Parti socialiste qui créa cette gêne, dont beaucoup de délégués ont constaté la présence ? Le Comité confédéral, malgré le vote de confiance qui lui a été accordé, a pu voir à ce symptôme qu'on ne froisse pas les sentiments intimes d'une fraction de la C. G. T. sans atteindre l'unité morale de celle-ci.

*
* *

Des deux résolutions votées, celle qui, pour l'instant, nous préoccupe le plus, est la première, la résolution de grève générale protestataire, car elle est appelée à entrer en application presque certainement et à bref délai (1).

Le Bureau confédéral la proposa du jour où la convocation du Congrès fut décidée et elle apparaît évidemment comme procédant aussi de cet état d'esprit qui détermina l'intervention retentissante des syndicalistes étrangers. On a voulu que la manifestation contre la guerre soit en même temps une affirmation de l'efficacité de la méthode syndicale française et, pour cela, on ne pouvait faire mieux que lui donner cette forme originale de la « grève générale

(1) Cet article a été composé avant la grève protestataire du 16 décembre (N. D. L. R.)

protestataire », qui constitue l'une des armes propres à notre C. G. T.

Cette décision, respectueux que nous sommes de la discipline confédérale, nous proclamons qu'il est du devoir de tous les syndiqués d'assurer son application, mais — est-il besoin de le dire, elle n'a pas notre approbation. Non point parce qu'elle est un acte « révolutionnaire », cela ne peut nous déplaire, mais bien parce qu'elle ne nous paraît pas devoir assurer à la campagne pacifiste confédérale un succès maximum et certain. Il nous sera permis d'exprimer les appréhensions qu'elle nous cause.

Certes, il serait admirable qu'en un même jour tous les travailleurs, abandonnant les usines, vinssent manifester en commun leur haine de la guerre, ce serait la preuve la plus belle de ce que l'unité complète de vue règne au sein du prolétariat français, et cet essai de mobilisation, s'il réussissait autant qu'a réussi celui d'Arracourt, serait une telle démonstration en faveur de la paix que celle-ci s'en trouverait pour toujours assurée.

S'il réussissait...! mais peut-il vraiment et pleinement réussir ? Nous ne le croyons pas. Nous ne croyons pas qu'il soit susceptible de toucher l'ensemble des travailleurs, car beaucoup d'entre eux se refuseront à admettre qu'il y ait nécessité d'abandonner le travail pendant une journée pour protester contre les menées belliqueuses. Pour ceux-là, dont l'opinion se soutient, la grève ne peut être qu'une arme contre le patron, que presque uniquement elle gêne, et dans leur esprit le gouvernement bourgeois et le patronat ne sont pas à ce point confondus pour qu'ils se décident à faire grève contre celui-ci pour protester contre les intentions qu'on impute à celui-là. Il est certain que ces travailleurs — dont nous nous bornons à indiquer la manière de voir — répondront sans empressement ou ne répondront point à l'appel confédéral.

D'autre part, la totalité des militants résolus à observer la décision prise ne seront point en mesure de le faire. Les corporations fortement organisées, comme celle du Bâtiment, marcheront unanimement avec tous leurs éléments, de quelque valeur qu'ils soient, mais en de nombreux ateliers dépendant de corporations mal organisées, de bons syndiqués, si désireux qu'ils soient de chômer, mais noyés dans une masse timorée, hésiteront, et ce sera admissible, avant de se signaler à la vindicte du patron. Et ceux-là, cependant, sont des pacifistes résolus dont les sentiments sont peut-être plus profonds que ceux de certains des travailleurs qui prendront part au mouvement.

Pour toutes ces raisons, la grève générale de 24 heures ne peut pas constituer une manifestation complète de la force pacifiste ouvrière, car elle est incapable de grouper cette force en sa totalité.

Nous souhaitons ardemment qu'elle réussisse, mais, à notre avis, la C. G. T. eût agi sagement en donnant à sa protestation une forme moins originale peut-être, mais qui lui aurait permis d'entraîner avec elle, pour protester contre la guerre, non seulement la fraction de la classe ouvrière pour laquelle la grève est pénible, mais l'opinion publique tout entière du pays.

***

Les critiques sans acrimonie et les appréhensions sincères que nous venons d'exprimer ne nous empêchent point de désirer le succès de l'action confédérale, qui sera celui de la cause de la Paix.

Mais, vraiment, nous ne pouvons nous empêcher de regretter amèrement de la trouver dans cette voie où maintenant elle s'est engagée. Nous étions heureux quand, à nos débuts, il nous semblait qu'elle allait être animée d'un large esprit. « Il faut, avait dit le secrétaire confédéral, que notre action ne soit pas purement ouvrière, mais qu'elle englobe en elle toutes les énergies, de quelque côté qu'elles viennent ! » Que n'a-t-on persévéré dans cette façon de la comprendre, qui lui eût donné vigueur et sécurité!

Vraiment, si avec la forme particulière qu'elle a revêtue elle venait à échouer, les militants confédéraux supporteraient une responsabilité bien lourde, car son échec atteindrait du même coup la cause de la Paix et le crédit de la C. G. T.

EUGÈNE CHAILLÉ.

Revue des Livres

CARL JENTSCH. — **Die Partei** (Collection *die Gesellschaft* publiée par M. BUBER). Francfort-sur-le-Mein, Rütten et Loening, in-16 123 p.

La crise que traversent aujourd'hui en France, en Angleterre et en Allemagne les partis, les projets de représentation proportionnelle qui tendent en fait, sinon en principe, à contraindre les électeurs de se prononcer entre les partis et non entre les candidats, les discussions auxquelles est soumis le régime parlementaire, ont attiré sur la constitution des partis l'attention des sociologues. MM. Hilaire Belloc et Chesterton ont publié un ouvrage sur le *Party System;* M. Ostrogorski vient de rééditer son beau livre sur la *Démocratie et l'Organisation des Partis politiques:* mais ces auteurs se proposent de combattre le système des partis plutôt que de le faire connaître ; ou plutôt ils ne se préoccupent de le faire connaître que pour en dénoncer les tares et montrer la nécessité d'y mettre fin. M. Jentsch a eu des visées plus théoriques : et bien qu'à la fin de son livre il préconise une organisation où les partis ne seraient plus que l'expression et l'émanation de classes professionnelles, bien qu'il condamne comme anormale la constitution d'un parti sur des bases confessionnelles (tel le Centre catholique allemand), il a surtout voulu esquisser brièvement l'histoire des partis en feuilletant les pages de l'histoire universelle. Nous voyons défiler devant nous, avec une rapidité cinématographique, David et Absalon, les prophètes juifs, les démagogues athéniens, les patriciens et les plébéiens de Rome, les Ariens et les orthodoxes ; M. Jentsch s'arrête un peu plus longtemps à la vie politique de la République florentine au Moyen Age, et, utilisant les profondes recherches de Davidsohn, il peint en des pages qui sont parmi les plus intéressantes de son livre, les luttes des Blancs et des Noirs, des Guelfes et des Gibelins, du *popolo* et des *grandi*. Puis il passe en revue l'Espagne au XVIe siècle, les Pays-Bas du XVIIe, la France au XVIIIe, l'Angleterre, l'Espagne du XIXe siècle ; la France du XIXe siècle, qui ne l'a d'ailleurs pas heureusement inspiré (p. 79), l'Italie. Enfin il passe à

l'Allemagne du XIXe siècle : et le chapitre qu'il lui consacre est plein de vues intéressantes bien que ses sympathies et ses antipathies personnelles, notamment son hostilité pour la démocratie et pour le parti libéral y apparaissent trop : malgré tout, le tableau qu'il trace des divers partis est dans l'ensemble exact, et M. Jentsch, vieux-catholique lui-même, montre, par les pages très pondérées, mais très bienveillantes qu'il a écrites sur le Centre, qu'il est capable d'une impartialité assez rare. Ce petit livre est écrit par un homme bien informé, et qui a lu, sur chacun des pays dont il parle, les meilleurs historiens. Malheureusement ces énumérations hâtives, ces revues tumultueuses sont sèches et fatigantes ; et M. Jentsch n'est vraiment intéressant et instructif que lorsqu'il sait y mettre fin momentanément pour parler de Florence, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Et surtout avec la méthode qu'il a choisie, l'analyse sociologique est impossible, et de fait elle manque absolument. Qu'est-ce qu'un parti ? Qu'est-ce qui distingue un parti d'une secte, d'une ligue, d'une classe, d'une caste ? Quelles sont les conditions économiques, politiques, religieuses, qui permettent la constitution de partis ? Comment se forment les partis ? Comment s'organisent-ils ? Quels rapports entretiennent-ils avec les autres corps sociaux ? Comment évoluent-ils ? Comment finissent-ils ? Ce sont là, semble-t-il, des questions qui doivent venir à l'esprit de quiconque se propose, non pas de raconter l'histoire de tel ou tel parti, mais de réfléchir sur « le parti » en général. C'est merveille que M. Jentsch ait pu écrire le titre de son livre sans se les poser, et tout son livre sans essayer de les résoudre. Mais, comme la lecture de son petit ouvrage les suggère infailliblement, et que d'ailleurs son élégante clarté et sa riche information méritent des éloges, il nous est possible de le recommander vivement à ceux que ce grand problème politique de l'heure présente intéresse et préoccupe. — *E. Laskine.*

LUCIEN BONNEFOY. — **Marc Bonnefoy et son œuvre.** Librairie Fischbacher, 2 vol. gr. in-8. — PAUL-THÉODORE VIBERT. — **Pierre Leleu.** Librairie Schleicher frères, 1 vol. in-18.

Deux républicains, démocrates de vieille souche, élèvent un monument de piété filiale. M. Lucien Bonnefoy nous raconte la vie du bon citoyen que fut son père. M. Paul-Théodore Vibert nous rappelle de nombreux traits civiques du sien, après avoir biographié son aïeul, Pierre Leleu, fier soldat de l'an II. Tous deux fils de poètes, ils ont hérité de ceux-ci leur faculté d'enthousiasme pour tous les beaux rêves de l'humanité en devenir.

Table des Matières

CONTENUES DANS LE TOME CINQUANTE-SIXIÈME

(DEUXIÈME SEMESTRE 1912)

N° 331. — Juillet 1912

E. FOURNIÈRE. — Les catégories sociales et leur contenu.... 5
E. POISSON. — L'école du propagandiste.................. 21
A. ILLÈS. — Le mouvement révolutionnaire des ouvriers hongrois 35
LUCAS. — Coopératives d'habitations..................... 43
J. ROUGE. — Le rôle des Cercles « coopératifs »............ 54
F. POLI. — La constitution juridique du Parti............ 65
C. MUTSCHLER. — A propos de l'attitude des syndicalistes à l'égard des coopératives 71

REVUE SOCIALE DU MOIS :

J. GAUMONT. — *Mouvement coopératif :* Dans la coopération internationale 77
La Vie intellectuelle : La question du placement. Les Cahiers du Socialisme 86
Revue des Livres 90

N° 332. — Août 1912

H. PRONIER. — L'évolution de l'industrie laitière en Suisse. 97
BERNARD LAVERGNE. — L'épargne dans la coopération de consommation 105
J. NEYBOUR. — Lettre aux jeunes.......................... 117

A. Illès. — Le mouvement révolutionnaire des ouvriers hongrois ... 125
P. P. — Grèves et lock-outs en Allemagne ... 135

Revue sociale du mois :

E. Chaillé. — *Mouvement syndical:* L'évolution de la C. G. T. 140
E. Poisson. — *Mouvement politique:* La fin de la session législative ... 145
Félix Poli. — *Mouvement scientifique:* Henri Poincaré ... 151
E. Laskine. — *Mouvement des idées:* Une revue d'histoire du socialisme ... 162
Revue des Livres ... 176

N° 333. — Septembre 1912

A. Thomas. — Le socialisme et les fonctionnaires ... 193
La Rédaction. — A propos du Congrès de la C. G. T. ... 214
A. Keufer. — Réduction des heures de travail et la Semaine anglaise ... 215
M. Bigot. — Contre la Guerre ... 225
E. Dondicol. — Le Congrès du Bâtiment et le Congrès confédéral ... 230
J. Gaumont. — La vie chère et le syndicalisme ... 236
E. Poisson. — La loi des retraites et la C. G. T. ... 249

Revue sociale du mois :

Mouvement social :
E. Chaillé. — La crise du syndicalisme français ... 268
E. Fournière. — Le Manifeste des Cinq ... 274
E. P. — Entre la *Bataille Syndicaliste* et la *Guerre Sociale* ... 280
E. P. — Syndicalisme et Nationalisation ... 283
Revue des Livres ... 286

N° 334. — Octobre 1912

Louis Héliès. — A la veille de l'Unité coopérative en France. 289
Pierre Renaudel. — Le Congrès de la C. G. T. ... 315

Revue sociale du mois :

E. Poisson. — *Mouvement social :* Le manifeste de la *Lutèce Sociale* ... 355
Bernard Lavergne. — *Mouvement coopératif :* Les établissements à succursales multiples et les coopératives de consommation ... 358

N° 335. — Novembre 1912

E. FOURNIÈRE. — Conformisme de classe et de catégorie..... 385
JEAN JAURÈS et POISSON. — Le Congrès national de la Confédération des Coopératives 399
ALBERT GABRIEL. — Les Turcs et l'opinion.................. 413
R. PICARD. — La réparation des maladies professionnelles et les projets de lois français............................ 422

REVUE SOCIALE DU MOIS :

Mouvement politique :
MAURICE CAMIN. — Le Congrès radical.................... 447
E. LÉVY. — La Constitution juridique du Parti............ 453
E. CHAILLÉ. — *Mouvement syndical :* Parti socialiste et C. G. T. 454
J. GAUMONT. — *Mouvement coopératif :* Vers l'unification coopérative 458
Revue des Livres. Correspondance....................... 466

N° 336. — Décembre 1912

EMILE VANDERVELDE. — La liberté syndicale et le personnel de l'Etat en Belgique.................................. 481
E. POISSON. — Le prolétariat contre la guerre............. 491
WASEIGE. — La fusion des Coopératives................ 526

REVUE SOCIALE DU MOIS :

Mouvement coopératif :
E. FOURNIÈRE. — La grève de la Verrerie ouvrière........ 539
Mouvement politique :
ANDRÉ LEBEY. — Réflexions sur le Congrès de Bâle...... 552
Mouvement syndical :
E. CHAILLÉ. — Le Congrès extraordinaire de la C. G. T. L'action pacifiste confédérale................................ 565
Revue des Livres.. 571

Le gérant : LÉON SIMON.

L'Union Typographique, imp. coop. ouvr., Villeneuve-St-Georges (S.-et-O.)

FÉDÉRATION DU LIVRE — MARQUE SYNDICALE — PARIS-21e SECTION